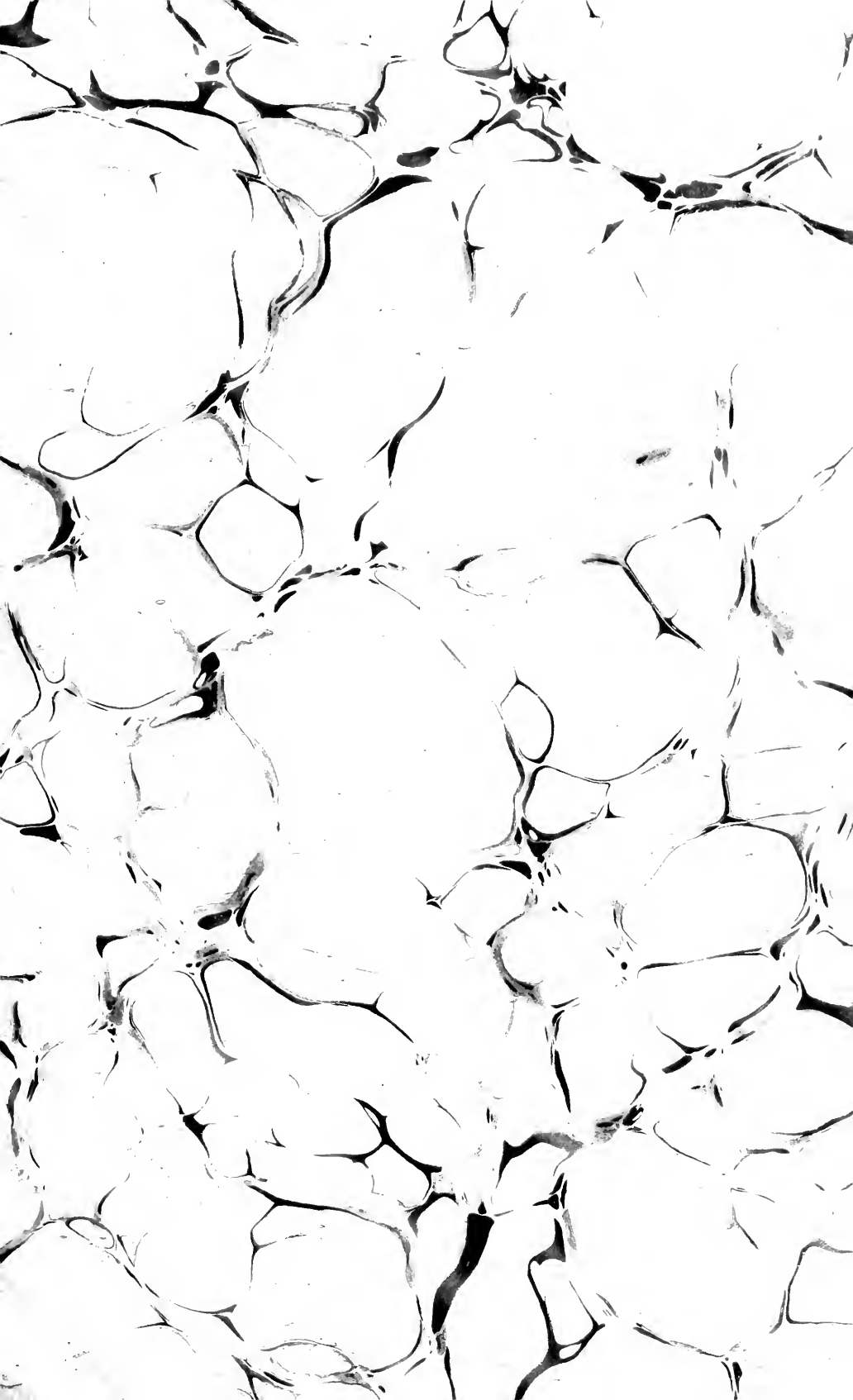


Library of the Theological Seminary,

PRINCETON, N. J.

PER BR 140 .R42 v.1

Revue de l'Orient chrétien





✓
REVUE



DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL

1^{re} ANNÉE. — N° 1

PARIS

AU BUREAU DES ŒUVRES D'ORIENT

20, Rue du Regard, 20

ET A LA LIBRAIRIE E. LEROUX

28, RUE BONAPARTE, 28

—
1896

SOMMAIRE

| | Pages. |
|---|--------|
| I. — AVERTISSEMENT | 1 |
| II. — NOTRE PROGRAMME | 3 |
| III. — LA SERBIE CHRÉTIENNE, I, par M. le B^{on} d'Avril . | 7 |
| IV. — UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE MARDIN AU COMMENCEMENT DU XVIII ^e SIÈCLE, par le R. P. Scheil | 43 |
| V. — LES MISSIONS LATINES EN ORIENT, I, par le R. P. Michel | 88 |
| VI. — MÉLANGES. | |
| I. — LA LETTRE D'ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE, par M. le B^{on} d'Avril | 124 |
| II. — LA RÉFORME DU CALENDRIER, par M. P. Pisani . . | 130 |
| III. — NOTICE SUR LES KURDES, par M. le B^{on} Carra de Vaux | 133 |
| VII. — BIBLIOGRAPHIE | 142 |

PRIX DE L'ABONNEMENT AU SUPPLÉMENT

| | France. | Étranger. |
|---|----------|-----------|
| Pour les abonnés de la <i>Revue Bimensuelle</i> : | 3 francs | 4 |
| Pour les personnes non abonnées à la <i>Revue</i> : | 6 » | 7 |

PRIX DE LA LIVRAISON : 2 FRANCS

Avis. *Toutes les communications doivent être adressées au bureau des ŒUVRES D'ORIENT. Il sera fait un compte rendu de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la REVUE.*

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

I

1^{er} volume. — 1896.

✓
REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL

PREMIÈRE ANNÉE

PARIS

AU BUREAU DES ŒUVRES D'ORIENT

20, Rue du Regard, 20

ET A LA LIBRAIRIE E. LEROUX

28, RUE BONAPARTE, 28

1896



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME (1896)

| | Pages. |
|--|-----------------|
| AVERTISSEMENT | 1 |
| NOTRE PROGRAMME. | 3 |
| LA SERBIE CHRÉTIENNE, par M. le B^{on} d'Avril | 7, 37, 385, 481 |
| UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE MARDIN AU COMMENCEMENT DU XVIII ^e SIÈCLE, par le R. P. Scheil | 43 |
| LES MISSIONS LATINES EN ORIENT, par le R. P. Michel | 37, 88, 91, 379 |
| L'ORDINATION DANS LE RITE JACOBITE, par M. l'abbé Graffin | 1 |
| LA VIE DE MAR JOSEPH I ^{er} , éditée par M. l'abbé Chabot | 66 |
| ACTE DU CONCILE DE FLORENCE POUR LA RÉUNION DES ÉGLISES. | 305 |
| L'ARMÉNIE, par M. V. Ermoni | 315 |
| FRAGMENTS D'UNE CHRONIQUE SYRIAQUE INÉDITE, par M. l'abbé Nau | 396 |
| ÉTAT RELIGIEUX DES DIOCÈSES FORMANT LE PATRIARCAT CHALDÉEN, au 1 ^{er} janvier 1896, par M. l'abbé Chabot | 433 |
| LE SYLLOGUE LITTÉRAIRE GREC DE CONSTANTINOPLE, par P. L. P. A. A. | 451 |
| MARCION DANS LA LITTÉRATURE ARMÉNIENNE, par M. V. Ermoni | 461 |

N. B. — Par erreur d'imprimerie, la seconde livraison, qui devrait être paginée de 145 à 304, porte les folios 1 à 160.

MÉLANGES

| | Pages. |
|--|--------|
| I. — LA LETTRE D'ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE, par M. le B^{on} d'Avril | 121 |
| II. — LA RÉFORME DU CALENDRIER, par M. P. Pisani | 130 |
| III. — NOTICE SUR LES KURDES, par M. le B^{on} Carra de Vaux | 133 |
| IV. — DOCTRINE DE L'ÉGLISE CHALDÉENNE SUR LA PRIMAUTE DE SAINT PIERRE, par le R. Emmanuel, O. S. B. | 137 |
| V. — M. GLADSTONE ET LA QUESTION DES ORDINATIONS ANGLICANES. | 149 |
| VI. — LES CHRÉTIENS DU MALABAR, M. J.-B. Chabot | 166 |
| VII. — AUTONOMIES ECCLÉSIASTIQUES, par M. le B^{on} d'Avril | 111 |
| VIII. — LA QUESTION SERBE DANS L'EMPIRE OTTOMAN, par M. P. Pisani | 120 |
| IX. — L'ISLAM, par le comte H. de Castries , M. J.-B. Chabot | 531 |

BIBLIOGRAPHIE

| | |
|--|-----|
| <i>Dictionnaire grec-français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque</i> , par Léon CUGNET (E. Beurlier). | 112 |
| <i>Kalendarium manuale utriusque Ecclesie Orientalis et Occidentalis</i> , edidit N. NILLES, S. J. (A. d'Avril) | 113 |
| <i>La Russie et le Srint-Siège</i> , par le P. PIERLING, S. J. (P. Pisani). | 157 |
| <i>Slavy-Deéra</i> , choix de poésies slaves recueillies par A. d'AVRIL (L. T.). | 159 |
| <i>Conferenze sull' Oriente</i> , par le R. P. V. VANNUCELLI (P. Pisani). | 536 |

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

| | Page |
|--|--------------------------------|
| Avril (le baron d'). | 7, 37, 111, 121, 143, 335, 513 |
| Beurlier (l'abbé) | 120 |
| Carra de Vaux (le baron). | 133 |
| Chabot (l'abbé). | 66, 106, 165 |
| Ermoni (M. V.). | 315, 493 |
| Graffin (l'abbé). | 1 |
| Michel (le R. P.). | 37, 91, 379 |
| Nau (l'abbé) | 396 |
| Pisani (l'abbé P.). | 130, 157, 120, 535 |
| Scheil (le R. P.). | 43 |
| Tournier (L.). | 159 |

AVERTISSEMENT

La Rédaction de la Revue de l'Orient Chrétien présente aujourd'hui au public le premier fascicule du Supplément trimestriel. Ce Supplément ne constituera pas un organe distinct de la Revue, et il ne différera d'elle ni par son esprit ni par son but. Son unique fonction sera de donner place aux travaux capables de servir, d'une manière plus ou moins directe, la cause de l'Union, mais que leur longueur ou leur caractère trop savant ou trop spécial permettraient difficilement d'insérer dans la Revue bi-mensuelle.

Il peut en effet se trouver, parmi nos lecteurs ou en dehors d'eux, des hommes qui désireraient voir traiter à fond, avec toute la rigueur des méthodes scientifiques, les questions d'histoire, d'archéologie ou de théologie, ayant trait à l'Union. L'intérêt que, de tous côtés, on porte à nos travaux nous faisait un devoir de favoriser ou de provoquer la publication de semblables études, dont l'importance, en certains cas, peut être capitale. Toutefois, le succès même de la Revue nous défendait d'y apporter aucune modification grave. Aussi la création d'un Supplément s'imposait-elle comme l'unique moyen de satisfaire aux desiderata d'une partie des lecteurs sans troubler en rien les habitudes des autres.

Le Supplément formera chaque année un volume distinct

de la Revue. Il aura un format approprié à son but, et qui est celui de la plupart des revues historiques ou littéraires.

Les conditions de vente et d'abonnement sont telles que l'on pourra recevoir ou acheter la Revue sans le Supplément ou le Supplément sans la Revue. Cependant le prix de l'abonnement au Supplément est réduit presque à rien pour les abonnés de la Revue, car il est désirable qu'ils s'intéressent tous, et les premiers, à ce nouvel essor pris par nos travaux.

Le Supplément sera rédigé par les hommes les plus compétents dans les questions orientales. Il sera informé comme la Revue. Il donnera place, dans les limites où cela sera possible, à la controverse et aux correspondances contenant des renseignements utiles sur des points relatifs à la question de l'Union.

Les plus grands soins seront donnés à l'impression de ce Supplément, qui contiendra, quand les sujets traités le réclameront, des planches et des textes dans les différentes langues orientales.

Animée du constant désir de marcher dans les voies tracées naguère par Sa Sainteté Léon XIII, la Rédaction a confiance de voir ses nouveaux efforts favorablement appréciés par tous ceux que touche la grande cause qu'elle sert.

Le Secrétaire de la Rédaction,

Baron CARRA DE VALX.

NOTRE PROGRAMME

I

La société chrétienne, sans distinction de communion, est menacée des plus grands dangers. Le dernier siècle a préparé et, en partie, effectué l'œuvre néfaste. L'incrédulité va toujours augmentant ses ravages. Une philosophie toute matérialiste enlève aux hommes jusqu'à l'idée de Dieu, jusqu'à la croyance de la vie future. Une fausse science y vient en aide, semant le mépris de toutes les religions et sapant les bases de la morale. Sous l'action de ces courants destructeurs, l'homme demeure livré aux passions défrénées et à l'appétit des jouissances. De là, une marche rapidement ascendante du socialisme, de l'anarchie, du nihilisme.

Pendant ce temps, l'islamisme fait des progrès effrayants en Afrique et en Asie.

II

Seule, la religion chrétienne, en s'appuyant sur une vraie science et en s'inspirant de la charité, peut opposer une digue au torrent; mais rien n'est plus propre à en-

traver son action que la division qui règne entre nos Églises. Nous en sommes en partie paralysés, tandis que le christianisme verrait décupler ses forces si toutes les Églises qui adorent le même Dieu et qui croient à la même Rédemption, unissaient leurs efforts pour combattre l'action de plus en plus puissante et concentrée de l'incrédulité et de l'erreur.

C'est ce qu'exprimait, il y a près d'un demi-siècle, l'appel qui fut alors adressé à toutes les Églises chrétiennes sous l'inspiration de Pie IX (1) : « Devant la majesté des « Églises d'Orient et d'Occident réunies de nouveau, le « protestantisme perdrait de sa force, l'islamisme rece- « vrait un échec immense et le monde tout entier ne « tarderait pas à s'agenouiller devant le Seigneur et son « Christ. »

III

L'objet que nous visons en inaugurant aujourd'hui un supplément trimestriel à la *Revue de l'Orient chrétien*, est de demander à tous les hommes de bonne volonté de travailler avec nous, sur ce terrain, à l'union de toutes les forces chrétiennes.

Par cette publication nous ne tendons pas à susciter des polémiques : nous ouvrons le champ à des explications sincères et raisonnées par une série d'études étendues et spéciales, en faisant appel à l'histoire, à la tradition, au droit canonique, à la théologie, à l'exégèse, etc.

(1) Cet appel est signé par le feu duc de Cadore, deuxième du nom, alors président de la *Société Orientale*. Voir les *Annales de la Société Orientale* pour l'union de tous les *Chrétiens d'Orient*, juillet 1853.

Un tel travail commun, entrepris et poursuivi de part et d'autre dans cet esprit, sera propre à faire oublier les malentendus, à abaisser et finalement à détruire les barrières qui entravent l'action de la chrétienté. Or, cette action, nous le répétons, peut seule sauver les hommes dans ce monde comme dans l'autre.

Ce n'est pas, du reste, la première fois que les chrétiens d'Occident s'adressent aux Orientaux à l'effet de défendre en commun leurs croyances communes. En 1672, le roi Louis XIV ordonnait à Nointel, son ambassadeur en Turquie, de vérifier, par une enquête personnelle, l'identité de la croyance des catholiques, sur le mystère de l'Eucharistie, avec la croyance des Grecs orthodoxes et de toutes les autres communions orientales depuis la Russie jusqu'à l'Abyssinie (1).

IV

Nous demandons à nos frères d'Orient de nous écouter avec un esprit sincère et libre de préventions, comme nous l'y apportons nous-mêmes, ayant vécu pour la plupart au milieu d'eux. Les contradictions qu'ils peuvent nous opposer, loin de nous irriter, nous montreront qu'ils aspirent au même but; qu'ils veulent, comme nous, que tous les chrétiens, quel que soit le rite, quelle que soit la langue, marchent au bon combat avec le même cœur, avec les mêmes armes et la main dans la main.

Nous nous ferons un devoir de reproduire les objections

(1) Voir le récit de Nointel dans la *Revue de l'Orient chrétien* (livraisons des 1^{er} et 15 avril 1895).

qui nous seraient présentées, en même temps que nous chercherons les moyens de substituer à ces ressentiments un accord libre et raisonné sur le terrain qui nous est commun : la foi en Jésus-Christ et la charité envers les hommes.

Février 1896.

LA RÉDACTION.

LA

SERBIE CHRÉTIENNE

INTRODUCTION HISTORIQUE

Les premières années du règne d'Héraclius furent marquées par de si grands désastres que l'empire parut condamné à une catastrophe prochaine et définitive. En 610, les Perses envahirent la Mésopotamie; ils prirent Jérusalem au mois de juillet 614, emmenèrent le patriarche en captivité et transportèrent la vraie Croix dans une ville de l'Atropatène (Azerbeïdjan). Les Perses s'emparèrent ensuite de l'Égypte. Enfin, en l'année 616, ils occupèrent Chalcédoine, qui est presque un faubourg de Constantinople, sur la côte d'Asie, et ils y restèrent dix ans.

La situation ne paraissait pas moins désespérée du côté du nord. Les régions qui forment actuellement la Hongrie, la Roumanie, la Croatie et une partie de la Dalmatie étaient occupées par l'empire avare. Les successeurs de Baïan devenaient si menaçants que l'empire d'Orient était réduit à supporter toutes les humiliations et tous les ravages qu'il plaisait aux hordes avares de lui infliger. Ces hordes avaient déjà assiégé Constantinople, et elles franchissaient encore fréquemment la grande muraille de dix-huit lieues de long, construite entre la mer Noire et la mer de Marmara, sous l'empereur Anastase I^{er}.

Cependant la désolation causée par l'enlèvement de la Croix avait ranimé l'antique vertu des Grecs. Avant de marcher à la conquête de la précieuse relique, et pour ne pas être distrait de cette grande entreprise, l'empereur voulut s'assurer la neutralité des Avars. Une entrevue fut décidée entre les deux souverains; mais le roi ou khakan des Avars avait préparé une embuscade. Grâce à la rapidité de son cheval, Héraclius échappa, déguisé en paysan et abandonnant sur le chemin son costume impérial, à l'exception de la couronne qu'il avait passée à son bras. A la suite de cette surprise, les cavaliers avars vinrent piller les faubourgs de Constantinople; mais la ville, où Héraclius avait eu le temps de se jeter, fit si bonne contenance que le khakan prit le parti de désavouer ses soldats et de demander un arrangement. Les anciennes trêves furent renouvelées. En vue de l'expédition qu'il méditait contre les Perses, Héraclius livra des otages au khakan et s'engagea à lui payer à son retour deux cent mille pièces d'or. Le 1 avril 622, l'empereur s'embarqua pour l'Asie avec son armée (1).

Cependant les Avars ne tardèrent pas à rompre leurs engagements et à faire alliance avec les Perses, qui occupaient encore Chalcédoine. Bientôt la ville de Constantinople, dont les abords avaient été dégarnis, fut assiégée par ces deux ennemis à la fois. Les Perses étaient postés à Scutari, et leur campement s'étendait jusqu'à l'endroit appelé aujourd'hui Unkiar-Skelessi, tandis que les Avars attaquaient vigoureusement la place par terre. Mais l'exaltation religieuse imprimée à la nation par l'enlèvement de la Croix était si puissante que, même en l'absence de l'empereur, les habitants de Constantinople, aidés de quelques troupes, forcèrent les alliés à lever le siège au mois d'avril 626. Les Grecs attribuèrent leur délivrance à l'intervention de la sainte Vierge, qu'on avait vue apparaître plusieurs fois pendant le siège. Ils célébrèrent encore un office en souvenir de cette délivrance.

Après six campagnes en Asie, Héraclius repoussa les Perses et reconquit la vraie Croix qu'il alla lui-même replacer à Jérusalem, où il la porta sur ses épaules jusqu'au haut du Calvaire.

Contrairement à toutes les prévisions humaines, un élan des

(1) *Histoire d'Attila, de ses fils et de ses successeurs*, par Amédée Thierry.

âmes avait empêché une catastrophe qui paraissait imminente : *In te speraverunt patres nostri, Domine, speraverunt et liberasti eos*. L'empire était sauvé pour le moment, mais il fallait mettre la capitale à l'abri d'un nouveau coup de main. Héraclius eut une inspiration qui révèle un grand génie politique : il appela des peuplades belliqueuses à s'interposer entre les Grecs et les Avars (1).

1. — LA POPULATION INDIGÈNE.

Avant de parler des peuplades slaves appelées par Héraclius, nous rappellerons d'abord que, selon toute probabilité, la Thrace et la Macédoine à l'exception des villes de la côte, la Mœsie, la Dardanie, étaient occupées *ab antiquo* par la race agricole des Slaves qui, n'ayant eu aucune vie politique, n'a pas laissé d'histoire. Il y avait aussi sur la rive droite du Danube des Roumains débris de la Dace aurélienne. Les conquérants qui les ont successivement dominés perdaient, au bout de quelque temps, leur langue, leurs coutumes, leur religion; mais ils imposaient quelquefois leur nom aux tenaces vaincus qui les avaient absorbés. Du reste, ces vaincus, ces habitants fonciers étaient déjà convertis lorsqu'ils furent envahis par les Goths, par les Gépidés et par d'autres Barbares qui étaient aussi chrétiens. Les expéditions des Huns, en 431, ne laissèrent d'autres traces de leur passage que des monceaux de ruines.

Si nous avons simplement affirmé l'ancienneté et la continuité de la christianisation dans l'Europe orientale, c'est parce que le fait est généralement reconnu : il a été, d'ailleurs, exposé avec quelque détail dans une publication encore récente (2). Rappelons seulement que ces chrétientés, d'après une tradition constante, remontent à saint Andronic, disciple de saint Paul; que les signatures de leurs évêques figurent aux actes de plusieurs conciles du quatrième siècle; que dans la Mœsie, les Besses

(1) Il y avait eu, sous le règne de Justinien, une tentative analogue à propos des Lombards. (*Histoire d'Attila*, t. I^{er}, p. 344.)

Héraclius entra lui-même en relation avec l'aventurier franc Samo, roi des Slaves carinthiens, connu par ses démêlés avec le roi Dagobert. (Voir Frédégaire.)

(2) *Saint Cyrille et saint Méthode, — Première lutte des Allemands contre les Slaves*, — dans la Bibliothèque Slave elzévirienne de Leroux; Paris, 1885.

chrétiens priaient en langue slave (381); enfin, qu'on connaît, de 335 à 582 une suite ininterrompue d'évêques à Margus et à Singidunum (Smédérévo et Belgrade).

Au sixième siècle, ces provinces recevaient une nouvelle couche de Slaves : en 527, les Slaves du nord passent les Balkans. Leurs invasions, qui s'étendaient jusqu'à la Morée, durèrent pendant cent cinquante ans. C'est sur un fonds formé par toutes ces alluvions que se répandirent ensuite les nouvelles invasions idolâtres des Avars et des Bulgares, qui étaient de race hunnique, enfin celles des Serbes et des Croates, qui étaient slaves.

Peut-on présumer que les Slaves indigènes aient été tous exterminés ou qu'ils aient abandonné un culte supérieur, pratiqué par eux depuis plusieurs siècles pour se rallier, sous les Avars et les Bulgares, à une religion apportée des plateaux de l'Asie et du Volga, à une religion grossière qui n'avait presque pas de dogme? Quiconque se rend compte de l'esprit conservateur de toute race agricole et du paysan slave en particulier, ne croira jamais qu'il ait renié son culte pour adopter celui d'une aristocratie grossière et oppressive. D'ailleurs, l'histoire ne représente pas les Bulgares ou les Avars comme animés d'un esprit de prosélytisme. A moins qu'on ne cherchât à les convertir eux-mêmes, ils ne persécutaient pas les chrétiens. Ils tenaient plutôt à se distinguer des vaincus autant par la croyance que par les coutumes et les idées. Ils étaient jaloux sans doute des prêtres étrangers, surtout des grecs, qu'ils regardaient comme les agents politiques d'un pouvoir étranger; ils saccageaient les églises et les couvents par avidité; mais ils n'étaient pas animés d'une haine spéciale, d'un esprit de persécution contre le christianisme. Le souvenir de la Rome païenne et de sa religion d'État égare quelquefois le jugement que nous portons sur les barbares du Nord et de l'Est, dont les idées étaient précisément l'antipode de celles des Romains, sous ce rapport comme sous les autres.

Donc, lorsque nous parlerons de la conversion des Bulgares et du reste des Avars, de celle même des Croates et des Serbes appelés par Héraclius, il ne s'agira pas de la conversion de la contrée entière, mais seulement de l'adoption du christianisme par une aristocratie étrangère et de la reconstitution d'une hiérarchie régulière, ce qui n'est pas moins important.

II. — ARRIVÉE DES SERBES ET DES CROATES.

Constantin Porphyrogénète, parlant du pays habité par les Croates avant leurs invasions, dit qu'ils étaient contigus aux Serbes. Il est admis généralement que leur contrée d'origine est celle qui a porté le nom de Chrobatie au nord des Karpathes, entre la Vistule et le San.

La nation croate, au dire de l'impérial écrivain, pouvait armer 60.000 cavaliers et 100.000 fantassins. Elle s'établit dans le nord de la Dalmatie et dans la Croatie actuelle, après y avoir triomphé des Avars.

Où habitaient originairement les Serbes? On n'est pas d'accord à cet égard. Le Porphyrogénète dit qu'ils occupaient la contrée appelée par eux *Boiki*, au delà des Turcs (de la Hongrie actuelle), qu'ils touchaient le pays des Franks et de la Grande-Chrobatie, non baptisée ou Blanche.

Ces indications et surtout le voisinage des Franks semblent prouver que les Serbes étaient à l'ouest des Croates et que les Sorabes de la Lusace et de la Misnie sont leurs descendants. Par *Boiki*, il faudrait entendre le pays des Boïens, tribu gauloise qui a laissé son nom à la Bohême : les Serbes habitaient-ils cette contrée? Quelques auteurs voient au contraire le séjour des Serbes à l'orient de la Chrobatie Blanche dans la partie de la Galicie où les paysans d'entre le Dniester et les Karpathes se donnent encore aujourd'hui le nom de *Boiki*. Le mot *Srb* était, d'ailleurs, une expression générique que les Slaves donnaient à toute la race, de même que les Scandinaves et les Allemands appelaient *Vindes* les Slaves de la Baltique et de la Karinthie (1).

Constantin Porphyrogénète raconte que deux princes serbes ayant hérité de leur père, l'un émigra avec la moitié de la nation et se réfugia auprès d'Héraclius. L'empereur accorda aux réfugiés dans la région de Thessalonique, une contrée qui fut alors appelée Serbie. (Ce n'est pas la Serbie actuelle.) Là, suivant une induction moderne, fut fondé un établissement fortifié

(1) Au sixième et au septième siècle, les Byzantins divisent les Slaves en *Serbes* ou occidentaux et *Antes* ou orientaux.

situé à 8 lieues de la mer, et qui s'appelait Serblia (1). Bientôt les Serbes voulurent retourner dans leur pays, et l'empereur les renvoya. Il paraîtrait, cependant, qu'une partie resta dans la basse Macédoine et que le nombre en fut assez grand, puisqu'en 1348 les Serbes avaient encore un kral (roi) à eux.

Lorsque ceux qui étaient partis arrivèrent auprès du Danube, ils commencèrent à se repentir de cette résolution. Par l'intermédiaire du stratège qui gouvernait alors la place qui fut depuis Belgrade, ils s'adressèrent à l'empereur Héraclius pour lui demander une autre terre, où ils se coloniseraient. Comme la Serbie actuelle, la Pagonie, le pays appelé Zachlumie, la Tervonie, et le pays des Canalites étaient au pouvoir du gouvernement impérial et avaient été dépeuplés par les Avars; l'empereur colonisa les Serbes dans cette contrée.

A la suite de ce double établissement, les Serbes occupèrent un espace considérable, comprenant la Herzégovine, la Rascie, la Dioclétie, la Primorie, une partie de la Macédoine, de la Dalmatie et de la Serbie actuelle, dont la pointe sud orientale, sous le nom de *Choumadia*, était devenue, à la suite de tant de ravages, une grande forêt de chênes, et qui n'a pas encore complètement perdu ce caractère (2).

La domination serbe n'était pas une, mais divisée en plusieurs joupanies, dont le nombre a varié : il y en avait primitivement cinq : 1° Serbie proprement dite (Serbie et Bosnie actuelles); 2° Naretva (contrée de la Narenta); 3° Zachlumie; 4° Tervonie et Canavlie; 5° Dioclétie (vallée de la Moratcha). La Choumadia, comprise entre la Kolubara et la Morava serbe, était, avons-nous dit, une forêt impénétrable. Singidunum (Belgrade) était entre les mains des Grecs.

Par ces deux dernières contrées les Serbes confinaient avec l'Albanie supérieure autrement dite « guègue », dont l'histoire se confondit avec la leur sous la dynastie des Balchides. Les Serbes étaient séparés des Croates par la Cetina de Bosnie à l'ouest. Ils occupèrent au midi la Dalmatie depuis les environs de Durazzo jusqu'à Almissa (3).

(1) Voyez Verkovitch, dans son introduction au recueil des chants bulgaro-macédoniens.

(2) Pour ce qui est de la Bosnie, les auteurs croates la contestent aux Serbes. Les habitants actuels sont cependant plutôt serbes que croates.

(3) Voir, dans Schafarik, le détail géographique de l'État serbe.

La difficulté de l'histoire primitive des Serbes git dans ce fait que les Joupanies étaient indépendantes les unes des autres. L'une ou l'autre acquérait une plus grande puissance et soumettait temporairement les principautés alors plus faibles. Il faut ajouter que la partie orientale fut souvent envahie, soit par les Grecs, soit par les Bulgares qui entrèrent par la Dobroudja en 671. Il est important de noter aussi que la Dioclétie et la Canavlie ou Primorie, qui s'étaient enrichies par le commerce et la piraterie, et qui étaient alliées avec l'Albanie supérieure, ont conservé presque toujours une existence séparée, que le Monténégro a perpétuée heureusement jusqu'à nos jours.

Les Croates avaient conservé, comme les Serbes, leurs chefs indigènes et l'indépendance de leur gouvernement intérieur; ils étaient rattachés à l'empire grec par les liens ordinaires des nations fédérées.

« Héraclius, dit Amédée Thierry, avec ce tact politique que la connaissance du passé donne quelquefois à l'historien, interposa, entre les Avars et lui, sur le bord du Danube, une barrière de petits États indépendants sous son autorité souveraine, qui mirent la Thrace et Constantinople à l'abri des invasions du Nord. Plus durable que ses conquêtes, cette création de sa politique est encore debout dans les principautés slaves de Croatie et de Serbie qu'il organisa et dans la principauté hunno-slave de Bulgarie dont il ne fit que jeter les fondements. Ce sont les établissements d'Héraclius destinés à couvrir la métropole de l'empire d'Orient qui protègent encore de nos jours cette reine tombée. » La barrière d'Héraclius n'a pas été franche et ne le sera pas.

III. — DALMATIE ET CROATES.

Par ce qui précède, on voit qu'il ne faut pas isoler l'histoire serbe de celle des Croates et de celle de la Dalmatie, laquelle est peuplée, d'ailleurs, de Serbes.

Les Avars avaient détruit la ville de Salone, qui était la métropole religieuse de la Dalmatie, métropole catholique latine. Les prêtres furent massacrés.

Les Croates vinrent s'établir dans le pays. D'après Anastase

le Bibliothécaire, le pape Jean IV (640-642), qui était lui-même Dalmate et natif de Salone, envoya un abbé Martin sur le théâtre du désastre avec une grande quantité d'or pour racheter les prisonniers, secourir les victimes et rebâtir les églises. Le missionnaire était chargé de convertir les nouveaux venus, et il y réussit au delà de toutes les espérances. Non seulement les Croates se firent baptiser, mais, rapporte Constantin Porphyrogénète, ils prêterent serment au Pape, et par écrit, de ne plus envahir eux-mêmes par la force les terres étrangères et de conserver la paix avec tous ceux qui y seraient disposés. En retour, ils reçurent du Pontife romain une bénédiction spéciale, leur faisant espérer que, si d'autres peuples envahissaient leurs terres et les dévastaient par la guerre, Dieu combattrait pour eux et serait leur vengeur, Pierre, le disciple du Christ, devant leur concilier la victoire. Devenu Pape sous le nom de Martin I^{er} (649-655), le missionnaire de Jean IV, voulant consolider l'œuvre de son prédécesseur, envoya comme légat apostolique en Dalmatie le prêtre Jean, de Ravenne. Il n'avait pas été nommé d'évêque à Salone depuis la ruine de cette place. « Le prêtre Jean, d'après le récit de l'archidiaque Thomas (1), exhorta le clergé et le peuple à restaurer l'archevêché de cette ville antique, ce qui fut agréé. Ayant réuni le clergé comme c'était l'usage (*ut moris erat*), le prêtre Jean lui-même fut élu à l'unanimité, et le choix fut confirmé par le Pape. Jean vint à ses brebis comme un bon pasteur, non avec le désir d'amasser de l'argent dans cette Église très pauvre, mais avec la charité pour le salut des âmes. »

A quelque distance de Salone, se trouvait, sur les bords mêmes de la mer Adriatique, un palais de Dioclétien entouré de plusieurs temples païens. Ces restes étaient devenus le centre d'une nouvelle ville bâtie en partie dans le palais même, et qui a reçu de cette circonstance le nom de Spalatro. C'est là que fut établie la nouvelle métropole, qui conserva l'antique dénomination de Salone, et qui obtint du Saint-Siège toute l'autorité dont avait joui l'ancienne. Jean s'appliqua à former un clergé, à restaurer les églises, à fonder des évêchés et à prêcher la religion catholique en parcourant la Dalmatie et la Selavonie (2).

(1) Cité par Assemani, *Kalendaria Ecclesiarum universa*, t. I^{er}, p. 163.

(2) Assemani, *ibidem*.

Mentionnons ici les rapports de ces Croates avec l'empire frank. En 811, les Grecs reconnurent la prise de possession de la Dalmatie par Charlemagne.

Les Croates septentrionaux se soulevèrent bientôt contre les Franks sous la conduite de Ludevit, qui obtint longtemps de grands succès. Il était soutenu par le patriarche d'Aquilée; Ludevit périt par trahison en 821, et les Franks restèrent quelque temps encore maîtres de la Croatie. Mais, après une guerre de sept ans, les Croates réussirent enfin à retrouver leur indépendance, en reconnaissant nominalement la suprématie du Saint-Empire romain. Ces divers événements ne modifièrent pas la situation religieuse des Croates, dont le clergé n'était pas allemand, mais venu d'Italie.

Constantin Porphyrogénète mentionne sous le règne du prince Terpimir (837), père de Kresimir, une nouvelle apparition religieuse. « Il arriva, dit-il, du côté des Franks qui habitent entre Venise et la Croatie, un saint homme qui portait l'habit séculier et qui s'appelait (comme l'envoyé de Jean IV) Martin, lequel, d'après ce que disent les Croates, faisait des miracles. Le saint homme étant faible et estropié, quatre hommes le portaient partout où il voulait. Il engageait les Croates à observer la promesse faite jadis au Pape romain (Jean IV), et il leur renouvela la bénédiction papale. »

IV. — CONVERSION DES SERBES.

Nous parlerons maintenant de la conversion des Serbes. « L'empereur Héraclius, dit le Porphyrogénète, fit baptiser les Serbes en faisant venir des prêtres de Rome, et leur apprit les rites sacrés, en leur expliquant bien la foi éternelle. » Les nombreux sièges épiscopaux qui florissaient autrefois dans cette contrée avaient disparu : les Serbes furent d'abord incorporés dans un diocèse de Croatie, celui d'Onona (probablement Nona), qui dépendait de Salone et qui était, par conséquent, romain et de langue latine. Cette première conversion paraît avoir été superficielle : faute d'apôtres, les progrès du christianisme parmi les nouveaux venus étaient lents et exposés à de terribles réactions. C'est surtout dans les contrées occidentales et mari-

times, et notamment sur les rives de la Narenta, que la lutte fut longue et acharnée entre le christianisme et le paganisme. Mais il faut introduire ici deux nouveaux facteurs qui eurent une grande influence sur les destinées religieuses de cette partie de l'Orient. Ces deux facteurs sont une reffloraison de la puissance grecque et la mission des saints Cyrille et Méthode.

V. — BASILE LE MACÉDONIEN ET JEAN VIII.

Dans le courant du huitième siècle et pendant la première moitié du neuvième, les Grecs avaient perdu toute autorité sur les bords de l'Adriatique (1). Non seulement, comme nous l'avons vu, les Croates au nord et les Serbes à l'est en étaient devenus indépendants de fait, mais les villes romaines de la côte elles-mêmes n'obéissaient plus à Constantinople. Vers 866, les Sarrasins de la Sicile attaquaient vigoureusement la Dalmatie. Les pirates Soldaz, Saba et Kopha avaient détruit Budva, Risano et Cattaro. Ils assiégeaient Raguse depuis quinze mois. L'empereur grec, Basile le Macédonien (867 à 886), envoya à leur secours une flotte qui délivra Raguse, en 867. Les villes et les îles dalmates se soumirent alors à l'Empereur, qui les réconcilia avec les Slaves de la côte. Basile bâtit beaucoup d'églises et opéra des conversions. Il convertissait dans le rite grec. C'est en partie à cette influence qu'on peut attribuer la présence de beaucoup de Serbes de rite grec dans la Primorie et dans la Dalmatie.

Quelles furent les conséquences de cette apparition triomphante, au milieu des habitants de la Dalmatie et de la Croatie?

Autrement dit, que se passa-t-il sous le rapport religieux dans ces contrées, depuis l'avènement de Basile I^{er} (867), pendant le pontificat de Jean VIII (872-882)? Et d'abord que pouvait-il se passer? Sous le rapport du rite, nous ne dirons rien puisque nous admettons comme un principe historique que le rite ne change pas. Si l'on examine la question au point de vue de la

(1) Voir Hilferding, *Histoire des Serbes et des Bulgares*. On ne peut pas admettre toutes les conclusions de cet historien, enlevé prématurément à la science.

communions religieuses, il faut d'abord établir quels furent les rapports de Constantinople avec Rome sous le règne de Basile jusqu'à la mort de Jean VIII. Or, l'année même de son avènement, c'est-à-dire en 867, le Macédonien avait renfermé Photius dans un monastère et restauré Ignace sur son siège. A la demande même de Basile, Adrien II envoya trois légats pour présider le concile qui se réunit à cette occasion à Constantinople (869-870). Ignace mourut en possession de sa dignité le 23 octobre 877. Photius fut alors rappelé au patriarcat par l'Empereur.

Le pape Jean VIII, qui était d'ailleurs allié à Basile contre les Sarrasins, se laissa tromper par de séduisantes assurances, et approuva en 879 la réintronisation du persécuteur d'Ignace. Ses légats vinrent au concile qui rétablit Photius (877-880), et Jean VIII écrivit en 880 à Basile et à son patriarche pour les féliciter. Jean VIII mourut en 882, non certainement sans avoir pénétré la duplicité de Photius et les tergiversations de son empereur; mais ce ne fut pas ce Pape, ce furent ses successeurs qui excommunièrent Photius. Or, c'est en 879 que les Croates, suivant l'exemple des villes dalmates, faisaient à Jean VIII leur soumission complète. L'intervention de Basile ne peut avoir placé les contrées adriatiques dans l'état de schisme vis-à-vis Rome, puisque, à ce moment, il n'y avait pas de schisme.

Il n'y a donc eu ni changement de rite ni schisme, ce qui diminue beaucoup la portée de la révolution attribuée à Basile le Macédonien. Ce qui paraît admissible, et qui est justifié par les lettres de Jean VIII, c'est que l'Empereur ait détaché hiérarchiquement les Serbes et les Croates du patriarcat de Rome, comme Photius et Ignace lui-même l'avaient essayé pour la Bulgarie.

Pour ce qui est des villes et îles latines de la Dalmatie, il paraîtrait que c'est plutôt le patriarcat d'Aquilée que celui de Constantinople qui réussit à ébranler pendant quelque temps leur dépendance hiérarchique du patriarcat de Rome. Jean VIII, le 8 juin 879, écrivit à ce sujet une lettre qui est adressée « à Vitalis, évêque de Zara, à Dominique, évêque d'Obsara, à Jean, archevêque de la métropole de Salone, et à tout le clergé et tous les Anciens des habitants de Zara, Spalatro et autres villes ». Il les exhortait à revenir dans le giron de l'Église romaine : il leur promettait son appui si les Grecs ou les Slaves les inquiétaient à ce sujet. Malgré cette admonestation, les villes de la

Dalmatie reçurent pour archevêque Marinus, qui avait été sacré par Vilpert, patriarche d'Aquilée.

Cet état anormal ne pouvait durer. Pour ce qui est des villes et îles de la Dalmatie, leurs liens avec Rome étaient trop anciens et trop intimes pour être relâchés plus longtemps; mais les historiens ne sont pas d'accord sur la durée de la séparation.

Nous sommes disposés à admettre, avec Hilferding, que les tentatives de séparation sont postérieures à la mort d'Ignace (877). En effet, la cour de Rome, qui reproche l'annexion de la Bulgarie, ne parle pas de l'affaire dalmate. La lettre de Jean VIII à Vitalis et consorts porte la date de 879, et il ne subsiste plus d'autre trace de cette séparation que l'élection de Marinus, lequel est mort en 880. Il paraît donc que la séparation dalmate a duré au plus trois années: elle aurait cessé avec l'épiscopat de Marinus, l'intrus du malencontreux patriarcat d'Aquilée.

Quant aux Croates, nous croyons pour la même raison que leur infidélité n'est pas antérieure à la mort d'Ignace, c'est-à-dire à 877. Elle aurait pu durer aussi trois ans, puisque le retour eut lieu en 879, ainsi que le démontrent quatre lettres écrites par Jean VIII.

Branimir, à son avènement, avait envoyé à Rome un prêtre nommé Jean, lequel portait au Pape les lettres du prince et celle du diacre Théodose, élu à l'évêché de Nona. La plus ancienne des quatre missives de Jean VIII est adressée à ce Théodose; elle est du 4 juin 879: « Nous avertissons ta sa-
 « gacité pour que tu ne te détournes pas vers une autre par-
 « tie quelconque (Constantinople ou Aquilée), pour chercher
 « à y recevoir la grâce de l'épiscopat, contrairement aux
 « institutions sacrées des vénérables Pères...; mais pour
 « que tu retournes de tout cœur et de toute volonté dans le
 « giron du Siège Apostolique, d'où tes prédécesseurs ont reçu
 « les dogmes suaves (*melliflua*) de la loi divine avec la forme
 « de l'institution sacrée ainsi que l'honneur du suprême sa-
 « cerdoce; de sorte que toi-même, avec le consentement du
 « Christ, tu reçoives, par l'imposition de notre main, la con-
 « sécration épiscopale de ce Siège Apostolique, qui est la tête
 « et la maîtresse de toutes les Églises de Dieu; de sorte que,
 « selon l'ancien usage, muni de l'autorité et de l'appui de saint

« Pierre et de nous, tu régisses avec force et sécurité le peuple de Dieu à toi confié. » Le septième jour du même mois de juin 879, Jean VIII écrit à Branimir :... « Puisque tu professes humblement que, par la faveur de Dieu, tu désires, comme un fils aimé, être fidèle en tout et obéissant à saint Pierre et à nous qui tenons sa place, nous rendons à Ta Noblesse de très dignes actions de grâces par ces lettres de notre Apostolat et, avec un amour paternel, nous t'acceptons comme un fils très cher rentrant dans le giron du Saint-Siège apostolique, ta mère... » Jean VIII ajoute qu'il a accordé au prince la bénédiction apostolique par lui demandée : « Le jour de l'Ascension de N.-S., pendant la solennité de la messe que nous avons célébrée sur l'autel du bienheureux Pierre, élevant nos mains, nous avons béni toi, tout ton peuple et toute ta terre. »

La troisième lettre de Jean VIII, laquelle porte la même date, est adressée « à tous les vénérables prêtres et à l'universalité du peuple. » Sa Sainteté ayant appris par la lettre de Branimir les dispositions de son peuple à revenir à la sainte Église romaine, a été pénétrée de joie et s'engage à persévérer.

Conformément à l'invitation énoncée dans la lettre pontificale du 4 juin, Théodose, l'évêque élu de Nona, se rendit à Rome où il témoigna de la fidélité de Branimir et de son peuple. C'est ce qui résulte de la quatrième lettre du même Pape dont l'adresse porte : « Excellentissimo Viro Branimero, glorioso Comiti, et dilecto filio nostro; atque omnibus religiosis, sacerdotibus, et honorabilibus iudicibus, cunctoque populo, pax et gratia a domino nostro Jesu Christo. » Il les exhorte à persévérer dans l'obéissance envers le Saint-Siège, qu'ils ont manifestée par l'évêque Théodose. Il demande que des députés lui soient envoyés : il promet qu'à leur retour il enverra un légat à qui ils puissent engager leur fidélité suivant le rite de l'Église. Cette lettre est d'octobre ou de novembre 880 (1).

Une légende attribue à l'action personnelle des deux saints apôtres des Slaves, Cyrille et Méthode, non seulement la renaissance religieuse, mais la réorganisation politique de la Croatie et de la Dalmatie. Si le récit du prêtre de Dioclea ne re-

(1) D'après le calcul d'Assemani, qui cite et discute les documents relatifs à Branimir : *Kalendarium Ecclesiarum universarum*, IV, 314 à 318.

pose pas sur des bases historiques, il montre du moins quel prestige Cyrille et Méthode exerçaient sur l'imagination du peuple. S'ils ne sont pas intervenus directement, leur action n'a pas été moins efficace par l'introduction de la liturgie romaine en langue slavonne et de l'écriture glagolitique. Non seulement le rite romain, mais le grec furent écrits avec les caractères glagolitiques, propagés par les deux saints.

Il n'existait pas, du reste, alors d'autre écriture pour rendre les sons slaves. C'est un sujet que nous avons traité en détail dans une étude relative aux saints Cyrille et Méthode (1). Mentionnons seulement ici que cette influence toute romaine assurait l'échec que les projets de Basile le Macédonien ont subi après un succès éphémère.

Si la Croatie et la Dalmatie ont su conserver l'union romaine, il n'en a pas été de même des Serbes de l'intérieur. Les circonstances politiques les ont conduits sous la dépendance hiérarchique de Constantinople, et les y ont maintenus après le schisme. De même qu'il agissait sur les Croates, Jean VIII essaya de ramener ces Serbes. En 874, il invitait le prince Muntimir (2) à se rattacher au diocèse de Pannonie confié par le Saint-Siège à Méthode (3). Les efforts du Pape ne réussirent pas comme dans la contrée voisine (4). Basile le Macédonien avait exercé une action plus rigoureuse et plus suivie sur les Serbes, et les événements ultérieurs contribuèrent encore davantage à cet échec. Dévastée deux fois par les Bulgares en 923 et en 1016, la Serbie fut conquise par l'empereur grec Basile II en 1018, et resta sous des administrateurs grecs jusqu'à sa délivrance par la dynastie de Nemanja.

(1) *Saint Cyrille et saint Méthode*, avec un essai sur les destinées du Glagol et un mémoire sur l'alphabet, la langue et le rite des apôtres slaves au neuvième siècle; — in-18; Paris, Leroux.

(2) On a confondu ce Muntimir serbe avec le prince du même nom qui succéda en Croatie à Branimir.

(3) « Joannes episcopus Muntimero duci Salunice. — Admonemus te ut, progenitorum tuorum secutus morem, quantum potes ad Pannoniensem reverti studeas diocesum, tam Deo gratias a sede B. Petri apostoli episcopus ordinatus est ad ipsius pastoralem recurras sollicitudinem. » (Racki, p. 298.)

(4) Voir le chapitre intitulé : *Les rapports avec Rome*, qui sera publié prochainement dans le même recueil.

PREMIERE PARTIE

I

ORIGINES DU PATRIARCAT SERBE.

Au douzième et au treizième siècle, la vie politique et religieuse a été très brillante en Serbie dans la famille régnante des Nemanitch, qui a produit des saints dont les noms, toujours vénérés, sont en quelque sorte le palladium de la nation serbe.

Né en 1114, Étienne Nemanja recouvra les provinces conquises par les Grecs, et finit par être reconnu comme prince et grand joupán de la Serbie et de la Primorie; on appelle *Primorie* le pays situé entre le territoire de Raguse, le Monténégro, l'Albanie et la mer Adriatique (1). Étienne accueillit dans la ville de Nissa et assista l'empereur Frédéric I^{er} se rendant à la croisade. Il se fit remarquer par sa piété et sa charité. Ses fondations religieuses sont nombreuses. Il bâtit notamment le monastère de Stoudénitza, qui subsiste encore. De son épouse Anne il avait eu trois fils. Le dernier, saint Sava, dont il sera parlé bientôt expressément, s'était fait moine au mont Athos. Entraîné par l'exemple et les exhortations de son fils, Étienne abdiqua après trente-sept années de règne, et entra, sous le nom de Siméon, au monastère qu'il avait bâti à Stoudénitza. Son épouse avait aussi pris le voile. Au bout de deux ans, Étienne Nemanja, ou plutôt Siméon, alla retrouver son fils Sava au mont Athos. Là, il releva de ses ruines et dota richement le monastère de Kilindar. Il obtint de l'empereur de Constantinople, Alexis Comnène, que ce monastère fût la propriété des joupáns de Serbie, et soumis à la seule juridiction impériale. C'est à cause de cela, et depuis lors, que Kilindar qui subsiste tou-

(1) *Primorie* veut dire près la mer. C'est le même mot que Poméranie, province qui est la Primorie de la mer Baltique.

jours, est appelé un monastère serbe. Le prince-moine mourut le 13 février 1200, et fut enterré à Kilindar. Ses fils, restés en Serbie, ayant demandé que le corps de leur père y fût transféré, Sava procéda à l'exhumation en 1208, et trouva le corps entier et intact. Il accompagna lui-même la relique jusqu'à Stoudénitza, où elle resta déposée. De nombreux miracles attestèrent sa sainteté. Le corps laissait suinter avec abondance une huile de la plus suave odeur. Sa fête se célèbre le 13 février.

Le fils de Siméon, dont il a été déjà fait mention, s'était enfui à l'âge de dix-sept ans pour embrasser, sous le nom de Sava, la vie monastique, où nous avons vu qu'il entraîna son père. Comme il était allé à Constantinople pour les affaires du monastère de Kilindar qu'il dirigeait, on raconte que le patriarche le nomma, en 1221, malgré ses résistances, archevêque de toute la Serbie et de la Primorie. La plupart des historiens énoncent à ce sujet que la province de Serbie obtint alors le droit d'élire elle-même son métropolitain, la confirmation seulement étant réservée au patriarche de Constantinople. Je ne sais si cette assertion est fondée, n'ayant pas les actes originaux de l'institution faite en 1221.

Lorsqu'il fut à la tête de son archidiocèse, Sava trouva que le nombre des évêques de rite grec ne répondait pas au besoin de la population. Voici les noms des douze évêchés de ce rite qu'il restaura ou fonda : Chelmia (Herzégovine), Zeta, Debra, Budimlia, Rassa, Chvostno. Prisrend, Grachanitza, Toplitza, Branichev, Belgrad, Moravitza. Le siège métropolitain était établi à Oujitza.

Après quelques années de fonctions pontificales, Sava se démit de sa dignité, et se retira de nouveau au mont Athos. Il fit deux pèlerinages en Terre-Sainte, et mourut dans la Bulgarie en 1237, en voyage pour retourner dans sa patrie. La même année, son corps, demeuré exempt de toute corruption, fut transporté en Serbie, et déposé au monastère de Milechevo par les soins d'Arsène, son successeur sur le siège archiépiscopal (1).

La mémoire du héros religieux de la nation était tellement

(1) Pour l'histoire des deux saints serbes, voir Alexandre Chodzko : *Légendes slaves du moyen âge* : Paris, 1858; — Martinov, *Trifolium Serbicum* : Bruxelles. On y trouvera l'indication des autres sources.

vénérée, que la province de Chelmie où se trouvait son tombeau, ne fut plus appelée que le *duché de Saint-Sava*. Les grands qui recevaient ce pays en fief, s'intitulaient eux-mêmes *Gardiens du tombeau de saint Sava*. Les pontifes d'Ipek, successeurs du saint, placèrent dans leurs titres son nom à la droite de celui du Christ : ils se désignaient ainsi : « *Saint Sava archevêque de Serbie — Jésus-Christ — Saint Siméon le serbe. — N..... par la miséricorde divine, archevêque d'Ipek, patriarche des Serbes et des Bulgares, et de tout l'Illyrique (1).* »

Les reliques de saint Sava furent honorées pendant 360 ans par un grand concours de fidèles. En 1595, les Turcs saccagèrent Milechevo. Comme ils possèdent instinctivement le côté infernal de l'art de gouverner, ils firent brûler publiquement et jeter aux vents les précieux restes auprès desquels la nation venait se consoler et aussi se fortifier.

Dans la nouvelle édition de son *Kalendarium utriusque Ecclesie orientalis et occidentalis* (Insbrück, Raud; — Paris, Lethielleux, 1896), le R. P. Nilles a résumé très sagement en quelques pages l'histoire de saint Sava, de son père et de ses frères. Renvoyons le lecteur à cette monographie, qui est enrichie de notes nombreuses contenant l'indication de toutes les sources, au premier rang desquelles se place naturellement le *Trifolium Serbicum* de notre cher et regretté P. Martinov.

La Serbie devint très puissante au milieu du quatorzième siècle, sous le règne d'Étienne Douchan, surnommé le Fort, qui réunit à ses États la plus grande partie de l'Albanie, de la Macédoine, de la Thrace, et soumit la Bosnie et la Bulgarie. Il prit le titre impérial, s'intitulant *Empereur Étienne le Macédonien (2), aimant le Christ, autocrate de la Serbie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de l'Albanie, de la Hongro-Valachie, et de beaucoup d'autres contrées et pays*. Il résolut aussi d'affranchir son pays de la dépendance hiérarchique de Constantinople. Déjà dans le Code publié en 1349, on lit à l'article 49 cette décision : « Les Églises du Tsar ne doivent pas être subordonnées

(1) Assemani, *Kalendaria Ecclesie universæ*, t. V, p. 41. — *Vita S. Savae* auctore Marnavittio, ch. III.

(2) Sur cette qualification de *Macédonien*, voyez les *Manuscrits slaves de la Bibliothèque impériale de Paris*, par le P. Martinov, p. 27.

à la Grande Église (Constantinople). » Il réalisa bientôt cette prétention.

Depuis l'exaltation de saint Sava, douze métropolitains s'étaient succédé sur le siège d'Oujitza; voici leurs noms : 1° saint Sava, — 2° saint Arsène, — 3° Sava II, — 4° Daniel I^{er}, — 5° Joannicius, — 6° Eustache, — 7° Jacques, — 8° Eustache II, — 9° Sava III, — 10° Nicodème, — 11° Daniel II, — 12° Joannicius, élu en 1350 (1).

En 1351, l'empereur Étienne Douchan réunit à Sérès un synode dans lequel le métropolitain serbe fut proclamé patriarche et institué chef autonome et autocéphale de son Église. Le patriarche de Constantinople anathématisa les Serbes; mais en 1376, pendant que l'empereur Paléologue régnait à Constantinople et Lazare sur les Serbes, le patriarche Théophane reconnut l'autonomie proclamée à Sérès en 1351. Le patriarche serbe résidait alors dans la ville d'Ipek, en haute Albanie (2).

Quelques années après cette reconnaissance de l'autonomie religieuse, les Turcs envahissaient la Serbie (3).

(1) *Les Manuscrits slaves de la Bibliothèque impériale*, par le P. Martinov.

(2) L'expression patriarche d'Ipek, de Carlovitz, que l'usage a consacrée, n'est pas correcte : on doit dire patriarche serbe, lequel est en même temps métropolitain d'Ipek, puis de Carlovitz.

(3) Il sera fait mention par la suite, dans un chapitre spécial, des rapports entretenus avec le Saint-Siège de Rome par Étienne Douchan et quelques autres rois serbes.

II

LA VIE MONASTIQUE.

La vie monacale avait jeté un vif éclat en Serbie à l'époque où les Sava, les Siméon quittaient le palais pour le cloître. Cet élan religieux a laissé une profonde impression dont témoignent les chants populaires. Si ces chants ne reproduisent pas ordinairement les faits avec la rigueur d'une chronique, s'ils les dénaturent souvent, ils sont, par cela même, le miroir fidèle de l'âme d'un peuple, et par conséquent, des documents de l'histoire. Je n'hésiterai donc pas à reproduire ici un chant épique qui, en se perpétuant d'âge en âge par la bouche des aèdes aveugles, montre bien ce qu'a été la vie monacale dans l'âme du peuple serbe.

Nous sommes à la veille de la bataille de Kossovo, qui a vu périr l'indépendance serbe en 1389. L'impératrice Militza apparaît au banquet donné par Lazare à ses seigneurs : et voici comme elle lui parla (1) :

Tous, tant qu'ils furent, les anciens Nemanitch,
Ils ont régné ; puis ils ont trépassé.
Ils n'avaient pas entassé leurs richesses ;
Mais en bâtirent fondations pour l'âme.
Ils ont bâti beaucoup de monastères,
A Detchani, dominant Diakovitz ;
Et à Ipek, celle du patriarche ;
A Drénitza, la blanche Dévitcha ;
Et sous (Novi) Bazar, l'église de Saint-Pierre ;
Et, au-dessous des colonnes Saint-Georges,
Sopotchani, sur la froide Ratchka,
La Trinité, dans la Herzégovine,

(1) L'énumération paraîtra un peu longue, mais c'est un document géographique et historique.

Avec Sainte-Anne, en Koutzo-Valachie (1);
 Et, au-dessous d'Iadovnik, Saint-Paul;
 Stoudenitza, au-dessous de Bervnik;
 Et, dominant Kavanovatz, Gitcha;
 Et, à Prisrend, la Sainte-Vendredi (Paraschève).
 Gratchanitcha, à Kossovo en plaine.
 Tout cela fut leurs fondations pies :
 Et toi, Lazare, tu sièges sur leur trône
 Et ne bâtis nulle fondation.
 N'aurons-nous pas bien assez de richesses
 Pour la santé, pour le salut des âmes
 Et pour nous-mêmes, ainsi que pour les nôtres?

A cet appel, l'empereur Lazare fonde le monastère de Ravanitza. La tradition porte que le corps du fondateur ayant été découvert quarante ans après sa mort, ce prince manifesta miraculeusement où il voulait être inhumé :

Ils demandaient au saint prince où veut-il,

Veut-il aller? Quelle fondation?
 A Oppovo ou bien à Krouchédol?
 Est-ce à Iassak ou bien à Bechenov?
 A Rakovatz ou à Chichatovatz?
 Est-ce à Tchivcha ou à Kouvejdina?
 Où bien veut-il aller en Macédoine?

Le saint ne veut fondations d'autrui;

Mais le saint veut sa fondation propre :
 Lazare veut son beau Ravanitza,
 Sous la hauteur, sous le mont de Koutchal,
 Là où Lazare a bâti une église.
 Lorsqu'il était encor de cette vie :
 Où il s'est fait une fondation
 Avec son propre pain et son trésor,
 Sans qu'il en coûte de larme aux malheureux (2)!

Dans une autre cantilène héroïque, Milosch Obilitch énumère avec fierté devant les Latins les fondations pieuses des princes

(1) C'est-à-dire chez les Valaques du Pinde ou de la Macédoine.

(2) Ces deux citations sont extraites de *Stavy-Deïva*, recueil des poésies slaves, 1896 (dans la Bibliothèque élzévirienne de Leroux), d'après le texte serbe publié à Vienne en 1845 par Vouk Stefanovitch Karatchitch, t. II des *Serpske narodne pjesme*.

serbes : il cite successivement Stoudenitza, Saint-Georges, Kilindar, Jitcha, Sopotchani, Papratcha, Detchani, Ratcha, Tro-noscha, enfin

Si vous voyiez la glorieuse Ravanitcha
 Dans la Resava, au-dessous de Paratchina,
 La fondation de notre hospodar régnant,
 De notre hospodar, le glorieux prince Lazare (1) !
 Et tant d'autres monastères serbes,
 Si vous les voyiez, vous seriez émerveillés,
 Tant ils sont beaux et comme ils sont grands (2) !

Pour que ces énumérations occupent tant de place dans les compositions populaires, il faut que le sentiment religieux ait été, du moins à cette époque, très profond et très sincère chez la nation serbe. Les princes d'avant la conquête turque n'ont pas signalé leur piété seulement par de nombreuses fondations pour l'âme : plusieurs se sont retirés dans des monastères et ont été des saints. « L'Église des Serbes, fait ressortir le R. P. Nilles, a cela de propre que presque tous ses saints appartiennent aux deux ordres des évêques et des rois. Elle compte seulement dans ses fastes deux ermites.... (3) »

L'archimandrite Nicéphore Doutchitch, dans ses *Kninjevni Radovi*, a publié en 1895 (Belgrade) une monographie du monastère de Kilindar.

(1) Dans le volume *Starj-Deera*, on a reproduit une image du couvent de Ravanitza, tel qu'il se trouve dans la publication de Kanitz.

(2) Cette cantilène sur Milosch Obilitch est extraite du *Voyage sentimental dans le pays des Slaves*: Paris, Leroux.

(3) *Kalendarium manuale*... t. 1^{er}, 1896, p. 416.

Il a été remarqué, du reste, que la conquête musulmane paraît avoir affaibli chez les Serbes le sentiment religieux qu'elle exaltait chez d'autres populations. On peut en trouver la confirmation dans ce fait que le cycle épique de Marko Kralievitch, où sont retracés les sentiments qui ont suivi immédiatement la lutte et la conquête, et le cycle des heidouques (Klephtes slaves) sont loin de présenter le caractère profondément religieux des chants relatifs à la guerre de Kossovo.

III

SUPPRESSION DU PATRIARCAT SERBE A IPEK.

La conquête turque laissa subsister ce qui existait sur le terrain hiérarchique. Le siège d'Ipek continua à exercer son autorité sur les diocèses qui avaient fait partie de l'empire d'Étienne Douchan (1).

Le patriarcat d'Ipek comprenait, en dernier lieu, quatorze diocèses, dont voici les noms : 1° Bosnie; 2° Herzégovine; 3° Rascie et Novi-Bazar; 4° Oujiza; 5° Belgrad (métropole); 6° Nissa; 7° Kossovo; 8° Istip; 9° Costandin; 10° Scopia; 11° Priserend; 12° Dalmatie (territoire vénitien); 13° le Monténégro; 14° enfin, le diocèse même d'Ipek, dont le titulaire portait les titres d'archevêque d'Ipek et de toute la Serbie, de Bulgarie (2), de Primorie, de Dalmatie, de Bosnie, d'au delà du Danube, et patriarche de tout l'Illyrique (3).

Vers la fin du dix-septième siècle, il s'accomplit, dans les provinces serbes conquises par la Turquie, des événements importants, qui eurent une influence décisive sur les destinées religieuses de la nation. En 1689, Arsène III Tsernoïevitch, qui était Monténégrin d'origine, succédait à Maxime sur le trône patriarcal d'Ipek. A ce moment, l'empereur Léopold, roi de Hongrie, s'appretait à soulever l'Orient chrétien contre les Turcs. Le 6 avril 1690, par l'intermédiaire du patriarche Arsène, il invita tous les chrétiens de la Turquie d'Europe à venir sans

(1) Voici notamment ce qu'on lit dans une lettre de Gerlach à Martin Crusius en 1575 : Archiepiscopi extraordinarii. Byzantinum tamen agnoscentes, tres a me reperuntur. Primus *ὁ Πεκίου (urbis Servia) καὶ πάσης Σερβίας*, — secundus *ὁ Ἀχριδίων καὶ πρώτης Ἰουστινιανῆς καὶ πάσης Βουλγαρίας*, — tertius *ὁ (Ιβηρίας (Georgiana) ὁ καὶ καθόλιος λέγουσιν*. (*Turco-Græcia*, p. 194.)

(2) Il y avait des Bulgares sous le patriarche serbe; mais le patriarcat bulgare, siégeant à Ochrida, a continué son existence séparée jusqu'en 1765.

(3) Note manuscrite du P. Martinov. Cette statistique se rapporte à l'année 1754.

crainte sur son territoire en abandonnant leurs foyers. Il les exhortait à prendre les armes contre les Turcs, à se placer sous les ordres des généraux impériaux, et à leur fournir tout ce qui serait nécessaire. Léopold s'engageait à conserver à ces chrétiens leurs usages, leurs lois, leurs droits et leurs immunités, comme avant la conquête. A cet appel, Arsène, suivi de 37.000 familles serbes, traversa la Save et fut installé dans la Sirmie, la Batchkie, et le banat de Temesvar. Nous raconterons plus tard les destinées de ces réfugiés.

Un autre patriarche serbe fut placé par les Turcs sur le trône d'Ipek, en remplacement d'Arsène Tsernoïevitch. En 1737, un de ses successeurs, nommé Arsène Joannovitch, sur de nouvelles instances des Impériaux, souleva aussi sa nation contre la Porte. Les chrétiens furent défaits par les Turcs sur les bords de la Kolubara, et leurs débris allèrent rejoindre, au delà de la Save, les réfugiés de 1690. Parmi eux se trouvait le patriarche Joannovitch (1). Les Turcs pourvurent de nouveau au patriarcat d'Ipek, devenu encore vacant par cette fuite.

C'était l'époque où les Grecs commençaient à prendre une grande influence dans la direction de la politique turque. Sous prétexte de soustraire les Slaves à l'action des princes autrichiens, Jean Ypsilanti conseilla à la Porte de placer les Slaves, sous des évêques grecs (2). En 1765, Samuel, patriarche de Constantinople, obtint, moyennant un tribut à la Porte de 63.000 aspres, la suppression du patriarcat serbe à Ipek (3), dont le dernier titulaire s'appelait Callinique. Voici, du reste, la liste des patriarches qui se succédèrent sur le trône d'Ipek depuis la fuite du premier Arsène en 1690 : Callinique I^{er}, Athanase, Moïse, Arsène Joannovitch, le fugitif de 1737, Athanase, Gabriel II, Gabriel III, Vincent, Païsia, Cyrille, Gabriel IV, Basile Berkitch (4), enfin Callinique.

Deux années après, et grâce à la même influence grecque, le patriarcat bulgare d'Ochrida fut aussi supprimé (5).

(1) Ranke, *Histoire de Serbie*, chap. n. — Ducange, *Illyricum novum ac vetus*, tractatio posterior, chap. iv. — E. Picot, *les Serbes de Hongrie*.

(2) *Histoire de l'insurrection grecque*, par Philimon, t. II, p. 2 et 3 (en grec).

(3) Pouqueville, *Voyage de la Grèce*, t. VI, p. 489.

(4) Ne pas confondre ce Basile avec son homonyme, évêque du Monténégro, lequel se réfugia et mourut en Russie où il écrivit l'histoire de son pays. Le Père Martinov en a publié la traduction en français.

(5) Voir *la Bulgarie chrétienne*, in-12: Paris, Duprat-Challamel.

Il est intéressant de voir de quelle manière fallacieuse cette double suppression a été justifiée à Constantinople.

Acte formulé lors de l'abolition des archevêchés d'Ochrida et d'Ipek, et qui a été déposé dans les archives du patriarcat de Constantinople.

« Il est donné à ceux qui règnent légalement et réellement de faire des lois et de dominer au moyen de *hatti-chérifs* (décrets) : ainsi fait le très puissant et éternellement auguste, le victorieux, notre maître et roi, sultan Moustapha, dont le règne soit éternel!

« C'est le propre des hommes sages de ne pas se fier aux mots, mais d'examiner si ces mots sont d'accord avec les choses : il appartient aux interprètes de la loi de rétablir la lumière dans la confusion qui résulterait de l'oubli de cette règle. Car souvent des erreurs arrivent non seulement par le fait de ceux qui se font un métier de jouer sur les mots, mais encore de la part d'individus qui ont intérêt à déguiser la réalité sous les mots, à cacher leur honte sous une dénomination respectable. C'est ainsi qu'il en est qui décorent un brigand du nom de roi, le vol du nom de butin, et leur volonté du nom de loi.

« Nous savons que *nearà* signifie ordonnance ou décret royal, laquelle a pour but de redresser ce qui était faussé ou d'établir une loi là où il n'y en avait point, c'est ce que nous appelons *diätarîn*, les Romains *sacra* et les Turcs *hatti-chérif*. — Il est du devoir du législateur de redresser ce qui n'est pas bien, et non pas de pervertir ce qui est bien. Or, il est arrivé à plusieurs des nôtres, gens obscurs et ignobles (il le faut avouer), qui avaient usurpé le sceptre, de profaner ce nom de *nearà* en revêtant des actes qui avaient pour but, non de consolider le bien, mais de renverser les institutions les plus saintes, couvertes de la sanction de l'Église. En effet, détruisant l'harmonique unité de notre Église, ils en ont détaché les deux sièges d'Ochrida et d'Ipek pour en faire *deux sièges autonomes*, et ils ont consacré ce démembrement par des *nearà* qui ont été la cause de bien des maux. Dès lors ces maux ont commencé et ils sont toujours allés croissant, car il n'y avait personne pour les réprimer, maux qui portaient à l'Église des menaces de destruc-

tion, car souvent ces ignobles intrus *des deux sièges* se renver-
saient l'un l'autre et s'arrogeaient le titre de patriarche. Ils
gouvernaient *leurs Églises* d'une façon détestable en mettant
tout à feu et à sang, en accumulant dettes sur dettes, en persé-
cutant, pillant, exilant les évêques qui avaient le malheur de
dépendre d'eux. Les pieux chrétiens de ces malheureuses régions
ont supporté des avanies aussi graves et se sont vus au moment
de disparaître des éparchies. Lorsque les désastres furent arrivés
à leur comble, les chefs religieux *de ces deux* éparchies, accom-
pagnés de leurs ouailles, s'enfuirent, devant la détresse, dans
cette capitale. Appuyés par l'opinion des chrétiens de leurs pays
respectifs, ainsi que par celle *des archevêques* qui avaient anté-
rieurement donné leur démission *des deux sièges* en question,
ils présentèrent une pétition à la Sublime Porte afin que les
deux archevêchés disparussent et fussent incorporés dans l'u-
nité de notre trône très saint, apostolique et œcuménique.

« Notre puissant souverain, Dieu prolonge sa vie ! s'étant gra-
cieusement incliné à ces prières ardentes et ayant émis un
nearà ou *hatti-chérif* en vertu duquel les deux archevêchés et
les éparchies qui en dépendent sont à tout jamais réunis à notre
trône de Constantinople, pour en recevoir désormais la nomi-
nation de leurs pasteurs et la direction de leur administration,
nous avons rendu grâces à Dieu, qui a voulu inspirer à notre
puissant souverain ce décret, que nous appelons une vraie loi
royale, parce qu'elle est conforme à l'utilité de ces deux Églises,
et qu'elle provient de celui qui est notre roi légitime et porte
le sceptre par succession.

« En témoignage éternel de cette grâce obtenue dans ces
derniers temps, notre lettre patriarcale et synodale ci-dessus a
été insérée dans les archives sacrées de la grande Église du
Christ, l'an de salut 1767. »

Le patriarcat de Constantinople faisait ainsi rentrer les Serbes
dans son giron ; mais Samuel ne retrouva pas, en 1765, le trou-
peau aussi nombreux que son prédécesseur Théophane l'avait
aliéné en 1376. Les émigrés d'entre la Save et le Danube res-
tèrent sous l'autorité du chef spirituel qui avait fui avec eux et
dont nous raconterons plus tard les destinées. D'un autre côté,
l'évêque de Monténégro continua pendant quelque temps de
reconnaître l'autorité du patriarche émigré des Serbes.

IV

LA SERBIE. — PRINCIPAUTÉ ET ROYAUME.

La période qui s'écoula entre l'abolition du patriarcat d'Ipek et la reconstitution de la principauté est la plus triste pour l'Église serbe dans l'empire ottoman. Le patriarcat de Constantinople envoyait des prélats grecs, étrangers au pays et obligés de reprendre sur leurs ouailles les sommes que leur exaltation leur avait coûtées. La Serbie se trouva alors exactement dans la situation contre laquelle la Bulgarie se débattait naguère.

Une telle situation ne pouvait pas survivre à la domination directe de la Turquie, dont les Serbes réussirent à s'affranchir, avec le concours diplomatique des Russes, par une lutte qui commença en 1806 et ne fut terminée qu'en 1830. Il y avait deux partis à prendre : ou constituer l'*Église* serbe vis-à-vis le patriarcat de Constantinople dans une condition analogue à celle que l'*État* serbe avait conquise vis-à-vis le trône du Sultan, ou la rattacher à l'ancien siège fondé autrefois à Ipek par les princes de Serbie et actuellement transféré à Carlovitz. Les préventions contre l'Autriche, sur le territoire de laquelle se trouve cette ville, empêchèrent qu'on s'arrêtât au second parti, qui n'eût, d'ailleurs, été approuvé ni à Constantinople ni à Saint-Pétersbourg.

Le firman de 1830, qui a constitué la demi-indépendance de la Serbie, contient le paragraphe suivant :

« Le métropolitain et les évêques *que choisira ladite nation* seront nommés par le patriarche grec de Constantinople, sans être obligés de se rendre eux-mêmes dans cette capitale. »

Le règlement organique (*oustav*) donné par la Porte en 1838, est plus explicite. C'est le Sultan qui parle au prince de Serbie :

« ART. 57. — Comme les sujets tributaires de la Sublime Porte sont de l'Église grecque, je leur ai donné la complète liberté d'exercer leur service divin d'après les cérémonies en usage, ainsi que de se choisir, sous ton assistance et ta surveillance, leur métropolitain et leurs évêques sous la condition que, conformément aux canons de l'Église, ils seront soumis à la puissance ecclésiastique du patriarche de Constantinople qui est à regarder comme le chef de l'Église et du Synode.

« De même, il est conforme aux privilèges accordés jadis par la Porte ottomane à ses sujets chrétiens que les chefs du clergé administrent entièrement les affaires de l'Église en tant qu'elles n'ont pas de rapports avec les affaires politiques. D'une autre part, les rémunérations et les dotations du métropolitain, des évêques, des igoumènes, des ecclésiastiques et des institutions pieuses sont déterminées par le peuple. Ces mêmes règlements s'appliquent donc au traitement et à la dignité du métropolitain et des évêques en Serbie.

« ART. 58. — On déterminera en Serbie les lieux où le haut clergé se rassemblera pour tenir conseil sur les affaires concernant le métropolitain, les évêques et l'Église. »

Tels sont les actes qui réglèrent la condition générale de l'Église dans la principauté serbe et ses rapports avec le patriarcat de Constantinople en 1830 et en 1838.

Voici les articles de la constitution de 1869, qui ont trait à des matières religieuses : cette constitution est, du reste, remplacée par celle de 1889, dont il sera question ultérieurement.

« ART. II. — Le prince Serbe doit être de religion orthodoxe. A son avènement, il prête devant la première assemblée nationale le serment suivant :

« Je (le nom) recevant le gouvernement, jure devant Dieu tout-puissant et par ce que j'ai de plus sacré et de plus cher au monde, sur la sainte Croix et sur l'Évangile, de conserver intacte, la constitution de l'État, de gouverner conformément à cette constitution et conformément aux lois, et d'avoir constamment en vue dans toutes mes tendances et dans toutes mes actions, le seul bien de la nation. En prêtant ce serment solennel à Dieu et à la nation, je prends à témoin Dieu, à qui je devrai rendre compte au jour du jugement, et je confirme la sincérité de ce serment en baisant le saint Évangile et la croix

de notre rédempteur Jésus-Christ et qu'ainsi Dieu me soit en aide! Amen. »

« ART. 19. — L'héritier du trône serbe doit être de religion orthodoxe.

« ART. 31. — La religion dominante en Serbie est la religion orthodoxe. Tous les autres cultes reconnus sont libres; la célébration de leurs cérémonies est placée sous la protection de la loi.

« Nul ne peut arguer des prescriptions de la religion qu'il professe pour se soustraire à l'accomplissement de ses devoirs de citoyen. Toute agitation (prosélytisme) qui pourrait porter atteinte à la religion orthodoxe est interdite.

« ART. 119. — Les religions reconnues en Serbie ou qui seront reconnues par une loi, ont la liberté d'exercer publiquement leur culte.

« ART. 120. — Le prince est le protecteur de toutes les religions reconnues en Serbie.

« Les organes spirituels de toutes les religions sont sous la surveillance du ministre du culte.

« L'administration des affaires intérieures des cultes est réglée, pour chaque Église, conformément à ses canons; pour l'Église orthodoxe, elle relève du conseil des évêques (synode) et, pour les autres Églises, des autorités spirituelles compétentes.

« ART. 121. — La correspondance de l'autorité spirituelle de l'Église orthodoxe avec les autres autorités spirituelles ou des conciles au dehors, est soumise à l'approbation du ministre du culte. La correspondance des ministres des autres religions avec les autorités et les conciles au dehors doit être vue et approuvée par le ministre du culte.

« ART. 122. — Aucun acte émanant d'une autorité spirituelle ou d'un concile ecclésiastique au dehors ne peut être publié dans la Principauté sans l'autorisation du ministre du culte.

« Les plaintes portées contre les abus des autorités ecclésiastiques de l'un des cultes reconnus par l'État, sont déferées au ministre du culte.

« ART. 123. — Les ministres du culte dans leurs rapports et leurs actes civils, comme en ce qui touche leurs biens, sont soumis aux lois communes de l'État.

« ART. 124. — Toutes les écoles et établissements d'éducation sont placés sous la surveillance de l'État.

« ART. 125. — Les établissements pieux à titre privé ne peuvent être considérés comme biens de l'État, ni recevoir une destination autre que celle qui leur a été assignée par le fondateur.

« Si pourtant le but primitif de l'institution ne peut plus être atteint, alors seulement les ressources disponibles peuvent être appliquées à d'autres œuvres utiles, avec le consentement des curateurs et des administrateurs. »

Les catholiques de la Serbie ont relevé jusque vers 1818 du diocèse de Nicopolis-ad-Istrum. Depuis cette époque, ils sont sous la juridiction de l'évêque de Diakovo, en Esclavonie. On paraît désirer à Belgrade l'adjonction de la Serbie catholique au vicariat apostolique des Franciscains de Bosnie, qui sont de race et de langue serbe. Les articles 121 et 122 de la Constitution de 1869 rendaient difficile la constitution d'une hiérarchie régulière par la conclusion d'un concordat avec la cour de Rome.

La constitution que la Grande-Skoupchtina a donnée à la Serbie en 1889, porte naturellement l'empreinte de la situation dont le tomos de 1879 est l'expression. Voici, du reste, les articles de cette constitution qui se réfèrent à la religion :

« ART. 3. — En Serbie, c'est la religion orthodoxe orientale qui domine.

« L'Église serbe est autocéphale. Elle ne dépend d'aucune Église étrangère ; mais elle maintient l'unité des dogmes avec l'Église orientale œcuménique.

« ART. 17. — La liberté religieuse est absolue. Toutes les religions reconnues sont libres et se trouvent sous la protection de la loi, en tant que leurs pratiques ne portent pas préjudice à l'ordre public ou à la morale.

« ART. 18. — Sont interdits tous les actes pouvant porter préjudice à la religion de l'État.

« ART. 19. — Les citoyens ne peuvent pas invoquer les prescriptions de leur religion en vue d'éluider des devoirs civils ou militaires. »

V

UNE RESTAURATION RELIGIEUSE.

En 1876, la Serbie et le Monténégro donnaient le signal d'une lutte armée contre la Porte, qui avait pour objet la délivrance des autres chrétiens de la Turquie d'Europe, spécialement des Bulgares. La Serbie, luttant seule dans la vallée de la Morava contre des forces supérieures, eut beaucoup à souffrir. Au mois d'avril suivant, la Russie intervenait et vers la fin de 1877 la Serbie rentrait en campagne. Le traité conclu à San Stefano le 3 mars 1878, entre l'empereur Alexandre et le Sultan, stipulait, en faveur de la Serbie, outre une extension de territoire, l'indépendance. Ces avantages furent confirmés le 13 juillet de la même année par le traité conclu à Berlin entre les grandes puissances. La Serbie d'Étienne Douschan le Fort était rentrée dans la famille des États politiques indépendants. Restait la question religieuse. L'Église serbe allait-elle rester assujettie au faible lien qui la plaçait encore sous la dépendance du patriarcat de Constantinople? La théorie et les faits qui viennent d'être rapportés témoignent que ce n'était pas possible.

De part et d'autre, il fut procédé plus correctement qu'en 1351. Étienne Douschan avait alors fait proclamer l'indépendance de son Église par cette Église elle-même et sans entente préalable avec le siège qui en avait été jusque-là légitimement le chef. C'était poursuivre un but légitime par un procédé incorrect. Aussi comprend-on facilement que le patriarche ait d'abord répondu par un anathème à la brutalité du procédé. Il n'en fut pas ainsi de nos jours. Le prince Milan et le métropolitain serbe adressèrent officiellement une requête au patriarcat, à l'effet de faire reconnaître l'autonomie religieuse qui, d'après les règles de l'Église orthodoxe, était la conséquence nécessaire

de l'indépendance politique (I). D'un autre côté, il n'y a pas trace que le patriarcat ait voulu récalecter contre une réclamation si canonique et si convenablement introduite. Au mois de novembre 1879, le patriarche Joachim III, assisté de son synode, rendait un décret (τάγμα) reconnaissant l'Église serbe comme autonome et autocéphale, conformément aux canons, en raison de son indépendance politique, et cela sans conditions, car on ne peut pas donner ce nom aux recommandations que contient le *tomos* : c'est l'application des principes qui régissent l'Église orthodoxe; plus une marque de déférence filiale, déjà acceptée par la Grèce.

Ce document, du plus haut intérêt, est à peine connu. Comme tous les actes émanant du patriarcat de Constantinople, il est écrit en grec. Nous en donnons une traduction faite sur le texte original et trop littérale pour l'élégance.

Afin de ne pas être long, nous avons omis au commencement quelques pages de considérations purement religieuses, qui ne sont pas nécessaires pour la suite du raisonnement.

Il nous semble qu'il ne sera pas indifférent au lecteur d'avoir sous les yeux un échantillon authentique du travail religieux dans ce monde qui nous tient par tant de côtés, et que nous ne connaissons pas assez. Peut-être quelques-uns seront-ils surpris d'y rencontrer un document de cette valeur. En effet, étant donnée la théorie première, que nous ne voulons pas discuter, le raisonnement est suivi avec beaucoup de logique; les déductions s'enchaînent clairement. Le ton est grave et religieux. On y trouvera cette abondance qui est le propre des documents religieux, comme des juridiques, et cela si universellement que ce caractère paraît tenir à la nature de ces actes et ne peut leur être reproché. A ceux qui s'en scandalisent, je suis toujours disposé à répondre comme le tabellion de Molière :

Notre style est fort bon et je serais un sot.

Madame, de vouloir y changer un seul mot.

« Joachim, par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique (n° du protocole 4, 163).

(1) Voir les *Églises autonomes et autocéphales*: Paris, Leroux.

« L'Église de Dieu sur la terre, à cause de son unité spirituelle, est, et s'appelle le (un, le seul $\mu\acute{\iota}\chi$) bercail et le (un, le seul $\xi\upsilon$) corps du Christ. Néanmoins, cette unité n'empêcha pas, dès les premiers temps comme par la suite, l'établissement, suivant les lieux et les pays, d'Églises particulières, détachées les unes des autres, gouvernées intérieurement par des pasteurs, des maîtres, des diacres de l'Évangile du Christ, lesquels leur sont propres, c'est-à-dire les évêques et archevêques et les patriarches : et cela en raison non seulement de l'importance historique dans le christianisme de ces villes et de ces pays, mais aussi en raison de la situation politique de leurs peuples et de leurs races. Aussi, pour ce qui concerne le siège de l'ancienne Rome, le très saint concile œcuménique de Chalcédoine dit-il que *les Pères ont donné avec raison à ce siège la primauté parce que la ville de Rome règne* ($\delta\iota\acute{\alpha}$ τὸ βασιλεύειν τῆν πόλιν ἑξουσίαν). *C'est d'après le même principe que les cent cinquante très pieux évêques ont assigné une égale préséance au Très Saint-Siège de la nouvelle Rome (Constantinople), jugeant avec raison que cette ville ayant été honorée par la résidence du souverain et du sénat, ainsi que par les mêmes prérogatives que Rome l'ancienne capitale, de même dans les choses ecclésiastiques, elle devait avoir les mêmes honneurs, venant la seconde après Rome.*

« C'est ainsi que plus tard le très saint Photius écrit : *Il est d'usage que les droits ecclésiastiques et principalement les délimitations changent avec les dominations politiques et les administrations.*

« Attendu que la principauté de Serbie, très pieuse et gardée par Dieu, a été dernièrement consolidée et agrandie et a obtenu son indépendance politique; — que son très pieux, soutenu par Dieu et sérénissime prince, Monseigneur Milan Obrénovitch III, et le très saint archevêque de Belgrade, et métropolitain de Serbie, Monseigneur Michel, au nom du clergé fidèle et du peuple pieux, se sont adressés à Nous, par lettres et ont réclamé une émancipation et une autonomie ecclésiastiques analogues à leur indépendance politique;

« Notre Médiocrité, avec le Saint Synode qui Nous entoure, composé des très saints métropolitains, nos très chers frères

dans le Saint-Esprit et co-officiants, nous étant réunis à cet effet dans la salle synodale du grand martyr saint Georges, et ayant délibéré avec l'assistance du Saint-Esprit, trouvant leur demande tout à fait raisonnable et conforme à l'esprit des saints canons et à la pratique de l'Église dans tous les temps;

« Nous avons décrété :

« Que l'Église orthodoxe de la principauté serbe, — laquelle jusqu'à présent, par l'archevêque de Belgrade et métropolitain de Serbie, dépendait et relevait canoniquement de notre très saint, apostolique et patriarcal siège de Constantinople, — avec tous les diocèses et circonscriptions qui en dépendent, c'est-à-dire toute l'Église comprise dans les limites de la principauté de Serbie agrandie politiquement et finalement affranchie, ayant pour chef, comme toute l'Église orthodoxe catholique et apostolique le Seigneur, Dieu-homme, notre Sauveur, Jésus-Christ, soit dorénavant canoniquement autocéphale, indépendante, s'administrant elle-même, ayant et reconnaissant dans les affaires ecclésiastiques pour chef et président l'archevêque de Belgrade et métropolitain de Serbie, lequel aura autour de lui, d'après les saints canons, un Synode composé des archevêques de sa circonscription ecclésiastique, synode qui, avec lui, gouvernera les affaires de l'Église de la principauté librement, délié de toute autre intervention et dans le Saint-Esprit comme les divins et saints canons le prescrivent.

« Ainsi et en conséquence, Nous reconnaissons et Nous proclamons notre sœur spirituelle l'Église établie dans la principauté de Serbie; Nous l'adressons à toutes les Églises orthodoxes de l'univers pour être reconnue comme telle et commémorée sous le nom de *la Sainte Église autocéphale de la principauté de Serbie*. Nous lui conférons tous les privilèges et tous les droits souverains appartenant à une autorité ecclésiastique autonome. Ainsi l'archevêque de Belgrade et métropolitain de Serbie, en officiant, commémorera tout l'épiscopat des Orthodoxes; le chœur qui l'entourera commémorera les bienheureux archevêques de son nom. Toutes les choses se référant au gouvernement ecclésiastique intérieur seront jugées, déliées ou déterminées absolument par lui et le saint synode qui l'entoure conformément à l'enseignement évangélique et

pour le reste à la sainte tradition et aux dispositions vénérables de notre sainte Église orthodoxe.

« Et, afin de conserver vivante et dans toute sa force et de maintenir en tout immuable, l'unité qui existe réciproquement entre la Grande Église du Christ (Constantinople), et les autres Églises autocéphales du Christ, l'archevêque de Belgrade, métropolitain de Serbie, d'après la règle traditionnelle et canonique, sagement observée entre les Églises indépendantes, d'un usage fraternel et réciproque, et d'après le lien d'union, doit commémorer dans les sacrés dyptiques les très saints patriarches, — recevoir aussi le Saint-Chrême de la Grande Église-mère du Christ à Constantinople. — Chaque fois qu'un chef du Saint Synode qui l'entoure aura été légalement proclamé, le métropolitain serbe devra envoyer à tous les patriarcats orthodoxes et aux autres Églises autocéphales les lettres d'intronisation d'usage, et se référer par des lettres synodales à ces mêmes Églises dans les éventualités ecclésiastiques d'une portée générale, qui auraient besoin d'un vote et d'une appréciation plus étendue. Et réciproquement, chacun de ces patriarcats ou Églises autocéphales ci-dessus signalées fera de même envers l'Église serbe suivant, comme Nous disions, la règle canonique et l'usage qui ont prévalu, dès le principe, dans l'Église orthodoxe.

« Dans les éparchies qui ont été dernièrement annexées à la principauté de Serbie, il se trouve beaucoup de schismatiques, clercs ou laïcs, partisans du soi-disant exarchat bulgare, desquels il est parlé dans la lettre du métropolitain de Serbie comme montrant le désir de la conversion. L'affaire de leur admission dans le giron de l'Église orthodoxe, catholique et apostolique sera déliée et décidée conformément aux sacrés canons et aux dispositions ecclésiastiques.

« Dans les conditions qui précèdent, la grande Église du Christ à Constantinople, sous l'inspiration du Saint-Esprit, ayant délibéré synodalement, déclare la sainte Église, en Serbie, autocéphale et indépendante et, la bénissant cordialement en tout amour fraternel, fait des vœux pour qu'elle persévère ferme et inébranlable dans la foi et dans l'unité spirituelle de l'Église une, sainte, catholique et apostolique pour la consolidation du corps du Christ, auquel sont dus toute gloire, tout honneur,

toute adoration avec son Père éternel et son tout saint, bon et vivifiant Esprit. Ainsi soit-il.

« En l'an du Salut mil huit cent soixante-dix-neuf, au mois d'octobre, indiction huitième.

(*Le Secau*).

Signé : « JOACHIM, par la grâce de Dieu, archevêque de Constantinople, la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique.

L'(archevêque) d'Éphèse, AGATHANGÈLE a souscrit

| | | |
|---|-----------------------------------|---|
| — | de Nicomédie, PHILOTHÉE, | — |
| — | de Chalcédoine, CALLINIQUE, | — |
| — | de Dercos, JOACHIM (1), | — |
| — | de Néocésarée, JÉROTHÉE, | — |
| — | de Smyrne, MÉLÉTIUS, | — |
| — | d'Inbros, NICÉPHORE, | — |
| — | des Phanariophersale, CONSTANTIN, | — |
| — | de Cos, MÉLÉTIUS. | — |

Conformément aux traditions et à la recommandation insérée au *tomos*, le métropolitain de Serbie notifia aux autres chefs d'Églises orthodoxes autonomes la reconnaissance de l'autonomie serbe. Loin d'impliquer une sorte de dépendance vis-à-vis de n'importe qui, ces notifications sont, au contraire, une preuve d'autonomie, comme les lettres que les souverains temporels adressent aux autres souverains, eux seuls à eux seuls, pour annoncer leur avènement.

Le texte de la notification serbe ne nous a pas été communiqué. Parmi les réponses, une seule a été publiée à notre connaissance, celle du synode d'Athènes. Elle est datée du 19 janvier 1880 et conçue dans les termes les plus sympathiques. Nous n'en citerons que la conclusion, traduite sur une version serbe :

Le Saint Synode adresse, dans une affection fraternelle, cette lettre à l'Église fraternelle en Jésus-Christ et autocéphale de Serbie, en lui offrant avec empressement son aide fraternelle en toute nécessité, et en attendant la même chose de son amour. Le Saint Synode envoie avec plaisir son

(1) Ce prélat a succédé sur le trône patriarcal au patriarche du même nom dont il est fait ici mention.

salut à votre Saint Synode, en souhaitant de tout cœur au peuple serbe la faveur et bénédiction du Seigneur et Dieu de tous.

Les autres réponses ne nous sont pas connues.

Après les plus longues et les plus pénibles tribulations, la patrie de saint Sava et de Douchan le Fort a complètement reconquis sous nos yeux son indépendance politique et religieuse: elle a été, comme on dit en droit, *restituta in integrum*. En outre, d'après ce qui précède, on voit que ce n'est pas une révolution, une innovation, mais une véritable restauration. Et cette restauration, qui a été accomplie suivant la procédure la plus régulière, est conforme au droit antique, comme à la pratique constante de l'Église orthodoxe : *Imperium sine patriarcha non staret*.

(A suivre.)

Adolphe d'AVRIL.

UNE PAGE
DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE MARDIN

AU COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE

ou

LES TRIBULATIONS DE CAS ELIA IBN AL QŠIR

RACONTÉES PAR LUI-MÊME

PUBLIÉES D'APRÈS LE TEXTE ARABE

AVANT-PROPOS

Ce récit simple et sans prétention nous montre, à deux siècles de distance, le jeu des passions religieuses dans l'Orient chrétien, soit qu'elles restent livrées à elles-mêmes, soit qu'une administration cupide les exploite à son profit. Le héros du récit, qui en est aussi l'auteur, n'était pas un homme vulgaire, et il intéresse par ses défauts comme par ses qualités.

La situation dans ces pays s'est sans doute modifiée, améliorée, depuis deux cents ans, mais le génie et les tendances n'y ont pas changé.

C'est donc ici une lecture attachante et instructive à plus d'un titre, — à cette heure surtout, où les derniers

événements politiques et religieux attirent l'attention sur l'Orient.

L'original est écrit en arabe vulgaire, et se trouve à Mardin. Nous l'avons traduit sur une copie que nous devons à l'obligeance de M^{re} Paulos, évêque syrien de Darà. Malheureusement, la fin du manuscrit est perdue, et c'est en vain que des recherches ont été faites pour la retrouver.

FR. S. SCHEIL, O. P.

Mossoul, mai 1895.

CHAPITRE PREMIER

En 1700, arriva à Mardin un Vartabet (1), Arménien catholique, du nom de Melkoun, natif de Mardin, fils du maqlassi (2) Mourad, de la famille des Thazbaz, et élève du Collège de la Propagande, muni des pouvoirs de missionnaire près les populations de son pays. Comme tous les habitants de Mardin, à peu près, étaient plongés dans les ténèbres de l'hérésie, il commença à y exposer et expliquer les vérités de la foi catholique, à ceux de sa nation qui montraient le plus de dispositions, et eut le bonheur de les convertir à la foi de leurs pères. Les hérétiques ne manquèrent pas de se remuer, portèrent plainte aux autorités turques, enfin persécutèrent le Vartabet tant qu'il fut en leur pouvoir. Mais ces persécutions n'eurent d'autre résultat que de faire augmenter le chiffre des conversions, si bien que, quand les Arméniens schismatiques virent les néo-convertis en nombre, ils s'avisèrent, par une sorte d'amour-propre national, de leur offrir leur église de Sourb-Kéwork ou de Saint-Georges, pour la célébration des saints mystères. Le Vartabet leur fit bien comprendre, que tant qu'ils laisseraient dans leur église un vestige de leur croyance, un symbole de leur hérésie, il n'y mettrait pas le pied, ni pour prêcher, ni pour y célébrer les saints mystères. Ils finirent par faire ce qu'il désirait, mais non sans que certains prêtres ne murmurassent, missent des obstacles à la bonne entente des partis, et jetassent le trouble dans beaucoup d'esprits. Plusieurs catholiques revinrent même en arrière, les divisions augmentèrent, le peuple se partagea en deux camps, et plusieurs personnes de la famille et de l'entourage du Vartabet

(1) Mot arménien : *docteur, précepteur*; on l'applique maintenant aux prêtres.

(2) Mot arabe : *sacristain*.

se rangèrent contre lui. Il ne s'agissait rien moins que de le tuer ou de le lapider. Une vieille femme vint, un jour, le frapper en pleine église, pendant qu'il était occupé à ses fonctions sacrées, cassa sa crosse et déchira ses ornements. La secte des Syriens jacobites se mit de la partie et, les divisions et les disputes augmentant, le courageux apôtre crut qu'il valait mieux abandonner l'église de Sourb-Kéwork, et se transporter dans une vieille église ruinée, située à l'ouest de Mardin, appelée de Sainte-Barbe. Après l'avoir débarrassée de toutes les ordures et décombres, il se mit à y célébrer les Saints Mystères, prêcher et administrer les sacrements, et les catholiques ne manquèrent pas de s'y rendre en foule, pour se confesser, communier et assister aux offices. Les hérétiques, dont le dépit allait croissant, leur firent de nouveau toutes les tracasseries possibles pour leur faire abandonner Sainte-Barbe, mais ce fut en vain. Les catholiques ne se laissèrent pas rebuter : ils se rendirent de nuit à leur église, malgré l'hiver, la pluie et les neiges. Ils finirent encore là par attirer de nouveaux adeptes, au vu et au su de l'autorité civile. Des prêtres même et des chammas (1) vinrent cette fois à eux : ce que voyant, les principaux de la nation leur ouvrirent une seconde fois les portes de Sourb-Kéwork. Cette offre fut agréée, et le Vartabet prit bientôt tant d'ascendant sur les Arméniens schismatiques qu'il ne se considéra et n'agit plus que comme leur supérieur, faisant disparaître de l'église les derniers vestiges de l'hérésie, suspendant les prêtres rebelles qui osaient lui faire opposition. Sa réputation se répandit bientôt au loin. Des jeunes chammas, non mariés, des meilleures familles catholiques, connaissant parfaitement la langue arménienne, accoururent auprès de lui de différents endroits, pour se mettre sous sa conduite et être formés par lui. Non content de faire leur éducation spirituelle et ecclésiastique, il leur apprenait la grammaire, la logique et la philosophie, etc... D'Aintab il en vint trois : chammas Ibrahim, chammas Ohann et chammas Narsès. Ce dernier était aveugle. Mais les yeux de l'esprit remplaçaient chez lui les yeux du corps : il savait par cœur presque toute l'Écriture Sainte, et l'interprétait avec la plus grande facilité. A la vue de tant de changements, les quel-

(1) Ministre de l'autel, en Orient, tenant de l'acolyte et du sous-diacre, chez nous.

ques prêtres arméniens mécontents faillirent mourir de dépit. En désespoir de cause, ils se donnèrent avec leurs chammas au patriarche jacobite, Mar Gorguis al Mausalî. Ce pasteur, au cœur endurci, à l'âme égarée, leur demanda de quitter entièrement le Vartabet, et leur offrit une place dans son église des Quarante-Martyrs, qui est au centre de Mardin. Deux cents personnes, tant hommes que femmes et enfants, les suivirent. Les Arméniens occupaient un côté de l'église pendant leurs offices, et les Jacobites l'autre. Cet état de choses dura un an entier.

Or moi, chammas Elia, ibn al Qsir, j'étais alors un fervent Jacobite, et je puis me rendre le témoignage que l'hérésie avait en moi un de ses plus zélés champions. Je remplissais dans l'église des Quarante-Martyrs la fonction de prédicateur, prêchant aux Jacobites et aux Arméniens qui s'y étaient réfugiés, la foi jacobite, comme la seule et unique vraie foi. Quand le Vartabet Melkoun entendit parler de moi, il chercha à m'attirer chez lui par les gens de son entourage, qui commencèrent par engager avec moi des discussions religieuses, puis me conseillèrent d'aller trouver leur chef; ce que je me gardai bien de faire. Bien au contraire, je ne fis que me montrer plus opiniâtre dans ma croyance.

Deux ans s'étaient déjà passés depuis l'arrivée du Vartabet Melkoun à Mardin, lorsqu'un jour (c'était le 1^{er} dimanche de Carême, et le temps était très mauvais), le ciel m'inspira la pensée d'aller voir cet homme. Il ne m'avait jamais vu, et ne me connaissait encore que de nom. Je me rendis donc chez lui un peu avant midi, et le trouvai tout seul dans sa chambre.

Je le salue et vais m'asseoir, sans lui baiser la main. Il me rend mon salut et m'adressant la parole : « D'où êtes-vous, mon enfant, me dit-il, et de quel rite êtes-vous ? » Je lui réponds dans le dialecte alépin : « Je suis originaire d'Alep et du rite syrien. » Sur ce, il me dit quelques paroles gracieuses, puis me demanda des nouvelles de M^{sr} le patriarche. Je ne manquai pas de faire de Mar Gorguis le plus grand éloge. Je parlais encore quand entra dans la chambre un chammas catholique dont j'étais bien connu. A peine m'eut-il vu qu'il referma la porte et se sauva, sans écouter les appels réitérés du Vartabet, qui voulait le faire revenir. Il reparut après cinq mi-

nutes, tout joyeux et accompagné de quatre ou cinq catholiques dont un jeta devant moi la pincette à feu, un autre la broche, et un troisième la clef de la chambre où nous étions (1).

Le Vartabet tout étonné leur demanda : « Connaissez-vous donc cet homme pour en agir ainsi avec lui ? » Ils répondirent : « Certes, si nous le connaissons : c'est lui chammas Elia, ibn al-Qsir, dont vous nous avez parlé et que vous nous avez recommandé de vous amener. Vous voilà face à face avec lui : c'est lui en personne. »

Le Vartabet, charmé de me voir, fit aussitôt apporter le café.

Nous étions à peine entrés en conversation que nous vîmes entrer un évêque jacobite, le maphrien (2) Chimoun el Tourani, ainsi nommé parce qu'il était venu du Djebel el Tour : il était accompagné d'un chammas. Il fut tout interdit de me trouver chez le Vartabet, et un mauvais esprit, je pense, s'emparant de lui, il se mit à me gourmander et à me dire : « Qu'es-tu venu faire ici, chammas ? » Je m'excusai tant bien que mal en lui disant que je me rendais chez moi, dans ma maison qui est proche de Mar-Kéwork, lorsque la pluie me força d'entrer ici pour attendre que je pusse continuer mon chemin et aller vaquer à mes occupations. Alors, me laissant, le maphrien engagea la conversation avec le Vartabet sur des matières religieuses. Quand j'entendis son langage qui non seulement n'avait rien de l'Écriture Sainte ni des auteurs sacrés, mais sentait la rue et le carrefour, où il prenait toutes ses expressions et ses figures, j'en fus honteux et outré de dépit, et n'eus rien de plus pressé que de me lever et de me sauver, le laissant se débrouiller tout seul. J'appris ensuite qu'après mon départ il était venu chez le Vartabet un des notables catholiques, le Khouadjà (3) Abdalmessih, qui s'était mis à attaquer le maphrien et à lui dire : « Vous,

(1) Manière orientale d'offrir l'hospitalité, et de dire : Ma maison est ta maison.

(2) Le maphrien était chez les Syriens jacobites le *primat ou grand métropolitain d'Orient*. Il suppléait le patriarche qui résidait à Antioche, dans les pays éloignés, ordonnait des évêques, et consacrait le Saint-Chrême à sa place. L'institution du *maphrien* remonte au sixième siècle. Ce mot vient de *ܡܦܪܝܢ*, « être fécond, consacrer ». Le pendant chez les Syriens Nestoriens dans les mêmes pays était le *Catholicos Orientis* Cf. Assemani, *Dissertatio de Monophysitis*, p. 51, etc.

(3) Professeur, maître, sieur.

jacobites, et nous, Arméniens catholiques, qu'y a-t-il de commun entre nous? Vous êtes ce que vous êtes et nous sommes ce que nous sommes : que venez-vous faire ici? mettre la division entre les catholiques? » En entendant ces mots, le maphrien était sorti et allé trouver son patriarche Mar-Gorguis pour lui raconter ce qui s'était passé.

Après l'office du soir, au sortir de l'église, le patriarche me fit venir chez lui. A peine entré dans sa chambre, il me dit : « Où es-tu allé aujourd'hui, chammas Elia? »

Je me dis en moi-même : A quoi bon cacher la vérité? disons-la tout entière; et je lui répondis : « Je suis allé chez le Vartabet Melkoun.

— Qu'avais-tu à faire chez lui? me demanda-t-il.

— Rien, répondis-je; seulement je voulais voir cet homme et discuter avec lui face à face. A peine eûmes-nous échangé quelques mots, continuai-je, que vint à entrer chez le Vartabet le maphrien Chimoun avec un chammas. Au moment où il entra en discussion avec le Vartabet, je me levai et me retirai. — Mais pourquoi, dit le patriarche, n'es-tu pas resté avec le maphrien pour l'aider et le tirer d'affaire pendant la discussion? Car, à ce qu'il me dit, ce chammas, que tu as établi seul prédicateur parmi les Syriens, à l'exclusion des évêques et des prêtres auxquels tu as retiré le pouvoir de prêcher pour le lui donner, ce chammas m'eût à peine vu qu'il se sauva et me laissa seul. — Oui, répondis-je au patriarche, il est bien vrai que je me suis sauvé; mais ce qui m'a mis en fuite, c'est la pauvreté, la grossièreté de son langage. Ses premiers mots furent ceux d'un ignare : ce n'était que comparaisons, expressions triviales, ordurières, ramassées dans la rue, le long des chemins; rien de l'Écriture Sainte, rien des apôtres, rien des Saints Pères, rien de nos docteurs, rien qui y ressemblât de loin. »

Alors le patriarche me dit : « Prends garde, chammas, ces gens (le Vartabet) ne cherchent qu'à corrompre la sainte doctrine. Dès qu'ils ont trouvé quelqu'un d'instruit, ils s'en emparent pour l'endoctriner et le corrompre. Pour toi, sois fidèle. Sache qu'il n'y a de vraie foi sur la terre que la foi des Syriens jacobites, appuyée sur le témoignage des docteurs, tandis que ces perturbateurs calomnient les Saints Pères et les docteurs, en

leur faisant dire tout ce qu'ils veulent. Nous, nous disons : Comment se peut-il qu'il y ait deux natures et deux volontés, après l'union des deux natures? car qui dit *union* dit *une* nature, *une* volonté, *une* personne. »

J'interrompis alors le patriarche en lui disant : « Toutes ces choses, je les connais dès mon enfance, et personne ne saurait me les ravir, ni me ravir ma foi. « Alors le patriarche me fit la même question qu'au commencement : « Que n'es-tu donc resté avec le maphrien pour lui prêter main-forte? « Je lui répondis : « Ne vous ai-je pas dit qu'il a parlé comme un ignorant, un insensé; j'ai eu peur qu'il n'arrivât des troubles et des disputes, et je me suis enfui. « Alors le patriarche se mit à me dire : « Ah ! chammas, j'ai bien peur pour toi. Ces gens te feront faire la culbute comme ils l'ont fait faire à beaucoup d'autres. Chaque fois qu'ils trouvent un homme intelligent dans la communauté syrienne jacobite, ils le corrompent et le pervertissent. Rappelle-toi le patriarche André, le patriarche Abd-ul-djélil al Mausali, l'évêque Isocho al halebi, l'évêque Safar al mardini, Kernouk al Diarbekerli et tant d'autres d'entre les prêtres et les chammas qui ont souffert l'exil, et de riches se sont rendus pauvres, à force de donner des amendes pour la défense de la foi, et qui pourtant ont abandonné cette même foi dans laquelle ils sont nés, pour suivre celle du Pape des Frenjdjis et des Romains. »

Je répondis : « Faut-il donc dire que tous ceux qui se sont attachés au Pape étaient des ignorants, des hommes sans esprit et sans science, ne sachant lire et étudier les livres qui traitent de religion? — Je ne veux pas dire cela, dit le patriarche; au contraire, beaucoup étaient des hommes instruits, savants; mais c'est par l'artifice du démon qu'ils sont tombés et ont été induits en erreur. — Je ne croirai jamais, répondis-je, que cela soit l'œuvre du démon. Est-il possible que tant de rois, de pères, de docteurs, de patriarches et d'évêques, de contrées et de royaumes soient dans l'erreur et destinés aux feux de l'enfer? — Oui, dit le patriarche, tous iront en enfer; et la sainte Église du Christ est l'Église du Syrien jacobite, et le siège, le centre de la vraie foi est Dèir-Zâfaran (1), et il est impossible qu'aucune

(1) Couvent jacobite fameux à quelques heures de Mardin, a été le siège d'un certain nombre de patriarches : s'appelle aussi couvent de Saint-Ilanania.

autre communauté, hormis celle des Syriens jacobites, soit sauvée. — Et l'Église de Roum (1), repris-je, elle si forte, si puissante, qu'en faites-vous? sera-t-elle sauvée, oui ou non?

— Tous iront en enfer, dit-il. Et tel sera aussi le sort des autres Églises et sectes? — Oui, répondit-il. — Mais alors, répliquai-je, quels sont ceux pour lesquels le Christ a été crucifié et a répandu son sang, pour lesquels les Pierre et les Paul et les autres apôtres ont prêché et souffert le martyre? ne serait-ce que pour les seuls Jacobites, et non pour les autres nations? — Pour les seuls Jacobites, » dit-il. Alors j'ajoutai : « Qui nous enverra un des apôtres pour nous dire où est la vérité? » et je me levai et retournai chez moi. Et dès ce moment je sentis l'action de la grâce du Saint-Esprit en moi, je ne songeai plus qu'à sauver mon âme et à m'éclairer, discutant avec les partisans du Vartabet partout où je les rencontrai, dans les rues, les places publiques, mais surtout au souq-al-Kourkodjii, au souq-al-Tarzii et au souq-al-Qairii (2). Ceux des hérétiques qui m'entendaient allaient m'accuser au patriarche qui me faisait venir et me disait : « Chammas, chammas, qu'as-tu à discuter avec ces Frendjis? J'ai bien peur qu'ils ne te fassent tomber dans leurs pièges et ne t entraînent dans leur impiété. » Je lui répondais toujours : « Ne craignez rien, je ne suis pas homme à me laisser duper. »

Pendant ce temps on faisait courir sur le compte du Vartabet mille calomnies plus invraisemblables les unes que les autres. Impossible de les rapporter ici en détail : d'ailleurs l'esprit se refuse à les croire. Exemple : le Vartabet aurait fait faire deux gros cylindres, comme ceux qu'on roule sur les terrasses de Mardin, après les pluies, pour égaliser et tasser la terre, l'un en pierre, l'autre en bois, revêtus tous deux d'étoffe écarlate. Un de ses adeptes, homme ou femme, se présentait-il à lui pour se confesser, il le chargeait d'abord du cylindre en pierre, écoutait sa confession, puis remplaçait le cylindre de pierre par le cylindre de bois en disant : « Te voilà déchargé de tes péchés, va-t'en en paix, » etc., etc.

Pour ma part, tous ces bruits et un entretien que j'eus avec le Vartabet finirent par me détacher entièrement de mes coreli-

(1) Église grecque.

(2) Noms de divers bazars.

gionnaires. En admettant dans le Christ deux natures, j'étais d'avis, moi, qu'il fallait que l'humanité eût aussi sa personnalité. Le Vartabet me confondit avec la remarque suivante : « Tous les chrétiens confessent unanimement qu'il n'y a que trois personnes dans la sainte Trinité. Que si l'on met une personne humaine dans le Christ, il ne faudra plus dire : la sainte Trinité, mais la sainte Quaternité. C'est d'ailleurs l'erreur de Nestorius le maudit. Pour ce qui est de la vraie Église, continua le Vartabet, trouvez-moi dans l'Église des jacobites les notes auxquelles on reconnaît la vraie Église. » Je ne sus que répondre. Alors il ajouta : « Eh bien, mon ami, la vraie Église, la sainte Église de Dieu, c'est l'Église romaine. En dehors d'elle, comme en dehors de l'arche de Noé, point de salut. C'est elle que le Christ a fondée et sanctifiée par ces paroles à saint Pierre : Tu es Pierre... et je te donnerai les clefs... ce que tu délieras... sera délié... Pierre, pais mes brebis... Satan a demandé à vous cribler... confirme tes frères... Ce même Pierre a été crucifié la tête en bas à Rome et non ailleurs. A Rome il a donné leur accomplissement à ces paroles du Sauveur, comme l'attestent les conciles et les saints Pères ; c'est donc l'Église de Rome, le siège de Pierre, qui est l'Église unique, universelle et apostolique, qui ne peut errer ni induire en erreur. D'elle sont sortis, à chaque génération, une légion de saints qui prouvent sa divinité par leurs miracles, avant et après leur mort. D'elle sont sortis aussi une foule de souverains et de rois chrétiens qui n'ont pas rougi de déposer leur couronne, pour s'agenouiller devant le Pontife de Rome, c'est-à-dire le vicaire du Christ et le successeur de Pierre, et lui baiser les pieds. »

En entendant cette parole de vérité, de tout mon cœur j'ai cru et tenu fermement que la vraie Église est celle-là, et qu'il ne saurait y avoir de salut hors d'elle. J'adhérai dès lors si fortement à cette vérité, que rien au monde n'eût été capable de me séparer de l'amour de cette Église et de son obéissance, ni hauteur, ni profondeur, ni persécution, ni glaive, ni exil, ni prison, ni verges, ni mort, ni anges, ni Principautés, ni Vertus, ni aucune créature, et cela je le confesse hautement devant Dieu et ma conscience, et à la face des habitants de cette ville. Dès ce moment aussi je commençai à proclamer hautement partout, que la

vraie foi était celle de Ibn Thazbaz, le Vartabet, et qu'il n'y en avait pas d'autre. Tous les hérétiques, Arméniens et jacobites, se conjurèrent contre moi, me poursuivant sans relâche et me dressant des embûches pour me faire mourir. Le Vartabet me fit venir et m'encouragea en me disant : « Ne les crains point; le Christ est avec toi, qui pourrait te faire opposition? » Ma conversion ne manqua pas d'être interprétée de la manière la plus ridicule et la plus injurieuse pour moi. Le Vartabet, disait-on, m'avait acheté à prix d'argent, me payait une piastre par jour pour me faire prêcher sa foi, m'avait donné une charge de soie, me donnait l'hospitalité jour et nuit à cette intention, etc., etc. Puis ce fut le tour du patriarche qui m'appela et me dit : « Ah! chammas Elia, pourquoi nous as-tu reniés et trahis? pourquoi as-tu renié ta foi, qui est celle de tes pères, celle dans laquelle ils sont tous nés? Nous prends-tu pour des impies et notre croyance pour une croyance fausse? » Je répondis : « Monseigneur, la vérité est une, et la vraie Église est l'Église romaine, à laquelle rendent témoignage les peuples de tous les temps et tous les conciles, et je crois et tiens fermement que tous ceux qui vivent en dehors d'elle sont dans la voie de la perdition, et ne sauraient être sauvés ni en ce monde ni en l'autre. » Ces mots le mirent hors de lui-même : il ne voulut plus me regarder, et de dépit, se mit à pleurer, à se frapper le visage, la poitrine, et les genoux, comme une femme. « Pourquoi pleurez-vous, lui dis-je, quel sujet avez-vous de vous lamenter? pourquoi vous damner, vous et le troupeau qui vous est confié? Croyez plutôt à la vérité, embrassez la vraie foi, et vos ouailles, loin de vous abandonner, feront comme vous. Vous n'encourez en cela aucun déshonneur; bien plus, ce vous sera un titre de gloire. » En entendant ces mots, il ne put plus se contenir, et déchirant ses vêtements, il me dit : « Chammas, je t'adjure au nom du Verbe qui s'est incarné dans le sein de la Vierge Marie, dis-moi, que t'a donné ce Vartabet pour te suborner, et te faire commettre cette folie?

— Ah! lui répondis-je, ce qu'il m'a donné est une chose d'un prix inestimable, avec laquelle j'ai pu acquitter toutes mes dettes passées.

— Et quelles dettes avais-tu? dit le patriarche.

— J'avais, lui dis-je, une dette d'un poids qui m'accablait,

m'écrasait. Que Dieu en retour donne au Vartabet la victoire sur ses ennemis pour qu'il puisse répandre partout la croyance en la sainte Église: qu'il lui soit en aide, afin que, par ses prières, les autres hommes reviennent à la foi comme moi! Ce qu'il m'a donné a rassasié entièrement la faim que j'avais.

— Mais, cette dette, dit le patriarche, que ne m'en as-tu parlé? je t'aurais donné de quoi l'acquitter et, en outre, des fonds que tu aurais fait fructifier, à ton grand profit. Maintenant encore, je suis disposé à te donner autant que le Vartabet t'a donné, pourvu que tu l'abandonnes et que tu reviennes à ton ancien état. » Alors je lui dis clairement : « Le Vartabet ne m'a donné ni or ni argent, mais il m'a mis en possession de la vraie foi dans le Seigneur Jésus, retiré du gouffre de l'enfer et ouvert la porte du royaume des cieux. » Alors le patriarche me dit : « C'en est donc fait de toi, chammas; il n'y a plus rien à espérer de toi. » Et je me retirai.

Sur ces entrefaites était venu le Carême. Le lundi de la première semaine tous les hérétiques, Arméniens et jacobites, de Mardin, se rendirent à Deiral-Zâfaran pour assister à la cérémonie du *Schapqono*, c'est-à-dire de la réconciliation, du pardon. On vint de tous les villages environnants : Qala'at mara, al Oq-sour, al Mansouriat, Kanibil et al Barâhamiat. Tout le monde se réunit autour du patriarche, à l'intérieur du couvent. Moi aussi je fus invité. J'acceptai l'invitation, et quand j'arrivai au couvent, on me fit prendre place au milieu de l'assemblée. Sitôt que je fus assis, le patriarche m'adressa la parole et me dit :

« Chammas Elia, fais ta profession de foi. » J'obéis, et voici ce que je dis :

« Je crois en la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, et confesse que la deuxième personne, le Fils, est descendu du ciel, s'est incarné dans le sein de Marie, toujours Vierge, a pris d'elle la nature humaine intégralement, c'est-à-dire un corps et une âme raisonnable qu'il s'est unis de l'union la plus intime, et crois qu'à raison de cette union, il faut attribuer au Christ deux natures, deux volontés et une seule personne. »

Le patriarche m'interrompit : « Ne dis pas cela, tu blasphèmes, tu es devenu Frendji. — Dieu me garde de me tromper, dis-je. Si saint Jean Chrysostome s'est trompé, je me

trompe avec lui. Si Moussa-Barcepha, si Mar Ephrem et Mar Yacoub se sont trompés, c'est avec eux que je me trompe. » Il y avait, à côté du patriarche, un tas de livres parmi lesquels une explication des Évangiles. Je connaissais ce dernier livre depuis longtemps. J'étends la main, le saisis, l'ouvre et commence à lire tout haut le passage suivant : « Supposons que les Pères et les docteurs réunis se disent les uns aux autres : Allons, portons notre examen sur les œuvres du Christ et recherchons pourquoi le Christ a lutté avec le démon et l'a vaincu; voyons si ç'a été par la vertu de sa nature divine ou par sa nature humaine. Est-ce par la vertu de sa nature divine? alors il faudra dire que la victoire qu'il a remportée est peu de chose. C'est donc dans sa nature humaine qu'il a vaincu le démon et pour cela, cet esprit de ténèbres a pu dire vraiment : La nature dont j'ai triomphé d'abord, a triomphé de moi à son tour. » Alors m'adressant au patriarche et à l'assemblée : « Qu'en dites-vous? » ajoutai-je. Le patriarche se lève, donne un vigoureux coup de pied au livre en me criant : « Un insolent, un misérable comme toi, il n'y en a pas un autre. On a altéré, falsifié ce livre. — Quoi, dis-je, n'est-ce pas le livre dans lequel vous lisez tous les jours? Si vous saviez qu'il contient des erreurs, que le conservez-vous? brûlez-le, faites-le disparaître. »

Le patriarche resta muet, confus en présence de l'assemblée et se mit de nouveau à se lamenter comme une femme. Il lui fut impossible d'ajouter un seul mot : il était comme étourdi du coup. L'assemblée elle-même resta muette; quelques-uns seulement chuchotaient entre eux se disant : « D'où pouvait-il savoir que tel passage se trouvait dans ce livre? » Je m'en allai, les laissant brasser le vent.

Le Vartabet, qui avait appris ce qui s'était passé, par un catholique, craignit pour ma vie et réunit à la hâte les catholiques et les chammas qu'il envoya à ma recherche. Ils me rencontrèrent à Al Balasiq, m'embrassèrent et me félicitèrent vivement. Ils me conseillèrent d'aller directement chez le Vartabet pour le tranquilliser, ce que je fis. Je le trouvai sur la porte de la cour extérieure de l'église. Sa joie fut à son comble. Il m'embrassa, me fit raconter en détail tout ce qui s'était passé et me dit à la fin : « Bravo, chammas Elia, tu es vraiment un second

Paul; maintenant je commence à croire que la vertu du Saint-Esprit est en toi, et je prie Notre-Seigneur de te donner la grâce de triompher de tous tes ennemis. « Grande fut la joie de tous nos frères catholiques ce jour là. Je passai la nuit avec eux jusqu'au matin. »

La nouvelle de cet événement fut bientôt connue dans tous les villages. « Chammas Elia, disait-on, le fameux prédicateur, est devenu Frendji et s'est donné à Ibn-Thazbaz. « Le patriarche Gorguis en écrivit aussi à tous les évêques ainsi qu'au maphrien Isaac, son neveu; mais il était impuissant à m'interdire l'entrée de l'église des Quarante Martyrs, et à me retirer la parole.

Deux semaines avant Pâques arrivèrent de Diarbékir trois prêtres jacobites, riches, et très écoutés des hérétiques. Ils avaient avec eux quatre chammas. Ils vinrent me demander l'hospitalité. Je n'en connaissais qu'un seul, qui était mon ami depuis longtemps. Ils se mirent en tête de me circonvenir par leurs discours pour me faire revenir. « Quel dommage pour toi, me disaient-ils, chammas Elia, que tu te laisses attirer par la doctrine mensongère des Frendjis. Vois, ces gens ne font que semer l'erreur partout où ils se trouvent. Ils nient le miracle du feu et celui du *miroun*, rejettent Barsom (1) et ses sept compagnons; leurs prêtres ne se marient point; leurs fêtes sont différentes de celles de tous les autres rites; chez eux point de jeûne, ils mangent du poisson et boivent du vin au Carême, ils disent la messe tous les jours, même en Carême; ils prisent; si quelqu'un des leurs tombe malade, ils le font manger gras en temps de jeûne. »

A chacun je donnai sa réponse.

Or ces prêtres étaient venus à Dèir-al-Zâfaran, pour assister au miracle du *miroun* (2). Dans le même but le Patriarche avait convoqué dès le Mercredi saint tous les évêques, prêtres, moines et chammas des environs avec une foule nombreuse. Même le Vartabet fut invité avec son assistance. Il refusa d'abord en disant : « Non, pas de communion entre l'Église de Dieu et

(1) Archimandrite d'un monastère de Syrie, assista au concile d'Éphèse en 449, où il obtint la réhabilitation d'Entychès. Les Jacobites le vénérent comme un saint. Mort en 458.

(2) Μύρον. Il s'agit de la confection de l'*huile sainte*. On verra plus loin en quoi ou faisait consister le *miracle*.

l'Église du diable. Pas de mélanges entre la lumière et les ténèbres. » Mais quelques personnages influents lui ayant conseillé de se rendre à l'invitation, rien qu'à titre de curiosité, il partit avec sa communauté, et je l'accompagnai. Quand nous arrivâmes au couvent, un individu de Qal'at Mara, de mes meilleurs amis, vint m'avertir en secret que les villageois avaient résolu de me tuer, ainsi que le Vartabet. Nous donnâmes aussitôt avis au patriarche et aux agents du gouvernement. Ces derniers firent venir les villageois et leur dirent : « Sachez bien que nous sommes au courant de vos mauvais desseins : rien ne nous est caché, et rien ne saura vous sauver de nos mains. Prenez garde à vous. »

Sur le soir commença la prière préparatoire à la confection du *miroun*. En même temps, tout le peuple commença à crier et à vociférer, comme autrefois les prêtres de Baal. De toute la nuit, qui était froide et longue, les prières et les vociférations ne discontinuèrent pas. Ce ne fut qu'à la pointe du jour qu'on couvrit le patriarche du Saint des Saints (1). Ce fut alors un tonnerre de cris répétés : « Le *miroun* a monté, le *miroun* a bouillonné ! » Devant ce tumulte le Vartabet se mit à verser des larmes et à secouer la tête. « Comment ne pas pleurer, dit-il, à la vue de tant d'aveuglement et surtout de l'ignorance, de la folie, de la fourberie de ce patriarche qui trompe tout le monde, tourne en dérision les sacrements de l'Église, s'appelle lui-même Saint, simule des miracles et des prodiges et ne craint ni Dieu, ni les hommes, ni les flammes de l'enfer ? Oui, mes enfants, le *miroun* est un vrai sacrement, le deuxième des sacrements de l'Église, mais il est moins excellent que l'Eucharistie ; or cet insensé peut-il faire par ses prières qu'une hostie se multiplie sur la patène jusqu'à trois ou quatre fois ? Non, certes. Eh bien, il n'est pas plus possible que le *miroun* entre en ébullition, monte et s'accroisse jusqu'à remplir cinquante tonneaux comme ils le prétendent. Ne voyez-vous pas que tout cela n'est que mensonge et supercherie ? Allons, retournons chez nous. »

(1) Le *saint des saints* est une espèce de boîte ou cage terminée en dôme, ouverte par en bas, qu'on descend sur le patriarche, à l'intérieur de laquelle celui-ci fait le mélange des huiles... Il y a près de vingt ingrédients pour la confection de ce *miroun*, et il paraît qu'il y a réellement une réaction chimique qui a pu donner lieu à la légende du miracle.

Sur notre route, les musulmans nous demandaient ironiquement : « Eh bien, combien de tonneaux d'huile? » Nous répondions : « Nous n'en savons rien; allez le demander au patriarche et aux habitants de Qal'at Mara. »

Peu de jours après le patriarche partit pour Alep et laissa comme vicaire Matran (1) al Karkari.

CHAPITRE II

Or cet évêque était un Kurde, ne sachant que la langue kurde, lisant très mal le syriaque et le comprenant encore moins, et par-dessus tout chaud partisan de Barsom. Le patriarche, avant de s'en aller, lui avait dit : « Quand je serai parti, empêche absolument chammàs Elia de prêcher et de lire publiquement à l'église. Il arriva donc qu'un jour je m'apprêtais à faire la lecture. Tout à coup cette brute de Karkari se met à me crier en kurde : « Aujourd'hui nous n'avons que faire de ta lecture : qu'un autre lise à ta place ». Je dévorai mon dépit et m'abstins de lire, mais voici ce que je fis. Il y avait à Mansouriat un maphrien, nommé Lazare, natif de Mansouriat même, bon chrétien, craignant Dieu, mais menant une vie retirée parce qu'il était possesseur de grands biens pour lesquels il craignait beaucoup. Il avait passé plusieurs années en Russie. Cet homme ayant entendu parler de moi me fit venir chez lui, et se prit d'une vraie affection pour moi. « Pourquoi, lui dis-je un jour, passez-vous votre vie d'une manière si inutile, dans une peur continuelle de ces loups rapaces? » Il me répondit : « Parce qu'il n'est personne qui veuille me soutenir et me prêter main-forte. — C'est bien, lui dis-je, voulez-vous devenir patriarche? je me charge de vous y faire arriver : je vous amènerai les personnages les plus influents du pays et ils iront avec vous la main dans la main. » La proposition lui plut. Je me lève et vais m'entendre avec le Vartabet, et les Khouàdja Isaac et Hanna Haroun qui m'envoient chercher le maphrien. Il descend d'abord dans la maison de Khouàdja Isaac, puis chez moi.

(1) Prêlat, évêque.

Après dix jours de séjour avec nous, nous lui faisons un grand festin auquel nous convions le cadî et le fils du mufti avec dix des principaux musulmans. Tous jurent qu'à l'arrivée du nouveau gouverneur ils solliciteront et appuieront la nomination du maphrien au siège patriarcal. Mais l'affaire s'ébruita. Partout on entendait dire : « Chammas Elia veut faire donner le patriarcat au maphrien Lazare. Jacobites et arméniens envoient à la hâte un courrier à Alep pour instruire le patriarche de nos projets. Celui-ci, tremblant de peur, se met incontinent en route pour Mardin, mais non sans envoyer en même temps de ses affidés à Constantinople pour faire avorter l'affaire. Car il craignait beaucoup le maphrien Lazare, et cela pour plusieurs raisons : cet évêque était un homme très riche, en même temps éloquent et sachant parler parfaitement le turc, l'arabe et le syriaque.

Quand le patriarche arriva à Al-Barahamiat, à quelques lieues de Mardin, il envoya une lettre à ses amis et une autre à moi, dans laquelle il me donnait force bénédictions, et me faisait mille compliments et caresses. Par la même occasion il m'envoyait une jument pour me conduire à sa rencontre, et me disait dans sa lettre : « Dès que tu auras reçu ces lignes, monte vite à cheval et viens nous trouver à Al-Barahamiat, grand est notre désir de te voir ». Je lus cette lettre devant nos amis. Chacun opina qu'il valait mieux rester dans sa boutique, vaquer à ses affaires et surveiller ses domestiques ; qu'il serait toujours temps de rendre visite à Mar Gorguis, quand il serait rendu à Dêiral-Zâfaran.

A peine arrivé au couvent, le patriarche me fait mander. La foule était considérable. Sitôt que j'arrive, Mar Gorguis me tire à l'écart et me fait entrer seul avec lui dans sa chambre où je trouve une table chargée de mets de toutes sortes. A la vue de cette table, je soupçonnai du poison, et refusai de toucher à n'importe quoi. Alors le patriarche se mit à manger et à boire le premier : je mangeai des fruits dont il mangea. Alors il me dit : « Le traître a toujours peur... Écoute, chammas, tu es devenu Frendji sans que nous ayons rien fait pour te molester : nous ne t'avons interdit ni l'entrée de l'église, ni le service à l'autel, ni le ministère de la parole. Nous avons continué à te considérer comme un des nôtres. Comment se fait-il

que tu sois allé chez le maphrien Lazare et veuilles le faire patriarche? Je t'adjure au nom de Dieu, dis-moi combien t'a-t-il donné, ce misérable maphrien, pour que tu le reçusses dans ta maison, que tu y rassemblasses les musulmans, et obtinsses d'eux une déclaration tendant à le faire patriarche? Ce n'est pas une petite affaire que tu as entreprise là. » Je répondis : « Loin de moi de me laisser jamais corrompre à prix d'argent. Voici simplement comment la chose s'est passée. Quand je vous ai vu mettre à notre tête cette bûche de Karkari qui ne sait ni dire ni lire un mot d'arabe, quand je me suis entendu dire par lui, en kurde, en pleine église : Je ne veux pas que tu lises, mon dépit n'a plus connu de bornes; je me suis levé et transporté immédiatement chez le maphrien Lazare, et tout le mouvement, toute l'agitation qui règne aujourd'hui, est mon fait à moi, et à moi seul : n'en soupçonnez aucun autre. » En entendant cela, le patriarche frappe dans ses mains. Aussitôt les serviteurs accourent. « Faites venir Matran Al-Karkari, » dit-il. Quelques minutes après, Al-Karkari entrait chez lui. « Est-ce moi qui t'ai dit d'empêcher ce chammas de lire à l'église? l'apostropha-t-il. — Monseigneur, répondit Al-Karkari, ne m'avez-vous pas dit, lors de votre départ pour Alep : Ne laisse plus lire ce chammas à l'église? Or, un certain jour que nous faisons la collecte à l'église, le ouakil (1) me souffla à l'oreille : Ne laisse pas prêcher aujourd'hui le chammas, et je lui ai obéi. » Le patriarche lui dit alors : « Vous faites et ne savez pas ce que vous faites; vous agissez en étourdis et ne calculez pas les conséquences de vos actes. » Et il nous invita à nous réconcilier. La réconciliation faite, je partis. Le patriarche fit venir alors le maphrien. Quand celui-ci fut devant lui, il se mit à pleurer, et à lui tenir le langage le plus tendre et le plus doux. « Quelle place, quelle dignité désires-tu? je te la donnerai à l'instant. Je conviens qu'il n'est pas digne de toi que tu restes plus longtemps à Mansouriat. Ce qui est passé est passé, n'en parlons plus; qu'il n'en soit plus question. Écoute ce que j'ai à te proposer : je veux te charger d'une affaire importante. Je viens d'être autorisé par un firman à construire une église à Bitlis. Or il n'y a personne comme toi pour connaître ce pays, ses habi-

(1) Vicaire, lieutenant,

tants, leurs mœurs et leur langage. Eux de même te connaissent. Va donc, bâtis cette église et quand ce sera fait, tu reviendras ici et je te promets devant Dieu, ses anges et ses saints, et les religieux ici présents, de te donner soit le siège d'Alep, soit celui de Diarbékir, à ton choix. » Le maphrien accepta. De retour à Mamsouriat, il me fit appeler et me raconta son entrevue avec le patriarche. Je me fâchai et lui dis : « Si vous craignez tant le patriarche, pourquoi avez-vous accepté notre proposition devant les Khouadjas, les musulmans, le cadî et le fils du mufti ? » Il me dit : « Ce que j'ai accepté, reste accepté. » Et à l'instant il envoya son neveu chez tous les intéressés avec une lettre, pour leur déclarer qu'il maintenait son engagement.

Peu de jours après, arriva le nouveau gouverneur de Mardin. Le patriarche, au lieu d'aller le saluer et lui souhaiter la bienvenue, comme c'est l'usage, tint une assemblée au couvent de Dêir-al-Zâfaran, s'y fit donner les noms des Syriens suspects d'être favorables aux Frenjjs, et faisant comparaître ces derniers devant lui : « Je veux que vous m'apportiez tous, leur dit-il, une déclaration signée du cadî, témoignant que vous êtes de ma communauté. Que si quelqu'un refuse, qu'il sache que de mon côté, je lui refuserai, l'entrée de l'église à lui, le baptême à ses enfants et la sépulture à ses morts. De plus, je le dénoncerai au Sultan, dont la volonté est qu'aucun membre d'une communauté ne fraie avec ceux d'une autre, mais que chaque nation reste ce qu'elle est, et que chacun s'en tienne au rite dans lequel il est né. Tout contrevenant à cet ordre sera puni de mort, lui et les gens de sa maison, et ses biens seront confisqués au profit du trésor public. Pour cela, toutes les filles syriennes fiancées à des Arméniens devront rompre leurs fiançailles ; il en sera de même des jeunes gens syriens fiancés à des filles arméniennes. » Or en ce temps un grand nombre de familles arméniennes avaient fiancé leurs enfants à des filles syriennes, et bon nombre de Syriens aussi étaient fiancés à des filles arméniennes. Ce fut donc une confusion et un état d'esprit indescriptibles.

Immédiatement nous députons un courrier à Khouadja Isaac qui se trouvait pour lors à Diarbékir, pour lui annoncer que la situation était grave, que le patriarche était entré dans

la voie de la persécution et qu'il se hâtât de revenir. Il accourut et le lendemain de son arrivée, il alla trouver le gouverneur qui était déjà au courant des agissements du patriarche. « Eh bien, lui dit le gouverneur en le voyant, qu'est-ce que toutes ces histoires de votre patriarche qui ne me dit rien, ne m'avertit de rien, comme si je n'existais pas? — Cet homme, répondit Khouadja Isaac, n'est pas mon patriarche. Je suis catholique et lui est jacobite. Mais de temps immémorial, nos deux communautés se mélangent et se donnent l'une à l'autre leurs enfants en mariage. Pour moi, mes deux frères sont fiancés à des Syriennes. Et cet usage, cet homme veut maintenant l'abolir. » Aussitôt le gouverneur envoya chercher le patriarche au couvent de Dèir-al-Zâfaran. Quand Mar Gorguis arriva en sa présence : « Hé! patriarche, dit-il, tous les chefs de villages, tous les émirs kurdes et arabes, tous les habitants de la ville sont venus me saluer à mon arrivée, me souhaiter la bienvenue et m'apporter des présents. Et toi, où étais-tu? tu n'as pas daigné venir me saluer; tu ne m'as pas apporté de présents. Peut-être t'es-tu laissé dire : Cet homme n'est pas notre gouverneur; ce n'est qu'un fonctionnaire destitué. »

Le patriarche répondit : « Émir, j'attendais la fête pour venir vous présenter mes hommages. — Bien, dit le gouverneur, je ne t'en veux pas; nous nous connaissons depuis des années; mais, comme tu m'as manqué gravement, tu m'apporteras demain matin la modique somme de 500 piastres, après quoi tu pourras me demander tous les services que tu voudras. » Le patriarche se retira. C'était le vendredi qui précède la semaine sainte. Il convoque aussitôt les principaux de sa nation, et leur demande de l'accompagner chez l'émir. Le gouverneur les voyant arriver dit au patriarche : « Que viens-tu faire?

— O notre émir, dit celui-ci, je suis pauvre et misérable; vous voyez ces gens : si vous voulez de l'argent, adressez-vous à eux; moi, je suis vieux et cassé : mes yeux ne voient plus et mes oreilles n'entendent plus; je ne suis plus digne d'être à la tête de ma communauté. — Ah! répond le gouverneur, c'est très bien »; et il prend immédiatement quelques-uns des assistants et un *qapoudji bachi* (1), récemment venu de Stamboul,

(1) Mot turc désignant un fonctionnaire du sérail; le sens littéral est *portier-chef*.

comme témoins de la démission volontaire, spontanée, du patriarche, et dit à Mar-Gorguis :

« Je ne te demande plus rien, tu es libre; va, retourne dans ton couvent et ne te mêle plus des affaires du patriarcat. Je vais songer à te trouver un remplaçant. » Le patriarche se retire, rassemble tous ses effets, et se transporte au couvent de Mar-Yacoub, près de Dêir-al-Zâfaran. Pendant la nuit, il fait venir quatre moines, et les ordonne évêques. En même temps il envoie un courrier au maphrien Lazare de Mansouriat, lui ordonnant, sous des peines sévères, de s'enfuir incontinent à Diarbékir. Dès le matin, l'émir fait mander le maphrien, pour le faire patriarche. Les habitants de Mansouriat apprennent à l'envoyé de l'émir que le maphrien était parti, qu'un courrier du patriarche était venu, pendant la nuit, lui intimer l'ordre de s'enfuir à Diarbékir. Le gouverneur, à cette nouvelle, met un bâiraqdar (1) avec quelques hommes, à la poursuite du maphrien. Ils rejoignent le fugitif à peu de distance de Diarbékir, mais, ne consultant que leurs propres intérêts, se font payer 500 piastres, et reviennent sans le maphrien. L'émir en colère fait alors saisir le patriarche et le jette dans les fers avec ceux de sa suite, y compris Al-Karkari, Ibn-al-Djall et Ibn-Tararihha. Des jacobites, mécontents de leur patriarche, vont alors déposer contre lui différentes plaintes. Cet homme, disent-ils, a toujours agi contrairement aux usages établis par ses prédécesseurs. Ceux-ci ne prélevaient rien sur les baptêmes, rien sur les fiançailles, rien sur les mariages, rien sur les funérailles; tandis que lui met les fiançailles à prix, prélève sur les morts plus que le cadî, et sur les mariages plus que l'émir. Au lieu d'une quête qu'on faisait à l'église, il en fait faire sept.

L'émir écoute ces plaintes, en prend note, et après avoir fait venir les prêtres jacobites, les somme de dire si elles sont fondées ou non. Tous reconnaissent devant Dieu qu'elles sont conformes à la vérité. Alors l'émir fait venir le mufti : « Décide, lui dit-il, de quelle peine est coupable un homme qui, en possession d'un firman impérial, contrevient à ce firman et opprime les sujets du Sultan. — Il est digne de mort, » dit le mufti. L'émir se fait délivrer un fetwa (2) par le mufti et notification est faite

(1) Porte-enseigne.

(2) Sentence, au for religieux.

au patriarche de la sentence rendue contre lui. Le malheureux reste consterné et se met à pleurer. Il fait supplier Khouadja Isaac de lui venir en aide. Celui-ci répond qu'il ne peut rien dans l'espèce. Les principaux jacobites, à leur tour, se rendent chez Khouadja Isaac et lui demandent en grâce de se mettre à leur tête pour aller fléchir l'émir, prenant sur eux, en présence de témoins musulmans, les frais qu'entraînerait la démarche, si elle réussissait. Khouadja Isaac se laisse gagner, se rend avec eux chez l'émir, et après bien des efforts, convient avec le gouverneur de la somme de quatre bourses (2.000 piastres) à payer, pour la rançon du patriarche, qui est libéré le Jeudi saint au soir. Rendu à la liberté, ce misérable fit dès le lendemain, Vendredi saint, un sermon abominable contre les catholiques, un tissu d'invectives, de monstruosités que la plume se refuse à rapporter. « Tous ces catholiques, disait-il, tous ces prosélytes d'Ibn-Thazbaz ne sont que des concubinaires. L'homme ne peut user de sa femme que par la vertu de la croix. Or ces gens nient la croix, puisqu'ils disent que celui qui a été crucifié pour nous était homme, et que Dieu n'a pas été crucifié. Partant, leurs fils et leurs filles sont le fruit du concubinage, etc., etc... » Moi qui étais présent à ce sermon, je sentis la rougeur me monter au front. Je sortis de l'église avec deux autres catholiques, et vins raconter ce que j'avais entendu à Khouadja Isaac qui me dit : « Vous êtes bons; vous donnez des coups de bâton à un homme, et vous voulez en même temps qu'il ne crie pas. » La première fois qu'il rencontra le patriarche, il lui fit de vifs reproches de sa conduite le Vendredi saint. « Que veux-tu, dit Mar Gorguis par manière d'excuse, je ne savais ce que je disais; mon esprit n'est plus dans ma tête; je ne suis plus de ce monde. » Peu de jours après, le patriarche s'absenta et alla à Qeulleuth.

CHAPITRE III

Un des dimanches qui suivirent, j'étais à l'église et m'apprêtais à faire la lecture publique. Un chammas s'approche et me ferme le livre au nez en disant : « Le patriarche ne veut plus

que tu lises ni ouvres la bouche à l'église. » Je prends le livre et lui en donne tant de coups sur la tête qu'il ne me reste plus un feuillet entier entre les mains. J'ôte mon aube et cours de ce pas chez l'émir. Il me fait accompagner d'un bachtschouqadar (1) avec ordre d'amener l'insolent chammas. Nous ne le trouvons plus à l'église d'où il s'était esquivé. Nous saisissons alors son oncle, qui était crieur public du quartier al-Qaisariiat, et qui se trouvait pour le moment dans un café, et le conduisons de force en prison, après en avoir donné avis à l'émir. En retournant chez moi, je trouve mon chammas près de la fontaine du Souq-al-Qatan, entouré d'une foule nombreuse de jacobites, qui lui avaient fait revêtir pour la circonstance de vieux habits en loques. « Ah ! c'est toi qui veux faire mourir ce chammas, me cria-t-on, qui es allé l'accuser chez l'émir. C'est nous qui te ferons mourir et te mettrons en croix, discussions-nous y perdre tous nos biens; nous allons tous témoigner contre toi. »

Je revins donc avec eux chez l'émir. Après quelques interrogations l'émir ordonna de donner la bastonnade au chammas, et n'eût été Khouadja Hanna, qui intercéda pour lui, il eût été roué de coups. Mais il fut jeté en prison où il resta vingt-cinq jours. Les Jacobites, mortifiés de cet insuccès, commencèrent à rabattre de leur audace et à craindre. Ils répandirent le bruit que l'émir avait donné la main aux Frendjis, était devenu Frendji lui aussi. Malheureusement un événement déplorable vint leur rendre courage. L'émir, qui était très puissant, et possédait de nombreux châteaux forts dans les environs, portait ombrage à ses oncles et à ses cousins. Ceux-ci tramèrent un complot contre lui avec le mufti et le cadî, et le jour de la Transfiguration, au matin, on vit les drapeaux flotter au haut des minarets et les bazars fermés; musulmans et chrétiens coururent aux armes et tout le monde se porta vers le palais du gouverneur. L'émir fit fermer les portes et se défendit si bien avec ses gens, qu'après de nombreux coups de fusil de part et d'autre, les insurgés se retirèrent.

Le 14 août, veille de l'Assomption, de grand matin, l'émir avec ses gens sortit de son château et partit par la porte

(1) Messenger-chef.

Aschouath pour se rendre à Diarbékir et de là à Stamboul. La fureur des hérétiques se déchaina alors entièrement contre les catholiques. On eût dit qu'ils étaient altérés de leur sang. Pour moi qui étais leur bête noire, on n'oublia pas cette fois que j'avais été cause que le patriarche avait été emprisonné, et on décida ma mort. Je n'eus que le temps de me sauver avec un domestique à Mahlamiat, emportant avec moi quelques marchandises, drogues, étoffes et instruments de médecine. Car j'avais appris un peu de médecine chez le chammas Lazare, et avais en outre deux livres traitant de cette science. Je poussai d'abord jusqu'à Chaurazadj, où je demandai l'hospitalité à un certain Ibrahim quaoui, honnête homme, valant mieux que vingt hérétiques. Dès le premier jour, il put échanger toutes mes marchandises contre des lentilles et des pois chiches. Quant à mes honoraires de médecin, je me les faisais payer en miel, dont je remplis deux grandes jarres. Comme la maison de mon hôte était abondamment fournie en pastèques, tous les jours j'ouvrais un certain nombre de ces fruits, y déposais une ou deux cuillerées de miel, et les laissais exposés au soleil. Le jour suivant je les pressurais, et retirais de chaque pastèque une quantité de cent dirhams d'une liqueur spiritueuse excellente. Quand je voulais causer une surprise aux chrétiens, mes amis, je leur faisais boire de cette liqueur : jamais ils ne purent deviner d'où elle venait.

Je restai à peu près un mois dans ce village. J'en emportai, grâce à mes cures médicales, une valeur de cinquante piastres. Le village où je me rendis ensuite était Aïn Kafra. Les raisins secs (*zebib*) y étaient d'un bon marché inouï : huit rathels pour une piastre, le rathel (1) valant vingt ouaqii. J'y achetai quarante rathels et les confiai, ainsi que mes lentilles et mes pois chiches, à mon domestique, pour les faire parvenir à Mardin. Je vins ensuite à Qalmouq où je trouvai deux catholiques : l'un nommé Ibrahim-al-Sabbagh, et l'autre, Ablou, convertis au catholicisme par Ibrahim. Le prêtre du village n'était ni catholique ni hérétique, ni chaud ni froid; nous liâmes cependant amitié, et comme on venait de faire le vin, qu'on avait exposé au soleil, dans de grandes amphores, pour

(1) De nos jours, en Syrie *un* rathel vaut 12 ouaqii = 2 kilog. 26.

le faire fermenter plus vite, nous passâmes très joyeusement la journée. La veille de la fête de l'Exaltation, 11 septembre, le prêtre me demanda de lui servir la messe, privé qu'il était de chammas. Je lui répondis que j'acceptais, à condition qu'on ne nommât pas les sept (Barsom et ses compagnons). « Cela est l'affaire du chammas, me dit-il, fais ce que tu voudras. — Dis-leur donc anathème, lui répliquai-je, et il les anathématisa à l'instant, et le lendemain je lui servis la messe. Sur le soir, vinrent au village deux habitants du Djebel-el-tour qui racontèrent à Ibrahim et à Ablou, qu'une lettre épiscopale avait fait le tour du village, annonçant qu'un chammas, devenu Frendji, s'était sauvé dans le Djebel-el-Tour, et que les évêques avaient mis sa tête à prix; que celui qui le tuerait ferait une œuvre méritoire, et que celui qui le mettrait à bouillir dans une marmite à faire le raisiné, gagnerait le ciel. Quand Ibrahim et Ablou me rapportèrent cette nouvelle, je demeurai indécis sur le parti que j'avais à prendre. Ils me tranquillisèrent en me disant que les Touraniens (1) et les Aschitiens n'avaient rien à voir dans cette localité, et que personne ne pouvait mettre la main sur moi. Après quelque temps je pus rentrer à Mardin. J'appris alors que c'était Al-Karkari qui était l'auteur de la fameuse lettre.

CHAPITRE IV

La Porte envoya bientôt comme gouverneur à Mardin un capoudji, nommé Osman Aga. A cette époque, la ville fut ravagée par la peste. Le fléau sévit d'abord parmi les musulmans; mais dès 1708, il fit aussi de nombreuses victimes parmi les chrétiens: vingt à trente par jour; pour chaque église, quatre ou cinq. Le Carême surtout fut terrible. Une fois entrée dans une maison, l'épidémie moissonnait tout, et, la place nette, on n'avait plus qu'à fermer les portes. On ne songeait plus qu'à s'enfuir soit à Alep, soit à Diarbékir, ou ailleurs. Le gouverneur ordonna alors aux musulmans et aux chrétiens, de faire des prières publiques. Les Jacobites non contents de cela, se pré-

(1) Habitants du *Djebel-el-Tour*.

valurent tant de leur patriarche auprès du gouverneur, que celui-ci le fit venir, et lui commanda de s'interposer auprès de Dieu, pour obtenir la cessation du fléau. Le patriarche réunit sa communauté, et se rendit avec elle à Deir Mar Mikail, surnommé Deir-el-Samak, qui est à l'orient de Mardin. Il était accompagné en outre des Arméniens schismatiques et des Chaldéens. Après la prière, Mar Gorguis commença à prêcher. « Cette mortalité, ne cessait-il de répéter, n'a d'autre cause que ces chrétiens qui divisent le Christ et en font un homme et un Dieu, qui ont renié leur croyance pour embrasser celle du Pape des Frenjdis, etc... » Alors moi et un autre catholique qui étions présents, nous élevons la voix d'un commun accord et crions de toutes nos forces : « Celui qui divise réellement le Christ, que le Christ le divise aussi et le consume par le feu. » Et au même instant, par la permission du Très-Haut, ce patriarche devient rouge et jaune, sa langue se paralyse dans sa bouche; il s'affaisse. Son corps devient brûlant comme un charbon : impossible d'y porter la main. L'ange du Seigneur l'avait frappé comme il avait frappé Hérode. Et non seulement lui, mais trois cents des siens expirèrent au même moment. Pour lui, on le transporta, comme on put, au couvent de Deir-al-Zâfaran. Huit jours durant, il resta étendu sans parole et brûlant comme du feu. Ce n'est qu'après le huitième jour qu'il put mourir. Son cadavre répandit aussitôt une puanteur d'enfer. Un chammas d'Alep, nommé Mikail, voyant que je me bouchais le nez et la bouche, se mit à me dire : « Te voilà bien vengé, chammas Elia, tu dois être satisfait; quelle horrible mort! »

On plaça auprès du cadavre quatre grands réchauds (*mangals*) remplis de braise enflammée, contenant chacun une demi-charge de charbon, et l'on y jetait de l'encens par poignées, pour détruire l'effet de la puanteur. Mais rien n'y faisait, l'infection allait toujours augmentant. On se mit en devoir de laver le corps. Celui qui s'acquitta de cet office, tomba aussitôt expirant. Un autre l'enveloppa d'un linceul : il mourut immédiatement après. Celui qui le descendit dans le tombeau, expira lui-même dans la fosse, et on l'en retira mort. On apporte de la chaux, et on en enduit à la hâte le tombeau, mais l'infection augmente toujours. On ferme la

porte du *Bêit-el-schouhoulâ* (chambre sépulcrale des patriarches), on la calfeutre et enduit encore de chaux : la puanteur est de plus en plus insupportable. Le jour même de la mort de Mar-Gorguis, il mourut vingt et un Jacobites qui lui étaient particulièrement attachés. Le même jour mourut le cadî et le mufti, le prédicateur de la mosquée et un grand muderris (1). Tous les esprits étaient bouleversés par ces événements. Pourtant, je puis affirmer en toute vérité, que non seulement je n'ai rien exagéré dans ce que j'ai rapporté, mais suis plutôt resté en deçà de la vérité. Matran al-Karkari prenait tous les jours les ornements du patriarches avec sa coiffure et sa crosse, et allait les déposer devant l'autel de Mar-Chmouni qui est au fond du couvent, et faisait sa prière devant ces dépouilles : il fut le seul à prier pour ce malheureux patriarche.

Voici un détail que j'ai oublié et qui s'est passé un mois avant ces événements. Un jour je me trouvai au couvent de Dêir al-Zâfaran pour affaires. Le patriarche me fit entrer chez lui et chercha à me circonvenir par ses discours mensongers, comme de coutume : « Chammas Elia, me disait-il, dans les premiers temps de mon patriarcat je m'étais rendu à Alep pour visiter l'église que nous y avons. Pendant mon séjour dans cette ville, je remarquai que les Pères se rendaient chaque samedi, de grand matin, à l'église avec un grand seau, et y restaient environ une heure. Après avoir été témoin de cela à plusieurs reprises, je fis venir chez moi un certain Cheukri-al-Fattâl, et lui demandai l'explication de ce que je voyais. Il me répondit : « Ce seau que portent les Pères est rempli « de lait de chaux. Chaque samedi ils en vont badigeonner le « tombeau du patriarche Andraos, qui se retrouve redevenu « noir le samedi suivant, parce qu'il s'était fait syrien catholique « et Frendji. » Je dis alors à Cheukri : « Viens passer la nuit chez moi avec deux ou trois de tes amis bien discrets. Il vint et à minuit nous allâmes à l'église, ouvrîmes le tombeau du patriarche Andraos et en emportâmes les ossements que nous déposâmes ailleurs. »

Il avait à peine achevé de me raconter cet odieux mensonge

(1) Professeur.

qu'une violente secousse ébranla le sol. Le malheureux se met à trembler comme une feuille d'arbre, devient jaune et vert, et marmotte par trois fois : *Kyrie, eleison*. « Ce sont vos mensonges, lui dis-je, qui ont été cause de ce tremblement de terre. » Et il resta bouche bée, sans pouvoir me dire un seul mot. Ce tremblement de terre fut senti par toute la ville, et eut lieu à midi. Je racontai plus tard ces choses à Rome au maphrien Isaac, à l'évêque Safar, qui me dirent : « Que Dieu le confonde ; les restes du patriarche Andraos sont depuis longtemps ici à Rome, dans l'église Saint-Jean, où ils ont été apportés par les Pères. »

Après la mort de ce misérable, le siège patriarcal demeura vacant pendant deux ans. Il fut occupé ensuite par Ishîqa, neveu du défunt. Celui-ci fut encore pire que son oncle. Il commença par faire de nombreuses ordinations de prêtres et de chammas. Le Vartabet m'engagea à m'y présenter aussi. « Quand tu seras ordonné, me disait-il, je te confierai moi-même les pouvoirs dont tu as besoin. » On parla donc de moi à Ishîqa, mais il n'en voulut rien faire. Peu de jours après il partit pour Mossoul, en laissant comme son vicaire, Matran Al-Karkari. Le Vartabet continuait à me pousser en avant. On arriva même à décider Al-Karkari à m'ordonner. Mais ceux d'entre les Jacobites qui m'étaient opposés, allèrent trouver le gouverneur, et entravèrent l'affaire, en payant 400 piastres. Le gouverneur me fit venir et me dit : « Sois tranquille ; laisse-moi digérer ces 400 piastres : nous ferons ton affaire après. » Sur ces entrefaites je vins à perdre ma femme. On voulut à toute force me décider à me remarier pour me fermer à jamais l'accès au sacerdoce. On m'offrit même 500 piastres, avec la main d'une fille de prêtre très riche. Mais je me gardai d'accepter.

Il y avait alors à Mardin un chammas, nommé Cheukrou, honnête homme, riche, savant connaissant le syriaque et l'hébreu, ayant voyagé en Europe, dans l'Inde et la Perse. La peste lui avait ravi sa femme et ses enfants, hormis une fille. Le gouverneur, qui lui avait emprunté une forte somme d'argent, trouva moyen, pour s'acquitter de sa dette, de lui faire accepter l'épiscopat, qu'il lui ferait conférer, disait-il, par le patriarche, à son retour de Mossoul. Je trouvai, ainsi que quelques autres

qui voulaient entrer dans les saints ordres, que c'était là une bonne fortune, nous espérions tous être ordonnés par le nouvel évêque. Mais les hérétiques en écrivirent au patriarche, qui quitta bientôt Mossoul. Arrivé à Mansouriat, Ishîq n'appela auprès de lui. Je refusai d'y aller. Il se sauva alors à Diarbékir. Le gouverneur, tout désappointé de sa fuite, fait venir immédiatement deux évêques de Dêir-al-Zâfaran et leur dit : « Je veux que cette nuit même vous me consacriez cet homme, et le fassiez comme l'un d'entre vous. » On se met en devoir d'obtempérer à cet ordre, mais non sans exiger préalablement du nouvel élu une profession de foi jacobite. Chammas Cheukrou refuse. Alors les deux consécrateurs vont trouver le gouverneur, après s'être fait précéder d'une bonne somme d'argent. « Cet homme, dirent-ils, nous consentons bien à le faire comme l'un de nous, mais il ne veut pas prier comme nous. » Le gouverneur fait jeter le chammas en prison. Le lendemain soir, il le fait venir et lui commande de dire comme les évêques, afin qu'il puisse être consacré. Le jour suivant, chammas Cheukrou était à l'église, revêtu de l'aube, servant à l'autel comme à l'ordinaire. Arrivé à l'endroit où l'on récite les noms des personnages illustres de la nation, il prononce sans hésiter les noms de Barsom, de Dioscore (1) et de leurs compagnons. Comme je me trouvais là, je lui crie tout haut : « Mieux eût valu pour toi devenir musulman qu'hérétique. » Tout le monde me tomba dessus, et j'eus toutes les peines du monde à m'esquiver. Le jour même, le malheureux alla voir le Vartabet, à qui j'avais raconté l'incident. Il fut sévèrement réprimandé. « Mais, répondit-il, quand saint Pierre et saint Paul entrèrent à Rome et comparurent avec Simon le Magicien devant Néron, saint Pierre n'était-il pas du parti du Christ, et saint Paul du côté de Simon? » On lui dit que son exemple n'était qu'un abominable mensonge. « Ah dit-il, vraiment, tout cela est faux? » Et il se jeta aux pieds du Vartabet pour lui demander pardon et se rétracter. Et l'affaire de sa consécration épiscopale en resta là. Seulement, sur la dénonciation des Jacobites, le patriarche, qui était toujours à Diarbékir, accusa le Vartabet et chammas Cheukrou auprès du pacha de cette ville. Ils furent

(1) Patriarche d'Alexandrie, présida le fameux concile, dit *brigandage* d'Éphèse où fut réhabilité Eutychès.

tous deux obligés de comparaitre devant lui. Le pacha demanda au chammas : « Qui es-tu? » Chammas Cheukrou répondit : « Je suis un habitant de Mardin, de la communauté du patriarche Ishiqa. Tous les gens de Diarbékir me connaissent et savent qui j'ai été autrefois très riche. Maintenant, comme je suis dans un état de fortune assez médiocre, et que j'ai perdu ma femme et mes enfants dans la peste, j'ai demandé au patriarche de m'admettre au nombre de ses moines : il ne voulut accepter qu'à prix d'argent. Alors je lui dis : « Vous mangez de « puis Stamboul jusqu'à Bagdad et ne donnez pas un para au « trésor du Sultan. Quand je suis allé à Constantinople, j'ai pu « constater que les communautés arménienne et grecque payaient « l'impôt au Sultan; je ferai en sorte que vous le payiez aussi. » C'est là-dessus que le patriarche en colère est venu m'accuser ici. » Le pacha fit alors conduire le Vartabet et le chammas en prison, et comparaitre devant lui Mar-Ishiqa, à qui il demanda : « Depuis combien de temps es-tu patriarche? — Depuis deux ans, répondit Ishiqa. Et combien d'argent donnes-tu par an au trésor public pour ton patriarcat? ajouta le pacha. — Je ne donne rien, dit le patriarche : c'est un privilège. — Comment, répliqua le pacha, serais-tu plus grand que moi et les autres vizirs? Moi qui suis gendre du Sultan et ai obtenu, par faveur exceptionnelle, ce poste de Diarbékir, je viens de recevoir l'ordre de fournir 10.000 hommes pour l'armée, et toi tu n'aurais aucune charge à supporter? Tu paieras 20 bourses pour les deux années révolues, et de plus, à partir de ce jour tu ne seras plus patriarche. » Et il le fit mettre aux fers. Le caissier du pacha, un juif nommé Moucho, sur les instances d'Ishiqa, le fit relâcher pour 10 bourses. Le Vartabet en eut à payer cinq.

A son retour à Mardin, je ne fis plus que parler contre le patriarche, le tourner en ridicule dans les rues et les endroits publics, rapportant tout ce que je savais sur son compte. Je disais partout qu'il était l'ennemi du Sultan, qu'il attaquait la religion musulmane, disait dans ses prières que Dieu était mort dans sa nature impassible, etc., etc...

Quant au Vartabet je m'empressai d'aller le féliciter; je le trouvai dans sa chambre avec son père, le maqdassi Mourad, qui me dit en me voyant entrer : « Je t'en supplie, chammas, épargne ces visites à mon fils; vois ce que ton patriarche vient

de lui faire. » Alors le Vartabet, enflammé d'un saint zèle, se jeta à genoux devant son père en lui disant : « Taisez-vous, vous ne savez ce que vous dites. Je suis prêt à répandre mon sang pour la vraie foi, à la face du monde entier et de ce chammas, qui a embrassé notre religion, et vous osez lui dire : Ne viens plus chez mon fils? » Alors son père lui demanda pardon en disant : « J'ai péché devant le ciel et devant toi, pardonne-moi. — Vous ne craignez que pour vos biens et vos maisons, lui dit le Vartabet : pour moi, quand le Saint-Père, le Souverain Pontife, m'a envoyé ici, il m'a mis au cou ce cordon rouge pour me signifier que je devais être prêt à verser mon sang pour l'Église, et vous venez dire à ce chammas : Ne mets plus les pieds chez mon fils? » Le père se tut, mais tout ému et en larmes, je me jetai à mon tour aux pieds du Vartabet en lui disant : « Monseigneur, avec la grâce de Dieu, et le secours de la sainte Église, je vous promets fidélité jusqu'à la mort. » Peu de temps après, le Vartabet partit à Diarbékir et de là à Stamboul, laissant le soin de son troupeau à Cas (1) Moussa, prêtre chaldéen catholique.

CHAPITRE V

Sur ces entrefaites, était arrivé à Mardin le patriarche des Chaldéens catholiques, Joseph II, dont le siège est à Diarbékir. Il était descendu dans l'église de Mar-Hormez. Mar Ishiqa alla le saluer dès le premier jour, en se faisant accompagner de nombreux présents. Le deuxième jour, il lui envoya ses évêques, un à un, puis ses prêtres, ses chammas et les khouâdjas. Pour moi, je m'abstins de lui rendre visite pour ne pas me trouver avec la foule. Plusieurs fois il s'enquit de moi, et manifesta le désir de me parler. Ce ne fut qu'après que toutes les visites furent terminées que je me rendis chez lui. Le sacristain, qui se tenait à la porte de la cour, me voyant arriver, alla m'annoncer à Mar Youssef. Le patriarche vint à ma rencontre et me dit en m'embrassant : « Ah! c'est toi, chammas Elia, le démolisseur d'églises? » Je lui

(1) *قصيد* *Sener*, *presbyter*, prêtre.

dis : « Moi-même. Le roi Salomon a dit : « Il y a un temps pour bâtir et un temps pour abattre. » Puis me prenant affectueusement la main, il me conduisit dans sa chambre, et fit fermer les portes. « Eh bien, me dit-il, il paraît que votre patriarche Ishiqa veut se faire catholique. — Comment cela? lui dis-je. — Mais cette amabilité qu'il me témoigne, me répondit-il, ces prévenances dont il m'honore dès le premier instant de mon arrivée à Mardin, qu'est-ce à dire? je ne puis me les expliquer. Il a passé deux ans à Diarbékir sans me visiter une seule fois, et voilà que dès le premier jour il m'apporte des cadeaux, et m'envoie ses évêques, ses prêtres, ses chammas et ses khouadjas : je n'y comprends rien. » Je répondis à Mar Youssef par l'apologue suivant : « Le lion, le loup et le renard se lièrent un jour d'amitié, et allèrent ensemble à la chasse. La Providence leur fit faire un riche butin : trois beaux moutons. « A toi, dit le lion au loup, de faire le partage. — Rien de plus facile, dit le loup, ils sont trois, nous sommes trois, à chacun un mouton, et c'est fait. » Le lion, pour toute réponse lui donna dans la figure un coup de griffe qui le rendit aveugle. « A ton tour, dit le lion au renard; fais le partage. — O roi, dit le renard, inutile de faire un partage que Dieu a déjà fait lui-même. Ils sont trois : l'un servira à votre déjeuner, un autre à votre diner, et le troisième à votre souper, et vos serviteurs prendront les restes. — D'où as-tu appris cela? lui dit le lion. — Ce sont mes yeux qui me l'ont appris, répondit le renard. » Où notre patriarche a-t-il appris à être si aimable? Ce sont les bourses qui sont allées de sa poche dans celle du pacha de Diarbékir qui le lui ont appris. » Alors Mar Youssef m'embrassa et me dit : « On m'a apporté un livre syriaque très ancien, en peau de gazelle; saurais-tu le lire? » Je lui répondis : « Oui. » On apporta le livre, et je me mis aussitôt à le traduire en arabe. Alors Mar Youssef me dit : « Je veux t'ordonner prêtre et évêque. Demain, dimanche, je dois conférer la prêtrise à mon neveu, le chammas Kyriacos. J'inviterai Mar Ishiqa avec ses évêques et ses prêtres à la cérémonie et ferai faire, à cette occasion, des démarches auprès de lui par Khouadja Isaac, pour le décider à t'ordonner aussi. S'il y consent, il ne pourra pas manquer de m'inviter à son tour, et au moment précis de l'ordination tu t'uniras d'intention avec moi, et ainsi ce sera moi qui serai ton ordinateur. »

Sur les instances réitérées de Khouadja Isaac, je me rendis ce jour-là même chez Ishiqa.

« Ah! mon enfant, me dit-il, que t'avons-nous fait pour que tu nous vilipendes ainsi au dehors, devant les musulmans? Sommes-nous des adorateurs d'idôles?

— Non, lui dis-je, vous n'êtes pas des idolâtres, mais vous êtes des membres gâtés, séparés de l'Église, en dehors de la communion de notre Saint-Père le Pape.

— Que Dieu nous préserve, dit-il, de ce malheur. Nous sommes, au contraire, ses enfants soumis et obéissants. Le Pape actuel en particulier nous a bénis, mon oncle Gorguis et moi. Un jour, il passait devant l'église des Syriens à Rome, au moment où l'évêque Safar commençait la messe. Il entre et fait reprendre la messe depuis le commencement. A la fin, il demande à l'évêque de lui expliquer le sens des paroles. L'évêque le fit. « S'il en est ainsi, dit alors le Pape, pourquoi toutes ces divisions, tous ces schismes? — C'est, dit l'évêque, que les dissidents font mémoire de Barsom, Dioscore et leurs cinq compagnons. — Bah! dit le Pape, ce n'est rien, laissez-les faire », et il nous bénit, mon oncle et moi, ainsi que toute la nation jacobite. »

Quelques instants après on annonça la visite de Cas Moussa, le Chaldéen, qui venait inviter Mar Ishiqa à assister à l'ordination de chammas Kyriacos. « Fort bien, dit le patriarche, je viendrai avec un évêque et trois prêtres seulement, pour ne pas vous être à charge... Cas Moussa, tâche donc d'amener ce chammas que voici à de meilleurs sentiments. Il veut que je l'ordonne prêtre et lui assigne une église à part, et en même temps il refuse de faire mémoire des sept : cela est-il possible? »

Cas Moussa se tournant alors vers moi me dit : « Mon cher, il faut obéir à ton supérieur. » Je lui réponds : « Va-t'en, réserve tes conseils pour tes Nestoriens. Pourquoi vous autres, ne nommez-vous pas Nestorius dans vos dyptiques? Il est pourtant le digne pendant de nos sept. Tous sont gens de même acabit. — Que Dieu te pardonne, » dit Cas Moussa en secouant ses habits du bout des doigts. Le patriarche me renvoya alors en me disant : « Va, ne dis plus rien de méchant contre moi, et je t'ordonnerai et ferai ce que tu voudras. »

Le lendemain, dimanche, j'étais à l'église dès le matin. Mar

Ishiqā y vint aussi avec une suite de dix personnes environ. On avait mis les sièges des deux patriarches à l'entrée du sanctuaire. Quand Mar Youssef eut revêtu les ornements sacerdotaux, il commença par faire un sermon sur la dignité sacerdotale. Après quoi, il commanda au nouvel ordinand de se lever afin que tout le monde pût le voir; puis s'adressant à lui : « Chammas, dit-il, pourquoi es-tu seul debout au milieu de cette assemblée assise? désires-tu être élevé au sacerdoce? » Le chammas répondit : « Oui. — Eh bien, continua-t-il, sache que le prêtre doit être parfait, orné de toutes les vertus, victorieux de ses trois ennemis : son corps, le monde et le démon. Il faut surtout qu'il soit maître de son corps qui est l'ennemi principal. Car soit que nous marchions, soit que nous nous asseyions, soit que nous mangions, soit que nous buyions, il ne nous quitte pas, il fait tout avec nous. Que si tu t'es suffisamment éprouvé et peux te rendre témoignage que tu as dompté ces trois ennemis, avance et reçois la prêtrise. » Il lui fit encore réciter à haute voix la profession de foi catholique, puis procéda à l'ordination.

Après la messe, les deux patriarches se retirèrent dans la chambre de Mar Youssef pour y prendre leur réfection. A la fin, Mar Ishiqā dit au patriarche chaldéen : « Voilà que nous avons mangé et bu, en toute union et charité. Je suis disposé à faire pour vous tout ce qui vous est agréable. Pour vous aussi, rendez-moi le service que je vais vous demander. Délivrez-moi des tracasseries de chammas Elia. » Mar Youssef lui répondit : « Frère, s'il s'agissait d'un évêque ou de quelque autre qui voulût vous faire opposition et vous supplanter, notre concours vous serait assuré. Mais que vous désiriez que nous vous débarrassions de ce chammas, cette proposition ne laisse pas de nous étonner. Une lionne avait élevé deux lionceaux. Comme elle était un jour à la chasse, vint un fils d'Adam qui voyant les deux animaux à l'entrée de leur caverne les tua et, après les avoir tirés à l'écart, les écorcha et emporta leurs peaux. Quand la lionne, à son retour, ne trouva plus sa progéniture, elle laissa là le fruit de sa chasse, et alla à la recherche de ses lionceaux. En les trouvant écorchés, elle remplit l'air de ses rugissements et se dit : « Ce ne peut être là que l'œuvre de l'homme. Pour me venger, je vais ravager tous les endroits habités par les hommes. »

En route, elle rencontra la mère des renards qui lui dit : « Que vous est-il arrivé, ô reine ? quel malheur vous a visité ? — Laisse-moi, répondit la lionne, j'avais élevé des enfants et voilà ce que les hommes leur ont fait. — O reine, dit la mère des renards, permettez-moi de vous faire une question, qui adoucira votre douleur. Quelle a été votre nourriture habituelle, depuis que vous habitez ces lieux ? » La lionne répondit : « La chair des animaux. — Bien, dit le renard ; mais ces animaux dont vous avez dévoré les chairs n'avaient-ils pas de mères ? — Sans doute, répondit la lionne. — Eh, bien, dit la mère des renards, souvenez-vous que si vous avez si souvent fait pleurer les autres mères, il n'est pas injuste que vous pleuriez à votre tour. » Vous de même, cher frère, dit Mar Youssef à Ishiqa, souvenez-vous de combien de maux vous avez affligé, pendant votre vie, les personnages les plus méritants de votre nation. Rappelez-vous ce que vous avez fait au patriarche Petros, au maphrien Ishâq, à matran Razqallah et à d'autres que vous avez fait mourir en exil. Aujourd'hui Dieu, pour vous punir, vous a fait rencontrer sur votre route ce chammas. Pour nous, nous ne pouvons rien pour vous dans cette circonstance.

Un des jours suivants, je faisais visiter le couvent de Dêir al-Zâfaran à Mar Youssef. Nous y vîmes un moine très vieux, assis ou plutôt accroupi sur une natte comme un éléphant : ses tétons ressemblaient aux pis d'une vache ; il s'était ceint seulement d'une ceinture de gros cuir, large d'un empan, d'une longueur suffisante pour faire le tour de quatre hommes, terminée par de gros anneaux de fer. Je lui dis : « Baise la main de Mar Youssef. » Alors ce moine me prenant ma main me dit : « Je ne baiserais que la main qui jettera tous ces ânes au fond d'un puits. »

Mar Youssef, en entendant cette étrange parole, s'assit à côté du moine et lui demanda quel âge il avait. « Je suis ici, répondit-il, depuis l'année où le sultan Mourad alla à Bagdad. J'avais alors vingt-cinq ans. — Sais-tu prier ? lui dit le patriarche. — Non, dit-il, je ne sais ni prier ni lire. — Récite : Notre Père qui êtes... » dit Mar Youssef. Il bégaya quelques mots et ajouta : « je ne sais plus. — Quelle honte, me dit alors Mar Youssef en se tournant vers moi. Vraiment la grâce de N.-S. Jésus-Christ est ici abandonnée et négligée, et ce moine a raison d'appeler tous ces gens, des ânes ! »

CHAPITRE VI

Mar Youssef retourna peu de temps après à Diarbékir, où il mourut de la peste. Son successeur, le seul évêque chaldéen catholique qu'eût épargné le fléau, fut Youssef III. Mar Ishiqa, lassé de mes poursuites, se réfugia à Alep, et Al-Karkari partit pour Stamboul. Ce dernier mourut à moitié chemin. A Mardin, vers la mi-octobre, une vague rumeur se répandit que l'émir était destitué. Devins et astrologues colportèrent ces bruits et firent les pronostics les plus heureux pour l'avenir. L'émir, qui était au courant de ces agissements, demanda à connaître les faux prophètes : ils étaient trois principaux : ibn Doudan, ibn chammas Azer, et Cas Youssef. Les deux premiers payèrent une forte amende. Quant au prêtre, on lui noircit la figure et on le conduisit sur un âne, avec une clochette au cou, à travers les rues de la ville.

De fait, l'émir fut destitué peu de temps après. Vingt jours avant sa chute, il était allé à Diarbékir avec une trentaine de témoins, tous catholiques, pour tenter de se laver des accusations portées contre lui. Le nouveau gouverneur, dès son arrivée à Mardin, fit jeter tout son monde en prison et ne la relâcha qu'au prix de trente bourses. Comme j'en étais, je passai cette fois vingt-cinq jours en prison. Trois mois plus tard, le bruit se répandit que l'émir destitué revenait de Constantinople reprendre le poste de Mardin, auquel, grâce à ses intrigues, il avait été nommé une seconde fois. Tous les notables de la ville se réunirent, et décidèrent qu'on lui fermerait les portes, et qu'on l'empêcherait d'entrer. Il entra de force, et fit étrangler tous les opposants.

Pour empêcher son arrivée, les jacobites avaient fait circuler une lettre que j'étais arrivé à m'approprier. Si jamais le gouverneur en avait eu connaissance, il aurait fait rôtir ces malheureux tout vifs. Dès qu'ils surent que j'étais détenteur de cette lettre, ils faillirent mourir de peur. Ils coururent chez Matran Ahnoh et le supplièrent de m'ordonner prêtre et d'obtenir de moi que je ne révélasse jamais le contenu de cette lettre. J'acceptai, car cet évêque était un homme craignant Dieu et catho-

lique dans le cœur. Néanmoins, avant de me laisser ordonner par lui, je demandai à voir sa profession de foi. Il me la montra. Il y déclarait croire tout ce que croit la sainte Église et condamner tout ce qu'elle condamne.

Je fus donc ordonné prêtre le dimanche suivant. Ce même jour le gouverneur fit crucifier à la porte Bâb-el-sour, mon ennemi mortel, Ibn-al-Djall, qui avait juré que, tant qu'il vivrait, il ne permettrait pas que je devinsse prêtre. Je fus ordonné le matin : il fut attaché à la potence dans la soirée. Tout le monde insista pour que je célébresse la messe à Dêir-al-Zâfaran. Je refusai en disant, que ce n'est pas une fleur qui fait le printemps et que je désirais faire encore autre chose. J'allai trouver Ibrahim, un de mes amis, dont la mère, Kaoui, était servante dans la maison du gouverneur. Je lui fis entendre qu'il eût à m'obtenir par sa mère et la femme du gouverneur, l'église de Mar-Elia, située dans le bourg de Djaftefik. Tout arriva comme je l'avais prévu. Le gouverneur me remit un *teskéré* signé de sa main, qui me rendait possesseur de l'église susdite.

J'y célébrai régulièrement les saints Mystères; quinze jours avant Pâques, je reçus d'Alep les pouvoirs de confesseur. Je confessai et communiai tous les catholiques, soit à l'église soit chez eux. Le Jeudi saint tombait cette année le 25 mars, fête de l'Annonciation.

Les Jacobites, quelque peur qu'ils eussent de moi, ne purent s'empêcher d'en référer à leur patriarche, qui était encore à Alep. Celui-ci porta plainte à Constantinople, et envoya au gouverneur de Mardin, pour me dénoncer comme usurpateur, copie du firman qui établissait ses droits sur Mar Elia. Le gouverneur fut offensé de cette manière d'agir. Je le confirmai dans ses sentiments et lui disais : « Quoi, ces gens ne vous comptent-ils donc pour rien? Ne vous croient-ils pas capable de décider entre le patriarche et moi, pour qu'ils aient recours au Sultan? — Ne crains rien, me dit-il une fois, aujourd'hui même je veux te faire patriarche, et raser la barbe à cet Ishîqa. — Je vous en prie, lui répondis-je, ne le faites pas, c'est un fardeau au-dessus de mes forces. — Va-t'en à ton église, ajouta-t-il, et laisse-moi faire. » Il fit appeler aussitôt Khallou, le ouakil du patriarche, et lui dit : « Écris au patriarche de venir au plus vite vider sa querelle avec Cas Elia, Ibn-al-Qsir.

Le ouakil envoya à la hâte un courrier à Alep, avec une lettre au patriarche, disant : « Venez vite, ou c'en est fait du patriarcat, car l'émir a promis à Cas Elia de lui donner votre place. » La lettre arriva à Alep le samedi, veille du dimanche des Rameaux. Le lendemain Mar Ishiqa quitta la ville. Le dimanche *in albis* il était à Qazli, d'où il chargea Khouadja Abdâl de lui solliciter la permission d'entrer en ville, moyennant cinq cents piastres qu'il lui envoyait.

Trois semaines plus tard je fus appelé chez le gouverneur qui me dit : « Te rappelles-tu ce que tu m'as dit le jour où je reçus copie du firman du patriarche? » Je lui dis : « Parfaitement. — Eh bien, ajouta-t-il, tu le répéteras devant le patriarche lui-même qui va arriver dans quelques instants. » Or, entre autres choses que je lui avais dites étaient celles-ci : « Ces gens prétendent que Dieu dans sa nature divine est mort, que Barsom est plus grand que les prophètes et les patriarches. Tous les jours ils lui adressent cette prière : Seigneur Barsom, ayez pitié de nous; Seigneur Barsom, exaucez nos prières et nos supplications, ils l'invoquent vingt fois par jour. »

Le patriarche ne tarda pas à entrer avec Khouadja Ischou. Le gouverneur les laissa quelque temps debout, sans même les regarder.

Enfin, après avoir invité Mar Ishiqa à s'asseoir, il lui dit : « Reconnais-tu que c'est bien là le prêtre contre lequel tu as porté plainte, et au sujet duquel tu m'as envoyé copie de ton firman? — Oui, dit le patriarche, c'est lui, c'est mon fils. C'est moi qui l'ai fait chammas, et le voilà maintenant prêtre de l'église de Mar-Elia, par votre grâce; tout ce que vous avez fait, émir, est bien fait. — Ah! c'est ton fils, dit le gouverneur; mais un père persécute-t-il son fils? n'est-ce pas contre lui que tu m'as envoyé copie de ton firman? D'ailleurs, ce firman, je veux le voir, où est-il? » Le patriarche appela son ouakil et lui remettant une clef : « Va, lui dit-il, dans ma chambre, ouvre le coffre-fort et tout en haut tu trouveras un sac blanc scellé de mon sceau : apporte-le. » Quand le ouakil fut parti, je dis au patriarche : « Quel tort vous ai-je fait en occupant cette vieille église ruinée, avec l'autorisation de l'émir? Vous mangez de l'argent depuis Stamboul jusqu'à Bagdad. Cela valait-il la peine d'aller jusqu'au Sultan pour défendre vos droits, comme si

l'autorité de Mardin était incompétente? » Le patriarche me répondit : « Ce qui est fait est fait ; que Dieu confonde les semeurs de discorde ! »

— C'est vous, lui dis-je, qui êtes le grand semeur de discorde ; il n'y a que vous qui répandiez partout le désordre et l'inimitié. » Quand le ouakil fut revenu, le gouverneur prit le firman et le donna à lire à haute voix au maktoubdji (1), pendant que lui-même suivait des yeux sur la copie. De temps en temps, il secouait la tête. La lecture finie, il apostropha ainsi Mar-Ishîqa : « Qui es-tu, toi, patriarche, pour oser te moquer ainsi d'un firman du Sultan ? Qui t'a permis d'y ajouter quelque chose ? Dans quel pays ose-t-on se permettre de falsifier ainsi les lettres du prince ? Je vais incontinent te faire emprisonner à la forteresse, et ce firman avec sa copie seront expédiés au Sultan. » Le patriarche répondit : « O émir, je ne suis pour rien dans tout cela ; c'est le fait du copiste. — Quoi, dit le gouverneur ? d'où le scribe pouvait-il savoir ce qu'il fallait écrire, sinon de toi qui lui auras dit : Écris comme ceci et comme cela. » Et il donna ordre de l'emmener en prison.

Alors Khouadja Ischou tomba aux pieds du gouverneur et le supplia d'avoir pitié de ce vieillard malade. L'émir se laissa toucher et se contenta de consigner le patriarche dans la chambre de l'écrivain. Après le souper, il me fit venir et me dit : « Demain, je vais vous envoyer tous au tribunal du cadî ; n'oublie pas de parler comme tu as dit. » Pendant la nuit, avant l'aurore, les hérétiques apportèrent à l'émir 700 piastres pour qu'il se mit contre moi. Il les prit, et le matin alla se promener dans son jardin. Là encore, le maphrien Matta, frère de Mar-Ishîqa, et al-Qanbouri, évêque de Jérusalem, lui apportèrent cinq bourses pour qu'il me fit mourir.

De retour de son jardin, il me fit mettre les fers aux pieds dans la maison d'Issabeg où je fus consigné. Le patriarche put se retirer, avec ses évêques et les khouadjas, à Dêir-al-Zâfaran, où ils complotèrent ma mort avec plus d'acharnement que jamais. Le prix de mon sang fut fixé à quatorze bourses. On en donna avis au gouverneur, dans un billet qu'on fit parvenir à son harem, par une femme touranienne, dans un paquet d'étoffe de la valeur

(1) Secrétaire.

de 200 piastres. Les femmes de l'émir transmirent le billet à leur maître. Celui-ci fit venir aussitôt trois des personnages les plus importants d'entre les catholiques et leur lut le billet. L'un d'eux dit au gouverneur : « Si vous voulez m'écouter, émir, vous ferez venir une charge de coton que vous ferez carder très proprement, vous prendrez Cas Elia, et l'y envelopperez soigneusement, pour le mettre en réserve; et chaque fois que vous aurez besoin d'argent, vous n'aurez qu'à le sortir de son coton et à le montrer au dehors. » L'émir ne fit que rire du conseil.

Après le souper il me fit venir, moi aussi, pour me lire le billet. Je lui dis : « Je suis comme un poirier : quand vous avez faim vous n'avez qu'à me secouer, et je vous fournis abondamment de quoi contenter votre faim. Voici que ma vie est entre vos mains, faites de moi ce que vous voulez; mais mon sang criera vengeance contre vous devant Dieu, car je suis innocent de tout crime. » L'émir me dit : « Cas Elia, je ne te demande qu'une chose : trouve-moi un expédient pour manger ces quatorze bourses. » Je lui dis : « Voici : demain, de grand matin, mettez-moi dans les fers et faites dire à ces gens : Apportez maintenant votre argent, et je ferai exécuter votre homme. Après que vous aurez perçu les quatorze bourses, vous renverrez l'affaire au tribunal du cadî, afin que ma culpabilité soit légalement établie. Vous préviendrez d'un autre côté le cadî qu'il ait à m'écouter. Et alors je révélerai toute l'impiété et le blasphème de ces misérables, et ils seront tous brûlés vifs. » L'émir me dit en souriant : « C'est bien, que Dieu te donne la victoire; va te reposer dans ta prison. » Ce que j'avais dit fut fait. Mais quand l'émir réclama les quatorze bourses, on lui répondit qu'on avait fait un emprunt à Diarbékîr, et qu'il fallait attendre six jours au moins. L'affaire traîna en longueur.

Dans cet intervalle, Mardin reçut un nouveau gouverneur. L'ancien fut obligé de remettre tous les prisonniers à son successeur. Moi seul il me retint et ne me livra pas. Mais les jacobites allèrent me réclamer, patriarche et évêques en tête. On me réunit aux autres prisonniers. La première nuit, les hérétiques payèrent 50 piastres au beloukbachi, pour qu'il me mit à la torture. Ce malheureux prit une corde mouillée et après m'avoir dépouillé de mes vêtements jusqu'à la ceinture, me lia si fort que je tombai sans connaissance. Il me laissa en cet état

pendant deux heures, après lesquelles il coupa la corde à coups de khandjar (1), me versa une jarre d'eau froide sur le corps pour me faire revenir à moi-même, et se mit à me battre à coups de fouet, en répétant : « Frendji, Frendji ! » A la première heure du jour, mon frère vint me visiter. En me voyant en l'état misérable où j'étais, il chercha à me consoler en disant : « Frère, c'est ainsi qu'il nous faut gagner le ciel. Si nous ne pouvons pas supporter les maux de cette espèce, que sera-ce des peines du purgatoire? » Je fus ensuite trainé de cachot en cachot pendant quarante jours. Mon frère ne cessait de venir me voir. Je lui demandai un jour de m'apporter du papier, une plume et de l'encre. Je rédigeai une supplique qu'il porta au gouverneur. Celui-ci s'étonna qu'on ne lui eût pas encore parlé de ma cause. Il donna ordre de mander immédiatement le patriarche, qui arriva accompagné de deux cents personnes. « Quel est le crime de ce prêtre, demanda-t-il à Ishiqa, et quel différend y a-t-il entre vous? — Ce prêtre, dit le patriarche, faisait précédemment partie de ma communauté. Depuis peu, il est devenu Frendji, et, après avoir occupé une de mes églises, l'a livrée aux Frendjis. Pour moi, j'ai un firman qui établit mes droits sur cette église, je prie pour le Sultan, j'obéis à l'autorité et aux deux villes saintes (2). Ce prêtre, au contraire, obéit au Pape de Rome et tire des pays étrangers de fortes sommes d'argent, qu'il répand dans le peuple, pour se faire des prosélytes. » Le gouverneur répondit : « A-t-il occupé cette église avec ou sans la permission de l'autorité? — Avec sa permission, dit le patriarche. — Alors, ajouta le Gouverneur, où est la faute? Quant à l'argent que tu dis qu'il distribue au peuple, il n'y a là rien que de louable : nos sujets n'en paieront que mieux les impôts, et c'est notre maître le Sultan qui en profite. Quant aux prières que fait ce prêtre pour le Pape de Rome, cela n'est pas bien et ne convient pas. » Puis se tournant vers moi il me dit : « Qu'as-tu à dire, prêtre? » Je répondis : « O notre maître, ce patriarche et ceux de son parti ne sont que des blasphémateurs : ils professent une impiété qu'ils n'ont jamais pu me faire adopter et avouer, tandis qu'ils la répètent tous les jours et plusieurs fois

(1) Poignard oriental.

(2) La Mecque et Stamboul.

par jour. » Le gouverneur me prit à part et me demanda ce que c'était. Je lui dis : « Ils prétendent et croient fermement que le Dieu unique est mort dans sa nature incorruptible, immatérielle. Ils disent en s'adressant à un certain Barsom : Seigneur Barsom, exaucez-nous, en le mettant sur le même pied que Dieu et le mêlant à toutes les prières qu'ils adressent au Très-Haut. Quant à prier pour le Sultan, c'est un mensonge. Voici cette prière : Glorifiez, Seigneur, le roi fidèle qui croit en vous et qui remporte la victoire par la vertu de votre croix. » C'est plutôt une imprécation qu'une prière.

Le gouverneur secoua la lisière de son habit du bout des doigts et revint au fond de son divan en disant : « Voilà qui est une grosse affaire; faites appeler le cadî. » Pendant ce temps un grand tumulte régnait au dehors parmi les gens du patriarce. « Qui fait ce vacarme? » demanda le gouverneur. « Ce sont mes témoins, » répondit le patriarce. « Dispersez-les, » commanda le gouverneur. Quand le cadî arriva, on voulut lui exposer brièvement l'affaire pour le mettre au courant, mais il demanda à interroger lui-même les deux parties. Nous ne fîmes que lui répéter, le patriarce et moi, ce que nous avons déjà dit. Après nous avoir entendus, il dit au gouverneur : « Voilà une affaire qui n'est pas encore près d'être terminée, renvoyons-la à demain. » Le patriarce retourna chez lui et moi dans mon cachot. Mon frère vint me trouver pour me faire part de ses craintes touchant l'issue d'une affaire dans laquelle le patriarce avait pour lui tant de témoins et moi aucun. Je me fis apporter du papier et de l'encre, et rédigeai la supplique suivante : « Excellence, que Dieu vous rende toujours victorieux! Le patriarce, mon adversaire, a dans ses gens et son argent un moyen puissant pour le soutien de sa cause; tandis que moi, je n'ai pour tout témoin que les livres qui sont à l'église, et dont se servent le patriarce et les évêques dans leurs prières, livres qui renferment le blasphème dont je vous ai parlé. Mais voilà que vous avez laissé au patriarce le temps d'aller cacher ces livres. Je vous en supplie, veuillez à la hâte m'adjoindre quelques hommes de votre part, de la part du mufti et du cadî, et me permettre d'aller à l'église, et d'en emporter les livres suspects, pour que je puisse y montrer demain le blasphème en question. Si vous me trouvez menteur, faites-moi arracher la

langue du gosier. » Mon frère porta cette supplique au gouverneur qui me députa immédiatement Youssef-Aga avec deux bëiraqdar du sérail, le naïb (1) du cadî et deux employés du mufti, avec des soldats et un iouzbachi (2). On m'ôta mes chaînes et nous partîmes. Le soleil était déjà couché, et les boutiques fermées. Quand nous passâmes derrière l'église chaldéenne de Mar Hormez, je vis, non loin de nous, le sacristain de l'église des Quarante-Martyrs où nous allions. Je dis à Youssef-Aga : Arrêtez cet homme, c'est lui qui a les clefs de l'église. Nous trouvâmes, dans la cour des Quarante-Martyrs, le patriarche avec une foule nombreuse qui l'entourait. Mon frère alla à lui et le prenant par la barbe : « Ah! Caïphe, dit-il, tu veux faire mourir mon frère; c'est moi qui boirai ton sang. » Et il lui arracha la moitié de la barbe. Le patriarche se mit à crier tout haut : « Moi j'ai un firman du Sultan, et tu m'arraches la barbe? »

Cet acte de sauvagerie de la part de mon frère me courrouça et je lui dis : « De quoi te mêles-tu? Est-ce à toi qu'on en veut? Occupe-toi de ce qui te regarde. » On fit ouvrir les portes de l'église, et on les garda pour empêcher la foule d'envahir l'intérieur. Nous entrâmes quatre seulement jusqu'à l'entrée du sanctuaire.

Là je fis enlever les livres qui étaient sur les deux lutrins. Celui qui contenait le blasphème contre Dieu ne pût être retrouvé; il avait déjà été soustrait. Nous sortîmes de l'église et entrâmes dans la maison voisine appartenant à Khadou al daqqâq. Nous y trouvâmes le livre de Barsom que nous emportâmes aussi. Plus de deux mille personnes s'étaient massées autour de l'église. Tous criaient : « Lapidéz-le, tuez-le, dussions-nous tous être massacrés. » Et les pierres de pleuvoir. Les soldats dégainent, les femmes crient, le patriarche vocifère : « Celui qui jette une pierre est excommunié. » Nous parvenons à grand-peine à gagner la maison du cadî.

Celui-ci, pris de peur, se fait apporter vite un sac vert en coton, y enferme les livres, appose son sceau ainsi que celui de Youssef-Aga, puis dit à la foule : « Retirez-vous, il ne vous

(1) Vicaire, lieutenant.

(2) Chef militaire commandant à cent soldats.

sera fait aucun mal; tout arrivera comme vous le désirez. » Quand je sortis de chez le cadî, les pierres tombaient de nouveau sur moi, dru comme la grêle.

Le iouzbachi me fait monter sur une maison et sautant de terrasse en terrasse nous arrivons, après une course fantastique, au sérail. Je trouve le gouverneur qui se promenait dans dans la cour. Je lui embrasse les mains et les pieds en pleurant et lui dis : « Excellence, que Dieu prolonge vos jours et vous donne la victoire sur vos ennemis! Nous avons apporté les livres. Mais celui qui contenait le blasphème contre Dieu avait déjà disparu. J'ai bien peur que ces gens n'aillent trouver cette nuit le cadî et Youssef-Aga et les payent pour voir leurs livres et en arracher les feuillets compromettants. — Ne crains rien, dit l'émir, le cadî est plus honnête que moi. Mais se ravisant il fit venir Ibrahim-Aga, et lui ordonna d'aller prendre les livres chez le cadî. Quand on les eut apportés, il demanda à voir les passages incriminés. Je les lui montrai et lus. Il mit un signet à la page en disant : « Mais qui pourra me traduire en arabe? » Je lui donnai les noms de quatre prêtres. Il remit les livres dans le sac qu'il scella de nouveau et remit au khaznadar (1). Ce jour était un mercredi, veille de la Fête-Dieu chez les catholiques. Pendant la nuit, le patriarche reunit autour de lui tous les Kabias (2) des villages. Il avait en outre avec lui des gens de Mossoul, de Diarbékîr, de al-Oqsour, de al-Barahamiat, de Qal'at mara, de Benèbel et de Mansouriat. Excommunication avait été lancée contre ceux, hommes et femmes, qui ne se rendraient pas au sérail avec lui. Dès le matin, le Belouk-bachi (3) vint m'ôter mes chaînes pour me conduire chez le gouverneur. Je trouvai la cour bondée de gens qui étaient comme fous. Les uns avaient dépouillé leurs vêtements, d'autres les avaient mis en lambeaux, d'autre avaient défait leurs turbans. Quand on me vit entrer, ce ne fut qu'aboiements, mugissements, et vociférations : « Frendji, Frendji, aujourd'hui nous boirons son sang. »

On m'introduit au divan du gouverneur. J'y trouvai les ulé-

(1) Caïssier.

(2) Chef de quartier, de groupe, de corporation : correspond au *Scheikh*; nom en usage surtout chez les chrétiens.

(3) Chef de bataillon.

mas, le cadi, le mufti et le naïb. Je m'arrêtai au seuil. Le gouverneur m'ayant fait signe de m'asseoir, je m'accroupis sur mes genoux. Alors, s'adressant au patriarche, l'émir dit : « Quel grief as-tu contre ce prêtre? » Le patriarche répéta ce qu'il avait déjà dit précédemment. Puis se tournant vers moi : « Et toi, chrétien, dit l'émir, expose tes griefs. » Je lui réponds aussi comme la première fois, disant que le patriarche mentait en affirmant qu'il priait pour le Sultan. Il me dit : « Mais toute cette foule n'est-elle pas là pour témoigner contre toi? ignores-tu que le patriarche a un firman du Sultan? Tout ce monde lui est soumis, et toi seul tu refuses de lui obéir? Ne sais-tu pas que quiconque refuse obéissance aux ordres du Sultan est banni de l'empire? » Je répondis : « Je suis entièrement soumis au firman du Sultan et ma tête en répond. Mais comme ce patriarche et ses gens blasphèment Dieu dans leurs prières, je ne puis ni ne veux m'associer à leur impiété et en cela je refuse obéissance. Car ils disent que Dieu, dans sa nature divine, a été crucifié et est mort. De plus ils associent leur chef Barsom à Dieu, en l'appelant : Seigneur et maître. Quant à l'occupation de l'église de Mar Elia, voici l'autorisation écrite qui m'en a été délivrée par le gouverneur de la ville. Le jour de Dieu est le jour de la justice. Je fais responsable de mon sang, et vous, et le patriarche, et cette assemblée. »

Quand on m'eut entendu, le kahia dit au mufti : « Tout cela est-il vrai? tous ces griefs sont-ils fondés? — Parfaitement, dit le mufti ; et pour nous en rendre compte, faites apporter les livres des Jacobites, et constatons leur blasphème et leur impiété. » Le gouverneur donna ordre d'apporter les livres. Quand la foule qui stationnait dans la cour apprit cet ordre, elle fit un vacarme épouvantable.

(Le reste du manuscrit est perdu.)

Fr. S. SCHEIL, O. P.

LES MISSIONS LATINES EN ORIENT

CHAPITRE I

ORIGINE ET PREMIÈRE PÉRIODE DES MISSIONS LATINES EN ORIENT.
— FRANCISCAINS ET DOMINICAINS. — CARMES. (DU XIII^e SIÈCLE A
L'INVASION TURQUE) (1).

Preamble.

Dotée par son divin Fondateur d'une admirable puissance d'expansion qui, malgré les obstacles de toute nature accumulés sur sa route, la fait marcher sans relâche à la conquête des âmes, l'Église catholique n'a jamais perdu de vue l'ordre donné par le Maître au moment où il retournait à son Père après avoir accompli son œuvre ici-bas : *Allez, enseignez toutes les nations*. Pas d'exception dans ce programme si court et si magnifique cependant : toutes les races, aussi bien celles plus déshéritées sur lesquelles ne s'est pas encore levé *le soleil de justice*, que celles qui, après avoir marché à sa lumière se sont plus ou moins soustraites à sa bienfaisante influence, doivent entendre la parole apostolique et recevoir l'enseignement salutaire qui conduit à la vie. C'est la vocation de l'Église catholique, et dix-huit siècles de constante et féconde fidélité attestent à tous les regards non prévenus comment elle l'a comprise et vaillamment accomplie.

(1) La plus grande partie de ces trois premiers chapitres a été publiée déjà dans la *Correspondance catholique*.

L'Orient chrétien a participé dans une large mesure à cette puissance d'expansion de l'Église catholique. C'est de lui qu'est parti le mouvement en avant de l'Église de Jésus-Christ; c'est lui qui lui a donné ses premiers apôtres et ses premiers pontifes, et il n'a cessé de participer abondamment à la fécondité qui est un des caractères propres de l'Église, que du jour où une funeste rupture l'a séparé de l'Occident conquis par lui à la foi chrétienne. Ses missionnaires venaient encore, par près de deux siècles de travaux apostoliques, de conquérir à Jésus-Christ de nombreuses tribus slaves, les Russes en particulier, lorsque Michel Cérulaire le détacha de l'unité catholique.

Jusqu'à cette date douloureusement mémorable, l'Église latine n'avait pas eu à s'occuper directement de l'évangélisation de l'Orient : l'esprit apostolique toujours vivant dans l'Église orientale qui lui était intimement unie et qui reconnaissait la suprématie spirituelle du successeur de Pierre, prince des apôtres, était assez puissant pour étendre les pacifiques conquêtes de la vérité en Asie et dans l'Europe orientale, tandis que les envoyés directs de la papauté les étendaient au nord.

Mais une fois l'harmonie rompue, de nouveaux devoirs s'imposent à l'Église catholique. Elle ne peut plus compter, dans l'œuvre de l'apostolat, sur l'Église orientale que le souffle de l'Esprit-Saint ne portera plus, désormais, à étendre le règne de Dieu. Bien plus, le chef de la catholicité devra assumer la charge de ramener à l'union ces peuples de l'Orient qu'une funeste scission a séparés de la chaire de Pierre. Il ne faillira point à ce nouveau devoir; et, quelque nom qu'il porte, depuis Léon IX jusqu'à Léon XIII, il ne négligera rien pour redonner à la robe sans couture du Christ, violemment déchirée, son unité première. Léon XIII pourra écrire, ainsi qu'il vient de le faire : « qu'en des circonstances diverses et malheureuses, « l'Église romaine n'a jamais cessé, par ses prévenances et « ses faveurs, de relever les Églises orientales de leurs épreu- « ves, de s'attacher plus étroitement celles qui lui restaient « unies, et de rappeler à elle celles qui s'éloignaient » (1).

Après avoir fait tous les efforts pour empêcher la rupture, les Papes ne cessèrent pas de travailler à ramener la concorde,

(1) *Orientalium dignitas Ecclesiarum.*

d'abord par les fréquentes légations qu'ils envoyèrent à Constantinople, et plus encore par les missions qu'ils ne tardèrent pas à établir dans tout l'Orient.

Pour n'en citer que quelques-uns, les papes Étienne X, Alexandre II, Grégoire VII, Pascal II, Honorius II, Eugène III, Adrien IV, Alexandre III, et Innocent III, envoyèrent des légats aux empereurs de Byzance pour rétablir l'union, dans la période qui s'étend depuis Michel Cérulaire, l'auteur de la division, jusqu'à la quatrième croisade qui aboutit à la fondation de l'empire latin de Constantinople. Les souverains Pontifes venus après suivirent les traces de leurs devanciers; comme avant les légats de Rome reprirent fréquemment le chemin de la capitale de l'Orient, jusqu'au jour où elle succomba sous les coups de Mahomet II. On sait que les négociations avaient abouti à l'union, malheureusement trop éphémère, signée d'abord au concile de Lyon, et que les papes Jean XXII, Benoît XIII, Clément VI, Innocent IV, Urbain V, Grégoire XI, Boniface IX, Innocent VII, Martin V, et Eugène IV, s'efforcèrent de rendre durable ou de rétablir par l'intermédiaire de leurs légats. Ce dernier put même espérer un instant avoir réalisé cet immense dessein au concile de Florence, où fut signé un pacte d'union dont la durée trop courte ne devait pas répondre cependant aux espérances conçues.

Pendant les Missions latines avaient été inaugurées en Orient, tandis que se poursuivaient ces dernières négociations et bien avant la chute de Constantinople; elles allaient se perpétuer après la soumission aux Turcs de tout l'empire de Byzance et malgré des difficultés sans nombre que le siècle présent devait seul voir disparaître ou au moins considérablement diminuer. Cette étude va les suivre depuis leur première origine jusqu'à l'heure actuelle, relater leurs diverses phases; faire connaître les résultats acquis dans le passé; les obstacles qui en ont empêché de plus considérables; la situation plus favorable qu'elles rencontrent aujourd'hui, et les espérances qu'elles promettent pour l'avenir, en suivant le programme d'action que vient de leur tracer Léon XIII.

Au point de vue historique, les missions latines (1) en Orient

(1) Nous parlons ici des Missions proprement dites et non des établissements

comprennent trois périodes bien tranchées dont la première va de l'origine à l'invasion turque; la seconde, de l'invasion turque à la Révolution française, et la troisième, du commencement du dix-neuvième siècle à nos jours. L'étude de cette dernière période amènera naturellement un mot sur l'organisation hiérarchique actuelle de ces missions.

I

C'est à saint François d'Assise d'une part, et de l'autre à saint Dominique, que remonte la fondation des premières missions latines proprement dites en Orient. Il y avait eu des religieux latins établis en Orient avant la venue en ces contrées des fils de ces deux grands patriarches, surtout en Palestine, où les Carmes s'étaient perpétués depuis les origines du christianisme, et où leur zèle les porta souvent à sortir de leurs pieuses retraites pour annoncer la parole de Dieu aux populations de la Galilée, de la Samarie et de provinces plus éloignées de leur sainte montagne; mais leurs excursions étaient bien plus des tournées apostoliques que des missions permanentes. Leurs couvents furent d'ailleurs détruits en 1291.

Mais à peine saint François et saint Dominique eurent-ils doté l'Église de la double famille religieuse dont ils sont les pères, qu'ils voulurent utiliser la ferveur de leurs premiers disciples en les envoyant à la conquête des âmes. Leurs regards se tournèrent non seulement vers les contrées infidèles que n'avaient pas encore parcourues les ouvriers évangéliques, mais aussi vers celles que les passions humaines avaient séparées du centre de l'unité catholique.

Saint François ne voulut laisser à personne le soin de conduire en Terre Sainte les premiers religieux de son ordre naissant. Se réservant à lui-même cette noble mission, il s'em-

religieux latins en Orient. On sait en effet qu'avant la date assignée ici à l'origine des Missions latines, des communautés nombreuses et florissantes de moines bénédictins s'étaient établies en Orient, un peu partout où les croisés avaient porté leurs armes.

barqua à Ancône, en 1219, avec onze religieux qu'il laissa à Chypre et à Saint-Jean d'Acre, ne se réservant qu'un seul compagnon qu'il amena en Égypte, où il se rendit dans l'espérance d'y cueillir la palme du martyr. Dieu en avait décidé autrement, et le saint retourna en Italie, après cette prise de possession de la Terre Sainte, dont ses enfants ont conservé glorieusement la garde, à travers toutes les vicissitudes des temps, et où les retrouvent encore, après plus de six siècles, fidèles au poste qu'il leur a assigné, les pèlerins des Saints Lieux.

Si saint Dominique ne put réaliser le dessein qu'il avait conçu de conduire lui-même ses enfants à la conquête des âmes dans les missions lointaines, il n'en est pas moins pour cela le fondateur des missions dominicaines auprès des Églises non-unies d'Orient. Tandis qu'il envoyait au Nord et à l'Est de l'Europe saint Hyacinthe, avec mission d'établir la province de Pologne, il faisait partir Xuron de Milan, avec quelques compagnons, pour la Palestine et la Syrie. Le successeur de saint Dominique, Jourdain, hérita du zèle de son saint maître pour les missions. Ayant choisi les sujets les plus aptes, il les répartit entre les missions du Nord et celles de l'Orient, surtout de la Palestine. Des couvents furent fondés : à Damas, à Bethléem, à Nazareth et en d'autres lieux de la Terre Sainte ; de sorte qu'en 1228, l'ordre avait deux provinces organisées en Orient : celle de Grèce et celle de Palestine, qui à elle seule comptait dix-huit couvents.

Le pape Honorius présidait à ce merveilleux mouvement vers les missions, inauguré au commencement du treizième siècle et poursuivi, avec non moins de zèle, dans les années suivantes, par ses successeurs sur la chaire de Pierre, heureux de trouver dans la double famille de saint François et de saint Dominique, les généreux ouvriers apostoliques que, conformément à la parole toujours vivante du Maître, ils envoyaient à la conquête des âmes.

De nouveaux Franciscains étaient allés rejoindre en Orient ceux que saint François y avait introduits en personne, et en 1233, le pape Grégoire IX en envoyait aussi à Damas, à Bagdad et en Géorgie, avec des lettres de recommandation pour les princes de ces contrées. De concert avec les Dominicains, les

enfants de Saint-François travaillent, à la même époque, à étendre le règne de Jésus-Christ dans la Croatie, l'Esclavonie, la Transylvanie, la Valachie, la Moldavie, la Bosnie et la Serbie, soit parmi les païens qui habitent encore ces régions, soit parmi les populations déjà chrétiennes, mais envahies par le schisme.

Quelques années plus tard, en 1244, la province dominicaine de Terre Sainte recevait d'Innocent IV la mission de ramener à l'union : les Jacobites, les Nestoriens, les Géorgiens et les Grecs d'Orient. Le Frère Laurent, Franciscain, était nommé, en 1247, légat du Souverain Pontife pour la Grèce, l'Arménie, la Turquie, Chypre, le patriarcat d'Antioche, et pour les Maronites et les Nestoriens du patriarcat de Jérusalem. Cette simple énumération prouve éloquemment l'extension qu'avaient prise, en quelques années, les missions de cette double famille religieuse en Orient.

Mais cela ne suffisait pas encore au zèle de ce grand Pape. Pour donner une impulsion nouvelle à ces missions et être assuré d'avoir toujours à sa disposition les ouvriers apostoliques nécessaires à ces grandes entreprises, Innocent IV forme, en 1252, sous le nom de *Voyageurs pour le Christ* (1), un corps de missionnaires composé de Dominicains et de Franciscains, auxquels il donne l'Orient comme principal objectif, et dont il stimule le zèle par les nombreux privilèges qu'il leur accorde. Par le bref *Cum hora diei undecima* du mois d'août 1253, il exhorte le provincial des Dominicains de Pologne à envoyer de nombreux missionnaires parmi « les Ruthènes, les Danois, les Bulgares, les Comans, les Syriens, les Ibères, les Alains, les Chazares, les Goths, les Ziques, les Jacobites, les Nestoriens, les Nubiens, les Géorgiens, les Arméniens, les Monothélites, etc. »

Alexandre IV n'eut pas moins à cœur l'extension du règne de Jésus-Christ, et il ne cessa de stimuler le zèle des Frères Prêcheurs et des Frères Mineurs, toujours unis pour faire en commun l'œuvre de Dieu. Un diplôme de 1258, par lequel ce Pape confère de nouveaux privilèges aux Franciscains, montre ces religieux employés aux missions auprès des Sarrasins, des Grecs,

(1) *Peregrinantium propter Christum.*

des Bulgares, des Comans, des Éthiopiens, des Syriens, des Ibères, des Alains, des Chazares, des Goths, des Ziques, des Ruthènes, des Géorgiens, des Nubiens, des Nestoriens, des Arméniens, des Monothélites, etc., partout, en un mot, où Innocent IV avait envoyé les Dominicains. Les Tartares avaient alors aussi une large part dans les efforts des deux ordres, et ces efforts ne laissèrent pas que d'être couronnés quelquefois de succès, ainsi que nous le dirons plus loin.

Les missionnaires avaient pu généralement se livrer à leurs courses apostoliques avec assez de liberté, dans le plus grand nombre des contrées de l'Orient, jusque dans la Perse, avant la prédominance en Égypte et en Syrie des mameluks et du farouche Bibars. Un assez grand nombre de religieux Dominicains avaient été, il est vrai, mis à mort par les Tartares en Comanie, dès l'année 1242, et d'autres en Perse en 1255; mais la persécution n'avait pas duré. Il n'en fut pas de même de celle que suscita Bibars en Égypte, en Palestine et en Syrie, et dans laquelle les Dominicains et les Franciscains comptèrent de nombreux martyrs et virent ruiner beaucoup de leurs établissements, en même temps que tombaient les derniers restes de la puissance des Croisés en Palestine. La fureur des persécuteurs fut telle que les missionnaires ne pouvaient plus séjourner ouvertement dans les pays soumis aux Mameluks, c'est-à-dire, en Égypte, en Palestine et en Syrie. Le mouvement des missions, en ces contrées, subit donc, à cette époque, un arrêt forcé; ce ne fut qu'au milieu des plus pressants dangers, et souvent au prix de leur vie, que quelques religieux seulement purent s'y maintenir.

II

Cependant l'Arménie, encore indépendante du joug musulman, et la Perse, soumise aux Tartares, restaient ouvertes. Les Dominicains et les Franciscains qui y avaient déjà pénétré continuaient à y exercer leur zèle. A la demande du roi Hétoum I^{er}, le chapitre général des Frères Prêcheurs de 1266 décida la fondation d'une mission permanente en Arménie; quelques années plus tard, Nicolas IV remerciait Hétoum II de

l'accueil fait aux religieux Franciscains, et en envoyait d'autres pour répondre aux désirs de ce prince. Celui-ci manifesta son affection pour l'ordre Séraphique d'une manière bien extraordinaire : il en revêtit l'habit en 1294, et la mission d'Arménie continua à porter des fruits abondants. Cette mission devint encore plus prospère lorsque le B. Barthélemy, de l'ordre des Frères Prêcheurs, en eut pris la direction sous le pontificat de Jean XXII. C'est à ce zélé religieux que remonte l'institution d'une branche arménienne de la famille de Saint-Dominique. Ayant ramené un grand nombre de moines basilien à l'unité, Barthélemy, que le pape Jean XXII avait fait évêque de Maraga, entreprit la réforme de ces religieux. Un grand nombre se rendirent à ses sollicitations, et, sous le nom de *Frères Unis*, prirent l'habit de l'ordre des Frères Prêcheurs et adoptèrent les constitutions de Saint-Dominique. La règle, les statuts, le bréviaire et le missel de l'ordre furent traduits en arménien pour l'usage de cette congrégation naissante, dont les exemples de vertu devaient exercer pendant plusieurs siècles une heureuse influence dans toute la grande Arménie, mais principalement dans la province de Nakchivan qui la vit naître et d'où elle se répandit en Géorgie et même au delà de la mer Noire. L'invasion des Turcs ruina bientôt ces derniers établissements, mais la congrégation dominicaine des *Frères Unis* continua à répandre la foi catholique en Arménie. Lorsque les Pères de la Compagnie de Jésus fondèrent leurs premiers établissements dans cette contrée, au dix-septième siècle, ils trouvèrent le catholicisme très florissant dans la province de Nakchivan, où les *Frères Unis* l'avaient maintenu et où ils se perpétuèrent jusqu'au dix-huitième siècle. En 1583, le chapitre général de l'ordre les avait, sur leur demande, incorporés entièrement dans la famille dominicaine.

La mission de Perse n'était pas moins prospère que celle d'Arménie, à l'époque où le B. Barthélemy instituait les Frères Unis. Cette contrée était alors soumise aux Tartares, auxquels saint Louis et ses successeurs envoyèrent plusieurs ambassades, composées généralement de missionnaires dominicains ou franciscains. Les Papes se servaient également de ces mêmes religieux dans les légations qu'ils adressaient aux princes tartares, et grâce aux bonnes relations entretenues avec eux par

les rois de France et par les Souverains Pontifes, ils accordaient généralement aux missionnaires la liberté de prêcher la foi au sein de leur empire. Pour rendre plus efficace l'action des religieux occupés aux missions de Perse, Jean XXII érigea la ville de Sultanyieh en métropole, le 1^{er} mai 1318, et en confia le siège au Dominicain Franco de Pérouse, auquel il adjoignit six évêques suffragants, choisis également parmi les Frères Prêcheurs.

Des Dominicains avaient pénétré en Abyssinie dès 1316, y avaient donné l'habit de l'ordre à plusieurs convertis et même à un prince du sang royal.

Déployant un grand zèle pour les missions, le pape Jean XXII donna une vie nouvelle à la congrégation des frères *Voyageurs pour le Christ*, composée, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de Dominicains et de Franciscains, et en envoya un grand nombre en Tartarie, en Crimée, en Lithuanie, en Arménie, en Géorgie, en Égypte, en Abyssinie, à Constantinople, en Grèce et en Palestine, où des Franciscains avaient obtenu du sultan d'Égypte, en 1333, de pouvoir desservir quelques sanctuaires.

Benoît XII, héritier du zèle de Jean XXII, multiplia comme lui les envois de missionnaires. En 1337, le chapitre général des Dominicains décida que chacune des dix-sept provinces de l'ordre enverrait six religieux aux missions de Grèce et de Terre Sainte ou à la société des frères *Voyageurs pour le Christ*. Les Franciscains continuaient aussi, en grand nombre, leurs missions dans les diverses contrées de l'Orient où nous les avons déjà vus s'établir. C'est à cette époque qu'ils furent constitués les gardiens des Saints Lieux, où ils s'étaient maintenus malgré les persécutions, et où ils devaient se maintenir dans la suite au milieu des épreuves et des vexations de toutes sortes qui, pour plusieurs d'entre eux, allèrent jusqu'au martyre. Deux diplômes de Clément VI, de l'année 1342, accordés à la prière de Robert, roi des Deux-Siciles et de la reine Sancie, son épouse, leur confient officiellement la garde du Cénacle, du Saint-Sépulcre et de la grotte de Bethléem. D'autres saints Lieux leur furent de même confiés plus tard, en particulier, l'église de la vallée de Josaphat, en 1392. Le saint Cénacle leur fut enlevé par les Turcs, sous Soliman I^{er}, et transformé en mosquée. Le roi de France, François I^{er}, ne put obtenir, malgré

sa demande, qu'il leur fût rendu, parce que, répondit le Sultan, « la loi de Mahomet ordonne qu'un lieu, une fois érigé en mosquée, ne puisse plus recevoir une autre affectation ».

III

Le mouvement vers les missions entraînait aussi un grand nombre de religieux des deux ordres dans les contrées de l'Europe orientale, en Russie, en Bulgarie, en Lithuanie, en Valachie, en Bosnie et en Serbie, où les Dominicains et les Franciscains se trouvent toujours côte à côte et rivalisent de zèle pour l'extension du règne de Dieu. Le B. Urbain V, après Clément VI, donna une nouvelle impulsion à toutes ces missions. De nombreux Franciscains y furent envoyés par lui de 1369 à 1372. Sous Grégoire XI, les Dominicains s'établirent à Constantinople où, plus tard, Boniface IX leur accorda la permission de chanter l'épître et l'évangile en grec, pour la consolation de ceux qu'ils avaient ramenés du schisme. Ce même pontife leur concéda, en 1402, l'église et l'hospice de Saint-Antoine, au faubourg de Péra. Au commencement du quinzième siècle on les trouve établis aussi à Tyr et à Trébizonde.

Les deux ordres continuent leurs diverses missions sous Eugène IV : les Franciscains lui servent de légats auprès des peuples schismatiques de l'Orient, à l'époque du concile de Florence. Depuis longtemps déjà les Papes s'étaient habitués à se servir des religieux de l'un ou l'autre ordre, pour les diverses légations qu'ils envoyaient en Orient.

Les missions se poursuivent après le concile de Florence avec la même activité, et on trouve encore les Dominicains et les Franciscains répandus un peu partout dans les pays du schisme. Cependant les missions de la Tartarie avaient perdu de leur importance sous Tamerlan, et celles des autres contrées de l'Orient allaient, elles aussi, subir presque partout une éclipse momentanée, par suite des conquêtes turques. Ce ne fut qu'à grand-peine que les religieux purent conserver quelques-uns de leurs établissements au sein du nouvel empire de Mahomet II, profondément hostile aux Latins. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple de ce que les missionnaires eurent à souffrir de la part

des nouveaux conquérants, les Frères Mineurs de l'observance ne perdirent pas moins de trente-huit couvents dans la seule principauté de la Bosnie, lorsqu'elle fut envahie par les Turcs, en 1467.

Quelque pâle que soit ce rapide tableau des missions catholiques en Orient pendant les deux premiers siècles de leur existence, il n'en montre pas moins le zèle admirable qui ne cessa d'animer les fils de Saint-François et de Saint-Dominique, et les immenses travaux qu'ils entreprirent pour répandre le règne de Dieu. Ces deux ordres illustres comptèrent pendant cette période des centaines de martyrs, dont le sang féconda les travaux de leurs frères et fit briller d'un nouvel éclat l'Église catholique, aux yeux des peuples chrétiens éloignés d'elle. On verra plus loin que leurs courses évangéliques ne furent pas sans succès, mais qu'elles produisirent, au contraire, des fruits abondants de salut et donnèrent à l'Église de nombreux enfants.

Ce qu'il importe de noter ici, c'est que pendant cette première période, qui constitue, sans contredit, l'âge héroïque des missions dominicaines et franciscaines en Orient, les religieux qui y étaient appliqués s'attachaient moins à fonder des œuvres permanentes, comme le font les missionnaires de nos jours, qu'à répandre la bonne nouvelle dans le plus grand nombre de lieux possible. Fidèles au nom qu'ils avaient pris de *Voyageurs pour le Christ*, les mêmes religieux passent successivement d'une mission à l'autre, des rives du Bosphore à celles de l'Euphrate, des Balkans au Taurus, de la Crimée en Perse et jusque dans la Chine, prêchant partout, aussi bien aux chrétiens séparés de Rome qu'aux infidèles, surtout aux musulmans, dont la conversion était un des principaux objectifs de ces premiers missionnaires. Raymond Lulle, qu'on voit prêcher la religion en Barbarie, en Égypte, en Palestine, en Syrie, en Arménie et ailleurs; Jean de Montecorvino, qui parcourt l'Orient d'une extrémité à l'autre et devient enfin le premier archevêque de Pékin; Ricoldo de Monte-Croce, qui a laissé un récit de ses multiples pérégrinations, peuvent être présentés comme types de ces zélés missionnaires qui bravaient tous les dangers, enduraient toutes les fatigues, sans autre souci que celui de la propagation de la foi catholique prêchée ouverte-

ment à tous. On ne voit, en fait d'institutions permanentes fondées par eux, que la congrégation des Frères Unis d'Arménie, quelques évêchés dans l'immense empire des Tartares, la custodie franciscaine de Terre Sainte, et quelques couvents à Chypre, à Constantinople et en certaines îles de l'Archipel.

Il convient de mentionner ici l'apostolat exercé en Orient au quatorzième siècle par le B. Pierre Thomas, de l'Ordre des Carmes, successivement légat du Saint-Siège en Rascie (la Serbie actuelle); à Constantinople, auprès de Jean Paléologue dont il obtint une profession de foi catholique, et enfin pour tout l'Orient qu'il évangélisa pendant de longues années, surtout Chypre, Smyrne, Caron et l'île de Crète. Nommé patriarche titulaire de Constantinople, il fut chargé par le B. Urbain V de prêcher une nouvelle croisade qui aboutit à la prise d'Alexandrie, mais qui, malgré les larmes et les supplications du légat, n'eut pas d'autre résultat que ce glorieux fait d'armes et le pillage de cette cité, presque aussitôt abandonnée que prise par les croisés. Dans son pèlerinage en Terre Sainte, l'illustre prélat ne put que pleurer sur les ruines des monastères de son ordre, qui ne devaient être relevés que bien longtemps après lui. Il ne trouva debout que celui de Chypre, où les Latins étaient toujours les maîtres et où les Carmes avaient pu, par suite, échapper aux massacres de 1291 qui les avaient anéantis en Palestine, et ruiné les missions qu'ils y avaient établies.

CHAPITRE II

SECONDE PÉRIODE DES MISSIONS LATINES EN ORIENT :
DEPUIS L'INVASION TURQUE JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

I

Si l'invasion turque ralentit le mouvement des missions partout où elle pénétra, elle fut impuissante à comprimer le zèle des missionnaires. Les Dominicains et les Franciscains ne cessèrent pas de travailler au retour des Orientaux dissidents, en attendant que la Compagnie de Jésus vint se joindre à eux et donner une impulsion nouvelle à l'œuvre apostolique dont ils avaient eu, jusqu'à ce jour, le glorieux monopole.

Les Dominicains étaient toujours en Arménie, où, secondés par les Frères Unis arméniens, ils maintenaient la foi catholique dans la province de Nakehivan, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Pie II fit rétablir en 1464 la congrégation des *Voyageurs pour le Christ*, que le ministre général Auribelli avait supprimée, et lui rendit tous les couvents qu'elle avait possédés en Orient et dans le Nord. Il lui en assigna même quelques autres en Lithuanie, en Podolie, en Russie, dans la Moldavie et la Valachie, et les missions qui avaient souffert de la suppression effectuée par Auribelli reprirent avec une nouvelle ardeur. On trouve toujours aussi les Dominicains dans la province de Grèce ; en 1512, le général de l'ordre enjoint au provincial de cette contrée de faire passer en Palestine tous les religieux qu'il jugera propres à cet apostolat. Il envoie lui-même un certain nombre de religieux à cette province, dont l'invasion des Turcs a restreint le territoire, afin que le départ des missionnaires destinés à la Palestine ne la prive pas des ouvriers évangéliques qui lui sont nécessaires. Cette province continue l'œuvre des

missions dans l'Archipel jusqu'au dix-huitième siècle, tandis que d'autres religieux du même ordre travaillent au même but, en Russie et sur les confins occidentaux de l'empire turc. C'est à la mission de Scio qu'était attaché le célèbre Goar, Dominicain, dont les travaux historiques et liturgiques ont si grandement contribué à répandre la connaissance de l'Église grecque. La mission de la Perse fut également continuée par les enfants de Saint-Dominique jusqu'au milieu du dix-huitième siècle.

De leur côté, les Franciscains se maintiennent toujours en Palestine au milieu des persécutions qui ne leur sont pas ménagées. Un acte de charité chrétienne accompli en 1468, en faveur d'un amiral égyptien, alors exilé à Jérusalem, leur valut quelques années de répit. Celui-ci, étant devenu sultan d'Égypte, se fit leur protecteur, et ils purent faire réparer les églises de Bethléem et du Saint-Sépulcre, au moyen des aumônes que leur procura Sixte IV. Ils furent également protégés en Égypte où ils étaient aussi établis, et dans tous les États qui relevaient de cet empire. Ils avaient à cette même époque, des missions au Liban, auprès des Maronites, en Perse, et dans toutes les contrées de l'Europe orientale que les conquêtes turques ne leur avaient pas fermées. A la fin du quinzième siècle, ils évangélisaient aussi l'Abyssinie. Au siècle suivant, on les retrouve encore dans presque toutes leurs missions; mais la persécution a recommencé en Palestine et en Égypte et y fait de nouveaux martyrs. Ce fut en 1561, ainsi qu'on l'a vu plus haut, que les Turcs, alors maîtres de la Palestine, leur enlevèrent l'église du Cénacle, au mont Sion, et les vexations ne leur manquèrent pas plus sous le gouvernement de ces derniers que sous celui des Égyptiens.

Ils se maintiennent cependant au dix-huitième siècle à leur poste d'honneur, malgré les avanies qu'ils ont à subir et dont ne peut pas toujours les mettre à couvert la protection de la France et ses traités avec la Turquie. C'est grâce à cette protection que les missionnaires Dominicains et Franciscains purent continuer à séjourner dans les terres de l'empire et à Constantinople, de même qu'ils s'étaient maintenus dans les îles de l'Archipel à l'ombre des pavillons vénitien et génois, tant que les deux républiques italiennes y conservèrent leurs comptoirs. Depuis l'alliance que François I^{er} avait contractée

avec Soliman, les rois de France jouissaient d'un grand crédit auprès des Sultans; ils s'en servaient surtout en faveur des missionnaires que les capitulations mettaient à l'abri des tracasseries musulmanes, en droit, et généralement en fait. En 1625, le représentant du roi avait obtenu du Sultan la faculté d'établir des missions dans tout l'empire; et Louis XIII insérait dans les instructions qu'il donnait à son ambassadeur à Constantinople, l'article suivant : « L'emploi principal de l'ambassadeur du roi à la Porte est de protéger, sous le nom et l'autorité de Sa Majesté, les maisons religieuses établies en différents endroits du Levant, comme aussi les chrétiens qui y vont et en viennent à dessein de visiter les saints lieux de la Terre Sainte. C'est pourquoi Sa Majesté recommande à M. de Marcheville, son ambassadeur à la Porte, de travailler sans relâche à maintenir les religieux dans la possession de leurs maisons, dans la jouissance entière des libertés et franchises qui leur ont été accordées par les capitulations faites entre le Roi et le Grand Seigneur, et même d'y en ajouter de nouvelles s'il est possible, afin d'affermir les dits religieux dans leurs établissements, et de les mettre à couvert des persécutions et des avanies qui leur sont suscitées par les ennemis de notre religion. »

Cette protection des Rois Très Chrétiens ne devait pas, malgré son efficacité, empêcher les missions dominicaines et franciscaines de l'Orient de diminuer peu à peu d'importance. L'oppression sous laquelle gémissaient les chrétiens de l'empire turc, l'impossibilité de se fixer ailleurs que dans les lieux où les résidents européens pouvaient intervenir en leur faveur, le développement que prirent les missions du Nouveau Monde auxquelles les deux ordres de Saint-Dominique et de Saint-François eurent, dès l'origine, une large part, tout cela les fit se borner, dans les maisons qu'ils conservaient en Turquie, à se maintenir dans les positions acquises, et à donner les secours religieux aux Européens et aux Latins orientaux qui les approchaient.

II

D'autres missionnaires ne tardèrent pas à venir redonner à

la propagation du catholicisme en Orient son activité première.

Les Capucins y inaugurèrent leur apostolat au milieu du seizième siècle par le martyre des deux premiers religieux de l'ordre qui y pénétrèrent, et qui, après avoir prêché à Constantinople, visité la Palestine, allèrent trouver au Caire la palme après laquelle ils avaient soupiré. Toutefois les missions des Capucins en Orient ne prirent une réelle importance qu'au commencement du dix-septième siècle, lorsque le Père Joseph en eut été nommé supérieur. Le pape Urbain VIII lui ayant donné tout pouvoir de choisir dans les couvents de son ordre, les religieux qu'il jugerait aptes aux missions, il en choisit cent qu'il envoya par petits groupes : en Grèce, en Palestine, dans l'Arménie, en Georgie, à Smyrne, dans l'Archipel et à Constantinople, où l'ambassadeur de France obtint de la Porte qu'il fût permis aux nouveaux missionnaires d'ouvrir des écoles. C'est au P. Joseph qu'il faut attribuer l'initiative des établissements scolaires proprement dits en Orient, où nous leur verrons jouer plus tard le principal rôle.

Un peu plus tard, le P. Joseph envoya de nouveaux missionnaires Capucins en Perse, dans le Liban et à Babylone. On les trouve vers la même époque en Abyssinie, où ils donnent à l'Église plusieurs martyrs, sans discontinuer, pendant un demi-siècle, leurs tentatives pour pénétrer de nouveau dans ce pays, que la persécution fermait aux missionnaires latins. La mission des Capucins en Orient se perpétua florissante jusqu'au moment où elle dut subir, comme toutes les autres, la grande crise de la fin du dix-huitième siècle.

Cependant les Pères de la Compagnie de Jésus avaient fait, eux aussi, leur première apparition en Orient, presque en même temps que les Capucins, et n'avaient pas tardé à y conquérir une influence prépondérante. Venus d'abord à Constantinople sous le règne de Henri III, ils reçurent de son ambassadeur l'église de Saint-Benoit, et y commencèrent leur apostolat bientôt interrompu par la peste, à laquelle ils succombèrent tous, victimes de la charité. Les circonstances ne permirent de reprendre la mission qu'en 1609, où cinq nouveaux Jésuites arrivèrent à Constantinople. Ils y furent bientôt en butte à la persécution et quatre, sur six qu'ils étaient alors,

furent bannis. Mais la tempête s'étant calmée, ils retournèrent plus nombreux et, cette fois, d'une manière stable.

Ils avaient fait une première apparition en Égypte en 1561, où Pie IV en envoya deux comme nonces au patriarche des Coptes, Gabriel, qui avait demandé des missionnaires au Saint-Siège. Le peuple, ameuté par les schismatiques, les força à reprendre le chemin de l'Italie, avant d'avoir pu s'établir solidement dans ce pays.

Quelques années plus tard, Grégoire XIII en envoya deux au Mont-Liban, pour confirmer les Maronites dans leur attachement séculaire à l'Église Romaine. On les trouve également à Candie et à Scio, à la même époque, tandis que d'autres de leurs frères pénètrent en Hongrie et commencent la mission dans l'Europe orientale.

Ce n'était là que le début. Au dix-septième siècle, les Pères de la Compagnie s'établissent à Smyrne, à Naxos, à Paros, à Santorin, à Salonique; de ces diverses stations, ils rayonnent dans toutes les îles de l'Archipel, où ils prêchent publiquement aux Grecs et leur administrent les sacrements. Le P. Tarillon expose, dans un rapport de 1714, la méthode suivie dans ces missions par les Jésuites : « Elle consiste à inculquer aux peuples, dans tous nos discours, les vérités catholiques, et à rebattre incessamment dans nos catéchismes les articles contestés. Après en avoir exigé la créance en public, nous revenons à nous en assurer plus en détail à l'égard de chaque particulier, dans le tribunal de la pénitence. Quant au rite grec, qui en soi n'a rien de mauvais, nous n'obligeons personne à le quitter pour passer au latin. Lorsqu'il se trouve des curés, ou d'autres ecclésiastiques qui errent dans quelques articles de la foi, les orthodoxes ont sur cela des règles du Saint-Siège, selon lesquelles ils peuvent communiquer avec eux en ce qu'ils ont de bon et d'utile, et doivent rejeter constamment le reste. C'est sur ces règles que nous nous conduisons, et que nous conduisons les autres. Ceux qui refusent de s'y conformer ne reçoivent de nous aucune absolution. Nous ne laissons pas pour cela d'aller à leurs églises pour avoir occasion de les mieux instruire. Nous ne ne les excluons pas non plus des églises latines, quant ils y viennent implorer le secours de Dieu, nous proposer leurs

« difficultés, y prendre l'estime et le goût de nos cérémonies.
 « Cette condescendance gagne les esprits, et nous avons l'ex-
 « périence que c'est la voie la plus efficace pour les faire ren-
 « trer dans l'union de l'Église (1). » Ils avaient établi à Scio et à Smyrne des collèges très florissants que fréquentait une nombreuse jeunesse, et où se multipliaient les vocations religieuses et sacerdotales. Celui de Smyrne était plus spécialement destiné à l'initiation des nouveaux missionnaires et à l'éducation ecclésiastique d'enfants choisis parmi les diverses nations du Levant.

Les Jésuites ouvrirent aussi, au commencement du dix-septième siècle, les missions de Syrie. Ils s'établirent successivement à Alep, à Damas, à Saïda, à Tripoli de Syrie et à Antoura, où ils suivirent les mêmes méthodes que dans les missions de l'Archipel. Tripoli, présentant plus de facilités pour les communications, fut choisi comme centre des missions de Syrie et d'Égypte. On a vu plus haut les religieux de la Compagnie faire une première apparition dans ce dernier pays, au seizième siècle : ils s'y fixèrent au siècle suivant sous la protection de Louis XIV.

Ils avaient auparavant pénétré en Abyssinie et fondé une mission dont la prospérité fut très grande, mais d'une durée malheureusement trop éphémère. A la demande de Jules III, saint Ignace y avait envoyé Nuguez, revêtu de la dignité patriarcale, et avec lui plusieurs religieux dont l'un, le P. Oviédo, devait être son successeur. Le plus grand nombre des missionnaires terminèrent leur vie par le martyre (2). En 1589, le P. Paëz reçut l'abjuration du roi qui, dans la suite, demanda au Pape un nouveau patriarche. Cette dignité fut conférée au Jésuite portugais, Alphonse Mendez, en 1624. Le nouveau titulaire prit le chemin de l'Abyssinie avec quelques religieux et y fut reçu avec les plus grands honneurs. Ses nombreux succès amenèrent bientôt une réaction violente de la part des schismatiques : en 1633, le successeur du roi qui l'avait appelé, décréta son exil et celui des Jésuites venus avec lui. Quelques-uns purent cependant rester encore auprès d'un prince ami, mais pour être bientôt exposés à une persécution plus cruelle qui se termina

(1) *Lettres édifiantes et curieuses*, t. I, p. 13. Lyon, 1819.

(2) Marshall, *les Missions chrétiennes*, t. I, p. 199.

par leur martyr, en 1638. Les tentatives faites un peu plus tard par d'autres Jésuites, pour rentrer en Abyssinie, ne purent aboutir.

Cependant la mission d'Arménie et de Perse avait été fondée. Les missionnaires de la Compagnie s'établirent à la fin du dix-septième siècle à Erivan, à Erzeroum, dans la province de Chirwan, à Trébizonde et à Ispahan, d'où ils rayonnaient dans les environs.

Plus remarquables encore sont les missions de la Compagnie en Russie. En 1582, le P. Antoine Possevin fut envoyé par Grégoire XIII auprès d'Ivan le Terrible, en qualité de légat. Vingt-cinq ans après, le faux Dmitri avait auprès de lui deux Jésuites. Ce n'est toutefois qu'en 1681 que le P. Vota reçut l'autorisation de fonder une résidence dans la capitale des Tzars, qui était encore Moscou. Supprimée cinq ans plus tard, elle fut réouverte bientôt après, et s'adjoignit un collège qui subsista jusqu'en 1718. Renvoyés à cette date, les Jésuites se retrouvent en Russie après le partage de la Pologne, en 1772. Catherine II leur garantit la possession de leurs biens et la liberté de vivre selon leurs règles. Bien plus, par son refus de promulguer dans ses Etats le décret de Clément XIV supprimant la Compagnie de Jésus, elle la préserve d'une ruine complète. Les Jésuites restés en Russie y forment une province jusqu'en 1821, époque de leur expulsion définitive par Alexandre I^{er}. En 1785, la province comptait 172 religieux; elle tenait six collèges et desservait six centres de missions (1). Ces établissements furent encore multipliés dans la suite, au point qu'au moment où la Russie leur ferma ses portes, les Jésuites s'y trouvaient un peu partout. « L'empereur « nous avait confié les missions de presque toutes les colonies « que renferme la Russie : le Caucase, le Volga, Astrakhan, « Odessa, la Sibérie, étaient administrées par nous, et dans la « plupart des ports nous avions des résidences », écrit le P. Henry, l'un des expulsés (2).

Les Jésuites travaillaient aussi à l'union, dès la fin du seizième siècle, dans la Moldavie, la Valachie, la Transylvanie et autres provinces de l'Europe, où le schisme de Constantinople avait prévalu.

(1) *La Compagnie de Jésus conservée en Russie.*

(2) *Les Jésuites en Russie et en Grèce*, 2^e partie, p. III.

Les Carmes possédaient un couvent à Ispahan dès le commencement du dix-septième siècle ; ils s'établirent à Alep en 1625 ; au Mont-Carmel, en 1631 ; au Mont-Liban, en 1643. L'évêché latin de Babylone, fondé en 1658, eût un Carme pour premier titulaire.

Vers la même époque, les clercs réguliers théatins furent chargés par Urbain VIII d'évangéliser la région comprise entre la mer Caspienne et la mer Noire. Après un premier voyage en Géorgie avec quelques religieux de son ordre, Pierre Avitable fut nommé préfet de ces missions et fonda plusieurs résidences en Mingrélie et en Géorgie. Ces missions eurent peu de succès et peu de durée. Les Théatins abandonnèrent successivement celles qu'ils avaient en Tartarie, en Circassie, en Arménie et en Géorgie, et ne conservèrent que leurs résidences de la Mingrélie, où ils purent se maintenir en exerçant la médecine.

Les religieux Augustins avaient aussi ouvert des missions au dix-septième siècle, en Géorgie et en Perse.

Malheureusement l'heure allait sonner où ce développement magnifique donné aux missions en Orient se trouverait arrêté, pour ne reprendre qu'au siècle présent. La suppression de la Compagnie de Jésus ne causa pas seulement la ruine des missions ouvertes par les fils de Saint-Ignace. Le contre-coup de cette funeste mesure devait être ressenti par les religieux des autres ordres également consacrés aux missions. La Révolution française, qui suivit de près cette suppression, acheva de porter le dernier coup à l'œuvre déjà si fortement ébranlée, et, à la fin du siècle dernier, il ne restait guère que des ruines de ce magnifique édifice qu'avait élevé le zèle apostolique des religieux missionnaires. Cet édifice est reconstruit de nouveau ; peu à peu les éléments anciens qui le constituaient ont repris leur place ; des éléments nouveaux, que la fécondité toujours vivante de l'Église catholique a su produire, se sont unis à eux, et le nouvel édifice n'est pas trop indigne de l'ancien. On pourra le constater dans les pages suivantes.

La seconde phase des missions en Orient ne présente pas, dans son ensemble, le même caractère que la précédente. Au lieu de se proposer comme principal objectif, ainsi que l'avaient fait leurs devanciers, la conversion des musulmans, les missionnaires, forcés par les circonstances, y bornent désormais leur

apostolat aux chrétiens séparés de la chaire de Pierre ; ils donnent une plus grande stabilité à leurs établissements et l'apostolat par l'école commence à être considéré par eux comme un des moyens les plus aptes à ramener les dissidents. Déjà même se manifeste la préoccupation de la formation d'un clergé indigène, destiné à fournir des ouvriers nouveaux à l'œuvre de l'apostolat catholique, et des chefs aux diverses Églises orientales.

CHAPITRE III

TROISIÈME PÉRIODE DES MISSIONS LATINES EN ORIENT : DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE A NOS JOURS. — ORGANISATION ACTUELLE.

I

Quelques années après la suppression de la Compagnie de Jésus, un décret du Souverain Pontife confiait aux enfants de Saint-Vincent de Paul les missions du Levant, que ceux de Saint-Ignace y avaient fondées. Les Lazaristes en prirent possession en 1785, mais ne purent y consacrer qu'un nombre restreint de missionnaires. Encore la Révolution vint-elle arrêter bien vite ces commencements et empêcher l'envoi de nouveaux ouvriers.

« Les Missions du Levant, après avoir fleuri pendant deux siècles sous le protectorat des rois de France, dit le Compte rendu de la Propagation de la foi de 1844, étaient singulièrement déchuës de leur prospérité. L'évêché de Babylone vaquait depuis vingt ans; aucun missionnaire ne visitait les chrétientés de la Perse; la congrégation de Saint-Lazare ne comptait plus qu'un prêtre dans l'Archipel, un autre en Syrie, deux à Smyrne, et trois à Constantinople, réduits à un ministère timide parmi les catholiques arméniens, que les firmans de la Porte ottomane laissaient sous la dépendance du patriarche schismatique, et par conséquent à la merci de ses vexations. En même temps, l'insurrection grecque mettait en feu tout l'Orient, et la vengeance des infidèles poursuivait le nom chrétien dans toutes les contrées soumises à leur empire.

« Tel était le dénûment des missions catholiques en 1822... Les Pères de Terre Sainte restaient rangés autour du Saint-Sépulchre d'où aucune force humaine, depuis six cents ans, n'a pu les arracher encore. Ailleurs, les religieux de Saint-Dominique et de Saint-François se maintenaient dans leurs

« stations principales, attendant qu'il leur fût permis de retourner au combat (1). »

Dès 1844, les choses avaient déjà bien changé de face. « Le catholicisme n'est point resté inactif : il a élevé des sanctuaires à Athènes, à Patras, dans toutes ces villes encore pleines de la mémoire des apôtres. En même temps, il affermissait ses établissements dans les trois principautés de Servie, de Moldavie et de Valachie, et les pauvres Bulgares obtenaient enfin le droit de prier ensemble sous un toit... Les missionnaires lazaristes, portés au nombre de neuf, à Constantinople, ouvrent un collège, où soixante jeunes gens trouvent tous les bienfaits d'une éducation européenne. Les Frères des Écoles chrétiennes reçoivent trois cents élèves de toute religion. Quatorze sœurs de charité, vouées au service des malades et à l'éducation des enfants, comptent dans leurs écoles quatre cent cinquante jeunes filles... Un collège s'ouvrait à Smyrne par les soins de la congrégation de Picpus; et sept cents enfants venaient recevoir les leçons des Frères des Écoles chrétiennes et des Sœurs de la Charité. En même temps, on voyait commencer le collège d'Antoura, les écoles de Damas, d'Alep, de Beyrouth, et celles qu'un jeune et apostolique voyageur (Eugène Boré) (2) a organisées avec tant de zèle sur plusieurs points de la Mésopotamie et de la Perse. Cependant, les Pères de Terre Sainte, ces derniers successeurs des croisés, gardent leur poste au tombeau de Jésus-Christ... Les religieux Carmes, Dominicains, Capucins, ont repris leurs hospices de Bagdad, de Mossoul, d'Orfa, de Diarbékir et de Mardin; tandis que la Compagnie de Jésus relève ses missions de Syrie, et que les Pères Servites vont porter l'évangile jusqu'au bord de la mer Rouge. Les travaux commencés se poursuivent avec concert sous les auspices des délégués apostoliques, représentants du Saint-Siège auprès des peuples orientaux qui persévèrent dans la religion romaine. »

Le parallèle établi dans ce rapport entre les années 1822 et 1844 fait ressortir d'une manière saisissante les progrès réalisés

(1) *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XVI, p. 178 et suiv.

(2) On sait que M. Eugène Boré, après avoir puissamment contribué à la fondation d'écoles et de missions en Orient, n'étant encore que laïque, est entré enfin dans la Congrégation de la Mission et en est mort supérieur général.

par les missions d'Orient en moins d'un quart de siècle. Toutefois ce mouvement ascensionnel ne devait pas s'arrêter là : vingt ans plus tard, le nombre des missions avait plus que doublé (1864).

Les Augustins de l'Assomption, récemment fondés par le P. d'Alzon, avaient ouvert une maison d'éducation à Andrinople. Les Capucins avaient les préfectures apostoliques : de Syrie-Cilicie, de Trébizonde, de Mésopotamie, d'Aden, des îles Ioniennes, et de Constantinople. Les Carmes avaient la préfecture apostolique de Bagdad et leur monastère du Mont-Carmel. Les Dominicains avaient deux maisons à Constantinople, une à Smyrne, une à Santorin où ils s'occupaient spécialement de former de jeunes missionnaires ; ils avaient également deux couvents dans la mission de Mossoul.

Les Franciscains avaient quatre préfectures apostoliques en Russie, une en Valachie, une en Serbie, une en Bosnie, une en Herzégovine, cinq missions en Albanie, une préfecture en Macédoine, une à Constantinople, la Custodie de Terre Sainte, les Vicariats apostoliques de la Haute et Basse Égypte, et la mission de Chypre. Sept cent quatre-vingts religieux desservaient ces nombreuses missions.

Les Pères de la Compagnie de Jésus avaient déjà ouvert six maisons en Syrie dont un collège-séminaire à Ghazir, dans le Liban, et y comptaient quarante-huit religieux ; ils se trouvaient également : en Dalmatie, en Illyrie, en Albanie et dans l'Archipel, au nombre de soixante, avec deux séminaires et un collège.

Les Lazaristes avaient uni à leurs missions précédentes, celles de la Perse, de l'Égypte et de l'Abyssinie. Les Sœurs de la Charité, au nombre d'environ cinquante dans chacune des villes de Constantinople, Smyrne, Beyrouth et Alexandrie, avaient ouvert des hôpitaux, des écoles, des pensionnats (1).

II

Les trente années écoulées depuis ont vu des progrès plus considérables encore réalisés par l'œuvre des missions en Orient.

(1) Marshall, *les Missions chrétiennes*, t. II, p. 557 et suiv.

Les familles religieuses qui y travaillaient, en 1864, ont élargi presque partout le cercle de leur action : d'autres sont venues s'unir à elles et apporter à leur tour leur contingent d'efforts à l'accroissement de l'influence catholique, dans ces antiques régions si longtemps désolées.

Les Augustins de l'Assomption, qui n'avaient alors que leur établissement d'Andrinople, en ont aujourd'hui deux à Constantinople (1); un à Karagatch, à Ismid (Nicomédie), à Philippopoli, à Yamboli, à Bourgas et à Brousse, avec un séminaire pour les Bulgares, des écoles, et un personnel de cent cinquante religieux, y compris ceux qui résident à Notre-Dame de France à Jérusalem. Dans presque toutes leurs missions, ils sont secondés par les Sœurs Oblates de l'Assomption, établies en outre à Kartal, à Eski-Chéir, à Roustchouk, et vouées à l'œuvre des écoles et au soin des malades.

Les Carmes, qui n'avaient en Syrie que leur monastère du Mont-Carmel, y sont chargés maintenant de la préfecture apostolique de Tripoli, avec des stations : à Tripoli, à Caïffa, à Kolbaja, à Biscerri et à Alexandrette; ils conservent toujours la préfecture apostolique de Bagdad où ils ont plusieurs stations et des écoles florissantes.

Les Dominicains ont aujourd'hui six établissements et des missions volantes dans la préfecture apostolique de Mossoul, où ils ne possédaient que deux stations; ils y ont des écoles, une imprimerie polyglotte et un séminaire, pour les Chaldéens et les Syriens unis. Au près d'eux se sont installées des sœurs de la Présentation, avec des hôpitaux et des écoles pour les filles. Revenus en Palestine, où ils avaient autrefois une province organisée, ils ont ouvert, à Jérusalem, une école de hautes études scripturaires, destinée à rendre les plus grands services à l'exégèse biblique : ils dirigent de là une *Revue biblique* qui par les remarquables travaux qu'elle a déjà publiés a pris un rang d'honneur parmi les publications savantes.

Les Mineurs Observantins ont toujours leurs nombreuses stations en Palestine, en Syrie, en Égypte, à Smyrne, à Constan-

(1) Léon XIII vient de leur confier la paroisse de Kadi-Keuf, ancienne Chalcédoine, avec l'obligation d'y célébrer les offices selon la liturgie latine et selon la liturgie grecque. Ils ont été également chargés par le Pape de travailler spécialement au retour des Grecs à l'unité, surtout au moyen des écoles.

tinople (1) : en Bosnie, où ils desservent deux diocèses ; en Albanie et au Monténégro, où ils ont également deux diocèses. Ils ont ouvert un collège à Alep et de nombreuses écoles en d'autres stations. Les Mineurs réformés dont le général est le même que celui des Observantins ont des missions : à Constantinople, à Scio, à Syra, à Tinos, à Rhodes, dans les diocèses d'Antivari et de Durazzo, et dans la haute Égypte où ils desservent douze stations. Des Sœurs Franciscaines sont venues prêter leur concours aux fils de Saint-François, en Mésopotamie, en Palestine, en Égypte et à Rhodes : elles tiennent des orphelinats et des écoles dans un assez grand nombre de stations.

Aujourd'hui, les Capucins ont des préfectures apostoliques : à Constantinople, aux îles Ioniennes, à Smyrne, à Mardin et à la mer Noire ; les vicariats apostoliques de Sophia et d'Aden, et le diocèse de Candie. Ils ont ouvert, à Saint-Louis de Péra, un séminaire pour la formation d'un clergé oriental et des écoles dans leurs autres missions, où les Sœurs Franciscaines de Lons-le-Saulnier donnent l'éducation chrétienne à huit cents filles.

Les Mineurs conventuels ont le diocèse de Jassy en Moldavie, et une préfecture apostolique à Constantinople. Ainsi se trouvent largement représentées, surtout celle des Observantins, les quatre branches de la grande famille de Saint-François, dans ces missions de l'Orient qu'il avait voulu inaugurer en personne.

III

Plus considérables encore ont été les progrès réalisés depuis trente ans, par la Compagnie de Jésus. Aux six établissements qu'ils possédaient en Syrie, les Jésuites en ont ajouté trois nouveaux, dont l'un, la magnifique université de Beyrouth, n'a pas d'égal dans tout l'Orient, et qui compte plus de cinq cents élèves, avec un séminaire pour le clergé oriental. Autour de l'université, « gravitent plus de cent cinquante écoles primaires placées « sous la haute direction des Jésuites français. Ces écoles ont

(1) La Custodie de Terre Sainte, de qui relèvent toutes ces missions, compte 450 religieux environ répartis dans 17 maisons ou établissements : c'est la Palestine qui en a le plus relativement.

« à leur tête des maîtres indigènes, prêtres ou laïques, lorsqu'il s'agit de garçons, religieuses du pays, quand il s'agit de petites filles. En y comprenant l'orphelinat agricole que ces Pères ont fondé à Tanaïl, elles comptent plus de onze mille élèves (1). » Ces religieuses appelées Mariamettes, ont vingt-quatre maisons en Syrie, plusieurs dans la haute Galilée et en Égypte. Dans ce dernier pays, les Jésuites ont fondé deux grands collèges, celui de Saint-François Xavier à Alexandrie, et celui de la Sainte-Famille au Caire. A ce dernier est joint le séminaire copte destiné à la formation d'un clergé indigène de ce rite. Les mêmes religieux ont fondé une mission, et deux écoles à Minieh dans la haute Égypte; cette dernière ville vient de voir s'ouvrir aussi un séminaire pour les Coptes (2).

En Arménie. « ils se sont installés à Marsivan, Amasia, Tokat, Siwas (ancienne Sébaste), Césarée de Cappadoce et Adana. Ils y ont créé des écoles de garçons et des cours du soir pour les adultes qu'ils dirigent eux-mêmes, et ils y ont fondé plusieurs écoles de filles pour lesquelles ils ont appelé auprès d'eux les Oblates de l'Assomption et les Sœurs de Saint-Joseph de Lyon.

« ... Par les maisons et écoles d'Alep, d'Ihoms et de Damas, les Jésuites d'Arménie se rattachent à leur mission de Syrie et, par elle, à leurs établissements d'Égypte. Ils se déploient donc avec une université, 3 grands collèges, 2 écoles supérieures. 166 écoles primaires, 12.000 élèves environ et 237 religieux, secondés par une véritable armée de maîtres et de maîtresses d'école indigènes, de Minieh, dans la haute Égypte, jusque sur les bords de la mer Noire, à Marsivan (3). »

Tandis qu'ils se développaient ainsi dans la Turquie d'Asie, les Jésuites n'abandonnaient pas leurs missions dans l'Europe orientale. On les trouve à Séradjévo, avec un séminaire et un collège; à Scutari, où ils tiennent le séminaire pontifical pour

(1) Rouvier, S. J., *Loïn du Pays*, p. 224.

(2) Les travaux accomplis par les Jésuites en Égypte leur ont attiré récemment de magnifiques éloges de Léon XIII, qui leur demande d'étendre encore plus leur action sur les Coptes non unis. Répondant à cet appel du Souverain Pontife, ils ont donné déjà une impulsion nouvelle à cette mission si riche d'espérances.

(3) Rouvier, S. J., *Loïn du Pays*, p. 245.

l'Albanie; au séminaire de Jassy, à Constantinople, à Tinos et à Syra, dans l'Archipel.

Les Lazaristes ont également multiplié leurs établissements et ceux des Filles de la Charité dans des proportions bien consolantes. Les Lazaristes ont des collèges : à Constantinople, à Smyrne, à Antoura, à Damas; des séminaires pour la formation du clergé indigène, en Abyssinie, en Perse et à Salonique: 7 stations dans la délégation apostolique de Constantinople; 4 dans celle de la Perse; 5 dans leur préfecture apostolique de la Syrie; 4 dans le vicariat apostolique de l'Abyssinie (1) et 2 en Égypte, avec des écoles primaires dans toutes ces stations. Les Sœurs de Charité les ont suivis dans toutes ces missions. A Constantinople et dans la banlieue, elles sont au nombre de 135 réparties en 10 établissements, où elles soignent 2.300 malades, visitent 1.200 indigents à domicile, et font la classe à 2.000 enfants. A Smyrne et dans les environs, elles sont au nombre de 67; ont 1.302 élèves, des hôpitaux et des dispensaires. A Beyrouth et dans la région voisine, « 120 sœurs
« de Saint-Vincent de Paul se dévouent dans une dizaine de
« maisons, hôpitaux, orphelinats, écoles, à des œuvres de cha-
« rité de toutes sortes. » A Alexandrie, « elles se trouvent à la
« tête de 4 maisons : l'hôpital européen, l'orphelinat de Saint-
« Vincent de Paul, l'asile Saint-Joseph pour les enfants trouvés,
« et la Miséricorde qui renferme dans ses murs un orphelinat,
« une école fréquentée par près d'un millier d'élèves et un dis-
« pensaire où l'on reçoit en moyenne 500 Arabes par jour (2). » Ajoutons à toutes ces œuvres des Filles de la Charité, celles de même nature qu'elles accomplissent sur plusieurs points de l'Asie Mineure, dans la Perse et en Abyssinie, et nous pourrons nous faire une idée de l'action apostolique qu'elles exercent en Orient.

Non moins considérables sont les progrès réalisés par les Frères des Écoles chrétiennes : en Égypte, en Palestine, en Syrie, en Asie Mineure et dans la délégation de Constantinople. Leur province du Levant, qui embrasse toutes ces régions, ne compte

(1) Les récents événements survenus en Abyssinie ont amené la S. Congrégation de la Propagande à confier cette mission aux Capucins italiens, qui s'y sont installés à la place des Lazaristes.

(2) Rouvier, S. J., *Loïn du pays*.

pas moins de 29 établissements comprenant 45 écoles avec une population scolaire de 7.813 élèves, sans compter 3 maisons de formation pour les aspirants à l'institut (1).

Les Pères des Missions africaines de Lyon, dont les établissements en Égypte sont d'origine récente, y ont déjà : le collège de Tantah, l'orphelinat agricole de Samanoud et des écoles à Zagazig, à Tantah, à Zifteh et à Mahallah-el-Kébir. Les Sœurs de même nom ont suivi les missionnaires dans la Préfecture apostolique du Delta que la Propagande leur a confiée, et y ont fondé des écoles et des dispensaires.

Les Pères Blancs d'Alger tiennent à Jérusalem, près du sanctuaire de l'Immaculée Conception et de la Nativité de la Sainte Vierge, un grand et un petit séminaire pour la formation d'un clergé grec uni destiné à tous les diocèses melchites catholiques de l'Orient.

Les *Prêtres de Sion* ont l'école d'arts et métiers de Saint-Pierre, à Jérusalem; les religieuses de même nom ont des pensionnats et orphelinats en Palestine, en Égypte, en Asie Mineure, à Constantinople et en Roumanie; ces deux congrégations ont été fondées, on le sait, par les Pères Ratisbonne.

Les Pères du Sacré-Cœur de Bétharram ont un établissement à Bethléem, ainsi que les religieux Salésiens de dom Bosco; les Trappistes sont fixés à Akbès, en Syrie, et à El-Atroun, en Palestine (2); les Missionnaires de Vérone ont un établissement au Caire, et les Frères de Saint-Jean de Dieu une résidence à Nazareth.

On trouve les Passionnistes en Bulgarie et en Roumanie; les Résurrectionnistes en Bulgarie (3); les religieux Oblats de Saint-François de Sales à Athènes, où ils sont à la tête du collège Léonin fondé par Léon XIII. Enfin les Frères Maristes ont des écoles à Makri-Keui, à Scutari et à Samsoun; ils sont aussi comme auxiliaires dans les collèges des Lazaristes de Constantinople et d'Antoura dans le Liban.

Dans l'énumération qui précède n'ont pas trouvé place un

(1) *Rapport du Frère Hugonis, visiteur, Bulletin de l'Œuvre des Écoles d'Orient*, avril 1895.

(2) Les mêmes religieux ont deux monastères dans la Bosnie.

(3) Ils ont un séminaire à Andrinople où ils travaillent à la formation d'un clergé bulgare catholique; un collège, une école d'arts et métiers et deux missions à Malko-Tirnovovo et à Akbunar.

certain nombre de communautés religieuses de femmes qu'il serait injuste d'oublier, lorsqu'on fait la nomenclature des œuvres apostoliques fondées par l'Église en Orient.

Au premier rang de ces communautés se placent les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, vouées à l'éducation des filles indigènes ou au soin des malades, et dont les nombreux établissements sont échelonnés dans tout le Levant, depuis la Bulgarie jusqu'à l'Égypte.

Les Sœurs du Bon-Pasteur sont : au Caire, à Suez et à Port-Saïd; les Carmélites : à Jérusalem, à Bethléem et à Caïffa; les Clarisses : à Jérusalem et à Nazareth; les Sœurs de Charité d'Agram : en Bosnie et à Andrinople; les Filles du Divin Amour, en Bosnie; les Dominicaines : à Constantinople et à Santorin; les Sœurs de l'Immaculée Conception d'Ivréa, à Constantinople; les Servantes de Marie Immaculée, à Constantinople; les Sœurs de Marie Réparatrice, à Jérusalem; les Dames de la Mère de Dieu, en Égypte; les Dames de Nazareth, en Terre Sainte et en Syrie; les Sœurs de Notre-Dame de Compassion, à Corfou, dans l'Archipel; les Petites Sœurs des Pauvres, à Constantinople; les Pieuses Mères de la Nigritie, en Égypte; les Sœurs du Précieux Sang, en Bosnie; les Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie, en Égypte; les Sœurs bavaroises de Saint-Charles : à Jérusalem et en Égypte; les Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Jean-de-Maurienne, en Russie; les Sœurs des Sacrés Stigmates, à Scutari; les Trinitaires, en Syrie; les Visitandines, au Mont-Liban, et les Ursulines, dans l'Archipel.

A peu d'exceptions près, toutes ces religieuses consacrent leur zèle à l'éducation des filles, ou au soin des malades dans les hôpitaux et les dispensaires et font bénir partout l'Église catholique.

Aux religieux et religieuses venus d'Europe s'unissent, dans les missions auprès des dissidents orientaux, des religieux et des religieuses indigènes : les Basiliens ruthènes se livrent à l'apostolat auprès des nations Slaves; les Basiliens grecs-unis sont en Syrie et en Égypte; les Mékitaristes ont des missions auprès des Arméniens, en Europe et en Turquie; les religieux Géorgiens sont à Constantinople avec des religieuses de même nom; les religieux syriens de Saint-Ephrem sont à Mardin; les Sœurs du Saint-Rosaire sont répandues dans le patriarcat latin

de Jérusalem, et les Sœurs arméniennes de l'Immaculée-Conception se répandent à leur tour dans les missions arméniennes. On doit aussi ranger parmi les missionnaires catholiques les membres du clergé des diverses Églises unies, qui travaillent au retour de leurs frères séparés, sur tous les points de l'Orient, à l'exemple des missionnaires venus du dehors (1).

Il faut enfin mentionner, pour compléter le tableau des missions catholiques dans les contrées du schisme, les clergés des diocèses latins de Smyrne, de la Grèce et de l'Archipel, et surtout le clergé du patriarcat latin de Jérusalem, restauré depuis cinquante ans et qui a fondé de nombreuses missions en Palestine, en deçà comme au delà du Jourdain, auprès des populations non unies de ces régions.

Il n'est pas téméraire de conclure après cet exposé sommaire et nécessairement incomplet, que les missions catholiques en Orient, au dix-neuvième siècle, n'ont rien à envier à celles des siècles antérieurs dont elles sont la continuation. Cette dernière phase marque même un progrès incontestable sur les précédentes : par le nombre des ouvriers apostoliques qui s'est considérablement accru ; par la multiplicité des œuvres fondées ; par la stabilité désormais plus assurée des établissements de toute nature qui ont été créés. Elle se distingue surtout des phases précédentes par l'importance capitale donnée aujourd'hui par tous les missionnaires, religieux, religieuses ou clergé séculier de tous rites, à l'œuvre scolaire, à peine ébauchée aux siècles derniers et devenue maintenant le principal objectif de tous les efforts tentés en vue de l'union.

Il ne reste plus, pour terminer le tableau de l'action catholique en Orient au moment présent, qu'à indiquer sommairement l'organisation hiérarchique de ces missions, différente, elle aussi, de celle qu'elles revêtaient dans le passé.

(1) Notons en particulier les missions fondées par M^{gr} Grégoire Yussef, patriarche grec-uni d'Antioche, dans l'Oued-en-Nessara, entre Tripoli et Homs, où avec le concours précieux d'un Père Jésuite il a ouvert plusieurs paroisses catholiques et est sur le point d'en ouvrir de nouvelles, dès que le personnel voulu sera à sa disposition.

IV

Les missions catholiques de l'Orient, comme toutes celles que l'Église romaine a fondées dans le monde entier, ont relevé de la Sacrée Congrégation de la Propagande depuis son érection par Grégoire XV, en 1622. Avant cette date, d'autres commissions cardinalices avaient été instituées pour s'occuper des affaires de l'Orient sous le titre *De rebus Græcorum* et sous celui de *Super negotiis fidei et religionis catholicæ*. Cette dernière, érigée par Clément VIII, avait pris ensuite le nom *De propaganda fide* et était chargée des affaires des Grecs, des autres rites orientaux et de la Propagation de la foi dans les contrées occidentales.

Même après l'institution de la Congrégation générale de la Propagande, des congrégations spéciales furent, à diverses époques, instituées dans son sein dans le but de s'occuper de certaines questions plus importantes. Ainsi Urbain VIII en institua deux, l'une sous le vocable *Super dubiis Orientalium*, l'autre sous celui de *Super correctione Euchologii Græcorum*. Clément XI, généralisant le but de cette dernière, la sépara de la Propagande et lui donna le titre de *Super correctione librorum Orientalium*, en la constituant d'une manière stable.

Mu par ces exemples de ses prédécesseurs, Pie IX institua à son tour, dans la Propagande, une section spéciale sous le vocable : *Pro negotiis ritus orientalis* avec un cardinal *ponent* et plusieurs autres cardinaux comme membres, un secrétaire et des consultants, avec mission de s'occuper de toutes les affaires concernant les rites orientaux, soit les affaires exclusivement propres à ces rites, soit les affaires mixtes, c'est-à-dire intéressant à la fois le rite latin et l'un ou l'autre des rites orientaux (1). Cette section, placée sous la direction du cardinal préfet de la Propagande, subsiste encore aujourd'hui.

D'après les *Missiones Catholicæ* de 1892, cette branche distincte de la Propagande est organisée de la manière suivante : outre le cardinal Préfet qui est le même que celui de la congré-

(1) Constitution *Romani Pontifices*, 6 janvier 1862.

gation générale, elle a un préfet du temporel et compte en outre quatorze cardinaux; le nombre des consultants est de trente résidant à Rome ou en divers autres lieux; celui des interprètes est de cinq auxquels il faut encore joindre trois écrivains ou pro-secrétaires. En instituant cette congrégation, Pie IX avait voulu pourvoir plus efficacement à la bonne administration des Missions latines en Orient dont l'importance avait considérablement grandi, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et au développement des Églises orientales unies devenues, elles aussi, plus prospères et dont il désirait vivement accroître la prospérité et l'importance.

Sans modifier essentiellement l'institution de son illustre prédécesseur, Léon XIII a, comme on le sait, à la suite des mémorables conférences patriarcales du Vatican, institué une commission cardinalice spéciale composée primitivement de cinq membres, ensuite de sept, et à laquelle le *motu proprio* du 19 mars 1895, promulgué le 30 décembre de la même année, donne un caractère définitif et une organisation spéciale. Cette commission, à l'instar des congrégations romaines, aura ses consultants nommés par le Souverain Pontife ou délégués par les patriarches de l'Orient à Rome. En attendant la désignation ultérieure de ces consultants, dont l'un remplira les fonctions de rapporteur et pourra assister, en cette qualité, aux réunions de la commission, Léon XIII nomme membres de ce nouveau conseil, dont il garde personnellement la présidence, les cardinaux Lédochowski, Langénieux, Rampolla, Vincent Vanutelli, Galimberti, Vaughan, Granniello et Camille Mazzella.

Cette *commission*, qui doit subsister tant que les circonstances le demanderont, a « pour objet spécial de travailler à la réconciliation des dissidents », et par là même de promouvoir, sous la direction du Souverain Pontife lui-même, l'œuvre si heureusement commencée. Son but étant ainsi précisé par le *motu proprio*, il est évident qu'elle ne remplace pas la section de la Propagande pour les affaires orientales, et que cette congrégation continue à être chargée de la direction des missions dans ces contrées et des affaires des Églises unies.

Ces missions ont reçu, ainsi que nous l'avons dit, dans le dix-neuvième siècle, une organisation différente de celle qu'elles avaient auparavant. Celles de l'empire turc, de la Grèce, de la

Perse et de l'Égypte, les seules dont il sera question ici, ont été divisées en *délégations apostoliques* distinctes.

On compte dans l'empire ture proprement dit quatre délégations apostoliques, placées sous la direction de hauts fonctionnaires ecclésiastiques dont les attributions sont déterminées par le Saint-Siège qui les envoie : ce sont les délégations de Constantinople, de l'Asie Mineure, de la Mésopotamie et de la Syrie. Il faut y joindre le patriarcat latin de Jérusalem, détaché il y a quelques années de la délégation apostolique de la Syrie. La Grèce, ou nouveau royaume de ce nom, forme une délégation spéciale; il en est de même de l'Égypte et de la Perse; c'est donc huit grandes divisions ecclésiastiques que comprennent les missions latines dans les régions qui nous occupent.

La délégation apostolique de Constantinople a été constituée sous cette dénomination, le 3 mars 1868, et remaniée dans ses limites après le traité de Berlin. Elle comprend, dans la Turquie d'Europe, les provinces de Constantinople, d'Andrinople, de Salonique et de Monastir, avec l'île de Thaso; dans la Turquie d'Asie, l'Hellespont ou Mysie supérieure, la Bithynie, la Galatie, la Cappadoce supérieure, la Paphlagonie, le Pont, l'Arménie occidentale, provinces qui forment aujourd'hui six vilayets ou gouvernements généraux de l'empire ture; elle comprend en outre les îles de Marmara et des Princes et, dans l'Archipel, celles de Ténédos, de Lemnos, d'Imbros, de Samothrace et d'Agiostrate.

Le nombre des missionnaires séculiers ou réguliers de la délégation est de deux cents environ. Il y a dans la délégation sept préfectures apostoliques, dont trois pour les religieux Capucins, une pour les Mineurs Conventuels, une pour les Dominicains, une pour les Lazaristes et une pour les Mineurs réformés. Ces préfectures apostoliques n'ont pas généralement un territoire bien délimité, et quoiqu'elles conservent un supérieur revêtu du titre et de la dignité de préfet apostolique, elles ne jouissent pas, du moins sur le plus grand nombre des points, d'une juridiction ecclésiastique entièrement indépendante du délégué apostolique. C'est ainsi que les paroisses dont sont chargés les religieux de ces préfectures sont soumises à la visite du délégué apostolique; les titulaires des mêmes paroisses reçoivent leur titre du délégué, qui possède le droit de les examiner auparavant; ce même prélat peut, pour des raisons graves qui doi-

vent être immédiatement soumises à la Propagande, les priver de leur charge de curés et leur interdire l'administration des sacrements, etc. Le délégué apostolique peut même, pour de graves raisons et en informant la S. Congrégation, limiter et suspendre l'usage, pour ces religieux, des facultés qui ne dépendent pas dans leur exercice du consentement de l'ordinaire (1).

Les préfets apostoliques dont il s'agit reçoivent cependant leurs pouvoirs directement de la Propagande et non par l'intermédiaire de la délégation. Ces quelques observations qui sont utiles pour l'intelligence de l'organisation des missions latines en Orient, conviennent aux préfectures apostoliques des autres délégations comme à celle de Constantinople.

La délégation apostolique de l'Asie Mineure confiée à l'archevêque latin de Smyrne est beaucoup moins considérable que la précédente. Elle ne s'étend que sur la Mysie inférieure, la Lydie, la Carie, la Lycie, une partie de la Phrygie et de la Cilicie, et sur les îles de Mitylène, de Patmos, de Léros, de Kalymnos, de Kos, de Nisiros, de Tylos, de Charki, de Rhodes, de Karpathos et de Candie. Elle est limitée au nord par la délégation de Constantinople; à l'ouest et au sud par la mer et à l'est par la délégation apostolique de la Syrie. Dans cette délégation se trouve la préfecture apostolique des Capucins pour l'Asie Mineure : Candie forme un diocèse suffragant de l'archevêché de Smyrne.

La délégation apostolique de la Mésopotamie dépend de l'archevêque latin de Babylone et embrasse l'Assyrie, la Mésopotamie et le Kurdistan. Ses limites sont au nord la délégation apostolique de Constantinople, à l'ouest la délégation de la Syrie, au sud l'Arabie et à l'est la Perse. Dans la délégation de la Mésopotamie se trouvent trois préfectures apostoliques bien distinctes et parfaitement délimitées : celle de Bagdad confiée aux Pères Carmes depuis 1721, bornée au nord par la préfecture de Mossoul, à l'est par la Perse, au sud et à l'ouest par l'Arabie; celle des Pères Capucins de Mardin fondée en 1842 et comprenant les régions montagneuses de la Mésopotamie supérieure et de l'Arménie mineure; enfin celle des Dominicains de Mossoul fondée en 1750 et comprenant l'extrémité nord-est

(1) Voir Zitelli, *Apparatus juris Ecclesiastici*, p. 110.

de la Turquie d'Asie, c'est-à-dire les vilayets de Mossoul, de Van, de Bitlis et une partie de celui de Diarbékir.

La délégation apostolique de la Syrie comprend le reste de la Turquie d'Asie, moins la Palestine. Limitée au nord par le Taurus, à l'est par le désert de Palmyre, au sud par la Palestine et à l'ouest par la Méditerranée, elle embrasse donc toute la Syrie et une partie de l'Anatolie avec l'ancienne Cilicie. Il y a dans cette délégation trois préfectures apostoliques : celle des Capucins qui remonte à 1627 ; celle des Carmes fondée en 1650, et celle des Lazaristes en 1781. C'est également dans le territoire de cette délégation que se trouvent les principales missions des Pères Jésuites en Orient, et le vicariat apostolique d'Alep attaché à la délégation. La Custodie de Terre Sainte y possède de nombreuses résidences, et les Églises unies y sont plus florissantes que partout ailleurs.

Le patriarcat latin de Jérusalem embrasse toute la Palestine et l'île de Chypre. La custodie de Terre Sainte y a son centre et les œuvres catholiques y ont pris un grand développement depuis un quart de siècle.

La délégation apostolique de l'Égypte ne comprend aujourd'hui que cette contrée : elle est divisée en trois préfectures apostoliques : celle des Mineurs Observantins pour la basse Égypte, celle des Mineurs réformés pour la haute Égypte et celle du Delta confiée aux Missions africaines de Lyon. On sait que les Pères de la Compagnie de Jésus y sont plus spécialement chargés de la mission auprès des Coptes. A cette délégation se rattachait jusqu'en 1839 le vicariat apostolique de l'Arabie.

Enfin, la délégation apostolique de la Perse, qui comprend tout l'empire de ce nom, a été établie en 1871 ; celle de la Grèce ou d'Athènes embrasse toute l'étendue du royaume hellénique, continent et îles.

P. MICHEL.

(*A suivre.*)

MÉLANGES

I

LA LETTRE D'ANASTASE LE BIBLIOTHÉCAIRE

Une lettre d'Anastase le Bibliothécaire, jusqu'alors ignorée, fut trouvée en 1892 par le professeur Friedrich dans les papiers de feu Dollinger, qui la possédait depuis 1848 et qui n'en avait fait aucun usage. Ce document est d'une grande importance pour éclaircir l'histoire des SS. Cyrille et Méthode. Et, en effet, « tant que la question des sources, dit le P. Martinov, la plus importante de toutes, n'a pas été soumise à un examen critique et approfondi, on continuait à marcher dans l'incertain, à confondre la légende avec l'histoire, à mettre des hypothèses à la place de vérités incontestables. » Aussi le monde savant doit-il attacher la plus grande valeur à un document émanant d'une autorité aussi incontestable que celle d'Anastase, qui a été l'ami et l'admirateur de Cyrille, autrement dit Constantin le Philosophe.

Après avoir exposé les raisons qui, à ses yeux comme à ceux du professeur Friedrich, rendent incontestable l'authenticité de la pièce découverte à Lisbonne, le P. Martinov y assigne la date aproximative de 875 à 879, c'est-à-dire une antériorité de quelques années aux célèbres lettres adressées par le pape Jean VIII à saint Méthode et à Sventopulk, souverain du royaume de Moravie.

La précieuse lettre est adressée par Anastase à Gaudéric, évêque de Velletri, lequel recherchait alors les sources grecques qui pouvaient se référer à la découverte des reliques de saint Clément, Pape. Le document a surtout un grand intérêt en ce qu'il éclaire d'un nouveau jour la question contestée de la *Légende italique*. « Cette légende, dit le P. Martinov, a été considérée, pendant deux siècles, comme une des principales sources; mais, depuis que furent mises au jour les vies slaves de saint Méthode et de saint Constantin (Cyrille), plus connues sous le nom de *Légendes pannoniennes*, l'ancienneté de la *Légende italique* a été mise en doute, surtout en Russie, et la légende elle-même fut déclarée une œuvre du quatorzième siècle fabriquée d'après la Légende dorée de Jacques de Voragine. C'était lui assigner la dernière place. La lettre d'Anastase apporte à ces contempteurs de la *Légende italique* un éclatant démenti. »

Le texte latin de la lettre a été publié par Friedrich dans les *Bulletins* de l'Académie de Munich (1892, fasc. III), ce qui nous dispense de l'éditer à nouveau; mais le P. Martinov en donne, dans la *Revue du Monde latin*, une traduction française dont la valeur intrinsèque, venant d'une plume si autorisée, est manifeste :

TRADUCTION

AU SAINT ET BIENHEUREUX GAUDÉRIC, ÉMINENT ÉVÊQUE, ANASTASE,
PÊCHEUR ET HUMBLE BIBLIOTHÉCAIRE DU SIÈGE APOSTOLIQUE,
SALUT.

I. — Puisque Votre Sainteté, Père vénéré, est préposée à l'église de Velletri, où dès l'antiquité on rend au bienheureux Clément, son illustre patron, des honneurs signalés, c'est avec raison que vous avez été animé à rehausser davantage son culte et à offrir sa vie si méritoire à l'imitation plus pressante de nombreux fidèles. Rien ne témoigne mieux de Votre Sainteté que le pieux zèle avec lequel vous accomplissez de saintes œuvres, fruit de vos saintes pensées.

De là vient le grand soin de rechercher les reliques du saint martyr et de les placer dans l'Église que vous gouvernez et qui porte son nom. De là encore la construction de son oratoire dont Rome admire la beauté. De là aussi la commission donnée à Jean, digne lévite et écrivain fort habile, de composer, d'après les documents latins, l'histoire de ses gestes et de son martyre. De là enfin la demande faite maintes fois à mon humble personne de traduire en latin ce que je trouverais sur le même sujet chez les auteurs grecs. Les documents relatifs à ses gestes existant déjà en langue latine, il ne reste qu'à rendre dans la même langue ce que Constantin, philosophe thessalonicien, homme d'une vie apostolique, a écrit récemment sur l'invention du corps du bienheureux Clément. Bien que cet homme très sage en ait fait un récit détaillé, tout en taisant son nom, toutefois je vais résumer, en me servant de ses propres paroles, ce qu'il avait l'habitude de raconter là-dessus de vive voix.

2. — « Comme par suite de nos nombreux péchés, disait-il, le miracle du reflux marin, qu'on lit dans le récit de ses autres miracles, ne se voyait plus à Chersonèse depuis nombre d'années et contrairement à l'habitude, — car la mer avait refoulé ses flots dans des sinuosités, — le peuple commença à s'attédir peu à peu dans la vénération du temple et à négliger de s'y rendre le jour de la commémoration du saint, d'autant plus que ce pays, situé aux confins de l'Empire romain, était d'un accès très facile aux barbares. Ce miracle, dont les hommes charnels, selon l'habitude, faisaient leurs délices, ayant cessé, et l'affluence des païens, qui venaient de toute part, allant en croissant, la frayeur éloigna du pays les plus faibles; et comme d'ailleurs, selon le mot de l'Évangile, l'iniquité de plusieurs avait abondé et la charité s'était refroidie, par suite de tout cela la localité devint déserte et inhabitée, le temple fut détruit et toute cette partie de la région chersonienne n'offrait plus qu'un spectacle de désolation. De la sorte, l'évêque de Cherson est resté dans la ville avec une population peu nombreuse; et les citadins ressemblaient plutôt aux prisonniers, vu qu'ils n'osaient pas en sortir. Aussi la châsse où se conservaient en partie les reliques du bienheureux Clément, fut-elle complètement oubliée, et grâce au long intervalle du temps, on a perdu le

souvenir même de l'endroit où elle se trouvait autrefois. »

3. — Voilà ce que racontait Constantin, ce véritable et grand philosophe. D'autre part, pendant que les légats du Siège Apostolique séjournèrent à Constantinople, à l'occasion du concile qu'on y a célébré récemment, et où je me trouvais aussi chargé d'une autre mission, nous avons décidé de commun accord de tirer la chose au clair; et afin d'arriver à la connaissance certaine de la vérité, nous résolûmes d'interroger là-dessus le métropolitain de Smyrne, Métrophane, renommé par sa sainteté et sa sagesse; car nous savions qu'il avait été exilé avec d'autres à *Cherson*, par Photius. Plus il avait été proche de la localité en question, plus il devait être au courant du fait.

Il satisfît à notre demande, en nous racontant ce que ledit philosophe, ennemi de la vaine gloire, avait refusé de dire.

Il rapporta donc « que le philosophe Constantin, étant envoyé par l'empereur Michel en Chozarie pour y annoncer la parole de Dieu, et ayant séjourné à *Cherson*, à son aller et retour du pays des Chozares, dont cette ville est voisine, se mit à rechercher l'endroit où se trouvaient la chapelle, la châsse et le corps du bienheureux Clément, dont parlent si clairement les anciens documents. Mais tous les habitants de ces lieux, étant originaires de nations barbares et nullement indigènes, déclarèrent qu'ils ne savaient pas ce qu'il demandait. Surpris d'une telle réponse, le philosophe s'est mis à prier ardemment Dieu et le saint de lui révéler le trésor tant désiré. Dans le même but, il excitait par de salutaires discours le zèle de l'évêque de l'endroit et de son clergé, en leur exposant ce qui avait été tant de fois écrit au sujet du martyr du bienheureux Clément, de ses miracles, de ses écrits, surtout de la construction de la chapelle où son corps avait été déposé. Il les encourageait à faire des fouilles et à rechercher les précieuses dépouilles du saint et apostolique martyr, et à le faire dans l'ordre tracé par lui-même dans son récit historique. » Ainsi rapportait Métrophane.

4. — A l'occasion de cette invention des reliques vénérées, ce philosophe vraiment admirable a composé à la louange de Dieu un hymne qu'on entend retentir dans les écoles grecques. Il composa aussi deux écrits : l'*Histoire abrégée* et le *Discours déclamatoire*, que nous avons rendu dans un langage grossier,

grandement éloigné de l'éloquence lumineuse de l'original et que nous offrons à Votre Paternité, afin qu'elle le passe au lami-noir de son jugement. Quant à l'hymne en honneur de saint Clément, elle n'a pas été traduite, par la raison que la version latine ne rendrait pas l'harmonie de l'original à cause de la difficulté prosodique. Si toutefois, ô homme de désir, vous m'imposez cette tâche, je l'entreprendrai avec l'aide de Dieu; car si elle ne devait pas être utile à d'autres, au moins je la rendrais moi-même, en vous obéissant.

5. — Enfin, je ne veux pas laisser ignorer à Votre Sainteté que le bienheureux Clément avait écrit des ouvrages qui ne sont pas encore arrivés à notre connaissance, mais que mentionnent le très saint évêque d'Athènes, Denis l'Aréopagite, et le B. Jean de Scythopolis, dont les actes synodaux mentionnent l'enseignement; vous trouverez dans le volume de saint Denis, évêque d'Athènes, ce qu'ils contiennent sur le sujet en question. Il importe qu'ils soient aussi insérés dans l'ouvrage auquel travaille maintenant sur votre instance le diacre Jean. Quant à la manière dont les reliques de Clément, d'inoubliable mémoire, ont été apportées à Rome et y ensevelies, il n'est point nécessaire de vous l'exposer, puisque vous en avez été témoin oculaire, et que son biographe ne saurait, croyons-nous, le passer sous silence.

En publiant cette lettre latine, Friedrick en avait tiré plusieurs conclusions que le P. Martinov ne s'est pas appropriées. Le Révérend Père conteste notamment les trois points suivants : 1° Constantin (Cyrille) n'a traduit en slavon que l'Évangile; la liturgie n'avait jamais été exécutée à Rome en cette langue; 2° la liturgie en slavon a été écrite par saint Méthode; 3° l'écriture slavonne (glagolitique ou cyrillique?) aurait été à tort attribuée à Constantin.

Voici maintenant les principales conclusions que le P. Martinov tire lui-même de la lettre d'Anastase le Bibliothécaire : 1° Que Constantin est l'auteur de trois écrits grecs, relatifs à l'invention du corps de saint Clément : un récit historique, un

discours solennel et un éloge en vers; 2° qu'il n'aimait pas à parler du rôle qu'il avait joué dans cette invention. A Rome même, où il a apporté les saintes reliques, on en ignorait les détails. Ce n'est que plusieurs années après sa mort, que les Romains et Anastase le Bibliothécaire lui-même apprirent à Constantinople, de la bouche du métropolitain Métrophane, que dans toute cette affaire le principal rôle appartenait à Constantin. Cette nouvelle donnée a de l'importance : elle résout plus d'une question demeurée jusqu'à présent pendante.

Ainsi, désormais on ne peut plus douter que l'auteur de la légende chersonienne, conservée seulement en slavon, et qui a tout l'air d'être le *Sermo declamatorius*, est Constantin lui-même; ce que personne jusqu'à présent n'a osé affirmer d'une manière absolue, uniquement parce que l'auteur ne s'y nomme point. Cette raison n'a plus de valeur. La seule chose encore incertaine est de savoir si la version du *Sermo declamatorius* rend la forme primitive de l'original grec, ou si elle n'en garde que le fond. L'éminent slaviste et académicien de Vienne, M. Jagitch, pencherait plutôt vers la seconde conjecture (1), en quoi il me semble avoir raison.

« La lettre d'Anastase ne permet plus de voir dans la *Légende italique* une élucubration du quatorzième siècle, ainsi que l'ont prétendu certains critiques russes; mais elle s'oppose aussi à ce qu'on la considère comme étant extraite en son entier de la *Vie de Clément* écrite par Gaudéric... La *Légende italique* mérite donc confiance et ne perd rien de l'autorité dont elle jouissait depuis la première publication dans les *Acta Sanctorum*, en 1678. »

A. D'AVRIL.

(1) *Nouveau témoignage relatif aux gestes de Constantin le Philosophe, apôtre des Slaves* (en russe), publié dans le *Sbornik* de l'Académie des Sciences.

II

LA RÉFORME DU CALENDRIER

A mesure que nous nous rapprochons de la fin du dix-neuvième siècle, la question du calendrier reprend une nouvelle actualité. En effet, l'année 1900, qui sera bissextile dans le calendrier julien, ne le sera pas dans le calendrier grégorien, et il résultera qu'à partir de 1900 la différence entre ces deux calendriers sera non plus de douze, mais de treize jours.

Notre collègue, le P. Tondini, a recommencé à ce propos la campagne qu'il avait interrompue il y a quelques années pour consacrer toute son activité à la question du méridien de Jérusalem. Dans une conférence faite à Constantinople, au Syllogue littéraire grec, le 9/21 novembre 1895, il a repris les arguments tant scientifiques qu'historiques sur lesquels s'appuie sa thèse; entre autres documents curieux, il a cité un texte de Nicéphore Grégoras (*Histoire Byzantine*, XIV, 8), qui, dès le quatorzième siècle, avait senti la nécessité de la réforme que Grégoire XIII devait réaliser seulement 200 ans plus tard. Des lettres du grand logothète Aristarchi bey, lues par le conférencier, il résulte que les Grecs seraient bien près en théorie d'adopter la réforme. Un moyen pratique est suggéré pour effectuer cette réforme sans amener trop de perturbations dans le cours ordinaire des affaires. Grégoire XIII avait décidé que le lendemain du 4 octobre 1581 serait le 15; serait-il possible aujourd'hui de retrancher du calendrier non plus dix jours, mais douze et bientôt treize? Cela paraît douteux. Le moyen proposé consisterait à supprimer le 29^e jour de février pendant douze années bissextiles; en 1904, la divergence des années serait réduite à 11 jours, en 1908 à 10 et les deux calendriers se trouveraient absolument d'accord au milieu du vingtième siècle, sans, pour ainsi dire, qu'on ait pu s'en douter.

Le P. Tondini a rendu compte de ses démarches en Russie; partout il a été reçu avec la courtoisie parfaite que les Slaves

savent apporter dans leurs relations avec nous ; mais ces formes toutes gracieuses enveloppaient des fins de non-recevoir. Voici, par exemple, les conclusions du conseil de la Société russe impériale de géographie :

« Le Conseil, tout en reconnaissant l'importance de cette question au point de vue scientifique, a dû prendre en considération :

« Que cette question a déjà été l'objet des préoccupations des sphères administratives en Russie depuis trente ans ;

« Que l'opportunité d'une rectification de notre calendrier, ainsi que le mode de son accomplissement dépendent de considérations qui ne rentrent pas dans le domaine des sciences géographiques ;

« Que l'analyse de ces considérations ne saurait être placée sur un terrain international, ni même devenir l'objet de discussions publiques ;

« Que la Société de géographie, en s'occupant de cette question, ne pourrait viser à atteindre des résultats pratiques qu'à une époque où cette question serait mise à l'ordre du jour dans les hautes sphères administratives de la Russie.

« En conséquence de quoi le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, etc... »

Ceci veut dire que le gouvernement russe, dont l'exemple entrainerait certainement les autres Orientaux, ne veut pas prendre l'initiative d'une réforme qui, mal comprise dans le clergé et le peuple, pourrait lui créer des ennuis hors de proportion avec l'avantage que l'unification pourrait donner. La masse populaire, conduite par des ecclésiastiques prodigieusement ignorants, protesterait contre ce qu'elle appellerait une apostasie ; il faudrait réprimer des manifestations, comme on a eu à le faire, par exemple, en temps de choléra, pour empêcher les paysans de massacrer les médecins, rendus responsables des progrès de l'épidémie ; cela est pour donner à réfléchir, et le Tsar pense probablement que l'unification du calendrier serait payée trop cher si elle devait coûter la vie à quelques-uns de ses sujets.

Des savants russes ont mis en avant des objections d'un autre ordre : tel est M. Voiskof, dans une lettre datée de Saint-Petersbourg, 3/15 décembre 1891, et adressée au président de la So-

ciété de géographie de Paris (1). A nos arguments scientifiques on oppose des raisons scientifiques. Est-il bien certain que le calendrier grégorien soit parfait? Avant de nous le faire adopter, ne serait-il pas utile de l'examiner encore une fois et d'y introduire quelques modifications.

A-t-on remarqué que ce calendrier, dérivant du calendrier parides et calendes, présente entre les trimestres des irrégularités qui ne sont pas exemptes d'inconvénients. Le 1^{er} trimestre est de 90 jours, ou 91 les années bissextiles, le 2^e en a 91, le 3^e et le 4^e, 92. Ne pourrait-on pas ramener les 4 trimestres à la proportion de 91 jours? à ces 364 jours s'ajouterait le jour de l'an, qui n'entrerait pas dans le compte des mois. Par ce moyen on saurait qu'invariablement janvier, avril, juillet et octobre commencent le lundi; le second mois du trimestre commencerait le mercredi, le troisième le vendredi, et ainsi chacun pourrait sans peine ni calcul savoir quel jour de la semaine correspond à chaque jour du mois. et cela à perpétuité; les années bissextiles, on aurait un second jour hors cadre à la suite du jour de l'an.

Mais, répondrons-nous à M. Vosikof et à ses compatriotes, ce que vous nous demandez va amener une perturbation considérable dans nos habitudes : un mois de février ayant trente jours! c'est une absurdité! Puis il faudra remanier les calendriers ecclésiastiques, refaire les calculs pour la date de Pâques et des fêtes mobiles, réimprimer les livres liturgiques, et quel avantage en tirerons-nous? Celui d'avoir dans l'année quatre trimestres égaux. Le profit est mince en vérité, et il faut avoir envie de révolutionner la société pour faire de semblables propositions.

Or c'est là précisément ce que nous répondront les Orientaux, Russes et autres; c'est la raison qui fait que le bon Père Tondini, plaidant à Saint-Pétersbourg, à Constantinople, ou Eschmiazin, se trouve devant une force d'inertie contre laquelle un homme moins persévérant aurait depuis longtemps renoncé à lutter. Faut-il le décourager? Non, certes, car il combat pour une bonne cause, celle du sens commun, et nous applaudirons de grand cœur à son succès.

P. PISANI.

(1) Cette lettre a été lue dans la séance du 8 janvier 1892.

III

NOTICE SUR LES KURDES

Les Kurdes sont intervenus, à diverses reprises, et récemment encore, d'une manière trop tragique dans l'histoire de certaines chrétientés, pour ne pas attirer l'attention de ceux qu'intéresse la vie religieuse de l'Orient. Que peut-on savoir d'eux? Qui sont-ils? Que connaît-on de leur origine, de leur histoire, de leur religion, de leur langue? Nous nous proposons, dans cette notice, moins de répondre à ces questions que d'indiquer les sources où l'on pourrait puiser pour y répondre plus ou moins complètement. Peut-être en nous lisant, quelques érudits d'Orient auront-ils la pensée de nous envoyer sur ce sujet des renseignements nouveaux. De telles communications, en cette matière comme en toute autre ressortissant à notre programme, seront accueillies avec reconnaissance.

Les Kurdes, pensent les savants, sont un peuple fort ancien. Leur pays, étendu dans la région montagneuse où coulent les deux Zab, affluents orientaux du Tigre, serait l'ancienne Gordyène. Il était habité au temps de Xénophon (1) par les Carduques (Καρδοκαιοί), peuple belliqueux; et les Dix Mille le traversèrent. Le même peuple, selon toute vraisemblance, est appelé Κέρουσι par Strabon (2), *Cordueni* par Pline (3). L'empereur Jovien livra la Gordyène aux Perses.

S'il faut admettre l'origine persane du nom des Kurdes, ce nom ne serait autre que le mot persan *gourid*, qui signifie : un guerrier, un brave. Les Kurdes se vantent de descendre des anciens Perses. Leur langue, qui est aryenne et voisine du persan, appuierait cette prétention (4); mais leur type ethnographi-

(1) Xénophon, *Anabase*. IV, 1 et suiv.

(2) Strabon, l. XI, trad. A. Tardieu, II, p. 120 et 450; note de Müller sur cette lecture dans *Ind. var. lect.*, p. 1014, col. 2.

(3) Pline, VI, 15.

(4) Le Kurde est un dialecte Zend, dit James Darmesteter dans ses *Études iraniennes*.

que ne la confirme pas : on rencontre plutôt chez eux le profil d'oiseau de proie que le grave et pur profil que l'on voit sculpté sur les bas-reliefs de Persépolis. L'un des historiens arabes les plus célèbres et les plus anciens, Maçoudi, qui écrivait aux environs de l'an 330 de l'hégire (941 de J.-C.), affirme (1) que l'opinion la plus répandue sur l'origine des Kurdes est qu'ils sont des Arabes descendants de Rébial et de Modar, fils de Nizar fils de Maadd. Une légende leur donne au contraire pour ancêtres des Perses qui, échappés à la tyrannie d'ed-Dahhak, se seraient réfugiés dans les montagnes. Ed-Dahhak est un roi fabuleux de la Perse, sur les épaules de qui poussaient deux serpents qui ne se tenaient en repos que lorsqu'on les nourrissait de cervelles humaines. Si l'on tient compte de la grande division des Arabes en tribus Yéménites et en tribus Maaddites, et si l'on remarque que les Yéménites revendiquaient ed-Dahhak, on voit que ces traditions ont le même sens dans la bouche des Arabes : elles expriment un état d'hostilité entre les Kurdes et les tribus Yéménites. — D'autre part le même auteur cite des traditions persanes attribuant aux Kurdes une origine perse. Il est donc difficile de tirer rien de clair de ces renseignements. On peut croire au reste que les tribus comprises sous le nom général de Kurdes n'ont pas toutes la même origine; quelques-unes peut-être sont arabes.

Les Kurdes n'opposèrent pas de résistance à la conquête musulmane; et ceci encore est un indice de certaines affinités qu'ils avaient avec les conquérants. Mais s'ils adoptèrent l'islamisme, ils ne se soucièrent pas d'en respecter toujours l'orthodoxie. Du temps de Maçoudi, il y avait déjà beaucoup d'hérétiques parmi eux (2), et il est bien possible que de l'une de ces sectes soit sortie celle qui existe encore sous le nom de Yézidis. On dit que les Kurdes croient à la métempsycose. Maçoudi rapporte aussi qu'il y avait des Kurdes jacobites et d'autres Kurdes chrétiens, dit Djourkan, habitant le territoire de Mossoul et les alentours du mont Ararat. On connaît d'ailleurs quelques personnages ecclésiastiques qui étaient kurdes.

Montagnards ou nomades, les Kurdes, semble-t-il, furent de tout temps trop peu organisés pour avoir une histoire. On croirait ne pouvoir leur en composer une qu'en combinant les frag-

(1) Maçoudi, les *Prairies d'or*, éd. et trad. Barbier de Meynard, t. III, 250, 253.

(2) Maçoudi, *loc. cit.*, 251.

ments des historiens orientaux où sont relatés les faits de brigandage, les meurtres, les révoltes auxquels ils prirent part. Cette accumulation de faits qui ne formeraient aucun ensemble, ne serait pas une histoire, à proprement parler. Et pourtant les Kurdes ont un historien. Scharaf-ed-Din, fils de Schams ed-Din, prince de Bitlis, né en 911 H. (1537 J.-C.) écrivit de l'an 986 à l'an 1005 de l'hégire (1578-1596) une histoire des Kurdes, connue sous le nom de Scheref-Nameh (1). Il y parle de trois cent trente races de princes kurdes, issues de diverses origines et qui régnèrent à différentes époques ; il rapporte avec une extrême minutie les généalogies de ces familles, les dates et les faits de leur histoire. Son livre est une sorte de nobiliaire et les plus obscures maisons qui y sont inscrites ne sont pas sans prétention. Il rattache la sienne propre à la descendance des rois sassanides. De toute cette féodalité demeurée à peu près dans l'état barbare, une famille sortit qui jeta un très grand éclat : celle des Eyoubites. Elle appartenait à la branche des Kurdes Rawâdites. Elle eut pour auteur Schadi, fils de Merwan, et pour berceau Rewandowin, dans l'Aderbaïdjan, petite localité qui, fort diminuée du temps de l'auteur du Scharaf-Nameh, avait pris le nom de Karini Dschagharsaed. Cette famille a produit un des hommes les plus illustres de l'Islam, le fameux Saladin.

Le mot de féodalité que nous a suggéré le livre du prince de Bitlis caractérise assez exactement l'état politique des Kurdes depuis le moyen âge. Cet état est une sorte d'anarchie féodale très semblable à celle qui a dominé dans beaucoup de régions de l'Occident à l'époque médiévale. Les chefs ont construit des châteaux forts dans les montagnes, et ils s'en sont servis comme de refuges pour leurs personnes et comme de repaires où ils ont recélé le butin conquis par brigandage. C'étaient de nobles bandits, vivant en grands seigneurs du fruit de leurs rapines. La construction de châteaux forts chez les Kurdes remonte au haut moyen âge. Les plus anciens géographes arabes en mentionnent quelques-uns. Les historiens des croisades ont souvent occasion d'en parler. Le passage suivant d'Ibn-al-Athir (2) dépeint assez bien les mœurs de cette

(1) Ouvrage édité par Véliaminof-Zernof, Saint-Pétersbourg, 1860, traduit par Charmoy, Saint-Pétersbourg, 1868-75.

(2) Recueil des *Historiens orientaux des Croisades*, t. 1, 346.

féodalité kurde : « Les Kurdes, dit l'historien, s'étaient répandus dans la province de Mossoul et étendaient partout leurs ravages. Un grand nombre de châteaux forts avaient été bâtis par eux; la population vivait dans une gêne continuelle et les chemins étaient environnés de dangers. Djoyousch-Beg [prince de Mossoul mort en 1122] marcha contre eux; il assiégea leurs châteaux forts et en prit un grand nombre. Les Kurdes, frappés de terreur, s'enfuirent dans des lieux montagneux et dans des vallons et des défilés; les routes redevinrent sûres et la tranquillité se rétablit. »

Dans le Liban, à 24 milles à l'Ouest d'Émèse, s'élève encore aujourd'hui un splendide château que les auteurs arabes appellent *housn el-Akrad*, le château des Kurdes. C'est la fameuse forteresse que prit Tancrede (1) en l'an 1110, et qu'en 1188, Saladin assiégea (2). Elle ne fut pas bâtie par les Kurdes. Mais il est probable qu'une garnison kurde y fut placée pour barrer la route aux Francs.

Il y a dans le peuple kurde des groupements plus larges que ceux qui proviennent de l'émiettement féodal : ce sont les groupements par races ou tribus. Leur formation remonte à l'origine même de ce peuple. Ces tribus sont inégalement importantes et célèbres, et il n'est pas toujours aisé de savoir comment elles dépendent l'une de l'autre et comment elles se ramifient. Toute personne un peu versée dans l'histoire orientale connaît le nom des Kurdes Hekkarites, des Kurdes Hada-bânites, des Lours. Ces derniers sont moins souvent considérés comme une tribu kurde que comme un peuple distinct des Kurdes mais se rattachant à eux. D'autres noms fournis par les historiens sont plus obscurs; cependant, s'ils ne sont pas défigurés, il ne doit pas être impossible de retrouver aujourd'hui la trace des tribus qu'ils désignent. Voici les tribus kurdes qu'énumère Maçoudi (3) et qui sont répandues, selon lui, sur un territoire bien plus grand que le Kurdistan actuel et jusqu'en Syrie : « Les Chouhadjân, les Madjerdân, les Houlbanyeh (lisez : Hadabanites), les Sarat, les Chadendjan, les Lezbali (lisez : les Lourriah, les Lours), les Madendjân, les

(1) *Hist. or. des Croisades*, t. III, 539.

(2) *Ibid.*, p. 106.

(3) Maçoudi, *loc. cit.*

Mazdenkân, les Barisân (Barisian), les Djabarkyeh, les Djavanyeh, les Mestekan, les Debabileh, etc., » et ailleurs (1) : « les Bazendjan, les Nechawirah, les Boudikan, les Djourkan, les Djalâlyeh, les Djourougan, les Kaïkan, les Madjourdan, etc. » Un autre auteur arabe, Chehab ed-Din el-Omari, de Damas, mort en 749 de l'hégire (1348 J.-C.), a donné de longs détails sur les tribus kurdes dans un ouvrage intitulé « *Mesâlik el-absâr fi memâlik el-amsâr*, Vues sur les divers royaumes. » Quatremère (2), qui a analysé ce traité, en a tiré une importante notice sur les Kurdes. Les Lours y sont placés auprès des Kurdes comme un peuple distinct. L'auteur du *Mesâlik* en dit au reste peu de chose; il les admire pour leur adresse physique; il les présente, hommes et femmes, comme des saltimbanques, et il décrit comme étant exécutés par les femmes des tours de voltige au moins aussi hardis que ceux que nous voyons accomplir aux Cosaques.

Quelque sévère que soit le plus souvent le témoignage de l'histoire contre les Kurdes, dont le nom fut pour les Persans synonyme d'illettré et peut-être de bandit, nous serions injustes envers ce peuple, si nous ne relevions pas les faits qui sont à sa louange. A côté des Kurdes pillards des montagnes et des châteaux, il y a les Kurdes laboureurs dont les mœurs sont plus douces. Quatremère cite, par exemple, d'après le *Mesâlik el-absâr*, la tribu des Zerzaris, tribu adonnée à l'agriculture et aussi à l'étude et dans laquelle on trouve des religieux et des jurisconsultes. Maçoudi, traitant de l'invention des instruments de musique, dit (3) : « Les peuples pasteurs, les Kurdes, imaginèrent une sorte d'instrument à vent dans lequel ils soufflaient pour réunir leurs troupeaux dispersés. » Cette citation nous transporte dans le domaine de la poésie bucolique. Le voyageur Ibn Batoutah, mort en l'an 779 de l'hégire (1377 J.-C.), traversa aux environs de Mâchour, ville située sur le rivage du golfe Persique, des plaines habitées, dit-il, par des Kurdes qui tirent leur origine des Arabes. Ces Kurdes agriculteurs

(1) Maçoudi, le *tanbih* ou le *livre de l'avertissement*, édition de Goeje, Leyde, 1891.

(2) *Notices et extraits des mss. de la Bibliothèque Nationale*, t. XIII, année 1838, p. 300-330.

(3) Maçoudi, les *Prairies d'or*, t. VIII, 90.

vivaient, soit dans des villages, soit sous des tentes de crin. « Il y a dans chaque station, rapporte le voyageur (1), un ermitage où l'on trouve du pain, de la viande et des sucreries. Les sucreries sont faites de sirop de raisin mélangé avec de la farine et du beurre. Dans chaque ermitage, il y a un cheïkh, un imam, un muezzin, un serviteur pour les pauvres et des esclaves des deux sexes chargés de faire cuire les mets. » Ailleurs (2) le même auteur se loue des Kurdes qu'il vit à Sindjar. Sur la montagne de cette ville, il visita un ascète Abd Allah le Kurde, docteur et thaumaturge.

Mais le meilleur témoignage qu'on puisse invoquer pour prouver qu'il ne faut pas accepter sans réserve l'opinion que les Kurdes sont des illettrés, c'est leur littérature. Car ils en ont une: ce n'est pas certes une littérature de premier ordre; mais c'est une littérature populaire, du genre de celles qui se sont développées à diverses époques chez certains petits peuples à demi civilisés, tels que les Afghans de l'autre côté de la Perse ou, dans nos contrées, les Gaëls. Plusieurs auteurs ont déjà formé des recueils de chants et de récits Kurdes, entre autres Jaba (3), Prym et Socin (4). L'ouvrage des deux derniers, fruit d'un assez long séjour en pays kurde, contient des morceaux composés dans le dialecte du Tour Abdin et dans le dialecte de Bohtan, avec leur traduction en allemand. Ces pièces, épiques par le fond, souvent lyriques par la forme, sont de provenances et d'âges variés. Il en est d'analogues aux romans populaires arabes, par exemple au roman d'Antar; d'autres se rapportent aux légendes antiques de la Perse, et d'autres ont pour thème des faits tout modernes, même des faits arrivés dans la seconde moitié de ce siècle. Voici la donnée d'un de ces poèmes: Une jeune fille chrétienne appelée Meramo (Marie), demeurant à Marbâba, au nord-ouest de Nisibis, était aimée par un chrétien du nom de Hanna. Deux chefs Kurdes, Schaker Aga et Abbas Aga, enlèvent la jeune fille. Les chrétiens jacobites de Marbâba et des villages voisins se réunissent aussitôt et, sous la

(1) *Voyages d'Ibn Batoutah*, éd. et trad. Deffrémery et Sanguinetti, t. II, 22-23.

(2) Ibn Batoutah, *loc. cit.*, p. 142.

(3) *Recueil de notices et récits kurdes*, publiés et traduits en français par Jaba, Saint-Pétersbourg, 1860.

(4) *Kurdische Sammlungen*, Saint-Pétersbourg, 1887-90.

conduite du cheikh Maksi Danho, ils poursuivent les ravisseurs. Deux jours après, Meramo est rendue à son fiancé. Cela se passait en 1863.

La langue kurde est étudiée depuis une centaine d'années par les savants européens. Justi a publié en 1879 un Dictionnaire kurde-français préparé par Jaba. Tout récemment, un Grec (1), haut fonctionnaire de l'administration ottomane, ayant été *caïmmacam* (sous-gouverneur) du *caza* de Moutiki dans la province de Bitlis, a publié un Dictionnaire kurde-arabe, relatif au dialecte parlé dans cette partie du Kurdistan. Son lexique est précédé d'une étude grammaticale de la langue et suivi de quelques poésies kurdes inédites. La langue kurde a une grande force de résistance; elle est moins influencée par les idiomes voisins qu'ils ne sont influencés par elle. Dans le Tour Abdin et dans d'autres régions, elle a fortement entamé l'araméen, anciennement parlé par les chrétiens, en donnant naissance à de nouveaux dialectes (2). Elle s'est elle-même ramifiée en dialectes nombreux, dont l'étude est encore peu avancée.

Parmi les Kurdes, dans les régions de Mossoul, de Van, de Sindjar, et sur les frontières de la Perse, vit une population qui parle leur langue, mais qui se distingue d'eux par sa religion et peut-être par son origine : ce sont les Yézidis (3). Le nom qu'ils portent est antérieur à l'Islam; leur origine est ignorée. Leur caractère physique tranche sur celui des populations voisines, et cette circonstance a porté des savants à émettre l'hypothèse qu'ils étaient les débris d'un peuple transporté naguère par quelque conquérant dans ces montagnes; on sait, en effet, que de telles transportations des peuples vaincus étaient parfois employées par les rois assyriens comme un moyen d'assurer leurs conquêtes. Les Yézidis ont des chants populaires semblables à ceux des Kurdes. Dans l'état d'infériorité où ils

(1) Yousoûf Ziyâ ed-Din Pacha, *Livre du présent fait à S. M. I. Abul-Hamid au sujet de la langue kurde*. Constantinople, 1310 H. (1892 J.-C.). — Compte rendu de cet ouvrage par Clément Huart, *J. Asiatique*, nov.-déc. 1893.

(2) Prym et Socin, *Der neu-aram. Dialekt des Tur Abdin*, Göttingen, 1881. — Socin, *Die neuaram. Dialekte von Urmia bis Mosul*, Tübingen, 1882. — V. aussi un article de M. Rubens Duval : *Notices sur les dialectes néo-araméens*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. IX, 125.

(3) J. Menant, *Les Yézidis*, Annales du Musée Guimet, bibliothèque de vulgarisation, 1892. Cf. une notice de Siouffi sur le Scheikh Adi et la secte des Yézidis.

se trouvent par rapport aux Kurdes qui les méprisent et les haïssent, leur physionomie morale s'affirme peu, et leur caractère propre reste assez énigmatique. Ils vivent dans une grande ignorance; ils sont fort courageux: ils s'attachent héroïquement à leur religion, pour laquelle les Kurdes et les Turcs les ont persécutés souvent, malgré son étrangeté, son obscurité et l'absence chez eux de tout prosélytisme.

On s'est habitué à considérer les Yézidis comme des adorateurs du diable, du *Cheïtân*. Mais le respect qu'ils portent à Satan ou la crainte qu'ils ont de lui, ne paraît pas être le trait le plus caractéristique de leur religion. Ils sont certainement Mahdistes. Leur Mahdi, et en même temps le fondateur de leur secte, paraît avoir été un certain scheïkh Adi dont on ignore l'histoire (1). Ils vénèrent son tombeau, tout en prétendant qu'il n'est pas mort et qu'il ne peut mourir, comme cela est cru de chaque Mahdi par ses sectateurs. Le tombeau du scheïkh Adi est situé dans une vallée à 20 milles à l'est de Rabban Hormuzd. Une grande fête y est célébrée chaque année par les Yézidis qui y viennent en pèlerinage. Layard a pu assister à cette fête et il l'a décrite en détail. Il est facile, dit-on, de reconnaître dans le monument du scheïkh les restes d'une ancienne église chrétienne chaldéenne. Les chrétiens des environs voudraient identifier le nom de scheïkh Adi avec celui de Mar Addaï, qui est le nom chaldéen de l'apôtre Thaddée. Mais l'hypothèse semble bien hardie.

Outre le scheïkh Adi, le dernier et le plus grand de leurs prophètes, les Yézidis reconnaissent une série de prophètes, parmi lesquels Jésus et Mahomet. Ils gardent la mémoire d'Abou-Bekr; ils croient à des créations et à des destructions successives du monde, à deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, à la métépsychose. Leur doctrine, dans ce qu'elle a d'essentiel, me paraît avoir beaucoup d'analogie avec celle des Ismaéliens. Je ne pense pas qu'il faille voir en eux une secte dualiste demeurée en dehors de l'islamisme; car l'introduction de Mahomet et d'Abou Bekr comme prophètes ou comme saints dans les doc-

(1) Ibn Khallikan (*Biographical Dictionary*, t. II, 197) consacre cependant à ce personnage une notice d'après laquelle il aurait fondé une secte dite *Adouïya* et serait mort à Hakkariya, son pays, l'an 557 (1121 J.-C.) ou 555. Voyez la reproduction de cette notice dans Menant, *loc. cit.*, p. 227.

trines d'une secte ayant résisté à l'Islam, est difficile. Bien plutôt ils doivent être une secte détachée de bonne heure de l'orthodoxie musulmane et qui, par un mouvement pareil à celui qu'ont suivi les sectes mahdistes, rétrograda vers le dualisme.

Je n'insisterai pas aujourd'hui sur les violences et les meurtres dont les Kurdes, depuis des siècles, se sont rendus coupables envers les chrétiens, bien que ces déprédations et ces massacres doivent former dans leur histoire un long chapitre qui, hier encore, n'était pas clos. La plupart de nos lecteurs savent sans doute où ils peuvent trouver des documents sur les troubles qui ont désolé le Kurdistan et les contrées voisines, dans la période contemporaine. Menant, dans l'ouvrage dont nous nous servions pour écrire les précédents paragraphes, a fait, surtout d'après Badger (1) et Layard (2), un récit documenté et ému de ces guerres ou de ces crimes. Il a rappelé le gouvernement de Mohammed Pacha à Mossoul, les massacres de Yézidis qu'il ordonna et dans lesquels aussi beaucoup de chrétiens périrent, la disgrâce de ce gouverneur, puis les nouveaux massacres des Yézidis et de chrétiens nestoriens, dans la région de Mossoul, par Beder Khan, chef des Kurdes, enfin la chute de Beder Khan et la réduction des Kurdes par les Turcs.

Malheureusement les soldats turcs n'ont pas prouvé qu'ils aient le pouvoir de rendre la sécurité aux chrétiens du Kurdistan et de la haute Mésopotamie; au lieu d'être pour eux une protection, ils sont, lorsqu'ils se montrent, une menace de plus. Le christianisme continue à vivre, dans ces régions, au contact de la barbarie; et il en souffre cruellement. Au milieu de si grands maux, combien serait-il désirable que nos frères pussent user de toutes les ressources de consolation et de force dont le christianisme dispose: ces ressources sans doute existent dans toutes les Églises chrétiennes, mais dans aucune. — l'histoire le prouverait, — elles ne sont aussi abondantes que dans l'Église romaine.

B^{on} CARRA DE VAUX.

(1) Badger, *Nestorians and their Rituals*.

(2) Layard, *Nineveh and its remains*. — *Nineveh and Babylon*.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire Grec-Français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque, par Léon CLUGNET, licencié ès lettres. Un vol. in-8°, 1895; Paris, A. Picard et fils.

Depuis quelques années surtout, l'attention des théologiens et des historiens a été attirée sur les documents ecclésiastiques orientaux. Le mouvement qui avait produit, au dix-septième siècle, les savantes publications de Goar, d'Allazzi, de Ducange, paraît recommencer. Les orthodoxes réimpriment leurs livres liturgiques à Venise, à Constantinople, à Athènes, et l'imprimerie de la Propagande a publié, depuis 1873, toute une série de livres de même nature à l'usage des catholiques. Les textes deviennent donc moins rares, mais encore faut-il, pour tirer profit de leur étude, être à même d'en comprendre le sens, non pas seulement en général, mais jusque dans les moindres détails. Or, en grec comme en latin, les documents liturgiques ont leur langue spéciale. Les rubriques qui accompagnent les prières renferment des termes que n'expliquent pas les lexiques qu'on a ordinairement sous la main. Tout le monde n'a pas à sa portée le *Glossarium mediæ et infimæ Græcitatîs* de Ducange. M. Léon Clugnet a donc rendu un véritable service en publiant ce volume portatif où ces mots sont brièvement expliqués. Il a rapproché, quand cela était possible, les mots grecs des mots latins qui ont avec eux quelque analogie, mais ces rapprochements n'impliquent pas une ressemblance absolue. M. L. Clugnet le fait remarquer dans sa préface, ceux qui se serviront du *Dictionnaire* devront lire avec soin ce qu'il dit à la page IX, s'ils ne veulent pas s'exposer à de regrettables confusions.

Nous n'insisterons pas davantage sur l'utilité incontestable de ce livre. Que l'auteur nous permette de lui indiquer un certain nombre de mots qui figurent dans les livres liturgiques grecs et qu'on ne trouve pas dans son lexique.

Ἄγχιον = baiser de paix.

Ἀγιασματερόν = ἀγίασμα = bénitier à la porte des églises, V. Goar. *ad Euchol.*, p. 451.

Ἀγιαστήριον = baptistère.

Ἀδελφάτον = 1) prébende, et 2) confraternité obligée à payer une prébende.

Ἀζοιμητα = lumières perpétuellement allumées dans l'église.

Ἀζοιμητοί = Moines qui chantent l'office sans interruption, et, pour cela, sont divisés en chœurs qui se relèvent les uns les autres.

Ἀλλάσσειν = changer de vêtements, au baptême, dans les ordinations, etc.

Ἀναβόλαιον = ajouter le manteau pontifical, qui dans l'*Ordo romanus* s'appelle *Anabolagium*.

Au mot Ἀνάγνωσις, il faut indiquer le sens de *leçon* à côté de celui de *lecture*.

Ἀναφέρειν = célébrer la sainte messe.

Ἀναφορά = 1) (la sainte hostie, l'oblation; 2) action d'inscrire sur les diptyques (1).

Ces mots se trouvent dans Ducange et M. Clugnet aurait certainement bien fait de les introduire dans son Dictionnaire. On y trouve par ailleurs plusieurs mots qui ne se trouvent pas dans le *Glossarium*. Dans l'ensemble, M. Clugnet paraît s'être attaché surtout aux mots qui se rencontrent dans les livres actuellement en usage. Sans négliger ceux-ci, il aurait pu donner une plus large place aux termes qui sont employés dans les liturgies anciennes, car l'étude de ces liturgies est des plus utiles pour la connaissance de l'histoire du dogme et de la discipline.

E. BEURLIER.

Kalendarium manuale utriusque Ecclesiae Orientalis et Occidentalis, academiis clericorum accommodatum, auspiciis commissarii apostolici M^{sr} Stadler, auctius atque emendatius iterum edidit N. Nilles, S. J.: Insbrück, Rauch;— Paris, Lethielleux, t. 1^{er}.

Le travail du savant professeur à l'université d'Insbrück était épuisé et il n'a jamais été plus opportun d'en publier une seconde édition. Le tome 1^{er} vient de paraître, il a été singulièrement amélioré et augmenté. Ainsi, il donne, pour la première fois en Europe, l'année ecclésiastique des Syriens catholiques (p. 459). Le second volume, qui est sous presse, publiera également pour la première fois, l'année ecclésiastique des chrétiens de saint Thomas au Malabar, dont une partie a abandonné le Nestorianisme pour devenir uniates, tandis que le reste, par suite d'une aberration inexplicable, est tombé dans l'erreur opposite, celle d'Entychiès.

Le R. P. Nilles ne s'est pas borné à l'énumération des fêtes. Suivant l'exemple de son illustre prédécesseur Assemani, il y a joint des indications pré-

(1) J'ai borné cette étude aux premières pages du *Dictionnaire*; il serait facile de la continuer jusqu'au bout. L'auteur pourra le faire avec profit.

cises, soit originales soit tirées des meilleurs auteurs, sur les questions les plus importantes. Nous y avons remarqué notamment, à la page 502, une note substantielle sur les livres écrits en caractères glagolitiques et sur leur emploi dans la liturgie catholique, ainsi qu'une biographie de saint Sava, le héros monastique de la Serbie au moyen âge.

Des approbations de premier ordre recommandent chaleureusement la publication du P. Nilles. Nous signalerons seulement une lettre de l'éminent cardinal Sembratovitch.

A. A.

Le Directeur-Gérant :

F. CHARMETANI.

DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS DES NOMS LITURGIQUES

EN USAGE DANS L'ÉGLISE GRECQUE

Par **Léon CLUGNET**, LICENCIÉ ÈS LETTRES

UN VOL. IN-8°. — PRIX : 6 FR.

Chez PICARD, rue Bonaparte, 82, Paris

DOCUMENTI RELATIVI ALLE CHIESE D'ORIENTE

ED ALLE LORO RELAZIONI CON ROMA

RACCOLTI ET COMMENTATI

da **ADOLFO D'AVRIL**

CON UNA TAVOLA SINOTTICA DI QUESTE CHIESE UNITE ET NON UNITE

TRADUZIONE ITALIANA IN-8° DE 76 PAGES. — NOVARA 1895

Prix : 0 fr. 50 au bénéfice de l'Œuvre des Écoles d'Orient

LES CHRÉTIENTÉS ORIENTALES

Par l'abbé **PISANI**

Professeur à l'Institut catholique de Paris

(Extrait du *Correspondant*)

In-8° de 40 pages. — Prix : 1 fr.

Se vend au profit de l'Œuvre, rue du Regard, 20

LES ÉGLISES

AUTONOMES ET AUTOCÉPHALES

Par **Adolphe D'AVRIL**

(Extrait de la *Revue des questions historiques*)

I^{re} partie : le groupe orthodoxe. — II^e partie :
De la hiérarchie catholique. — Les Orientaux
dans le patriarcat de Rome.

In-8° de 49 pages. — Prix : 1 fr.

Se vend au profit de l'Œuvre, rue du Regard, 20

LES BULGARES

PAR UN DIPLOMATE

Un vol. in-18 elzévir (Paris, LEROUX) : 1 fr. 50

LA BULGARIE CHRÉTIENNE

ÉTUDE HISTORIQUE

Un vol. in-12 (Paris, CHAILLAMEL). Prix : 2 fr.

L'ORIENT ET ROME

ÉTUDE SUR L'UNION

(Deuxième édition, revue et augmentée)

Par le **R. P. Michel**

Des Pères Blancs, ancien directeur du Grand Séminaire
grec-uni de Sainte-Anne de Jérusalem

Paris, Lecoffre, libraire-éditeur, 90, rue Bonaparte

PRIX : 3 FRANCS

Se vend au profit du Séminaire grec uni
de Sainte-Anne

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

RUE BONAPARTE, 28

BIBLIOTHÈQUE SLAVE ELZÉVIRIENNE

- I. — **Religion et mœurs des Russes**, anecdotes inédites recueillies par le comte Joseph de Maistre et le P. Griyel, copiées sur les manuscrits autographes, mises en ordre et annotées par le P. Gagarin. In-18 2 fr. 50
- II. — **La mort d'Ivan le Terrible**, drame du comte Tolstoï, traduit du russe par Courrière, Izambard et Demény. In-18. 2 fr. 50
- III. — **La Sorbonne et la Russie (1717-1747)**, par le P. Pierling. In-18. 2 fr. 50
- IV. — **Ant. Possevini Missio Moscovitica** ex annis Litteris Societatis Jesu excerpta et adnotationibus illustrata, curante P. Pierling. 2 fr. 50
- V. — **Rome et Moscou (1517-1579)**, par le P. Pierling. In-18. 2 fr. 50
- VI. — **Un Nonce du Pape en Moscovie**. Préliminaires de la trêve de 1582. par le P. Pierling. In-18 2 fr. 50
- VII. — **Le Saint-Siège, la Pologne et Moscou (1582-1587)**. par le P. Pierling. In-18. 2 fr. 50
- VIII. — **Saint Cyrille et Saint Méthode**, première lutte des Allemands contre les Slaves. Avec un Mémoire sur l'alphabet, la langue et le rite des apôtres slaves au IX^e siècle par le Baron A. d'Avril. In-18 5 fr.
- IX. — **La Russie et l'Orient**. Mariage d'un Tsar au Vatican. Ivan III et Sophie Paléologue, par le P. Pierling. In-18. 2 fr. 50
- X. — **L'Italie et la Russie au XVI^e siècle**, par le P. Pierling. In-18. . . 2 fr. 50
Voyages de Paoletto Centurione à Moscou, Dmitri Guérasimov à Rome, Gian Francesco Citus à Moscou.
- XI. — **Un grand poète Russe**. Alexandre Pouchkine, d'après ses œuvres originales et des documents nouveaux, par J. Flach, professeur au Collège de France. In-18. 1 fr. 50
- XII. — **Les Bulgares**, par le baron d'Avril. In-18. 1 fr. 50
- XIII. — **Slavy Dcéra**. Recueil de poésies slaves, traduites en français par le baron A. d'Avril. In-18. 2 planches. 3 fr.
- XIV. — **Correspondance** de S. M. l'Impératrice Marie Féodorovna et de M^{lle} de Nélidoff, sa demoiselle d'honneur. Publiée par la princesse Lise Troubetzkoï, née princesse de Béloussky. In-18. 5 fr.

HISTOIRE DES ROUMAINS

DE LA DACIE TRAJANE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À L'UNION DES PRINCIPAUTÉS EN 1859

Par A. D. XÉNOPOL

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROUMAINE

Professeur à l'Université de Jassy

AVEC PRÉFACE DE M. ALFRED RAMBAUD, SÉNATEUR

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES

2 volumes in-8°, avec cartes. 25 fr.

Typographie Firmin-Didot et C^{ie}. — Paris.

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL

1^{re} ANNÉE. — N° 2

PARIS

AU BUREAU DES ŒUVRES D'ORIENT

20, Rue du Regard, 20

ET A LA LIBRAIRIE E. LEROUX

28, RUE BONAPARTE, 28

1896

SOMMAIRE

DE LA DEUXIÈME LIVRAISON

| | Pages. |
|--|--------|
| I. — ORDINATION DANS LE RITE JACOBITE. par M. l'abbé Graffin | 1 |
| II. — LA SERBIE CHRÉTIENNE (<i>suite</i>), par M. le Bon d'Avril | 37 |
| III. — VIE DE MAR JOSEPH 1 ^{er} , édité par M. l'abbé Chabot | 66 |
| IV. — LES MISSIONS LATINES EN ORIENT, II, par le R. P. Michel | 91 |
| V. — MÉLANGES. | |
| iv. — DOCTRINE DE L'ÉGLISE CHALDÉENNE SUR LA PRIMAUTÉ DE SAINT-PIERRE. par le R. Emmanuel, O. S. B. | 137 |
| v. — M. GLADSTONE ET LA QUESTION DES ORDINATIONS ANGLICANES | 149 |
| VI. — BIBLIOGRAPHIE. | 157 |

PRIX DE L'ABONNEMENT AU SUPPLÉMENT

| | France. | Étranger. |
|---|-----------------|------------------|
| Pour les abonnés de la <i>Revue Bimensuelle</i> : | 3 francs | 4 francs |
| Pour les personnes non abonnées à la <i>Revue</i> : | 6 " " | 7 " " |

PRIX DE LA LIVRAISON : 2 FRANCS

Avis. *Toutes les communications doivent être adressées au bureau des OEUVRES D'ORIENT. Il sera fait un compte rendu des ouvrages dont deux exemplaires seront envoyés à la REVUE.*

ORDINATION DU PRÊTRE

DANS LE RITE JACOBITE

Le fonds syriaque de la Bibliothèque nationale de Paris renferme une précieuse collection de manuscrits liturgiques, et le rite Jacobite en particulier y est très largement représenté. La plupart de ces textes sont inédits.

En ce moment où la question des ordinations anglicanes est étudiée de nouveau, il nous a paru qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt de publier, d'après les manuscrits de Paris, le texte même de l'ordination du prêtre dans le rite Jacobite. Sans doute, la traduction préparée par Renaudot, et contenue dans un manuscrit de la Bibliothèque Nationale (n° 12 de la collection Renaudot) a déjà été éditée par Denzinger (1), mais le texte syriaque n'a jamais été publié, au moins d'une façon complète (2). Il nous semble donc faire œuvre utile en le mettant à la disposition de tous.

La traduction qui accompagne la publication de ce texte est en partie celle de Renaudot, nous nous sommes contenté de suppléer ce qui y manquait ou de corriger ce qui nous a paru défectueux. Nous avons préféré conserver la traduction latine afin de rendre la comparaison plus facile avec le texte même du Pontifical Romain.

(1) DENZINGER, *Ritus orientaliū*, Wirceburgi, 1864, pp. 87-93.

(2) MORIN, dans son livre, de *Sacris Ordinationibus*, Paris, 1720, n'a publié qu'un extrait du texte syriaque.

La Bibliothèque nationale de Paris possède plusieurs textes de l'ordination du prêtre dans le rite Jacobite. Deux sont contenus dans le manuscrit n° 112 (1).

Le manuscrit n° 112 est un Pontifical presque complet. Il donne, en effet, successivement le rite de l'ordination d'un lecteur (fol. 27), d'un sous-diacre (fol. 28), des diacres (fol. 33), d'un archidiaque (fol. 39), des prêtres (fol. 40 et fol. 61), des archiprêtres visitateurs (fol. 67), des évêques (fol. 69). Le texte de chacun de ces rites est enrichi d'une miniature qui dans l'esprit de leur auteur représente évidemment la partie essentielle de chacune de ces ordinations. Les manuscrits syriaques ainsi enrichis de miniatures sont assez rares, aussi reproduisons-nous plus loin celle qui se rapporte à l'ordination du prêtre.

D'après une note finale, ce manuscrit a été exécuté par deux copistes dans la province de Syrie en 1550 (1239 de J.-C.).

Les citations de Philoxène de Maboug qui se trouvent à la fin, et qui sont de la même main que le reste, suffiraient à elles seules à prouver qu'il est bien d'origine Jacobite. Son aspect usé et les annotations de plusieurs prêtres qui y ont marqué la date de leur ordination tendraient d'autre part à démontrer qu'il a été longtemps en usage (2).

L'ordination du prêtre se trouve répétée deux fois dans ce manuscrit parce que entre les cahiers ∞ et ϵ du manuscrit primitif on a inséré vingt folios qui contiennent précisément l'ordination du prêtre, probablement parce que toutes les prières et toutes les invocations s'y trouvaient tout au long et que les caractères beaucoup plus gros en rendaient l'usage commode. L'écriture et le papier de ces folios indique une épo-

(1) Le fonds syriaque de la Bibliothèque nationale de Paris, possède encore trois autres manuscrits de l'ordination du prêtre dans le rite jacobite, savoir : manuscrits n° 110, fol. 150 *a* au fol. 170 *a*; n° 113, fol. 113 *b* au fol. 120 *b*; n° 114, fol. 20 *b* au fol. 37 *a*. Nous aurons plus tard occasion d'étudier ces différents textes.

(2) Voyez notamment le fol. 1. Pour la description complète du Manuscrit, cf. H. ZOTENBERG, *Catalogue des manuscrits syriaques et sabéens (monastères) de la Bibliothèque nationale*, Paris, p. 72-75.

que plus récente que le reste du manuscrit, mais néanmoins antérieure à l'année 1884 des Grecs (1453 de J.-C.), car le premier et le dernier folio sont d'une écriture plus moderne encore, et on trouve cette date sur le dernier folio, à la fin f° 60 v°.

Nous désignerons ce texte par la lettre A, et nous nous servirons de A* pour indiquer les deux folios du commencement et de la fin, 40 *b* et fol. 61 *a*.

Le deuxième texte appartient à la rédaction primitive du manuscrit n° 112; il comprend les fol. 61 *b* à 69 *b*. Nous l'appellerons B. C'est ce texte qui a été traduit directement par Renaudot. Nous donnerons, au contraire, le texte de A, parce que la rédaction en est plus complète, et par suite plus facilement compréhensible.

Les textes A et B appartiennent en réalité à la même famille : ils ne se distinguent que par une rédaction différente des rubriques, qui d'ailleurs donnent les mêmes indications quoique dans des termes différents.

Il serait certainement intéressant de rechercher à quelle époque peut remonter la rédaction du texte que nous publions; c'est ce que nous espérons faire plus tard, lorsque nous aurons pu réunir ici même quelques autres textes semblables. La vérité se dégagera alors d'elle-même. Qu'il nous suffise pour l'instant de signaler à l'attention de ceux que cela peut intéresser, l'invocation au Saint-Esprit et l'imposition des mains, p. 13 et 27. Quant à la tradition des instruments, elle n'existe pas.

R. GRAFFIN.

Paris.

مَدَامْ هِنَسْأَلُ وَ مَقْمَا¹

مَدَامْ هِنَسْأَلُ وَ مَقْمَا¹ : لَأَكُلُ هَكَذَا وَ لَنَهْمَا مَبْعُورًا : مَدَامْ
مَدَامْ هِنَسْأَلُ وَ مَقْمَا¹ .
مَقْمَا : أَمْعِي .

أَفَنَسْمَدَقَا³ : هَمْدَمُ مَدَامْ حَمَمْنَا بِمَكْرٍ⁴ سَلَامْنَا
هَكَذَا وَ مَكْرٍ وَ مَكْرٍ لَدَحِيَّتِي هَكَذَا بِمَنْدَا أَيْ كَبْمَا⁵ وَ مَكْرٍ
مَعْمَا : وَ هَذِهِ هَلَاكَ مَدَامْ مَدَامْ لَدَحِيَّتِي مَدَامْ
مَقْمَا⁶ : هَلَاكَ مَدَامْ مَدَامْ وَ مَدَامْ مَدَامْ : هَلَاكَ مَدَامْ
وَ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ : هَلَاكَ ...
مَقْمَا : أَمْعِي .

هَلَاكَ مَدَامْ مَدَامْ هَلَاكَ مَدَامْ مَدَامْ : مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ ...
هَلَاكَ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ : أَمْعِي وَ مَدَامْ مَدَامْ : هَلَاكَ مَدَامْ
مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ : هَلَاكَ مَدَامْ
مَدَامْ .

مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ : مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ مَدَامْ :

سَبَّ يَوْمَهُ الْكَلْبُ : اَلْطَّا حَدْرًا ؛ وَتَسْعَةُ يَوْمًا : سَبَّ الْكَلْبُ فَرِيضًا ؛ وَجَدَهُ
فَهِيَ بَيْتٌ .

(Fol. 41 b.) مَفْمُومَةٌ : مُدْرِكًا مَدِينَةً تَحْتَهُ حَصْبَةٌ عِنْدَ ٥١٥٥١ : ٥٥٥٥١ مَدِينَةٌ
تَعْنِي حَلِيقَةَ قَبْرِ بَيْتِ اَلْمَلِكِ بِمَدِينَةِ اَلْمَدِينَةِ ؛ وَلَا مَدِينَةَ مَدِينَةٍ
رَبْمَةً اَلْمَلِكِ : ٥١٥٥١ : ٥٥٥٥١ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةِ اَلْحَدِيثِ ؛ هَلَّا تَعْقَلُ
حَلِيقَتِهِ : هَلَّا حَبَّ اَلْحَدِيثِ حَمْدًا ٥١٥٥١ : ٥٥٥٥١ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةِ
مَنْ حَبَّ اَلْمَدِينَةَ : مَدِينَةَ حَمْدًا مَدِينَةَ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ٥١٥٥١
عَلَيْسَ قَدِيمًا ؛ مَدِينَةَ مَدِينَةَ .

مَفْمُومَةٌ خَمْسًا تَعْنِي : بِمَدِينَةِ اَلْمَدِينَةِ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةِ اَلْمَدِينَةَ رَمِيحًا
حَالِيَةً : اَلْحَدِيثِ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةِ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ
بِاَلْمَدِينَةِ اَلْمَدِينَةَ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : حَبَّ حَرًا ٥٥٥٥١
بِحَبِّ مَدِينَتِهِ ؛ اَلْحَدِيثِ حَبِّ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ ؛ وَجَدَهُ
فَرِيضًا مَدِينَةَ ٨ .

(Fol. 42 a.) مَدِينَةَ مَدِينَةَ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : هَلَّا مَدِينَةَ
مَدِينَةَ ١٥ : اَلْمَدِينَةَ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ .

فَهِيَ مَدِينَةٌ ١١ مَدِينَةَ : اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ
تَعْنِي اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ١٢ اَلْمَدِينَةَ
مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ١٣ اَلْمَدِينَةَ
اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ١٤ اَلْمَدِينَةَ
اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ١٥ اَلْمَدِينَةَ
اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ١٦ اَلْمَدِينَةَ
اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ١٧ اَلْمَدِينَةَ
اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ .

فَهِيَ اَلْمَدِينَةَ : مَدِينَةَ مَدِينَةَ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ ؛ وَجَدَهُ
مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ٥٥٥٥١
بِحَبِّ مَدِينَتِهِ مَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ اَلْمَدِينَةَ : ٥٥٥٥١

دِهْحَجْ بِأَوْ مَدْلَاقًا بِمُحْرٍ مَتَّبِعًا مَدْلَاقِيٍّ بِبِئَعَقٍ :
 دِهْحَجٌّ نَعَسَ مَعَهُ رُكُلٌ مَحْتَمًا مَدْفُونًا²¹ بِسَتْلٍ بِكَلَمَةٍ :
 مَدْفُونًا²² بِسَقَا مَدْفُونًا بِتَلْمِيزٍ لِحَكْمِهِ مَدْحَمًا²⁶
 مَدْحَمًا مَدْحَمًا بِأَلْيَدِيٍّ كَلَمَةٍ : دَهْمَدَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 بِسَتْلٍ دَهْمَدًا بِمُحْرٍ مَدْحَمَةٍ بِسَعِ أَدْحَمَةٍ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ : بِكَلَمَةٍ كَرَمًا مَدْحَمًا مَدْحَمًا مَدْحَمًا مَدْحَمًا
 دَهْمًا بِمُحْرٍ مَدْحَمًا²⁷ مَدْحَمًا...
 أَدْحَمَةٌ : مَدْحَمَةٌ .

مَدْحَمَةٌ : مَدْحَمَةٌ .

أَدْحَمَةٌ : مَدْحَمَةٌ : أَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ

(Fol. 44 a.)

مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ...
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ
 مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ مَدْحَمَةٌ

(Fol. 44 b.)

٥٥٥: ٥: مَدَّهَا بِحَدِّكَ حَقَقَ هَلْهُنَا أَمْرٌ أُنْزِلَ لَنَا
 دَمْدَمَةٌ لَنَا: هُنْدَلٌ بِحَدِّكَ نَحَلٌ. مَدَمَدَهُ هُوَ مَدَّ
 حَمْدَهُ: قَبْ مَدَمَدَ زَيْعُ أَيْلَهُ دَهْمُ مَدَمَدًا. هُوَ يَدَمُ: أَوْ كَلَّ
 اسْتَعْفَى بِحَدِّكَ أَيْلَهُ هُوَ كَلَّ بِسَقْلٍ خَيْرٌ.
 كَلَّ هُوَ زَيْعٌ بِحَدِّكَ: هُوَ يَمْنُ حَمْدَهُ بِحَدِّكَ حَبْ
 تَعْفَى مَدَمَدًا: هُوَ يَمْنُ كَلَّ بِسَقْلٍ هُوَ كَلَّ أَوْ كَلَّ
 رَحْمَةً: بِحَدِّكَ هُوَ مَدَمَدًا: هُوَ مَدَمَدَهُ دَهْمٌ لَنَا. وَدَهْمٌ مَدَمَدًا
 هُوَ سَقْلٌ هُوَ مَدَمَدًا لَنَا: أَمْرٌ.

Suit dans le manuscrit : 1^o le texte arabe de la première
 Épître catholique de S. Pierre, ch. v, 1-12; 2^o l'Épître de Tite,
 1, 1 à III, 8 en syriaque et en arabe; 3^o l'Évangile de S. Jean,
 ch. XVI, 31 au ch. XVII, 12 en arabe et en syriaque.

(Fol. 53 a.) * أَنْصَمَقُوا مَدَمَدًا: قَبْ مَدَمَدًا: أَعْبَدُوا...

قَحْسَهُ لَمَدَمَدًا حَمْدَهُ: قَبْ مَدَمَدًا: أَعْبَدُوا مَدَمَدًا كَلَّ
 هُوَ: هَمْدٌ مَدَمَدًا: أَعْبَدُوا مَدَمَدًا كَلَّ كَحَبْرٍ هُوَ مَدَمَدًا.
قَحْسَهُ هُوَ قَحْمَدًا بِحَمْدِهِ.

رَأَى زُمْرًا كَلَّ هُوَ: هَمْدٌ هُوَ أَيْلَهُ كَلَّ مَدَمَدًا. مَدَمَدًا
 هَمْدَهُ كَلَّ أَيْلَهُ: هُوَ مَدَمَدًا زَيْعٌ مَدَمَدًا.
 قَحْسَهُ هُوَ حَمْدًا مَدَمَدًا. هُوَ مَدَمَدًا كَحَبْرٍ هُوَ مَدَمَدًا
 كَلَّ مَدَمَدًا: هُوَ مَدَمَدًا هُوَ مَدَمَدًا كَلَّ كَحَبْرٍ هُوَ مَدَمَدًا.

(Fol. 53 b.) قَحْسَهُ هُوَ حَمْدًا: * وَحَمْدًا:

هُوَ مَدَمَدًا: هُوَ مَدَمَدًا مَدَمَدًا مَدَمَدًا: هُوَ مَدَمَدًا
 هُوَ مَدَمَدًا هُوَ مَدَمَدًا كَلَّ كَحَبْرٍ هُوَ مَدَمَدًا.

* A مَدَمَدًا (sic!).

مَحْسُوبٌ حَقْلًا بِفِيْنَا : وَهَذَا قَبِيْعٌ وَاللَّيْحُ كَذَا فَتَكْتُمُنَا حِيَّه
كَلِمَاتًا : هِيَ تَلَامٌ نَعْمًا نَبِيْسًا كَلَّا كَحِبْرٍ هِنَا كَبِيْرٌ .

مَحْسُوبٌ حَقْلًا بِفِيْنَا :

وَهَذَا بِسَمْعٍ كَعَلَمْنَا حَبِيْدًا : وَكَلَّا دَعْنِي : هِيَ تَلَامٌ
نَعْمًا مَلَّحٌ كَلَّا كَحِبْرٍ هِنَا قَبِيْعٌ .

مَحْسُوبٌ حَقْلًا بِفِيْنَا :

وَهَذَا بِاللَّيْحِ كَعَلَمْنَا عَدْلُهُنَا : وَهَذَا مَحْمُولًا : اَعْرَأ
فَمَأْمُرٌ مَعْلُومٌ جَائِزٌ فَتَنِي بِحِيْنًا .

مَحْسُوبٌ حَقْلًا بِفِيْنَا :

هُنَا بِاللَّيْحِ كَعَلَمْنَا عَدْلُهُنَا : وَهَذَا مَحْمُولًا :
اَعْرَأ عَضَائِمٍ هَلْجَعًا كَلَّا كَحِبْرٍ هِنَا قَبِيْعٌ .

مَحْسُوبٌ * حِيْرٌ كَتَّ مَعْدَلًا : مَحْسُوبٌ حَقْلًا مَقْدَلًا : هَذَا نَعْمًا بَغْضٍ حَقْلًا مَحْرٌ نَأ...
(Fol. 54 a.)

هِيَ مَعْدَلٌ : اَلْاَعْلَامُ كَبِيْرٌ اَبِيْعٌ كَعَلَمْنَا : هِيَ اَلْاَلَامُ
مَلَّحًا مَلَّحٌ كَلَّا كَحِبْرٍ هِنَا قَبِيْعٌ .

مَحْمُولًا لَأَمَّا...

عَدْلًا لَأَمَّا قَبِيْعًا : وَقَبِيْعٌ كَحِبْرٍ قَبِيْعًا . هَذَا قَبِيْعٌ
قَبِيْعًا : فَتَنِي مَعْبُورًا كَحِبْرًا .

نَعْمَةٌ نَأ : مَحْمُولًا :

حَسْبُ الْاَلَامُ...

تَعْمَدُنَا رَحْمًا وَهِيَ 33 قَبِيْعَةٌ : مَدِينَةُ الْاَلَامُ وَتَكْتُمُنَا : هِيَ وَهَذَا
كَيْ دَعْمًا وَبَعْدًا هِيَ : هِيَ وَبَعْدًا اَبِيْعًا وَدَعْمًا : وَدَعْمًا :
مَدِينَةُ اَبِيْعٍ كَحِبْرًا : مَدِينَةُ اَبِيْعٍ كَحِبْرًا : هِيَ وَدَعْمًا : اَحَدٌ
سَلْبَةٌ اَسْرٌ حِيْنًا : هِيَ اَسْرٌ كَحِبْرًا كَحِبْرًا : مَدِينَةُ اَبِيْعٍ

أَهْلًا حَيْهَ : أَلَا حَهْقَالَا ، يُهْدِقَامُر نَلَا حَاهُ ؛ وَتُلَا مَحَ عَمَّسِر
وُتْمَلَا كَلَا أَلَا حَحْبُر .

أَهْنَمَقَا حَمْر : سَدَا قَبْ خَتْمَهَب مَخْفَا كَلَا : مَخْفَقَا بَضْ اَمَحْ نَلَا ؛ أَمَلَا قَبْ تَقَا بَضْلَانَهَب
مَحْ اَخَا بَهْوَر : مَخْفَقَا ، بَلَا مَخْمَهَا لُحْدَال : مَخْمَسَا هَامُر تَعْنِيَه كَلَا أَفَه : مَخْفَقَا مَخْمَهَب
حَا مَدَه « اَلَا مَخْمَهَب : مَحْ مَخْفَقَا اَنْتَهَب حَمْر هَه بَضْلَانَهَب مَخْمَلَا مَخْمَلَا رَحْمَالَا بَوْرَا مَخْمَلَانَه ⁶⁴ :

Fol. 57 a.)

كَلَا هَاهُ هَاهُ ؛ نَلَا لَامَدَاهُ هَاهُ وَحَحْبُ مَخْفَقَا
لَامَدَاهُ هَاهُ : هَاهُ بَلَا حَاهُ مَخْمَلَا : هَاهُ وَنَلَا حَسَلَا
هَلَا مَخْمَلَا مَخْمَلَا : هَاهُ لَامَدَاهُ حَلَا ؛ نَلَا مَلَا ؛ مَحْ
حَتْتَقَا ⁶⁵ : اَيَا اِنَامُر كَلَا ؛ مَلَا : هَاهُ وَبَلَا قَقْقَالَا
بَلَحْقَالَا : هَاهُ وَبَحْبُر مَخْمَقَالَا هُتْمَلَا ؛ مَخْمَلَا : مَلَا
؛ اَلَا مَخْمُر اَيَا ؛ مَخْمَقَا مَحْ قَالَقَالَا هَخْتَلَا ؛ وَتُلَا ⁶⁶
بَلَا ؛ اَيَا كَلَا سَمْر اَيَا سَتَلَا ؛ حَحْبُر اَلَا هَاهُ
بَضْلَانَهَب ؛ اَيَا اَلَا مَلَا ؛ حَحْبُر : مُرَا ⁶⁷ اَيَا اَلَا مَلَا
بَضْمَقَا ⁶⁸ مَخْمُر ⁶⁹ اَيَا مَلَا ؛ اَلَا مَلَا ؛ حَحْبُر : اَيَا
هَاهُ هَاهُ ؛ وَحَحْبُر ؛ ⁷⁰ حَلَا اَيَا حَلَا مَخْمَلَا ؛ مَلَا ؛
حَاهُ بَلَا ؛ بَعْبُر حَمْر . حَلَا هَلَا نَلَا حَحْبُر حَقْقَقَالَا :
هَاهُ حَاهُ ؛ حَحْبُر ؛ بَلَا مَخْمُر مَدَه مَخْمَلَا ؛ بَلَا اَمْر

Fol. 57 b.)

مَخْمَلَا حَقْقَقَالَا ⁷¹ كَمَقَقَالَا مَخْمَلَا ؛ حَلَا ؛ وَتُلَا
مَبْتَقَا ⁷² . اَمَلَا ؛ نَاهُ قَدَا حَمَخْمَلَا لَاهُ حَمْر ⁷³
؛ مَخْمَلَا ؛ كَمَقَقَالَا مَخْمُر مَخْمَلَا مَبْتَقَا كَمَقَقَالَا
مَخْمَلَا ؛ وَتُلَا ؛ مَخْمَلَا ؛ كَمَقَقَالَا حَمْر حَبْ هَسَلَا
بَضْمَلَا ؛ مَحْ ؛ بَلَا حَلَا اَلَا ⁷⁴ سَمَلَا كَمَقَقَالَا ⁷⁵ ؛ بَلَا ؛
مَبْتَقَا ؛ هَاهُ قَدَا حَمْر مَخْمَلَا مَخْمَلَا سَمَلَا حَلَا ؛ مَلَا
حَمَقَقَالَا اَلَا كَمَقَقَالَا حَحْبُر مَبْتَقَا ⁷⁶ حَمَقَقَالَا

لُحْأَلٌ ٧٧ حَبِّ هَيْضَلٍ وَبَيْهَيٍّ . اَمْلَأُ وَبَلَاءٌ ؛ وَهُلَا مَدْلَأُ
وَأَتَيْتُكُمْ ٧٨ ، وَاَلْحَرُّ هَدَعْلَأَسْ فَعُضَّرٌ ٧٩ اَمْلَأُ ؛ أَوْ حَقْلُهُ
حَبْلٌ . اَهُقْلًا أَوْ حَبْلًا ؛ (الْأَمَمَتَا حَبْلًا كَحَبْرٌ ٨٠ .

إنهممها مذاهبنا هنا مذبذبنا قبلنا هالأ فذه :

حَمْلًا لَأُا ، وَبَلَاءٌ ؛ وَهَجَّ فَعْمَلًا وَمُذِنًا ؛ وَجَجَّ * كَأَلُّا
نَاطَا هَفَقْوَقٌ نَعْفًا مَعْنَسًا : حَلْمَسًا ؛ مَقْنَمًا نَقْدًا
لَأُا ؛ وَبَحْبُتْهَأُ لُحْأَلٌ حَهْقُا ، وَبُحْدَلَاهُ ؛ وَسُئِبْنَا حَنا
بُحْرٌ ؛ (دَأُتَيْتُ هَمَّ هَكْمَه حُرٌّ فَرَأُ عَقْبُلًا ٨١ هَأُقْلًا هَأَسِبْنَا
حَمْرٌ ؛ هَسُرٌ قَبْلُا هَلْأُ هَهَبُّا هَمْدَحْبٌ سَأُ هَعْدَا حُرٌّ
حَاهَقْنَالا . اَهُقْلًا ٨٢ .

تَضًا : اُحْبَجِ .

إنهممها ٨٣ : عَقْلًا .

تَضًا : هَذِنَسًا ٨٤ .

مَصْمَعْنَا : لَحْنِنًا ؛ نَعْبِي نَبَحِ .

تَضًا : مِبْجَمَرٌ مُذِنًا كَأَلُّا ٨٥ .

إنهممها ٨٦ فَرَبَهَيٍّ : سَأُ ؛ كَجَّ مُذِنًا هَحْلَعْمَعَلًا ؛ هَوَقْلًا كَجَّ

مَجَّ فُكْلَهَيٍّ فَعْلًا مُذِلًا ٨٧ : كَجَّ مَجَّ عَقْلًا هَوَيَّ أَيَّ لُحْدَقْلًا
حَبْلًا كَحَبْرٌ ؛ اَمْلَأُ ؛ نَعْلَا حَبِّ مَهَبَّحْلًا ٨٨ ؛ وَبَلَاءٌ هَلْأُ
بَقْوَى حُرٌّ : مَدَعَسٌ ؛ سَمَلٌ ؛ مَلْسُرٌ حَمْرٌ فُكْلَهَيٍّ ؛ هَوَقْلًا
وَءَجَّ كُحْمَرٌ هَقْبَه حُرٌّ . هَأَأُ فَذَه : * مَهْلًا ؛ كَأَلُّا ؛ وَزَنا
حَتْسَمَلًا ؛ هَسْمَلًا اِنْعَقْلًا اِنْسَمُرٌ ؛ هَكْرٌ نَأُ ٨٩ مَجَّ فُكْلًا اِنْقُرًا
هَهَبُّا هَكْحِرًا هَذِنَسًا قَبْلُا . اَهُقْلًا .

Fol. 58 a.

(Fol. 58 b.)

fol. 58 b) مَحْمَعْنَا اِنهممها لَحْنِنًا هَلْأُ ؛ مَدَلَاهَبٌ هَمَامٌ تَضْنَه نَأُ

نَعْبَه هَأَجَمٌ ٩٠ :

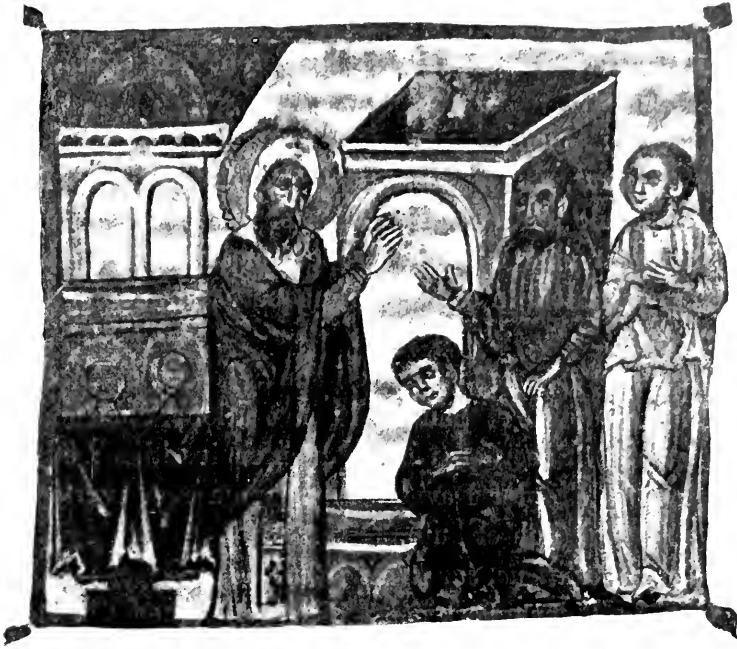
نَأْمَدُ حَقًّا: أَلَّا أَمَلَّ بِإِحْفَالٍ وَأَسْرَؤُنَا مَعْلَمَةٌ
 إِيْلَهُ: أَلْقَعَهُ وَأَوْ سَجَّ حَتَّكَ وَمَجَّ رَحْلًا وَتَمَكَّنَا نَأْمَدُ
 أَحْمَلًا وَنَعْلَةً حَمْدًا لَأَلَّ وَنَسَأَلُ مَلَكًا لِقَوْلٍ نَعَقَسَ
 أَمْحَ حَتَّمَا هَيْتًا بِمَعْنَى.

وَأَمَدٌ: حَتَّكَ وَأَمْحَ وَحَلَّكَ مَعْنَى.

مَعْنَى: أَلْقَعَهُ وَأَوْ سَجَّ حَتَّكَ وَمَجَّ رَحْلًا وَتَمَكَّنَا نَأْمَدُ

مَعْنَى: حَتَّكَ وَأَمْحَ وَحَلَّكَ مَعْنَى. وَأَمْحَ وَحَلَّكَ مَعْنَى.

مَعْنَى: حَتَّكَ وَأَمْحَ وَحَلَّكَ مَعْنَى.



ORDINATION DES PRÊTRES^{1*}

(Fol. 40 b.) On commence par la prière² : Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto; et super nos debiles, etc.

Le peuple : Amen.

*L'évêque*³ : Sustine, Domine, per dexteram tuam⁴ potentem, et per brachium tuum altum, hos servos tuos, quos redemisti⁵ sanguine tuo pretioso; depelle et eiice ab eis omnia opera daemonum, et concede eis ut exultent, et gau-

* Reproduction en simligravure de la miniature du manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds syriaque n° 112, fol. 61 b, représentant l'ordination du prêtre.

deant in salute tua: et accedent et offerent⁶ tibi agnos Mes-
siae. Nunc etc.

Le peuple : Amen.

Les chantres, sur le second ton : Domine, quis habitabit
in tabernaculo tuo, et quis requiescet in monte tuo sancto?
Qui ambulat sine macula, et operatur iustitiam (huh), et
loquitur veritatem in corde suo, neque est fraudulentus in
lingua sua.

Puis sur le septième ton : Sancti sunt, Moyses et Aaron, in
eorum sacerdotio, et Samuel in invocatione eius nominis
(huh et huh). Sacerdotes tui induantur iustitiam, et iusti
tui gloriam. Propter David servum tuum non avertas fa-
ciem uncti tui (huh et huh).

Deuxième cantique, sur le ton : *Cum in praecepto* : Animas
nostras, participes fieri deest oleo puro, quod Christo in
vasis nostris obtulimus, ab eo, in die ultimo auxilium cla-
mantes, et dicentes : Benedicite, omnes servi Domini, Do-
mino Deo.

Sur le ton septième : *Ex aeternitate* : Gratia, qua impletus
fuit Isaias propheta, a Deo pacis etiam nobis data est, te
Christum Deum cognoscimus. Tu enim solus in terram ve-
nisti, et inimicitiam in reconciliationem cum Deo Patre
mutasti, per pretiosum sanguinem tuum, ille quem fusisti
pro salute generis nostri.

L'évêque commence le répons : *Miserere mei.*

Spiritus sanctus, qui descendit super Apostolos (*fol. 41 a*)
in caenaculo, ipse veniat, et habitet et descendat super
servum tuum, ut per eum sanctificetur.

Redde mihi, etc.

Per Spiritum sanctum, perfecit Deus Apostolos dilectos
suos, secundum promissionem suam : demitte dexteram
tuam super servum tuum, ut sanctificetur.

Libera me de sanguinibus, etc.

Munda et sanctifica nos per Spiritum sanctum tuum, qui dedit vitam. Salvator noster, sanctifica servum tuum, qui exspectat donum tuum, ut per illud sanctificetur.

Quoniam noluisti sacrificia, etc.

Christe Deus, qui descendit super terram voluntate sua, deditque sacerdotium Apostolis suis, demitte dexteram tuam super servum tuum, qui exspectat donum tuum, ut per illud sanctificetur.

Gloria Patri et Filio, etc.

Gloria triplex, unicuique e tribus qui unum Deum faciunt, Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus, unus Deus verus, quem nos adoramus.

(Fol. 41 b) *Cochlion*. Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, et quis requiescet in monte tuo sancto? Qui ambulat sine macula et operatur iustitiam (huh), et loquitur veritatem in corde suo, neque est fraudulentus in lingua sua; neque facit proximo suo malum, et munus adversus proximum suum non accepit (huh), et timentes Dominum honorat et contemptus est in oculis eius irritator.

Gloria finis tono graeco.

Obumbrationem accepit puella seminata a Deo : sola enim sine dolore assumptionem accepit, ut familiae nostrae terrestri esset radix remedii vitae novae : per Filium, qui nunc adstans ad dexteram Patris sui misit nobis gratiam Spiritus Paraelyti ⁷.

L'archidiacre⁸ donne l'encens à offrir⁹ à l'archiprêtre (fol. 41 a) et dit : Στῶμεν κελῶς il présente à l'évêque ce sedra, et auparavant¹¹ le prooemium :

Laudem, et honorem, et adorationem, et magnificentiam decentem afferre nos oportet, illi regi regum, domino dominorum ¹², huic largitori coelestium veniarum, dispensatori divinorum donorum ¹³, illi ¹⁴ qui perfecit Apostolos per Spiritum suum, et didicit discipulis suis sapientiam suam : ei

decent¹⁵ gloria, et honor, et adoratio¹⁶, hoc momento quo servitium divinum offerimus, simulque misericordiam et clementiam¹⁷ flagitamus, omnibus momentis et horis.

Sedra : Domine, Dominus noster, qui plenus est misericordia, et clementia, et amore erga homines, cui sufficere nequeunt omnia saecula ad extollendam gloriam suam, qui ab angelis adoratur, et ab archangelis laudatur, et a seraphim sanctificatur, et ab omnibus (*fol. 42 b*) cohortibus caelestibus incorporeis in timore exaltatur, qui per misericordias suas plurimas quae apud eum naturaliter reperiuntur, voluit laudibus spiritualibus et caelestibus naturam humanam recreare, et ideo per sanctos Apostolos suos, ordines caelestes commendasti illis, qui in terra sunt, cum horum figurae a Moyse principe prophetarum praesignatae sunt¹⁸. Ipse per Filium suum dilectum tradidit veritatem Simoni, principi Apostolorum et per illos universae Ecclesiae sanctae, usque ad consummationem saeculi. Tu, Domine Deus, per gratiam tuam et per misericordias tuas multas, suscipe primitias illas quae hodie offeruntur magnitudini tuae, per mediationem tenuitatis nostrae. E natura misera et pauperi humanitatis nostrae, servum tuum illum per vocationem sanctam maiestatis tuae (*fol. 43 a*) vocavisti, ut esset minister et dispensator sacramentorum tuorum divinorum : gubernator excellens, et curator spiritualis, et doctor peritus cuiuscumque virtutis erga gregem tuum rationabilem. Igitur evelle¹⁹ et depelle²⁰ ab eo, Domine, omnia desideria impura et immunda quae inducunt ad peccatum, carnalesque voluptates. Confirma illum in caritate tua divina et in spe tua beata. Efforma eum et orna sanctitate et puritate animae et corporis, splendore spiritus moribusque praeclaris²¹. Confirma illum in fide orthodoxa, illa quae non minuitur commixtionibus haereticis, nullisque stultis aut vituperandis moribus²². Fac eum dignum ut per misericordiam

tuam²³ cum fiducia operum bonorum et laudabilium omni-
que genere morum virtutis, et in mentis humilitate (*fol. 43 b*)
accedat ad ministerium hoc angelicum et ad administratio-
nem mysteriorum tuorum divinorum : quae etiam angeli
sancti tui cupiunt adspicere : et in eis inveniat salutem
perfectam et salutem²⁴ vitae suae, veniam delictorum et
remissionem²⁵ peccatorum, universo gregi²⁶ spirituali sa-
cerdotalis qui illi commendatus erit. Per gratiam et miseri-
cordiam Unigeniti Filii tui, Domini quidem et Dei nostri,
et Salvatoris nostri, Iesu Christi : cum quo te decet gloria,
et honor, et imperium, cum Spiritu tuo sancto²⁷. Nunc.

L'évêque : Pax.

Le peuple : Et Spiritui.

Une voix dit : Ego sum lux vera. Dicit Princeps pastorum
Simoni principi Apostolorum : Vide Simon, quid facies de
deposito quod dedi in manibus tuis : cum vigilantia custodi
gregem tuum ab omni iniuria et disputatione, qui rationem
(*fol. 44 a*) reddere debes coram iudice iustitiae, in quo non
est acceptio personarum. Scripserat beatus Paulus Timo-
theo discipulo suo : Videas, frater noster, quid facies de
Ecclesiis Christi : vide ne des sacerdotium superbis et libi-
dinosus, nec avaris, nec prodigis, sed pacificis et humili-
bus, qui recte ducunt domum suam.

Gloria Patri, etc.

Deus, qui locutus est cum Moyse, in monte Sinai, e me-
dio rubi, et qui dixit ei : Veni ingredi in Aegyptum, et
egredi facias filios Israel; ipse sit murus pacis et custos
Ecclesiae sanctae. Cantet illa gloriam, et gratiarum actio-
nem Patri, et Filio et Spiritui Sancto uno Deo vero.

A saeculo.

Videte, sacerdotes, qui accepistis gradum superiorem
sacerdotii (*fol. 44 b*), qui legat et solvit, secundum quod dixit
creator omnium creaturarum : Ecce claves excelsi et inferni

positae sunt in manibus vestris, beati estis, si feceritis voluntatem domini Domini vestri ut cum eo in thalamum ingrediamini²⁸.

Prière de l'encens : Suscipe, Domine, suaviter incensum istud aromatum, quod nunc offerimus coram te, et mitte Spiritum tuum sanctum super nos, et super servum tuum istum hic genuflexum, qui a te munus et donum exspectat, per orationes²⁹ parvitas nostrae; et propterea in hunc modum³⁰ referemus gloriam tibi, Domine Iesu Christe, Pontifex vere, et Patri tuo fonti omnium benedictionum, et Spiritui³¹ sancto, perfectori omnium sanctorum. Nunc.

Des actes des douze saints (fol. 45 a) apôtres : Oro quidem sacerdotes, qui sunt inter vos, ego sacerdos, socius vester et testis passionum Christi, et particeps gloriae quae debet manifestari, pascite gregem Dei qui vobis traditus est agite spiritualiter, non vi sed voluntarie, non pro impuro lucro sed cum toto corde vestro, non sicut Domini pecoris, sed ita ut eis essetis praestans exemplum, ut cum manifestatus erit Princeps pastorum accipiat ab eo coronam gloriae, quae non arescit.

Et vos, invenes, subditi estote sacerdotibus vestris, et firmiter induemini humilitatem mentis invicem; quia Deus adversatur eis qui elevantur et humilibus dat gratiam; humiliamini ergo, sub manu Dei Omnipotentis (*fol. 45 b*), ut vos elevat tempore opportuno et curam totam de vobis Deo relinquatis quia ad eum pertinet de vobis curam habere. Exspergemini et mementote inimicum vestrum Satanam, qui sicut leo rugiens, circuit quaerens quem devoret. Surgite ergo adversus eum, firmi stantes in fide et scitote, etiam super fratres vestros qui in mundo sunt illas passiones advenire.

Deus quidem gratiae, qui nos vocavit ad gloriam aeternam per Iesum Christum, ille qui nos dedit sustinere mala

parva ut roboremur et confirmemur et stentus in eo usque in saeculum. Et gloria, et potentia, et honor usque in saeculum saeculorum. Amen.

Suit dans le manuscrit : 1° le texte arabe de la première Épître catholique de S. Pierre, ch. v, 1-12; 2° l'Épître de Tite, I, 1 à 8, en syriaque et en arabe; 3° l'Évangile de saint Jean, ch. xvi, 31 au ch. xvii, 12, en arabe et en syriaque.

(Fol. 53 a). *L'évêque commence* : Sanctus, qui habitare fecit.

Répons : Laudate Dominum in sanctitate sua.

Sanctus, qui habitare fecit maiestatem divinam in monte Sinai, et eum sanctificavit, habitare facias sanctitatem tuam super servum tuum, ut sanctificetur.

Laudate eum in firmamento potestatis suae.

Descendit Altissimus in montem Sinai, et inclinavit manum suam super Moysen; Moyses posuit eam super Aarou, et ducta est super Ioannem.

Laudate eum in virtute sua.

Spiritus, qui locutus est per Prophetas, qui venit, et descendit super Apostolos : ipse veniat, et habitet, et descendat super servum tuum, et sanctificetur.

Laudate eum in multitudine (fol. 53 b) magnitudinis suae.

Spiritus sanctus, qui descendit sub forma columbae, et super caput filii requievit, ipse veniat, habitet ac descendat super servum suum, et sanctificetur.

Laudate eum in voce cornu.

Spiritus sanctus, qui descendit super Apostolos in medio coenaculi: ipse veniat, habitet, ac quiescat super servum tuum ac benedicetur.

Laudate eum in citharis et cymbalis.

Spiritus, qui docuit Apostolos cognitionem omnium linguarum, ipse veniat, habitet, ac descendat super servum suum, et sanctificetur.

Laudate eum in tympanis et in sistris.

Spiritus, qui tradidit Apostolis potestatem excelsi et inferni habitare faciat quietem et pacem tuam super quatuor partes mundi.

Laudate eum in chordis psallentibus.

Bonus, qui tradidit Apostolis potestatem excelsi et inferni, habitare faciat maiestatem tuam et gratiam tuam super servum tuum, et sanctificetur.

(Fol. 54 a). Laudate eum in cymbalis, laudate eum in voce et clamore et quicumque audiet, Domino confiteatur et tibi decet.

Dextera quae extensa est, ac benedicit Apostolos, ipsa veniet, habitet ac descendat super servum tuum, et sanctificetur.

Gloria Patri Sancto, qui misit Filium Sanctum, et mediante eius Spiritu Sancto, sanctitatem sanctis dedit.

Le Pontife dit : Credimus.

Le peuple : In unum Deum.

Le Pontife récite l'oraison suivante³³, incliné :

Domine Deus exercituum, qui nos posuisti in huius muneris officio, tu qui noseis mentes hominum, tu qui scrutaris corda et renes, exaudi nos propter multitudinem misericordiae tuae, et munda nos ab omni munditie carnis et spiritus. Amove peccata nostra, sicut nubes, et iniquitates nostras sicut caliginem (*fol. 54 b*). Imple nos virtute tua, et gratia unici Filii tui, et operatione Spiritus sancti in omnibus, et fac nos dignos esse ministros testamenti tui novi, ut secundum quod decet nomini sancto tuo, possimus stare ante te ad serviendum et ad celebrandum sacramenta tua divina, nec sines nos participes fieri peccatorum alienorum, sed etiam illa nostra absterge; et da nobis, Domine, ut nihil faciamus cum aberratione, sed concede nobis sapientiam, ut eligamus ea quae digna sunt, et tibi ea offeramus.

Il élève la voix :

Accipe ergo sicut sacerdotem, et perfice servum tuum il-

lum, qui ibi adest, expectans donum tuum coeleste, quia magnanimus es tu, et misericordia plenus pro omnibus qui invocant te. Potestas tua et imperium tuum, et (*fol. 55 a*) Unigeniti Filii tui et Spiritus⁴⁹ sancti tui in omnibus et bonus⁴¹.

Le-peuple : Amen.

*Le Pontife*⁴² : Pax⁴³.

*L'archidiaque*⁴⁴ fait la publication⁴⁵ : Gratia Domini nostri Iesu Christi quae semper supplet defectus nostros, per voluntatem Dei Patris, cum virtute Spiritus Sancti, hunc hic adstantem, qui cum timore, cum fremitu, cum fide vera⁴⁶, collum suum coram altari sancto inclinat et oculis mentis adspicit ad te⁴⁷, qui habitas in coelis et expectat donum tuum coeleste, vocet⁴⁸ et promoveat⁴⁹ ex ordine diaconorum ad sacerdotum dignitatem N. ut sit presbyter⁵⁰ ad altare sanctum Ecclesiae sanctae, Genitricis Dei et duodecim sanctorum Apostolorum et quadraginta martyrum illustrium et sancti Domini⁵¹ N. loci N. sub periculo eorum qui eum obtulerunt (*fol. 55 b*). Oremus igitur omnes ut veniat super eum gratia et habitatio⁵² Spiritus Sancti, respondeamusque et dicamus tribus vicibus : Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison⁵³.

*Le Pontife*⁵⁴ incliné :

Utique, Domine, dignum illum facias vocatione sacerdotis, ut mereatur per amorem tuum erga homines, et sicut convenit nomini sancto tuo, exercere servitium bonum, et sacerdotium ad altare sanctum tuum, et invenire misericordiam coram te.

Il élève la voix : Quia tu es Deus misericors ac clemens, tibi que debetur laus et honor, et potentia et Filio, et Spiritui Sancto. Nunc⁵⁷...

*L'évêque*⁵⁸ impose ses deux mains⁵⁹ sur le corps saint⁶⁰, s'incline sur lui deux fois, place ses mains sur le calice et

s'incline une fois. Il récite⁶¹ cette⁶² prière à voix basse, (fol. 56 a) alors qu'il est incliné sur le corps saint et sur le calice.

Domine Deus, Pater Domini nostri Iesu Christi, quaero a misericordia tua sanctificentur ut mittas Spiritum tuum sanctum, ut in te sanctificentur illi servi tui, qui exspectant misericordias multas gratiae tuae, per medium tenuitatis nostrae.

Et en même temps, il prend l'offrande à deux mains, spirituellement, et il cache ses mains sous l'huméral; puis, les mystères ainsi cachés par le clergé, il se retourne vers celui qui est ordonné, il oint sa tête et verse l'huile sur ses épaules; puis de nouveau, il élève ses mains, et s'incline trois fois sur la tête de celui qui est ordonné, et récite cette prière à voix basse, et sans élever la voix :

Domine Deus, Pater Domini nostri (fol. 56 b) Iesu Christi, quaero a misericordia tua, ut mittas Spiritum tuum sanctum super illos servos tuos, qui exspectant misericordias multas gratiae tuae, per mediationem tenuitatis nostrae, nec respicias peccata et defectus, qui a nobis facti sunt, sed per abundantiam gratiae tuae, veniat auxilium ex altissimo coelo tuo super servum tuum.

L'évêque avec crainte, les yeux fixés en haut, attendant que vienne de là l'Esprit Saint, qui a été donné par le Père de lumière, l'auteur de tout bien excellent, place aussitôt sa main droite sur la tête de l'ordinand, agite sa main gauche çà et là, trois fois, et après avoir caché ses mains avec celles de l'ordinand dans sa chasuble, il récite lentement⁶³ la prière suivante :

Deus magne et admirande, qui fecit (fol. 57 a) gloriosa et mirabilia. quorum non est numerus, qui magnus est in potentia et inscrutabilis in comprehensione, qui mirabilis est in sapientia quae superat omnes homines⁶⁵ : tu es Deus noster, qui nosciscis secreta cordium, qui cogitationes per-

spicis, et scrutaris renes; quia nihil est, quod sit absconditum a rectitudine et oculo iudiciorum⁶⁶ tuorum : tu, Domine, noscīs vitam servi tui huius quia tu noscīs ea quae transierunt, vides⁶⁷ ea quae sunt⁶⁸ coram⁶⁹ te, praevides ea quae futura sunt : tu es, qui in omnibus generationibus⁷⁰ eligis ad ministerium sanctum eos qui tibi placent. Elige igitur et hunc servum tuum in sacerdotem; da ei ut in moribus sine macula et in fide sine errore⁷¹ accipiat donum magnum (*fol. 57 b*) Spiritus tui Sancti⁷², sitque dignus sacerdotio fungendi secundum evangelium⁷³ regni tui, standi coram altari tuo sancto, offerendi munera et sacrificia spiritualia, renovandique populum tuum per lavacrum regenerationis quod denuo generat, cuicumque homini⁷⁴ ostendat lampadem⁷⁵ scientiae lucidam illius qui tibi coaeternus est, Unigeniti Filii tui ad ordinandam et ornandam Ecclesiam sanctam⁷⁶ tuam ad operandum bonum⁷⁷ per impositionem manuum suarum : ut currat verbum Evangelii⁷⁸ tui, glorificeturque nomen⁷⁹ tuum in omni creatura, sicut in quae credita est huic servo tuo.

*L'évêque*⁸⁰ *se tourne vers l'autel saint, et élève la voix* : Ut ipse occurrens adventu secundo de coelis Domini nostri (*fol. 58 a*) Dei Magni et Salvatoris nostri Iesu Christi, in ordine sacerdotum recipiat mercedem administrationis bonae per multitudinem gratiae Unigeniti Filii tui per quem et cum quo te decet gloria⁸¹, honor, et potestas cum Spiritu tuo optimo et adorabili et vitam procreanti qui tibi aequus est in essentia. Nunc⁸².

Le peuple : Amen.

*L'évêque*⁸³ : Pax.

Le peuple : Et cum Spiritu⁸⁴ tuo.

Le diacre : Coram Domino capita nostra inclinemus.

Le peuple : Coram te, Domine Deus⁸⁵.

L'évêque incliné : Respice nos, Domine, et ministerium

nostrum et munda nos ab omni macula⁸⁷, dans de coelo gratiam huic servo tuo ita ut dignus sit per donum tuum⁸⁸ irreprehensibilis sacerdos tibi fieri, inveniatque misericordiam a te, cum omnibus illis qui ab aeternitate tibi placuerunt.

Et élevant la voix (fol. 58 b) : Quia tu es Deus volens misericordiam, et benignitatem pro humanitate, tibi que debetur⁸⁹ ab omnibus honor et adoratio, et Filio, et Spiritui Sancto. Nunc.

L'évêque, tourné vers l'Occident, du côté de l'ordinand, la main droite sur la tête de celui-ci, dit⁹⁰ : Ordinatus es in Ecclesia sancta Dei.

L'archidiaque⁹¹ s'écrie : N. presbyter ad altare sanctum ecclesiae sanctae Genitricis Dei, et duodecim Apostolorum, et quadraginta illustrium martyrum et sancti Mar N. e loco N.

Bevakmar⁹² (Benedicite Domino).

L'évêque, de la même manière : N., presbyter altaris sancti⁹³ Ecclesiae sanctae loci N. (etc. orthodoxorum⁹⁴ qui supra nominata fuerunt) † Et in nomine Patris † et Filii⁹⁵ † et Spiritus Sancti pro vita aeterna. Amen

Le peuple dit : Amen.

(Fol. 59 a). L'évêque marque trois fois du signe de la croix le front de l'ordinand, puis il se tourne vers l'orient, et il récite incliné la prière eucharistique⁹⁶ : Gratias agimus tibi, Dominus noster omnipotens, in omnibus et de omnibus laudantes, et glorificantes nomen sanctum tuum, quia magnificasti facere nobiscum, effudisti que donum tuum super hunc servum tuum. Rogamus obsecramusque te, Domine, exaudi nos propter multitudinem misericordiae tuae, et grata sit tibi ordinatio quae facta est sacerdotii super hunc servum tuum, per adventum Spiritus tui sancti in omnibus. Adhuc quoque ad vocationem, et electionem, et sanc-

titatem, et gratiam bonitatis tuæ. Elige nos et illum ad bonum⁹⁷, et da illi, ut operetur tibi⁹⁸, in talento quod accepit.

Le pontife⁹⁹ élève la voix : Ut (fol. 59 b) cum omnibus, qui ab æternitate¹⁰⁰ voluntati tuæ placuerunt, accipiat mercedem servorum fidelium et sapientium, in secundo adventu de coelis Domini Dei nostri¹⁰¹ magni, et Salvatoris nostri, Iesu Christi, cum quo te decet, gloria¹⁰², et honor, et imperium, cum Spiritu tuo in omnibus sancto, bono, adorabili, vivificante, tibi que consubstantiali. Nunc¹⁰³.

L'évêque¹⁰⁴ se tourne vers l'ordinand¹⁰⁵, il prend sa main droite¹⁰⁶ dans la sienne, et l'élève pendant que le nouveau prêtre baise la main de l'évêque¹⁰⁷; et le diacre¹⁰⁸ dit : Berakmar. Ensuite l'évêque détache l'étole, qui est sur l'épaule gauche, et la place sur son cou, de telle sorte que la partie qui est sur l'épaule droite, vienne devant lui, et il le revêtit ensuite des vêtements sacerdotaux.

(Fol. 60 a). Il passe d'abord les vêtements, au-dessus des sacrements, en forme de croix trois fois. Le clerc¹⁰⁹ dit et répond après lui :

Ad laudem¹¹⁰ et honorem et magnificentiam et exaltationem¹¹¹ Trinitatis sanctæ et consubstantialis, ad tranquillitatem et aedificationem Ecclesiæ sanctæ Dei.

L'évêque élève de nouveau ces vêtements sur la tête de l'ordinand trois fois, sous forme de croix; il dit en même temps ce répons et le clergé le répète. Puis il le revêt de l'aube, et place l'étole sur son cou en forme de croix de façon qu'elle descende devant lui : il ceint ses reins de la ceinture, place le manipule sur ses mains, la tiare sur sa tête et enfin la chasuble.

Il dit le répons de la même manière et les clercs lui répondent pareillement. Il élève également l'encens sur les mystères, et sur la tête de l'ordinand par trois fois en forme de croix, puis il dit le même verset, et ils répondent après lui. L'évêque lui donne ensuite l'encens à brûler en parcourant l'église, selon la

*coutume*¹¹². *S'ils sont plusieurs ordonnés ils font de même l'un après l'autre. Cependant les prières se feront au singulier s'il n'y en a qu'un et au pluriel s'il y en a plusieurs. S'il y en a plusieurs, il dira : Accipe tanquam sacerdotes et perface sicut servos tuos. S'il n'y en a qu'un : Accipe tanquam sacerdotem et perface sicut servum tuum, et le reste de même. Cependant l'invocation du Saint-Esprit, l'imposition des mains, c'est-à-dire le signe de la croix devra avoir lieu pour chacun en particulier.*

On donne alors la croix, l'évangile, les images et les reliques pour les porter; puis l'évêque ordonne aux ordinands de donner la paix à la table de vie. Ils baisent la main droite de l'évêque : l'évêque et tout le clergé leur donnent la paix dans un baiser saint (fol. 60 b) en disant le verset : In atriis domus Dei nostri.

Cum memoriam vestri sanctam agebimus, Patres sancti, sumemus in mente nostra imaginem diei ultimi, in quo manifesti eritis, et noti, et vocati eritis sacerdotes Domini, et ministri Dei dieti eritis; sed ut hac sorte digni essetis, orate, ut nos etiam inter pecora dexteræ, noti essemus, ut digni essemus ingredi in locum quietis, plenum deliciarum, et ibi inveniamus misericordias multas Christi.

Répons : In festo Christi Regis.

L'évêque leur distribue la communion, ils se rangent à la porte de l'autel, ils se tiennent vers la porte du Nord et le peuple tout entier est béni par eux. Puis il lit sur eux les prières qui sont écrites après l'homologie et ainsi se termine leur ordination dans le Seigneur, qu'il les protège et les rende pleins de force.

لصحة ما ذكره من أن قوله تعالى ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾ في قوله ﴿يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

62 A add. ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

63 B حذف

64 B om. ... حذف

65 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

66 B مع قوله ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

67 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

68 A (sic) ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

69 B حذف

70 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

71 لا يفتقر إلى

72 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

73 B لا يفتقر إلى

74 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

75 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

76 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

77 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

78 A لا يفتقر إلى

79 B حذف

80 B om. ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

81 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

82 B om. ... حذف

83 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

84 B حذف

85 B om. ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

86 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

87 B حذف

88 B حذف

89 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

90 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

91 ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

92 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

93 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

94 ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

95 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

96 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

Et in margine habetur haec adnotatio :

منه إما محذوفاً لا يفتقر إلى ... وإما محذوفاً لا يفتقر إلى ...

97 B حذف

98 B حذف

99 B om. حذف

100 مع حذف

101 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

102 B ﴿وَمَنْ يَفْعَلْ ذَلِكَ يَجْعَلِ اللَّهُ لَهُ عَدُوًّا﴾

103 B om. ...

104 B

105 B

106 B om.

107 B om.

108 B

109 B ...

Et in margine habetur haec adnotatio :

...

110 B

111 B om.

112 B ...

113 B alio modo habet : ...

LA

SERBIE CHRÉTIENNE

DEUXIÈME PARTIE

LES SERBES DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Nous jetterons ici un regard sur la hiérarchie des Églises orthodoxes.

Dans la circonscription du patriarcat de Constantinople, il s'était formé successivement plusieurs États indépendants, dont les uns avaient relevé de l'empereur byzantin, tandis que d'autres, comme la Russie et certaines provinces de l'Europe orientale, n'avaient pas été soumises à cette domination temporelle. En conséquence, conformément à la règle organique posée par les Pères grecs à Constantinople en 381 et à Chalcédoine en 451, il se forma successivement autant d'Églises autonomes et autocéphales qu'il se formait ou qu'il existait d'États indépendants. Tel fut le sort de la Bulgarie au moyen âge, de l'État serbe, de la Russie, du royaume de Grèce, de la Roumanie, du Monténégro (1). Ce principe a été formulé ainsi : *Imperium sine patriarcà non staret*.

Comme corollaire et déduction logique de ce principe, là où

(1) Voir les *Églises autonomes et autocéphales*, in-8° de 49 pages, Paris, Leroux.

il s'établissait une demi-indépendance politique, il surgissait en même temps une demi-indépendance adéquate sur le terrain hiérarchique. Les vicissitudes de l'Église serbe, que nous avons exposées dans un chapitre précédent, fournissent l'application la plus frappante du corollaire que nous venons de formuler à la suite du principe de 381 et 451. Cette Église passa successivement de l'indépendance à la vassalité, et de la vassalité à l'indépendance, suivant ses vicissitudes politiques.

Il se présente en Bosnie et Herzégovine un cas analogue, mais non semblable, puisqu'il n'y est pas question de vassalité, mais plutôt d'un partage inégal de souveraineté, qui n'a pas encore un nom positif dans l'histoire diplomatique. Voici dans quelle circonstance cette situation s'est produite en 1878 par le traité de Berlin, dont l'article 25 est ainsi conçu :

Les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie.....

A cet effet, les gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie se réservent de s'entendre sur les détails.

Par cette disposition, le sultan reste titulaire de la souveraineté : l'empereur François-Joseph en exerce les attributions, sans en devenir titulaire. Si l'on se reporte à ce qui a été spécifié tout à l'heure sur la connexité inéluctable entre le spirituel et le temporel dans le monde orthodoxe, on comprendra que l'entente prévue par l'article 25 allait porter notamment sur les rapports de l'Église avec l'État dans les provinces hybrides de Bosnie et Herzégovine. L'accord a eu lieu au mois de mars 1880 : il est consigné dans un acte rédigé en français pour le patriarche grec et en allemand pour le gouvernement austro-hongrois. Voici ce document. Nous l'empruntons à l'excellent recueil intitulé : *Archiv für katholisches Kirchenrecht* édité par le Dr Friedrich H. Vering — à Mayence 1891 — 3^{me} livraison, mai-juin, page 437.

DÉCLARATION DU PATRIARCHE ŒCUMÉNIQUE A CONSTANTINOPLE DU
28 MARS 1880.

A la suite de la transmission de l'administration politique des provinces de Bosnie et d'Herzégovine au gouvernement de Sa Majesté I. et R. Apostolique, l'Empereur d'Autriche et Roi de Hongrie, les deux parties étant tombées d'accord sur certaines dispositions à prendre en vue de régler provisoirement les relations des diocèses orthodoxes de Bosnie, d'Ersek (Herzégovine) et de Swornik situés dans les dites provinces, avec l'autorité suprême de notre Saint Siège Patriarcal œcuménique et apostolique dont ils relèvent : le gouvernement de Sa Majesté I. et R. Apostolique, par l'entremise de S. E. l'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté à notre ville, M. le Comte Dubsky, nous soumit à nous et au Saint Synode, présidé par nous, les propositions suivantes contenues dans sept articles :

I. Les évêques de l'Église orthodoxe actuellement en fonction en Bosnie et en Herzégovine, sont confirmés et maintenus dans les sièges épiscopaux qu'ils occupent.

II. En cas de vacance d'un des trois sièges métropolitains en Bosnie et en Herzégovine, Sa Majesté I. et R. Apostolique nommera le nouveau Métropolitain au siège devenu vacant, après avoir communiqué au Patriarcat œcuménique le nom de son candidat pour que les formalités canoniques puissent être remplies. Dans le cas où ce candidat ne serait pas connu par le Patriarcat, cette communication sera accompagnée d'un certificat prouvant son aptitude canonique pour être sacré évêque.

III. S'il est constaté qu'un des trois métropolitains mentionnés a transgressé ses devoirs, soit envers l'autorité civile, soit envers l'autorité ecclésiastique, soit envers ses ouailles, sa destitution aura lieu d'après le mode de procéder qui a été établi pour la nomination.

IV. Les nouveaux Métropolitains nommés par Sa Majesté I. et R. Apostolique seront sacrés conformément aux principes établis par la loi canonique de l'Église orthodoxe orientale.

V. Les évêques de l'Église orthodoxe orientale des provinces de Bosnie et d'Herzégovine mentionneront le nom du Patriarcat œcuménique dans les cérémonies et offices divins selon l'usage canonique de l'Église orthodoxe orientale. Ils se procureront la sainte huile (myron) au Patriarcat œcuménique.

VI. Au lieu de la subvention canonique, que ces trois diocèses métropolitains servaient au patriarche œcuménique, le gouvernement d'Autriche-Hongrie s'engage à payer à Sa Sainteté le Patriarche Joachim III la somme de cinquante huit mille piastres en or, qui sera versée chaque année à la caisse du Patriarcat par l'intermédiaire de l'Ambassade I. et R. à Constantinople. En dehors de cette annuité, S. S. le Patriarche Joachim III ne pourra prétendre à aucun autre avantage matériel provenant des dites provinces.

VII. Les évêques des dites provinces ne percevront à l'avenir aucune redevance, ni taxe de leurs ouailles. Ces redevances seront perçues dorénavant par le fisc I. et R. à l'exception de la quote-part due au Patriarcat œcuménique et dont le paiement ne sera plus exigé. En revanche, les dits évêques toucheront de la part du fisc I. et R. un traitement régulier dont le montant sera calculé d'après la moyenne du rapport annuel des redevances ecclésiastiques qu'ils percevaient jusqu'à présent de leurs ouailles.

Après une étude approfondie des propositions en question et après mûre délibération, faites à ce sujet avec nos chers frères et collègues, les très saints Métropolitains, nous avons trouvé les dites propositions pas désavantageuses pour le règlement provisoire des relations des diocèses orthodoxes susmentionnés avec la grande Église de Constantinople, conformément aux exigences de temps et aux circonstances actuelles. En les acceptant, en conséquence, à l'unanimité des voix de nos chers frères et collègues en Saint-Esprit, les très saints Métropolitains réunis en Synode, nous nous sommes prononcés en faveur du maintien en vigueur des dispositions prises d'un commun accord entre les deux parties. En même temps, nous prions le Tout-Puissant qui régit le monde, de protéger et de garder Sa Majesté I. et R. Apostolique l'Empereur sain et sauf sur son Trône I. et R. pour le bien et dans l'intérêt de tous les peuples soumis à son sceptre paternel.

En foi de quoi, le présent acte patriarcal et synodal fut dressé et enregistré dans le code de notre grande Église en l'an de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingts au mois de mars. Indict. 8.

Déclaration officielle à la lettre adressée à S. E. M. le comte Dubsky en date du 16-28 mars 1880.

Il nous paraît nécessaire, dans le but de compléter nos déclarations, d'exposer, par nos présentes, que les termes « aptitude canonique, » qui se trouvent dans le second article de l'acte, indiquent que le candidat doit avoir les qualités requises en général par les saints canons et non celles exigées par le règlement de 1860 et prescrites dans le premier article du second chapitre des dits règlements. Par la clause, qui se trouve dans le quatrième article de l'acte, nous n'avons voulu dire que ceci, à savoir : que l'évêque nouvellement ordonné sera sacré par trois autres évêques (1).

(1) Le texte allemand ne comprend pas le mot *trois* : il dit seulement « les autres évêques » : *die anderen Bischöfe*.

TROISIÈME PARTIE

LES SERBES DU MONTÉNÉGR0

I

LES BALCHIDES.

Les grands-joupan de la Serbie avaient étendu leur domination vers le sud jusque sur des populations albanaises et grecques. Là où ils s'établissaient, ils ne faisaient pas ordinairement table rase de l'organisation existante : ils maintenaient les petites principautés locales, soit en recevant à tribut et hommage le possesseur occurrent, soit en investissant un autre seigneur, à titre héréditaire. Telle paraît avoir été notamment la politique d'Étienne Douchan le Fort.

Au moment de la grande expansion serbe, les districts adriatiques qui ont déjà été mentionnés sous la désignation géographique de Primorie et de Dioclétie, étaient compris, avec le Monténégro actuel, alors peu habité, dans la principauté de Zéta. C'était un pays slave.

Immédiatement au sud commençait le monde albanais ou skipétar, la patrie du héros Scanderbeg. La principauté de Zéta s'étendait aussi sur des districts albanais.

Il y avait des sièges épiscopaux latins à Antivari et à Cattaro, qui, dans les chants serbes, est ordinairement appelée la *latine*. C'était comme une prolongation de la Dalmatie. Je serais disposé à croire que le rite grec dominait déjà dans les vallées de la Zéta et de la Moratcha. Ces choses-là changent peu.

On trouvera au chapitre des *Rapports avec Rome* les négociations de la papauté avec les grands-joupan et rois serbes, en tant que suzerains de la Dioclétie et de la Primorie.

Vers le milieu du quatorzième siècle, ce pays était possédé

par un seigneur nommé Balcha, auquel l'historien Ducange assigne avec assez de vraisemblance une origine provençale. Il mourut en 1367 et ses trois fils lui succédèrent. En 1368, ces trois jeunes princes entrèrent en relation avec Rome. C'est ce qui résulte des documents suivants. Voici d'abord la traduction d'une lettre écrite par le pape Urbain V, en 1368; c'est la réponse à une démarche faite par les trois princes auprès de Sa Sainteté :

« Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux nobles
 « seigneurs Stracimir, Georges et Balcha, joupans de la Zéta,
 « grâce dans le présent pour qu'ils obtiennent grâce dans l'avenir.
 « Notre esprit a été transporté dans le Seigneur par la relation de
 « notre vénérable frère Pierre, évêque de Suacinie envoyé par
 « vous en notre présence et qui vous remettra cette lettre: nous
 « avons appris par lui que Notre-Seigneur, en sa miséricorde, a
 « inspiré à votre intelligence l'idée d'abandonner le schisme, les
 « ténèbres de l'erreur et l'ombre de la mort éternelle dans les-
 « quels vous êtes demeurés jusqu'à présent, pour commencer
 « à aviser prudemment au salut de vos âmes et de celles de vos
 « sujets et à reconnaître la lumière de la vérité, en prenant la
 « résolution d'accéder avec révérence et sincérité à l'obéissance
 « et à la dévotion de la sainte Église romaine, mère et maîtresse
 « de tous les fidèles, et d'être par nous, qui, quoique indigne,
 « sommes le vicaire de Jésus-Christ, instruits de la manière
 « dont vous devez marcher dans la voie des commandements
 « du Seigneur. Pour ces louables débuts, nous rendons de dé-
 « vots remerciements à Dieu qui vous a prévenus par sa grâce
 « et qui continuera indubitablement si l'intention de vos es-
 « prits est pure : nous vous recommandons fermement à Lui,
 « ayant l'intention, si vous obéissez dévotement aux comman-
 « dements de ladite Église, de vous recevoir et tenir comme
 « fils spirituels et de vous accorder les faveurs conséquentes.
 « Mais, pour que vous méritiez d'être admis à recevoir la grâce
 « de la réconciliation et à obtenir la bienveillance et les faveurs
 « du siège apostolique, appliquez-vous, afin de manifester en
 « cela et dans le reste la pureté de vos intentions, à vous abs-
 « tenir complètement de molester les églises, les personnes
 « ecclésiastiques, les autres personnes relevant de ladite Église
 « romaine et particulièrement la ville de Cattaro qui depuis

« longtemps est traitée hostilement, par vous ou du moins par
 « toi, Georges, comme nous l'avons appris. Pour ces choses et
 « pour d'autres, que vous aurez à accomplir dans l'affaire de vo-
 « tre dite abjuration, nous vous envoyons pour vous en infor-
 « mer le même évêque auquel, sur les choses qu'il vous rap-
 « portera de notre part, veuillez ajouter foi sans hésitation (1). »

Cette communication prouve qu'en 1368 les seigneurs de la Zéta n'étaient pas unis à Rome. Avaient-ils été catholiques autrefois, comme leur origine provençale le fait supposer? Quand s'étaient-ils séparés de la communion romaine? Je ne le sais pas. On peut supposer qu'ils avaient dû céder à la pression de quelque prince serbe, peut-être d'Étienne Douchan, qui a persécuté les catholiques (2).

La réponse des princes de la Zéta est de la même année 1368, et adressée « au très-saint père et seigneur en Jésus-Christ, le seigneur Urbain, souverain-pontife de la sacro-sainte et universelle Église, les frères Stracimir, Georges et Balcha, joupans de la Zéta, baisent les bienheureux pieds ». La lettre des trois frères reproduit d'abord textuellement la communication ci-dessus rapportée du pape, puis une profession de foi catholique et romaine, la même qui avait été envoyée au roi Ourosch Milou-tin en 1308 par le pape Clément V (3). Les trois frères font ensuite, dans la même lettre, séparément et successivement, adhésion à cette profession de foi; ils reconnaissent formellement la primauté de l'Église romaine; en cas d'infidélité, ils déclarent se soumettre à la sévérité des canons, et ils se reconnaissent eux-mêmes schismatiques et anathématisés. Ils abjurent aussi le schisme (4).

Les princes Balchides ont-ils été moins versatiles que les rois serbes? La collection du P. Theiner ne contient plus à leur sujet que deux lettres de 1373 et de 1374, adressées par le pape Grégoire XI à Georges et à Balcha, et qui sont relatives au diocèse d'Antivari (5).

(1) Theiner, *Vetera monumenta, Slavorum meridionalium historiam illustrantia*, p. 262. In-folio. Rome 1863.

(2) Lenormant, *Turcs et Monténégrins*, p. II.

(3) *Vetera monumenta*, p. 128. — On trouvera une analyse détaillée de cette profession de foi dans le chapitre des *Rapports avec Rome*.

(4) *Vetera monumenta*, sub numero CCCLXII.

(5) *Vetera monumenta*, sub numeris CCCCVI et CCCCXI.

LES Tsernoïevitch.

La famille des Balchides étant venue à s'éteindre, les Tsernoïevitch, après plusieurs péripéties, devinrent les chefs d'une partie de la Zéta. Les possessions albanaises s'étaient détachées pour devenir indépendantes : la ville de Scutari appartint aux Vénitiens jusqu'à ce que les Turcs l'occupassent en 1479. Il ne resta guère aux Tsernoïevitch que la côte slave (Primorie) jusqu'au territoire de Raguse, la Dioclétie ou les vallées inférieures de la Moratcha, plus le Monténégro actuel, alors peu habité. Par là, le duché de Zéta devenait plus slave ; le rite grec y devenait prédominant, bien qu'il y eût encore des latins slaves et albanais.

Étienne Tsernoïevitch et ses fils furent les alliés de Scanderbeg dans les luttes héroïques de l'Albanie contre les envahissements turcs. Attaqué par les Turcs déjà maîtres de Croïa, de Scutari et de la Herzégovine proprement dite, Ivan Tsernoïevitch, ne pouvant plus résister, abandonna la Dioclétie, c'est-à-dire les plaines situées dans les vallées inférieures de la Zéta et de la Moratcha, pour se réfugier dans la contrée montagneuse qui forme actuellement le Monténégro. Ce fut la séparation d'avec les Albanais qui, musulmans ou latins, devinrent et sont restés les ennemis de l'État orthodoxe des anciens ducs de la Zéta, désormais princes du Monténégro. Ivan Tsernoïevitch institua un évêque dans sa résidence de Tsétinié. Ce prélat releva du siège patriarcal serbe d'Ipek. Il fut, par conséquent, et il est resté séparé de la communion romaine. Georges, fils d'Ivan, établit une imprimerie. Au mois de juillet 1893, de grandes fêtes ont été célébrées à Tsetinié à l'effet de commémorer le quatrième centenaire de cette imprimerie, dont on a conservé un précieux monument. Ce fut probablement la plus ancienne impression en caractères slaves.

Ce serait une grande erreur de croire que le siècle présentait vu naître ce qu'on appelle la *question d'Orient*. Cette question est des plus anciennes. Elle a commencé, il me semble, à la mort d'Alexandre le Grand, sinon à la guerre de Troie, et nous ne sommes pas près de la voir finir.

Les souverains de la France ont été toujours fort attentifs à ce qui se passait en Orient.

Le roi Dagobert (1) et Charles le Chauve (2) y ont dit leur mot. On connaît les vues de Louis IX. Ce grand prince ne se contentait pas de faire explorer les contrées lointaines de l'Asie : il avait formé de vastes desseins, dont le royaume de Naples était la base d'opération, et qui embrassaient la côte orientale de l'Adriatique. Charles VIII, contemporain de Georges Tsernoïevitch s'appuyait également sur les principautés chrétiennes encore existantes pour son projet d'expédition contre les Turcs.

(1) *Heraclius* ou la question d'Orient au VII^e siècle, par A. d'Avril (Challamel).

(2) *La Bulgarie chrétienne*. Paris, Challamel.

III

LES PÉTROVITCH.

Les Tsernoïevitch avaient l'habitude d'épouser de nobles Vénitiennes. Le dernier, nommé Georges, s'étant retiré à Venise, le gouvernement du Monténégro passa en 1516 à l'évêque (en serbe, vladika) de Tsétinié qui réunit les deux pouvoirs civil et ecclésiastique. Cette organisation dura jusqu'en 1852, avec cette seule modification qu'à partir du règne de Daniel IV (1697-1737), la dignité de vladika devint héréditaire dans la famille des Petrovitch-Niegousch. Les vladikas continuèrent à relever au religieux du patriarche serbe d'Ipek, dont ils recevaient la consécration après avoir été élus par la nation.

Le duc Charles de Nevers, héritier par les Gonzague du trône de Constantinople, tenta, au commencement du dix-septième siècle, une entreprise pour conquérir l'empire d'Orient. Après avoir noué des intelligences avec les Maïnotes de la Morée, avec les princes de Moldavie et de Valachie, il suscita une réunion des principaux chefs chrétiens, qui eut lieu en 1614 sur le territoire des Koutchi : le patriarche d'Ipek y assistait (1). L'entreprise échoua. A ce propos, M. Lenormant fait les réflexions suivantes qui doivent trouver ici leur place :

« Dans les pièces émanées de tant de sources diverses, qui se rapportent à la tentative d'insurrection préparée par le duc de Nevers, on ne voit percer la trace d'aucune distinction, d'aucune division intestine entre grecs et catholiques parmi les chrétiens soumis au sceptre du Padischah. Toute discorde religieuse semble avoir cessé. Personne, ni chez les Grecs ni chez les Slaves,

(1) Le célèbre père Joseph était le grand meneur de l'entreprise. Voir *Le véritable père Joseph, capucin nommé au cardinalat*, tome 1^{er}, p. 145, 151 et suivantes. In-12. à Saint-Jean-de-Maurienne, MDCCCL.

ne paraît éprouver un instant d'hésitation ou de répugnance à proclamer un prince catholique et latin. De l'une ou de l'autre communion, tout ce qui croit en Jésus crucifié et qui courbe la tête sous le joug musulman, s'apprête à combattre d'un même effort l'oppresseur commun. Les tribus catholiques de la Haute-Albanie siègent dans une même assemblée avec les orthodoxes du Tsernogore... : ils doivent opérer simultanément et dans le même but contre les Ottomans. L'archevêque catholique latin de Durazzo est à la tête de ce mouvement et son influence s'étend sans distinction sur toutes les populations d'alentour, catholiques ou orthodoxes, albanaises, slaves et helléniques. Les archevêques grecs d'Arta et de Janina, ainsi que tous leurs suffragants, sont avec lui dans d'étroites relations : lorsqu'il part pour aller en Italie, ces deux prélats lui remettent, pour le souverain pontife de Rome, des lettres où ils expriment la soumission la plus filiale. Dans la Morée, les faits ont le même caractère 1. » Hélas, a dit Lafontaine,

Hélas, quand reviendront de semblables moments ?

Le même accord s'est manifesté entre les chrétiens slaves en 1862, lors de la guerre du Monténégro.

Le vladika du Monténégro, qui fut élu en 1697, s'appelait Daniel Petrovitch. Au lieu de se faire consacrer par le successeur d'Arsène à Ipek, il alla demander le caractère épiscopal au prélat réfugié en Syrmie (2). En 1702, les Turcs l'ayant surpris traîtreusement dans la plaine de la Zëta, où il était allé, avec un sauf conduit, pour consacrer une église, Daniel fut massacrer, dans la nuit de Noël, tous les musulmans qui habitaient le Monténégro. Il mourut en 1737 après quarante ans de guerre souvent heureuses et ayant ajouté à son pays tout le territoire appelé les Berda. A sa mort, le vladikat devint héréditaire dans sa famille, qui gouverne encore aujourd'hui le Monténégro. Comme les évêques, dans tout l'Orient, sont choisis parmi les moines, lesquels sont célibataires, le vladika régnant désignait dans son testament, pour lui succéder, un de ses neveux. Sava Petrovitch,

1 *Turcs et Monténégrins*, p. 115.

2 *Montenegro and die Monténégriner* par Vouk Stephanovitch Karatchitch, page 18, Stutzgard et Tübingen, 1837.

neveu aîné de Daniel, lui succéda et fut sacré par le patriarche d'Ipek. En 1744, au retour d'un voyage en Russie, il abdiqua en faveur de son neveu Basile. En 1750, Basile reçut du patriarche d'Ipek Athanase II le titre d'exarque du trône serbe (1). Voici, du reste, la qualification qu'il se donne à lui-même : « Humble métropolitain de la Montagne Noire, de Skender (Scutari), de la Primorie et exarque du trône patriarcal de Serbie. » Il a composé une Histoire du Monténégro, qui a été publiée en français par le père Martinov (2).

En 1765, les Turcs obligeaient, on l'a vu, le patriarche d'Ipek à donner sa démission, et il ne fut pas remplacé.

Sava redevint vladika du Monténégro lorsque son oncle Basile se démit et se retira en Russie; il eut pour successeur son neveu Pierre I^{er} appelé saint Pierre par les Monténégrins et les autres Serbes. Dans un voyage fait à Saint-Pétersbourg pendant qu'il était seulement coadjuteur de son grand oncle Sava, il fut nommé membre du synode, probablement à titre honorifique. Devenu chef de sa nation, il alla, en 1782, demander la consécration à Moÿse Poutnik, patriarche de Karlovitz. Depuis la suppression du siège d'Ipek, l'Église du Monténégro put être considérée comme relevant du siège serbe transféré entre la Save et le Danube. Ce lien paraît avoir cessé. En effet, lorsque le vladika saint Pierre mourut en 1830, son petit neveu et successeur Pierre II alla se faire consacrer évêque à Saint-Pétersbourg. Daniel qui remplaça Pierre II, se sécularisa. Sous son règne les deux pouvoirs furent donc séparés et ils le sont restés depuis lors.

Cependant il fallait pourvoir aux besoins religieux. En 1858 le prince Daniel nomma évêque l'archimandrite Nicanor, qui fut consacré en Dalmatie; son successeur l'a été à Belgrade quelques années plus tard.

(1) Lenormant, p. 174, d'après Milutinovitch, p. 80.

(2) Dans la *Revue de l'Orient de l'Algérie et des Colonies*, tome XIV, 1861-1862, livraison de décembre. Ce recueil a cessé de paraître depuis 1861.

IV

LÉGISLATION ECCLÉSIASTIQUE.

Le code édicté, en 1855, par le prince Daniel contenait quelques articles relatifs à la religion :

Art. 66. Tout prêtre de notre pays est obligé de fréquenter l'église chaque dimanche et de la tenir propre, d'observer ponctuellement les canons de l'Église, de former autant que possible le peuple au bien et de l'instruire dans notre religion. Celui qui ne remplira pas ces obligations sera destitué.

Art. 67. Les divorces entre maris et femmes, choses si habituelles dans notre pays, sont défendus, à l'exception de ceux permis par notre sainte Église orientale, par empêchements ou fautes du mari ou de la femme.

Art. 68. A partir d'aujourd'hui, tout Monténégrin ou Berdiani qui voudra se marier, devra trois jours avant la cérémonie, être interrogé par le prêtre de la localité. Celui-ci devra s'assurer si la jeune fille est contente de s'unir à celui qui la demande. Si tous les deux se plaisent, il pourra les marier; mais dans le cas contraire, il ne le fera pas. Si un prêtre célèbre un mariage contre la volonté de l'une ou de l'autre des deux parties, il sera chassé de notre sainte Église...

Art. 79. Celui qui volera l'église sera puni de mort.

Art. 81. Celui qui fera du bruit, se querellera, ou commettra tout autre inconvenance devant l'église, sera mis en prison et paiera 25 thalers d'amende.

Art. 90. Quoiqu'il n'y ait dans notre État aucun autre sujet étranger que des Serbes et aucune autre religion que l'unique religion orthodoxe orientale, néanmoins chacun peut y vivre

librement et jouir des mêmes privilèges qu'ont les autres Monténégrins et Bërdiani.

Le code général des biens, promulgué le jour de l'Annonciation (25 mars 1888) contient les dispositions suivantes :

Art. 716. Jouissent des droits de personnalité : les églises orthodoxes, les couvents et autres établissements religieux auxquels les lois de l'Église ou le pouvoir ecclésiastique reconnaissent cette qualité, si toutefois cette reconnaissance n'est pas contraire aux lois de l'État.

Les mêmes règles s'appliqueront aux églises et établissements religieux des autres confessions chrétiennes reconnues par l'État.

Art. 717. La disposition de l'article précédent s'appliquera également à tous les temples et autres établissements religieux non chrétiens (par exemple aux mosquées des musulmans, etc.), si la religion à laquelle ils appartiennent a été reconnue par l'État.

Art. 718. Pour l'administration des biens des églises et de toutes autres personnes morales ayant un caractère religieux, comme aussi pour leur représentation à l'égard des tiers, on suivra leurs statuts, les règles consacrées par la pratique et les ordonnances rendues par l'autorité religieuse compétente, si elles n'ont rien de contraire aux lois de l'État.

Art. 719. Les biens immobiliers des églises et couvents orthodoxes ne peuvent être vendus ni autrement aliénés sans une autorisation expresse de l'État.

DES FONDATIONS.

Art. 758. Si la valeur des biens affectés à la fondation dépasse mille francs, elle ne peut commencer à fonctionner qu'après l'approbation de l'autorité supérieure. Cette approbation est donnée par le conseil d'État jusqu'à deux mille francs. Au-dessus de cette somme, elle est donnée par le chef de l'État.

Quand la fondation a un caractère religieux, elle doit, avant d'être soumise à l'approbation civile, avoir été approuvée par l'autorité religieuse.

Le conseil d'État doit toujours être informé de tout acte créant une fondation, alors même que son approbation n'est pas nécessaire. Il en est directement informé par le tribunal qui a légalisé l'acte de fondation ou a pris une part quelconque à sa rédaction (art. 954) (1).

(1) Le code, dont ces articles sont extraits, a été publié à Paris en langue française à l'imprimerie nationale en 1892. 1 vol. grand in-8° de lxxii-285 pages avec une introduction, la liste de quelques expressions juridiques serbes et une table analytique. La traduction est de R. Dareste et A. Rousseau.

AUTONOMIE ET AUTOCÉPHALIE DE L'ÉGLISE MONTÉNÉGRINE.

Après ce simple exposé des faits, examinons quelle est la condition du Monténégro relativement aux autres Églises orthodoxes au point de vue hiérarchique. Jusqu'en 1765, le siège du Monténégro a relevé sans contestation du patriarcat serbe siégeant à Ipek. Ce patriarcat ayant été aboli, le Monténégro ne rentra pas en fait sous la juridiction du patriarcat de Constantinople : il n'y rentra pas non plus en droit. Le Monténégro était alors déjà indépendant de la Turquie, qui ne pouvait donc y trancher des questions de hiérarchie. Aussi le vladika saint Pierre dont l'Église relevait du patriarcat serbe depuis 1356, c'est-à-dire un siècle avant la prise de Constantinople par les Turcs, était-il complètement dans son droit, en allant se faire consacrer par le successeur de saint Sava réfugié en Autriche.

En parlant de la principauté de Serbie, nous avons dit que Milosch, Obrénovitch I^{er}, redoutant l'influence autrichienne ou hongroise, n'avait pas voulu rattacher son Église au siège de Karlovitz et qu'il s'était arrangé à l'amiable pour se créer, sur le terrain religieux et vis-à-vis le patriarcat de Constantinople, une situation similaire à celle qu'il avait acquise, sur le terrain politique, vis à vis le sultan des Turcs (1). Le Monténégro ne pouvait pas agir ainsi, puisqu'il n'a reconnu à aucun titre la souveraineté ottomane. En 1830, on éprouva sans doute les mêmes répugnances au Monténégro qu'en Serbie pour le prélat austro-hongrois. L'Église du Monténégro, ayant rompu ce lien, devint autonome et autocéphale et elle l'est restée. Seulement,

1) Voir la livraison précédente de la *Revue de l'Orient*, page 32.

comme un évêque ne peut être consacré que par un autre évêque, il fallut recourir à une autre Église orthodoxe. On alla successivement à Saint-Pétersbourg, en Dalmatie et à Belgrade.

Ce serait une erreur de croire que ce fait de consécration constitue une redevance de l'Église consacrate. On n'a cette prétention ni à Belgrade ni en Russie où le diocèse de Tsetinié n'est pas rangé parmi les sièges relevant du synode. D'ailleurs, ces consécrations sont un échange de service qui n'entraîne aucune conséquence hiérarchique. C'est ainsi qu'un évêque russe fut consacré, il y a quelques années, par l'archevêque d'Athènes sur la demande du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Il existe un document qui établit d'une manière précise comment les Monténégrins entendent eux-mêmes leurs rapports religieux avec la Russie. C'est une lettre, délibérée en diète générale le 3 juillet 1804 et remise à l'envoyé russe Ivelitch : « C'est dans la Serbie turque où l'on massacre les pieux prêtres que l'orthodoxie opprimée a besoin de secours. Nous n'en avons pas besoin, car, Dieu merci, nous ne sommes opprimés de personne : nous jouissons, sous le règne de notre bon évêque, de la pleine liberté. Le synode russe ignore peut-être que les peuples slavo-serbes avaient un patriarche dans leur Église gréco-orientale illyrique duquel les évêques du Monténégro relevèrent jusqu'en 1769 (1765). Durant la guerre de la Russie contre la Porte, qui avait éclaté alors, le patriarche serbe Basile se rendit par notre pays en Russie à cause de la persécution des chrétiens, et parce qu'il était menacé d'un grand danger. Il mourut à Saint-Pétersbourg. Il fut le dernier patriarche de la ligne slavo-serbe. (*Il y eut encore Callinique.*) Le siège des patriarches d'Ipek resta vacant jusqu'aujourd'hui. Par conséquent, notre évêque est resté indépendant. Selon l'histoire ecclésiastique, nous reçûmes la foi chrétienne des Grecs et non pas des Russes... Nous n'avons jamais su jusqu'à présent que le synode russe ait exercé un pouvoir quelconque sur les peuples slavo-serbes qui vivent en dehors des confins de l'empire russe (1). »

(1) Delarue, *Le Monténégro*, p. 117; et Vaclik, *La souveraineté du Monténégro*, p. 103 et suivantes.

Cet exposé ne présente plus, du reste, qu'un intérêt historique et didactique. Dans le monde chrétien, personne ne conteste à l'Église Monténégrine l'autonomie et l'autocéphalie. Cette Église figure à ce titre dans tous les livres consacrés à la hiérarchie orthodoxe. Nous reproduisons nous-même récemment (1) le tableau qui figure dans l'une de ces dernières publications, à savoir *Le droit ecclésiastique orthodoxe*, par Nicodème Milasch (Zara, 1890). Le Métropolitain du Monténégro y occupe le neuvième rang entre l'archevêque du Mont-Sinaï et le synode d'Athènes.

Le métropolitain du Monténégro entretient, avec le patriarcat de Constantinople et les autres, les rapports fixés par la doctrine et l'usage entre toutes les Églises orthodoxes autonomes et autocéphales.

Pour compléter ce qui concerne la condition internationale du Monténégro, mentionnons qu'au congrès de Paris en 1856, en réponse à une déclaration par laquelle Aali pacha énonçait que la Turquie considérait ce pays comme une partie intégrante de son Empire, les plénipotentiaires russes déclarèrent que « leur gouvernement n'entretient avec le Monténégro d'autres rapports que ceux qui naissent des sympathies des Monténégrins pour la Russie et des dispositions bienveillantes de la Russie pour ces montagnards (2). »

Ces observations n'ont aussi qu'un intérêt historique depuis que le traité de Berlin (1878) a reconnu l'indépendance du Monténégro (articles XXVI à XXXIII), et son accès à la mer sous certaines modalités. Voir à ce sujet le chapitre intitulé *Satisfaction du Monténégro* dans les *Négociations relatives au traité de Berlin*, p. 380 (Paris, Leroux).

(1) *Les Églises autonomes et autocéphales*, in-8° de 49 pages. Paris, Leroux.

(2) Voir *la France au Monténégro*, par Cyrille, in-12 de 140 pages. Paris, Leroux, pages 80 et 114, où les prétentions de la Porte sont contredites dans un article officiel du *Moniteur Universel*.

VI

LE CONCORDAT DE 1886.

Les Monténégrins sont très attachés à la communion orthodoxe, à leur rite; mais ils ne sont animés d'aucun mauvais sentiments à l'égard des chrétiens appartenant à d'autres communions. Ils ont chassé et même tué les musulmans alors que ceux-ci menaçaient leur indépendance. Aujourd'hui que, à la suite du traité de Berlin, ils ont acquis de nombreux sujets musulmans, ils leur laissent le libre exercice de leur religion.

Si les Monténégrins se sont montrés longtemps méfiants contre ce qu'ils appellent le latinisme, c'était par crainte de l'Autriche; le souvenir de Venise, qui avait entretenu avec eux de bons rapports, était effacé. Ils n'avaient plus rien de commun avec la France et l'Italie, qui ne les avaient pas, d'ailleurs, toujours bien traités au commencement du siècle (1). L'Autriche qui leur était foncièrement hostile, leur représentait seule le catholicisme latin. Toutefois cette méfiance n'allait pas à l'intolérance contre les personnes, lesquelles n'étaient pas formellement exclues des plus hautes positions. Lorsque le prince Daniel I^{er}, à la suite du traité de Paris de 1856, résolut de faire appel à la haute intervention de la France, il envoya auprès de l'empereur Napoléon III son aide-de-camp Voukovich qui était catholique latin.

L'exécution du traité de Berlin de 1878 faisait entrer dans la principauté, non seulement des musulmans, mais un grand nombre de catholiques latins avec leur siège archiépiscopal d'Antivari. Il fut bientôt reconnu opportun de régler la

1) Voir *la France au Monténégro*, par Cyrille, in-12. Paris, Leroux.

situation des nouveaux sujets vis-à-vis de l'État. Pour y arriver le prince Nicolas I^{er}, comme tous les autres chefs d'États, catholiques ou autres, s'adressa naturellement au Pape de Rome. Le 18 août 1886, « au nom de la Très Sainte Trinité », il était conclu à Rome un concordat entre S. S. le Souverain-Pontife Léon XIII et S. A. Nicolas I^{er}, prince de Monténégro. L'instrument original est rédigé en deux langues, en italien et en serbe. Il a été publié le 21 octobre (vieux style) de la même année, à Tsetinié dans le *Glas tsernogorski*, qui est le journal officiel de la principauté.

Voici la traduction de ce concordat :

CONCORDAT (1)

Traduction. — Sa Sainteté le souverain Pontife LÉON XIII et Son Altesse NICOLAS I^{er}, prince du Monténégro, pour protéger (*tutelare*) les intérêts religieux des catholiques de la principauté, ont résolu de faire une convention, nommant à cet effet deux plénipotentiaires, à savoir : de la part de Sa Sainteté l'E. et R. le sieur cardinal Ludovico Jacobini, son secrétaire d'État, et, de la part de Son Altesse, le sieur Chevalier Jean Sundicic, son secrétaire particulier, lesquels, ayant échangé leurs pleins pouvoirs respectifs et les ayant trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ART. 1^{er}.

La religion catholique, apostolique, romaine aura son libre et public exercice dans le Monténégro.

(1) Aux archives pontificales, ce document est intitulé : *Conventio inter Sanctam Sedem et Principem Amanuensem*. Nous ne connaissons, sur les versants de l'Adriatique, aucune localité à laquelle le mot *Amanuensis* puisse se référer. D'où vient cette dénomination usitée depuis longtemps ?

Entre la Syrie et la Cilicie, s'étend la chaîne *Amanus*, dont les habitants sont appelés *Amanuenses*. Or, les Turcs appellent cette contrée *Kara-Dagh*, ce qui signifie « Montagne Noire », une appellation assez commune en Turquie, et appliquée notamment à notre Monténégro. Le mot *Amanus* est un nom propre, qui n'a aucunement le sens d'une montagne ni d'une couleur. On aura supposé témérairement que *Kara-Dagh* était la traduction en turc du mot *Amanuensis*.

ART. 2.

Sa Sainteté, avant de nommer définitivement l'archevêque d'Antivari, communiquera au gouvernement la personne du candidat pour connaître, s'il y a lieu, à l'encontre des faits ou raisons d'ordre politique.

ART. 3.

L'archevêque d'Antivari, à la juridiction ecclésiastique duquel appartiendront tous les catholiques du Monténégro, dépendra, pour les affaires ecclésiastiques, directement et exclusivement du Saint-Siège.

ART. 4.

Avant d'entrer en fonctions, l'archevêque d'Antivari prêtera entre les mains de S. A. le prince du Monténégro, serment de fidélité dans la forme suivante :

« Je jure et promets dorénavant à Dieu et sur les Saints-Évangiles, obéissance et fidélité à S. A. le prince du Monténégro; je promets de n'avoir aucun accord quel qu'il soit, ni de n'assister à aucun conciliabule, ni d'encourager ou de laisser le clergé qui m'est subordonné participer à quelque entreprise que ce soit qui tende à troubler la tranquillité de l'État. »

Le gouvernement monténégrin lui reconnaît le titre de « Illustrissime Monseigneur » et lui assigne un émolument annuel de *cinq mille francs*.

ART. 5.

L'archevêque d'Antivari aura pleine liberté dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques et dans le régime de son diocèse; il pourra exercer tous les droits et les prérogatives propres à son ministère pastoral, selon la règle approuvée par l'Église; de lui dépendront tous les membres du clergé catholique en ce qui regarde l'exercice du ministère sacré.

ART. 6.

A l'archevêque d'Antivari appartient, d'accord avec le gouvernement monténégrin, l'érection des paroisses. A lui appartient la nomination des curés et, s'il s'agit de personnes étrangères à la Principauté, il y procédera d'accord avec le gouvernement monténégrin; s'il s'agit de sujets monténégrins, il donnera notification de la nomination audit gouvernement.

ART. 7.

Dans les paroisses où il n'existe pas un édifice pour le culte catholique, l'archevêque pourra s'accorder avec l'autorité locale, pour qu'il y soit assigné autant que possible un local convenable.

ART. 8.

L'archevêque, en raison de son ministère pastoral, dirigera l'instruction religieuse de la jeunesse catholique dans toutes les écoles ; il nommera, d'accord avec le gouvernement, un ecclésiastique ou un professeur catholique dans les écoles de l'État et ceux-ci auront le même traitement que les autres professeurs.

Dans les localités où la population est exclusivement ou en grande majorité catholique, le gouvernement, dans les écoles de l'État, proposera pour professeurs des individus agréés par l'autorité ecclésiastique.

ART. 9.

Le gouvernement reconnaît la validité des mariages entre catholiques et des mariages mixtes contractés en présence du curé catholique selon les lois de l'Église.

ART. 10.

Les causes matrimoniales entre catholiques, excepté en ce qui regarde les effets civils, seront jugées par l'archevêque d'Antivari, et, dans les mariages mixtes, excepté également en ce qui regarde les effets civils, le gouvernement laisse aux conjoints la faculté de porter leurs causes devant le même archevêque.

ART. 11.

La formule des prières pour le souverain, *Domine saluum fac Principem* sera chantée dans les offices divins en langue slave.

ART. 12.

Pour la formation des jeunes Monténégrins propres au sacerdoce catholique, le gouvernement monténégrin, d'un commun accord avec l'archevêque d'Antivari, en choisira quelques-uns des plus méritants qui seront envoyés à Rome pour faire leurs études, auxquels il assignera, pour le même objet, un subside convenable.

Dans les premières cinq années depuis la date de la présente convention, ces jeunes gens seront au nombre de deux pour chaque année : ensuite il y en aura un seul pour chaque année. Les dits jeunes gens seront aussi obligés d'étudier à Rome la langue serbe.

ART. 13.

Si, à l'avenir, il surgit quelque difficulté sur l'interprétation des articles précédents, le Saint Père et S. A. le Prince du Monténégro, d'un commun accord, procéderont à une solution amicale.

ART. 14.

La présente convention entrera en vigueur immédiatement après la ratification de S. S. le Souverain Pontife Léon XIII et de S. A. le Prince du Monténégro Nicolas I^{er}.

Rome, le 18 août 1886.

(*Signé*) : L. Card. JACOBINI. — GIOVANNI SUNDECIC.

Le document qui précède ne rentre pas précisément dans l'objet de cette étude. J'ai tenu à le publier à titre d'enseignement à méditer et d'exemple à suivre. Un gouvernement non-catholique, animé de sentiments humains et désireux de satisfaire aux besoins religieux de tous ses sujets, peut donc régler d'une façon tout à fait normale la situation de ses sujets catholiques, latins ou uniates, sans compromettre à quelque degré que ce soit, mais, au contraire, en affirmant et assurant le légitime et plein exercice de sa souveraineté sur tous ses sujets.

Le jour de Pâques 1896, un assez grand nombre de catholiques, dont un seul, dit-on, est sujet monténégrin, étaient réunis dans la capitale. Le prince Nicolas leur exprima ses sentiments en quelque phrases bien senties : « Écoute-moi, mon sujet et vous autres latins, je vous souhaite à tous une bonne Pâques. Et sachez, en outre, que j'ai décidé de vous bâtir une église pour que vous soyez entièrement satisfaits. » Ce discours paternel, dit le correspondant d'un journal français, fut salué par des *Zyrio Gospodar* enthousiastes (Vive le Prince ! Quelques jours après, M^{sr} Milutinovitch se fit l'interprète éloquent de la satisfaction des catholiques sous la dynastie orthodoxe des Pétrivitch (*Univers*).

VII

A PROPOS DE L'ARTICLE XI DU CONCORDAT.

L'article XI est ainsi conçu :

(Traduction). — La prière pour le souverain : *Dieu sauve le Prince*, se chantera dans les offices divins en langue slavonne.

Le texte dit (je transcris la prononciation pour le lecteur étranger) *ou Slovenskom jeziku*. La langue slavonne, le *Slovenski jezik* de notre texte, est le latin des Slaves : elle n'est parlée nulle part : elle est une langue liturgique commune à tous ceux des chrétiens slaves qui ne disent pas l'office en latin, qu'ils soient unis ou non unis, de rite romain ou de rite grec.

Se servent du latin *avec le rite romain* les catholiques polonais, tchéko-moraves, slovènes, croates, dalmates (en majorité).

Se servent du slavons *avec le rite dit grec*, les Russes, les Ruthènes-unis, les Serbes non unis et unis, les Bulgares non unis et unis.

Se servent de la langue slavonne, *avec le rite romain*, et « ab antiquo », les catholiques appelés Glagolites (je dirai tout à l'heure la raison de cette dénomination), lesquels, au nombre de 85,000 environ, d'après le calcul donné par Ginzel en 1855, sont inégalement répandus dans les diocèses de Veglia-Arbe, de Zara, de Spalato et de Sebenico. Cette liturgie romaine en langue slavonne paraît remonter au temps des apôtres SS. Cyrille et Méthode : elle est ordonnée de Rome, où les livres liturgiques de rite romain en slavons sont révisés et imprimés par la congrégation de la Propagande.

Tout cela est très facile à comprendre, du moment qu'on veut bien prendre la peine de ne pas confondre plusieurs choses essentiellement distinctes, à savoir : l'union avec Rome — le rite

— la discipline — la langue liturgique — l'alphabet. Il faut surtout éviter de dire le *rite slave* : il n'y a pas de rite slave. Il y a le rite (on dit souvent liturgie) dit grec (celui des SS. Jean Chrysostome, Basile etc.), qui a été traduit en langue slavonne vers la fin du neuvième siècle, les uns disent en Bulgarie, d'autres ailleurs : la question n'est pas là. Vous ne pouvez pas appeler slave une liturgie qui, écrite primitivement en grec, pour et par des Grecs, a été depuis traduite pour le culte en géorgien, en roumain, en arabe, voire même en anglais pour les badauds de la feue intercommunion. La liturgie d'origine grecque a été aussi traduite en latin, en français, etc., mais pour l'étude. Et je ne saurais trop engager mes compatriotes à la lire. Ils seront enthousiasmés du caractère vraiment chrétien et grandiose de cette liturgie que les Papes, y compris Léon XIII, ont exaltée en termes très émus. Je ne m'arrêterais pas sur ce thème : mais il faut retourner à la Montagne Noire.

S'il n'était rien survenu depuis le concordat du 18 août 1886, les catholiques du Monténégro auraient continué, comme avant leur annexion à la Principauté en 1878, à célébrer suivant le *rite* romain en *langue* latine (sauf ce qui est dit à l'article XI) ; mais il est survenu deux choses : une extension et une innovation. Avant d'exposer ce qui a été *étendu* ou *innové*, je dois spécifier ce qui a été maintenu. C'est d'abord la catholicité puisqu'il s'agit des catholiques. C'est, en second lieu, le rite : les catholiques du Monténégro continueront à célébrer suivant le rite romain. Enfin la discipline romaine est conservée. Pour ne parler que d'un seul point, les prêtres seront, comme par le passé, astreints au célibat.

Je prendrai encore une autre précaution : je spécifie que l'*extension* et l'*innovation* s'appliquent exclusivement à cet État indépendant qui s'appelle le Monténégro, nullement à l'Autriche, à la Turquie ou à toute autre contrée. Tout cela étant bien entendu, je passe à l'*extension* : je terminerai par l'*innovation*.

Nous avons vu plus haut deux choses : 1^o que, dans les églises catholiques du Monténégro, le chant correspondant au *Domine salvum fac* sera célébré en langue slavonne ; 2^o que

les Glagolites célèbrent tout l'office romain en langue slavonne. Eh bien, d'après une décision pontificale dont je n'ai pas le texte sous les yeux, le Saint-Siège a autorisé l'archidiocèse du Monténégro à célébrer aussi en langue slavonne, non plus seulement le *Domine salvum fac*, mais tout l'office romain à l'instar des Glagolites sus-mentionnés. J'aurais dit que le Saint-Siège a *glagolitisé* les catholiques du Monténégro, si l'*innovation*, dont il reste à parler, n'allait précisément à l'encontre d'une semblable qualification.

L'innovation est de l'ordre alphabétique, mais non moins grave pour cela. M'excuse le lecteur si je rabâche ; mais je veux le prémunir contre l'idée qu'il a été *innové* quelque chose sous le rapport du rite ou de la discipline : il s'agit de la forme des lettres.

Ici, permettez-moi de vous renvoyer au petit volume qu'un des collaborateurs de la *Revue* publiait à Paris en 1885, dans la bibliothèque slave elzévirienne d'Ernest Leroux, et qui est intitulé : *S. Cyrille et S. Méthode*. L'auteur y entre, sur les diverses questions sus-indiquées et spécialement sur les trois alphabets slaves, dans des discussions dont je vous ferai grâce et dans des détails que je résumerai sommairement.

L'un de ces alphabets est appelé communément glagolitique, essentiellement vénérable puisqu'il contient plusieurs des plus anciens monuments de la langue slavonne, les fragments de Prague, l'évangélaire d'Ostromir. La France en possède à Reims un splendide spécimen dans la seconde partie du fameux évangélaire, sur lequel François II, Louis XIII, Louis XIV ont juré à leur sacre. (Fac-similé, par Louis Paris, chez Sylvestre.) Cette écriture, je l'admire, je l'aime : elle est magnifique, majestueuse, essentiellement pittoresque et décorative ; mais *magis amica veritas* : je dois reconnaître qu'elle est difficile à lire, encore plus à écrire, lorsqu'on n'est pas peintre. Après vingt-cinq ans d'essais, c'est à peine si je puis écrire mon nom de mémoire. Telle quelle, Rome l'a conservée religieusement jusqu'à nos jours pour l'usage des Glagolites. En 1887, la Congrégation de la Propagande imprimait encore pour eux un *Ordo et canon Missæ*.

Le second alphabet slave est appelé soit gréco-slave à cause

de sa ressemblance avec l'alphabet grec, soit élémentin, soit et plus communément cyrillique, à cause de saint Cyrille qui l'aurait ordonné. Cette attribution est affirmée par les uns, contredite par d'autres, Ginzcl, Racki, Miklositch. Un Tchèque a même écrit un opuscule intitulé *SV. Kyril nepsal Kyrilsky nez hlaloholsky*, c'est-à-dire saint Cyrille n'a pas écrit le cyrillique mais le glagolitique. J'ai dit mon sentiment ailleurs.

Le cyrillique (si cyrillique il est) est employé, pour les livres religieux, par tous les Slaves de rite grec, qu'ils soient unis ou non unis, c'est-à-dire par les Russes, les Ruthènes, les Bulgares, les Serbes. Le Saint-Siège de Rome a consacré cette écriture, non moins que le glagol, puisqu'elle l'approuve chez les Uniates de la Galicie, de la Bulgarie, chez les Serbes de Krigévatz et les Ruthènes de la Hongrie. Pour tous ces Slaves, c'est une écriture religieuse et la seule religieuse : chez aucun d'eux, pas plus en Russie qu'en Autriche ou en Turquie, on n'a jusqu'à nos jours, que je sache, eu l'idée de se servir, pour le culte, du troisième alphabet slave, celui qui a été combiné par Pierre le Grand pour les usages civils et qu'on appelle pour cette raison l'écriture civile ou bourgeoise, en russe *Grajdanka*. Il s'est répandu, pour les usages civils, en dehors de la Russie.

Je ne sais s'il existe beaucoup de slavisans qui, au point de vue de l'art, approuvent la grajdanka, ce mélange de formes slaves, latines, grecques, de majuscules retournées, etc., etc. (1).

Or on a rompu la tradition pour empirer. L'*innovation*, à laquelle j'ai fait déjà tant d'allusions, consiste en ce que le Saint-Siège a autorisé, pour le Monténégro, l'impression avec les caractères grajdanka de la liturgie romaine en langue slavonne. Il y a donc aujourd'hui trois formes pour la liturgie en slavon : le glagol, le cyrillique, la grajdanka.

Les destinées de ce vieux et beau Glagol, qui a traversé victorieusement tant de péripéties pendant mille ans, reposent sur les 85,000 Glagolites *supralaudati* de l'Adriatique. S'ils conservent ce vénérable monument des temps apostoliques slaves comme un *lampada vitaï*, le Glagol ne sera pas relégué et

(1) Le P. Gagarin a critiqué vertement la grajdanka dans un article des *Études religieuses*, cité en note à la page 168. *Saint Cyrille et saint Méthode. Première lutte des Allemands contre les Slaves*. Paris. Leroux.

étiqueté dans la vaste nécropole du moyen âge, dans le lugubre musée où gisent déjà tant de précieux souvenirs du passé.

Dans une prochaine livraison, nous suivrons pas à pas l'histoire religieuse et politique des Serbes réfugiés dans l'empire austro-hongrois, où leur Église et leur nation ont été soumises depuis deux siècles à tant de péripéties que l'histoire doit enregistrer.

Adolphe d'AVRIL.

(*A suivre.*)

LES
ORIGINES DU PATRIARCAT CHALDÉEN

VIE DE
MAR YOUSSEF I^{ER}
PREMIER PATRIARCHE DES CHALDÉENS
(1681-1695)

ÉCRITE PAR ABDOULAHAD, ARCHEVÊQUE CHALDÉEN D'AMID
ET TRADUITE DE L'ARABE SUR L'AUTOGRAPHE DE L'AUTEUR

AVANT-PROPOS

Le document que nous publions aujourd'hui nous a été communiqué par le digne successeur de Mar Youssef, Sa Béatitude M^{SR} Ebedjésus V Khayyath, patriarche de Babylone pour les Chaldéens. Il nous en a adressé une traduction française faite par un prêtre de son patriarcat. Nous avons dû modifier légèrement la rédaction qui nous a été envoyée, afin d'en rendre la lecture plus courante; mais nous nous sommes efforcé de lui conserver son caractère d'originalité et son cachet de style oriental. Nous

n'avons changé que quelques expressions dont nous avons fidèlement conservé le sens. Nos lecteurs sauront gré à M^{gr} Khayyath d'avoir songé à nous adresser cette intéressante biographie qui nous met sous les yeux, prises sur le vif, les scènes quotidiennes de la vie des chrétiens dans l'empire ottoman, en même temps qu'elle nous éclaire sur les origines du patriarcat des Chaldéens unis. Les notes qui sont jointes au texte ont été également rédigées sous les yeux de M^{gr} Khayyath par le traducteur du document. Celles que nous avons cru devoir y ajouter sont signées de nos initiales.

D^r J.-B. CHABOT.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Nous commençons à rédiger la biographie de Mar Youssef I^{er}, patriarche des Chaldéens (1), et à raconter les peines qu'il a endurées de la part de ses adversaires acharnés, les ennemis de la foi, rendant grâces à Dieu, ce bienfaiteur qui concède toute félicité éminente et dirige vers la voie de la vérité et de la vertu sublime, qui nous a tirés du néant vers l'existence et nous a élevés au-dessus de toutes ses créatures par ses faveurs abondantes.

Nous nous proposons donc, avec le secours de la sainte Providence, de décrire ces événements terribles, et nous invitons les lecteurs nos frères à méditer sur les difficultés encourues par ce Révérendissime Père, l'athlète de la vraie foi, le patriarche Youssef I^{er}, qui était à la tête de la nation chaldéenne à Amid, Mardin et leurs environs, par ce Père qui est devenu un martyr vivant.

Il naquit à Amid, et fut instruit par le pieux prêtre Abdoulabad, surnommé fils de Thaleb, qui lui enseigna la voie de la justice. Il fut ordonné diacre et prêtre. Dieu le prédestina par la suite à des choses sublimes. Il fut donc consacré archevêque de la nation nestorienne.

Plus tard, en l'an 1672 de Notre-Seigneur, après avoir écouté les instructions des Pères Capucins, il fut saisi d'un élan excité par le Saint-Esprit, et enflammé d'un zèle divin pour exterminer les innovations, les hérésies, et les erreurs introduites jadis par l'hérésiarque Nestorius, à l'époque du troisième concile, [celui] d'Éphèse, sous le règne du vaillant empereur Théodose. Ce concile fut convoqué à cause de l'impiété du renégat Nestorius qui s'était élevé contre la vérité de la doctrine du saint Évangile et con-

(1) Ce Joseph I^{er} est appelé Joseph II, par Guriel, *Chronotaxis patriarcharum Chaldaeorum*, dans sa *Grammatica chaldaïca*, Rome, 1860, p. 188 et suiv. [J.-B. C.]

tre les honneurs dus à Notre-Dame la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, contredisant les dogmes de tous les docteurs et de tous les saints Pères de l'Église Romaine, sainte et apostolique, en prétendant que Notre-Seigneur Jésus-Christ a deux personnes et que sa Mère, la sainte Vierge, n'a donné naissance qu'à un homme privé de divinité. Il fut donc condamné, excommunié et chassé de son siège par le concile qui réfuta son impiété innovatrice. Toutefois, le levain impie de la corruption ne fut pas déraciné, mais il se propagea peu à peu et finit par atteindre notre nation chaldéenne et par corrompre les fidèles qui portèrent dès lors le nom de Nestoriens, bien qu'ils aient été maintes fois invités au retour par nos équitables pères.

Les historiens rapportent qu'en l'an 1553 de Notre-Seigneur, Mar Schamoun Gelokien (1) se rendit à Rome où il fut consacré patriarche par le pape Jules, en présence des cardinaux. Lui et son successeur avaient purifié le peuple de l'impiété de Nestorius. Ensuite, en l'an 1616 de Notre-Seigneur, d'après les récits des Nestoriens, un synode fut convoqué à Mardin (2) dans l'église de saint Pithion. Le représentant de Sa Sainteté le Pape, le Père Thomas, missionnaire, y assista avec le patriarche Elia et ses évêques qui adhérèrent à tous les enseignements de la sainte Église et formèrent le dessein de supprimer le nom de Nestorius et d'arracher toute sa semence corrompue. Les susdits Pères s'étant endormis, le diable, auteur des séditions et des dissensions, vint à Mossoul et aux environs et sema la zizanie qui poussa et grandit; peu s'en fallut qu'elle ne détruisit la bonne semence. Grâce donc à l'Esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui se manifesta en choisissant Mar Youssef, l'archevêque d'Amid, afin d'arracher et d'écarter la zizanie ainsi que le diable et ses partisans! Alors ce vaillant soldat se dressa vis-à-vis des ennemis de la vérité et des adversaires de l'Église Romaine et se mit à détruire par sa parole et ses œuvres la zi-

(1) Ce patriarche se rendit de Mossoul à Rome, où le pape Jules III le consacra patriarche d'Assyrie. Son nom était Soulaka (i. e. *Ascension*). Notre biographe fait donc erreur en l'appelant Gelokien (c'est-à-dire de la tribu de Gelu Ilakari). Il était de Mossoul et de la famille de Bello archimandrite de Rabban Hormizd. La cause de cette confusion est qu'il y avait alors deux patriarches, l'un dans la montagne et l'autre à Mossoul, portant le même nom de Siméon.

(2) C'est par erreur encore que le récit place ce concile à Mardin. Il fut tenu à Amid, où se trouve l'église de Mar Pithion.

zanie et la corruption qu'il trouva dans le champ de son diocèse, de sorte que les fils du diable finirent par se soulever ouvertement contre lui et lui firent subir les insultes, les prisons et les tourments. Ces hommes jaloux s'étaient décidés à le jeter dans une citerne comme l'avaient fait autrefois les infidèles au grand prophète Daniel. Ils se réunirent plusieurs fois en secret à Ninive pour le faire périr, ainsi que les chefs des Juifs l'avaient fait à Jérusalem pour Jésus-Christ. Ils ne purent s'emparer de lui par fraude ni par ruse, bien qu'il n'eût d'autre assistance en cette dure calamité que celle de Dieu le Tout-Puissant et de la sainte Vierge sa divine Mère. Il commença donc à prêcher ses ouailles. Il leur donnait des instructions et leur défendait de parler à l'église. Il leur dit de se tenir en crainte et en terreur devant Dieu : car, auparavant, ils se tenaient à l'église comme ils se tiennent au marché. Il réussit par ses efforts efficaces à leur faire quitter ces habitudes. Ensuite il leur recommanda la confession en leur disant de ne pas s'approcher de la Sainte-Table sans contrition et confession des péchés. Il les obligea tous à se confesser aux Pères Capucins habitant alors à Amid. Puis il fit disparaître absolument de l'église le nom de Nestorius. Il apprit à son peuple que Jésus-Christ a une personne, deux natures, deux opérations et deux volontés, et que la sainte Vierge s'appelle la Mère de Dieu le Fils.

En apprenant cela, le Patriarche nestorien Mar Elia, qui habitait aux environs de Mossoul, lui adressa une lettre et un messager pour l'inviter à venir chez lui, parce qu'il avait un secret à lui communiquer. Mais il ne voulut pas s'y rendre parce qu'il savait bien qu'on avait projeté de l'assassiner. Mar Elia, voyant qu'il n'avait pas réussi, rassembla des gens sanguinaires et malicieux comme lui, et tint conseil avec eux. Ils envoyèrent alors un des principaux d'entre eux pour le faire changer d'opinion. Ce messager était un ignorant qui ne put le détourner de sa foi, ni même séparer les bonnes brebis de leur pasteur. à l'exception de quelques hérétiques qui envoyèrent des lettres à Mar Elia, le priant de venir chez eux à Amid et lui promettant leur aide. Le messager étant revenu sans succès, ceux qui l'avaient envoyé se mirent en colère contre Mar Youssef. Ils dirent à Mar Elia : « Allons à Amid. Nous sacrifierons tous nos biens au gouverneur, afin qu'il le tour-

mente et l'assomme, de sorte que nous soyons débarrassés de lui. Sortez, vous aussi, quelques bourses (1) de votre trésor. Nous, vos serviteurs, nous sommes à votre disposition: nous vous protégerons et vous suivrons dans toutes vos démarches. » Là-dessus une cinquantaine d'hommes de Mossoul et des villages se joignirent à lui, lui firent quitter son couvent (2), et montant sur leurs ânes, vinrent à Djezireh. La sortie de Mar Elia de son couvent provoqua l'étonnement du public, car il n'avait pas l'habitude d'en sortir. On crut qu'il allait christianiser le monde.

Parvenu à Mardin, il paya une amende au *weywada* (3), car il était arrivé à cheval à l'église (4). C'est au mois de janvier qu'il commença à manifester les intentions de son cœur et à disséminer l'hérésie à Mardin, en proclamant le nom de l'hérétique Nestorius. Il supprima et enleva les images de l'église (5), et interdit le prêtre ordonné par Mar Youssef. Il envoya à Amid inviter Mar Youssef à comparaître devant lui. Celui-ci s'y refusa; car il connaissait leur perfidie et leur intention de le tuer.

Mar Elia envoya donc trois notables à Amid, en avant, afin que les habitants vissent le recevoir avec révérence et honneur et prissent à leur charge toutes ses dépenses en cette ville. Cependant toutes ses vues furent déçues, attendu que les habitants n'écoutèrent point sa parole.

(1) La bourse est de 500 piaêtres. La piaêtre de cette époque valait sept fois plus que la piaêtre actuelle, c'est-à-dire environ 1 fr. 50.

(2) Les patriarches résidaient alors au couvent de Rabban Hormizd près d'Alqosh où leur nombreuse famille habitait. Elle est encore aujourd'hui connue dans cette localité sous le nom de *Beit Abouna*, c'est-à-dire famille du Patriarche. Actuellement encore, dans le couvent de Rabban Hormizd, l'ancienne habitation des patriarches est désignée sous le vocable de *Cellule d'Abouna* (de notre Père).

(3) Titre d'un fonctionnaire envoyé extraordinairement de Constantinople pour inspecter le Kourdistan dépendant de Bagdad.

(4) Il était alors défendu aux chrétiens et aux juifs de monter des chevaux. Ils ne devaient se servir que des ânes. Quelques-uns avaient le privilège de monter des mulets.

(5) Il est prouvé par l'usage antique et les écrits des docteurs nestoriens eux-mêmes, que ces derniers avaient le culte des images. Mais depuis le quinzième siècle environ, elles avaient disparu de leurs églises, soit faute d'artistes pour les peindre, soit par antipathie pour les usages observés chez les Grecs et les Latins: soit aussi à cause des Kurdes, au milieu desquels vivaient les Nestoriens. Les Kurdes, en effet, sont très fanatiques contre le culte des images, qu'ils regardent comme des idoles. Pour se convaincre de l'usage ancien, il suffit d'ouvrir les antiques évangélistes nestoriens qui sont ornés de belles images.

Sur ces entrefaites le gouverneur de Diarbekir (1) ayant appris son arrivée à Mardin, envoya à sa rencontre, car il avait entendu dire que le Pape (2) des Nestoriens apportait avec lui bien des bourses. Cette nouvelle avait échanté le gouverneur de Diarbekir et l'avait porté à envoyer au devant de lui deux compagnies de gendarmes, qui l'escortèrent jusqu'à Amid où le gouverneur l'honora en le revêtant d'un *kaba* (3) qui valait environ cinq cents piastres, et le renvoya.

Il alla s'emparer de l'église de Mar Youssef, maltraitant ce dernier qui fut obligé de la quitter. Il commença à imposer ses préceptes. Il ordonna d'abord de mentionner le nom de l'hérétique Nestorius [dans la liturgie]; puis il proclama permis le mariage entre cousins (4) et abrogea la confession (5); de sorte que l'entrée de ce loup rapace parmi les brebis raisonnables de Jésus-Christ fut une grande affliction pour les fidèles.

Son entrée eut lieu au mois de février. Le bruit se répandit dans toutes les provinces arméniennes, grecques et syriennes (6).

(1) C'est le nom de l'ancienne ville d'Amid. Il fut mis en usage d'abord par les Arabes, puis adopté par les Syriens et les Kurdes. Il est composé de Diar (i. e. *pays*) et de Bekir, nom des premières tribus arabes qui occupèrent autrefois cette région.

(2) Titre donné alors aux seuls prélats, en turc, pour les distinguer des simples prêtres appelés *gashishés*; maintenant on l'applique à tout prêtre célibataire.

(3) Vêtement d'honneur d'un certain prix. Les princes orientaux avaient autrefois l'habitude d'en revêtir ceux à qui ils confiaient une charge, ou ceux qu'ils voulaient simplement honorer d'une façon spéciale. Cet usage est tombé en désuétude chez les Ottomans.

(4) Chez les Nestoriens, même *ab antiquo*, le mariage entre parents du second degré (cousins germains) fut toujours permis contrairement à la discipline occidentale. Cet usage fut probablement emprunté à la loi musulmane qui non seulement permet, mais recommande ces sortes d'unions.

(5) Les Nestoriens avaient alors abandonné l'usage de la confession auriculaire. On ne sait exactement ni à quelle époque, ni dans quelles circonstances. Il est probable que ce fut à la suite de scandales causés par le relâchement et l'avilissement du clergé, lorsque la succession héréditaire fut établie dans les ordres. Il est prouvé, par des témoignages que les Nestoriens eux-mêmes acceptent, que l'usage de la confession fut pratiqué dès l'origine dans les églises orientales.

(6) Ces diverses communautés étaient alors entièrement schismatiques. Elles ont maintenant chacune une branche unie à l'Église catholique. Il n'y a plus de Nestoriens aujourd'hui parmi les Chaldéens. C'est par le zèle et les exemples des prélats chaldéens qu'ont eu lieu les conversions successives des autres communautés à Amid et à Mardin, ainsi que celle des Nestoriens des diocèses de Séert et de Djéziréh, car bien que leur premier retour date du patriarche Soulaka, en 1553, ils ne sont réellement restés unis d'une manière constante que depuis l'établissement du patriarcat chaldéen à Amid, par le pape Innocent XI (1676-1689).

que Mar Elia était venu de la montagne, comme un nouvel apôtre, pour évangéliser le monde. On vint donc le dimanche à l'église pour entendre de lui quelques explications sur l'évangile. Après avoir attendu un certain laps de temps dans l'église, on n'entendit ni cantiques, ni sermon, ni prière, ni explication de l'évangile; car il n'avait étudié à aucune école, et ne savait ni l'arabe ni le turc; mais, en revanche, il était fort expert à fumer et à boire l'eau-de-vie (1).

Mar Youssef logeait dans la maison d'un de ses prêtres fidèles. Mar Elia le fit appeler pour se réconcilier. Mar Youssef répondit : « La chose est facile. Il s'agit seulement de réunir toute la paroisse, et de placer au milieu l'évangile à l'aide duquel chacun de nous établira sa doctrine. » Mar Elia, ayant reçu cette réponse, dit : « Ce n'est pas ce que je demande de lui. Je veux qu'il accepte le nom de Nestorius, et désavoue Marie Mère de Dieu. »

Ah! le terrible blasphème! Ah! l'exorbitante ignorance! à l'aide desquels on abandonne la parole de vérité, pour s'affermir dans l'égarement.

Lorsque cette réponse parvint à Mar Youssef, il fut excessivement attristé, et préféra mourir que de renier Marie Mère de Dieu. Il dit : « Je n'entrerai plus à l'église afin de ne pas y entendre le nom de Nestorius. » — Alors Mar Elia délibéra avec ses principaux partisans sur ce qu'il fallait faire de Mar Youssef. Ils se décidèrent à l'accuser au *soubachi* (2) qui invita Mar Youssef et Mar Elia à comparaître devant lui.

Ils discutèrent longuement. Mar Youssef parlait éloquemment et prouvait la vérité de sa cause par l'évangile et par ses raisonnements; de sorte que ses antagonistes se turent et restèrent muets sans pouvoir lui répondre. Mar Youssef déclara que Mar Elia et ses partisans agissaient contrairement à la parole de l'évangile et des Apôtres. « Ils ne sont, [disait-il], ni chrétiens,

(1) Ce jugement paraît trop sévère. Il est vrai que les patriarches ignoraient le plus souvent le turc et l'arabe. Mais ces langues qui étaient parlées à Amîd, n'étaient pas en usage à Alqosh, ni dans les pays qui avoisinaient la résidence des patriarches. Ceux-ci connaissaient en général le kurde et le syriaque, le droit canonique de leur église et toutes les parties de leur liturgie.

(2) Titre que l'on donnait alors à celui qui remplaçait le gouverneur et administrait provisoirement une ville. Ce nom signifie littéralement *chef de l'eau*.

ni musulmans, ni juifs, » ce qui étonna les musulmans qui se trouvaient là.

Le *soubachi* permit à Mar Youssef de se retirer. Mar Elia et ses partisans, sentant leur impuissance à le vaincre, puisqu'on lui donnait raison, sortirent de chez le soubachi, honteux et attristés. Ils allèrent délibérer entre eux sur la manière de le faire supplicier.

Ils donnèrent alors une somme d'argent au *moutessalim* (1) qui l'emprisonna. Deux jours après, on le fit sortir de prison et on l'amena au juge. Mar Elia qui avait suborné ce dernier, commença sa plainte en disant : « Celui-ci était mon disciple, et aujourd'hui il transgresse mes ordres et ma parole. » — Le juge demanda à Mar Youssef : « Pourquoi n'obéissez-vous pas à votre maître ? » — Mar Youssef répondit : « Du tout; il n'est pas mon maître. Il ne m'a jamais instruit, ni même appris à lire. D'ailleurs, il ne sait ni l'arabe ni le turc, et il est incapable de répondre à un petit enfant. Il n'observe ni les préceptes de l'Ancien Testament, ni ceux de l'Évangile; c'est pourquoi je ne le connais point. » — Mar Elia lui dit : « Vous ne me reconnaissez pas parce que vous êtes sorti de votre croyance, et vous en avez fait sortir tout le peuple. » — Mar Youssef reprit : « Vous ne pouvez prouver que je sois sorti de ma foi; mais moi je puis argumenter et prouver que vous êtes sorti de votre foi, celle des chrétiens, et que vous enfreignez la parole de l'Évangile et les dogmes de l'Église. »

Le juge ordonna alors que chacun d'eux écrivit sa profession de foi, et qu'ils vissent le lendemain la confronter avec l'Évangile, afin de vérifier laquelle lui serait conforme. Après avoir pris cette détermination il les congédia, en ajoutant que Mar Elia devrait le premier lui présenter sa profession de foi et faire observer ce que Mar Youssef avait falsifié de l'Évangile.

Mar Elia s'en allant pour écrire sa profession de foi eut peur de l'exposer devant les musulmans. Il fit suborner le juge pour qu'il voulût bien s'en passer et changer sa décision en obligeant Mar Youssef à présenter le premier sa profession de foi et à en exposer les maximes.

Le lendemain, ils se présentèrent au juge qui demanda à

(1) Vice-gouverneur, ce fonctionnaire est appelé aujourd'hui *kaïmakam*.

Mar Youssef sa profession de foi. Ce dernier lui répondit : « Je suis chrétien de religion et chaldéen de nation. » Mar Elia et ses partisans déclarèrent être nestoriens et dévoués à Nestorius. Mar Youssef leur dit : « Répondez-moi. Nestorius est-il un homme, un ange ou un démon? » Mar Elia ne put proférer une seule parole, ni répondre un mot. Ceux de ses partisans qui l'accompagnaient furent séduits par le diable et induits par l'aveuglement de leur cœur à dire : « Cela ne nous regarde pas : pour nous, nous sommes juifs. » Mar Youssef, en entendant leur apostasie, comprit leur erreur, se retira de côté et s'éloigna d'eux en disant : « Seigneur juge, ceux-ci avouent être juifs, et moi je n'ai pas affaire avec les juifs. » Mar Elia et ses partisans furent confus, remplis de consternation et d'alarme à cause de la parole qu'ils venaient de prononcer. Sur ce, le juge les regarda d'un air courroucé. Ils lui firent signe qu'ils lui donneraient de l'argent pour qu'il ne se montrât pas défavorable à leur cause. Le juge, ayant compris leur intention, se calma; car *le présent aveugle les yeux des juges dans le jugement*, selon la parole du sage Salomon (1). Le juge tourna alors ses regards vers Mar Youssef et lui dit : « Quelle est votre foi? » — Il répliqua : « Je suis chaldéen. » — Le juge lui demanda : « N'êtes-vous pas nestorien? » — Il répondit : « Loin de moi, seigneur juge! Car je sais que Nestorius était un homme maudit, contradicteur et opiniâtre, que les Nestoriens suivent dans la malédiction et l'obstination. Toutes ses paroles et ses actions sont contraires aux préceptes de l'Évangile. Pour moi, loin d'être nestorien, je suis chrétien de religion, et chaldéen d'origine et de nationalité. Le nom de Nestoriens est un surnom appliqué aux sectateurs de Nestorius. »

Le juge les renvoya au soubachi pour les concilier et les mettre d'accord.

En présence de ce dernier, Mar Elia demanda à Mar Youssef d'avouer explicitement devant le soubachi s'il était ou non nestorien. Mar Youssef répondit : « Je suis chrétien; je rejette Nestorius; je ne veux ni l'aimer ni l'accepter. » — Mar Elia prit des témoins de ces paroles, et ils sortirent de chez le soubachi.

(1) *Eccli.*, xx, 31.

Le lendemain, ils allèrent accuser Mar Youssef, devant le juge, d'être *frangi* (1), disant qu'ils avaient des témoins pour prouver qu'il n'était pas nestorien et n'acceptait point Nestorius. Le juge dit à Mar Youssef : « Il nous semble que le chrétien qui n'aime pas et n'accepte pas Nestorius devient coupable. » — A la demande du juge, des Arméniens et des Syriens (2) se trouvaient présents. — Mar Youssef dit au juge : « Seigneur juge, demandez à propos de Nestorius, aux Arméniens et aux Syriens ici présents, si le chrétien qui ne l'accepte pas devient coupable ou non ? » — Le juge interrogea les Arméniens et les Syriens. Ceux-ci répondirent : « Quiconque accepte Nestorius est coupable, car Nestorius a dépravé la religion du Christ, a contredit l'Évangile et les préceptes des Apôtres et des saints Pères. » — Le juge dit : « Si Nestorius a contredit l'Évangile, celui qui le renie n'est point coupable. » — Mar Elia, voyant que les Arméniens et les Syriens prenaient parti pour Mar Youssef, se troubla en lui-même.

Mar Youssef présenta alors sa profession de foi écrite de sa main. Il y avouait que le Christ a deux natures en une seule personne; il excommuniait Nestorius qui a divisé le Christ en y reconnaissant deux personnes; il excommuniait aussi Dioscore qui ne reconnaissait qu'une nature dans le Christ, tous les deux ayant été excommuniés pour ces raisons. — A la suite de cette profession de foi catholique, les Syriens hérétiques aban-

(1) Mot arabe corrompu de *Frank* ou *Français*. Les musulmans l'appliquaient d'une manière générale à tous les chrétiens d'Europe. Ceux des Orientaux qui se convertissaient et embrassaient la doctrine catholique étaient aussi désignés sous ce vocable. C'est seulement beaucoup plus tard que l'on a commencé à employer le nom de catholiques, pour désigner d'une manière plus exacte la religion à laquelle appartenaient les Orientaux convertis. On voit par l'usage de ce nom, quelle part la France a eue en Orient dans le maintien ou le rétablissement de la religion catholique, puisqu'à l'origine les noms de français et de catholique étaient synonymes.

(2) L'auteur parle de Syriens et d'Arméniens sans autre qualificatif, parce qu'alors il n'y avait point lieu de distinguer parmi eux ceux qui étaient unis de ceux qui ne l'étaient pas. Ils étaient tous monophysites. Ce n'est que bien plus tard que commencèrent parmi eux les conversions, grâce surtout, comme nous l'avons dit, au zèle des Chaldéens. Ces derniers ont aussi prêté efficacement leur concours pour la conversion des Syriens ex-jacobites, notamment à Mardin et à Mossoul où ils durent supporter de graves amendes, la prison et les tourments, à l'instigation de Georges d'Alep, patriarche des Jacobites ou Syriens monophysites. C'est par les soins et les fatigues d'un Chaldéen nommé André, que fut construite l'église des Arméniens catholiques de Diarbékir.

donnèrent Mar Youssef et sortirent du tribunal. Le juge pronça alors sa sentence, déclarant « que Mar Youssef n'était pas nestorien. »

On l'accusa ensuite au *moutessalim* qui l'emprisonna. Au bout de trois jours, ses amis ayant donné trente piastres (1) obtinrent sa délivrance. En sortant de prison, son visage rayonnait comme celui d'un ange ; il était joyeux comme les Apôtres et les saints qui se réjouissaient en endurant les peines, les supplices et les prisons pour la foi du Christ.

Mar Youssef réunit alors les fidèles catholiques dispersés par crainte des oppressions et des extorsions. Il parcourait leurs maisons durant la nuit, les instruisant et les affermissant dans la religion du Christ et dans la foi de l'Église romaine. Il les encourageait et reconfortait leur cœur en disant : « Mes enfants, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous aide et nous fera triompher selon sa parole infaillible : « *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, mais n'ont pas de pouvoir sur l'âme* (2) ». Il avait un prêtre de ses amis qui le suivait partout où il allait. Les hérétiques, irrités contre lui, le firent mettre en prison ; mais la communauté des fidèles le fit délivrer moyennant quelques présents.

Vingt jours après le Pacha vint à Amid, et les principaux d'entre les hérétiques allèrent accuser Mar Youssef près de lui, afin qu'il le fit tuer ou mourir à force de mauvais traitements, ou du moins qu'il lui fit couper la main, ou qu'il le molestât et l'exilât. Dans cette maligne intention, ils donnèrent quelques bourses au Pacha et à son adjoint espérant obtenir la satisfaction de leurs désirs.

Mar Youssef ayant été appelé, supplia le Pacha de lui permettre de se justifier devant lui contre ses accusateurs. Le Pacha ayant reçu une forte somme n'y consentit pas. Il ordonna qu'il fût détenu enchaîné dans le local destiné aux brigands et aux criminels. Cette décision enchantait vivement ses ennemis qui étaient arrivés à leurs fins. Mar Youssef était joyeux d'être emprisonné pour le nom du Christ et de sa sainte Mère. Le nom-

(1) L'argent à cette époque était très rare ; et il semble que les officiers de l'autorité aient été assez modérés.

(2) Luc, XII, 1.

bre des prisonniers avec lesquels il se trouvait montaît à cent. Il les consolait et les exhortait à supporter patiemment les mauvais traitements et les chaînes. Pendant huit jours, il pourvut à leur subsistance à ses propres frais.

Les hérétiques allèrent ensuite remettre de l'argent au *boulouk-bachi* (1) pour qu'il le tourmentât chaque nuit. Deux nuits de suite celui-ci le tortura, en le frappant chaque fois de cinquante coups de bâton. Il le frappait et le mettait au *tourough* (2) en le serrant si fort que ses os étaient écrasés. Cependant, Mar Youssef rendait grâces à Dieu, et prenait patience, n'ayant pour refuge et asile à ses peines que la Mère de Dieu, la Vierge Marie.

Tandis qu'il soutenait cette lutte, les fidèles catholiques se réunirent et, confiants en Notre-Seigneur Jésus-Christ et en sa sainte Mère, ils s'excitèrent mutuellement à délivrer leur bon pasteur de la main des oppresseurs. Ils craignaient les extorsions. Une femme s'avança alors, les réprimanda et les encouragea en disant : « Pourquoi craignez-vous pour vos biens ? Moi, je n'ai rien à donner ; mais j'ai deux enfants ; je vous les offre ; vendez-les, et donnez leur prix pour la rançon de notre Pasteur. » Là-dessus les fidèles prirent courage et enflammés de zèle par sa parole, ils présentèrent une pétition au Pacha lui demandant de mettre Mar Youssef en liberté et de faire rappeler ses adversaires pour plaider leur cause devant lui. Les hérétiques, ayant appris cette mesure, allèrent offrir mille piastres au Pacha pour faire tuer Mar Youssef, alléguant que cet évêque avait falsifié l'Évangile. Le Pacha ordonna de rappeler Mar Elia et de tirer Mar Youssef de la prison. Tous deux ayant comparu en présence du Pacha, ce dernier demanda à Mar Youssef : « Est-ce vous qui avez falsifié cet Évangile ? » — Il répondit : « Seigneur, ceci n'est pas un Évangile mais un livre de prières. » Mar Youssef avait en effet plaqué du papier sur le nom de Nestorius pour le faire disparaître et pour supprimer à jamais sa mention dans le bréviaire. A cette réponse le Pacha se mit fort en courroux contre Mar Youssef, à cause des mille piastres qu'on lui avait données pour le tuer. Or, il ne le tua pas, mais il ordonna de

(1) Chef d'une compagnie de soldats.

(2) Instrument de supplice destiné aux prisonniers. Il consistait en deux grosses et longues entraves de bois qui serraient les pieds.

l'emprisonner enchaîné. Aussitôt, il fut saisi et remis en prison avec les brigands et les assassins. Dès lors tous ses amis et ses fidèles dévoués se dispersèrent par crainte du Pacha et de Mar Elia. Mar Youssef remit donc sa cause au Seigneur Jésus-Christ et à sa sainte Mère la Vierge. En prison, il avait la chaîne au cou et les entraves aux pieds conjointement avec les criminels et les malfaiteurs kurdes. Mar Elia et sa communauté ayant remarqué que le pacha ne l'avait pas tué, s'adressèrent au maître de la prison et le séduisirent en lui donnant une somme d'argent pour qu'il le flagellât et le tourmentât pendant la nuit. Le maître de la prison, suborné, vint la nuit à la prison et se mit à tourmenter cruellement Mar Youssef, l'assommant sans pitié. Mar Youssef souffrait patiemment pour l'amour de la foi du Christ. Sur ces entrefaites, par les jugements insondables de Dieu, vengeur des opprimés, tandis que le maître de la prison contemplait le plafond de l'appartement, les yeux grands ouverts, il tomba sur ses yeux une quantité de poussière. Jetant alors le bâton qu'il tenait à la main, il commença à crier et à hurler à cause du mal que lui faisaient ses yeux. Tous les prisonniers admiraient cet événement avec émotion, et le maître de la prison, craignant alors Mar Youssef, alla en informer le bouloukbachi qui en référa au Pacha, en lui disant : « Ce Papas est un homme juste et de pareilles choses ont lieu à cause de lui. Or, je crains pour vous, seigneur; car vous l'avez opprimé. » Le Pacha envoya immédiatement chercher Mar Elia, et faisant sortir Mar Youssef de prison, il les adressa au juge pour être jugés selon la loi (*chery*). Le bruit en ayant couru dans la ville, les fidèles se réunirent au tribunal au nombre d'environ trois cents personnes pour voir comment la chose finirait.

Ayant tous comparu devant le juge, les Nestoriens soutinrent que Mar Youssef avait changé et falsifié certaines choses de l'Évangile. Le juge lui demanda : « Avez-vous altéré quelque chose de l'Évangile. » Mar Youssef répondit : « Loin de moi la pensée de changer ou d'altérer quelque chose de l'Évangile. » Il lui montra l'Évangile qu'il avait sur lui en lui disant : « Voyez. le nom de Nestorius est-il dans l'Évangile? Or, je n'ai enlevé le nom de Nestorius que de leurs livres de prières. » Le juge interrogea l'assemblée des chrétiens fidèles qui se trouvaient présents

ici : « Le nom de Nestorius est-il dans l'Évangile? » — Tous répondirent : « Il ne s'y trouve pas. Et comment pourrait-il s'y trouver puisque Nestorius est venu après le Christ, quatre cents ans après la rédaction de l'Évangile? C'est lui qui a falsifié les paroles de l'Évangile. C'est pourquoi il a été excommunié, maudit et exilé hors des communautés chrétiennes. Le livre dans lequel Mar Youssef a supprimé le nom de Nestorius est un ouvrage rédigé par plusieurs auteurs; les uns y ont ajouté et les autres en ont retranché selon leur gré. » Le juge considérant leur réponse dit : « S'il en est ainsi, il ne peut être coupable pour avoir supprimé ou ajouté un mot dans ce livre. » — Mar Elia fut confus et chagrin de ce discours et suscita une autre accusation contre Mar Youssef en disant : « Seigneur juge, cet homme a changé de foi, et il est devenu *frangi* en vue de devenir Patriarche avec l'appui des frangis. » — Le juge lui répondit : « N'importe, qu'il soit frangi ou non ce n'est pas un crime. » Et interrogeant l'assemblée des fidèles dévoués à Mar Youssef il leur dit : « Acceptez-vous Nestorius? » — Ils répondirent tous d'une voix : « Nous ne connaissons point Nestorius; nous n'appartenons point à sa secte. Nous sommes Syriens orientaux chaldéens (1). » — Le juge interrogea de nouveau l'assemblée : « Lequel des deux choisissez-vous? Mar Youssef ou Mar Elia? » — Ils se turent. Un prêtre répondit : « Nous choisissons Mar Elia. » — Mar Youssef répliqua alors : « C'est un faux témoin, son assertion doit être considérée comme nulle attendu qu'il a été condamné cinq ou six fois par les gouverneurs à cause de ses crimes. » — Un sous-diacre se leva du milieu des fidèles et dit au juge : « Seigneur, si vous interrogez les riches et les pauvres, les grands et les petits, tous choisissent Mar Youssef. » Cependant les ouailles

(1) Les noms d'*araméens*, de *syriens*, de *chaldéens* étaient jadis synonymes et désignaient tous ceux qui parlaient la langue syro-chaldéenne, à l'époque où le patriarcat d'Antioche s'étendait sur tous les Orientaux différents de langues ou de rites. Quand le schisme divisa les Syriens en nestoriens et jacobites (monophysites), les premiers commencèrent à être désignés sous le nom de Syriens orientaux et les seconds sous celui de Syriens occidentaux. Ce fut le pape Eugène IV qui donna aux nestoriens convertis le nom de *chaldéens* (cf. Assmann, *Bibl. orient.*, tome III, part., I, p. 432), mais sans leur interdire de joindre à ce qualificatif celui de syriens auquel ils ont droit, tant à cause de leur langue qu'à cause de l'origine de leur foi qui leur fut prêchée par les apôtres de la Syrie. C'est même pour cette dernière raison que dans l'usage de la langue vulgaire des Chaldéens, le nom de syrien signifie aussi « chrétien » en général.

gardaient le silence par crainte de Mar Elia qui prétendait avoir apporté avec lui quarante bourses, menaçait de faire périr avec sa famille quiconque prendrait parti pour Mar Youssef, et déclarait qu'il ne partirait pas avant d'avoir fait mettre ce dernier à mort. — Le juge demanda au sous-diacre : « Peux-tu prouver ton assertion? ». — Celui-ci répondit : « Oui, je puis prouver mon assertion par cinquante témoins. » Le juge fut fort étonné. Il prononça de suite sa sentence attribuant Amid pour résidence à Mar Youssef, avec Mardin et ses environs pour dépendances, et obligeant Mar Elia à retourner à Mossoul étant privé de juridiction sur les chrétiens d'Amid et de Mardin.

Le cœur des montagnards fut brisé quand ils apprirent ce résultat; car leur espoir se trouvait déçu, et ils avaient subi de fortes pertes en argent et en biens pour l'amour de Nestorius et l'obéissance au diable, sans atteindre leur but. Ils demeurèrent confus en face du peuple.

Mar Youssef et sa communauté rendirent grâce à Dieu, et en revenant du tribunal, ils allèrent tout joyeux au palais du pacha, lui communiquer les détails du jugement. En donnant à Mar Youssef un vêtement d'honneur comme insigne de son archiépiscopat sur la communauté chaldéenne, le pacha lui demanda mille piastres à titre d'investiture (1). Mar Youssef s'y refusa n'ayant pas d'argent.

Sur ce, le Père Joseph, supérieur des capucins à Amid, réunit les fidèles catholiques et leur dit : « Je vous prie de procurer cette somme à Mar Youssef, et je me porte garant du remboursement. » Tous acceptèrent et chacun y contribua selon ses moyens. Ils réunirent la somme entière et en informèrent Mar Youssef, qui l'ayant acceptée reçut aussitôt l'investiture du pacha. Il s'en revint triomphant, plein de joie et d'allégresse, rendant grâces à Dieu qui lui avait accordé la victoire sur les ennemis de la foi orthodoxe, et il se rendit à l'église du martyr saint Pithion.

Mar Elia et ses partisans furent contraints de quitter Amid pour le village d'Aïn-Tennour (2) dont la plupart des habitants étaient des hérétiques opiniâtres.

(1) Environ 1500 francs; somme considérable pour l'époque.

(2) Village autrefois très important, siège d'un évêché chaldéen. L'église des

Derechef, Mar Elia et ses adhérents tramèrent une plainte contre Mar Youssef, fournissant encore plus d'argent que par le passé. Ils exposèrent leur cause dans un document qu'ils firent parvenir au pacha par l'entremise de quelques méchantes femmes. Mais le pacha les chassa sans consentir à recevoir la plainte de Mar Elia. Il expédia même un janissaire pour l'exiler à Mossoul et disperser ceux qui étaient avec lui, les reconduisant chacun à son village et à sa demeure, ainsi qu'une armée défaite et mise en déroute. Mar Elia fut accompagné par le janissaire jusqu'au delà de Mardin, et tous, abattus et confus s'enfuirent jusqu'à Mossoul.

Après avoir pris possession de son église, Mar Youssef fut sujet à diverses maladies qui le mirent en danger de mort. Dieu le guérit par les soins des Pères Capucins.

Peu de temps après sa guérison, le pacha fut destitué, et un nouveau *moutessalim* arriva à Amid. Le patriarche nestorien Mar Elia avait recommandé aux hérétiques d'Amid de faire tous leurs efforts, quand le pacha serait destitué et remplacé par un autre, pour molester Mar Youssef, promettant de les indemniser de toute perte. Ils allèrent donc trouver le moutessalim et firent un pacte avec lui. Ils lui donnèrent trois mille piastres pour tenir Mar Youssef en prison le temps nécessaire pour envoyer près de Mar Elia un certain Daoud qui serait ordonné évêque. Ce Daoud devait rapporter, en revenant, une somme d'argent fournie par Mar Elia, pour humilier, tourmenter, et même faire mettre à mort, s'il était possible, Mar Youssef.

Le moutessalim ayant accepté les trois mille piastres, envoya un janissaire tirer Mar Youssef du lit où il gisait malade, et le jeta dans un cachot la chaîne au cou et les entraves aux pieds.

célebres martyrs saint Cyriaque et sainte Julite sa mère (qui subsiste encore aujourd'hui), était desservie par de nombreux prêtres. A la suite d'une invasion kurde qui eut lieu vers 1815, presque tous les Chaldéens furent tués et ceux qui échappèrent au massacre s'enfuirent à Amid, distante d'une demi-heure de marche. Il n'y resta que quelques Arméniens qui y avaient aussi une église. Ces derniers ont péri dans les récents massacres (novembre 1895), et les deux églises arménienne et chaldéenne ont été pillées et ruinées. A la suite de l'invasion kurde, le village avait changé de nom et pris celui d'Ali-Ponmar. Les Kurdes toutefois respectèrent l'église de saint Cyriaque, pour lequel ils ont de la vénération et qu'ils appellent *Massoum-Pack*, c'est-à-dire l'enfant saint, ou innocent.

Dieu cependant lui accorda le rétablissement de sa santé, et la patience dans ses tourments.

Par hasard, un évêque Gioulaki (1) d'Ourmiah, en Perse, se trouvait alors de passage, revenant de Jérusalem. Les hérétiques le conduisirent au pacha qui le revêtit d'un *khilaa*. Il refusait de l'accepter, car il ne faisait que passer, se rendant dans son pays. Mais les hérétiques l'y contraignirent en attendant le retour de leur nouvel évêque Daoud.

Ces hérétiques insinuèrent ensuite au pacha de demander à Mar Youssef un document écrit établissant que le jour où il prétendrait exercer l'épiscopat sur eux, il serait déclaré musulman; ou bien qu'il rembourserait la somme de trois mille piastres s'il devenait archevêque. Le pacha interrogea Mar Youssef : « Voulez-vous me donner trois mille piastres si vous devenez leur archevêque, ou bien remettre un écrit établissant que le jour où vous prétendriez à l'archiepiscopat vous serez déclaré musulman. » Mar Youssef ne put ni fournir la somme, ni accepter de donner un document établissant qu'il consentait à se passer de l'archiepiscopat.

Cependant le pacha l'y obligea. Il l'envoya devant le juge pour obtenir par force un certificat que les hérétiques prirent et emportèrent.

Mar Youssef ne voulait pas leur donner ce certificat ni accepter de pareilles conditions, attendu que la loi musulmane n'obligeait pas à de pareilles choses. Il savait bien qu'en ne donnant pas ce certificat, il serait inévitablement tourmenté fort cruellement la nuit suivante; mais il se résignait en tout à la volonté suprême du Très-Haut, mettant son espoir dans l'intercession de la sainte Vierge Marie, la Mère de Dieu. Il était réellement disposé à tout souffrir pour l'amour de Jésus-Christ.

Chemin faisant, ses yeux furent obscurcis par la terreur. Il se mit à réciter la salutation angélique en disant le chapelet; tandis que les hérétiques qui l'entouraient, comme des lions féroces, l'insultaient en l'outrageant avec toute l'amertume imaginable. Ils lui disaient : « Vous êtes devenu *frangi*. Nous ne vous acceptons plus. Choisissez votre genre de supplice;

(1) Nom donné d'une manière générale aux Nestoriens habitant la montagne; le nom de Gélou est le nom propre d'une importante tribu d'où l'on a fait l'adjectif gioulaki (c'est-à-dire de la tribu des Gélou).

car nous allons vous tuer. » Et ils ajoutaient toute sorte d'injures et d'insultes atroces. A cause de l'angoisse de son cœur, son corps devint comme du feu, sa poitrine s'enflammait comme une fournaise, surtout par crainte des tourments de la nuit. C'est un fait connu des sages que le corps est faible et lâche.

Cependant, il s'encourageait pour ne pas paraître faible aux yeux de ses ennemis. Il suppliait la sainte Vierge de l'aider et de le délivrer de la malice et de la malveillance de ces hérétiques.

Arrivés au tribunal, ils le trouvèrent désert, car le juge et son lieutenant festoyaient hors la ville. Le procès fut donc remis au lendemain. Cela arriva par une mesure providentielle; car ce qui eut lieu le lendemain fut bien différent et même tout à fait contraire à ce qu'ils avaient projeté.

Mar Youssef fut reconduit à la prison. Cependant, les malfaiteurs n'abandonnèrent pas leur malice. Mar Youssef fut pris d'un fort mal de ventre; il ressentit de nouvelles attaques de son ancienne maladie; le sang coulait de son ventre.

Les hérétiques endettés d'une forte somme et déconcertés dans leur attente au sujet du pacte qu'ils avaient fait, furent obligés de délivrer Mar Youssef de sa prison afin qu'il recueillit lui-même la somme promise par la communauté. C'est par contrainte qu'ils le tirèrent de la prison. Par la suite, ayant réparti entre ses fidèles la somme à payer, il finit par la recueillir intégralement, et de la sorte il fut reconnu pour leur archevêque.

A peine la somme payée, voici que l'évêque Daoud qu'ils avaient renvoyé à Mar Elia pour être consacré, revint. A son arrivée à Amid, il envahit l'archevêché, chassa Mar Youssef qui fut bien désappointé en voyant le manque d'assistance de la part de ses diocésains. Il se demanda en lui-même : « Jusqu'à quand endurerai-je ces tourments? » Puis, prenant courage, il se mit en route pour la Grande Rome (1), dans le but d'échapper aux supplices que lui faisaient endurer les hérétiques en se réfugiant dans la sainte Église comme autrefois saint Athanase patriarche d'Alexandrie, et aussi pour visiter le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul et les autres lieux saints.

(1) Les catholiques orientaux qualifient toujours Rome de *Grande*, pour exprimer sa dignité et leur vénération pour le siège de saint Pierre.

Par un effet de la divine Providence, il arriva à Rome l'année du jubilé, en 1675, sous le pontificat de Clément X; et il remercia Dieu d'avoir eu la faveur de gagner l'indulgence plénière.

Il resta à Rome un an et cinq mois après le jubilé, sans pouvoir obtenir de secours d'aucune part. On le considérait comme ces autres prélats, qui, prétendant aller supprimer le nom de Nestorius, avaient obtenu des secours et, de retour dans leurs contrées, n'avaient rien su en faire. Il retourna dans son pays tout consterné; car les autorités exigent beaucoup d'argent. Il se confiait en Dieu, et en l'intercession de la sainte Vierge. Les jugements de Dieu sont incompréhensibles. Il obtint uniquement un secours considérable de l'archevêque François nommé M^{sr} Bikho (1). C'était un Français qui lui remit un sac d'argent, de sorte qu'en revenant à Amid, il put le donner au Pacha et reprendre le gouvernement de sa paroisse comme par le passé et mieux encore.

Il commença à prêcher et à enseigner aux fidèles la foi de l'Église romaine qu'il professait.

Un an après, l'évêque hérétique Daoud revint de chez Mar Elia et réclama l'archiépiscopat près du pacha qui le lui refusa, attendu que Mar Youssef avait obtenu du sultan un firman de confirmation. Trois mois plus tard, Daoud alla séduire au prix de douze bourses le pacha, le juge et les notables. Il est dit avec raison : *Le présent aveugle l'autorité* (2).

Ayant revêtu son manteau d'investiture, il se rendit à l'église et s'en empara. Il avait emprunté l'argent qu'il avait donné pour suborner les autorités; or, il ne put recueillir un sou (pour rendre). Il tomba dans le désespoir avec ses partisans. Mar Youssef, prévoyant que cette grande somme allait lui être réclamée, et ne pouvant s'enfuir ailleurs à cause de l'hiver, se tint caché pendant cinq mois dans la maison d'un chrétien. Au bout de ce temps le pacha fut destitué et remplacé par un autre auquel Mar Youssef s'adressa et présenta son firman. Ce nouveau pa-

(1) Le biographe a omis par négligence ou ignorance de mentionner les circonstances dans lesquelles il rencontra cet archevêque français, qui était probablement un délégué apostolique en Perse, ou un des archevêques latins de ce pays.

(2) *Eccli.*, XX, 31.

cha le revêtit du manteau d'honneur et il reprit le gouvernement de sa paroisse. Ses amis et ses partisans furent remplis de joie. Il fut comblé d'honneur et sa renommée se répandit dans tout le monde. Dieu le vengea terriblement des hérétiques qui s'étaient opposés à lui; les uns périrent, les autres tombèrent dans la pauvreté, et Mar Youssef leur faisait l'aumône. L'esprit de quelques-uns fut éclairé, et ils se convertirent à la foi orthodoxe. L'hérétique Daoud, l'ivrogne, s'enfuit en Égypte et jusqu'à ce jour on n'a plus entendu parler de lui. Ils supprimèrent le nom et ne firent plus mention de Mar Elia qui était auparavant leur patriarche; car lui aussi les abandonna, en apprenant leur conversion à la foi catholique de la sainte Église romaine de saint Pierre, et leur obéissance au Pape, représentant et vicaire de Jésus-Christ.

Suivant les desseins du Très-Haut, l'archevêque François susmentionné, passa par Amid pour se rendre en Perse. Ayant été témoin du zèle et des efforts pour la foi de Mar Youssef que tout le diocèse avait suivi dans sa conversion, il écrivit conjointement avec les missionnaires à Sa Sainteté le Pape, pour lui demander d'accorder le pallium à Mar Youssef et de le confirmer Patriarche. Le Saint-Père voyant ce témoignage, lui conféra le pallium et le confirma Patriarche des Chaldéens habitant en Orient. Depuis lors, on commence à mentionner le nom du Patriarche Mar Youssef.

Dieu lui accorda le repos et la délivrance de ses ennemis. Il put jouir de son autorité, heureux, content, aimé par tout le monde, honoré par toutes les communautés des Arméniens, des Syriens et des Grecs. Zélé et actif, il multipliait les sermons et les instructions pour tous les fidèles. Il les excitait à pratiquer la confession intègre. Tous obéissaient à sa voix, écoutaient sa parole, observaient ses conseils et ses ordonnances. Ils se confessaient tous joyeusement aux Pères Capucins et remerciaient le Très-Haut pour la faveur d'avoir connu la vraie foi et l'éloignement de l'hérésie. Quant au Patriarche Mar Youssef, il avait toujours confiance en Dieu. Réfugié sous la protection de la sainte Vierge, il lui confiait toutes ses affaires. Aussi l'a-t-elle secouru, aidé et délivré des intrigues et des embûches de ses ennemis et des gouverneurs malfaisants. Il apprit à tout son diocèse à célébrer ses louanges et à réciter la Saluta-

tion angélique, au moyen du Rosaire établi pour l'honorer. Dans ses sermons il exaltait ses louanges et excitait les fidèles à implorer son intercession. Il racontait ses miracles et ses bienfaits envers ses dévots, sa protection continuelle envers ses serviteurs, protection qu'elle lui avait manifestée à lui-même en le délivrant de ses ennemis, de ses adversaires et des gouverneurs oppresseurs. Grâce en soient rendues à Dieu, le Seigneur des deux mondes ! Amen.

Après son rétablissement, il fut en sécurité; son état s'améliora et ses affaires prospérèrent pendant vingt ans. Il dirigeait toute sa communauté dans la vraie foi catholique par ses sermons et ses exhortations. Il ordonna des prêtres et des diacres choisis parmi ses disciples. Tout le monde le visitait et venait écouter sa parole. On accourait à lui de Mossoul et de Bagdad pour recevoir ses instructions sur la vraie foi (1).

Or, comme par hasard, Dieu excita à se rendre près de Mar Youssef un certain Celiba (i. e. *crur*), originaire du village de Tel-Keff près de Mossoul. C'était un excellent homme, sage, professeur de syriaque (chaldéen) et auteur de poésies.

Au bout de peu de temps Mar Youssef l'apprécia; il l'ordonna prêtre en lui donnant son nom de Youssef, et un peu plus tard il le consacra évêque pour lui succéder, car il se sentait accablé par la maladie. Ses yeux furent atteints de la cataracte. Craignant de voir son mal s'aggraver et de perdre la vue, il remit son siège, sa dignité et son diocèse à son successeur, l'archevêque Youssef II, et il prit la résolution de partir pour la Grande Rome, afin d'y passer le reste de sa vie en dévotion aux saints lieux et d'y faire soigner ses yeux.

Il quitta Amid, en l'an de Notre-Seigneur 1694, au mois d'août, pour se rendre à Rome, où on traita ses yeux par une opération d'incision, et, par l'intercession de la sainte Vierge, il vit clair, sa vue étant revenue à son ancien état et même meilleure, ainsi qu'il l'écrivait de sa propre main dans une lettre adressée à son successeur, Mar Youssef, et à son disciple, rédacteur de cette histoire.

Il fit près du Saint-Père et de la Sacrée Congrégation de la

(1) On voit par ce passage qu'il y avait dès lors des Chaldéens, c'est-à-dire des Nestoriens convertis, à Bagdad et à Mossoul, et que ceux-ci reconnaissaient Mar-Youssef pour patriarche, selon les instructions du pape.

Propagande une pétition en faveur de son successeur, afin qu'on lui accordât le pallium et la confirmation du titre de patriarche. Il fut exaucé. On accorda le pallium en même temps que la confirmation du titre de patriarche des Chaldéens à Mar Youssef (II), et on le lui expédia avec les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, des ornements sacrés et une mitre comme cadeau, ainsi que quatre moules à hosties.

Après que Mar Youssef eut passé treize ans à Rome. Dieu, voulant l'appeler près de lui dans le repos céleste, lui envoya une maladie. Mar Youssef, songeant qu'il partirait de ce monde par cette maladie, fit appeler son confesseur et fit une confession générale. Puis il reçut le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ en viatique, ainsi que l'Extrême-Onction, et il rendit son âme à Jésus et à Marie et s'en alla confiant dans la miséricorde divine, l'an 1707 de Notre-Seigneur (1). On accomplit les cérémonies funèbres et on célébra la messe pour son âme. Il fut enterré à l'église de la Sacrée Propagande avec les honneurs convenables. Que Dieu ait pitié de lui et exauce ses prières et celles de la sainte Vierge, Mère de Dieu, et de tous les saints.

Nous rendons grâce à Dieu qui nous a accordé la faveur de célébrer Mar Youssef, décédé dans l'attente de la miséricorde divine. Il était généreux, brave, bon, dévot à la sainte Vierge, patient dans les tribulations, l'adversité et les malheurs. Zélé pour l'Église de Dieu et la Foi catholique, il fut son athlète. Il était le protecteur et l'ami des pauvres et des malheureux. C'est

(1) Le biographe ne mentionne ni le jour, ni le mois, sans doute parce qu'il les ignorait; mais on pourrait les trouver sur la pierre sépulcrale, et ils doivent être consignés dans les archives de la Propagande.

Cette observation est juste; mais M^s Khayyath ignore probablement, que par le mauvais vouloir de M^s Ciasca, actuellement secrétaire de la S. Congrégation de la Propagande, les archives sont impitoyablement fermées à tous les travailleurs. Un de nos collaborateurs et un religieux bénédictin, qui s'étaient rendus à Rome pour faire des recherches dans les archives, s'en sont vu impitoyablement refuser l'entrée. Il est à espérer que le Souverain Pontife, à qui cet étrange procédé a été signalé, vaudra bien donner des ordres pour que ceux qui s'efforcent de contribuer par leurs travaux à la grande œuvre de l'union des églises orientales, ne soient pas privés des ressources que pourraient fournir à leurs études les vastes collections de documents conservés dans les Archives de la Propagande, et que du moins la partie antérieure à notre siècle soit mise à la disposition des érudits. [J. B. C.]

notre devoir de louer ses vertus, ses œuvres, ses mérites et ses travaux pour ses enfants. Nous pouvons nous glorifier de son nom comme il est écrit au livre des Proverbes (1) : « *Les pères sont la gloire de leurs fils.* » C'est un fait connu de toutes les nations que les enfants se vantent de l'honneur de leurs parents et se glorifient de leur gloire, étant les héritiers de leur honneur, de leur bonheur, de leur gain et de leurs biens. Nous devons nous glorifier de la gloire et des vertus de notre illustre Père Mar Youssef, et ne pas paraître indifférents ni ingrats, car nous avons obtenu du Seigneur par son entremise bien des faveurs. C'est lui qui a été la cause de notre passage des ténèbres à la lumière, de l'égarément et de l'hérésie à la connaissance de la foi.

Nous devons garder toujours son souvenir selon ce que dit l'Apôtre (2) : « *Souvenez-vous de vos administrateurs qui vous ont entretenus de la parole divine et vous invitent à imiter la perfection de leur conduite.* » C'est donc notre devoir de faire l'éloge de ce bienheureux Père Mar Youssef. Selon la parole du Fils de Sirach (3), comme l'étoile du matin au milieu du brouillard et comme la lune aux jours de son plein, ainsi est apparu Mar Youssef dans l'Église au milieu des brouillards ténébreux. Alors que la vapeur noire et infecte qui montait du fond de l'enfer, c'est-à-dire l'hérésie de l'excommunié Nestorius, s'élevait sur le pays de l'Orient, Mar Youssef brilla au milieu des nues épaisses de l'hérésie. La lumière de sa foi n'a point faibli, sa splendeur n'a point diminué ; mais, sans cesse grandissante elle étincelait de plus en plus, comme une nouvelle étoile étonnante par son éclat. Comme la lune qui dans son plein dissipe les nuages obscurs, il répandit ses rayons sur les contrées de l'Orient dans les villes et les villages.

Par ses exemples et ses prières, il attirait tous les fidèles et les instruisait de la vraie foi. *Des renards perfides entrèrent dans la vigne du Christ pour la dévaster* (4) ; comme des loups ravisseurs, par la ruse et la tyrannie, avec leurs crocs, ils étranglaient le troupeau du Christ. Ils semèrent la zizanie aux

(1) *Prov.* XVII. 6.

(2) *Hebr.* XIII. 7.

(3) Cf. *Eccl.* I. 6.

(4) Cf. *Cant.* II, 15.

champs de l'Église parmi le blé pur. Ce Père juste, par ses efforts, ses enseignements et ses humbles prières implorant l'intercession de la sainte Vierge, Mère de Dieu, a mis en fuite les loups, a brisé leurs crocs. Il a déraciné la zizanie de l'Église de Dieu, et y a semé les semences spirituelles, c'est-à-dire la doctrine de l'Église romaine fondée sur le rocher inébranlable de Pierre, conformément à la parole de N.-S. Jésus-Christ à saint Pierre : « *Vous êtes Pierre et sur cette Pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.* (1) »

Conjurons le Seigneur de nous affermir dans la vraie foi, jusqu'à la dernière heure, de nous délivrer des embûches malicieuses du diable et de ses partisans les hérétiques vagabonds, et de nous sauver de la tyrannie des usurpateurs, en sorte que nous persévérions dans le labour de sa vigne, et que Dieu nous rende dignes de partager son royaume avec ses serviteurs, par l'intercession de Marie, Mère de Dieu, par celle de tous les saints, et par les prières de Mar Youssef, patriarche des chaldéens.

Un *Pater noster* et un *Ave Maria* pour les défunts.

Nous, Abdoulahad, archevêque d'Amid, avons rédigé cette admirable biographie. Dieu est témoin que nous n'avons rien écrit de trop; mais seulement ce que nous avons entendu du public et des vieillards qui furent les témoins oculaires, qui assistaient aux diverses circonstances de sa vie au moment où les faits se sont passés. Et, craignant d'ennuyer et de laisser les lecteurs, nous avons laissé de côté beaucoup de détails. Grâce à Dieu qui n'abandonne pas ceux qui le craignent, qui aide tous ceux qui l'adorent pieusement!

Rédigé en l'an 1719 du Seigneur, le 23 mai.

(1) MATH., XVI, 18.

LES MISSIONS LATINES EN ORIENT

CHAPITRE IV

RÉSULTATS OBTENUS PAR CES MISSIONS AUPRÈS DES PEUPLES SUR
LESQUELS S'ÉTAIT EXERCÉE L'INFLUENCE DES CROISADES.

Lorsqu'on établit une comparaison entre le nombre malheureusement trop restreint des catholiques de rite oriental et de rite latin, dispersés dans les régions au sein desquelles s'est exercé, pendant plus de six siècles, le zèle de tant missionnaires, et le nombre vingt fois plus considérable des chrétiens orientaux non-unis, on est tenté de se demander si tant d'efforts n'ont pas été inutiles, et si les missions de l'Orient n'ont pas été frappées de stérilité. On se tromperait cependant beaucoup, si on s'en tenait à ce jugement sommaire et défavorable. Sans doute le succès n'a pas été aussi complet que l'auraient désiré les ouvriers apostoliques et les souverains Pontifes qui les envoyaient en Orient : nous ferons connaître plus loin les causes de cet insuccès relatif, mais il n'en reste pas moins vrai que des fruits abondants de salut ont été recueillis par les envoyés de l'Église, même aux époques où leur action paraît avoir été moins efficace.

Nous avons dit plus haut que dans la première période de leur missions en Orient, les ouvriers apostoliques, sans négliger le retour des dissidents au sein de l'unité catholique, se proposaient comme principal objectif la conversion des infidèles, en particulier des musulmans. C'est dans ce but qu'ils s'a-

donnent spécialement à l'étude des langues orientales, de l'arabe surtout; qu'ils écrivent de nombreux traités contre l'islamisme; des traductions et des réfutations du coran et qu'ils vont partout, au sein du monde musulman, faisant entendre la vérité aux grands comme aux petits. « Malgré l'ébranlement
 « profond de la puissance chrétienne en Palestine, malgré sa
 « chute lamentable, ces hérauts envoyés par l'Église au nom
 « du Christ ont pénétré jusqu'au cœur de l'Asie, ils ont porté
 « leurs pas jusqu'aux extrêmes limites de l'Orient, ils ont fait
 « entendre leur voix aux chrétiens schismatiques et hérétiques,
 « aux Mongols et aux musulmans, ils ont étudié à fond le
 « Coran, soutenu des polémiques contres les disciples de l'Islam
 « et par la parole et par le livre (1). »

Si un grand nombre d'entre eux ont trouvé dans cette lutte la palme du martyre après laquelle ils soupiraient, et si malgré tant d'efforts l'islamisme n'a pas été sérieusement entamé, les religieux voués à cet apostolat ont à leur acquit des conversions nombreuses, bien faites pour étonner ceux qui regardent encore aujourd'hui les musulmans comme inaccessibles aux idées de l'Évangile. Mais le but de ce travail n'est pas de faire connaître les conquêtes des missionnaires sur les disciples de Mahomet; c'est de leur succès auprès des Orientaux non unis qu'il doit entretenir le lecteur.

Pour bien se rendre compte de ces succès, il faut se rappeler quelle était la situation de l'Orient chrétien, au moment où finirent les croisades. Celles-ci avaient établi ou raffermi les relations entre l'Église romaine et plusieurs communautés chrétiennes de ces régions, notamment les Arméniens, les Melchites du patriarcat d'Antioche, et surtout les Maronites qu'elles avaient trouvés unis à l'Église catholique. Quant aux autres communions chrétiennes, les croisades ne paraissent pas avoir exercé sur elles assez d'influence pour les attirer vers Rome, à l'exception de quelques églises grecques relevant du patriarcat de Constantinople et provisoirement unies à Rome, tant que dura la domination des latins sur elles, celle de Chypre en particulier. D'où il résulte que les Nestoriens, les Jacobites de Syrie, les Coptes et les Abyssins étaient restés à peu près hors

(1) Rohricht. *Archives de l'Orient latin*, t. II, p. 258.

du mouvement d'union provoqué par les croisades. Les missionnaires, successeurs des croisés, avaient donc, d'une part, à maintenir les résultats obtenus auprès des communautés déjà unies, en tout ou en partie, et à promouvoir l'union auprès de celles qui n'y étaient pas encore venues. C'est à réaliser cette double fin que s'attachèrent, en effet, les ouvriers apostoliques envoyés par Rome en Orient depuis la première moitié du treizième siècle. Comme ils sont demeurés depuis cette époque les seuls intermédiaires entre l'Église romaine et les Églises orientales, il faut leur attribuer toutes les unions passagères ou durables qui se sont réalisées et dont l'histoire a conservé le souvenir. Ils n'en ont pas été toujours, il est vrai, les artisans uniques et certains membres de ces mêmes Églises orientales ont le droit de revendiquer pour eux une large part dans ces heureux résultats; mais il n'en reste pas moins certain que les missionnaires latins sont à la base de tout mouvement en ce sens. C'est une vérité qu'il importe de ne pas perdre de vue si l'on veut apprécier sainement l'importance de l'action des missionnaires catholiques latins en Orient.

I

Lorsqu'ils inaugurèrent leurs travaux auprès des chrétientés de l'Orient, les religieux latins trouvèrent donc les Maronites du Liban en communion avec Rome et ne s'établirent point au milieu d'eux dans la première période de leur apostolat. Ce n'est qu'à l'époque du concile de Florence qu'on les voit entrer pour la première fois en relations suivies avec ce peuple, auquel ils rendront désormais des services de plus d'une sorte. C'est un franciscain, André, archevêque de Rhodes, envoyé par Eugène IV en Orient pour mieux renseigner les peuples sur le sens de l'union, qui détermine l'évêque maronite de Chypre Elie, à envoyer un délégué à Rome, où se continuait le concile, et où ce délégué en accepta les décisions au nom de ses coreligionnaires répandus dans cette île, et qui, contrairement à leurs congénères du Liban, n'étaient pas alors unis à l'Église romaine.

Le même pape charge un autre franciscain, Antoine de Troie, d'éclairer les Maronites du Liban sur les décisions du concile de Florence, et le mineur Griffon travaille près de trente ans au milieu de ce peuple, avec le plus grand succès, à la réforme de certains abus introduits dans son sein par suite du manque de communications avec Rome. D'autres frères mineurs succèdent à Griffon et écartent si bien toute apparence d'erreur de la nation maronite, que le Pape Léon X la déclare d'accord avec l'Église romaine dans tout ce qui intéresse le salut. Les Pères de la compagnie de Jésus visitèrent le Liban dès la fin du seizième siècle et commencèrent à y donner des missions très fructueuses, au sein d'une population d'ailleurs bien disposée. Ces missions continuées pendant deux siècles n'ont pas peu contribué à maintenir au Liban la pureté de la foi et l'intégrité de la discipline, ainsi qu'en rendent compte les *Lettres édifiantes*. On sait la part qu'eurent les missionnaires jésuites au synode du Liban qui fixa le droit ecclésiastique des Maronites.

L'union des Maronites avec l'Église catholique ne s'étant pas démentie, et toute la population de ce nom se faisant gloire d'appartenir au corps de l'Église universelle, les missions établies au Liban dans ce siècle ne pouvaient pas avoir pour objet son retour au centre de l'unité. Elles ont dû se borner à entretenir en elle l'esprit chrétien, conjointement avec les prélats et le clergé de la nation, et à la préserver des entreprises intéressées des sectes protestantes. C'est ce à quoi elles ont pleinement réussi, de l'aveu même des ministres, qui n'ont pu s'implanter sérieusement au milieu de ces vigoureux montagnards appelés par le révérend Williams « les plus intrépides romanistes du monde ». Les écoles des Jésuites, des Lazaristes et des Franciscains n'ont pas peu contribué à leur faire cette réputation. Aujourd'hui la nation maronite forme un groupe compact de 350,000 à 400,000 catholiques que distingue, affirmement les écrivains protestants « un dévouement sans égal au siège de Rome » (1).

(1) Marshall, *les Missions chrétiennes*, t. II, p. 84.

II

L'Église arménienne unie a eu à subir de plus nombreuses vicissitudes depuis l'établissement des missions latines en Orient. L'union établie par les croisés avec une fraction considérable de cette nation alors gouvernée par ses propres princes, a passé depuis par des phases bien différentes. Elle était loin d'être complète au moment où les Dominicains pénétrèrent pour la première fois dans le pays. Ils y eurent assez de succès pour amener le roi Hétoum I^{er}, ami sincère de l'union et plus tard religieux prémontré, à s'adresser au chapitre général de l'ordre en 1266, pour en obtenir un plus grand nombre d'ouvriers apostoliques et la fondation d'une mission permanente.

Le roi Hétoum II favorisa également les travaux des missionnaires, ceux des Franciscains surtout, dont il revêtit l'habit. Les succès des religieux latins furent tels que dans une grande assemblée nationale tenue à Sis, en 1307, et où se trouvèrent quatorze archevêques et plus de vingt évêques, l'union fut proclamée, sans réunir cependant toutes les volontés : la haute Arménie restait toujours dans l'hérésie monophysite, ou, plus exactement peut-être, dans son opposition au concile de Chalcédoine mal interprété par les arméniens grégoriens.

L'influence des missionnaires latins se fait peut-être mieux sentir encore dans le synode tenu à Adana, en 1316, pour confirmer celui de Sis et pour répondre aux objections qu'avaient soulevées, dans l'intervalle, les adversaires de l'union. Les relations avec Rome continuèrent par l'intermédiaire des missionnaires jusqu'au concile de Florence auquel assistèrent des délégués du patriarche arménien de Sis. Celui-ci avait été déterminé à cette démarche par le frère Mineur Jacques de Bologne qui accompagna les délégués en Italie, où l'union fut solennellement proclamée. Elle ne fut malheureusement que de courte durée, pour la majorité des Arméniens, malgré les efforts du patriarche Grégoire IX qui accepta le concile avec joie, et travailla à le faire recevoir en Arménie.

Cependant plusieurs patriarches de Sis ont persévéré dans l'u-

nion après Grégoire IX, entre autres Azarias ou Zacharie qui envoya une profession de foi catholique au pape Grégoire XIII, par l'intermédiaire d'un zélé missionnaire, Léonard, évêque de Sidon; Grégoire X d'Adana qui fit le voyage de Rome, et Jean III qui envoya en 1718 une députation à Rome avec une profession de foi orthodoxe.

Les Dominicains avaient eu de nombreux succès dès le quatorzième siècle, dans la grande Arménie plus rebelle cependant à l'union. Par leur ministère et celui des Frères-Unis d'Arménie, dont nous avons fait connaître plus haut l'institution, une province toute entière, celle de Nakchivan, avait été gagnée au catholicisme et fit partie de l'Église universelle durant plusieurs siècles, sous le gouvernement d'un métropolitain et de plusieurs évêques, appartenant à la branche arménienne de l'ordre de Saint-Dominique. Vers le milieu du dix-septième siècle le Père Paul Piromalli, dominicain, ramenait aussi à l'unité le patriarche ou catholicos d'Etchmiadzin.

Jusqu'au commencement du treizième siècle, le siège du patriarcat arménien était à Etchmiadzin, en souvenir de saint Grégoire l'Illuminateur; à cette époque, les incursions des musulmans le firent transporter à Sis, où il demeura sans contestations sérieuses jusqu'en 1441. A cette date des mécontents se séparèrent du patriarche de Sis et rétablirent le patriarcat d'Etchmiadzin, divisant ainsi l'Arménie en deux obédiences. Il y en avait une troisième peu importante : celle du patriarcat d'Aghthamar qu'un moine schismatique avait fondé dans les premières années du douzième siècle, mais qui ne parvint pas à étendre bien loin sa domination. A ces trois patriarcats s'en joignirent plus tard deux autres : celui de Constantinople fondé par Mahomet II et auquel fut attribuée la suprématie civile sur tous les Arméniens de l'empire turc, et celui de Jérusalem qui n'aurait été reconnu par le catholicos d'Etchmiadzin qu'au dix-septième siècle.

Telle est l'origine des cinq patriarcats qui se partagent encore aujourd'hui l'Église arménienne non unie. Cette division existait déjà lorsque les Pères de la compagnie de Jésus fondèrent, au dix-septième siècle, leurs missions d'Arménie. Il était utile de la faire connaître pour mieux montrer les progrès réalisés depuis par les missions catholiques; à l'exception de celui de

Sis, tous ces patriarchats ont eu une origine schismatique.

Les Jésuites inaugurèrent leurs travaux auprès des Arméniens en 1650, et s'établirent d'abord en Perse. « Après vingt-deux ans de prédications, écrit le Père Vernier, la vraie foi avait été ressuscitée parmi les Arméniens de la Perse; ils abjurèrent le schisme, et leurs évêques, ainsi que les notables, signèrent au nom de tous une profession de foi catholique qu'ils envoyèrent au roi très chrétien. » Les obstacles créés par le pouvoir civil éloignèrent bientôt ces convertis, et les missionnaires « entreprirent de ramener les familles les unes après les autres, en convertirent un grand nombre et sans doute qu'ils auraient fini par les faire rentrer en masse dans le bercail de l'Église, sans la suppression de la Compagnie » (1). Les missionnaires jésuites firent également de nombreuses conversions dans la province de Chirvan, à Berlis, à Erzéroum et à Trébizonde, ainsi que dans leur résidence d'Erivan. Leurs succès ne furent pas moindres auprès des Arméniens de Constantinople, ainsi que le montrent les Lettres édifiantes.

Cependant la série des patriarches catholiques était interrompue, malgré des adhésions personnelles et passagères de certains titulaires des sièges patriarcaux. Elle ne devait être reprise qu'en 1740 par l'élection d'Abraham Pierre 1^{er}, confirmé par Benoît XIV, mais qui dut se retirer au Mont-Liban, devant l'élection à Sis d'un patriarche schismatique.

Les successeurs d'Abraham continuèrent à gouverner leur troupeau catholique du monastère de Bzommar, dans le Liban, qui devait leur servir d'asile jusqu'en 1866, époque à laquelle le métropolitain uni de Constantinople, qui ne relevait pas du patriarchat, fut élu patriarche de Cilicie et réunit toute l'Église arménienne catholique sous sa juridiction.

Les divisions qui avaient donné naissance aux divers patriarchats mentionnés plus haut, jointes aux malheurs des temps qui les avaient favorisées, entravèrent grandement l'œuvre des missions catholiques. Aussi, au commencement de ce siècle, l'Église arménienne unie comptait à peine quatre-vingt mille âmes. Elle en compte maintenant cent vingt mille : les missions ont été reprises et développées soit par les religieux venus d'Europe,

(1) R. P. Vernier, *Histoire du Patriarcat d'Arménie*, p. 292.

soit par les religieux arméniens mékitaristes, soit enfin par le clergé des divers diocèses, et les progrès vers l'union s'accroissent de jour en jour, malgré la propagande protestante, plus active peut-être auprès des Arméniens qu'auprès des autres communautés chrétiennes de l'Orient et malheureusement aussi plus efficace (1).

III

Les missions latines paraissent n'avoir exercé que fort peu d'influence sur les Melchites des patriarchats d'Antioche, Alexandrie et Jérusalem, jusqu'au dix-septième siècle. On ne trouve même, avant cette époque, aucun établissement durable des missionnaires au milieu d'eux, sans doute parce que les régions qu'ils habitaient, placées plus immédiatement sous la dépendance de l'islamisme, leur étaient plus rigoureusement interdites. Lorsque les Pères de la Compagnie de Jésus s'établirent à Alep, à Damas, à Beyrouth et à Sidon, grâce à la protection de Louis XIII, ils y trouvèrent les Franciscains fixés depuis peu d'années dans ces principaux centres des Melchites. Quoi qu'il en soit, il existait, même alors, des groupes de Melchites unis à l'Église romaine. Dans ces trois patriarchats, « le schisme, écrit M. Louvet, « dans son bel ouvrage sur les Missions catholiques au dix-neuvième siècle, n'a été qu'un accident, dû surtout à l'influence « prépondérante de l'Église impériale et aussi à l'isolement « d'avec Rome, à la difficulté des communications pendant le « moyen âge entre ces Églises envahies par l'Islam et le centre « de l'unité. Il y eut toujours dans ces Églises de nombreux catholiques; beaucoup d'évêques restèrent unis au siège apostolique, et dans le patriarchat d'Antioche, en particulier, il est certain que, jusqu'en 1724, un grand nombre de ses titulaires « reconnurent la suprématie du Pontife romain » (2).

(1) On a pu voir par les correspondances publiées par *l'Orient Chrétien* que, loin de ralentir le mouvement vers l'union, les épouvantables massacres dont les Arméniens viennent d'être les victimes, n'ont fait que l'accroître et le rendre plus intense et plus étendu.

(2) *Missions Catholiques au dix-neuvième siècle*, p. 147.

L'union de Florence avait été accueillie avec joie dans les patriarchats d'Antioche et de Jérusalem, et elle persévéra, au moins en partie, malgré la défection de certains patriarches. Les Jésuites trouvèrent des Melchites catholiques, à leur arrivée en Syrie, au commencement du dix-septième siècle, mais non une Église melchite officiellement unie à Rome. Depuis la ruine d'Antioche le siège du patriarchat grec d'Orient avait été transporté à Damas; cette translation était devenue officielle au commencement du seizième siècle. Le patriarche Athanase IV, élu en 1686, était catholique; mais les non-unis lui avaient donné un compétiteur dans la personne de Cyrille V. Ce dernier, qui inclinait vers le catholicisme et qui avait de fréquentes conférences avec les missionnaires, loin de s'opposer à leur ministère, le favorisait au contraire ouvertement; et, après avoir reçu un bref du pape Clément XI, le remerciant de la protection qu'il accordait aux catholiques, il fit acte de soumission au Saint-Siège. Grâce au concours de ce patriarche, de son successeur et d'Euthyme, archevêque de Tyr et de Sidon, les travaux des missionnaires produisaient de grands fruits au milieu des Grecs de Syrie. D'après la relation du Père Nacchi, supérieur de la mission des Jésuites au commencement du dix-huitième siècle, le Père Verseau réussit à faire pénétrer l'union dans un des monastères grecs les plus importants du Liban.

Ces remarquables succès devaient exciter une violente réaction. Cyrille VI, parent d'Euthyme, cet évêque de Tyr si zélé pour l'union, et élève de la Propagande, ayant réuni les suffrages des évêques catholiques, alors au nombre de dix, fut élevé à la dignité patriarcale en 1724. Un moine ambitieux et hostile aux missionnaires s'étant rendu à Constantinople, s'y fit reconnaître comme patriarche par le sultan, et revint en Syrie avec pleins pouvoirs pour ramener de force au schisme les melchites unis. C'est de cette intrusion que date l'établissement officiel du schisme dans le patriarchat d'Antioche. Jusqu'à ce moment il n'y avait eu qu'une seule hiérarchie permanente, souvent catholique; depuis il y a eu une hiérarchie non-unie en face des patriarches et des évêques catholiques. L'œuvre des missions eut naturellement à souffrir de cette malheureuse scission : le patriarche catholique Cyrille dut même s'enfuir au

Liban devant la persécution, et y séjourner jusqu'à sa mort. Ses successeurs catholiques furent obligés, comme lui, de se fixer loin de Damas, jusqu'après 1830, époque à laquelle le patriarche Maximos Mazlum obtint de rentrer dans cette ville. Affaiblié par les persécutions qui suivirent la scission dont nous venons de parler, l'Église grecque catholique d'Orient ne comptait, au commencement de ce siècle, que vingt mille âmes.

Depuis lors, malgré de nouvelles persécutions, cette Église a grandement progressé, surtout après que le plus illustre de ses patriarches, Maximos Mazlum, l'eut soustraite, avec le secours de la France, au pouvoir civil du patriarche de Constantinople, et lui eut donné, avec l'aide des missionnaires, une nouvelle organisation. Ce secours des missionnaires n'a pas manqué non plus aux successeurs de M^{sr} Mazlum, héritiers de son zèle. On les voit encore aujourd'hui produire des mouvements de conversions qui présagent pour l'avenir un rapide développement de cette Église, gouvernée actuellement par un patriarche du titre d'Antioche, Alexandrie et Jérusalem, et par treize évêques qui ont sous leur juridiction plus de 120,000 fidèles.

IV

Bien que moins apparents aujourd'hui, les résultats obtenus par les missions latines auprès des Grecs relevant du patriarcat de Constantinople, et dont un certain nombre avaient été maintenus ou amenés à l'union par les croisades, ne furent pas moins remarquables. C'est à des missionnaires franciscains, nonces du Pape, qu'on doit d'avoir vu les Grecs accepter l'union au concile de Lyon en 1274. Cette union ne fut malheureusement pas stable, et les missionnaires durent se contenter, jusqu'au concile de Florence, de retours individuels. Les Dominicains en comptèrent un nombre assez considérable dans la capitale même de l'empire grec, à Constantinople, ainsi qu'à Trébizonde et dans quelques îles de l'Archipel. Ils eurent, ainsi que les Franciscains, une part importante dans les préliminaires du concile de Florence et dans l'heureuse issue de cette grande

assemblée, dont leurs efforts furent cependant impuissants à consolider les résultats.

Après la ruine de l'empire grec, ils exercèrent encore leur zèle avec fruit dans les îles et les places maritimes soumises aux Vénitiens ou aux Génois, en particulier à Scio, à Candie et à Chypre; plus tard même, avec la protection de la France, il leur fut possible de l'exercer à Constantinople, à Smyrne et dans quelques autres villes de l'empire turc. L'île de Chypre et la Morée étaient encore catholiques à l'époque du concile de Trente. Quelques extraits des *Lettres édifiantes* diront mieux que tout le reste les progrès de l'union dans l'Archipel, depuis la fin du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième.

« A Métélin, où j'ai fait trois voyages, écrit le P. Tarillon, de
 « la Compagnie de Jésus, l'archevêque grec me donna tous ses
 « pouvoirs dans les trois villes et les quatre-vingts villages de
 « sa dépendance..... « A Samos, l'évêque et les principaux ec-
 « clésiastiques nous ont souvent invités à passer chez eux.
 « J'y ai séjourné trois semaines, prêchant et instruisant tant
 « que je voulais dans les églises et dans les places publi-
 « ques.....

« Quand les fêtes de communion des Grecs approchent, telles
 « que Noël, Pâques, la Pentecôte, les Apôtres, l'Assomption,
 « nous ne pouvons presque fournir au nombre des confessions.
 « Alors, pour y vaquer, nous sommes obligés de demeurer trois
 « et quatre jours dans les villages éloignés. Quelques-uns des
 « plus peuplés ont coutume de nous envoyer prier de bonne
 « heure de venir chez eux. Dès qu'on sait que nous sommes
 « arrivés, la coutume est d'en faire avertir tous les habitants
 « par la voix du crieur public, et de leur annoncer le temps
 « que nous resterons à instruire, à entendre les confessions, et
 « l'église où nous nous tiendrons. Depuis qu'on a fait ce cri jus-
 « qu'à ce que toutes les confessions soient finies, il ne faut pas
 « compter d'avoir un seul moment à nous.

« Un grand moyen dont nous nous sommes servis depuis
 « quelques années, et qui sert infiniment à rapprocher les Grecs
 « de la créance catholique, est la mission qui se fait en par-
 « courant toutes les îles de l'Archipel. Jusqu'ici Dieu a béni
 « cette sainte institution au delà de nos espérances. Les Pères
 « qu'on a appliqués à ce laborieux emploi ont visité à diverses

« fois onze îles, dans lesquelles ils ont enseigné le chemin du
« ciel à plus de quarante mille âmes (1). »

Le centre des missions où le bien s'accomplissait d'une façon si merveilleuse était Naxos; les résultats étaient non moins consolants à Santorin et à Scio, d'après la même relation. Grecs et Latins vivaient en bonne intelligence, et l'union prospérait partout. Les choses se maintinrent plus ou moins dans cet état en certains lieux, surtout à Scio et à Tinos jusqu'au commencement de ce siècle. d'après les lettres du Père Henry, jésuite missionnaire dans l'Archipel (2).

La bienveillance qui régnait dans les rapports entre les missionnaires et les Grecs, à cette époque, n'existait pas seulement dans les îles de l'archipel. On la retrouve un peu partout, même à Constantinople et sur la côte d'Asie. Voici ce qu'en écrivait M. de Nointel, ambassadeur de Louis XIV, en 1672 : « Les Grecs ne
« font pas difficulté d'assister à nos messes, quoiqu'ils n'aient
« pas d'empressement pour y venir. Ils envoient même leurs
« enfants et leurs femmes à confesse à nos religieux et pour en
« être instruits. Mais les catholiques, trouvant leurs liturgies
« trop longues, n'y vont point, si ce n'est par curiosité. Vous
« saurez néanmoins qu'à Smyrne les Latins avaient coutume
« d'aller un certain jour en procession dans l'église des Grecs.
« ce qui se faisait publiquement avec la croix, les cierges et les
« prêtres; mais, comme il arriva du désordre, on a cessé cette
« cérémonie, ce qui n'empêche pas les Grecs de venir dans notre
« église. La nuit du vendredi saint, ils y viennent en proces-
« sion et y font leurs prières (3). »

Se basant sur ce fait que l'Église grecque n'avait jamais été déclarée schismatique dans son ensemble, les Pères Jésuites français établis à Constantinople suivaient la même ligne de conduite que ceux de l'archipel qui étaient italiens. « Il y a, écri-
« vait en 1701, le père Caschodus, quelques bons évêques et
« prêtres qui se confessent aux nôtres, et que nous avertissons
« toujours d'être soigneux en tout ce qui tient à l'administration
« des sacrements. » Le Père Tarillon écrit de même : « Nous ne
« laissons pas pour cela d'aller à leurs églises pour avoir occa-

(1) *Lettres édifiantes*, t. I, p. 33 et suiv.

(2) *Les Jésuites en Russie et en Grèce*, 2^e partie, p. 212 et suiv.

(3) *Relation publiée par M. le baron d'Avril, Terre Sainte*, 15 avril 1895.

« sion de mieux les instruire. Nous ne les excluons pas non plus
« des églises latines, quand ils y viennent implorer le secours
« de Dieu, nous proposer leurs difficultés, y prendre le goût et
« l'estime de nos cérémonies. Cette condescendance gagne les
« esprits, et nous avons l'expérience que c'est la voie la plus
« efficace pour les faire rentrer dans l'union de l'Église (1). »

Aujourd'hui il ne reste plus que quelques rares catholiques de rite grec dans toutes ces missions autrefois si florissantes, et environ 27,000 Latins de rite dans les 8 diocèses qui composent la délégation apostolique de la Grèce et des îles de l'Archipel. L'abandon successif et forcé de ces missions, comme conséquence des événements politiques et par suite de la suppression de la Compagnie de Jésus qui y avait une part prépondérante, et les antipathies que la guerre de l'indépendance de la Grèce a fait naître contre les Latins indigènes qui refusèrent de prendre part au mouvement, sont les principales causes de ce nouvel état de choses. Il n'en reste pas moins vrai de dire que si la religion catholique a pu conserver, malgré tous les obstacles, les 8 diocèses latins dont il vient d'être question, ainsi que ceux de Smyrne et de Candie, c'est à l'action des missionnaires qu'il faut l'attribuer. C'est à eux également qu'il convient de rapporter la conservation du catholicisme à Constantinople et dans tous les centres qui relèvent de cette délégation; à eux encore revient l'honneur d'avoir maintenu le rite latin dans toutes les autres contrées de l'Orient où on le trouve à l'heure actuelle et où il compte, en y comprenant les Européens établis dans le pays, c'est-à-dire la Turquie, la Perse et l'Égypte, près de cent mille fidèles.

(1) Nilles *Symbolæ*, etc., t. Fr, p. 104.

CHAPITRE V

RÉSULTATS OBTENUS AUPRÈS DES PEUPLES MOINS DIRECTEMENT SOUVIS A L'INFLUENCE DES CROISADES.

Après avoir donné une idée sommaire du bien accompli par les missions latines auprès des populations orientales sur lesquelles les croisades avaient exercé une influence plus directe, il reste à faire connaître leur action bienfaisante auprès de celles qui étaient restées en dehors du mouvement produit par ces grandes expéditions.

I

Les Nestoriens, dont le pays était alors compris dans l'empire des Tartares et par conséquent d'un accès plus facile, furent les premiers visités par les missionnaires, et commencèrent, dès le treizième siècle, à entrer en relations avec l'Église romaine, par l'intermédiaire des religieux députés par les Papes ou par les rois de France aux grands khans de Tartarie. C'est ainsi que le catholicos Sébarjésus III fut amené par les Dominicains à des démarches pour se rapprocher de l'Église. Il en fut de même de son successeur Malika II qui chargea un Frère prêcheur d'une lettre pour le pape Innocent IV, dans laquelle il demandait la communion du Saint-Siège. Il n'y eut là toutefois que des actes personnels qui ne paraissent pas avoir entraîné une union durable.

Plus tard, des Frères mineurs envoyés par le pape Nicolas VI firent accepter au catholicos Jaballaha III la profession de foi écrite par le Souverain Pontife. On ne peut savoir cependant si l'union acceptée par ce patriarche s'étendit à la nation elle-même, ni combien de temps elle aurait duré.

A l'époque du concile de Florence, André de Rhodes, légat

d'Eugène IV, réussit à faire accepter l'union par Timothée, évêque nestorien de Chypre, qui se rendit à Rome et y fit profession de foi catholique. Ce fait ne paraît pas avoir exercé d'influence sur la nation nestorienne elle-même, et l'union semble n'être pas sortie des limites du diocèse de Timothée. Il faut arriver au milieu du seizième siècle pour rencontrer enfin, parmi les Nestoriens, un mouvement plus accentué vers Rome. A la mort du catholicos Siméon V, son neveu fut élu pour lui succéder; mais une partie de la nation, mécontente de voir le patriarcat devenu héréditaire dans une même famille, se choisit un autre catholicos, Jean Sulaca, qui se rendit à Rome et fut sacré par le pape Jules III, après une profession de foi orthodoxe. Il fut reçu avec honneur, à son retour, par ceux de son parti, et la hiérarchie chaldéenne catholique se trouva de fait constituée. Les successeurs de Jean Sulaca persévèrent dans l'union jusque vers la fin du dix-septième siècle : on en trouve encore un en 1770, qui manifeste au pape Clément XIV l'intention de s'unir, mais on ignore quelle suite fut donnée à cette démarche. Le catholicos actuel des Nestoriens appartient à la succession des patriarches dont nous venons de parler.

Parmi les patriarches successeurs du concurrent de Jean Sulaca, on voit Élias V, déterminé par l'évêque de Sidon, légat du pape Grégoire XIII, à envoyer sa profession de foi à Rome. Son successeur Élias VI fit également une profession de foi catholique et accepta l'union dans le synode d'Amida, en 1616; ce synode était dirigé par un missionnaire franciscain. Le catholicos Élias VII persévéra, lui aussi, dans l'union jusqu'à sa mort arrivée en 1660. Le schisme prévalut de nouveau après Élias VII, et la série des catholicos de cette fraction disparaît au commencement de ce siècle.

Cependant les missionnaires ayant ramené à l'union un grand nombre de Nestoriens dans la province d'Amida (Diarbékir), Innocent XI y établit un patriarcat catholique en 1681. C'est là l'origine du patriarcat chaldéen de Babylone demeuré catholique jusqu'à nos jours, et se développant progressivement, grâce aux missionnaires dominicains de Mossoul et Lazaristes de la Perse (1). Aujourd'hui le patriarcat chaldéen compte une popu-

(1) Baron d'Avril, *la Chaldée chrétienne*.

lation catholique de près de cinquante mille âmes réparties en douze diocèses.

Les missionnaires catholiques avaient remporté un triomphe plus considérable encore sur le nestorianisme dans l'Inde. En 1599, cette population, connue sous le nom de *chrétiens de Saint-Thomas* et recevant, jusqu'à cette époque, ses évêques du catholicos nestorien, se réunit à l'Église catholique dans le synode de Diamper. L'union fut consolidée par les Jésuites qui comptèrent successivement quatre métropolitains, chargés du gouvernement de cette nouvelle Église. La chrétienté catholique du Malabar, qui fut confiée aux Carmes en 1660 et qui, malgré l'influence néfaste des protestants, persévéra dans l'union, compte environ 200,000 fidèles, et est administrée aujourd'hui par deux vicaires apostoliques latins, dont un jésuite et un carme. Ceux des Nestoriens du Malabar qui n'ont pas accepté l'union sont maintenant jacobites.

II

L'Église jacobite de Syrie ou plus exactement de Mésopotamie, fut, de toutes les Églises orientales, celle sur laquelle l'action des missionnaires s'exerça le plus tard avec quelque efficacité. Il ne paraît pas y avoir eu de missions permanentes établies au milieu des Syriens jacobites avant le dix-septième siècle. Cependant Albert de Sarzane, franciscain et légat d'Eugène IV en Orient, avait réussi à amener à Rome, en 1444, l'évêque syrien jacobite Abdallah qui souscrivit le décret d'union au nom du patriarche Ignace dont il était le représentant. Cette union ne paraît pas avoir été de longue durée, ni avoir produit une sérieuse modification dans l'état de l'Église jacobite. Elle avait mis toutefois cette Église en communication avec Rome et laissé chez quelques-uns de ses évêques un désir plus ou moins vif de s'unir à elle. Ce désir devait conduire auprès du pape Jules III un prêtre nommé Moïse, qui fit au nom de sa nation une profession de foi catholique, mais que son patriarche refusa ensuite de souscrire. Revenu plus tard à de meilleurs sentiments, ce patriarche vint finir ses jours à Rome. Son successeur, David Ignace XI, fit acte de soumission et reçut le pallium du

pape Grégoire XIII, en 1583; son adhésion à l'Église romaine paraît cependant suspecte, puisque Léonard Abel, évêque de Sidon, qui alla le voir de la part du Pape, le trouva obstinément attaché à la mémoire de Dioscore. C'est donc au dix-septième siècle qu'il faut arriver pour rencontrer une Église syrienne unie définitivement attachée à Rome. Elle doit son origine au patriarche Ignace-Siméon qui revint sincèrement au catholicisme, en 1662, et y persévéra, ainsi que ses deux successeurs dont le dernier mourut exilé à Adana, en 1701. La succession patriarcale catholique se trouva interrompue depuis cette époque jusqu'en 1782, où le patriarche jacobite se convertit à son lit de mort. Il y avait même alors un petit troupeau toujours fidèle sous la conduite de quelques évêques. Le patriarche mourant avait désigné comme successeur l'archevêque d'Alep qui, tout en étant encore jacobite, inclinait ouvertement au catholicisme. Cet évêque, Deny-Michel Giarve, ayant été élu patriarche, se déclara catholique et gagna tout de suite quatre évêques jacobites. La persécution le força à se réfugier au Mont-Liban, où il fonda un séminaire pour les clercs de sa nation, et d'où il continua jusqu'à sa mort à gouverner son troupeau. L'union est allée depuis de progrès en progrès, malgré de nouvelles persécutions; d'après une notice publiée par M^{sr} Clément David, évêque syrien catholique de Damas, il y a huit ans, cette jeune Église comptait déjà 50,000 fidèles (1). Les missionnaires capucins de la préfecture apostolique de la Mésopotamie, les Dominicains de celle de Mossoul et les Carmes de celle de Bagdad secondent le clergé uni dans l'œuvre du retour des Jacobites.

III

Dans une relation sur l'Égypte publiée à Paris en 1671, le dominicain Vansleb s'exprime ainsi au sujet de l'Église copte : « Les « Coptes d'Égypte, si semblables entre eux par les coutumes, « parlant la même langue, et vêtus d'une manière uniforme, se « séparent en deux branches profondément divisées sous le rap-

(1) *Revue de l'Église grecque unie*, octobre 1888.

« port religieux. L'une, celle des Melkites, de beaucoup la
 « moins nombreuse, est parfaitement orthodoxe dans sa croyance
 « et reçoit sa vie de sa mère, l'Église romaine, à laquelle elle est
 « demeurée attachée. L'autre, celle des Jacobites, admet les
 « erreurs des monophysites; elle refuse de reconnaître le Vi-
 « caire de Jésus-Christ.

« Malgré ces défections, l'Église a toujours eu la consolation
 « de compter en Égypte des enfants orthodoxes, et l'on peut
 « affirmer que les Melchites se sont perpétués jusqu'à nos jours
 « sans interruption. »

Un ouvrage que vient de publier un jeune prêtre copte catholique, élève de l'université des Pères Jésuites de Beyrouth, sous le titre : *Histoire de l'Église d'Alexandrie* (1), confirme, avec preuves à l'appui, cette assertion du missionnaire dominicain. Toutefois il reste vrai de dire que l'Église copte catholique était, au moment où commencèrent les missions latines en Orient, comme perdue au milieu des Jacobites d'une part, et des Grecs non-unis d'autre part, et sans jouir de l'appui d'aucun évêque. Philippe, prieur des Dominicains de Terre-Sainte, lui en donna un en 1237, en la personne de l'archevêque copte jacobite de Jérusalem qu'il ramena à l'orthodoxie romaine. Il entra même en relations avec le patriarche copte d'Alexandrie et le trouva favorablement disposé à l'union. Les Dominicains purent même obtenir du sultan d'Égypte, grâce à l'intervention d'Innocent IV, la faveur d'exercer leur ministère auprès du petit troupeau copte catholique. Dès l'année 1253, les Coptes catholiques reçurent régulièrement la visite des Franciscains de Terre-Sainte, qui ne tardèrent pas à se fixer à Alexandrie et plus tard au Caire, pour soutenir ces pauvres catholiques abandonnés.

Ce fut également un Franciscain, Albert de Sarzane, dont nous avons déjà mentionné le zèle pour l'union, qui, à l'époque du concile de Florence, détermina le patriarche copte Jean XI à faire adhésion au concile. Un synode réuni au Caire, auquel prirent part les évêques, les supérieurs des monastères et les principaux de la nation, reçut au milieu des acclamations de joie les lettres d'Eugène IV, et délégua à Rome une députation chargée de

(1) *Le Caire*, 1894. L'auteur de cet important ouvrage a été depuis élevé à l'épiscopat et chargé du vicariat apostolique des coptes catholiques. Plus récemment il a été nommé par Léon XIII administrateur du patriarcat copte restauré.

réunir l'Église copte à l'Église catholique : ce qui eut lieu, en effet. Le Pape publia en 1442 le décret solennel d'union. Le malheureux état dans lequel se trouvaient les chrétiens en Égypte, ne permit pas de retirer tous les fruits qu'on pouvait attendre d'un si heureux événement, malgré le zèle du patriarche Jean XI pour faire exécuter le décret d'Eugène IV. Les successeurs immédiats de ce patriarche ne paraissent pas avoir eu des relations avec Rome; mais rien ne montre non plus qu'ils aient rompu de nouveau le lien de l'union. Les négociations furent reprises, vers le milieu du XVI^e siècle, par le patriarche Gabriel VII, qui écrivit au pape Pie IV pour lui témoigner le désir de resserrer les liens de l'union entre les deux Églises. Des légats du Souverain Pontife, dont un Père Jésuite, se rendirent en Égypte dans ce but, mais sans obtenir des résultats sérieux. Les choses furent poussées plus loin avec le patriarche Jean XIII, successeur de Gabriel. Sur les instances du pape Grégoire XIII, un synode fut convoqué à Memphis en 1582 et se tint sous la présidence de Pères de la Compagnie de Jésus; mais au moment où les décrets de ce concile allaient être signés, le patriarche mourut subitement, son vicaire général prononça la dissolution de l'assemblée, et les légats du Pape, jetés en prison, furent contraints de se racheter à prix d'argent.

Le patriarche suivant, Gabriel VIII, fit acte de soumission au Pape et envoya une députation à Rome, où l'archidiacre de l'Église patriarcale signa une profession de foi catholique au nom de l'Église copte en 1595. Les relations se poursuivent sous les patriarches Gabriel VIII et Mathieu III, jusqu'en 1637. Cependant le nombre des catholiques va diminuant et les patriarches ne montrent plus de zèle pour l'union. « Le nombre des fidèles se réduit à un petit nombre de catholiques, » écrit en 1696 de Maillet, consul de France au Caire, « nés de parents qui l'étaient déjà ou qui avaient été nourris dès leur enfance dans les sentiments de l'Église romaine.... Le fruit de tant de peines se réduit ordinairement à préserver quelques anciens catholiques de la contagion de l'exemple général » (1). C'est à cela que devait se borner le zèle des religieux franciscains et jésuites qui étaient alors en petit nombre en Égypte, où

(1) *Description de l'Égypte*, t. II, p. 206.

ils dirigeaient et aidaient les prêtres catholiques indigènes également peu nombreux.

Le patriarche Jean XVI, trop faible pour se déclarer ouvertement pour l'union, favorisait cependant les catholiques. Plusieurs Papes lui envoyèrent des lettres, en particulier Clément XII, qui rendit aux moines antonins, coptes et abyssins, le monastère de Saint-Étienne, à Rome; ce qui prouve qu'à cette époque, c'est-à-dire en 1731, il y avait encore des religieux catholiques en Égypte et en Abyssinie. Vers le même temps furent envoyés au séminaire de la Propagande douze élèves coptes destinés à la régénération du clergé.

Cependant les patriarches restant toujours comme indécis, Benoît XIV voulut donner un chef à l'Église copte catholique, dont le nombre de fidèles s'était accru, ainsi que le constate ce grand Pape. Il la confia donc à l'évêque copte de Jérusalem qui était resté catholique, et qui la gouverna sans quitter son siège. Elle fut dirigée, après lui, par des vicaires apostoliques qui, par suite du manque d'évêques catholiques, demeurèrent quelquefois sans la consécration épiscopale. Il y a eu dans notre siècle des tentatives d'union de la part des coptes jacobites, mais ces tentatives n'ont pas abouti. Cependant les catholiques, que soutiennent aujourd'hui de nombreux missionnaires, surtout les Pères de la Compagnie de Jésus, gagnent considérablement en nombre et en influence, ce qui a rendu possible le rétablissement du patriarcat catholique et la constitution d'une hiérarchie régulière. Ces événements permettent d'entrevoir, et peut-être à bref délai, la résurrection de l'Église catholique d'Alexandrie autrefois si florissante.

L'Église d'Abyssinie se rattache intimement, on le sait, à l'Église d'Alexandrie dont elle est la fille et qu'elle a malheureusement suivie dans ses longs égarements. Les Papes ne l'oublièrent pas, lorsque commencèrent les missions auprès des Orientaux. Nicolas IV en 1289 et Jean XXII en 1329 donnèrent à des religieux latins la noble tâche de ramener l'Abyssinie à l'unité catholique. On ignore malheureusement quels furent les résultats de ces premières missions. Cependant, si l'on en croit Fontana (1), huit enfants de Saint-Dominique ayant pu péné-

(1) *Monumenta dominicana*, anno 1316.

trer en Abyssinie en 1316, y auraient ramené un grand nombre de Jacobites, et, parmi eux, un prince de sang royal qui, avec plusieurs autres Abyssins convertis, entra dans l'ordre des Frères prêcheurs et se dévoua, comme ses maîtres, à l'œuvre des missions.

A l'époque du concile de Florence, Albert de Sarzane détermina le supérieur du couvent abyssin de Jérusalem à envoyer des délégués au concile où ils acceptèrent l'union, au nom de leur chef et en celui du négus d'Abyssinie, Zara-Jacob, qui paraît avoir été favorable à cette union, au moins quelque temps. L'acte signé à Florence ne paraît cependant pas avoir exercé une influence sérieuse sur l'Église d'Abyssinie que les Jésuites portugais, au siècle suivant, trouvèrent retombée dans l'hérésie.

Les incursions des musulmans en Abyssinie et les relations que le Portugal entretenait avec ce pays depuis le quinzième siècle amenèrent de nouveau les missionnaires. Ceux qui s'y rendirent en 1486 furent bien accueillis, mais eurent peu de succès. Au commencement du seizième siècle, les événements semblèrent devoir contribuer à des résultats plus sérieux. L'empereur David III écrivit plusieurs fois au saint-siège qui, de son côté, envoya des légats en Abyssinie, à différentes reprises : ceux-ci parvinrent rarement à destination par suite de la difficulté des communications. Le pape Paul III avait même nommé patriarche d'Alexandrie un Portugais nommé Bermudez qui ne séjourna que peu de temps en Abyssinie. La mission fut alors confiée aux Jésuites et le pape Jules III nomma l'un de ces religieux, Nunez, patriarche des Abyssins et plusieurs de ses confrères évêques. Ceux d'entre eux qui pénétrèrent en Abyssinie firent quelques conversions sans entamer toutefois le gros de la nation. Nunez mourut sans avoir vu l'Abyssinie, et son successeur, Oviédo, qui y était déjà entré auparavant, avec le caractère épiscopal, continua la mission au milieu de difficultés de toutes sortes, augmenta son petit troupeau catholique, mais mourut en 1577, sans avoir la consolation de laisser l'Abyssinie catholique. Le Père Paez, également jésuite, réussit beaucoup mieux grâce à sa profonde connaissance de la langue du pays. il gagna complètement au catholicisme le jeune empereur Atznaf-Segued, qui demanda au Pape un nouveau patriarche et des évêques pour instruire son peuple ; mais il perdit la vie dans un

soulèvement avant d'avoir pu obtenir ce qu'il avait désiré. Son successeur appela le Père Paez à sa cour et se montra sincèrement résolu à embrasser l'union. En 1613, il écrivit au Pape pour lui faire sa soumission, et, en 1621, il fit publiquement profession de la foi catholique, peu de temps avant la mort de l'apôtre de l'Abyssinie.

Grégoire XV, répondant à la demande de l'empereur désormais catholique, avait nommé le jésuite portugais, Alphonse Mendez, patriarche d'Abyssinie. Celui-ci fut reçu par l'empereur et par la cour avec une pompe extraordinaire, et l'union fut solennellement proclamée, en présence de l'empereur, du prince héritier, des grands, des moines et des clercs. Mais une réaction formidable ne tarda pas à se produire : l'empereur qui, persévéra dans l'union jusqu'à sa mort, fut cependant obligé par la révolte de ses sujets de faire des concessions aux mécontents, et l'union se trouva ébranlée, en attendant qu'elle fût violemment détruite sous son successeur. Celui-ci exila, en effet, le patriarche, les missionnaires et les principaux catholiques, dont un grand nombre subirent même le dernier supplice. Préférant s'exposer à la mort plutôt que d'abandonner leur troupeau, en ces circonstances difficiles, huit jésuites, dont un évêque, se dispersèrent et continuèrent leur apostolat qui, pour tous, se termina par le martyre.

Des tentatives furent faites ensuite par le maronite Gabriel, et, un peu après, par les religieux capucins que la Propagande envoyait reprendre cette mission d'Abyssinie. Elles échouèrent toutes et n'eurent pas d'autre effet que de procurer à leurs intrépides auteurs la palme du martyre. Un jésuite, le Père de Bredent, entreprit d'y pénétrer à son tour vers l'an 1700, mais il mourut avant d'avoir pu exercer un ministère actif.

Des religieux franciscains réussirent, en 1714, à se rendre jusqu'à la cour de l'empereur Juste, qui les accueillit favorablement, leur promit sa protection, mais leur défendit de prêcher publiquement, parce que le peuple n'était pas encore assez calme pour les entendre. Ils firent néanmoins quelques conversions, pas assez secrètement pour ne pas attirer l'attention, et bientôt après ils furent lapidés. Ces insuccès n'empêchèrent pas trois franciscains de se rendre à Gondar en 1752 ; la faveur de l'empereur leur fut vite conquise, ils instruisirent plusieurs

membres de sa famille et ils auraient peut-être fait revivre des jours plus heureux pour le catholicisme, si le désordre qui régnait dans ce malheureux pays n'avait déterminé le négus à les renvoyer.

La mission d'Abyssinie reprise de nos jours sous de meilleurs auspices avait été confiée d'abord aux lazaristes. Les épreuves et les persécutions ne leur ont pas manqué; mais la semence qu'ils ont répandue a déjà fructifié : des statistiques récentes donnent le chiffre de 25.000 Abyssins catholiques, gagnés à l'Église par les fils de saint Vincent de Paul. Les événements politiques survenus en cette contrée ont obligé les lazaristes à céder leur florissante mission aux capucins italiens qui profiteront des leçons de leurs devanciers et de leurs succès pour mener à bien l'œuvre commencée.

CHAPITRE VI

LES SUCCÈS DES MISSIONS LATINES AUPRÈS DES POPULATIONS DE L'EUROPE ORIENTALE.

On a vu dans les premiers chapitres de ce travail que les missionnaires travaillèrent au retour à l'unité des peuples de l'Europe que le schisme grec avait envahis, aussi bien qu'au retour des Orientaux proprement dits. Comment y réussirent-ils? C'est ce qui nous reste à exposer maintenant.

A l'époque où les enfants de saint François et de saint Dominique inaugurèrent une ère nouvelle dans l'apostolat catholique, il y avait encore de nombreuses populations païennes dans l'Europe orientale et septentrionale. C'est à leur conversion que s'attachaient principalement les ouvriers apostoliques, tout en ne négligeant pas le retour à l'unité des peuples entraînés par Constantinople dans le schisme. Leurs travaux en Russie n'ont été, ni bien considérables, ni surtout bien fructueux. Si quelques missionnaires ont pu y pénétrer de temps à autre, il faut arriver à l'époque du concile de Florence pour voir la question de l'union religieuse de la Russie avec Rome sérieusement posée et résolue dans le sens de l'affirmative. Encore, si on en excepte la province de Kief, où elle persévéra assez longtemps, cette union ne fût-elle d'aucune efficacité pour le reste de la Russie.

Le Père Pierling, dont les savants travaux sur les relations entre Rome et la Russie sont une mine de renseignements précieux, écrit à ce sujet : « Jusque-là, il n'y avait eu, pour ainsi dire, que des rapports intermittents et des essais de rapprochements. C'est seulement sur le déclin du quinzième siècle, à l'occasion du mariage d'Ivan III avec Sophie Paléologue, que des relations plus suivies s'établissent. Il y a encore des inter-

ruptions parfois même très longues, mais le caractère de ces relations, loin de se modifier, s'accroît de plus en plus et se développe au gré des circonstances. A côté des traditions chères aux deux partis, surgissent des malentendus qui passent de génération en génération et durent des siècles entiers (1). »

C'est assez dire que l'œuvre des missions auprès de l'Église russe se borne à bien peu de chose ; et en cela rien d'étonnant, dans un pays qui leur a été à peu près toujours fermé. Catherine II l'ouvrit en partie du moins, aux Pères de la Compagnie de Jésus, au moment où ils étaient bannis par l'Europe catholique, et si on en croit un témoin oculaire, le P. Henry, les succès ne manquèrent pas de répondre à leurs efforts. Les nobles et les prêtres français émigrés en Russie ne contribuèrent pas peu à créer, au sein des principales familles, un courant favorable au catholicisme.

« Les fils mêmes des popes qui, par ordre et aux frais de l'empereur, étudient la médecine, savent et parlent très bien la langue latine ; partout ils se montraient nos amis..., me rendaient tous les services et guérissaient gratis tous nos catholiques. »

« Le peuple se convertissait facilement dans les hôpitaux. Quand je finissais de confesser un soldat polonais, ses voisins, soldats russes, me disaient les larmes aux yeux : « Mon Père, « me laisserez-vous mourir sans m'accorder le même bonheur « que vous venez de procurer à mon camarade polonais ? » Et à l'instant, le médecin, quoique russe lui-même, substituait à l'écriteau qui pendait au-dessus du malade un nouvel écriteau où était écrit : *Polonais*, et sans éprouver ni contradiction, ni recherche, je réconciliais avec Dieu nombre de malades. J'en ai enterré avec tous les honneurs militaires plus de trois cents (2). »

Les conversions opérées parmi la noblesse, quelques précautions qu'on prit pour les tenir secrètes, furent même le prétexte mis en avant pour obtenir l'expulsion des missionnaires, auxquels étaient confiés officiellement les collèges de la Pologne russe, et même le grand pensionnat de Saint-Petersbourg. Le P. Henry, le dernier jésuite qui ait vécu en Russie, en fut

(1) *L'Italie et la Russie au seizième siècle*, p. 78.

(2) A. Carayon. *Les Jésuites en Russie et en Grèce*, II^e partie, p. 112.

chassé en 1827. Depuis, la mission n'a pu être reprise parce que l'entrée de l'empire est demeurée absolument interdite aux enfants de saint Ignace.

La Géorgie, autrefois principauté indépendante, et incorporée à la Russie à la fin du siècle dernier, avait vu sa population chrétienne mais attachée au schisme, visitée par les missionnaires dès le treizième siècle. Les Franciscains d'abord et les Dominicains un peu après, s'appliquèrent à procurer le retour de ce peuple, et avec succès, puisque au commencement du quatorzième siècle, le dominicain Jean de Florence fut promu au siège épiscopal de Tiflis où il avait ramené un grand nombre de non-unis. La branche dominicaine de l'Arménie contribua puissamment aux progrès de cette mission, sans toutefois amener le retour complet et durable de la Géorgie.

A la fin du quinzième siècle, Alexandre VI soumit au roi Constantin les décrets de Florence et lui en demanda l'acceptation; mais cette démarche n'aboutit pas. Les religieux théatins qui étaient chargés de cette mission au commencement du dix-septième siècle, n'y firent que peu de progrès et cédèrent la place aux capucins. Après de longs et pénibles travaux ceux-ci avaient réussi à incliner les esprits à l'union; le roi Vartanch implora, en 1722, l'assistance d'Innocent XIII contre les Turcs, et manifesta le dessein de s'unir à l'Église romaine. Trente ans plus tard, l'exarque des Géorgiens, Jessé, gagné par les capucins, envoya sa profession de foi catholique au pape Benoît XIV, mais il fut exilé par la faction opposée à l'union, et les missionnaires latins avec lui. Le schisme était de nouveau prédominant. Les capucins reprirent cependant cette mission et la conservèrent jusqu'en 1840, époque à laquelle les vexations de la Russie les forcèrent d'en sortir. Ils y laissaient trente mille catholiques. Aujourd'hui ce pays est fermé non seulement aux missionnaires latins, mais aussi aux religieux géorgiens catholiques.

Les Bulgares et les Valaques réunis sous un même sceptre à l'époque des croisades étaient en communion avec l'Église latine. Cette union commença à se relâcher, après la prise de Constantinople par les croisés et leur lutte contre la Bulgarie. Vers la fin du treizième siècle elle était rompue. Les mission-

naires dominicains et franciscains entreprirent de la faire revivre. Ils y réussirent, au moins en partie, au quatorzième siècle, où les Franciscains ramenèrent un grand nombre de Bulgares et les dominicains une multitude de Valaques, non sans être en butte à la persécution. L'invasion turque vint malheureusement bientôt après entraver l'œuvre des missionnaires catholiques, et la Bulgarie se trouva réduite à la plus misérable des conditions, sans que pour cela les Franciscains aient complètement abandonné ces missions. On trouve encore plusieurs métropolitains d'Ochrida faisant acte de soumission au Saint-Siège, au dix-septième siècle. Mais les Grecs de Constantinople étant parvenus à supplanter la hiérarchie indigène, la difficulté se trouva augmentée pour les missionnaires catholiques. Les religieux franciscains avaient eu plus de succès encore aux treizième et quatorzième siècles, auprès des Bulgares de la Thrace et de la Macédoine; mais par suite des nombreuses persécutions qu'elle eut à subir, cette mission se trouva à peu près abandonnée vers la fin du siècle dernier.

Depuis, les missions de Bulgarie ont prospéré de nouveau. Les Rédemptoristes qui eurent pendant quelques années seulement le vicariat apostolique de Sophia et Philippopoli, y laissèrent en 1840, un petit troupeau de moins de 6.000 âmes. Aujourd'hui ce même vicariat, à la tête duquel furent placés les capucins, compte douze mille catholiques latins, et dans la Bulgarie, la Macédoine et la Thrace, l'Église bulgare unie, gouvernée par trois évêques, compte plus de trente mille fidèles, malgré les violentes entraves opposées il y a un quart de siècle au mouvement vers l'union. C'est aux travaux des Dominicains d'abord et ensuite des enfants de saint François, qui y sont établis depuis des siècles, que l'Albanie doit d'être restée en partie unie à l'Église romaine. Elle compte une population catholique de rite latin de plus de 80,000 âmes répartie en quatre diocèses. On trouve aussi en Albanie la communauté catholique des Mirdites qui, d'après les historiens orientaux, serait d'origine maronite. Placée sous la direction d'un abbé, cette communauté qui compte environ 12.000 âmes, est restée toujours catholique et sans se mélanger avec les peuples voisins.

Si l'union eut à subir plus de vicissitudes dans les autres

provinces ou états de la péninsule des Balkans, il n'en reste pas moins vrai que les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs qui y furent envoyés à l'origine même de leurs ordres respectifs, y ont représenté avec honneur l'Église catholique et lui ont ramené de nombreuses âmes, à différentes époques, dans la Serbie, la Roumanie, la Transylvanie, le Monténégro, la Bosnie et l'Herzégovine. Les Franciscains s'y sont maintenus à peu près sans interruption jusqu'à nos jours et y ont conservé une place au catholicisme, malgré les révolutions sans nombre dont ces pays ont été le théâtre. On trouve aujourd'hui dans ces régions, y compris le vicariat apostolique de Constantinople, une population catholique de rite latin de 480,000 âmes. dont un peu plus de la moitié, c'est-à-dire 265,788 en Bosnie et en Herzégovine, font usage de la langue slave dans les cérémonies du culte, tout en suivant le rite de l'Église romaine. Quant aux catholiques de rite grec, il ne s'en rencontre que fort peu dans la presqu'île des Balkans, à l'exception des Ruthènes ou des Roumains de Transylvanie, dont il nous reste à dire quelques mots.

Ces peuples, pas plus que les autres dont il a été déjà question, n'avaient été oubliés par l'Église romaine, lorsque furent envoyés auprès des nations de rite oriental les missionnaires franciscains et dominicains. Ceux-ci exercèrent surtout leur zèle auprès des Ruthènes, plus à portée de leur province de Pologne; les Franciscains travaillèrent plus spécialement auprès des Roumains.

Les Ruthènes, d'abord catholiques, avaient été entraînés dans le schisme, lorsque le métropolitain de Kief, auquel ils étaient soumis, se fut tourné du côté de Constantinople. Cependant ils avaient adhéré à l'union de Florence avec leur métropolitain Isidore, et cette union avait persévéré jusqu'en 1520. A cette date, Kief se détacha de l'union pour plus d'un demi-siècle.

Grâce aux travaux des missionnaires et principalement des jésuites qui depuis 1570 possédaient une école à Wilna et une académie fréquentée par les Ruthènes, l'union fut préparée de nouveau. Le métropolitain, Michel Rahosa, réunit un synode à Brécz où il fut décrété qu'on reviendrait à l'Église romaine. Ce qui se réalisa, en effet, l'année suivante, c'est-à-dire en 1595. Les successeurs de Rahosa continuèrent l'œuvre commencée, et

malgré les obstacles opposés par l'intervention des non-unis, l'union alla toujours progressant. Elle a été à peu près complètement anéantie par la Russie dans la première moitié de ce siècle, pour les Ruthènes que l'annexion de la Pologne lui avait livrés. Ceux du nord de la Hongrie avaient suivi le mouvement de retour de leurs frères de la Pologne. Ce mouvement, d'abord contrarié par le prince ruthène, George Racozy, fut entretenu et développé par les travaux des missionnaires, surtout par ceux des Pères de la compagnie de Jésus, et le courant vers Rome s'accrut de plus en plus au dix-septième siècle. Le cardinal de Colonics, primat de Hongrie, déployait, à la même époque, un grand zèle pour l'union. Ces travaux furent couronnés de succès, et les Ruthènes de l'Autriche-Hongrie firent, en très grand nombre, retour à l'Église romaine pour ne plus s'en séparer. De nos jours cette branche catholique de l'Église orientale compte plus de 4.000.000 de fidèles contre un nombre dix fois inférieur de non-unis de même rite.

Les Roumains qui sont aujourd'hui sous la domination de l'Autriche aussi bien que leurs congénères de la Moldo-Valachie ou Roumanie proprement dite, étaient unis à l'Église romaine au treizième siècle et lui demeurèrent fidèles jusqu'au quinzième siècle, malgré les révolutions politiques qu'ils eurent à subir. On voit, en effet, leurs députés siéger au concile de Florence et s'y montrer partisans sincères de l'union. Les religieux franciscains, surtout saint Jean Capistran, n'avaient pas peu contribué à maintenir ces bonnes relations entre les roumains et le siège apostolique. L'invasion turque vint malheureusement anéantir le bien réalisé et bannir, au moins pour un temps, le catholicisme et ses missionnaires de ces régions sympathiques à Rome. A son tour, le protestantisme exerça de grands ravages sur les Roumains de Transylvanie, jusqu'au moment où cette province passa sous la couronne d'Autriche. L'œuvre de l'union fut alors reprise, surtout par les jésuites de Hongrie, et leurs travaux furent couronnés de succès, à la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle. La moitié environ des Roumains de l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire plus d'un million, sont encore aujourd'hui les fils soumis de l'Église catholique.

A l'heure actuelle, le nombre des catholiques orientaux de différents rites, en Europe, en Asie et en Afrique, s'élève à en-

viron 6.000.000 d'âmes. C'est peu, si l'on considère le nombre quinze fois supérieur des non-unis qu'un apostolat de plusieurs siècles n'a pu réussir encore à ramener au centre de l'unité; mais c'est beaucoup, lorsqu'on met ce résultat obtenu par les missions catholiques en face des obstacles de toute nature qu'elles ont eus à vaincre; c'est beaucoup surtout, si, à ces six millions d'âmes fidèles qui composent aujourd'hui l'Église orientale catholique, on ajoute celles, bien plus nombreuses, que cinq siècles entiers de labeurs apostoliques incessants ont fait venir tour à tour se reposer sur le sein de leur mère à toutes, la sainte Église romaine, en dépit de tous les efforts en sens contraire. Ces obstacles opposés à l'entier développement de l'action catholique, et les efforts tentés par les adversaires de l'union, feront l'objet des pages suivantes. Leur exposé fera ressortir mieux encore la somme de zèle qu'ont dépensé, au service de l'Église de Dieu, les missionnaires latins en Orient.

CHAPITRE VII

OBSTACLES INSURMONTABLES QUE LA SITUATION POLITIQUE DE L'ORIENT OPPOSAIT DANS LE PASSÉ A L'ACTION DES MISSIONNAIRES CATHOLIQUES.

Ils sont bien nombreux encore aujourd'hui ceux qui croient trouver une explication adéquate du peu de succès final des missions latines en Orient, dans l'*obstination* des Orientaux à se tenir éloignés du bercail de la sainte Église. Et cette obstination elle-même on l'explique généralement par ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit d'hérésie et de schisme, l'esprit de révolte dont on gratifie libéralement ces mêmes Orientaux. Voici comment s'en expliquait, il y a peu de temps, un correspondant de l'*Univers* : « La fureur des subtilités théologiques, la frénésie des chicanes du dogmatisme, l'esprit de la révolte, du schisme et de l'hérésie, avec leur cortège obligé d'aveuglement, d'opiniâtreté, d'ignorance, d'anarchie intellectuelle et morale, s'abattirent comme des fléaux destructeurs, au milieu de ces contrées déshéritées. L'influence de ces interminables luttes d'écoles se reflète dans les dénominations bizarres, innombrables, attribuées aux sectes qui, depuis la séparation, ont pullulé comme des larves, sur ce corps privé de véritable vie » (1). Et à la suite de cette sombre description des maux enfantés par l'esprit d'hérésie et de schisme, l'auteur ajoute gravement que : le nestorianisme, l'eutychianisme, etc., même la secte des agnoïtes, doivent leur origine à la séparation ; l'islamisme lui-même, le bouddhisme et le brahmanisme n'auraient, toujours d'après lui, envahi l'Orient, « qu'après que le schisme eût brisé les barrières élevées par la foi chrétienne ! » Le malheur est que toutes ces sectes ou fausses religions ont précédé

(1) 29 décembre 1891.

le schisme de plusieurs siècles : rien d'étonnant dès lors qu'elles lui doivent leur origine!

Mais que vaut l'hypothèse qui impute à l'esprit d'hérésie et de schisme la permanence de la division entre les Églises! Le caractère propre de cet esprit est la mobilité, l'inconstance, le changement perpétuel dans la doctrine, qui n'ayant plus de base solide, se modifie sans cesse au gré des passions humaines devenues l'unique règle des croyances : c'est bien ainsi que le décrit le passage que nous venons de citer.

Or, et c'est là un fait qui mérite de frapper l'attention, les Églises orientales essentiellement traditionnelles sont restées depuis l'époque de leur séparation, avec la même doctrine, les mêmes usages liturgiques et disciplinaires qu'elles avaient au moment de leur schisme. C'est ce qu'atteste l'histoire dans ses données les plus positives, pour quiconque veut l'étudier sans parti pris et sans se laisser entraîner par le besoin de trouver une explication commode et à peu de frais.

Il suffit pour s'en convaincre, au point de vue de la doctrine, de consulter les professions de foi qu'elles ont formulées, il y a deux siècles, contre le protestantisme. On y verra qu'aucune secte nouvelle n'a pullulé dans le sein de l'Église orientale; qu'elle n'a pas fabriqué de nouveaux dogmes, ni rejeté ceux qu'elle avait reçus avant la séparation : certaines même de ces professions de foi n'attaquent pas directement l'Église catholique sur les points qui ont toujours fait l'objet des controverses entre Orientaux et Occidentaux, et le concile de Jérusalem de 1672 ne s'écarte du dogme catholique que par la non-admission indirecte de la primauté pontificale, qu'il ne combat pas d'ailleurs d'une manière explicite.

En étudiant les livres liturgiques des Orientaux et les recueils de leur législation canonique, on constate aussi facilement ce même esprit de conservation des usages anciens, sinon d'une manière absolue, car on relève d'assez nombreux changements introduits à la longue, même depuis le schisme, au moins dans l'ensemble et de telle façon que ni la liturgie ni la discipline n'ont pas été notablement modifiées dans ce qui fait leur caractère propre. C'est au point qu'on a pu écrire de ces Églises : « qu'elles sont demeurées esclaves des formes d'autrefois, sans vouloir jamais consentir à accorder quelque chose aux condi-

tions nouvelles de la vie des peuples ». On a même vu des schismes se produire et se perpétuer dans leur sein par suite de modifications introduites dans la liturgie. Si la Russie, par exemple, compte actuellement tant de millions de starovères ou vieux croyants séparés de l'Église nationale, et formant une multitude de sectes jusqu'ici absolument irréductibles, c'est à la réforme liturgique du patriarche Nikon que cette scission doit être attribuée comme l'histoire en fait foi.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que le plus grand nombre des questions sur lesquelles a porté la controverse entre les Orientaux et les docteurs latins, sont d'ordre purement liturgique ou disciplinaire et que c'est précisément la trop grande attache aux formes d'autrefois, de la part des Orientaux qui les a motivées et leur a fait donner une importance qu'elles n'auraient jamais dû avoir.

Si même les Églises orientales se refusent encore aujourd'hui à introduire dans le calendrier les modifications réclamées par la science, malgré les avantages immenses qui en résulteraient pour les relations internationales devenues si fréquentes et si étendues, au point de vue scientifique, commercial, épistolaire et autres, et malgré le vœu de toutes les nations civilisées qui ont fait le meilleur accueil au projet d'unification dont le R. P. Tondini s'est fait l'éloquent et infatigable apôtre, c'est surtout parce qu'elles redoutent, non sans quelques raisons, les troubles qu'un changement si rationnel cependant, produirait au sein de leurs populations. Leur ignorance y verrait, avant tout, une modification religieuse allant à l'encontre de la tradition antique, et les indisposerait à l'avance contre elle. Aussi un grec haut placé et très favorable d'ailleurs à la réforme disait-il à son savant instigateur : « ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, c'est le peuple (1). »

N'est-ce pas là le contre-pied de l'esprit d'hérésie et de schisme qu'on leur attribue ! Et cependant le lien de l'union une fois rompu, rien ne mettait plus d'obstacle, parmi elles, à l'esprit de libre examen qui est le caractère propre de l'esprit d'hérésie et de schisme. Si elles en avaient été aussi fortement imbuës qu'on veut bien le dire, il serait arrivé fatalement chez elles

(1) *Revue catholique des Revues*, 5 novembre 1895.

ce que l'Europe a vu se produire au sein du protestantisme : leur foi se serait évaporée pour ne plus laisser place qu'à la négation de tout christianisme. Leur constance à le conserver tel qu'elles l'avaient reçu de l'antiquité prouve au contraire un attachement invincible aux traditions paternelles, et par conséquent l'opposé de l'esprit d'hérésie et de schisme. Chose particulièrement remarquable, l'histoire est là pour attester que depuis le neuvième siècle aucune hérésie nouvelle, à l'exception de celle des palamites, n'a germé et ne s'est propagée sur la terre d'Orient, malgré tout ce que les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé offraient de favorable à l'éclosion et au développement de l'erreur. Si le libre examen commence à exercer ses ravages au sein de ces antiques Églises, c'est au protestantisme qu'elles le doivent : c'est pour elles, un fruit d'importation et non pas un produit spontané du sol.

Il est d'ailleurs constant que c'est à l'esprit traditionaliste des Orientaux qu'ont fait appel les auteurs ou les fauteurs de la rupture, pour lui donner une base doctrinale. On s'est retranché sur les anciens conciles pour amener les populations à croire que l'addition faite au symbole de Nicée-Constantinople était une altération condamnée à l'avance, et que personne ne pouvait avoir le droit de faire. Et lorsqu'ont surgi les querelles liturgiques et disciplinaires, c'est l'attachement des peuples aux formes antiques du culte qui a été exploité contre l'union avec un succès malheureusement trop réel. Cet attachement des Orientaux pour ce qui leur vient des ancêtres est tel que des auteurs qui ont entrepris de sonder avec plus de soin le vrai caractère de la divergence religieuse entre l'Orient et l'Occident n'ont pas hésité à le trouver dans cette sorte de parti pris des Orientaux de n'admettre qu'un christianisme dont tous les dogmes avaient trouvé leur formule définitive dans les sept premiers conciles œcuméniques, auxquels il ne pouvait être ni utile ni permis de rien ajouter (1). Nous voilà bien loin de la légèreté, de l'inconstance, du besoin perpétuel de changement!

Mais il y a plus encore. Ceux qui en appellent au prétendu

(1) Leroy-Baulieu, *l'Empire des Tsars et les Russes*, t. III, p. 66. C'est là d'ailleurs l'objection la plus souvent invoquée contre l'Église catholique : elle sert de base à la récente encyclique du patriarche de Constantinople contre le projet d'union développé par Léon XIII.

esprit d'hérésie et de schisme comme à la raison dernière de la permanence de la rupture, ont soin de n'imputer ce genre d'esprit qu'aux Grecs, sans réfléchir à ce fait assez saillant cependant, que les dissidents de race grecque ne sont qu'une infime minorité au milieu des autres dissidents orientaux. Sur 90 millions de non-unis que compte aujourd'hui l'Église orientale, il n'y en a guère que quatre ou cinq millions, c'est-à-dire un sur vingt environ qui soit de race hellène : les autres sont de race slave, sémitique ou même latine (1) et cependant ils ont persévéré dans la séparation aussi bien que les Grecs. C'est donc à d'autres causes qu'il faut recourir pour expliquer l'insuccès relatif des Papes et des missionnaires, leurs envoyés, auprès des chrétiens d'Orient. La scission a été le fait de la hiérarchie et elle est demeurée hiérarchique, sans pénétrer profondément au sein des masses populaires. Ce que nous avons dit plus haut des missions des Pères Jésuites dans l'Archipel démontre avec évidence que le peuple était loin d'avoir pour le catholicisme des sentiments hostiles, et Soloviev, dans son récent ouvrage : *La Russie et l'Église universelle*, n'a pas de peine à démontrer que le peuple russe est resté vraiment orthodoxe au fond, malgré des apparences quelquefois contraires. L'opposition est le fait de la hiérarchie et la hiérarchie a persévéré dans la rupture pour des causes qui ne sont point directement du domaine religieux, ainsi que nous allons le démontrer.

I

Lorsque les croisés furent contraints par les musulmans d'abandonner les royaumes et principautés qu'ils avaient créés en Orient, ils n'y laissèrent que deux puissances politiques rivales et toujours en guerre l'une contre l'autre, mais profondément hostiles l'une et l'autre à l'Occident latin. Pour les Grecs comme pour les disciples du prophète, le départ des croisés était une délivrance qui laissait derrière elle des haines profondes, et dont les missionnaires catholiques envoyés par les Papes allaient être les premiers à souffrir.

(1) On sait que les Roumains sont en effet de race latine et descendent des anciens colons romains de la Dacie ou Dioclétie.

Quand même l'islamisme n'aurait pas nourri contre l'Église catholique les sentiments hostiles que chacun lui connaît, les coups formidables que lui avaient portés les chevaliers latins, et qui avaient entravé pour longtemps sa marche conquérante, devaient lui rendre profondément odieux, au treizième siècle, époque où s'ouvre l'ère des missions latines en Orient, tout ce qui venait de l'Occident. Les missionnaires envoyés par Rome avaient des titres particuliers à la haine des musulmans. Ceux-ci n'ignoraient pas, en effet, la part souveraine que la Papauté avait eue dans les croisades; ils savaient aussi que les Papes travaillaient sans relâche à lancer de nouveau contre eux les armées de l'Europe chrétienne. Ils ne pouvaient donc, dans ces conditions, voir, dans les missionnaires latins, que des émissaires envoyés en Orient par leur ennemi le plus acharné, et les traiter comme tels. Aussi les terres de l'islam étaient-elles généralement fermées aux envoyés de Rome, et si, en certaines circonstances, des traités conclus avec tel ou tel prince chrétien ouvraient l'entrée aux missionnaires catholiques, ceux-ci n'en restaient pas moins, aux yeux des musulmans, comme des ennemis dangereux dont il fallait se défier en les tenant sous la plus étroite surveillance, et en entravant le plus possible leur ministère auprès des âmes.

On conçoit que, dans ces conditions, la politique des princes musulmans, même lorsqu'elle ne les rendait pas persécuteurs implacables du catholicisme dans leurs États, les ait portés à favoriser, à imposer même, aux chrétiens orientaux tombés sous leur joug, la scission avec Rome. Laisser ces chrétiens d'Orient en communion avec la Papauté n'était-ce pas, pour des conquérants dans l'esprit desquels la politique et la religion se sont toujours trouvées associées d'une manière indissoluble, accroître considérablement les forces de l'ennemi et lui donner entrée dans la place? La politique commandait donc aux musulmans, maîtres de l'Orient, le maintien de la rupture entre les Églises orientales et l'Église romaine, tant que l'Occident dévoué aux Papes les menacerait, de près ou de loin, d'une nouvelle expédition, on s'opposerait à leur marche en avant. Telle devait être la politique des sectateurs du prophète, telle elle a été en réalité, et on peut aisément en déduire l'obstacle humainement insurmontable qu'elle opposait au progrès des missionnaires

latins en Orient, les persécutions qu'ils ont subies et avec eux les catholiques orientaux eux-mêmes.

C'est ainsi qu'on voit les progrès de l'union arrêtés brusquement en Arménie, cette union même compromise dès que l'islamisme en fait la conquête. Quelque chose d'identique se produit dans l'Europe orientale dès que l'invasion turque y pénètre : slaves ou roumains qui auparavant étaient unis, retombent bien vite dans le schisme sous la domination ottomane, et des espérances sérieuses d'union ne se font jour au milieu d'eux que lorsqu'ils recouvrent leur indépendance. Ceux que l'Autriche parvient à soustraire à l'empire turc, reviennent en masse, on l'a vu plus haut, à l'Église catholique. Même phénomène se produit en Orient : dès qu'une liberté relative a été donnée au catholicisme, les Églises unies se sont reconstituées et sont devenues prospères. Pitzipios n'hésite pas à attribuer à cette politique hostile des Turcs d'alors la misérable défection des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem qui, après avoir adhéré à l'union de Florence, s'élevèrent ensuite contre ce concile, contre Métrophane, patriarche de Constantinople qui maintenait l'union, et contre l'empereur Jean Paléologue qu'ils menacèrent de l'excommunication, « s'il continuait à protéger Métrophane et à adhérer aux latins (1). » Ils pouvaient se permettre cet acte d'audace envers l'empereur de Byzance, sans avoir à redouter le courroux de ce prince, car les terres de leurs patriarchats étaient déjà soumises aux Turcs.

Cette hostilité des Turcs contre le catholicisme se perpétua même jusqu'en des temps plus rapprochés de nous. Malgré les *capitulations* qui assuraient aux missionnaires la protection des représentants de la France, des entraves ne cessèrent pas d'être apportées à leur ministère jusqu'au commencement de ce siècle ; les catholiques orientaux ont même continué à subir la persécution jusqu'en 1830.

Les *Lettres édifiantes* nous ont conservé les grandes lignes d'un décret du Grand-Seigneur de l'année 1723, dans lequel « il est fait défense aux chrétiens sujets du Grand-Seigneur, d'embrasser la religion catholique, et aux religieux missionnaires latins d'avoir aucune communication avec les Grecs, les Armé-

(1) *L'Église Orientale*, III^e partie, p. 59 et suiv.

niens et les Syriens, sous prétexte de les instruire. Il est de plus ordonné par ce même commandement, qu'en cas que quelques chrétiens, grecs, arméniens et syriens, sujets du Grand-Seigneur, aient quitté leur ancienne religion pour faire profession de celle des papistes, ils aient à la quitter incessamment, pour reprendre leur religion première. »

« En conséquence de ce commandement, les officiers turcs, qui tirent toujours un grand profit des avanies qu'ils font aux catholiques, emprisonnèrent l'évêque d'Alep, l'évêque de Seyde, plusieurs prêtres et plusieurs séculiers bons catholiques des villes de Damas, d'Alep, de Tripoli et de Seyde, menaçant les uns d'exil et les autres de mort, s'ils ne reprenaient la religion de leur patriarche (1). »

Ces menaces d'exil, de confiscation de biens, de mort même, n'étaient pas de purs épouvantails; on les voit souvent mises à exécution contre les catholiques orientaux. Une des plus terribles de toutes ces persécutions, la dernière, eut lieu en 1828, et ce furent les catholiques arméniens de Constantinople qui la supportèrent, comme en avaient supporté cinq ans auparavant les Grecs unis d'Alep et de Damas. On a vu précédemment qu'à diverses reprises les patriarches catholiques de différents rites furent obligés de chercher un refuge dans le Liban, pour se soustraire aux persécutions dont ils étaient l'objet et auxquelles furent soumises, un peu partout, et en de multiples circonstances, les populations catholiques de l'empire, même dans l'Europe orientale. On verra un peu plus loin que le gouvernement turc ne fut pas toujours le seul agent responsable dans cette poursuite incessante contre le catholicisme, mais il y prêta la main, tant que de puissantes interventions ne s'y opposèrent pas, et cette intolérance suffirait à elle seule à rendre compte du peu de succès des missions, de même que l'intolérance protestante de quelques états de l'Europe explique le peu de progrès accompli chez eux par le catholicisme durant plusieurs siècles. Mais il ne manque pas d'autres raisons de cet insuccès relatif qui, pas plus que celle que nous venons d'exposer, n'ont rien à voir avec l'esprit d'hérésie et de schisme.

(1) *Lettres édifiantes*, t. 1^{er}, p. 184 et suiv.

II

La politique du Bas-Empire, tant qu'il subsista, ne fut pas plus favorable que celle des Turcs à l'union des Églises. Elle avait été la véritable cause de la division qu'elle continua de maintenir, non seulement jusqu'à la chute de Constantinople, mais même après ce désastre; car cette funeste politique survécut au régime qui l'avait inaugurée dans le christianisme, et qui lui venait de la conception païenne de l'omnipotence de l'État.

Oublieux de la parole du Maître qui avait dit : « Rendez à César ce qui est à César, mais à Dieu ce qui est à Dieu », les successeurs de Constantin ne devaient pas tarder à travailler à l'asservissement de l'Église sous le joug du pouvoir temporel. On connaît tout ce que les Papes eurent à souffrir de la part de ces empereurs chrétiens, mais aussi, avec quelle indomptable énergie ils résistèrent à leurs prétentions aussi arbitraires que tyranniques. Ne pouvant dominer la constance des successeurs de saint Pierre, la cour de Byzance résolut de se passer d'eux et de se créer un pape plus docile, qu'elle aurait toujours sous la main, et auquel elle imposerait ses volontés. Dans ce but, elle ne négligea rien pour accroître de jour en jour l'importance du patriarcat de Constantinople, qui, simple évêché à l'origine, devint, sous la pression constante des empereurs byzantins, d'abord un patriarcat, puis le premier des patriarcats d'Orient (1). Bientôt on voulut que ce patriarcat eût les mêmes prérogatives, même dans les choses religieuses (2), que le patriarcat de l'ancienne Rome, *parce que Constantinople était la nouvelle Rome*, en attendant qu'on en vint à déclarer que la suprématie pontificale avait été transportée à Constantinople, lorsque cette ville était devenue le siège de l'empire (3). C'était nier le pouvoir de droit divin du successeur de saint Pierre et n'en faire qu'une création du pouvoir civil.

Les patriarches de Constantinople prirent aisément goût à ces élévations successives de leur siège, malgré les éloquents

(1) 1^{er} Concile de Constantinople, c. 2^e; Concile de Chalcedoine, c. 28.

(2) Concile in Trullo, C. 36^e.

(3) Photius, *Lettre aux Bulgares*, Migne, *Patrol. grecque*.

protestations des Papes qui ne prévoyaient que trop hélas ! où aboutiraient toutes ces menées de la puissance impériale. Aussi, lorsque Photius se heurta à l'inflexible résistance des souverains pontifes refusant de sanctionner son élévation irrégulière au siège patriarcal, leva-t-il le masque, se déclarant indépendant de leur autorité et fulminant même l'anathème contre eux.

Telle est en quelques mots l'histoire de la rupture entre l'Orient et l'Occident. Tout fut réparé, il est vrai, après la mort de Photius, mais pour aboutir à une nouvelle rupture avec Michel Cérulaire, sous l'empire des mêmes causes qui avaient amené la première et qui perpétueront la seconde, malgré les efforts constants des Papes, jusqu'à la chute de l'empire grec de Constantinople. Il y eut cependant de nombreux essais d'union : l'histoire en a enregistré quatorze ; l'union fut même solennellement proclamée à Lyon et à Florence, d'un commun accord, mais sans résultat sérieux, parce que Byzance ne voulut pas sincèrement renoncer à sa politique antichrétienne.

Elle devait en mourir, sans que le funeste principe de sa ruine disparût avec le bas empire. Mahomet II, qui venait d'être l'instrument de cette ruine, avait trop intérêt à la permanence de la division entre chrétiens, ainsi qu'on l'a vu plus haut, pour ne pas adopter avec empressement un principe qui lui permettrait de soustraire ceux de son vaste empire à l'influence de la papauté, le plus redoutable adversaire, à cette époque, de la puissance de l'Islam. Il se fit non seulement le partisan de la politique séparatiste des empereurs grecs, mais il l'imposa aux patriarches de Constantinople, grec et arménien, qu'il établit vice-rois de tous les chrétiens de ses vastes domaines, en leur interdisant toutefois toute communication avec les Pontifes de Rome. Les chefs de l'Église orientale changeaient de maître : au lieu d'être à la merci d'un empereur chrétien, ils passaient sous la domination d'un prince musulman dont ils devaient comme fatalement embrasser les vues politiques.

Investis ainsi d'une autorité civile qui donnait plus d'importance à leur siège et leur permettait de dominer plus sûrement l'Église orientale, les patriarches se plièrent facilement aux exigences de leur nouveau maître et acceptèrent si bien de reconnaître sa suprématie, même sur les affaires de l'Église, qu'en 1818, ils n'hésitent pas à écrire, en réponse à l'invitation que

leur avait adressée Pie IX : « Les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, dans les cas extraordinaires et difficiles, écrivent au Patriarche de Constantinople, parceque cette ville est le siège de l'empire et à cause de la préséance de ce siège dans les synodes; et si le concours fraternel remédie à la perplexité, la chose en reste là; sinon on en réfère au pouvoir temporel selon les lois (1). »

Les Orientaux éclairés que n'aveuglent plus les préjugés étroits d'un autre âge, commencent à comprendre tout le mal fait au christianisme par cette politique de la cour de Byzance. « Un publiciste athénien, écrit dans l'*Orient* M. Nicolaidès, avait fait remarquer, avant nous, que les véritables chefs de l'Église orientale n'ont jamais été les Patriarches, mais les empereurs. Les Patriarches se bornaient à diriger l'action, l'administration intérieure de l'Église et le faisaient au nom du monarque. Le même publiciste rappelle qu'après la prise de Constantinople, Mahomet le Conquérant et ses successeurs se sont proclamés les chefs des Églises chrétiennes de l'empire ottoman. Il pourrait ajouter que de nos jours encore l'élection des chefs religieux chrétiens continue à être soumise à la sanction du calife. En Russie, c'est le Tsar qui, à ce point de vue, peut être regardé comme le chef suprême de la religion orthodoxe; et le même fait se reproduit, à peu de différence près, en Roumanie, en Serbie et en Grèce.

« Or, caractérisons-le comme il doit l'être, ce fait avoué, indéniable. Le Christ était venu pour rendre à César ce qui était à César et à Dieu ce qui était à Dieu. Ce qui était à César, c'était le gouvernement de la terre; et ce qui était à Dieu, c'était la liberté des consciences.

« On peut en déduire que la véritable cause du schisme a été la prétention des empereurs byzantins de régenter d'une façon absolue les consciences, comme le reste. Ce schisme cher à tous ceux qui l'ont adopté, a donc été un retour pur et simple au paganisme, dans ce qu'il avait de plus mauvais. *l'asservissement* des consciences (2). »

Nous dirons bientôt l'usage qu'ont fait généralement les pa-

(1) *Lettre des Patriarches*, 6 mai 1848.

(2) *La Terre sainte*, 15 janvier 1895. Cette même pensée est longuement développée dans *Solorief; la Russie et l'Église catholique*.

triarches de Constantinople, depuis le treizième siècle, sous la direction des empereurs grecs ou musulmans, de l'omnipotence qui leur avait été conférée sur l'Église orientale. Mais il faut auparavant, et pour mieux indiquer les causes qui ont favorisé leurs vues séparatistes, dire quelques mots de l'antagonisme des deux races grecque et latine. Il n'en sera que plus aisé de comprendre comment ils ont pu réussir à faire échouer les efforts des missionnaires latins.

Longtemps comprimé mais non détruit, sous l'hégémonie de la puissance romaine, et plus encore sous la bienfaisante influence de la charité chrétienne, qui avait fait de toutes les races un peuple de frères, cet antagonisme devait renaître, dans la suite, même en plein christianisme, par suite de la division de l'empire romain, et fournir une base d'action à la politique séparatiste dont nous venons d'étudier la funeste influence sur la division des Églises. L'empire d'Occident resta latin; celui d'Orient devint grec, et les anciennes aspirations à la domination universelle se firent jour, en Orient surtout, non seulement sur le terrain politique, mais aussi dans le domaine religieux, bientôt subordonné, à Constantinople, au pouvoir impérial qu'on s'habitua bien vite à considérer comme étant d'institution divine et comme divinement lié à la nouvelle Rome, capitale du monde romain.

Avec ses tendances à tout dominer, la cour de Byzance ne pouvait manquer de voir de mauvais œil la suprématie spirituelle dont l'ancienne Rome était divinement investie. C'est ainsi que du domaine politique la rivalité passa comme nécessairement dans celui de la religion pour aboutir enfin à la rupture consommée sous le patriarcat de Cérulaire. Le dénouement fut accéléré par le rétablissement de l'empire d'Occident en faveur de Charlemagne et de ses successeurs. Les Byzantins ne pouvaient qu'en concevoir un profond dépit contre la papauté qui prit sur elle de fonder ce nouvel empire, en face de Constantinople, ruinant ainsi les espérances, toujours vivantes en Orient, d'une domination universelle sur l'ancien monde romain. Les sourdes antipathies issues de ce grand événement avaient à peine eu le temps de s'apaiser, lorsque surgit une nouvelle cause de discorde qui devait raviver toutes les anciennes rancunes, et pour de longs siècles : les croisades.

Ces expéditions, qui conduisirent en Orient l'élite du monde occidental, furent considérées par les Grecs comme un envahissement de leur empire par les races latines, plutôt que comme un secours destiné à les protéger contre un ennemi qu'ils ne savaient plus vaincre. Pour eux tous les établissements des croisés étaient des usurpations accomplies au détriment de l'empire byzantin. Aussi, loin de les attirer vers l'Église catholique, ainsi que cela se produisit pour d'autres Églises orientales, ces lointaines expéditions n'eurent pas d'autre résultat, au point de vue des relations religieuses entre Constantinople et Rome, que de consolider le mur de séparation entre les deux Églises.

L'animosité des Grecs contre les Latins fut à son comble, lorsque, déviant de son véritable but, malgré le Pape et ses menaces d'excommunication, la quatrième croisade tourna ses armes victorieuses contre Constantinople et y fonda l'empire latin. La haine vouée aux envahisseurs, dont le passage fut malheureusement marqué par des profanations à jamais regrettables, rejaillit sur l'Église catholique elle-même. d'autant plus facilement qu'on était habitué, à Constantinople, à ne pas séparer la religion de la politique. Aussi tous les moyens mis en œuvre par la sollicitude des Souverains Pontifes pour ramener l'Orient à l'unité catholique, tous les efforts des missionnaires furent-ils désormais à peu près inefficaces. Il suffisait, pour exciter le peuple contre l'union, de lui rappeler ces tristes souvenirs, et ceux qui voulaient à tout prix maintenir la séparation ne manquèrent pas d'user de ce puissant moyen. Les essais d'union échouèrent en grande partie pour ce motif.

Ainsi se réalisait ce qu'avait prévu Innocent III, lorsqu'après avoir été informé de la conduite des Latins à Constantinople, il s'écriait : « Je reconnais avec honte et douleur que ce qui a été « fait, favorable à l'Église en apparence, tournera à son détri-
« ment, et que cette œuvre de ténèbres accomplie par les Latins,
« empêchera les Grecs de retourner à l'unité du Siège aposto-
« lique (1). »

Se mettre à l'abri de toute ingérence latine, sera, désormais plus encore qu'auparavant, la préoccupation constante des hié-

(1) Hergenroether, *Histoire de l'Église*. t. IV, p. 137.

rarques grecs de Constantinople, même après qu'ils auront changé de maîtres, et on a vu plus haut comment les Turcs ont favorisé constamment cette tendance, si bien en rapport avec leur propre politique.

Il est aisé de comprendre qu'appuyés sur les antipathies rendues plus vivantes par les croisades, et sur la puissance musulmane, hostile à tout ce qui, de près ou de loin, se rattachait aux Latins, les patriarches de Constantinople, chefs civils, de par les sultans, de tous les chrétiens de l'empire, même des catholiques de rite oriental, pouvaient entraver à leur gré l'action des missionnaires et arrêter partout ou comprimer l'élan vers l'union.

Le plus grand nombre de ces patriarches ne manquèrent pas de suivre cette ligne de conduite, soit par complaisance pour les souverains qui les élevaient ou les destituaient à leur gré; soit parce qu'ils étaient animés personnellement de sentiments hostiles à l'Église romaine; soit, enfin, dans des vues de domination sur l'Église orientale tout entière. Cet esprit de domination les porta à supprimer, en fait, toute autre autorité ecclésiastique que la leur, dans les contrées soumises à l'empire turc, à mesure qu'elles lui étaient incorporées, et que les conquérants étaient bien aises de rattacher religieusement à Constantinople et à des prélats soumis à toutes leurs volontés. Aussi voit-on des évêques envoyés par les patriarches et animés des mêmes sentiments qu'eux s'emparer, avec la protection des Turcs, des sièges épiscopaux dans toutes les provinces, et les tenir sous l'étroite vassalité des chefs religieux de Constantinople.

Non contents d'arrêter de cette manière les travaux apostoliques des envoyés de Rome, les patriarches usèrent souvent de leur influence auprès du gouvernement pour l'amener à persécuter les missionnaires et les catholiques orientaux. Il est constant, en effet, que les persécutions dont nous avons parlé précédemment furent déchainées le plus souvent, à l'instigation des patriarches, qui usaient de leur pouvoir civil sur les catholiques pour les molester de toutes manières.

Ce que nous venons de dire de la conduite des patriarches de Constantinople depuis la prise de cette ville par les Turcs, ne convient certainement pas à tous ceux qui ont occupé ce grand

siège. Outre que Gennadius, le patriarche à qui Mahomet II confia la vice-royauté sur les chrétiens, avait des sentiments catholiques parfaitement apparents dans l'exposé doctrinal qu'il fit devant ce conquérant et qui nous a été conservé, on sait que quelques-uns de ses successeurs immédiats persévérèrent aussi dans l'union, quoique les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient les aient empêchés de communiquer avec Rome. Plus tard encore d'autres patriarches se montrèrent animés de dispositions conciliantes envers l'Église catholique. Citons, en particulier, le patriarche Jérémie qui, en 1581 était en négociations secrètes avec Grégoire XIII, par l'entremise de l'ambassade de Venise, pour arriver à une entente avec Rome; Cyrille de Bérée et Anastase III qui moururent catholiques, mais après avoir abandonné le patriarcat.

Toutefois il leur était interdit de manifester publiquement ces sympathies à cause du joug musulman et de la haine dont les Turcs poursuivaient les catholiques. Un de ces patriarches, ami de la paix et de la concorde, Callinique, caractérise d'un mot la situation qui, sous la domination des nouveaux maîtres de Constantinople était faite aux patriarches : « Nous sommes des esclaves; les Turcs ne nous permettent pas de faire ce que nous voudrions. Pour moi, je vous aime, (les jésuites missionnaires à Constantinople) et je vous estime, parce que vous êtes des hommes doctes. — Il appelle le souverain Pontife son frère, et il dit n'avoir lui-même la primauté qu'après le Pape (1). » Il est même à croire que plusieurs de ceux qui se firent les adversaires du catholicisme cédèrent souvent à la pression des Turcs ou furent poussés par le désir de ne pas s'attirer leur colère. Il n'en est pas moins vrai qu'ils furent, comme on peut le voir dans les *Lettres édifiantes*, fort souvent, les vrais auteurs des persécutions qu'eurent à subir les catholiques et les missionnaires, soit à Constantinople, soit dans l'Archipel, soit en Syrie (2).

Si on ajoute à cela les calomnies sans nombre répandues parmi le peuple contre l'Église romaine, l'interdiction faite aux Grecs de communiquer avec les Européens sous peine d'être dénoncés au pouvoir comme complices des Francs; la défense

(1) Nilles, *Symbola*, t. I, p. 105.

(2) *Lettres édifiantes*, t. I, p. 185; 169, etc.

d'enseigner les langues européennes dans les écoles; la peine d'excommunication portée contre les *orthodoxes* qui voyageraient ou séjourneraient au sein de l'Europe catholique (1), on se convaincra sans peine que les missionnaires durent déployer une constance admirable pour ne pas abandonner leur poste, et les Orientaux catholiques une rare fermeté dans la foi, pour rester fidèles à la sainte Église. Mais on comprendra aussi que tout progrès sérieux et durable des missions, était dans de telles conditions humainement impossible. Cependant cet état de choses a duré jusqu'au siècle présent pour le plus grand nombre des églises orientales unies et pour presque toutes les missions établies auprès d'elles. Les succès obtenus, si minimes qu'ils puissent être, sont dès lors très remarquables et honorent singulièrement les ouvriers apostoliques qui les ont obtenus.

P. MICHEL.

(1) Pitzipios. *L'Église Orientale*. III^e partie, p. 96.

MÉLANGES

IV

DOCTRINE DE L'ÉGLISE CHALDÉENNE

SUR LA PRIMAUTÉ DE SAINT PIERRE

Il nous sera bon de scruter la doctrine de l'Église chaldéenne sur l'autorité de saint Pierre. Le travail nous sera d'autant plus facile qu'il nous suffira d'analyser un savant écrit de M^{sr} Khayyath, archevêque chaldéen d'Amadia (1). Sans autre préambule, nous entrons en matière.

I

Saint Ephrem, que tous les Syriens honorent comme le plus illustre de leurs docteurs, dit à saint Pierre, dans une hymne qu'il lui a consacrée :

« Tu es bienheureux, Simon Pierre, toi qui tiens les clefs faites par le Saint-Esprit. Chose grande et ineffable, il lie et délie au ciel et sur la terre. Tu es bienheureux, toi qui as été fait comme la tête, comme la langue du corps de tes frères. »

(1) *Syri Orientales seu Chaldaei Nestoriani et Romanorum Pontificum primatus*. In-8°. Rome. 1870. Typis S. Congreg. de Propaganda Fide.

Souvent dans ses offices, et notamment à la fête de saint Pierre, l'Église chaldéenne dit :

« Tu es bienheureuse, ô Rome très célèbre, cité royale, servante de l'Époux céleste, en laquelle, comme en un port, demeurent les deux hérauts de la vérité, Pierre, le chef des Apôtres, sur la solidité duquel Notre-Seigneur a édifié son Église fidèle, et Paul, l'élu et l'apôtre. »

Les Chaldéens ne nomment jamais saint Pierre sans ajouter le nom de sa dignité. Ils disent : « Simon Pierre, prince des Apôtres, paix à lui ! » Ces derniers mots sont un signe de respect et de culte religieux.

C'est encore à saint Pierre qu'ils chantent : « Savant architecte, constructeur des Églises, ô Pierre, à qui ton Seigneur a donné les clefs du trésor spirituel, afin de délier toutes choses sur la terre comme au ciel. O Simon Pierre, possesseur des clefs d'en haut et d'en bas ! O Pierre, prince des Apôtres, fondateur de l'Église ! Tu es bienheureux, ô Pierre, toi qui es le fondement ! Pierre le chef, Paul l'élu ont fondé dans l'Église l'unité ! L'Église par le sacerdoce de Pierre fut enrichie ! O prince des disciples, Simon fils de Jona, sur lequel Notre-Seigneur a fondé son Église ! Cette grâce qu'a reçue Simon, prince des Apôtres, est venue par succession dans toutes les générations, et elle perfectionne les fidèles, et elle élit les prêtres pour faire les sacrements, et par leurs mains elle opère tous les prodiges... C'est Simon le saint, et tous les rois et tyrans ne prévaudront pas contre l'Église, dont la base repose sur lui. C'est Simon le saint, à qui Notre-Seigneur a donné pouvoir sur l'Église qui est sur la terre et sur celle qui est au ciel. »

Un concile national de l'an 423, présidé par le patriarche Dadjesu, porte : « Il n'est point permis aux disciples de s'élever contre leur maître et de se faire ses juges, Notre-Seigneur ne leur a point donné ce pouvoir : or, dans la sainte Église tout doit être parfait, et comme il y a un seul vrai Père, et un seul Sauveur son Fils, et un seul Esprit Consolateur, de même il y a un seul dispensateur en sa maison, le fidèle Simon fils de Jona, qui fut nommé Pierre et qui reçut cette promesse : *Sur cette Pierre j'édifierai mon Église, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux.* Or, le Christ n'a pas dit à tous les disciples : sur vous j'édifierai, à vous je donnerai. Et, bien que le

sacerdoce ait été donné à tous les Apôtres, la principauté unique n'a pas été donnée à tous, mais, comme elle est au seul vrai Dieu, elle est aussi à l'unique fidèle maître de sa maison, afin qu'il soit pour ses frères chef, gouverneur et dispensateur. »

En ce concile, l'évêque Agapit dit : « Vous savez, Pères, qu'en tout temps il s'est élevé entre nous des divisions et des contentions, mais les Pères de l'Occident se sont montrés les défenseurs et auxiliaires de l'unique Paternité, en laquelle nous, fils et disciples, nous sommes liés et unis, comme tous les membres d'un corps à la tête qui régit les membres. »

Le docteur Narsès, que les Chaldéens mettent après saint Ephrem, dit en un de ses sermons : « Simon prêcha l'Évangile au pays des Romains; il fit connaître Dieu incarné pour vivifier tous les hommes; le pêcheur des poissons alla le premier prêcher les gentils; il jeta son filet, et y prit la reine des cités. Le prince des Apôtres prit la capitale de l'empire et l'introduisit et la garda dans la forteresse de la foi. Le premier il confessa la divinité du Fils, et le premier il offrit le sacrifice de la conversion des Gentils. Il posa sa confession de foi à la ressemblance d'un roc au commencement de la maison, et il édifia et il réunit les peuples auparavant divisés, avec les appuis de la charité. Il prêcha à Rome, et les temples de l'idolâtrie furent ébranlés, et il renversa la superstition que les démons avaient élevée pour le culte du mensonge. A sa voix, les démons furent épouvantés, ainsi que les hommes adorateurs des démons : ils méprisèrent le culte des faux dieux et obéirent à la vérité... Saint Marc cultiva la semence que Pierre avait répandue à Rome, et de sa parole empreinte de la douceur de la vie il arrosa les fruits spirituels. Il construisit sa doctrine sur la foi de la PIERRE élue, sans aucunement redouter le bruit des tempêtes des esprits d'erreur. »

Au sermon de la Pentecôte, le même Narsès comparant saint Pierre à Moïse, dit : « Le prince des Apôtres est là, tranquille et joyeux, et la paix domine en l'âme de ses compagnons. Moïse crie, et mes pensées sont pleines de crainte et de frayeur : Simon annonce la foi, l'espérance et l'amour. Moïse déchira la robe que l'Époux avait envoyée à l'Épouse; et Simon revêt de la robe de gloire l'Église des Gentils : Simon fit retentir une voix nouvelle au pays de Rome et y enseigna la religion du

Créateur unique. Le prince des Apôtres eut en partage la mère des cités, et comme dans une tête il y planta les yeux de la foi. »

Élie, évêque d'Anbara, le théologien de toutes les Églises nestoriennes, dit dans un sermon : « Les savants demandent pourquoi le Sauveur a donné à Simon le nom de Pierre? Le Christ lui-même est la pierre vraie, pourquoi a-t-il donné à un autre le nom de Pierre et de chef de l'édifice? Le Christ, la vraie Pierre, devait retourner au ciel, et il établit son Vicaire (1) sur la terre, et il le nomma la Pierre de l'édifice. Il porte en soi l'image et la ressemblance de son Maître et Seigneur sur la terre, et il est médiateur entre nous et le Fils, et il est pontife à l'instar de son prototype... Le Christ est le grand pontife entre Dieu et nous, et il s'est choisi et a établi son vice-gérant sur la terre pour les Églises, Simon l'ancien, fils de Jona, le fondement de la foi. Il lui a donné son propre nom de Pierre, car jusqu'alors personne n'avait été nommé Pierre pour devenir le fondement de l'Église et le chef de l'édifice. Il ne l'appela pas de son nom de Sauveur, car il y avait eu des Sauveurs dans le peuple, mais le Christ avait fait cesser leur puissance, et il ne voulait point faire cesser celle qu'il donna au fils de Jona. Il ne l'appela pas non plus Christ, car il y avait eu des Christs en Juda, et le Sauveur les avait abrogés, mais il ne voulait point abroger Pierre comme ceux-là...

« Le Seigneur appela donc Simon du nom de Pierre : 1° afin que ce qui est édifié par Pierre demeurât ferme et stable; 2° afin que sur lui fût posée et s'élevât solidement la construction jusqu'à la hauteur du toit; 3° il l'appela Pierre, comme s'il eût dit la base, le fondement et le chef de l'angle de la sainte Église, la pierre de l'édifice de la foi; 4° il l'appela Pierre afin qu'il portât l'édifice de manière que la construction s'élevât d'aplomb, et que l'édifice demeurât immuable et inébranlable malgré les pluies, les tempêtes, les vents et les torrents; 5° enfin, il l'appela Pierre pour marquer la fermeté de la foi et prouver que la vraie religion du Christ n'est pas fondée sur le sable. »

Ayant cité beaucoup d'autres témoignages non moins signi-

(1) En chaldéen תהליבא, de la racine הלף, d'où les Arabes ont tiré le nom de *calife*, qui signifie *un remplaçant, un lieutenant, un vice-roi*.

ficatifs, M^{gr} Khayyath conclut que l'Église nestorienne a toujours cru, sans jamais varier sur ce point, à la primauté de juridiction de saint Pierre sur toute l'Église.

II

Les témoignages que nous avons rapportés tout en les abrégant, prouvent que la croyance à la primauté de saint Pierre était entrée bien avant dans les esprits des Chaldéens; et ce qui étonne le plus, c'est qu'en devenant Nestoriens, ces chrétiens de l'Orient n'ont jamais rien rabattu de leur ferme croyance à l'autorité de saint Pierre. Nous allons citer de nouveaux textes que M^{gr} Kayyath donne en chaldaïque en même temps qu'en latin.

Les Nestoriens reconnaissent le fait historique de la prédication de saint Pierre à Rome et son martyre sous Néron. Dans un répons emprunté aux poésies de Narsès (1), ils chantent, le jour de la fête de saint Pierre :

« Néron rugit comme un lion pour effrayer Pierre et Paul; mais ils ne le craignaient pas plus qu'un moucheron bruissant dans l'air; l'audacieux et exécrationnable tyran fit mettre à mort les deux frères très chers Pierre et Paul. »

Dans leur texte chaldaïque des *Constitutions apostoliques*, les Nestoriens lisent :

« Antioche et toute la Syrie reçut la main du sacerdoce des apôtres (2), ainsi que la Cilicie et la Galatie jusqu'au Pont par Simon Képha, qui fonda cette Église et y exerça son ministère épiscopal jusqu'au temps où il alla à Rome à cause de Simon le magicien; la ville de Rome et toute l'Italie reçut la main du sacerdoce des apôtres ainsi que l'Espagne et la Bretagne, et la Gaule avec les contrées environnantes, par le même Simon Képha qui, étant parti d'Antioche, fut là évêque et gouverna l'Église par lui fondée; Néron fit mourir Pierre et Paul. »

(1) Narsès vivait au cinquième siècle : ses compatriotes le nomment « la harpe du Saint-Esprit, la langue de l'Orient, le maître des maîtres, le docteur des docteurs, l'Océan des sciences, etc. »

(2) Nous traduisons littéralement : faut-il entendre : *reçut des Évêques ordonnés par les Apôtres?*

Parmi les Nestoriens, quelques auteurs, citant le texte de la première Épître de saint Pierre : « *L'Église qui est à Babylone vous salue* » (I Petr., v, 13), l'entendent à la lettre de la Babylone des Chaldéens, et ils disent que, pendant les vingt-cinq ans de son épiscopat à Rome, saint Pierre fit un voyage en Orient, visitant toutes les Églises, et entre autres celle de Babylone, d'où il aurait écrit son Épître; et ils ajoutent que saint Pierre revint à Rome où il fut martyrisé. Les Nestoriens se font gloire d'avoir eu saint Pierre au nombre des Apôtres de leur Église.

M^{rs} Khayyath cite une lettre de Timothée I^{er}, patriarche des Nestoriens au huitième siècle, dans laquelle il est dit :

« Le Christ selon la chair est de notre peuple; nous le prouvons ainsi, nous, Orientaux : Si le Christ est fils de David, David est fils d'Abraham, et Abraham est de chez nous, la chose est claire. Donc la source de vie du Christianisme vient de chez nous, et s'est répandue en quatre fleuves. Car si le premier et principal rang est à Rome à cause de l'apôtre Pierre, combien plus faut-il le reconnaître à Séleucie et à Ctésiphon à cause du Seigneur de Pierre? »

Tout en voulant exalter son siège, le *catholicos* Timothée reconnaît le siège de Pierre.

C'est encore ce même auteur qui dit :

« Si un métropolitain peut recevoir la consécration d'un de ses Évêques son subordonné, les prêtres pourront ordonner les Évêques, et les diacres pourront créer des prêtres : et ainsi le supérieur serait soumis à ses subordonnés; mais le canon ecclésiastique ordonne que le subordonné obéisse à son supérieur, et ainsi l'obéissance de tous se termine au patriarche de Rome : car il occupe la place de Simon Képha. »

Il faudrait être difficile pour exiger quelque chose de plus.

Les Nestoriens ne se croient ni hérétiques, ni schismatiques; ils s'imaginent appartenir toujours à l'Église catholique, et ils ne font point difficulté de proclamer ainsi la suprême autorité du successeur de saint Pierre.

Ils ont un Canon qu'ils attribuent au premier Concile de Nicée, et qui porte :

« Les Pères ont décrété : qu'il y ait dans tout l'univers quatre patriarches et pas plus, comme il y a quatre évangélistes,

et que celui de Rome soit supérieur, comme l'ont ordonné les Apôtres; après lui, celui d'Alexandrie...

Le compilateur de ces canons, Élie, évêque nestorien de Damas, dit au sujet du rang des patriarches :

« Le premier patriarche est celui de Rome, lequel a cet honneur et cette prééminence sur tous les autres patriarches, que, quand une province ordonne son patriarche, celui-ci doit en référer à celui de Rome, lui rendre obéissance et demander sa bénédiction avant de rien commander ou défendre dans son propre siège. »

Ebedjesu, auteur d'une compilation de canons, approuvée par le patriarche Timothée II, donne ce canon sur les patriarches :

« Le concile œcuménique veut que le patriarche ait pouvoir sur toutes les affaires, tant des métropolitains que des évêques, parce que le patriarche est le père de tous... Et comme le patriarche a l'autorité légitime sur ceux qui lui sont soumis, de même soit l'autorité du patriarche de Rome sur tous les patriarches, comme saint Pierre avait autorité sur toute l'Église, *super totam universitatem*. Car le patriarche de Rome tient sur toute l'Église la place de saint Pierre. Et qui aura transgressé en ces choses, est anathématisé par le Concile. »

Ces doctrines, si profondément entrées dans les esprits des Nestoriens, se retrouvent dans une lettre écrite en 1217 par Rabban Ara, vicaire du patriarche Sabarjesu, dans le Catay et la Tartarie orientale, en son nom et au nom de son Église, au pape Innocent IV. Il dit :

« Au pape magnifique, de la part de celui qui implore sa prière au secours de sa faiblesse, Rabban Ara, vicaire de l'Orient, adorant entre ses mains : Au Père des pères, à la gloire des Pasteurs, à la miséricorde de vie, à la source de la piété et de l'indulgence, à celui qui intercède pour le peuple du Seigneur, qui est parfait dans les choses divines, excellent dans les choses spirituelles, au soleil de justice, dont la lumière se lève sur les quatre parties du monde, qui brille et resplendit dans les saintes Églises catholiques, au Chérubin corporel, au Séraphin incarné, tenant le siège de saint Pierre, à mon Seigneur, le très saint Pape de la ville de Rome et de toutes les parties du monde... Nous avons reçu votre lettre, à nous écrite

par votre haut commandement, nous l'avons mise sur nos yeux, disant : Nous avons vu votre bonté sans bornes ; maintenant donc, Seigneur, remettez à votre serviteur ses péchés, comme vous avez en main le pouvoir de lier et de délier, le pouvoir de tous les sacrements. Nous l'avons lue, et nous avons tremblé devant votre excellence, car le Seigneur vous a fait grand... »

Au quatorzième siècle, le patriarche nestorien Jabalaha III se réunit à l'Église romaine, et, écrivant au pape Benoît XI, il dit, selon la tradition de son Église :

« A notre très saint Père et Seigneur, Benoît le pauvre étranger Jabalaha qui, par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, a été fait *Catholicos* et patriarche de tout l'Orient, implore la bénédiction de Votre Sainteté... Au Père surabondant en sainteté, très riche en dons spirituels, au Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur toute la foi chrétienne, à celui qui siège sur le trône du bienheureux apôtre Pierre, notre père et patron, au Père des pères, au Roi des rois, au très saint pape Benoît... Dieu tout-puissant et miséricordieux a conféré à Votre Sainteté ce don très grand de siéger sur le trône apostolique, ainsi que la paternité universelle de tous les fidèles, et le pontificat suprême de tous les pontifes, sur toute l'Église catholique et apostolique... Nous reconnaissons le saint Pontife romain comme suprême et père universel de tous les fidèles du Christ, et nous confessons qu'il est le successeur du bienheureux Pierre, Vicaire universel de Jésus-Christ sur tous les fidèles de l'Orient à l'Occident... et nous sommes sous son obéissance... Que notre bon Père ne détourne pas de nous son visage, car nous sommes tous frères en Jésus-Christ, et nous sommes ses fils par la vraie foi catholique. »

En 1552, les Nestoriens, fatigués de voir que l'épiscopat demeurerait héréditaire en de certaines familles, et voulant remédier à ce mal, consultèrent leurs traditions et eurent recours au Souverain Pontife ; ils élurent pour patriarche Jean Sulaka et l'envoyèrent à Rome demander la consécration au pape Jules III. Ils lui disaient :

« Au Père des Pères et au premier des pasteurs... Tu tiens la place de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tu es sur le siège élevé, sublime du chef des Apôtres, qui a les clefs du royaume

des cieux, à qui Notre-Seigneur a dit : Tout ce que tu lieras... Le Christ Notre-Seigneur et Sauveur t'a donné ce siège, et tu l'occuperas : Tu es la source dont les eaux sont intarissables, et qui a soif doit trouver là des eaux vives pour apaiser sa soif. Tu es la lumière inextinguible, éclairant tous les hommes, comme la lampe sur le chandelier. En toi voit la lumière toute la république chrétienne, c'est-à-dire tous les enfants de la sainte Église. Tu es le solide rempart de la cité mère des cités, de la grande Rome qu'a pêchée le chef des Apôtres... Tu es le chef de tous les Pères, comme Pierre l'était de tous les disciples, lui à qui Dieu a donné le siège élevé, sublime. Nous, pécheurs, nous sommes Nestoriens, tes serviteurs : nous nous sommes réunis de toutes les contrées de l'Orient, et nous demandons à toi et à Celui qui t'a concédé ce don très haut, de nous l'ordonner (*ce même Sulaka*) Patriarche et Catholicos, de peur que nous demeurions orphelins, privés de père; et que tu lui donnes, par ta parole, puissance de conférer les grades ecclésiastiques, selon les besoins du troupeau, comme font les patriarches, afin qu'il puisse lier et délier, selon l'usage des Pères et des canons apostoliques... »

Encore une fois, remarquons combien était puissante la tradition primitive de la primauté de saint Pierre, chez ces hommes séparés de Rome depuis mille ans, et se disant nettement *Nestoriens!*

III

En 1609, le patriarche nestorien Élie V, de l'assentiment des évêques et des savants de sa nation, écrivit au pape Paul V, lui soumettant l'exposé de sa doctrine et lui disant :

« L'humble Élie, l'oriental, par la grâce de Dieu évêque du saint siège de Babylone, est à vos pieds, ô béni Père, chef des pères, soleil de la chrétienté, sur qui est fondé l'édifice des Églises, mon Seigneur et Père, père de tous les patriarches de l'univers. Je reçois vos ordres, par l'ordre de Celui qui vous a donné les clés. Je ne nie point la parole dite à Pierre : *Je t'ai donné les clés du royaume; et ce que tu lieras sur la terre,*

qu'il soit lié dans le ciel : et ce que tu délieras sur la terre, qu'il soit délié dans le ciel. Je n'irai pas, comme les hérétiques, contre le précepte des saints Apôtres et des Pères orthodoxes, qui ont affirmé que le siège de la grande Rome a la primauté, et qu'il est le chef de tous les sièges. Dieu me garde de cette erreur, mais je confesse que l'Église Romaine est la mère des Églises : et anathème à qui ne confesse pas cela. O Père, j'ai envoyé avec ces lettres une profession de foi, voyez s'il y a là de l'erreur, ou quelque chose qui s'éloigne de notre mère l'Église Romaine : avertissez et nous ferons, enseignez et nous obéirons..... »

Dans sa profession de foi, le même Élie dit au Pape : « Moi l'humble Élie, le dernier des serviteurs de Jésus-Christ je me jette à vos pieds, ô Père qui tenez la place de Pierre, le père de la famille de Jésus-Christ, ô Seigneur Pape, gardien du siège qui est le chef de tous les sièges. Je balbutie devant votre Paternité, comme un petit enfant devant sa mère, et je redis ma foi, laquelle n'est autre que la vôtre, encore qu'elle paraisse en quelque chose ou diminuée ou augmentée. » Ici le patriarche mentionne quelques articles de foi dans lesquels il enveloppe son nestorianisme, mais parlant de l'Église Romaine, il dit : « Je reçois de tout mon amour tout ce qu'enseignent le Saint-Siège apostolique et l'Église catholique romaine. Toujours j'obéirai aux ordres, lois et décrets du Pontife de la grande Rome. »

Plus loin il dit : « Nos livres nous instruisent sur la sainte Église et le siège apostolique du Seigneur Pape de Rome. Ils nous disent « qu'il est le Père des Pères, le chef des pasteurs, qu'il faut l'écouter et ne pas s'écarter de ce qu'il commande. « Et nos Pères orientaux ont excommunié ceux qui se sont séparés de l'Église de Rome, et tous ceux qui ont foulé aux pieds les ordres du Seigneur Pape, serviteur de saint Pierre, fondement des Églises et chef des Apôtres. Mais je vois dans notre profession qu'il y a quelque chose qui ne paraît pas conforme à celle du Pape : et nos Pères n'ont rien écrit à ce sujet mais ils nous ont seulement avertis de ne pas nous éloigner de l'Église Romaine, ni des préceptes du Seigneur Pape qui a les clés du royaume, et ils ont détesté et excommunié tous ceux qui ont transgressé ces paroles. »

Plus tard, le patriarche mieux informé renonça aux erreurs

nestoriennes, et en 1616 il tint un synode à Amida, dans lequel fut proclamée la foi catholique, et confirmée l'union avec le Saint-Siège.

En 1770, le patriarche des Nestoriens de Perse, nommé Siméon, écrivit au Pape Clément XIV, et il l'appelle « le Père des Pères, le plus grand des pasteurs, le Pierre de nos jours, tenant et gouvernant la sublime chaire de l'orthodoxie chrétienne; le chef de tous les Pères en place du Christ : le patriarche de la cité principale de Rome et du monde entier. »

De leur côté, les patriarches résidant en Assyrie conservaient la doctrine traditionnelle sur la primauté du Pontife Romain. Elie, patriarche en 1719, écrivait à Benoît XIV :

« Au Père des Pères et au chef des Pasteurs, au Pierre de notre temps, au Paul de notre âge, à la couronne des apostoliques, au soleil pur des théoriciens (*contemplatifs?*), au séraphin corporel, à l'ange en chair, revêtu de l'éphod de la principauté du sacerdoce de Jésus, à celui qui tient et gouverne la chaire sublime de l'orthodoxie chrétienne, à celui que son Seigneur, prévoyant sa très constante fidélité, a fait son vicaire, et recteur et chef, et qu'il a fait asseoir sur le siège glorieux de Pierre, à celui qui est en place du Seigneur le chef de tous les Pères, et est la couronne resplendissante, comme un soleil avec ses plus beaux rayons, dans la maison de Notre-Seigneur, et par la lumière glorieuse et le siège illustre duquel, tous nous sommes éclairés, à notre très saint Père le Pape Benoît XIV, patriarche de la cité bénie, glorieuse, souveraine de Rome et du monde entier... le très humble Elie, qui sert au ministère du siège patriarcal d'Orient, s'adresse avec confiance, comme un fils bien-aimé devant un Père tout miséricordieux... »

Après ce début, le patriarche expose sa foi, et demande avec instance l'union de son Église avec le Siège Apostolique, en conservant ses rites et ses constitutions, et il ajoute : « S'il se trouve en cela chose qui vous déplaît, nous ferons tout ce que vous aurez trouvé bon. »

Nous ne cesserons pas de le redire, ce langage des patriarches *nestoriens* nous touche profondément, et nous dirons très volontiers avec Mgr Khayyath qu'une doctrine si solidement entrée dans tous les esprits, si fidèlement conservée pendant de longs siècles parmi des populations qui n'avaient aucun rapport avec

les Églises d'Occident, ne peut leur être venue que de la tradition apostolique.

Il nous en coûte de quitter le beau livre de Mgr Khayyath où nous trouverions encore beaucoup à glaner. En terminant nous tenons à consigner ici un témoignage très explicite de saint Ephrem, témoignage communiqué par Mgr Lamy, professeur à Louvain, à l'abbé Bedjan (1) :

« Simon, mon disciple, je t'ai établi le fondement de l'Église; je t'ai antérieurement appelé Pierre, parce que tu soutiendras tout mon édifice; tu es l'inspecteur de ceux qui me construisent une Église sur la terre; s'ils voulaient me construire quelque chose de répréhensible, c'est à toi, qui es le fondement, de les empêcher: tu es la source d'où coule ma doctrine; tu es le chef de mes disciples; en toi se désaltère tous les peuples. A toi, cette douceur salutaire que je donne! Aimé de mon institution, je t'ai choisi pour être l'héritier de mes trésors; je t'ai donné les clés de mon royaume; je t'ai établi sur tous mes trésors. »
(4^e sermon de la Semaine sainte.)

D. EMMANUEL. O. S. B.

(1) M. Bedjan a fait insérer ce passage dans les *Annales de la Congrégation de la Mission*, tome LII, 1887, page 224.

M. GLADSTONE ET LA QUESTION DES ORDINATIONS ANGLICANES

La question des ordinations anglicanes pourrait sembler d'un intérêt secondaire, si on l'envisageait seulement au point de vue des conséquences pratiques et extérieures immédiates d'une discussion ou d'une décision quelconque rendue à leur sujet.

Pour le clergé de la communion anglicane, dont les membres s'élèvent au chiffre de 30 à 40.000, pour ses ouailles, la question ne soulève aucune incertitude. Dans les Églises orientales un sentiment de bienveillance vis-à-vis de l'Église anglicane grandit de jour en jour, bien qu'il ne soit pas probable cependant de voir s'établir encore des liens de communion vis-à-vis l'une de l'autre. Heureusement le système irritant du prosélytisme n'existe pas entre elles. Dans l'Église latine, qui par sa grandeur et sa vaste organisation rejette au second plan le reste de la chrétienté occidentale, quand on s'est occupé des ordinations anglicanes, on les a discutées, niées ou traitées comme si elles étaient nulles.

Une condamnation positive de ces ordinations, prise en elle-même, ne ferait autre chose que confirmer la pratique de réordination usitée dans le cas généralement assez rare où des membres du clergé anglican désireraient prendre place dans les rangs du clergé romain. Mais, au point de vue moral, l'effet certain d'une enquête formelle et autorisée serait d'une nature bien différente, que la décision fût dans un sens ou dans un autre. Un chef dont la sagesse est connue, ne mettrait certai-

nement pas en branle tous les rouages de la Curie pour élargir encore davantage la brèche ouverte entre l'Église romaine et une communion plus petite, sans doute, mais qui se répand partout où se propagent et grandissent les races de langue anglaise, et qui représente dans la sphère religieuse une des plus puissantes nations de la chrétienté européenne. D'après mes appréciations, cette brèche, en vérité, est déjà bien large dans le passé; mais le schisme n'est irrévocablement établi, ni de part ni d'autre, par aucun anathème ou par aucune répudiation expresse de communion. Et comme une reconnaissance des ordres anglicans ne créerait pas la communion, de même une condamnation ne serait pas à la rigueur une excommunication.

Mais ce serait un pas, et même moralement un grand pas, vers l'excommunication. De plus, une condamnation viendrait affirmer pratiquement la sagesse du principe en vertu duquel il paraît bon de mettre toujours davantage en relief les différends religieux qui séparent les Églises, de les fortifier le plus possible, afin d'augmenter les difficultés de réunir plus tard ces diverses Églises dans un esprit de conciliation. A ce point de vue, les conséquences d'une enquête aboutissant à une condamnation seraient également déplorables. Les renseignements que lord Halifax a eu la bonté de me transmettre éloignent de mon esprit une telle appréhension. Et j'ai la certitude que si les recherches de la Curie n'arrivaient pas à un résultat favorable, la sagesse et la charité ne leur permettraient pas de devenir une occasion et un instrument d'aigreur dans les controverses religieuses. Aussi j'envisagerai seulement l'autre alternative, et tout mon raisonnement reposera sur l'hypothèse que le tribunal constitué admettra dans sa décision la force prépondérante des raisons prouvant la validité ou du moins placera au-dessus de toute controverse certains éléments essentiels de la discussion. Pour le moment, je suppose que ces éléments essentiels se réduisent à trois :

- 1° Le caractère des consécrateurs,
- 2° La suffisance du rite,
- 3° Le degré d'intention que semble requérir le concile de Trente dans le XI^e canon (de la VII^e session).

Sous le premier chef, l'examen viserait, outre le fait de la

consécration de Parker et la compétence de ses consécrateurs, plusieurs consécrations d'évêques anglicans accomplies par des ministres ne se rattachant pas eux-mêmes à la tige anglaise. On fournirait ainsi en faveur de la validité des raisons tirées de sources indépendantes. Et même si on ne parvenait qu'à mettre hors de contestation un seul de ces trois éléments, il y aurait un progrès réel vers la concorde. Les efforts accomplis par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, en vue du triomphe de la vérité et de la paix, trouveraient encore là une récompense. Mais, laissant de côté, cependant, tout autre point de controverse réel ou imaginaire, il me sera bien permis de penser que la pleine reconnaissance des ordres anglicans ne peut soulever un doute raisonnable.

Et à présent il me faut prendre sur moi de parler, uniquement selon mes moyens, dans une discussion qui relève des autorités compétentes. Je parle en homme absolument privé, né et baptisé au sein de l'Église anglicane, acceptant mon sort dans cette Église, comme c'est le devoir de tous ceux qui ne jugent pas qu'elle a dégénéré et perdu ses droits primordiaux et naturels. Personnellement, je puis bien l'ajouter, j'ai été amené par les circonstances particulières de ma vie privée et de ma vie publique à étudier d'assez près et d'une manière constante le caractère de l'Église anglicane, ses différentes vicissitudes et le rôle qu'il lui appartient de jouer dans la grande histoire de la Rédemption. A cause de tout cela les intérêts publics de l'Église d'Angleterre sont aussi les intérêts privés de l'auteur de cet écrit, ils expliquent et justifient l'expression de ses idées personnelles.

L'auteur n'est pas de ceux qui s'attendent à une restauration prochaine de l'unité chrétienne telle qu'elle existait dans les premiers siècles de l'Église. Il ose cependant entretenir la douce conviction qu'il est permis de travailler à la réaliser. Même si le travail accompli ne produit pas des résultats magnifiques et grandioses, il peut être bon et durable, et le plus petit comme le plus grand peut lui consacrer ses efforts.

Le Pape, le premier évêque de la chrétienté, occupe la sphère d'action la plus noble, mais le plus humble membre du troupeau chrétien a sa tâche dans le travail de chaque jour. Par sa manière de la remplir il contribue à la perfection ou à l'imperfec-

tion de toute œuvre sainte. Humble chrétien, l'auteur de cet écrit a constaté, avec une satisfaction profonde et avec reconnaissance, le progrès constant d'une restauration chrétienne. Dans son propre pays cette œuvre n'est pas restée confinée dans la communion anglicane, mais il est mieux pour lui de se restreindre à parler de ce qu'il a vu de ses yeux. Considéré dans ces limites, le mouvement de restauration ne s'est pas borné à la doctrine, il a pénétré jusque dans toutes les manifestations de la vie chrétienne.

Il a eu pour résultat de faire sortir l'Église d'Angleterre d'un calme extérieur qui cachait une véritable stagnation, pour la jeter dans un état où, tandis qu'elle subit des orages extérieurs et des épreuves particulièrement aiguës — même à présent, elle n'est pas tout à fait exempte de divisions intestines — elle voit son clergé transformé (le terme est employé avec juste raison), ses énergies vitales augmentent et grandissent dans toutes les directions, enfin des espérances nombreuses et belles font entendre qu'elle sera à même de concourir, et non pour une faible part, au triomphe de l'Évangile dans le monde.

Constater ces changements n'augmente pas toujours notre fierté. Ils impliquent en effet de longs aveux des fautes de notre Église. Ce n'est pas le lieu et je ne suis pas l'organe convenable pour les dire en détail; mais je puis mentionner le grand affaïssement de la doctrine chrétienne, l'insuffisance de la manifestation de la personne et de l'œuvre du Rédempteur, le manque de zèle et le défaut de piété dans le culte, la rareté de l'office public, une conception amoindrie de la sainte Eucharistie dont la célébration était dévote mais peu fréquente, l'effacement graduel des coutumes de l'Église dans la vie quotidienne de la famille. En tout cela il y a eu un changement profond qui se continue encore. Et, si nous mettons à part certaines extravagances ou des indiscretions accidentelles, ce changement marque un progrès dans la vie spirituelle des âmes et dans l'œuvre de Dieu en faveur des hommes. S'incliner loyalement devant la vérité impose parfois des aveux qui nous mettent en position désavantageuse dans les controverses.

Je dois en ce moment faire un de ces aveux. Une très grande partie des changements opérés tendent à nous rapprocher de la doctrine autorisée des Églises d'Orient et d'Occident qui n'ont

pas subi la Réforme. Si d'un côté j'affirme que des progrès de la vie religieuse s'accomplissent, j'avoue de l'autre que ces mêmes progrès sont des témoignages authentiques déposant contre nous en faveur des Églises étrangères. En d'autres termes ces progrès contribuent grandement à la cause de la réunion chrétienne.

Nous avons dû constater avec tristesse que les démonstrations publiques et corporatives, en particulier de l'Église occidentale, spécialement celle de 1870, semblaient répondre à nos avances par une sorte d'éloignement. Mais il n'est pas nécessaire d'insister là-dessus : *valeant Saturnia regna*. Certaines publications de prêtres français, qu'on ne peut suspecter dans leur orthodoxie, tendant à affirmer la validité des ordinations anglicanes, ont naturellement excité beaucoup d'intérêt dans ce pays et à l'étranger. Cependant, il n'y avait là rien de nature à agiter le monde romain, rien de nature à faire donner par les milieux du Vatican un caractère d'urgence officielle au sujet traité. Aussi, en apprenant que, sur l'ordre de Léon XIII, la validité des ordinations anglicanes devait être l'objet d'une enquête historique et théologique, il a été impossible de ne pas apercevoir l'intérêt profond que les mobiles d'une telle décision mettaient en évidence, si elle était interprétée, avec juste raison, comme un effort accompli pour diminuer le nombre des points controversés.

Assurément, il y avait selon moi un sujet de réflexion qui s'imposait avant même toute recherche de l'importance intrinsèque de la question et qui s'était fortement emparé de mon esprit. Les controverses ne ressemblent pas aux plaies du corps que la nature bienfaisante guérit. Si elles n'arrivent pas à la gangrène et à la mort, du moins elles durcissent; figées, en faits consistants, elles font corps avec la loi, le caractère, la tradition et même avec le langage, de manière à finir par prendre rang parmi les *data* et les axiomes de la vie commune.

On les croit aussi inexpugnables que les rochers d'une côte inaccessible. Un de nos poètes décrit la séparation déchirante et complète de deux vieux amis :

Ils se sont séparés pour ne plus se rencontrer encore :
Ni l'un ni l'autre n'a trouvé quelqu'un
Pour décharger la peine de son cœur abandonné :

Ils se sont tenus à l'écart, les cicatrices restant,
Comme les falaises coupées en deux :
Une mer lugubre roule maintenant entre les bords (1).

Il y a bientôt quatre siècles, nous devons nous en souvenir, que la Convocation, tenue sous Warham en 1531, a voté un canon ou une résolution relative à la puissance royale sur l'Église et qui touchait ainsi à la juridiction du Pape.

Depuis, combien d'événements de nature à envenimer les conflits et combien peu de nature à les apaiser! Quel courage doit avoir un Pape, à quel point doit-il s'élever au-dessus des violents orages de l'esprit de parti, quelle sincérité d'amour pour toutes les ouailles du Christ, soit séparées, soit unies, doit l'animer, pour que dans un esprit et avec un désir de paix il ose approcher cette masse énorme de souvenirs haineux et encore brûlants!

Eh bien c'est là ce qu'a fait Léon XIII, d'abord en concevant l'idée de cette enquête, et puis en prenant soin, par la constitution savante et impartiale du tribunal chargé de l'enquête, qu'aucun moyen ne soit négligé, qu'aucune garantie ne soit omise pour arriver plus facilement à la vérité.

Celui qui se souvient « du verre d'eau fraîche donné à un de ces petits » se souviendra assurément de cette tentative qui, dès son origine, est apparue entourée de difficultés comme aussi de bénédictions.

Et maintenant, quel avantage résulterait-il d'une démarche qui en finirait avec la controverse des ordinations anglicanes ou du moins en rétrécirait les limites? Avec le plus grand respect pour l'autorité et pour un jugement plus compétent, je vais écrire ma réponse personnelle et, comme je l'admets simplement, ma très insignifiante réponse à cette question.

La seule controverse qui, d'après ma profonde conviction, dépasse et finalement absorbe toutes les autres est la controverse

(1) They parted, ne'er to meet again,
But never either found another
To free the hollow heart from paining,
They stood aloof, the scars remaining,
Like cliffs, which had been rent asunder,
A dreary sea now rolls between.

(Coleridge's *Christabel*.)

entre la foi et l'incrédulité. Il est facile de comprendre la confiance d'un catholique romain dans la vaste organisation de son Église, dans son imposante croyance et dans son activité. Ce sont là des réserves pour affronter les dangers à courir en des crises périlleuses. Mais je présume que, même pour lui, les centaines de millions d'hommes professant le nom du Christ sans reconnaître l'autorité de l'Église romaine, doivent compter pour quelque chose. Il sera d'autant plus autorisé à démontrer que leurs affirmations de foi ne concordent pas avec sa croyance, qu'il défendra mieux la cause commune, — car il y a une cause commune, — et sa position particulière. Sur cent chrétiens, si quatre-vingt-dix-neuf affirment qu'ils croient aux vérités capitales de la Trinité et de l'Incarnation, malgré certaines croyances diverses et opposées, tous les membres de chaque Église ou de chaque communauté particulière ne déclareront-ils pas avec empressement, — l'incroyant loyal ne sera-t-il pas disposé à admettre volontiers, — que cette unité dans la diversité contribue fortement à confirmer la foi et fournit une large base sur laquelle nous pouvons édifier nos espérances pour l'avenir?

Je descends des hauteurs transcendantes de ces doctrines, mais pour rester encore sur un terrain bien élevé.

La transmission de la vérité à travers les siècles par une Église visible divinement instituée est, selon la croyance et la pratique de plus des trois quarts de la chrétienté, une matière de profonde importance. Dans ces trois quarts je compte les Églises anglicanes; sans elles, en effet, on ne pourrait, selon toute probabilité, arriver à cette estimation. Il est mieux assurément pour l'Église romaine et aussi pour l'Église orientale de voir les Églises de la confession anglicane s'unir à elles pour affirmer leur croyance à ce grand principe chrétien que d'être obligées de les traiter comme n'ayant que des prétentions sans réalité, et *pro tanto* d'être obligées de diminuer « la nuée des témoins » prêts à rendre témoignage en faveur du principe. Ces considérations basées sur l'avantage qui résulterait d'une telle possibilité doivent être avec raison subordonnées à la vérité historique; mais, en ce moment, je n'ai voulu précisément m'arrêter que sur cet avantage.

Ces pensées, il me semble, n'ont pas une assez grande valeur pour que je me permette de les offrir aux considérations de

personnes constituées en dignité, moins encore à celui sur qui retombent les responsabilités et les angoisses de la plus haute position qui existe dans l'Église chrétienne. D'un autre côté, rien dans ces réflexions n'empêche qu'elles soient publiées. Elles indiquent simplement les idées d'un homme qui a passé une très longue vie en rapports assez intimes avec l'Église de ce pays, avec ses chefs, ses membres et ses intérêts. Je puis ajouter que ma vie politique m'a souvent mis en contact avec les communautés religieuses indépendantes, qui constituent un facteur important dans la vie chrétienne de la Grande-Bretagne, et qui, tout en refusant d'admettre l'autorité de l'Église romaine ou de l'Église nationale, permettent à cette dernière, qu'elles reconnaissent comme religion d'État, d'occuper une place assez grande dans leur cœur.

En finissant, il ne m'appartient pas de préjuger des résultats des démarches qui se font à Rome. Quels qu'ils soient, il ne peut y avoir dans mon opinion le moindre doute sur la nature de l'attitude prise par le chef actuel de l'Église catholique romaine au sujet de ces démarches. Selon moi, c'est une attitude paternelle au sens le plus large du mot, et bien qu'elle prenne place parmi les derniers souvenirs de ma vie, j'en garderai toujours la précieuse mémoire avec de tendres sentiments de respect, de gratitude et de haute estime.

W.-E. GLADSTONE.

Hawarden, mai 1896.

(D'après la *Revue anglo-romaine*).

BIBLIOGRAPHIE

LE P. PIERLING, S. J. — **LA RUSSIE ET LE SAINT-SIÈGE**. 1 vol. in-8° de XXXII-464 p. Paris. Plon, 1896.

Le P. Pierling vient de publier le premier volume de son ouvrage sur les relations du Saint-Siège avec la Russie. Les nombreux opuscules que le savant Jésuite a déjà consacrés à un certain nombre de questions isolées montraient avec quelle autorité serait traité l'ensemble du sujet et nous faisaient attendre avec impatience l'apparition d'un ouvrage où cette histoire fût présentée sous une forme définitive. Notre attente n'est pas trompée : nous n'aurons plus à débrouiller la vérité dans les ouvrages de seconde main, mal informés et écrits sans critique, dont il était jusqu'à présent imprudent de faire usage et impossible de se passer : nous avons enfin un livre où tout est réuni : la richesse des sources, la sagacité des conclusions, l'élégance du style et la rigueur de la méthode. Un seul vœu reste à exprimer : c'est que les tomes suivants paraissent le plus vite possible.

Le volume présent s'arrête à l'année 1580, à la veille de la mission de Possevin : il ne commence qu'en 1417, alors que Martin V inaugure la politique d'où sortira le concile de Florence.

L'introduction nous fait, il est vrai, remonter plus haut : la conversion du peuple russe, ses rapports avec Rome et Byzance, y sont résumés à grands traits : Grégoire VII, Honorius III, Innocent IV, avant et après le schisme de Céroulaire avaient accrédité des envoyés auprès des Russes et on peut dire qu'à cette époque la distance était le seul obstacle qui empêchait que les relations fussent plus fréquentes : et c'est seulement parce qu'elles étaient plus rares, qu'elles étaient moins cordiales : on se connaissait mal et une entente absolue était difficile, mais aucune hostilité ne se manifestait encore. C'est lentement que sous l'influence des Grecs s'introduisent les préjugés qui amèneront la défiance, puis la haine contre Rome et la papauté.

Le premier livre de l'ouvrage est consacré au Concile de Florence, et à

Isidore de Kiev qui y représente le grand Kniaz de Moscou. Le récit est limité aux grandes lignes, et l'auteur n'insiste que sur les incidents qui intéressent particulièrement la Russie. Nous voyons Isidore participer aux négociations qui amènent une entente, puis s'acheminer vers la Russie où l'attend un insuccès complet: les doctrines du concile sont rejetées, Isidore, jeté en prison, peut s'enfuir, il est vrai, et revient en Italie où il passe le reste de sa vie, sauf deux voyages qu'il fait en Orient: pendant le second il est témoin de l'entrée des Turcs à Constantinople et n'échappe que par miracle à la captivité et à la mort.

Pendant plus d'un siècle les relations vont continuer entre les Papes et les Russes, mais dans des conditions extraordinairement curieuses: dans les trois derniers livres de son premier volume, le P. Pierling en expose le détail: c'est, dit-il, un malentendu colossal où figurent des types uniques d'aventuriers et d'intrigants. Voici d'abord une paire de négociateurs véreux, Volpe et Gislarli qui, trafiquants, s'instituent ambassadeurs: ils viennent promettre à Rome le concours des Russes pour la croisade et l'acceptation du concile de Florence: au Kniaz Ivan III, ils avaient promis la main de la princesse Zoé Paléologue, nièce du dernier empereur de Constantinople, héritière de ses droits à la couronne impériale et pupille du Souverain Pontife. Le plus surprenant, c'est que le mariage se fit. Cette affaire matrimoniale qui contient des incidents d'un haut comique, est racontée avec une abondance de détails qui donnent une assez pauvre idée de la clairvoyance des conseillers pontificaux. Le succès relatif de ces deux premiers intermédiaires encouragea d'autres tentatives au moins aussi étranges. Dietrich, Schoenberg, Centurione, Hans Schlitte, mystifient tour à tour le Vatican et le Kremlin, les diplomates et les hommes d'État, en faisant miroiter tour à tour ici le péril musulman, là l'espoir d'une réconciliation religieuse.

Pendant la seconde moitié du quinzième siècle, le Saint-Siège essaie de faire parvenir en Russie des représentants autorisés. C'est à l'occasion du concile de Trente: il fallait faire parvenir aux Russes la Bulle de convocation, puis les décrets de l'Assemblée: or ce qui empêcha les messages de parvenir, ce fut l'hostilité ouverte des états catholiques: l'Empereur Maximilien interdit le passage aux envoyés, mais ce fut surtout du côté des Polonais que vinrent les difficultés: on tenait peu en Pologne à voir les Russes se réconcilier avec le Saint-Siège: la médiation du Pape eût sans doute été demandée pour obtenir la restitution des provinces russes que les Polonais avaient conquises au temps de l'invasion mogole. Tout fut donc fait pour dissuader les papes de leur projet. Les Russes, disait-on à Vilna et à Cracovie, sont un peuple trop barbare pour qu'on puisse leur faire entendre raison....; et si les légats voulaient passer outre, c'est par la force que leur voyage était interrompu. Il faudrait donc conclure de là que si la Pologne catholique a été opprimée et torturée par l'empereur Nicolas, c'est parce que le roi Sigismond-Auguste a empêché les papes de ramener la Russie au catholicisme. Mais y serait-elle revenue? C'est ce dont il est permis de douter en lisant le P. Pierling: Ivan III, Vassili II et Ivan le Terrible n'ont pas les allures de princes qui cherchent la vérité: s'ils entretiennent

des relations avec l'Italie, c'est pour en tirer des fondateurs de canons, et ces architectes qui ont transformé Moscou; en dehors de là, ils se souciaient peu d'une réconciliation religieuse dont ils ne comprenaient pas les avantages spirituels, et dont les avantages temporels leur paraissaient assez insignifiants. Qu'eût fait une couronne royale à ceux qui avaient hérité des droits des Paléologue à la pourpre impériale? Quant à la guerre contre les Turcs, le moment n'était pas venu d'y songer : c'est Devlet-Gurèi, le Khan des Tartars de Crimée qui était menaçant pour le Kremlin, et Ivan IV n'ignorait pas que si ce prince ravageait ses provinces, c'était excité et encouragé par les Polonais catholiques. Il y eut donc malentendu sur tous les points; d'où cette obscurité dont savent profiter Centurione et les chevaliers d'industrie ses imitateurs, pour abuser de la crédulité des uns et exploiter les passions des autres.

On comprend sans peine que toutes les négociations débrouillées par le P. Pierling ne se racontent pas en quelques lignes; il faut en lire le récit détaillé pour comprendre ce chapitre absolument nouveau de l'histoire de l'Église.

P. PISANI.

SLAVY DCÉRA. choix de poésies slaves recueillies par Adolphe d'AVRIL (avec deux gravures : le portrait de Chevtschenko et la fondation de Ravanitza); I vol. in-12 de 166 p. — Bibliothèque slave elzévirienne. — Paris, E. Leroux. — 1896.

Les anciens qualifiaient les populations slaves avec lesquelles ils étaient en contact par ces deux mots : *Slavus saltans*. Nous pourrions dire avec encore plus de justesse et surtout de portée : *Slavus cantans*. Il n'existe pas, en effet, de race qui ait exprimé par ses chants et en général par la poésie, ce que sont ses sentiments, ses *arcana*, avec plus d'intensité et de variété que la race slave, dont les diverses tribus sont si différentes les unes des autres. « Dis-moi ce que tu chantes et je te dirai qui tu es. » M. d'Avril part de là pour demander à chaque nation slave ce qu'elle chante, et par conséquent ce qu'elle est. Il a réuni, à cet effet, les pièces qui lui ont paru le plus caractéristiques, ou, comme on dit aujourd'hui, le plus suggestives. La traduction de chaque pièce a été faite ou du moins revisée avec soin sur l'original et est précédée d'une notice substantielle.

Voici d'abord un chant enthousiaste du moine Vodnik, écrit en langue slovène, sur le réveil de l'Illyrie à l'appel de Napoléon 1^{er}. Les récits qui suivent nous font remonter à l'âge héroïque de la Serbie : ils sont empreints d'un profond sentiment religieux. L'un d'eux est relatif au héros Marko Kraliévitich : l'autre à Lazare, qui mourut en 1389 à Kossovo. L'impératrice Militza objurgue son époux de fonder un monastère, où le malheureux prince devra être inhumé miraculeusement. Voilà qui rappelle la note épique de la *Gesta del myo Cid* et de la *Chanson de Roland*. — Un

chant, dont l'auteur est le prince régnant du Monténégro, vient après. Puis apparaît le poète russe Pouchkine avec l'aventure d'Oleg, tirée de la chronique attribuée au moine Nestor. — *Le jugement de Louboucha* montre en un chant épique le conflit entre le droit slave et le droit allemand à l'époque héroïque de la Bohême. Si l'authenticité de la pièce a pu être contestée, sa valeur esthétique et ethnique ne le sera pas. — La ballade de Préradovitch intitulée *le Voyageur*, en langue croate, et le sonnet polonais d'Adam Mickiewicz, *le Pèlerin*, font éclater l'amour de la tribu et de la terre natale. — Quelques pièces sur une croyance populaire de la Russie Blanche rattachent l'antique mythologie à la fête de saint Jean : il s'agit de la *Koupale*. — La Maritza est le chant de guerre nouveau, mais déjà ensanglanté et glorieux, des Bulgares.

Les deux dernières parties du recueil sont consacrées aux populations du monde slave peut-être le moins connues, à savoir les Serbes ou Sorabes de la Lusace et les Oukraïniens. Débris des anciens autochtones, les Serbes Lusaciens ont lutté pied à pied pour défendre leur nationalité contre l'envahissement du germanisme. Leur histoire est racontée en détail avec une sympathie communicative : elle trouve un commentaire touchant dans les poésies de Zeiler et de Cisinsky, lesquelles, à notre connaissance, n'avaient pas encore été traduites en français.

Quant à l'Oukraïne. M. d'Avril, après avoir cité quelques pièces de Vincent Pol, de Mickiewicz, de Tolstoï sur la nature oukraïtienne, s'attache spécialement à la personnalité de Chevtchéenko, le plus fougueux, on peut dire le plus cosaque des enfants de la poétique steppe. Voici d'abord la biographie du poète écrite par lui-même, puis le récit complémentaire de Bronislas Zaleski et un épisode sur la princesse Repnine, protectrice éclairée de Chevtchéenko. Cette partie se termine par *Hamalia*, récit d'une de ces expéditions cosaques qui ont fait trembler Byzance, et enfin par une plainte sur la destinée de l'Oukraïne.

L. T.

LES CHRÉTIENS DE RITE ORIENTAL

A VENISE ET DANS LES POSSESSIONS VÉNITIENNES

1439-1791

Par P. PISANI, rue du Regard, 21

Un vol..... 1 fr.

LA CHALDÉE CHRÉTIENNE

Par A. D'AVRIL, rue du Regard, 20

2^e édition in-8°, 80 pages..... 1 fr.

DICTIONNAIRE GREC-FRANCAIS

DES NOMS LITURGIQUES

EN USAGE DANS L'ÉGLISE GRECQUE

Par L. CLUGNET

Un vol. in-8°..... 8 fr. — Chez PICARD, Paris

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES DE L'ORIENT

ET A LEURS RAPPORTS AVEC ROME

3^e édition, in-8° de 62 pages. — Prix..... 2 fr. 50

Paris, Challamel

SAINT CYRILLE ET SAINT MÉTHODE

PREMIÈRE LUTTE DES ALLEMANDS CONTRE LES SLAVES

AVEC UN MÉMOIRE SUR L'ALPHABET

LA LANGUE, LE RITE DES APÔTRES SLAVES DU IX^e SIÈCLE

Vol. in-12, elzévirien : Prix..... 5 fr. — E. LEROUX

E. LEROUX, éditeur, rue Bonaparte, 28, Paris.

HISTOIRE DES ROUMAINS

DE LA DACIE TRAJANE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'À L'UNION DES PRINCIPAUTÉS EN 1859

Par **A. D. XÉNOPOL**

Professeur à l'Université de Jassy

AVEC PRÉFACE DE M. ALFRED RAMBAUD, SÉNATEUR

2 volumes in-8°, avec cartes. 25 fr.

NÉGOCIATIONS

RELATIVES AU

TRAITÉ DE BERLIN

ET AUX ARRANGEMENTS QUI ONT SUIVI

1875-1886

Par **A. D'AVRIL**

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

AVEC 6 CROQUIS TOPOGRAPHIQUES ET LE TEXTE DU TRAITÉ

1 vol. grand in-8° de 474 pages. 10 fr.

DE PARIS A L'ILE DES SERPENTS

A TRAVERS LA HONGRIE, LA ROUMANIE ET LES BOUCHES DU DANUBE

Par **CYRILLE**

1 vol. in-12. 3 fr. 50

LA FRANCE AU MONTÉNÉGR

d'après **VIALLA de SOMMIÈRES** et **H. DELARUE**

1 vol. in-12. 2 fr. »

Typographie Firmin-Didot et C^o. — Paris.

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL

1^{re} ANNÉE. — N° 3

PARIS

AU BUREAU DES ŒUVRES D'ORIENT

20, Rue du Regard, 20

ET A LA LIBRAIRIE E. LEROUX

28, RUE BONAPARTE, 28

1896

SOMMAIRE

DE LA TROISIÈME LIVRAISON

| | Pages. |
|--|--------|
| I. — ACTE DU CONCILE DE FLORENCE POUR LA RÉUNION DES ÉGLISES | 305 |
| II. — L'ARMÉNIE. par M. V. Ermoni | 315 |
| III. — LA SERBIE CHRÉTIENNE, III, par M. le B^{on} d'Avril | 335 |
| IV. — LES MISSIONS LATINES EN ORIENT, III, par le R. P. Michel | 379 |
| V. — FRAGMENTS D'UNE CHRONIQUE SYRIAQUE INÉDITE, par M. l'abbé Nau | 396 |
| VI. — MÉLANGES. | |
| vi. — LES CHRÉTIENS DU MALABAR. M. J.-B. Chabot | 406 |
| vii. — AUTONOMIES ECCLÉSIASTIQUES, par M. le B^{on} d'Avril | 411 |
| viii. — LA QUESTION SERBE DANS L'EMPIRE OTTOMAN, par M. P. Pisani | 420 |

PRIX DE L'ABONNEMENT AU SUPPLÉMENT

| | France. | Étranger. |
|---|-----------|-----------|
| Pour les abonnés de la <i>Revue Bimensuelle</i> : | 3 francs. | 4 francs. |
| Pour les personnes non abonnées à la <i>Revue</i> : | 6 " " | 7 " " |

PRIX DE LA LIVRAISON : 2 FRANCS

Avis. *Toutes les communications doivent être adressées au bureau des ŒUVRES D'ORIENT. Il sera fait un compte rendu des ouvrages dont deux exemplaires seront envoyés à la REVUE.*

ACTE

DU SAINT ET OECUMÉNIQUE

CONCILE DE FLORENCE

POUR

LA RÉUNION DES ÉGLISES

On trouvera dans l'*Histoire du concile de Florence* (1) et dans une publication récente de M. Pitzipios (2) le récit des négociations qui, au quinzième siècle, amenèrent les Grecs et les Latins à se réunir dans un concile général.

Le pape Eugène IV avait convoqué ce concile par sa bulle *Doctoris gentium*, et s'était rendu à Ferrare dans le commencement de l'année 1439. Il y attendit les dignitaires de l'Église grecque et l'empereur de Constantinople, qu'il avait envoyé chercher sur quatre galères. Leur débarquement eut lieu à Venise. Cette ville était encore dans toute la ferveur de l'enthousiasme religieux et patriotique (3). Elle s'associait avec d'autant plus d'entraînement aux espérances de la chrétienté, que le pape Eugène IV était lui-même Vénitien. Aussi « au-devant de l'empereur grec vinrent un si grand nombre de gon-

(1) *Græce scripta per Sguropulum, qui concilio interfuit: transtulit in sermonem latinum* R. Creyghton. La Haye, 1660. — Voir la section 2^e. — La première est perdue. Cet ouvrage est écrit au point de vue grec.

(2) *L'Église orientale*, Rome, imprimerie de la Propagande, 1855.

(3) Voir le huitième chapitre de l'*Art chrétien*, par M. Rio, t. 1, de la 1^{re} édition.

doles que l'on ne voyait point la mer. Mais Sa Seigneurie fit avertir l'empereur de ne point sortir de sa galère, afin que le doge vint, avec tout le sénat, lui rendre l'honneur convenable, ce qui fut exécuté. C'est ainsi que l'empereur Jean Paléologue fit son entrée solennelle à Venise (1). »

L'empereur d'Orient était suivi du patriarche de Constantinople, nommé Joseph, des délégués des patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, d'Isidore, métropolitain de Kiev et de toute la Russie, etc., etc. Le patriarche fit une entrée solennelle dans la cité où devait siéger le concile. « Il vint quatre cardinaux avec environ vingt-cinq évêques, et le seigneur de la ville avec le corps de noblesse. L'on amena aussi des chevaux et des mulets pour le patriarche et sa suite; et c'est ainsi qu'ils entrèrent à Ferrare, le patriarche marchant à cheval au milieu de deux cardinaux. Aussitôt ils allèrent au palais du Pape, que le patriarche salua le baisant à la joue. Le Pape le reçut debout. Il reçut les autres étant assis (2). »

La première session du concile eut lieu le mercredi saint, 9 avril, dans l'église cathédrale de Ferrare, qui est dédiée à saint Georges. On s'était entendu préalablement, et non sans quelques difficultés, sur les places à assigner à chacun. Voici ce qui avait été décidé : « On donnera au Pape et aux siens le côté gauche en entrant dans l'église, le côté droit à l'empereur et aux siens : la chaire du Pape près de l'autel, à quatre brasses ; à une brasse plus bas, le trône de l'empereur d'Allemagne, mais vide et pour la forme seulement ; près de là seront assis les cardinaux et ensuite les métropolitains et les évêques, au nombre d'environ cent cinquante. De l'autre côté sera le trône de l'empereur grec, puis celui du patriarche et des vicaires, et de toute l'Église orientale par ordre (3). »

Les délibérations sur les divers points de dogme, de hiérarchie ou de discipline et sur les moyens d'union furent longues et approfondies. On n'en suivra pas ici les diverses péripéties, parce que le résultat en est consigné avec détail dans l'acte final. Le métropolitain de Kiev y prit une grande part. Fidèle à l'ins-

(1) Fleury, livre CII, ch. xciii. Les livres CI et suivants ont été publiés récemment d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris.

(2) Fleury, *loco cit.*

(3) *Ibid.*

piration catholique des saints Cyrille et Méthode (1), apôtres des Slaves, Isidore contribua beaucoup au résultat favorable des délibérations.

Cependant la peste ayant éclaté à Ferrare, le concile fut transféré à Florence.

L'union était définitivement conclue, malgré l'opposition de Marc d'Éphèse (2), lorsque le patriarche grec vint à mourir. Quelques heures avant sa mort, il avait écrit de sa main la déclaration de foi suivante adressée à l'empereur : « † Joseph, « par la miséricorde divine, archevêque de Constantinople, « *nouvelle* Rome, patriarche œcuménique (3), étant arrivé au « terme de ma vie, et présentant ma mort, inspiré par la « grâce de Dieu, j'écris et signe de ma propre main ma « croyance, et je la fais connaître à vous, mon fils en Jésus- « Christ. Je pense et dogmatise tout ce que pense et dogmatise « l'Église catholique et apostolique de Notre-Seigneur Jésus- « Christ, celle de l'*ancienne* Rome, et j'obéis à tout cela par « conviction. De plus, j'avoue, pour l'information de tous, que « Sa Sainteté le Pape de Rome est le Père des Pères, l'évêque « suprême (μέγιστον Ἀρχιερέα) et le vicaire (πρωτοεργεργάτην) de No- « tre-Seigneur Jésus-Christ. Je reconnais le purgatoire des « âmes (4). »

Les funérailles du Pontife grec furent célébrées avec beaucoup d'honneur. Le corps de Joseph, revêtu, selon l'usage oriental, de ses habits pontificaux, fut déposé dans l'église catholique de Santa-Maria-Novella, qui est celle des Dominicains.

(1) Consulter *le Monde slave*, par Cyprien Robert, t. II; Assemani, *Kalendaria Ecclesia universa*, t. III.

(2) *Histoire du concile de Florence*, déjà citée, section X.

(3) Le titre d'*œcuménique* que s'attribue le patriarche de Constantinople ne lui est pas reconnu par l'Église romaine. Sur cette question, voir Fleury, livre XXXV, ch. xxxix; livre XXXVI, ch. xxiii et in; *Histoire de Photius*, par l'abbé Jager, 2^e édition, introduction; Montalembert, *les Moines d'Occident*, t. II, p. III et suiv. — C'est à l'occasion de cette prétention que les Papes ont pris le titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*. « Atque eum etiam Chalcedonensis Concilii Patres *episcopum universalem* appellarunt. Verum hoc nomen, in quod arrogantia sedis Constantinopolitanae invaserat, recusavit S. Gregorius Magnus; contentus modesto nomine *servi servorum* Dei, quo ipse primum uti cepit, at quo nunc etiam summi pontifices utuntur. » (Devoti, *De hierarchia ecclesiastica*), tit. III, ch. I^{er}, page 1222 de l'édition Migne. — Lesquier, *Oriens christianus*, t. I^{er}, p. 85.

(4) Pitzipios. On trouve dans l'ouvrage de cet auteur le texte grec de la déclaration du patriarche de Constantinople, t. II, p. 35.

Enfin, « le lundi 6 juillet, le Pape, tout le clergé oriental et occidental, ainsi que l'empereur et toute sa suite, se réunirent dans l'église de Santa-Maria-Liberata. Le Pape et tout le clergé des deux Églises prirent leurs habits sacerdotaux et officièrent ensemble une messe solennelle. On chanta ensuite un *Te Deum* en actions de grâces pour la réunion de la sainte Église une et indivisible. Après quoi on fit la lecture de l'acte de réunion. Le métropolitain de Nicée, Bessarion, le lut en grec, et le cardinal de Sainte-Sabine, Julien, le lut en latin (1). »

Indiquons ici que la réunion des Grecs amena celle des Arméniens (2), des Jacobites (3), des Éthiopiens de Jérusalem (4) et des Nestoriens de Chypre (5).

(1) Pitzipios, t. II, p. 37.

(2) « De unione Armenorum decretum a sanctâ Synodo Florentinâ sub Eugenio IV P. M. editum. » dans l'ouvrage du père Thomas de Jésus : *De unione schismaticorum cum Ecclesiâ catholicâ procurandâ*. Voir le 5^e volume de *Theologia cursus completus*, édition Migne, Paris-Montrouge, 1860, p. 591.

(3) « Constitutio concilii Florentini sub S. P. et D. N. Eugenio IV super unione Jacobitarum », Thomas de Jésus, p. 577.

(4) Fleury, livre CIII, ch. xm, le 2 septembre 1111.

(5) Thomas de Jésus, *ibidem*, p. 512.

ACTE

DU SAINT ET OECUMÉNIQUE CONCILE DE FLORENCE 1

Ὁ Ὄρος τῆς Ἀγίας καὶ Οἰκουμενικῆς Συνόδου τῆς ἐν Φλωρεντίᾳ γενομένης.

EUGÈNE Évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

Ad perpetuam rei memoriam :

Avec le consentement à tout ce qui est écrit ci-dessous de notre Très-Cher Fils en Jésus-Christ, Jean Paléologue, Illustre Empereur des Romains (grecs), des mandataires de nos Vénérables Frères les Patriarches et des autres représentants de l'Église orientale :

Que les cieux se réjouissent et que la terre tressaille (2)! La muraille qui séparait l'Église occidentale et orientale a été renversée du milieu de nous. La paix et la concorde sont revenues, car celui qui des deux peuples n'en a fait qu'un (3), le Christ, cette pierre angulaire (4), a réuni les deux Églises par le lien puissant de la charité et de la paix, et les maintient dans une unité perpétuelle. Après un long nuage de chagrin, et après la grande et affreuse obscurité d'un dissentiment quotidien, le flambeau serein d'une union désirée par tous vient de luire. Qu'elle se

« EΥΓΕΝΙΟΣ Ἐπίσκοπος, δοῦλος τῶν δούλων τοῦ Θεοῦ, εἰς ἀδελφὸν τοῦ πρῶτου μνήμην, συναίνουτος τοῖς ὑπογεγραμμένοις καὶ τοῦ ποθεινοτάτου υἱοῦ ἡμῶν Ἰωάννου Παλαιολόγου, τοῦ περιφανοῦς Βασιλέως τῶν Ῥωμαίων καὶ τῶν τοποτηρητῶν τῶν σεβασμίων ἀδελφῶν ἡμετέρων, τῶν Πατριαρχῶν καὶ τῶν λοιπῶν τῆν Ἀνατολικῆν Ἐκκλησίαν περιστανούτων.

« Εὐφρανέσθωσαν οἱ Οὐρανοὶ καὶ ἀγαλλιέσθω ἡ Γῆ· ἀπήρηται μὲν γὰρ τὸ μεσότοιχον τὸ τῆν Δυτικὴν καὶ Ἀνατολικὴν διακρούσιν Ἐκκλησίαν, ἐπανήλθε δὲ ἡ εἰρήνη, τε καὶ ὁμόνοια τοῦ ἀρχογονιαίου λίθου ἐκείνου Χριστοῦ, τοῦ ποιήσαντος ἐκάτερα ἐν, τῷ τῆς ἀγάπης τε καὶ εἰρήνης ἰσχυρωτάτῳ δεσμῷ ἐκάτερον τοῖχον ζευγύοντος, καὶ συσπέργοντός τε καὶ συνέλοντος στοργῆς ἀδελφῆς ἐνώτητος. Καὶ μετὰ τὴν μακρὰν ἐκείνην τῆς ἀθυμίας ὁμίλησιν καὶ τὴν ἀπὸ τῆς χρονίου διαστάσεως μέλαιναν τε καὶ ἄγχαριν ἀγλῶν, ἡ γαληνωσα πᾶσιν ἀκτίς ἐξήστραψε τῆς ποθεινοτάτης ἐνώσεως. Εὐφρανέσθω καὶ ἡ Μητὴρ Ἐκκλησία τὰ ἑαυτῆς τέκνα μέγρι· τοῦδε πρὸς ἀλλήλα

(1) Le texte original se trouve en latin dans Thomas de Jésus, édition Migne, page 451, ainsi que dans l'ouvrage intitulé : *La Russie sera-t-elle catholique?* par le P. Gagarin, de la Compagnie de Jésus, Paris, Douziol, 1856, et en grec, dans le travail déjà cité de M. Pitzipios.

(2) Ce verset du Psaume xcv se chante à l'Annoït le jour de l'Épiphanie.

(3) Saint Paul aux Éphésiens, ch. ii, v. 14.

(4) Isaïe, ch. xxviii, v. 16, et saint Paul aux Éphésiens, ch. ii, v. 20.

στασιάζοντα εἰς ἐνόητά τε καὶ εἰρήνην ἤδη ἐπινόηοντα ὁρώσα· καὶ ἡ πρῶτη ἐπὶ τῷ γωρισμῷ αὐτῶν πιερότατα κλαίονσα, ἐκ τῆς νῦν αὐτῶν θαυμαστῆς ὁμοιοῦσας σὺν ἀνεκφράστῳ γὰρ τῷ παντοδυνάμῳ εὐχαριστεῖτω Θεῷ. Πάντες συνευφρανέσθωσαν οἱ πανταχοῦ τῆς Οἰκουμένης πιστοί, καὶ οἱ τῷ ἀπὸ Χριστοῦ ὀνόματι κεκλημένοι τῇ μητρὶ τῇ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ συναγαλλέσθωσαν. Ἰδοὺ γὰρ οἱ τε Ἀνατολικοὶ καὶ Δυτικοὶ Πατέρες μετὰ τὸν μακρότατον τῆς διαφωνίας καὶ διαστάσεως χρόνον ἐκεῖνον, πρὸς πάντα παραβαλλόμενοι κίνδυνον τὸν ἐν γῆ καὶ θαλάσῃ, καὶ πάντα πόνον ὑπερβαλόντες πρὸς τὴν ἱερὰν ταύτην καὶ Οἰκουμένην Σύνοδον, τῇ τε τῆς ἱερᾶς ἐνώσεως ἐφέσει, καὶ τοῦ τὴν παλαιὰν ἀγάπην ἀνακτήσασθαι ἔνεκα, γεγηθότες συνῆλθον καὶ πρῶτον, καὶ τοῦ σκοποῦ ὅκα ἀπέτυγον. Μετὰ γὰρ πολλὴν καὶ ἐπίπονον ἔρευναν, τέλος τῇ τοῦ Παναγίου Πνεύματος φιλανθρωπῆ τῆς εὐκαισιώτατης ταύτης καὶ ἀγιωτάτης ἐνώσεως ἔτυγον.

« Τίς οὖν ταῖς τοῦ Θεοῦ εὐεργεσίαις ἅξιός εὐχαριστεῖν δύναται ἄν; τίς ἐνώπιον τοῦ πλοῦτου τῶν θεῶν οἰκτιρητῶν ὄκα ἂν ἐκπλαγίσῃ; τίνας ὄκα ἂν καὶ σιδηροῦν στήθος τὸ τῆς θείας εὐσπλαγγνίας οὔσης τηλικαύτης μαλοῦξῃε μέγεθος; Ὅντως θεῖα εἰσὶ ταῦτα τὰ ἔργα, οὐκ ἀνθρωπίνης ἀσθενείας εὐρέματα· καὶ διὰ ταῦτα μετὰ ἔξαιρέτου μὲν εὐλαθείας ἀποδεκτέα, θείοις δὲ ὕμνοις προδίδαστέα. Σοὶ αἶνος, σοὶ ὄβρα, σοὶ πρόσει εὐχαριστία Χριστῷ πηγῇ οἰκτιρητῶν ὅς τοσεύτον ἀγαθὸν τῇ νόμῃ σου τῇ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ κεράρισται. κἄν τῇ ἡμετέρᾳ γενεᾷ τὰ τῆς εὐσπλαγγνίας σου ἔδειξας θαύματα, ἵνα σου πάντες τὰ θαυμάσια διηγῶσινται. Ὅστω μέγα τῷ ὄντι καὶ θεῶν ἡμῶν ὁ Θεὸς δῶρον δεδωρόχηται. καὶ τοῖς ὀρθολογῶσι ἴδομεν, ὅ πολλὰ τῶν πρὸ ἡμῶν ἐπιθυμήσαντες ἰδεῖν οὐ δεδύνηνται. Συνελ-

réjouisse donc l'Église notre Mère, qui voit revenus à l'unité et à la paix ses fils jusqu'à présent dissidents entre eux : elle qui auparavant pleurerait amèrement sur leur séparation, que maintenant avec une joie ineffable elle rende des actions de grâce au Dieu tout-puissant, à cause de leur admirable union. Que partout dans l'univers tous les fidèles se congratulent, et que tous ceux qui sont chrétiens se réjouissent avec l'Église catholique, leur Mère. Car voici que les Pères occidentaux et orientaux, après un très long temps de discussion et de discorde, s'exposant aux dangers de la mer et de la terre, et ayant surmonté toutes les fatigues, se sont réunis, joyeux et empressés, en ce saint concile œcuménique, avec le désir d'une sainte union, et avec le désir de rétablir l'antique charité: ils n'ont pas été frustrés dans leur intention. Car, après une longue et laborieuse enquête, éclairés enfin par la clémence du Saint-Esprit, ils ont accompli cette union très-sainte et très-désirée.

Qui donc pourrait rendre des actions de grâce suffisantes au Dieu tout-puissant pour un tel bienfait? Qui ne serait pas étourdi par les ressources d'une miséricorde divine? Quel cœur de fer ne serait pas amolli par une si grande bonté du Très-Haut? Ce sont là des œuvres divines, qui ne sont pas dues à la faiblesse humaine; et, par conséquent, on doit les accepter avec une vénération extraordinaire, et en louer Dieu. A Toi, la louange, à Toi, la gloire, à Toi, l'action de grâce. Christ, source des miséricordes, qui as apporté un si grand bien à ton Épouse, l'Église catholique, et qui as fait éclater, parmi notre génération, les miracles de ta bonté, pour que tous racontent

tes merveilles. En effet, Dieu nous a accordé un bienfait vraiment immense, vraiment divin. Nous voyons de nos yeux ce que beaucoup avant nous ont désiré ardemment, et qu'ils n'ont pu contempler.

Donc, les Latins et les Grecs s'étant réunis dans ce saint concile œcuménique ont montré beaucoup de zèle, en particulier, pour discuter avec soin, et après une enquête assidue, cet article qui est relatif à la procession du Saint-Esprit. Les témoignages provenant des divines Écritures ayant été produits, ainsi que les autorités de plusieurs saints Docteurs orientaux et occidentaux, on a trouvé que quelques-uns disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et d'autres que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils; mais on a reconnu que tous avaient voulu exprimer la même doctrine sous ces définitions différentes.

De leur côté, les Grecs ont déclaré qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père, ils n'ont pas l'intention d'exclure la procession du Fils; mais ils ont ajouté qu'ils s'abstenaient de dire que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, parce que, dans leur idée, les Latins, en formulant cette doctrine, semblent exprimer que le Saint-Esprit procède de deux principes et de deux spirations (*spirationibus, πνεύσεων*).

De leur côté, les Latins ont déclaré qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ils n'ont pas l'intention de refuser au Père d'être la source et le principe de toute déité, de celle du Saint-Esprit comme de celle du Fils; et qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Fils, ils n'ont pas voulu dire que le Père n'est pas le principe de cette procession dans le Fils, ni de poser deux

θέματα γὰρ Ἀπτόνιοι τε καὶ Γραικοὶ ἐν ταύτῃ τῇ ἱερᾷ καὶ ἀγίῃ Οἰκουμένῃ Συνόδῳ, σπουδῆ μεγάλη πρὸς ἀλλήλους ἐχρήσαντο, ὅπως μετὰ τῶν ἄλλων καὶ τὸ ἄξιον ἐκεῖνο τὸ περὶ τῆς θείας ἐκπορεύσεως τοῦ ἁγίου Πνεύματος μετὰ πλείστης ὕλης ἐπιμελείας καὶ συνεγῶδες συζητήσεως ἐξετασθείη. Προκομισθεισῶν δὲ μαρτυριῶν ἀπὸ τῆς θείας Γραφῆς, καὶ πλείστον χροῖασι τῶν ἁγίων Διδασκάλων Ἀνατολικῶν τε καὶ Δυτικῶν, τῶν μὲν ἐκ Πατρὸς καὶ Υἱοῦ, τῶν δὲ ἐκ Πατρὸς δι' Υἱοῦ λεγόντων τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκπορεύεσθαι, καὶ εἰς τὴν αὐτὴν ἔνονοιαν ἀποβλεπόντων ἀπάντων ἐν διαφόροις ταῖς λέξεσιν, οἱ μὲν Γραικοὶ δι' ἄσχυρίσαντο, ὅτι τοῦθ' ὕπερ λέγουσι τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκ τοῦ Πατρὸς ἐκπορεύεσθαι, οὐ ταύτῃ τῇ δικαιοῖα προφέρουσιν. ὥστε αὐτοὺς τὸν Υἱὸν ἀποκλείειν· ἀλλ' ἐπειδὴ περ αὐτοῖς ἐδόκει, φασί, τοὺς Ἀπτόνιοις διαβεβαίωσθαι, τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκ τοῦ Πατρὸς καὶ τοῦ Υἱοῦ ὡς ἀπὸ δύο ἀρχῶν καὶ δύο πνεύσεων ἐκπορεύεσθαι, διὰ τοῦτ' ἐφυλάξαντο λέγειν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκπορεύεσθαι ἐκ Πατρὸς καὶ Υἱοῦ. Οἱ δὲ Ἀπτόνιοι διεβεβαίωσαντο μὴ κατὰ ταύτην τὴν δόξαν σὺν αὐτοῖς λέγειν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκ Πατρὸς καὶ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι, ὡς ἀποκλείειν τὸν Πατέρα τοῦ εἶναι πηγὴν καὶ ἀρχὴν τῆς ὅλης Θεότητος, τοῦ Υἱοῦ δηλονότι καὶ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος, ἢ ὅτι τὸ ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, ὁ Υἱὸς οὐκ ἔχει ἀπὸ τοῦ Πατρὸς, ἢ ὅτι δύο τιθέσθαι εἶναι ἀρχάς, ἢ δύο πνεύσεις· ἀλλ' ἵνα μίαν μόνην ὀηλώσωσιν εἶναι ἀρχὴν, καὶ μοναδικὴν προβολὴν τοῦ Ἁγίου Πνεύματος, καθὼς μέχρι τοῦδε δι' ἄσχυρίσαντο. Ἐπειδὴ δὲ ἐκ τούτων ἀπάντων μία καὶ ἡ αὐτὴ τῆς ἀληθείας συνάγεται ἔνοια, τέλος εἰς τὴν ὑπογεγραμμένην ἁγίαν καὶ θεοφιλεῖ τῇ αὐτῇ δικαιοῖα καὶ τῷ νοῦ συνεβλήσαν καὶ συνήνεσαν ὁμοθυμαδὸν ἔνοισιν.

principes et deux spirations; mais ils ont, au contraire, déclaré, comme ils l'avaient toujours fait, qu'il n'y a qu'un seul principe et qu'une seule procession du Saint-Esprit.

Et, comme de toutes ces explications il se dégage une seule et même interprétation de la vérité, ils ont arrêté et convenu unanimement dans un même sentiment et dans un même esprit l'union suivante qui est sainte et agréable à Dieu.

En conséquence, au nom de la Sainte-Trinité, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, avec l'approbation de ce saint concile universel de Florence, nous décidons que l'article de foi dont il s'agit, sera cru, accepté et professé par tous les chrétiens de la manière suivante :

Que le Saint-Esprit est (*est*, *ἐστὶ*) éternellement du Père et du Fils et tire son essence et son être du Père et en même temps du Fils, et procède éternellement de l'un et de l'autre, comme d'un seul principe et d'une spiration unique. Nous déclarons qu'en disant que le Saint-Esprit procède du Père par le Fils, les saints Docteurs et Pères doivent être compris en ce sens que le Fils est tout aussi bien que le Père, selon les Grecs, cause, et, selon les Latins, principe de l'existence du Saint-Esprit. Et parce que le Père, en engendrant son Fils unique, lui a donné tous ses attributs, excepté celui d'être lui-même le Père, cela même que le Saint-Esprit procède du Fils, le Fils de toute éternité l'a du Père, par lequel il a été lui-même engendré de toute éternité.

Nous définissons, en outre, que l'explication consistant dans les mots *Filioque* a été ajoutée au symbole rationnellement, licitement et à cause d'une nécessité alors impé-

« Ἐν τῷ ὀνόματι τοίνυν τῆς ἁγίας Τριάδος, τοῦ Πατρὸς καὶ τοῦ Υἱοῦ καὶ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος, ταυτῆς τῆς ἱερᾶς καὶ Οἰκουμενικῆς τῆς ἐν Φλωρεντίᾳ ἐπιληφισμένης Συνόδου, ὀρίζομεν ἵνα αὕτη ἡ τῆς πίστεως ἀλήθεια ὑπὸ πάντων πιστευθεῖται τε καὶ ἀποδεχθεῖται τε τῶν Χριστιανῶν, καὶ οὕτω πάντες ὁμολογῶσιν. Ὅτι τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐκ τοῦ Πατρὸς καὶ τοῦ Υἱοῦ αἰδίως ἐστὶ, καὶ τὴν ἐκ αὐτοῦ οὐσίαν καὶ τὸ ὑπαρκτικὸν αὐτοῦ εἶναι ἔχει ἐκ τοῦ Πατρὸς ἅμα καὶ τοῦ Υἱοῦ καὶ ἐξ ἀμοτέρων αἰδίου, ὡς ἀπομᾶς ἀρχῆς καὶ μοναδικῆς προσβολῆς, ἐκπορεύεται διασαφούντες, ὅτι τοῦθ' ὅπερ οἱ ἄγιοι Διδάσκαλοι καὶ Πατέρες, ἐκ τοῦ Πατρὸς διὰ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεσθαι λέγουσι τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, εἰς ταύτην φέρει τὴν ἔννοιαν, ὥστε διὰ τούτου δηλοῦσθαι, καὶ τὸν Υἱὸν εἶναι κατὰ τοὺς Γραικοὺς αἰτίαν, κατὰ δὲ τοὺς Λατίνους ἀρχὴν τῆς τοῦ ἁγίου Πνεύματος ὑπάρξεως, ὥσπερ καὶ τὸν Πατέρα καὶ ἐπεὶ πάντα ὅσα ἐστὶ τοῦ Πατρὸς, αὐτὸς ὁ Πατήρ τῷ μονογενεῖ αὐτοῦ Υἱῷ ἐν τῷ γεννᾶν δέδωκε, πλὴν τοῦ εἶναι Πατέρα. τοῦτ' αὐτὸ, ὅτι τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, ἐκ τοῦ Υἱοῦ ἐκπορεύεται, αὐτὸς ὁ Υἱὸς παρὰ τοῦ Πατρὸς αἰδίως ἔχει, ἀφ' οὗ αἰδίου καὶ γενγένηται. »

« Ἐτι διορίζομεθα τὴν τῶν ῥημάτων ἐκείνων ἀνάπτωσιν τὴν, καὶ ἐκ τοῦ Υἱοῦ, γάρην τοῦ τὴν ἀλήθειαν σαφηνισθῆναι, ἀνάγκης τότε ἐπιειμένης, θεμιτῶς τε καὶ εὐλόγως ἐν τῷ Συμβόλιῳ προστεθῆναι.

rieuse, pour déclarer la vérité.

De même que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est consacré véritablement dans le pain de blé, aussi bien azyrne que fermenté, et que les prêtres peuvent consacrer l'un ou l'autre pain, mais chacun suivant l'usage de son Église occidentale ou orientale.

De même, si des hommes vraiment pénitents sont morts dans l'amour de Dieu, avant qu'ils aient racheté leurs fautes et omissions par une pénitence suffisante, leurs âmes sont purifiées après la mort par les peines du purgatoire, et pour qu'elles soient relevées de ces peines, les secours des fidèles vivants leur sont utiles, c'est-à-dire le sacrifice de la messe, les prières, les amonnes et les autres offices de piété que les fidèles ont l'usage de faire les uns pour les autres, suivant les institutions de l'Église.

Les âmes qui, après le baptême, n'ont subi aucune tache de péché, et les âmes qui, ayant subi la tache du péché, en ont été lavées, soit pendant qu'elles étaient unies au corps, soit après la mort, comme il a été dit plus haut, ces âmes, disons-nous, sont reçues de suite dans le ciel et voient clairement le Dieu triple et un, mais les unes plus parfaitement que les autres, chacune selon son mérite.

Quant aux âmes de ceux qui meurent dans le péché mortel, ou même simplement dans le péché originel, descendent aussitôt en enfer, où elles pendant elles subiront des châtimens inégaux.

De même, nous définissons que le Saint-Siège apostolique et le Pontife romain ont la primauté (*tenere primatum, τὸ πρωτεύειν κατέχειν*) sur tout l'univers; que ce même Pontife romain est le successeur du bienheu-

« Ἐπεὶ ἐν ἀζύρῳ ἢ ἐν ζύρῳ ἄρτον σιτί-
νῳ τὸ τοῦ Χριστοῦ σῶμα τελεῖσθαι ἀληθῶς·
τούς τε ἱερεῖς ἐν θατέρῳ αὐτὸ τὸ σῶμα τοῦ
Κυρίου ὀφείλου τελεῖν, ἕκαστον ὀφλουσὶ
κατὰ τὴν τῆς ἰδίας Ἐκκλησίας, εἴτε Λατινική, εἴτε Ἀνατολική συνήθειαν.

« Ἐπεὶ ἐάν οἱ ἀληθῶς μετανοήσαντες
ἀποθάνωσιν ἐν τῇ τοῦ Θεοῦ ἀγάπῃ, πρὶν τοῖς
ἀξίοις τῆς μετανοίας καρποῖς ἐκανοποιῆσαι
περὶ τῶν ἡμαρτημένων ἁμαρτιῶν καὶ ἡμελιμεί-
νων, τὰς τούτων ψυχὰς καθαρτικαῖς τιμο-
ρίας καθαιρέσθαι μετὰ θάνατον, ὥστε δὲ ἀπο-
κουφίσθαι αὐτὰς τῶν τοιούτων τιμωριῶν,
λυσιτελεῖν αὐταῖς τὰς τῶν ζώντων πιστῶν
ἐπιουρίας, ὀφλουσὶ τὰς ἱερὰς θυσίας, καὶ
εὐχὰς καὶ ἐλεημοσύνας, καὶ ἄλλα τῆς εὐσε-
βείας ἔργα, ἃ τινὰ παρὰ τῶν πιστῶν ὑπερ-
ἄλλων πιστῶν εἴωθε γίνεσθαι, κατὰ τὰ τῆς
Ἐκκλησίας διατάγματα.

« Ἐκείνων δὲ τὰς ψυχὰς, οἱ τινες μετὰ
τὸ βαπτισθῆναι οὐδεμίᾳ ὄλως τῆς ἁμαρτίας
κλιθεὶς ὑπέπεσον, καὶ εἴτε τὰς μετὰ τὸ ἐρελ-
κυσθῆναι τὴν τῆς ἁμαρτίας κλιθεῖσα, εἴτε
ἐν τοῖς αὐτῶν σώματι, εἴτε μετὰ τὸ τὰ σώ-
ματα ἀποδόσασθαι, ὡς προείρηται, καθαρ-
θεύσας, εἰς οὐρανὸν εὐθὺς προσλαμ-
βάνεσθαι, καὶ καθαρῶς θεωρεῖν αὐτὸν τὸν
ἕνα καὶ τρισυπόστατον Θεόν, καθὼς ἐστίν.
ἕτερον μὲν τοι ἕτερου τελειότερον, κατὰ
τὴν τῶν βεβιωμένων ἀξίαν.

« Τὰς δὲ ψυχὰς τῶν ἐν θανάτῳ ἁμαρ-
τίᾳ τῇ κατ' ἐνέργειαν, εἰ καὶ ἐν μόνῃ τῇ
προπατορικῇ ἀποθιούστων, εὐθείως κατα-
βαίνειν εἰς Ἄδην, τιμωρίας ὅμως ἀνίστοις
τιμωρηθισομένας.

« Ἐπεὶ ὀφείλομεν τὴν ἀγίαν Ἀποστολικὴν
Κathedραν καὶ τὸν Ῥωμαίων Ἀρχιερεῶν εἰς
πᾶσαν τὴν Οἰκουμένην τὸ πρωτεύειν κατέ-
χειν αὐτὸν τε τὸν Ῥωμαίων Ἀρχιερεῶν
διάδοχον εἶναι τοῦ Μακκαρίου Πέτρου, τοῦ
Κορυθαίου τῶν Ἀποστόλων, καὶ ἀληθῶς το-

ποτηρητὴν τοῦ Χριστοῦ, καὶ πάσης τῆς Ἐκκλησίας κεφαλὴν, καὶ πάντων τῶν Χριστιανῶν πατέρα καὶ Διδάσκαλον ὑπέργειν, καὶ αὐτῷ ἐν τῷ μακαρίῳ Πέτρῳ τοῦ ποιμαίνειν, καὶ διαθῆναι, καὶ κυβερνᾶν τὴν Καθολικὴν Ἐκκλησίαν ὑπὸ τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ πλήρη ἐξουσίαν παραδεδοῦσθαι, καθ' ὃν τρόπον καὶ ἐν τοῖς πρακτικοῖς τῶν Οἰκουμενικῶν Συνόδων, καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς κανόσι διαλαμβάνεται.

« Ἀνανεοῦντες εἶτε καὶ τὴν ἐν τοῖς κανόσι παραδεδομένην τάξιν τῶν λοιπῶν Σεβασμιῶν Πατριαρχῶν, ὥστε τὸν τῆς Κωνσταντινουπόλεως Πατριάρχην δεύτερον εἶναι μετὰ τὸν ἀγιώτατον Πάππαν τῆς Ῥώμης, τρίτον δὲ τὸν τῆς Ἀλεξανδρείας, τέταρτον δὲ τὸν τῆς Ἀντιοχείας, καὶ πέμπτον τὸν τῶν Ἱεροσολύμων, σοφισμένων ὀχλαδῶ καὶ τῶν προνομίων ἀπάντων καὶ τῶν δικαίων αὐτῶν.

« Ἐδόθη ἐν τῇ Φλωρεντίᾳ, ἐν δημοσίᾳ Συνελεύσει, ἑορταστικῶς ἐν τῇ Μεγάλῃ Ἐκκλησίᾳ τελεσθεῖσῃ. Ἔτει ἀπὸ τῆς τοῦ Κυρίου σαρκώσεως χριστοῦ τετρακοσιοστῶν τριακοστῶ ἐννάτῳ, Ἰουλίου ἕκτη, ἡμέρᾳ δευτέρᾳ, Ἰνδικτικῶνος δευτέρᾳ. Ἀπὸ δὲ κτίσεως Κόσμου, εἶτε ἑξακισχιλιοστῶ ἐνενεακοσιοστῶ τεσσαρακοστῶ ἐβδόμῳ, καὶ τῆς Ἀρχιερατείας ἡμῶν εἶτε ἐννάτῳ. »

(Ἐπονται αἱ ἰδιόχειροι ὑπογραφαὶ τοῦ Πάππα Εὐγενίου Δ', τοῦ Αὐτοκράτορος Ἰωάννου Παλαιολόγου, τῶν ἀντιπροσώπων τῶν Πατριαρχῶν, τῶν Καρδηνάλιων καὶ ὄλων τοῦ Ἀνατολικοῦ καὶ Δυτικοῦ Κλήρου, τοῦ παρόντος ἐν τῇ Οἰκουμενικῇ ταύτῃ Συνόδῳ.) (Actes du Concile général de Florence. t. I, p. 663.)

(1) *Etiam*. — En grec, καί.

(2) Cette définition a pour objet principal de reconnaître au siège de Constantinople le rang qui lui avait été contesté à plusieurs reprises. Voir à ce sujet la lettre du pape Nicolas 1^{er} à Michel Bogoris, roi des Bulgares. (*Histoire de Photius*, par l'abbé Jager. 2^e édition, p. 138 et 165. et *Illyricum sacrum*, à l'Appendix du tome VIII, Venise, 1819.)

reux Pierre, prince des apôtres, qu'il est le véritable vicaire du Christ, le chef de toute l'Église (*caput, κεφαλὴ*), le père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, en la personne du bienheureux Pierre, Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné plein pouvoir de faire paître, de régir et de gouverner l'Église universelle, de la manière que cela est contenu aussi (1) dans les actes des conciles œcuméniques et dans les sacrés canons.

Renouvelant l'ordre (2) établi dans les canons, nous définissons de la manière suivante l'ordre entre les autres vénérables Patriarches, c'est-à-dire que le Patriarche de Constantinople soit le second après le très saint Pontife romain, le Patriarche d'Alexandrie le troisième, le Patriarche d'Antioche le quatrième, et le Patriarche de Jérusalem le cinquième, tous leurs privilèges et tous leurs droits étant d'ailleurs maintenus intacts.

Donné à Florence, en session publique synodale, tenue solennellement dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, l'année de l'incarnation de Notre-Seigneur, 1439, le lundi, 6 juillet, deuxième jour de l'indiction, l'année 6947 de la création du monde, et la neuvième année de notre Pontificat.

Voici les signatures du pape Eugène IV, de l'empereur Jean Paléologue, des Légats des Patriarches, des Cardinaux et de tout le clergé oriental et occidental présent à ce Concile œcuménique.

L'ARMÉNIE

Au moment où l'Arménie est en proie aux plus atroces massacres, exigés sans doute par les lois de la civilisation, et cela à la face de la vieille Europe qui tolère et peut-être consent, il ne sera pas sans intérêt de rappeler une page de l'histoire de cette nation, si grande à tant de titres, dans un recueil qui s'occupe exclusivement d'orientalisme. La chose n'est pas du reste inopportune : l'histoire de l'Arménie, les origines et les vicissitudes de ce peuple sont généralement ignorées parmi nous ; plus ignorée encore est sa langue : très peu de philologues sont en état de comprendre l'idiome de Mesrob et de Moïse de Khorène : les Orientalistes eux-mêmes semblent s'être trop facilement désintéressés de l'arménien : et pourtant la littérature arménienne est très riche en documents d'une très grande importance pour la religion chrétienne. C'est avec de simples fragments détachés que M. Félix Nève put écrire, il y a quelques années, tout un livre (1).

Ces quelques considérations suffiront, je pense, à faire comprendre l'utilité du travail que nous publions aujourd'hui, et le motif qui nous a porté à l'entreprendre. Comme on le verra dans la suite, le but principal de notre étude est de faire passer dans notre langue un morceau d'arménien qui a trait aux origines de l'Arménie. Cependant, avant de mettre sous les yeux du lecteur le texte et la traduction de ce morceau historique, que nous empruntons à un des meilleurs écrivains, nous estimons qu'il ne sera pas inutile de faire quelques considérations générales qui ne pourront que servir à intéresser les lecteurs de notre recueil à la question de la littérature arménienne.

(1) *L'Arménie chrétienne et sa littérature*: Louvain. 1886.

I

Dessignons tout d'abord à grands traits la physionomie du peuple arménien et, à cet effet, remontons aussi haut que possible dans ses origines. L'ethnographie ne fait plus aujourd'hui aucune difficulté de rattacher la nation arménienne à la race japhétique, au même titre que les populations de l'Inde et de la Perse qui forment, comme on le sait, le groupe des Aryas, d'où viennent les habitants de notre Europe. Cet encadrement ethnographique trouve sa meilleure preuve dans la morphologie de la langue arménienne elle-même qui a les plus grandes et les plus nombreuses affinités avec les langues indo-germaniques. — Par leur physionomie et leur constitution physique les Arméniens se rattachent à la race caucasienne. Dès les temps les plus reculés on constate que leurs mœurs sont assez semblables à celles des Mèdes et des Perses, ce qui s'explique sans aucune difficulté par le voisinage de l'Arménie vis-à-vis de ces deux nations. Nous n'en dirons pas davantage sur ces obscures et lointaines origines.

Les Arméniens, — fait assez ordinaire dans l'antiquité et l'histoire des peuples orientaux, — ont porté dans le cours des âges et le langage usuel deux noms différents : celui qu'ils prirent eux-mêmes, qu'ils se donnent dans leurs monuments, le nom indigène, et, pour ainsi dire, *authentique*, et celui qui leur a été attribué par les peuples étrangers. Le nom qu'ils se sont donné eux-mêmes est celui de *Haïkiens* ou *Haïkaniens*, du nom de *Haïk* (*alias Haïg*) un des plus célèbres de leurs souverains, le fondateur de leur nationalité, celui dont il sera presque exclusivement question dans le morceau que nous reproduisons plus bas. Comme nous le verrons plus loin, cet *Haïk* descendait de Thorgom ou d'Askenaz, que la Bible cite comme descendants de Gomer, un des grands patriarches de la postérité japhétique. De ce point de vue ils ont appelé leur pays *Haïastan*, ce qui signifie *maison de Haïk* (1).

Le nom historique et vulgaire, qui n'a jamais pu prendre

(1) Հայկ (*Haïk*) et անի (*maison*).

racine dans le peuple lui-même, est celui d'*Arméniens*. Ce nom on le lit déjà dans les écrivains grecs sous la forme de Ἀρμενίαι; le pays lui-même est appelé Ἀρμενία. — Quelle est l'origine de ce nom? Les écrivains orientaux sont loin d'être d'accord. Quelques-uns le tirent d'*Aram*, qui signifie *contrée élevée*; la situation géographique de l'Arménie aurait inspiré ce nom; on sait du reste que c'est là le nom biblique de la Syrie et des contrées arméniennes situées au Sud de l'Arménie proprement dite, et en deçà de l'Euphrate; d'autres l'ont déduit du nom d'un des successeurs de *Haïk*. *Aram*, qui aurait, dit-on, agrandi le pays par ses conquêtes. Deux écrivains arméniens, d'une grande valeur, appuient ce sentiment. Nous lisons dans Moïse de Khorène : « C'est de ce nom [*Aram*] que tous les peuples appellent notre pays; les Grecs l'appellent *Armen*, les Perses et les Syriens *Armnikh* (1). »

Jean VI, le Catholicos dit : « Les peuples voisins qui de son nom [*Aram*] nous ont appelés *Arméniens*... (2) ».

Nous n'avons aucune envie de nous élever contre ces prétentions étymologiques. Faisons pourtant remarquer que *Haïk*, comme nous le certifie le morceau que nous traduisons, eut plusieurs enfants dont l'un s'appelait *Arménak*. Il est possible qu'il faille faire dériver de ce nom celui d'*Arméniens*. Dans ce cas il est visible que le vrai nom de ce peuple serait celui d'*Arménakiens*.

De nos jours on a proposé une autre solution qui semble avoir une couleur sensiblement fantaisiste. On a voulu trouver ailleurs l'origine du nom *Arméniens*. Nous empruntons à un arménisant assez connu quelques lignes qui nous feront connaître cette nouvelle tentative. « Puisque les Arméniens, dit M. Félix Nève, appartiennent à la grande famille des Aryas, des peuples qui s'appelaient eux-mêmes excellents, privilégiés, ne pourrait-on pas découvrir dans leur nom le même radical (*Ri, ar*) qui est au fond du mot *Arya* et de mots similaires dans l'ethnographie antique? Voisins qu'ils étaient des grandes monarchies de l'Asie qui avaient l'Iran pour centre, — désignant eux-mêmes les populations indo-persanes par le nom d'*Arikh*, c'est-à-dire les forts, — les Arméniens ont pu recevoir une qualification ana-

(1) *Histoire*, IV, 12.

(2) *Histoire*, chap. 8.

logue aux noms en usage dans plusieurs groupes de nations belliqueuses et obtenir même une qualification officielle sur des monuments publics. Dans les inscriptions fameuses des Achéménides à Persépolis et à Bisontoun, le nom du peuple et de la contrée est inscrit plusieurs fois sous les formes d'*armīna*, *armīni*, *armīniya* » (1).

II

On connaît assez bien la situation géographique de l'Arménie classique, de l'Arménie des belles époques littéraires, pour que nous n'ayons pas à nous arrêter longtemps sur ce sujet. Au Sud l'Arménie était bornée par la Mésopotamie et la Syrie du Nord : du côté du Nord elle s'étendait jusqu'aux frontières du Caucase, de l'Ibérie, dont la Géorgie actuelle semble être une partie; la Cappadoce et le Pont formaient ses limites à l'Ouest : enfin la province médique dite *Aderbaïdjan* la limitait à l'Est. — Les historiens et les géographes les plus anciens distinguent deux Arménies : la *Grande Arménie* (*Armenia magna* ou *major* des Romains) qui constituait l'Arménie proprement dite, et la *Petite Arménie* formée par une province plus occidentale, qui confinait à l'Euphrate.

Quoi qu'il en soit, le centre de l'Arménie paraît avoir été, à toutes les époques, le légendaire mont *Ararat* ou le *Masis*, où l'arche de Noé se serait arrêtée après le déluge selon une tradition très répandue en Orient. C'est pour cela sans doute que la Bible et beaucoup d'autres peuples étrangers ont appliqué à l'Arménie tout entière la dénomination d'*Ararat* restée à la province où est située la fameuse montagne et dont l'ancienne capitale était *Armavîr*.

III

Une courte esquisse de l'histoire de la nation arménienne trouve ici sa place. L'Arménie a connu tour à tour, dans son

(1) *Op. cit.*, p. 3.

régime politique, des époques d'indépendance et de domination étrangère. Gouvernée, à l'origine, par ses rois, descendants de *Haïk*, elle fut soumise aux Assyriens après la conquête de Sémiramis, puis aux Mèdes et aux Perses. Sous Darius et Xerxès elle passa par des alternatives bien opposées, qui compromirent assez souvent sa prospérité.

Dans la suite elle fut conquise par Alexandre; sous les successeurs du grand Macédonien elle connut différents Chefs. Ce n'est que vers l'an 150 av. J.-C. qu'elle recouvra son indépendance et fut gouvernée par des souverains particuliers. Ces souverains étaient issus de la dynastie des Arsacides, qui régnait en Perse, pays limitrophe. C'est dire qu'elle était encore au pouvoir de princes étrangers. Le premier fut Valarschag, frère d'Arshac le Grand, un des plus célèbres monarques de la dynastie parthe, celui probablement qui donna son nom à la dynastie tout entière. N'oublions pas cependant que, même à cette époque de quasi-indépendance, elle ne cessa de subir l'influence de l'empire voisin: néanmoins elle joua un rôle assez considérable. Ainsi un de ses rois les plus connus, Tigrane, prit une part très active aux guerres de Mithridate, roi des Parthes, contre les Romains. Au temps où elle faisait partie de l'empire romain, elle conserva ses rois Arsacides. A partir du quatrième siècle, époque à laquelle, grâce à ses grands prédicateurs et à ses grands apôtres, elle embrassa le christianisme, elle soutint de terribles guerres contre les Sassanides de Perse, non pas tant pour conserver son indépendance politique que pour préserver sa foi religieuse.

Le temps de troubles n'était pas fini pour l'Arménie. Déjà, dès le septième siècle une partie de la nation passa sous le joug des Arabes et fut soumise aux Osdigans, investis par les khalifes de l'autorité de gouverneurs. Durant l'espace de deux ou trois siècles, quelques provinces, plus réfractaires à l'invasion étrangère, sans doute à cause de leur situation géographique et aussi de leurs nombreuses forteresses, jouirent d'une certaine autonomie en restant soumises à la dynastie des Bagratides. Quelque temps après, il s'établit dans la petite Arménie un royaume chrétien, celui des Roupéniens. Les invasions successives des Seljoucides, des Mamelouks d'Égypte, des Mongols et des Turcs Osmanlis semèrent partout le désordre et l'anarchie. A partir

de cette époque néfaste, la nation arménienne ne put jamais reconstituer son indépendance : ses enfants furent dispersés un peu partout à la suite d'effroyables carnages, qu'elle connaîtra bien des fois encore dans le cours des siècles sans jamais renier la foi des Grégoire l'Illuminateur, des Sabak et des Mesrob; elle aussi subit plus ou moins sa dispersion comme la nation juive, avec cette différence qu'elle incarna toujours en elle-même une cause plus noble et plus grandiose.

Quel est l'état actuel de l'ancienne nation arménienne? « Le territoire même de l'antique Arménie est aujourd'hui partagé entre plusieurs puissances, la Russie, la Turquie et la Perse. Les Arméniens de l'empire russe jouissent d'une protection calculée sous le sceptre des Czars, et leurs compatriotes n'ont qu'une sécurité toujours précaire, malgré les décrets d'émancipation, sous le gouvernement de Constantinople (1). Il reste peu de traces des dénominations qui furent en usage dans la langue nationale des Arméniens pour désigner les localités et les divisions du territoire. Partout des noms étrangers, turcs, arabes, persans, géorgiens, etc., ont fait oublier les noms qui étaient d'une assez haute antiquité, et qui sont fidèlement mentionnés de siècle en siècle par les écrivains indigènes » (2).

IV

Il est d'usage aujourd'hui de distinguer quatre périodes dans le développement de la langue et de la littérature arméniennes. Je me garderai bien de m'inscrire contre cet usage. Bien plus, pour donner une classification plus frappante, je prendrai la liberté de caractériser d'un mot spécial chacune de ces périodes. Je les appellerai donc période d'*incubation* ou de *préparation*, *âge d'or*, période de *décadence*, période de *restauration* ou de *renaissance*.

La première période s'étend depuis les origines jusqu'à Mesrob au cinquième siècle. Nous savons très peu de choses sur cette obscure période. On croit pourtant que l'arménien avait déjà produit à cette époque un grand nombre de travaux littéraires;

(1) Les derniers massacres ne justifient que trop ces paroles.

(2) Félix Nève, *op. cit.*, p. 7.

malheureusement il ne nous reste de ces travaux que de rares fragments. En tout cas, ce qui est certain, c'est que les auteurs de la période suivante les avaient à leur disposition (1). « Il est impossible de remonter jusqu'à la phonétique particulière à cette période. La langue possédait alors une plus grande richesse de formes qu'à l'époque classique. Beaucoup de ces formes ont disparu dans la suite, d'autres ne sont restées que dans certaines expressions, d'autres enfin n'ont été conservées qu'affaiblies et tronquées. On employait déjà une écriture nationale, d'après le passage suivant de Philostrate :... *et captam quidem in Pamphylia aliquando pantheram cum torque quem circa collum gestabat. Aureus autem ille erat armeniisque inscriptus literis hoc sensu : Rex Arsaces deo Nysæo. Regnabat nempe temporibus illis in Armenia Arsaces* (2). Philostrate vivait vers l'an 200 de l'ère chrétienne » (3).

L'époque antérieure à Mesrob est typique et curieuse à plus d'un titre. On y rencontre quelques vagues essais laissés par le paganisme : d'autre part, les premiers linéaments dessinés par les premiers auteurs chrétiens commencent à paraître. C'est, en grande partie, dans ce milieu hétérogène par son mouvement intellectuel, ses idées, ses aspirations et ses imparfaites productions littéraires, que s'écoule toute la première période. « Il n'est venu jusqu'à nous que des données bien imparfaites sur les productions de l'esprit dans l'Arménie païenne, tandis qu'on retrouve les traces des cultes qui jouirent d'une longue domination dans plusieurs de ces antiques localités, Armavir, Pakaran, Aschdischad. En vain chercherait-on les formules liturgiques analogues à celles qui ont servi à invoquer Astligh, Anahid, Ormizt, ou d'autres divinités dans leur pays d'origine. Mais on lit dans Moïse de Khorène de courts fragments de chansons de geste conservant l'empreinte d'une antiquité presque fabuleuse, et d'autres annalistes ont de leur côté rendu témoignage de l'existence de légendes héroïques qui s'étaient trans-

(1) Cf. M^{sr} Soukias Somal, *Quadro della storia letteraria*, p. 1 et suiv. (Venise, 1829), et C. F. Neumann, *Versuch einer Geschichte der armenischen Literatur*, p. 1 et suiv. (Leipzig, 1836).

(2) *Vie d'Apollonius de Tyane*, II, 2.

(3) *Grammaire arménienne* de Lauer; trad. franç. par A. Carrière, Introduction, pp. XIII-XIV.

mises dans la bouche du peuple » (1). — L'esprit chrétien viendra se surajouter à ce mouvement et lui imprimera un nouvel essor. « Plusieurs des fondateurs du christianisme en Arménie ont été les créateurs de la langue qui est demeurée classique. Mais ils ont fait leur éducation scientifique dans l'une ou l'autre grande école des pays voisins; quelques-uns se sont initiés à la science grecque dans la ville fort rapprochée, Césarée de Cappadoce, située dans la province que les Byzantins ont qualifiée de première Arménie; la plupart cependant avaient habité depuis longtemps les villes savantes, Alexandrie, Constantinople, Athènes, où se rendaient de toutes les parties du monde grec ceux qui voulaient acquérir une solide et complète instruction; les Arméniens s'y rencontraient avec des Syriens, des Persans et des Arabes. Athènes était fréquentée avec le plus de faveur pour l'étude de la philosophie et de l'éloquence; là brilla au milieu de beaucoup d'étrangers le savant Arménien, qui nous est nommé par les Grecs Proœrèsios, et qui s'était attaché au sophiste Julianus; là aussi vint un autre Arménien, David de Nerken, dit le Philosophe, surnommé l'Invincible, qui a vulgarisé dans son pays les doctrines grecques et en particulier les livres d'Aristote. On dirait aussi de Grégoire l'Illuminateur, sorti de Césarée, qu'il fut le disciple des Grecs » (2).

L'âge d'or de la littérature arménienne commence avec Mesrob, l'inventeur de l'alphabet, et s'étend du cinquième au septième siècle. Dans cet espace de temps, nous assistons à une véritable efflorescence d'écrivains dans tous les genres. Jamais les lettres arméniennes ne connurent une telle splendeur. Qu'il nous suffise de citer les principaux auteurs.

Dans le domaine de l'histoire, entendue au sens le plus large, et de la polémique, nous trouvons, à côté de Mesrob, le patriarche Sahag I^{er}, Gorioun, dit le *Schanscheli* (l'admirable) qui composa la biographie de Mesrob, Eznig de Golp, évêque de Pakrevant, qui composa un ouvrage de polémique intitulé *Réfutation des Sectes* en quatre livres, Jean Montagouni, David le Philosophe, Moïse de Khorène, le plus grand historien de l'Arménie, Élisée qui retraça les épisodes d'une lutte soutenue par l'Arménie pour sa foi et son indépendance, et Lazare de Pharbe.

(1) Félix Nève, *op. cit.*, p. 14-15.

(2) *Ibid.*, p. 20-21.

En second lieu viennent les traducteurs des saintes Lettres, ceux que les Arméniens nomment les *saints interprètes*; ceux-ci furent assez nombreux; les noms de plusieurs sont inconnus; contentons-nous de rappeler qu'ils suivirent la direction de Mesrob et de Sahag le Grand.

Une troisième classe d'écrivains s'appliqua à traduire en arménien certains chefs-d'œuvre de la Grèce. Ainsi, il est certain qu'on avait traduit la *Chronique* d'Eusèbe. On traduisit également l'*Histoire ecclésiastique* du même Eusèbe, les écrits de Philon le Juif, les épîtres de saint Ignace d'Antioche, des homélies des saints Grégoire de Nazianze, Basile, Grégoire le Thaumaturge, Épiphané, Athanase, Jean Chrysostome, Cyrille de Jérusalem, Ephrem, et d'Aphraate.

L'âge de la décadence va depuis le douzième siècle jusqu'aux travaux des Mekhitaristes. Au point de vue alphabétique, on constate dans cette époque l'addition de deux nouvelles lettres à l'alphabet mesrobien, *o* pour *o* et *ϕ* pour *f*. Au point de vue littéraire, c'est un âge d'une extrême pauvreté. On ne produit presque rien : c'est un recul, une déchéance. Cependant il ne faudrait pas conclure que c'est la mort, l'inertie absolue. La justice nous oblige à déclarer que, même dans cette période, on donne des signes de vie. En effet, quelques écrivains d'un réel mérite brillèrent dans cette époque de ténèbres et d'obscurcissement; tels sont, pour les citer en passant, Moïse de Galkantou, le Catholicos Jean VI, Thomas Ardzérouni, Stephanos Açaghig, Arisdaguès de Lastiverd, et, au-dessus de tous, Grégoire de Nareg et son homonyme Magistros.

Nous voici à la période de restauration : cette renaissance est due aux travaux des Mekhitaristes. L'auteur lui-même du morceau que nous traduisons ici, le P. Mikael Tschamitchian, est un enfant de cette congrégation, fondée au dix-huitième siècle par Mekhitar de Sébaste. Ces religieux, tout le monde le sait, ressemblent, par leur genre de vie et leurs occupations, à nos Bénédictins d'Occident; ils ont été institués pour travailler à la prospérité des lettres arméniennes : il faut dire qu'ils se sont admirablement acquittés de leur tâche. Au siècle dernier, ils ont établi un grand foyer intellectuel dans l'île de San-Lazzaro, en face du Lido, près de Venise, résidence que le gouvernement italien a toujours généreusement respectée, même au milieu

des plus fortes secousses révolutionnaires. Du monastère de San-Lazzaro est sorti un nombre incalculable d'excellents ouvrages, ayant trait à la littérature arménienne. Un groupe d'hommes, remarquables par leur érudition et leurs infatigables recherches, a jeté le plus vif éclat sur l'académie de San-Lazzaro. Nous sera-t-il permis de citer quelques noms? Qui ne connaît, parmi les arménisants, les PP. Avedikhian, Katchadour, Sourmelian et Mguerdtich Avkérian (Jean-Baptiste Aucher)? A ces noms ajoutons ceux des PP. Léon Alishan, Arsène Bagra-touni, Thomadjan et de M^{re} Edouard Hurmuz. Surtout il ne faut pas oublier M^{re} Soukias Somal (1).

Le P. Mikael Tschamtschian vivait au siècle dernier. Il composa un grand ouvrage intitulé : *Historia Armeniorum a creatione mundi usque ad finem sæculi XVIII*, 3 vol. in-4^o (Venet. 1784-86). C'est de cet ouvrage que nous tirons le morceau que nous insérons ici.

ORIGINE DES ARMÉNIENS. — ԻԱՒԿ.

Յիս Զրհեղեղի սրբեր՝ Աղլի՝ Յարկիթ, Աժմ և Վամ՝ բնակեալք յաշխարհն Արարատոց սերեցան սրբոց յարդիւ. և բազմոցան սնդ յոյժ : Այլա տեսալ Վեմոց զսրբիւ խր. շտեաց ընդ արեմնտա Տիւրքոց՝ դասնել խր բնակոթիւն. և հասեալ առ երկայնանիտա լերամբ՝ ՚ի գաշա մի՝ ընդ սր գետ սնցաներ, գազարեցառ առ դետովն ամիտա երկու. և պետան՝ առ սրով նստառ, կաշեաց յանտն խր Ալմ : Չայն երկիր տեսալ միտմ ՚ի իրատերացոյն սրբոց խրոց, սրտմ անտն եր Տարբան, գարծառ սնդրէն յարեեր շարսոց՝ ուսալ եկեալն եր, դասնել դոյլ ևս պատշաճաւոր սեղի սյրոց սրբոց խրոց : Բսկ Տարբան մնացեալ սնդ հանդերձ տասերթ և դասերթ և արամբբ նոցլն, կաշեաց պատանն դոյն յանտն խր Տարբան և սշխարհն կաշեցառ յետոյ Տարբերան : Բամանեաց սարս զսրբիւ խր յոյլեսոյլ

(1) M^{re} Soukias Somal était, avec le titre d'archevêque de Sioumie, abbé général de la congrégation de San-Lazzaro. Il est mort à Venise le 16 février 1846. Il a laissé un ouvrage intitulé : *Quadro della storia letteraria di Armenia* (1 vol. in-8^o de XX-240 pp., Venise, 1829), indispensable à tous ceux qui s'occupent de littérature arménienne.

տեղիս այնք զատասիւ յարմ, և տեղին այն կոչեցաւ Կրծն, այսինքն
ցրտամն կամ բամանունն.

Այնպէս և սրգլըր Քամոնց և Կարեթի բազմոցեաւ յարգիս՝ սիրե-
ցան յերեսս այնք աշխհի յայլեսցլ զատասս 'ի մեծն Հայաստան.
սրգլըրն Քամոնց գրահանոր տրե մտից. և սրգլըրն Կարեթի գրահան-
որ ըրիլինն Մասեայ. և սաննայնցն նոցա էր մի լեզու և մի բարբրաս,
և սրգլես հաւանական թուի այն էր լեզու Հոյսց. Այւ ճնաւ Կարեթ
դ՛Քամեր, և Քամեր ճնաւ դ՛Թարգամ, և դ՛Աքրանուդ. և Թարգամ ճնաւ
զ՛Հայկ. յարմ, և ազգ մեր Հոյք : Իսկ Հայկ բոս ստուգարանաթեան
նշանակէ՝ հոյբրիկ, այսինքն մի միայն սասձին հոյք սերեցոյ ի բոյց՝
սրք սսին Հոյք : Զոյս եղեալ՝ մասիցսք 'ի հարազատս սրամնթիւն
մեր սկսեալ 'ի Հայկոյ :

Հայկ սրգլի Թարգամոյ՝ սրգոյ Քամերի սրգոյ Կարեթի անգրան-
կանն Նոյի առ կենդանութեամբ նորա բնակեալ 'ի Հայաստան՝
սրգլես և այլք առ հաստրակ, իբրև եզև և ամոց, կամ ըստ եօթան-
ամնից ճլ ամոց, 'ի բամանիլ բնակչոց երկրին և 'ի չուել նոցա հանդ-
երձ սրգտէր և ազխիւք իւրեանց յարարատեան աշխարհէ յերկիրն
Մենասը 'ի Մջապետա, ինքն և ս գնաց ընդ նոսս.

Անդ 'ի շինել նոցա դաշտարակն 'ի Վարեթն, և 'ի խոսնակիլ լեզու-
ւոց, և 'ի սիրել Քէլայ 'ի մերոց սաննեցուն, և 'ի կանդնել նորա
դ՛Նինուէ քաղաք, եկաց Հայկ յայնտիկ կողմանս սասնձին տամբ
իւրով դամս ոչ սակաւ ընդ իշխանութեամբ նորին Քէլայ. սր և ճնաւ
գորդիս բազումն, դ՛Արմենակ, դ՛Մանուազ, դ՛Սոս և գոյլս, և բազմա-
ցաւ յոյժ :

Ապա ոչ ևս կամերով հարատակիլ ընդ ձեռամբ Քէլայ՝ տեալ գոր-
դիս և դ՛Թուանոս իւր, սրոց թիւ հաշտի լինել իբր երեքհարիւր, ևս
և զընդսձինս, և զայլ բազում անձինս սրք յարեցան 'ի նա, ել յաշխ-
արհէն Կարեթնի՝ հանդերձ ամենայն ազխիւք. և խազաց 'ի կողմն
հիւսիսոց գնալ յերկիրն Արարատայ. և եկեալ 'ի դաշտախոյր մի
բնակեցաւ 'ի լեռնոտին միւսմ : Գտեալ անդ Հայկոց գրադում մուր-
դիկ՝ սրք յասաջաւոյն սկսեալ գաղաբէին յայն տեղիս, և խոսէին
'ի լեզու Նոյոյ՝ հնադանդեցոյց գնոսս ընդ իւրև : Այւ զի իւր նախնի
լեզու էր նոցոյն՝ 'ի լեզու նոցա միայաբեցաւ : Այւ շինեալ անդէն
զգաստակերտս՝ ևս 'ի ժտսանդութիւն թոսին իւրում Աազմեայ
սրգոյ Արմենակոյ :

Այւ ինքն այլով ազխիւն խազաց յարեմուսս հիւսիսոց, և եկեալ

բնակեցաւ 'ի բարձրաւանդակ զաշտի միտմ' և անուանեաց զանուն տեղւոյն Հաբբ, աւանդել կամկելով յեանոց իւրոց յիշել թէ անդ դառաջինն բնակեբան հարբ այնր ազգլն սերեալք ՚ի տանն թորդունոց : Ապա կառոյց անդ յիւր անուն աւան, և կաշեաց Հայկաշէն. և որք միանգամ բնակեալ էին 'ի հարաւակոյրմն այնր զաշտի, և ըստ նախադրելոցք խօսէին 'ի նոցեան լեզու, նորա եւ ինքնակամ հնազանդեցան նմա :

Իսկ Յէլ ասեալ զլուր վտարանջևելոյն Հոյկոյ, առարեաց առ նա գմի ոմն յորդոց իւրոց հաւատարիմ արամլք գալ 'ի հնազանդութիւն : Այլ Հայկ խառնութեամբ պատասխանեալ զարձոյց յետս զարապանստորան : Քարկայաւ ընդ այս Յէլ, և զօրաժողով լեալ եկն յերկիրն Հայկոյ՝ մտա 'ի սահմանս Արաղմեայ թառն նորա : Եւ Արաղմեա զահէ հարեալ յերաց նորա՝ առարեաց արս վտթանակի աս Հոյկ, և ծանոյց նմա գյարձակիլն Յէլոյ. յայս լիցի սակ մեծից զլոյստոնոց, զի զխնալ գայ 'ի վերաց քս Յէլ բարմութեամբ քաջաց և հովայից. և ես իբրև զխաոյն թէ մերձեցաւ 'ի սահմանս իմ, առարեցի ծանուցանել քեզ զգալստո նորա. և արդ վտթաձլիր խորհել թէ զինչ ունիցիս սանել : Եւ ինքն Արաղմոս խոճաղեալ էստ զընտանիս իւր, և եկն առ Հոյկ տաղնատրա :

Իսկ Յէլ վտասՀայեալ 'ի բարմութիւն արանոյն՝ որք ընդ նմա, և 'ի զօրութիւն իւր, իբրև գյարձանս տաստիկ հեղեալ՝ վտթայք հասանել հետեակօք 'ի սահմանս բնակութեանն Հոյկոյ : Այլ արին Հոյկ աճաարեալ՝ հառարեաց զորդիս և զթոտունս իւր արս քաջս և հօրս, հաստարագուս և կորովիս, և զայլս ես՝ որք էին ընդ ձեռտնր իւրով ամենեքին սղեզնատորք թէպետե. թուով սակար. և եհաս յեզր ծովակի միոյ, որոյ ջուրք էին ազի և ձկունք մանր. այն է Վլանայ ծով : Անդ սակաւ մի գտեցի ստեալ՝ քաջալերեաց զարս ընդ իւր էին, և սակ. 'ի հանդիպիլ մեր զնոցին Յէլոյ՝ զխմեայուք յայն կոյմն ճակատու նորսմ ուր իցէ նա ինքն Յէլ. և զյաջողութիւն մասանոց մերոց ցուցեալ հարցոնք զնա, և ցրտեցոնք զթիկնտարսնո նորա. և մեր եղիցի յազթութիւն. սարս թէ ոչ յաջողեացի մեզ՝ մնացոնք քաջուութեամբ, և ամենայն ինչ մեր 'ի ծառայութիւն Յէլոյ մնացեց :

Եւ սորս անցեալ յասաջ 'ի միասին՝ եկին 'ի միջոցս զաշտոց և լերանոց. և հանդարտեցին անդ 'ի բարձրաւանդակի միտմ՝ որոյ յաջմէ հոսէին ջուրք : Անտի հայեցեալ սեսին 'ի հետուսս զի բողմութիւնք զօրացն Յէլոյ իբրև զմրկիւրոյց սանսս թխտազին զխնալ գային յանդուզն յարձակմամբ :

Եւ ինքն Յէլ յամբոխէ անտի իւրմէ գատուցեալ ընտիր արամլք՝ հասանէր 'ի բլուրն, որ կայր 'ի հանդիպոյ 'ի ձախմէ ջուրոց. և անտի

լընալ խաղաղը 'ի վերայ Հայկայ : Այս էր նա ազատեալ 'ի գրախ խոր տաղաւարա երկաթի վարդու աներով 'ի գազախան, և տախտակ սղնձի 'ի վերայ ընծայ և թիկանց, և սրահաւանակ գրահայ 'ի բաղաւախ և 'ի բարձա ստիլը, գտախ ընդ մէջ, և սուր երկրայրի յարդեր խրում: նիդակ մեծ յաջ ձեռին, և վահան 'ի ձախայ, յերկայ կողմանց նորա և ստարակաւորք և նիգրակաւորք յաջք :

Չայն սեւեալ Հայկայ՝ վաթայա և կարգեայ յաջմ, խրմ, պարմնակ երկու եզրարք, և 'ի ձախմ, խրմ, պարմնակ, և յաջ երկու սրդիս խոր ընդ նմա, զի էին նորա սրք հարք, և ինքն ստաջի, և յաջը զինի ետանկինի իմն ձեռով : Այս եղև իրբև սրտահայն միտանց կողմնքն երկարին, զզրդին իմն աշաղին լինէր անդ, և 'ի հարկանել զերեւար ստաթի՝ բաղաւոր անդէն ստարալ յերկիր կործանելն և մտանէին, և մարան մնայր անպարակլի :

Չայտղխի անակնունելի էր սեւեալ Քէլայ՝ վարհարեցա յանձն խոր, և նահանջալ յետ՝ խորհէր և վաթայր երանել 'ի բարն յայն՝ ուսախ լընալն էր, որպէս զի անդ իրբ յարահալի տիրայեալ՝ սարտակայ: զարտեան բախանդակ զորան՝, յարմ, անջտակալն էր, և ինքն միտանդամ՝ ձախա յարդարեայց :

Բայց քաջին Հայկայ խնայեալ զայս՝ յատաջ վարեայ գանձն, և ընթայալ 'ի վերայ նորա, և քարչեալ զաղեզն սլնից՝ ձգեայ և թոյց գնեան երկրթեան 'ի նա ուժգնակի, և նետն անցեալ ընդ սղնձի տախտակ կրծոցն՝ ել ընդ մէջ թիկանց և անկաւ յերկիր, և Քէլ անդէն կործանեալ և թաւալեալ մեռաւ 'ի հասակի երեքարիւր ամայ, և տիրոխն՝ որ ընդ նմա սեւեալ զայտղխի աշաղին գործ քաջութեանն Հայկայ, զբաւեան անտի, և վախեան :

Իսկ Հայկ սեւեալ զաւար անկերցն, և կանգնեալ անդէն զգաւտակերա՝ կոչեայ զանգի սրտերաղմին Հայք զի անդ զայն Հայք զքաջութին խրեանց, և զտեղին ուր անկաւ Քէլ՝ անուանեայ Քերեմնիք : Հրամայեայ ապա՝ սրտակ գեղովք զզին Քէլայ, և տանել 'ի Հարք, և թաղել ի բարձրաւանդակ տեղում 'ի նշան խրայ քաջութեան : Այս ապա սեւեալ Աղաթեայ բաղաւմ ինչ յաւարէ անտի, և ս արս հարս, սրտաւիրեայ նմա գնալ 'ի անգի խոր : Այս ինքն զարձարարեալ 'ի Հարք զաւաւ հատակայ յաշխարհի անդ միտանտական լըխանունթին խրումն աղղի : Վրան այր գործոյ զարդարեայ Հայկ, կոչէ գնա Վարդան 'ի հարստութենէ Մխիթարայ անցայ « ստաւաձայլն վասայ նախանձախնդիր » զի ոչ սրաւելով տակ զարտեան Քէլայ, ստաակեայ գնա իրբ զաւաճեարք կրաւաւաւութեան :

Ըստ Մարկրասայ զրեւոյն Մախէս խորեայլն կոչէ զՀայկ զխ-

ցայն, գեղասպարաւած, քաջագանդուր, խոյտակն, անձնէայ, հաստաբազակ, հաստաղեղն, կարտլածիզ, ուշեզ, խոհեմ և քաջ : Աւերի յիրաւունս, զի ըստ այսոցիկ հանդամանոց անձին յամենայնի քաջութիւնս ցոյցեալ երեի արիս արիս այս Հայկ. մտնաւանդ 'ի յազիմանակել ներս մեծին այն Վէլայ, և 'ի նուաճել ընդ իրե. զայլս :

Այն սա յեա բազում արիական դործոց և քաղաքական կարգաց, և աշխարհի շինութեանց, և հիացուցիչ հանդիսից՝ որպէս գրք. Պրիզոր մտլխարոս, և Յովհան կաթողիկոս, կեցեալ ամն ոչ սովաւ մնաու հանդտեամբ յերբում՝ աշխարհի, յանձն աննելով Արմենասկայ որբոց իրում՝ գազզ իւր բովանդակ :

(TRADUCTION.)

« Après le déluge, les fils de Noé, Japhet, Sem et Cham, séjournant dans le pays d'Ararat (1), se propagèrent dans les fils des fils (2); et là ils se multiplièrent beaucoup. Ensuite, Sem, ayant pris ses fils, se dirigea vers l'Occident au Nord (3), pour y trouver sa demeure; et étant arrivé près d'une montagne à large base dans un champ dans lequel coulait une rivière, il s'arrêta près de cette rivière l'espace de deux mois; quant à la montagne, près de laquelle il demeura, il l'appela de son nom Sem. Ayant donné cette terre à l'un de ses plus jeunes fils, dont le nom était *TARBAN*, il retourna de nouveau dans l'Orient au Midi (4), d'où il était venu, pour trouver un autre lieu convenable pour ses autres fils. Cependant *TARBAN*, étant demeuré là avec ses fils, ses filles et ses hommes, appela cette contrée de son nom, *TARON*; et depuis, la contrée fut appelée *TOUROBERAN*. Ensuite il distribua ses fils dans divers lieux de cette contrée: c'est pourquoi cette contrée fut aussi appelée *TSRON*, c'est-à-dire *dispersion* ou *division*.

« De même les fils de Cham et de Japhet, s'étant multipliés en fils, se répandirent de cette terre dans différents lieux de la grande Arménie (5), à savoir : les fils de Cham dans les provinces de

(1) Le mont Ararat tirerait donc son nom du pays lui-même.

(2) C'est ainsi que je traduis les mots *որդոց յորդիս*. Cette locution doit probablement indiquer un très grand nombre de descendants.

(3) Aujourd'hui nous dirions au *Nord-Ouest*.

(4) Au *Sud-Est*.

(5) L'Arménie proprement dite, à l'Orient du côté de la Perse.

l'Orient et les fils de Japhet dans les provinces du mont Masis (Ararat); et tous étaient d'une [n'avaient qu'une] seule langue et d'une [n'avaient qu'une] seule parole, et, comme il paraît probable, cette langue était celle des Arméniens; et Japhet engendra Gamer, et Gamer engendra Thorgom et Askanaz; et Thorgom engendra Haïk, duquel vient notre nation à nous Arméniens. Cependant Haïk, selon l'étymologie, signifie père, c'est-à-dire un seul premier père de ses descendants, dits Arméniens. Ceci posé, avançons dans notre histoire authentique, laquelle commence avec Haïk.

« Haïk, fils de Thorgom, fils de Gamer, fils de Japhet, premier-né de Noé, ayant séjourné, pendant sa vie, en Arménie, ainsi que d'autres, ensemble, lorsqu'il fut âgé de trente ans, ou, selon les Septante, de cent trente ans, au moment où les habitants de la terre se séparèrent et partirent, avec leurs fils et leurs biens, de la contrée d'Ararat, au pays de Sennaar en Mésopotamie, marcha, lui aussi, avec eux.

« Là, comme ils bâtirent une tour dans Babel, et que la confusion des langues eut lieu, que Bel régnait sur tous, et qu'il avait bâti la ville de Ninive, Haïk vécut, dans cette contrée isolée, avec sa maison, pendant de nombreuses années, sous la domination de Bel : là aussi, il engendra beaucoup de fils, Arménak, Manavaz, Khor, et d'autres, et ils se multiplièrent beaucoup.

« Mais comme il ne voulait pas s'assujétir sous la main de Bel, ayant pris ses fils et petits-fils, dont le nombre peut être évalué à environ trois cents, ainsi que ses domestiques et beaucoup d'autres personnes qui se joignirent à lui, il sortit de la terre de Babylone avec tous les [ses] biens; il marcha dans la direction du Nord, et vint dans la terre d'Ararat : et, étant venus dans une plaine, ils séjournèrent au pied d'une montagne. Là Haïk, ayant rencontré plusieurs hommes, qui, après s'être dispersés, s'étaient arrêtés dans ce lieu, et parlaient la langue de Noé, se les assujétit. Et parce que sa première langue était la leur, il adopta leur langue; et là, ayant bâti un village, il le donna en héritage à son petit-fils Kadmos, fils d'Arménak.

« Et lui-même, avec d'autres biens, se dirigea vers l'Occident

au Nord (1), et vint habiter sur la hauteur d'une campagne, et appela ce lieu du nom de HARQ, voulant transmettre à sa postérité que là avaient d'abord résidé les pères (2) de cette nation, descendants de la maison de Thorgom. Mais là il bâtit un village en son nom [portant son nom] et l'appella HAIKACHEN, c'est-à-dire *village de Haïk* (3); et tous ceux qui habitaient au Sud de cette campagne, et qui, comme il a été déjà écrit, parlaient la langue de Noé, se soumirent spontanément à lui.

« Cependant Bel, ayant appris que Haïk s'était révolté, envoya vers lui un de ses fils avec des hommes sûrs pour [lui ordonner de] venir à l'obéissance. Mais Haïk, ayant répondu avec dureté, renvoya ces messagers. Bel s'irrita de cela; et, ayant levé des troupes, il vint dans la terre de Haïk, près des frontières de Kadmos, son petit-fils. Kadmos, frappé d'épouvante, envoya promptement devant lui des hommes à Haïk et lui annonça l'attaque de Bel : « Sache, disait-il, ô grand héros (?) que Bel « vient devant toi avec élan, avec beaucoup de braves et de « géants; et moi, lorsque j'ai su qu'il s'approchait de mes fron- « tières, j'ai envoyé pour t'avertir de sa venue; et maintenant « hâte-toi de songer à ce que tu as à faire ». — Et lui Kadmos, s'étant hâté, prit ses domestiques et vint en toute hâte vers Haïk.

« Cependant Bel, confiant dans la multitude des hommes qui étaient auprès de lui, et dans sa propre force, s'étant précipité comme un torrent impétueux, se hâta de faire arriver ses fantassins sur les frontières de la contrée de Haïk. Mais le vaillant Haïk, se hâtant, rassembla ses fils et petits-fils, hommes braves et forts, puissants et vigoureux, ainsi que d'autres, qui étaient sous sa main, tous archers, quoique peu nombreux : et il arriva sur les bords d'un lac aux eaux salées et contenant de menus poissons; c'était le lac de Van. Là, ayant choisi un lieu restreint, il encouragea ceux qui étaient auprès de lui et dit : « Lorsque nous rencontrerons les troupes de Bel, précipitez-vous « sur leur front, là où se trouve Bel lui-même : et, montrant la « dextérité de vos doigts, frappez-le et dispersez sa garde du « corps, et à nous soit la victoire. Ensuite, si nous ne sommes

(1) C'est-à-dire au *Nord-Ouest*.

(2) Le mot *Harq* est le pluriel de *Հարգ* père.

(3) De *Հայկ* et *Հեն*

« pas heureux, mourons avec bravoure, et tout ce qui est à nous restera au pouvoir de Bel. »

« Et ensuite, se portant en avant ensemble, ils allèrent au milieu des champs et des montagnes; et là ils s'arrêtèrent sur une colline, à droite de laquelle coulaient des eaux. De là regardant, ils aperçurent au loin que les multitudes des armées de Bel, semblables à des nuées battues par la tempête, sombres, s'élançant, montèrent audacieusement à l'assaut.

« Bel lui-même, se séparant de sa troupe, arriva, avec des hommes choisis, sur la colline, qui se trouvait devant à gauche des eaux; descendant de là, il marcha au-devant de Haïk. Il avait mis sur sa tête un casque de fer, avec des ornements au sommet, et une cuirasse d'airain devant la poitrine et sur le dos; et des armures de cuirasse sur les bras et sur les jambes: une ceinture tout autour [du corps], et une épée à deux tranchants sur sa hanche; une grande lame dans sa main droite, et un bouclier dans la gauche; des deux côtés aussi des soldats armés d'une épée et des lanciers vaillants.

« Haïk, voyant cela, se hâta, et rangea deux frères, à savoir, Arménak à sa droite et Kadmos à sa gauche, et ses deux fils près de lui; parce qu'ils étaient, eux, des hommes forts; quant à lui, il se mit devant, et d'autres derrière, en forme de triangle. Et il arriva, que, lorsqu'ils en vinrent aux mains les uns les autres des deux côtés, un terrible choc se produisit là; et, en se frappant les uns les autres avec violence, beaucoup furent là renversés, et moururent: et la bataille resta indécise.

« Bel, voyant cela d'une manière inattendue, fut effrayé dans son âme; et se retirant en arrière, il médita et se hâta de monter sur la colline d'où il était descendu; afin que là, s'étant fortifié en sûreté, il attendit l'arrivée de toute l'armée, de laquelle il était séparé, et lui-même mit une seconde fois en ordre le front [de l'armée].

« Mais le brave Haïk, ayant aperçu cela, se porta en avant, et courut au-devant de lui; et, ayant bandé un arc fort, il tira et lança la flèche à trois ailes contre lui vigoureusement: et la flèche passant à travers la plaque d'airain de la poitrine [cuirasse], alla au milieu du dos, et [lui] tomba par terre; et aussitôt Bel, ayant été renversé et roulant [par terre], mourut à l'âge de trois cents ans, et la troupe, qui était auprès de lui,

voyant ainsi l'œuvre terrible de la bravoure de Haïk, se dispersa de là et s'enfuit.

« Cependant Haïk, s'étant emparé du butin de celui qui était tombé, construisit là un village, et appela ce lieu la *bataille des Arméniens*; parce que là les Arméniens montrèrent leur vaillance; quant au lieu où tomba Bel, il l'appela *tombeau*. Ensuite il ordonna d'embaumer le cadavre de Bel et de le porter à HARQ et de l'enterrer sur le sommet du lieu en signe de bravoure. Et, après avoir abandonné à Kadmos de nombreuses parts du butin provenant de là, ainsi que des hommes forts, il lui ordonna d'aller dans son lieu [son pays]. Et lui-même, étant retourné dans la région de HARQ, établit dans cette contrée le gouvernement monarchique de sa nation. A cause de cette œuvre opérée par Haïk, il l'appela VARDAN, dans l'archéologie de Mekhitar d'Ani *zété pour la gloire de Dieu*; parce que, disait-il, ce n'est pas pour adorer l'image de Bel qu'il le tua comme l'auteur de l'idolâtrie. »

D'après ce qu'écrivit Mar Ibas (1), Moïse de Khorène appelle Haïk *héros, beau, aux cheveux bien frisés, aux yeux brillants, fort, aux bras puissants, à l'arc solide, bon tireur* [d'arc], *sage, prudent, et brave*. Et cela très justement, car selon toutes ces qualités d'âme, ce vaillant Haïk manifesta sa bravoure; surtout dans la victoire qu'il remporta sur le grand Bel, et en se soumettant d'autres [hommes].

Celui-ci [Haïk], après avoir accompli beaucoup d'œuvres viriles, élaboré des institutions politiques, procuré la prospérité de la terre, et après d'étonnants hauts faits, ainsi qu'écrivent Grégoire Magistros, et Jean le Catholicos, ayant vécu de nombreuses années, mourut avec calme [en paix] dans son pays, en recommandant à son fils Arménak sa nation tout entière.

V

Dans l'état actuel de nos connaissances des origines de l'humanité, il serait très difficile, voire même impossible, de faire

(1) Historien syrien.

une juste critique de ce morceau et de déterminer la part de vérité et d'erreur qu'il contient. Cependant nous pouvons, je crois, affirmer sans trop de témérité, que ce récit est assez pénétré par la légende, ou, si cette expression n'est pas suffisamment exacte, qu'il n'est que l'écho de traditions qui circulaient généralement en Orient, et, peut-être, d'une manière plus intense, en Arménie. L'amour national a dû aussi, nous n'en doutons pas, exercer une certaine influence sur l'esprit du narrateur, et le porter à poétiser tant soit peu le rôle prétendu historique du peuple arménien. En tout cas, il est facile de constater que, sur bien des points, ce récit ne concorde pas avec le chapitre x de la Genèse. Quoi qu'il en soit du reste, nous avons reproduit ce morceau plutôt à titre de document que comme une pièce historique.

Contentons-nous de mettre en lumière les principaux points du récit en les accompagnant, quand il sera nécessaire, de courtes observations.

En premier lieu nous voyons, d'après ce fragment, que l'arche de Noé, après le déluge, s'arrêta quelque part en Arménie. C'est là que le récit introduit les trois fils de Noé immédiatement après le déluge. Cette donnée, nous le reconnaissons, est en parfaite conformité avec la tradition qui a toujours regardé le mont Ararat en Arménie comme l'endroit où s'arrêta l'arche de Noé. Toutefois la Genèse, chapitre viii, n'insinue nullement cela. Le récit ne fait que refléter la tradition.

Le récit nous dit en second lieu que Sem donna son nom à une montagne. Où se trouve cette montagne? On n'en sait rien aujourd'hui. Le souvenir en serait-il perdu? L'auteur de ce morceau savait probablement cela par quelque tradition confuse. Rien ne nous autorise à voir là des données historiques. Observons de plus que la Genèse, chapitre x, v. 21, ne nous parle nullement d'un fils de Sem appelé Tarban.

Que faudra-t-il penser de la contrée appelée *Tourouberan* de Tarban fils de Sem? La géographie a-t-elle pu trouver une contrée qui porte ce nom? Il n'en est rien à l'heure actuelle. Très probablement nous avons affaire ici à une de ces légendes dont sont coutumiers les peuples orientaux.

On constate également dans le récit une de ces prétentions exagérées, quand on y affirme que la langue parlée par le fils de

Noé était l'arménien. Les Arméniens ont toujours aspiré à se regarder en tout comme le centre de l'humanité. C'est une consolation qu'on peut leur laisser, ne serait-ce que pour flatter leur amour-propre. Il est très probable pourtant que la première langue parlée par les hommes n'a pas dû être une langue indo-germanique.

Haïk, père des Arméniens, paraît prendre part à la construction de la tour de Babel, et assiste à la confusion des langues. On peut mettre au nombre des architectes de la tour de Babel tous ceux que l'on voudra. Nous sommes en pleine confusion, et l'on ne devine pas facilement ce qui se passe dans la confusion. Observons cependant que la Genèse (*ibid.*) ne mentionne pas un Haïk, comme fils de Thorgom.

Il est évident qu'il ne faut pas prendre au sérieux le récit du gigantesque combat entre Haïk, accourant à l'appel de Kadmos, et Bel. C'est là un pur mythe, qui a dû trouver son origine dans une certaine vaine gloire. Étant admis que Haïk avait été le fondateur de la nationalité arménienne, il fallait naturellement l'entourer d'une auréole de gloire. Et quelle plus pure gloire que celle des armes et d'une victoire éclatante remportée sur le terrible Bel! Au surplus, tous les titres pompeux décernés à Haïk à la fin du récit, sur la foi de Moïse de Khorène, prouvent bien quelle haute idée on attachait à son nom.

Respectons ce culte qui peut partir d'un bon sentiment.

Quelle que soit du reste la valeur de ce morceau au point de vue historique, il n'en méritait pas moins d'être porté à la connaissance du monde savant. C'est ce que nous avons eu principalement en vue.

V. ERMONI.

LA

SERBIE CHRÉTIENNE ⁽¹⁾

TROISIÈME PARTIE

LES SERBES EN AUTRICHE

Dans la première livraison de ce recueil (p. 29), nous avons énoncé qu'à l'appel de l'empereur Léopold, le patriarche serbe d'Ipek, Arsène Tsernoïevitch, immigra, en 1690, sur les terres de l'Empire avec environ 37.000 familles ou *zadruga* serbes. Cette immigration fut suivie de plusieurs autres jusqu'en 1694 et au delà.

Il importe, avant d'aller plus loin, de constater deux faits historiques. 1° Les compagnons d'Arsène trouvèrent dans la Slavonie, la Batchkie, le banat de Tèmesvar et jusqu'en Transylvanie de nombreux groupes serbes, dont plusieurs y étaient installés probablement depuis le septième siècle, mais assurément avant l'arrivée des Hongrois dans ces contrées : les Hongrois ou Magiars n'attaquèrent la Slavonie et la Croatie que dans les dernières années du onzième siècle. 2° Avant comme après l'arrivée des nouveaux venus, les Serbes eurent dans ces contrées une condition distincte, une action natio-

(1) Voir les deux premières livraisons de la *Revue*. — Pour l'histoire générale de l'Église serbe, on consultera avec fruit l'ouvrage de l'archimandrite Douthitch (en serbe) (*Storia srpske pravoslavne crkve*) depuis le septième siècle jusqu'à nos jours, Belgrade, 1891, in-12, et spécialement les chapitres intitulés : *L'Église serbe orthodoxe en Autriche-Hongrie* (p. 262) et *L'Église serbe orthodoxe en Dalmatie*, p. 303 et 309.

nale. Indiquons seulement que Ferdinand d'Autriche leur avait reconnu des avantages spéciaux à plusieurs reprises.

Les faits relatifs à la présence des Serbes, à leur situation constitutionnelle, juridique et, dans une large mesure, internationale, depuis les origines jusqu'à l'année 1873, sont exposés en détail avec les pièces à l'appui, dans la publication très substantielle d'un savant français qui a occupé un poste consulaire à Tèmesvar (1).

I

DE 1690 A 1790

Lors des événements qui amenèrent l'immigration d'Arsène Tsernoïevitch avec 37.000 familles, deux patentes de Léopold, celle du 6 avril dont il a déjà été fait mention, et une autre du 21 août 1690, assurèrent à ces Serbes l'exemption d'impôt et de corvée, le droit d'élire leur patriarche et un chef civil nommé *voïévode* et de ne relever que de ces deux autorités nationales. Le pays prit plus tard le nom de *voïévodie serbe*.

Depuis la funeste bataille de Mohatch jusqu'à la fin du dix-septième siècle, le banat de Temesvar, qui relevait nominale-ment des Hongrois, la Syrmie et la Batchkie, qui étaient réclamées par le royaume de Croatie-Esclavonie, furent le théâtre des guerres contre les Turcs, qui occupèrent presque continuellement ces pays. La paix, conclue en 1699 à Karlovtsi (Karlovitz), marqua l'arrêt de l'expansion ottomane. Les articles 1, 2 et 3 règlent les limites du côté qui nous occupe. La Transylvanie resta au pouvoir de l'empereur : elle était bornée au Sud par la Maros. Il en fut de même du pays compris entre le Danube et la Theiss, c'est-à-dire de la Batchkie. Par contre, le pays compris entre la Transylvanie, la Maros, la Theiss et le Danube, c'est-à-dire le banat de Temesvar, fut laissé aux Turcs, ainsi que celui compris entre la Save et le Danube, c'est-à-dire la Syrmie.

Les exploits à jamais mémorables du prince Eugène ame-

(1) *Les Serbes de Hongrie*, leur histoire, leurs privilèges, leur Église, leur état politique et social (par E. Picot) : 1 vol. in-8° de 474 pages, chez Gregr et Dattel, Prague, 1873. — Ce travail a été traduit en langue serbe et continué jusqu'à l'année 1883 (à Novisadj), Librairie Maisonneuve, à Paris.

nèrent quelques années après la conclusion de la paix de Passarowitz (Pojarevats), qui est de 1718. A l'Orient, le Timok et l'Olto devinrent la frontière des deux États, ce qui attribuait à l'empereur la plus grande partie de la Serbie proprement dite, la petite Valachie et tout le banat de Temesvar. A l'ouest, les deux rives de la Save, depuis le confluent de la Drina, étaient cédées à l'empereur, ce qui comprenait la Syrmie.

La paix de 1699 avait rendu la Batchkie; celle de 1718 rendait le banat de Temesvar et la Syrmie. Voilà donc l'Autriche entrée en paisible possession des trois pays où s'étaient établis les réfugiés serbes.

En 1759, le patriarche des Serbes devint le chef religieux, non seulement des habitants orthodoxes de la Syrmie, de la Batchie et du banat de Temesvar, mais de tous les orthodoxes slaves ou roumains habitant alors les possessions de la maison de Habsbourg en Esclavonie, en Croatie, en Hongrie et en Transylvanie. Il en fut de même de la Boukovine lorsque l'Autriche acquit cette province moldave en 1774. Cet état de choses dura jusqu'à nos jours, qui ont vu l'établissement de deux métropoles roumaines, l'une à Sibiu (que les Allemands appellent Hermanstadt), l'autre à Telernovitz.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il ne faut pas perdre de vue que la population de la Voiévodie, comme nous l'avons déjà indiqué, n'est pas homogène. Si la Syrmie est à peu près exclusivement serbe, la Batchkie contient des Serbes, des Allemands et des Hongrois. Ces trois races se retrouvent dans le banat de Temesvar, à côté d'une population roumaine.

Que devint la Voiévodie une fois dans la paisible possession directe ou indirecte de la maison d'Autriche? Elle fut divisée bientôt en trois parties : la partie militaire, la partie hongroise, la partie croate. Entrons dans quelques détails sur ces divisions.

Toute la partie contiguë à la Valachie et au Danube fut constituée en colonies militaires, soumises directement au gouvernement de Vienne. Cette organisation subsistait encore naguère et formait les régiments de Petervardein, de Titel, des banats allemand, illyrien et roumain. La métropole religieuse, Karlovitz, est dans la circonscription du bataillon de Titel.

Le reste du territoire occupé par les réfugiés fut revendiqué.

la plus grande partie par la Hongrie, une petite partie par la Croatie. Les réclamations datent de 1715. Il y fut fait droit en 1741, sous le règne de Marie-Thérèse. La Croatie s'adjoignit seulement, sous le nom d'Esclavonie-Inférieure, la partie de la Serbie qui n'était pas comprise dans les confins militaires, c'est-à-dire les pays d'Illoc et de Rouma. La Batchkie et le banat de Temesvar furent incorporés au royaume de Hongrie (1).

L'histoire des Serbes suivit les péripéties de la politique autrichienne. Leurs privilèges étaient toujours menacés par les Hongrois qui auraient voulu administrer directement le pays. La dignité de voïévode a été supprimée dès le principe; elle paraît même n'avoir été portée qu'au moment de l'émigration de 1690 par Monasterli, lequel était simplement vice-voïévode. Il y eut trois chefs religieux qui portèrent encore le titre de patriarche, dont l'un est le réfugié de 1737, Arsène Ioannovitch qui monta sur le siège de Karlovitz en 1741. Il n'y eut plus ensuite que des métropolitains pendant près d'un siècle. Le titre patriarcal a été repris en 1848, comme nous le verrons bientôt (2).

(1) Pour cette incorporation voyez les actes dans *Jura et regni Croatia, Dalmatie et Slavonia*, edidit Joannes Rukulievitch.

(2) Voici la liste des prélats serbes de Karlovitz depuis 1690 jusqu'en 1896 :

Arsène Tsernoïévitch, mort en 1706.

Isaïe Diakovitch, élu en 1708.

Sophronius Podgoritchanin, élu le 26 mai 1710, mort le 7 janvier 1711.

Vincent Popovitch, élu le 6 mai 1713.

Moyse Petrovitch, élu en 1718.

Vincent Joannovitch, élu en 1731.

Arsène Joannovitch, vient d'Ipek, mort le 6 janvier 1748.

Isaïe Antonovitch, élu en 1748, mort le 22 janvier 1749.

Paul Xenadovitch, élu le 16 juillet 1749, mort le 15 août 1768.

Jean Georgievitch, élu le 27 août 1769.

Vincent Joannovitch Vidak, élu le 19 mai 1774.

Moyse Poutnik, élu en 1781.

Étienne Stratimirovitch, élu le 9 novembre 1796, mort le 1 octobre 1836.

Étienne Stankovitch, élu en 1837.

Joseph Raïetchitch, élu en 1842, mort en 1861.

Samuel Machiriévitch, élu en 1864, mort en 1870.

Ivaskovitch, élu en 1874, mort en 1881.

Angiélitch, nommé en 1882, mort en 1889.

Brankovitch, élu en 1890.

II

DE 1790 A 1818

Dans les démêlés avec les Hongrois, les empereurs venaient quelquefois en aide aux Serbes. Voici, par exemple, ce qui arrivait en 1790 (1). C'est un épisode instructif.

Sous l'empire du mouvement qui agita alors toute l'Europe, les Serbes se réveillèrent et convoquèrent d'eux-mêmes une diète à Temesvar. Cette assemblée déclara agir au nom de la nation serbe, ou, comme on disait alors, *illyrienne*, et envoya des évêques à Vienne pour réclamer la protection de l'empereur Léopold II. Leur supplique se réduisait à ces points principaux : que les évêques orthodoxes de rite grec eussent les mêmes droits que les évêques catholiques ; — que le banat de Temesvar et le comitat de Batch fussent concédés à la nation illyrienne sous le gouvernement d'un archiduc ; — qu'il fût institué une chancellerie spéciale administrant au nom de l'empereur. Pour prix de ces concessions, les Serbes offraient à Léopold II un secours de 40.000 hommes contre les Hongrois, qu'ils appelaient « une bande de barbares venus hier des antres de l'Asie ». L'empereur, qui avait besoin d'une diversion contre ses autres sujets du royaume de Saint-Étienne, accueillit avec égard les évêques serbes, remercia la nation de sa fidélité et promit d'accueillir toutes ses demandes. Une chancellerie illyrienne fut alors instituée.

Cette attitude du roi excita un orage dans la diète de Presbourg.

« Un autre péril est au-dessus de nos têtes, disait le député

(1) Les informations sur le mouvement de 1790 sont tirées d'un ouvrage de M. de Gérando, *De l'esprit public en Hongrie depuis la Révolution française*. Paris, 1818, p. 89 et suivantes.

hongrois Iezernitzky : je veux parler de la fondation d'une chancellerie illyrienne, qui traiterait des affaires des Illyriens en les séparant des nôtres, de façon à créer un État dans l'État. C'est un fait qui ne peut s'accomplir qu'au mépris de la justice, car une nation accueillie en sœur dans un pays ami doit faire partie de ce pays et ne peut revendiquer une indépendance préjudiciable au peuple dont elle a reçu l'hospitalité. Quel avantage le roi tirera-t-il de la protection qu'il accorde à cette fraction hostile? celui peut-être de diviser nos forces. Mais qu'il y prenne garde! Du fond de la Russie viendront un jour des peuples frères de cette nation et tous ensemble ébranleront le trône impérial jusque dans ses fondements. »

Cette harangue est comme une prédiction : elle paraît avoir été prononcée hier : ce qui montre que l'étude de l'histoire est indispensable pour comprendre les complications contemporaines de l'Europe orientale. La chancellerie illyrienne de 1790 eut une existence agitée : François I^{er} la supprima par le premier décret de 1792 (1). Elle a été réunie à la chancellerie aulique.

Cependant, sans accueillir toutes les demandes formulées par les Serbes en 1790, la diète hongroise de 1791 sanctionna leur droit à une existence séparée et au libre exercice de leur religion (2). La diète de 1792 admit au parlement de Presbourg les évêques serbes qui eurent le droit de délibérer et de voter.

A la suite des arrangements de 1791-92, les orthodoxes de cette partie de la Hongrie se trouvèrent, sous les rapports religieux et civil, jouir d'une condition libre et égale à celle des catholiques. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'ouvrage d'un officier autrichien : « Maintenant les schismatiques (Orthodoxes) peuvent acquérir des biens et obtenir toutes les charges et emplois publics. Pour le temporel, ils dépendent des chancelleries du royaume et de la cour. L'exercice de leur religion est libre et public dans toute la Hongrie, même en Esclavonie et en Croatie. Le fisc n'a aucun droit sur les biens du clergé, pas

(1) *Jura regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae*, pars III, p. 181.

(2) J'ai vu mentionner un article 27, garantissant aux Serbes une administration autonome et indépendante. Je n'en ai pas le texte. Silbernagl (*Verfassung sammtlicher Kirchen des Orient*, p. 165 et 166) mentionne plusieurs règlements édictés en 1777, 1779 et 1782.

même sur les revenus des bénéfices vacants. Les schismatiques sont exempts de toute juridiction des évêques diocésains catholiques; leur chef spirituel est le métropolitain de Karlovitz indépendant de tout autre patriarche. Ce métropolitain est élu par soixante-quinze députés de la nation illyrienne en présence d'un commissaire royal qui, après que le nouvel archevêque a prêté le serment d'hommage au roi, l'installe dans sa dignité et dans les biens temporels qui y sont attachés. Sa juridiction se borne seulement au spirituel; il tient dans sa résidence une cour d'appellation qu'il préside; elle est composée de deux évêques, de deux archiprêtres, de deux archimandrites et de deux prêtres. Ce tribunal connaît de toutes les causes des consistoires épiscopaux qui lui reviennent par droit d'appel; mais il doit suivre, dans ses arrêts, les ordonnances des canons, les privilèges et les lois du royaume, et surtout le règlement de 1770. Le métropolitain et les autres évêques se réunissent pour nommer aux évêchés vacants, mais leur nomination doit être confirmée par le souverain (1). »

D'après Demian, les suffragants de Karlovitz étaient alors sept, dans le Banat, en Esclavonie, en Croatie et en *Dalmatie* (2). En 1809, Napoléon invita, dit-on, le métropolitain de Bosnie, qui s'appelait Vincent, à consacrer un évêque pour Zara. On faisait, dit-on encore, des démarches pour que la Dalmatie fût rattachée au patriarcat de Constantinople (3). Les Français ont établi une paroisse orthodoxe à Cattaro (4).

III

DE 1848 A 1866

La révolution de 1848 arriva. Elle n'eut nulle part plus de retentissement que dans l'Europe orientale. Pendant que les Croates s'armaient contre le gouvernement hongrois, les Serbes de

(1) *Tableau des royaumes de Hongrie, d'Esclavonie, de Croatie et de la grande principauté de Transylvanie*, par Demian, Paris, 1809, t. II, p. 62 et 273.

(2) D'après une note manuscrite du P. Martinov, le nombre des évêchés suffragants de Karlovitz était de huit en 1754 : Batchka, Temesvar, Carasebitch, Arad, Boudimi, Slavonie, Costanitch, Croatie et Carlstadt.

(3) Mano, *l'Orient rendu à lui-même*, p. 258.

(4) Boué, *la Turquie d'Europe*, t. III, p. 313.

la Voïévodie, menacés aussi dans ce qui leur restait de leur nationalité par les projets de magiarisation poursuivis depuis longtemps, envoyaient, de leur côté, des députés à Pest pour demander le respect des *pacta conventa* de Léopold I^{er} qui avaient été la condition de leur libre aggrégation à la couronne de Saint-Étienne. On leur répondit par des violences et des insultes.

C'est alors que la nation nomma des députés qui se réunirent à Karlovitz sous la présidence de l'archevêque Raïetchitch. L'assemblée se proclama congrès national le 1^{er} mai 1848 et prit, le 3, les résolutions suivantes : 1^o Les dignités de voïévode et de patriarche sont rétablies. L'archevêque Raïetchitch est proclamé patriarche, et le général Chouplikatz, ex-officier français, voïévode. 2^o La nation serbe est une nation politiquement libre et indépendante sous l'autorité de la maison d'Autriche et de la couronne de Hongrie. 3^o La nation exprime le désir que la Syrmie, le banat de Temesvar, la Batchkie, etc... soient proclamés *voïédie serbe* conformément aux *pacta conventa* conclus avec Léopold I^{er}. 4^o Le congrès reconnaît l'union politique de la Voïévodie avec les royaumes de Croatie, Esclavonie et Dalmatie basée sur la liberté et une parfaite égalité; les conditions seront stipulées sur cette base. 5^o Un comité permanent est constitué. 6^o On supplie l'empereur-roi de proclamer et d'assurer l'indépendance valaque (Transylvanie) dans un esprit de liberté et de nationalité... 7^o..... 8^o Le comité, d'accord avec le patriarche, disposera de la caisse nationale. 9^o Le comité est autorisé, d'accord avec le patriarche, à choisir dans le sein de la nation une députation qui soumettra ces vœux à Sa Majesté et les communiquera à l'assemblée générale croate. 10^o Le comité est autorisé à nommer une députation qui représentera la nation au congrès slave de Prague.

Quelque temps après, les Serbes autrichiens entrèrent en guerre avec les Magiars qui, par leur intolérance nationale, étaient alors les ennemis immédiats des Serbes et des Croates (1). Ces deux peuples s'étaient engagés à ne pas traiter sé-

(1) « Avant d'entrer en lutte ouverte avec les Magiars, le patriarche proposa au général Chrabowski, commandant à Petervardein, un arrangement en quatre articles. Par cette convention projetée, qui exigeait des Magiars leur consentement à l'union fraternelle des Slaves autrichiens, les Croates s'engageaient à de-

parément : ils se regardaient comme les fidèles sujets de la cour de Vienne, qui avait d'abord accepté toutes les conséquences des mouvements slaves pour s'en faire une force contre les Magiars.

Les Serbes de la Voïévodie ne marchaient pas seuls à cette lutte : environ dix mille volontaires de la Serbie turque s'étaient lancés à leur suite avec beaucoup d'entrain sous les ordres du jeune Knitchanine, que cette expédition a rendu si populaire. La fondation d'un grand État serbe comprenant la Voïévodie, la Serbie, la Bosnie et l'Herzégovine, avec Belgrad pour capitale, était le dernier vœu de tous les Serbes des deux rives du Danube et de la Save; le patriarche Raïetchich ne faisait pas difficulté d'en convenir. On croit que les Serbes autrichiens auraient même consenti à passer sous la domination ottomane pour réunir les membres dispersés de leur corps national. Nul doute que, dans ce cas, l'Église serbe de la Principauté n'eût rompu le faible lien qui la rattachait au patriarche grec de Constantinople, et, à côté du trône où se serait assis le successeur d'Étienne Douchan, n'eût relevé le siège patriarcal consacré par le grand souvenir de saint Sava.

Ce n'est pas sur de telles bases que devait se reconstituer cette partie de l'Europe. Les ennemis de l'union serbo-croate ont bien succombé; mais la maison d'Autriche a été seule à en profiter pour passer bientôt la main à la Hongrie.

Après le vote du 1^{er} mai 1848, l'empereur, par un décret en date du 1^{er} décembre de la même année, confirma Chouplikatz dans sa dignité de voïévode, mais le général étant venu à mourir subitement le 17-29 décembre 1848, il ne fut pas remplacé. Raïetchich conserva le titre de patriarche; mais on détacha de son diocèse personnel les trois quarts de la circonscription pour les annexer à l'évêché de Novisad (Neusatz), auquel Platon Athanaskovitch avait été nommé directement par le gouvernement central sans le concours de la nation ni du patriarche, qui protesta et ne reconnut l'intrus qu'en 1856 (1).

mander le rappel de toutes les troupes slaves employées par l'empereur en Italie, et à envoyer au roi Charles-Albert une députation chargée de négocier avec lui une alliance offensive. » (II. Desprez, *Les peuples de l'Autriche et de la Turquie*, t. II, p. 272.)

(1) *Les Slaves occidentaux*, Paris, Franck, 1885, p. 76.

Pour comprendre ce qui va suivre, il sera indispensable d'indiquer successivement les phases de la question constitutionnelle en Autriche. L'assemblée constituante réunie à Kremsier, et qui contenait les représentants de toutes les populations de l'Autriche, excepté les Hongrois, était sur le point de voter une constitution fédérative en vertu de laquelle la prédominance eût probablement appartenu aux Slaves, également réfractaires à toute hégémonie allemande ou magiare. Cette combinaison ne faisait pas l'affaire de la bureaucratie et des libéraux allemands pour lesquels l'Autriche n'a de raison d'être que comme une exploitation par les Allemands de toutes les autres populations. L'assemblée de Kremsier ne s'était-elle pas aussi prononcée contre toute préoccupation favorable au développement de la Confédération germanique (1)? L'influence allemande amena la dissolution de cette assemblée et l'octroi de la constitution du 4 mars 1849. Ceux des Allemands qui dominaient alors étaient à la fois libéraux et centralisateurs : la constitution octroyée fut telle. Les autonomies provinciales étaient sacrifiées à une centralisation parlementaire dans laquelle l'élément allemand aurait dominé.

Il s'agissait de constituer les provinces d'après les principes du 4 mars. L'organisation octroyée à la voïévodie serbe est du mois de novembre 1849. Le préambule mérite d'être cité, comme document historique et politique :

« La partie S.-E. de la Hongrie, dit le décret, comprise entre la Theiss, le Danube, la Drave et la Save, jusqu'à la Maros et aux frontières de la Transylvanie, forme géographiquement un territoire spécial. Conquis par les Turcs, ainsi que la majorité de la Hongrie au seizième siècle, ce pays resta au pouvoir des musulmans pendant plus de cent cinquante ans. Durant tout le dix-septième et le dix-huitième siècles, ces contrées demeurèrent le théâtre permanent des guerres les plus dévastatrices et elles ne durent leur délivrance du joug turc qu'à l'infatigable bravoure des émigrants serbes. En 1690, on vit arriver, sous leur patriarche Arsène Tsernoïevitch, 36.000 familles de cette nation qui transformèrent en fertiles et florissantes provinces les

(1) Quelqu'un s'étant avisé de complimenter les députés de Kremsier sur leur attitude vis-à-vis l'Allemagne, un Polonais, le comte Zamoyksi dit : « Je jure que les intérêts de la patrie allemande ne m'ont aucunement préoccupé. »

immenses déserts étendus de la Save à la Theiss. Parmi les privilèges qui furent garantis à ces intrépides colons, on remarque le libre exercice de leur religion grecque non-unie, le choix par eux-mêmes de leur patriarche ecclésiastique et de leur chef politique ou voïévode, et enfin leur autonomie administrative sous des magistrats élus par le peuple. Il est vrai qu'une partie considérable de ces contrées fut plus tard, à titre de frontière militaire, placée directement sous les ordres du ministère impérial et vit ainsi se restreindre ses privilèges nationaux...

« Néanmoins, lorsqu'en 1848 les nationalités opprimées revinrent à la conscience de leur force et que le parti séparatiste hongrois fut arrivé au but de ses tendances par la révolte ouverte contre l'Autriche, alors les Serbes, inébranlables dans leur fidélité à la maison de Habsbourg, et d'ailleurs indignés à la seule idée de sacrifier leur nationalité sur l'autel du Magiarisme, se levèrent tous comme un seul homme en faveur du principe de l'intégrité de la monarchie...

« L'élection d'un voïévode faite dans ces circonstances par la diète de Karlövitx, en mai 1848, fut ratifiée par un rescrit suprême du 1^{er} décembre de la même année, qui remet en vigueur tous les anciens privilèges nationaux des Serbes. Ce rescrit demeurera la base de toute organisation ultérieure parmi les Serbes de l'Autriche...

« Le gouvernement ne peut oublier que ce sont les mains laborieuses des Serbes qui ont desséché et rendu habitables les marécages de la Voïévodie, devenus, grâce à eux, le grenier à blé de notre empire. Après les événements qui viennent de s'accomplir, vouloir maintenir un pareil peuple dans son ancien état d'assujétissement serait un acte aussi injuste qu'impolitique. Il est, au contraire, dans l'intérêt de l'Autriche de laisser libre carrière au développement de cette nationalité, en la protégeant contre les attaques de tous ses rivaux quels qu'ils soient et en admettant les Serbes à titre de frères et d'égaux dans la grande famille des peuples émancipés de la monarchie. »

Il était vraiment intéressant de consigner ici la manière dont le gouvernement de Vienne lui-même résumait et appréciait en 1849 les événements que nous venons de raconter.

Après ce début, la patente déclare qu'il lui est impossible de

donner à l'État serbe une organisation et une délimitation purement slaves, attendu que la majorité des habitants du Banat qui y était compris, est roumaine, allemande ou magiare. En effet, ces Magiars et Roumains envoyèrent une députation à Vienne pour déclarer qu'ils ne voulaient pas faire partie d'un État serbe. Le siège de la *Voiévodie* fut maintenu dans la forteresse de Temesvar (1). La *Voiévodie* restait composée des anciens comitats suivants : Batch, Bodrogh, Torontal, Temes, Krasso. Ce pays fut ensuite divisé définitivement en cinq cercles dont les chefs-lieux furent Temesvar, Lugos, Gross-Bechereck, Zombor et Novisad (2).

Ce qu'il y eut de plus grave et de plus fâcheux pour les Serbes, c'est que l'empereur, au lieu de faire nommer un Voïevode, en prit lui-même le titre, ce qui équivalait à une suppression. La Voïévodie fut d'ailleurs englobée dans le gouvernement dont le siège était Zagreb, que les Allemands appellent Agram, et qui finit alors par n'être plus qu'une grande préfecture allemande.

La constitution de 1849 ne tarda pas à être abolie et remplacée par les décrets de décembre 1851, qui supprimèrent toute organisation libérale, mais en renforçant le principe de l'unification. Les Serbes n'avaient donc fait que changer de maître. Momentanément soustraits à l'hégémonie magiare, ils restèrent pendant dix longues années, *longum humani aevi spatium*, sous le régime détesté de la centralisation absolutiste et germanisante auquel le ministère Bach-Schwarzenberg a laissé son nom. Là, comme dans tout le reste de l'empire, les droits historiques furent foulés aux pieds; les langues et les institutions nationales furent systématiquement persécutées par la bureaucratie allemande, dans l'intérêt d'une unification aussi mauvaise en soi qu'impossible à réaliser. Aucune législation locale ne fut respectée. Par exemple, le 27 mai 1852, le Code pénal autrichien et la loi sur la presse furent étendus à tout l'empire. Il en fut de même au mois de décembre suivant pour le Code civil, sans qu'on tint aucun compte des usages et des traditions, et des organisations si différentes de chaque province.

« Cette manie de centraliser a produit un déluge de lois...

(1) *La Pologne*, journal slave de Paris, n° du 13 janvier 1850.

(2) Organisation de décembre 1856. *Annuaire des Deux-Mondes*, IV, p. 608.

Pour exécuter ces lois, il a fallu nommer un nombre infini d'officiers publics, qui se sont abattus sur ces malheureux pays comme une nuée de sauterelles, et qui veulent s'occuper de tout, diriger tout et tout maîtriser. Malgré cela, l'action de la justice et de l'administration est devenue de jour en jour plus lente, plus coûteuse et vénale... Que les intérêts des administrés en souffrent ou non, les officiers publics ont ordre de ne se servir que de la langue allemande. L'instruction publique languit surtout à cause de cette manie de germanisation qui a introduit la langue allemande même dans les écoles primaires des nations non-allemandes et qui ne fait aucun cas de leurs droits, de leurs besoins et de leurs réclamations... Les finances sont ruinées, le crédit de l'État perdu; le bien-être des habitants a disparu à cause des contributions écrasantes qui pèsent sur eux... La corruption la plus honteuse a trouvé le champ libre... Voilà le fruit de ce système absolu, centralisateur et germanisateur inauguré par le prince Schwarzenberg et continué par le baron de Bach! » (1).

C'est ainsi que, malgré les promesses les plus solennelles, comme celles de novembre 1849, furent récompensées les populations slaves et roumaines qui avaient, en 1848 et 1849, uni leur cause à celle de la maison de Habsbourg pour faire échec aux prétentions exorbitantes des Magiars. Le désaffectionnement était complet : on allait jusqu'à accuser hautement la dynastie de perfidie et d'ingratitude.

Cette situation, qui a laissé les plus tristes souvenirs, dura jusqu'à la guerre d'Italie de 1859. Les revers de l'Autriche furent salués par les populations comme l'aurore d'une nouvelle ère, qui allait les délivrer d'un système odieux. Non seulement il n'y avait eu aucun entraînement pour la défense de l'empire, mais, si la guerre se fût prolongée et étendue, les ennemis de l'Autriche auraient trouvé des alliés dans la partie orientale de ses possessions.

L'instinct des populations ne les avait pas trompées. L'Autriche, vaincue en Italie par la France, ne put maintenir le

(1) Ces lignes sont extraites d'un long travail intitulé : *L'Autriche et les populations slaves* qui a paru dans le journal *Le Nord* sous la signature... *itch*. Je n'en ai pas retrouvé la date précise; mais, d'après le contenu, la publication a été faite entre les années 1862 et 1866.

système de compression et d'unification. Chacune des populations éleva la voix, entre autres les Serbes; il y eut plusieurs manifestations, qui paraissent avoir eu pour objet l'union avec les Hongrois, sur la base des *pacta conventa*; on fraternisait même publiquement; l'oppression allemande avait fait oublier l'oppression magiare; mais ce n'était qu'un accord factice, comme on s'en aperçut bientôt.

Au mois de juillet 1860, le patriarche Raïetchitch adressait à l'empereur une pétition, où les désirs de la nation serbe étaient formulés de la manière suivante (on remarquera qu'il n'y est pas fait mention de la réincorporation à la Hongrie) :

Que les évêchés de Boukovine, de Dalmatie et de Transylvanie soient subordonnés au patriarcat de Karlovitz;

Que cette hiérarchie soit garantie légalement par une administration indépendante et autonome;

Que les évêques puissent se réunir en synode;

Qu'après la clôture du synode un congrès national ecclésiastique soit autorisé;

Que, à l'exemple de l'Église évangélique, une section spéciale du ministère des cultes soit destinée à l'administration de l'Église grecque non unie;

Que le gouvernement autorise la construction, à Vienne, d'une église, d'un presbytère et d'une école pour le rite grec, ainsi que des collectes dans tout l'empire pour couvrir les frais de ces établissements;

Que le gouvernement décrète la création de deux universités : l'une pour les Serbes, l'autre pour les Roumains;

Qu'on interdise légalement tout prosélytisme;

Qu'on exempte les couvents serbes de tout impôt;

Qu'on change la dénomination des régiments confinaires illyriens du banat (*Illir Banati hatarezev*) en régiments du banat serbe (Serb-Banati);

Enfin, que le collège supérieur de Karlovitz et le collège secondaire de Novisad (Neusatz-Ujvidek) soient reconnus comme établissements publics.

La réponse de l'empereur est du mois d'octobre de la même année (1866). Il y aurait de l'intérêt à constater l'adhésion donnée par le souverain à presque toutes les demandes du patriarche, si, pendant le même mois, la célèbre patente d'octobre

n'était venue apporter une novation dans les rapports des populations de l'Autriche avec le chef de l'État, et entre elles. Cette nouvelle constitution faisait une large part à l'autonomie provinciale. C'était, à vrai dire, une constitution fédéraliste.

Voici le passage qui se rapporte à la Voïévodie, dans une lettre de l'empereur à M. de Rechberg : « Voulant prendre en sérieuse considération les vœux et les droits fondés de mon royaume de Hongrie, en ce qui concerne la réintégration de la Voïévodie serbe et du banat de Temesvar, ainsi que de ceux de mes sujets serbes jouissant, de temps immémorial, de privilèges et d'immunités, et les vues divergentes des autres habitants de la Voïévodie demandant à être également prises en considération, j'ai ordonné d'y envoyer un commissaire, en la personne du lieutenant général maréchal comte Alexandre Mensdorff-Pouilly, lequel, après avoir entendu les principaux personnages de toutes les nationalités et confessions, m'adressera son rapport, et une proposition d'organisation. »

La période de la patente d'octobre fut malheureusement de courte durée. Le 15 décembre suivant, M. de Schmerling arrivait à la direction des affaires avec des idées toutes différentes. En effet, le 17-29 décembre 1860, jour anniversaire de la mort du dernier voïévode Chouplikatz, une patente impériale ordonna purement et simplement la réincorporation de la Voïévodie dans la Hongrie, sans conditions. Le patriarche était invité seulement à envoyer à Vienne vingt hommes de confiance pour y porter les vœux de la nation serbe, « lesquels vœux, après avoir obtenu la sanction préalable de l'empereur, seraient présentés par lui, à la diète hongroise, comme propositions royales. »

Ce n'est pas ce qu'on attendait de la mission du comte de Mensdorff et M^{gr} Raïetchitch le fit ressortir dans sa réponse à cette invitation. Voici la substance de la réponse du patriarche : Autorisés, par la patente d'octobre, à formuler leurs vœux, les Serbes ont répondu unanimement au comte de Mensdorff par la demande de convocation d'un congrès national. Une députation envoyée à Vienne ne pourrait y suppléer. D'ailleurs, le patriarche n'a pas qualité pour nommer des députés. Sa Béatitudo concluait par le vœu de la convocation d'un congrès national.

Le diplôme du 26 février 1861 vint donner une forme officielle aux idées de M. de Schmerling. Tout le système de la patente d'octobre y était modifié. Les autonomies locales étant réduites à peu de chose; on se proposait d'établir le régime centralisateur, unitaire et fusionniste, sous le patronage des institutions parlementaires et des libertés publiques. Le but était le même que celui de l'administration Bach-Schwarzenberg; mais on voulait y arriver par la voie des concessions libérales, comme dans la feue constitution du 4 mars 1849. Or, l'un comme l'autre de ces systèmes est la négation des droits historiques sur lesquels chaque population s'appuie pour se défendre contre la centralisation allemande ou magiारे et il importe peu aux populations que cette centralisation s'exerce avec les formes de l'absolutisme ou avec celles du parlementarisme. Les populations veulent conserver leur individualité consacrée par des droits historiques. J'ajoute qu'elles obéissent, en repoussant la fusion, à un instinct sûr de conservation et de progrès.

Les Hongrois se montrèrent défavorables à la tentative de fusion parlementaire. Cette circonstance, qui leur attira le courroux du ministère Schmerling, fut heureuse pour les Serbes et eut pour conséquence de faire pencher cette fois en leur faveur la bascule de la politique viennoise : il s'agissait de créer des embarras aux Hongrois récalcitrants, en laissant cependant la porte ouverte à un arrangement sur la base de la patente du 17-29 décembre 1860, c'est-à-dire en regardant la réincorporation à la Hongrie comme un fait accompli en principe.

Le 5 mars 1861, l'empereur adressait à M. de Schmerling une lettre autographe commençant ainsi :

« Pour donner l'occasion à la population serbe de l'ex-circonscription administrative du banat serbe d'exprimer ses vœux concernant le maintien qui lui a été garanti de ses anciens privilèges et exemptions légales, et notamment de sa nationalité et de sa langue, et de formuler d'une manière positive les conditions et stipulations de garantie qu'elle juge nécessaires pour la réincorporation de la voïévodie serbe dans le royaume de Hongrie, je daigne consentir, sur la demande du patriarche Raïetchitch, à ce qu'un congrès national serbe de la population

de l'ex-banat serbe se réunisse à Karlovitz sous la présidence du patriarche. »

La lettre ajoute que les résultats du congrès, dont les délibérations devront être terminées en tout cas avant la réunion de la diète de Pest, seront soumis à l'empereur et au chancelier de Hongrie.

Ce qui ressort de la communication du 5 mars 1861, c'est : 1° la confirmation des anciens droits; 2° la réincorporation dans le royaume de Saint-Étienne, mais une réincorporation conditionnelle. Il y avait donc progrès sur la situation créée par la patente du 17-29 décembre 1860. La communication impériale ajoute que le congrès se composera non seulement des députés de la partie incorporée au royaume de Hongrie, mais de ceux des districts d'Illok et de Rouma annexés au royaume d'Esclavonie.

On a déjà eu occasion de mentionner que la juridiction ecclésiastique du patriarche de Karlovitz s'étendait alors sur tous les orthodoxes assez nombreux en Autriche. Pour traiter les affaires concernant les églises et les écoles, il devait être réuni un congrès extraordinaire dans lequel aux députés de la voïévodie serbe seront adjoints ceux des orthodoxes de la Hongrie, de l'Esclavonie, de la Croatie, de la Transylvanie, de la Boukovine et des confins militaires.

L'ouverture solennelle du congrès serbe proprement dit ou national eut lieu le 2 avril 1861, sous la présidence du vieux patriarche. Les résolutions ont été la reproduction des vœux déjà émis précédemment. Ces vœux ont pour base essentielle l'élection d'un voïévode, confirmée par l'empereur-roi. L'ensemble des pays que nous avons désignés sous le nom général de Voïévodie serait composé de deux parties, l'une, la Symrie, comprenant les arrondissements de Voukovar, d'Illok et de Rouma, relèverait du royaume tri-unitaire Croatie-Esclavonie-Dalmatie; tout le reste se rattacherait directement au royaume de Hongrie. C'est pourquoi le voïévode siégerait dans la haute Chambre hongroise, où il serait *baron du royaume*, prenant rang après le *Tavernicus*, et en même temps dans la diète croate où il viendrait immédiatement après le ban. Une disposition bi-partite analogue est proposée relativement à la législation et aux appels en dernier ressort pour les causes

judiciaires. En conséquence de cette communauté de législation et de juridiction en partie double, des députés de la Voïévodie siègeraient, ceux de la Syrmie à Agram, et les autres à Pest.

Le voïévode doit appartenir à la communion orthodoxe, mais tous les habitants, sans distinction de culte, participeraient à son élection. De même, tous les cultes et toutes les nationalités seraient représentés, proportionnellement à leur importance numérique, dans le conseil du voïévode. La langue officielle serait le serbe, mais chaque commune serait libre de choisir celle dont elle se servira pour ses propres affaires : dans les assemblées, on pourrait employer n'importe quelle langue usitée dans le pays.

L'article XI concernant le patriarche est ainsi conçu : « La dignité de patriarche serbe est inséparable de l'archevêché de Karlovitz et ne peut plus être supprimée. Le patriarche serbe a, dans la haute Chambre de Hongrie, le siège et la voix après le primat de Hongrie, et, dans la diète du royaume tri-unitaire, avant l'archevêque d'Agram. Dans l'une et dans l'autre de ces deux assemblées, les évêques, soit orthodoxes, soit catholiques romains, prennent rang et voix d'après l'ancienneté de leur consécration. »

Aux jours de fêtes officielles, le drapeau de la voïévodie (rouge, bleu et blanc) serait arboré dans la Syrmie à côté du drapeau tri-unitaire, et dans le reste du pays, à côté du drapeau hongrois.

Nous terminerons cette rapide analyse par la citation de l'article XIII, qui nous ramène aux souvenirs religieux évoqués en tête de ce travail : « *Le patron de la Voïévodie est saint Sava*. Les populations de la Voïévodie qui professent une religion étrangère doivent, à ce jour de fête serbe, s'abstenir de tous les travaux dont les Serbes s'abstiennent eux-mêmes au jour de la fête de saint Étienne de Hongrie (1). »

Au mois de mai de la même année 1861, l'empereur a répondu en ces termes à la députation chargée de lui demander l'exécution des résolutions serbes :

« Au moment où j'ai ordonné la réincorporation (au royaume

(1) Une traduction française des principaux articles de la délibération du 6 avril 1861 était publiée dans *Les populations de l'Europe orientale*, par un Français. Paris, 1869, chez Challamel, page 70.

hongrois) de la Voïévodie, j'ai eu en particulier le désir de voir remettre en vigueur les privilèges et droits garantis aux Serbes, surtout ceux relatifs à la nationalité et à la langue. C'est pour ce but que j'ai accordé le congrès serbe et je lui suis très reconnaissant de la loyauté avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche. On m'a déjà remis les résolutions et l'adresse du congrès. J'ai ordonné de les examiner et de leur donner la sanction légale. »

La présidence du congrès de 1861 fut le dernier acte de Raïetchitch. Le vieux patriarche mourut au mois de décembre de la même année; il était entré dans les ordres cinquante ans auparavant; l'empereur lui avait envoyé une décoration à l'occasion de cet anniversaire semi-séculaire.

Cependant la diète de Hongrie avait été ouverte le 6 avril 1861, c'est-à-dire quatre jours après le congrès serbe. C'était la première fois depuis 1848 que cette diète se trouvait réunie, mais avec quels changements! On n'y voyait ni les députés des Croates, ni ceux des Serbes. Aussi l'une des principales demandes préjudicielles des Hongrois fut-elle l'adjonction des anciennes *partes annexæ*. Dans les communications alors échangées entre le roi et ses sujets, il a été fait mention de la Voïévodie, notamment dans la réponse de l'empereur roi à la première adresse de la diète, réponse qui est du 21 juillet :

« En ce qui regarde, dit Sa Majesté, les Serbes qui habitent ce territoire, nous nous réservons de présenter aux magnats réunis les mesures que nous avons déjà ordonnées et nos propositions sur les garanties pour leurs anciens privilèges et leurs intérêts nationaux sur la base des vœux exprimés récemment au sein du congrès serbe réuni à l'occasion de la réincorporation de la Voïévodie. »

La diète hongroise, dans sa réplique, maintient le point de vue hongrois de 1848 (1).

La diète de Pest fut dissoute le 21 août 1861. Dans la communication relative à cette mesure, le gouvernement autrichien rappelle que les lois de 1848, dont les Hongrois demandaient impérieusement le maintien, sont incompatibles avec les droits des autres nationalités. Ainsi :

(1) *The Hungarian diet of 1861*, p. 41, 89 et 90; Londres, 1862.

« Sa Majesté déclare qu'en sa qualité de roi de Hongrie, elle se croit obligée de protéger les nombreux millions d'habitants slaves, roumains et allemands vivant dans ce pays et également chers à son cœur, et de les maintenir, avec sa bienveillance paternelle, dans leur droit égal pour tous à la reconnaissance de leur nationalité, que non seulement les lois de 1848 ne garantissent pas, mais à laquelle ils portent une grave atteinte... Il est clair que la reconnaissance des articles de la législation de 1848 qui lèsent les droits et les intérêts des provinces comprises dans la Pragmatique-Sanction, sans égard pour ces dernières qui ont sacrifié pour elle leur sang et leurs bras, serait inadmissible selon les principes immuables de la justice... Sa Majesté y est d'autant plus décidée que, dans l'opinion générale, à l'intérieur comme à l'extérieur, les stipulations votées par la diète hongroise de 1848, en violation des droits des habitants non magiars, sont précisément celles qui ont besoin d'être revisées parce qu'on ne pourrait les mettre en vigueur que par la force. »

Il est dit aussi, dans ce document, que les patentes du 20 octobre et du 26 février restent en vigueur. Rien ne sera retiré de ce que l'empereur avait concédé à la Hongrie après mûre réflexion et avec une sérieuse volonté. Parmi ces concessions se trouvait la réincorporation de la Voïévodie. Mais, en fait, cette mesure fut retardée jusqu'au règlement des affaires austro-hongroises.

Ce fut seulement le 1^{er} août 1864 que se réunit le congrès orthodoxe pour l'élection du nouveau patriarche, sous la présidence du général baron Philippovitch. L'assemblée devait s'occuper également des affaires concernant les églises et les écoles pour tous les orthodoxes. On doit rappeler ici que Serbes et Roumains étaient encore réunis sous un même patriarche. Les députés roumains, qui désiraient une séparation, demandèrent que le congrès d'affaires précédât le congrès d'élection. Il fallut l'intervention du commissaire impérial pour qu'on suivit l'ordre indiqué dans le reserit de convocation. M^{gr} Samuel Machirievitch, vicaire du défunt, fut élu et confirmé par l'empereur : il eut pour concurrent M^{gr} Athanaskovitch, évêque de Novisad, qui avait eu des démêlés avec feu Raïetchitch. Le congrès pour les affaires ne se réunit qu'en 1865. La séparation avec les Rou-

moins y fut consommée. Nous ne nous occuperons pas pour le moment de cette négociation. Nous indiquerons seulement quels sont les diocèses qui relèvent encore du siège de Karlovitz, une fois consommée la séparation d'avec les Roumains; ces diocèses sont les suivants, qui forment une Église depuis longtemps autonome et autocéphale, comme on l'a déjà vu, mais dorénavant exclusivement serbe :

1^o Dans le royaume de Hongrie, Novisad, Bude, Versek, Temesvar;

2^o Dans le royaume de Croatie et Esclavonie, Karlstadt, Pakrats, Karlovitz, administré directement par le patriarche.

Nous parlerons ultérieurement de la Dalmatie.

La seconde tentative de centralisation parlementaire et libérale ne fut pas plus heureuse que la première. M. de Schmerling, le représentant et le champion de la prépondérance de l'élément allemand, dut se retirer devant l'insuccès, au mois de juin 1865. — M. de Belcredi, plus favorable à un accord avec la Hongrie, et, en général, au système fédératif, entra au pouvoir. Le manifeste impérial du 20 septembre 1865 est un retour à la patente d'octobre, mais avec une tendance au dualisme. Dans la pensée de ses auteurs, on entrevoyait la reconstitution de l'intégrité de la couronne de Saint-Étienne, avec le consentement plus ou moins libre des populations. Je dis plus ou moins libre, parce que la Transylvanie, dont on désespérait d'obtenir l'assentiment volontaire, subit un changement de loi électorale, qui eut pour résultat le vote de l'union avec la Hongrie.

Le conflit de l'Autriche avec la Prusse surgit alors.

IV

LES SERBES EN 1867.

L'issue de la guerre de 1866 amena, avec la retraite de Belcredi, une modification profonde dans la constitution de l'Autriche. Les idées d'octobre 1860 furent de nouveau abandonnées : le dualisme fut organisé à la suite d'un accord avec les Magiars. Voyons successivement ce qu'il en résulta dans l'une et dans l'autre partie de la monarchie à l'encontre des Serbes austro-hongrois. Nous n'avons parlé jusqu'ici que des Serbes

immigrés anciennement ou à la suite des exodes de 1690 et années suivantes. Nous devons faire figurer maintenant dans cette étude, à la fois politique et religieuse, tous les Serbes austro-hongrois, y compris les habitants de la Dalmatie et d'une partie de l'Istrie.

1^o Dans la Cis-Leithanie, il fut organisé un système enté sur la constitution centralisatrice et parlementaire de M. de Schmerling, en vertu de la patente du 2 février 1867. Ce système, que nous n'avons pas à juger ici, fut appliqué aux populations serbes de l'Adriatique, qui avaient relevé précédemment des républiques de Venise et de Raguse, c'est-à-dire à la Dalmatie et aux bouches du Cattaro. Nous parlerons bientôt du point de vue religieux.

2^o Nous arrivons aux Serbes rattachés plus ou moins étroitement à la monarchie hongroise. Il y en a trois groupes sis : en Esclavonie, dans la Batchkie, enfin dans le Banat.

Au point de vue religieux, la destinée fut la même : elle était logique. Tous continuèrent à relever du patriarche serbe siégeant à Karlovitz. Il n'y eut d'exception que pour le petit siège uniaste de Krigévatz (Kreutz), une enclave au milieu des Latins, lequel est suffragant de l'archevêque latin de Zagreb (Agram).

La partie politique est plus compliquée et la destinée des groupes ne fut pas la même. Le droit historique indiquait le rétablissement de l'antique monarchie tri-unitaire de Croatie, Esclavonie, Dalmatie. Le royaume perdit d'abord la Dalmatie. Ce fut en vain que, le 13 novembre 1867, au Reichsrath de Vienne, le député Lioubissa, parlant en serbe, réclama le maintien intégral du royaume tri-unitaire. Il y eut bien d'autres réclamations, toujours en vain. Finalement, la Dalmatie fut incluse dans la Cis-Leithanie. En outre, pour que la Hongrie proprement dite pût avoir un accès à la mer, il lui fut alloué le district de Rieka (Fiume), sis au fond du golfe du Quarnero. Il restait la Croatie et l'Esclavonie : elles obtinrent, dans la monarchie hongroise, une situation particulière, dont les conditions furent débattues entre les deux parties et elles l'ont conservée au milieu de beaucoup de tiraillements.

Ce royaume de Croatie-Esclavonie contient des catholiques, et, en Slavonie, des Serbes orthodoxes. Une séance importante

fut tenue à Zagreb, le 11 mai 1867 : le député Voncèna s'exprima ainsi : « Avant tout, nous devons chercher à faire disparaître chez nous tout ce qui pourrait entraver l'union, notamment la distinction entre les Croates et les Serbes. Je propose donc à la diète de prendre la résolution suivante : *La diète du royaume tri-unitaire déclare solennellement qu'elle reconnaît une égalité complète entre les Serbes qui habitent le royaume et les Croates.* » La résolution est adoptée à l'unanimité et le public des tribunes salue le vote par de bruyants *zivio*.

Cette acclamation n'eut pas pour effet de former une conformité de vues allant jusqu'à la fusion. Encore de nos jours, il y a, en vue de l'avenir, conflit entre la *Grande Serbie* et la *Grande Croatie*.

Les Serbes de la Voïévodie et du Banat, dont il reste à parler, furent plus mal partagés : ils eurent le même sort que les Roumains de la Transylvanie, du Banat et de la Hongrie orientale : ils furent purement et simplement incorporés dans la monarchie hongroise (1). Au mois de novembre 1867, à la diète de Pest, les deux nationalités incorporées demandèrent, pour la sauvegarde des langues et des religions, les garanties dont nous aurons à parler dans le chapitre suivant.

Les Serbes voulaient le congrès de 1848.

C'est ici le lieu de mentionner un fait qui eut, en 1867, un grand retentissement, le voyage de délégués slaves à Moscou pour l'inauguration d'un musée ethnographique. Si nous devons parler de cette manifestation, qui a été si diversement appréciée et si vivement discutée à l'époque, c'est parce que des Serbes y prirent part en assez grand nombre : il y en eut treize, rien que de la domination austro-hongroise. Ils furent naturellement bien accueillis. A Saint-Pétersbourg, le 10-22 mai, le vice-chancelier Gortchakov leur dit en substance (d'après le *Nord*) : « La nation serbe est jeune et pleine de vigueur. Un grand avenir l'attend. Je suis vieux. J'espère que mes successeurs défendront les intérêts de la *nation* serbe, comme je n'ai jamais cessé de le faire. » Le journal qui rapporte som-

(1) La Voïévodie a longtemps réclamé la réintégration des districts d'Ilok et de Ruma, lesquels, rendus à la Voïévodie en 1818, ont été, en 1860, annexés de nouveau à l'Esclavonie.

mairement cette allocution ajoute : « En sortant de chez Gortchakov, les Serbes disaient à tous ceux qui les avaient accompagnés au ministère : Avez-vous remarqué qu'en parlant de nous, le Prince n'a pas prononcé le nom de *Serbie*, mais qu'il a toujours dit : *la nation serbe* (1) ».

Les Serbes de l'Autro-Hongrie ne demeurèrent pas muets à Moscou. Polit prononça un discours au banquet de la noblesse : « Le monde germanique s'est séparé d'avec le monde slave. C'est à nous autres Slaves, à résoudre aujourd'hui la question slave et le premier rôle revient aujourd'hui à la Russie; aujourd'hui la Russie n'est plus seulement une puissance russe, mais une puissance slave, panslave... etc., etc. Polit, d'après ce qu'on raconte, aurait dit aussi que Moscou est le La Mecque des Slaves. — Trente ans après, un journal de Belgrade *Zastava* écrivait que la Russie est l'ange gardien des Serbes orthodoxes.

Dans un écrit du professeur Biedermann, un journal de Vienne rappelait que, du temps de Rakoczy, la Russie cherchait déjà à attirer les Serbes autrichiens, notamment avec des donations faites aux couvents non-unis en Hongrie.

(1) Le *Nord* (de Paris), à qui nous empruntons la citation, émet l'idée que le discours de Gortchakov devait être publié par le *Zastava*.

DE 1868 à 1872

L'année 1867 avait donc installé le dualisme de la monarchie.

En 1868, la session de la diète hongroise fut consacrée à régler la situation des diverses populations comprises dans la partie orientale de l'Empire. Vu la complète dissemblance de ces populations, il eût été logique de déterminer différemment les conditions pour chacune d'elles. On n'en fit rien et la discussion porta sur le projet d'une loi générale à tous.

Dans le domaine scolaire, les écoles primaires, professionnelles et normales de l'État devaient donner partout l'enseignement en la langue magiare, seule obligatoire; mais les diverses confessions religieuses pouvaient ouvrir à leurs frais des écoles libres avec l'enseignement en la langue du pays.

A cette date de 1868, toutes les nationalités étaient représentées; mais les Croates, les Ruthènes et les Slovaques ne jouèrent pas un rôle sérieux dans les discussions, leurs députés étant intimidés ou gagnés à la cause de l'hégémonie magiare. Il n'en fut pas ainsi des Roumains et des Serbes qui comptaient dans leur représentation des députés indépendants. Mocioni, pour les Roumains, Milétitch, pour les Serbes, défendirent vaillamment leur cause, notamment en demandant que les comitats fussent délimités par nationalité. Leur contre-projet fut repoussé par 207 voix contre 27, le 20 novembre. A la Chambre haute, le patriarche et l'évêque grec-uni roumain de Gross-Wardein protestèrent en vain : La loi *contre les nationalités* fut votée.

Vers la fin de juin 1869 un rescrit du ministère hongrois autorisait l'ouverture à Karlovitz du congrès qui doit s'occuper

des affaires ecclésiastiques et scolaires. Malgré les réclamations en faveur du hongrois, de l'allemand et du slovène, le rescrit fut lu en langue serbe. Le parti de Milétitch ayant fait des propositions contre les couvents, il s'ensuivit un grand tumulte, des démissions, puis la clôture du congrès par le patriarche Machiriévitch, à qui Milétitch contesta le droit de prendre cette mesure. Il était le représentant du parti de la *Jeune Serbie*, Omladina.

Au mois de novembre 1869, la diète de Zagreb ayant voté l'abolition de l'usage, dans les actes publics en Sirmie, de l'alphabet slave (cyrillique) le patriarche Machirievitch protesta auprès du gouverneur baron de Rauch.

Au mois de janvier 1870, le patriarche Machiriévitch mourait. Il était parvenu à l'extrême vieillesse, il occupait le trône patriarcal depuis 1861. Milétitch en avait été le grand adversaire.

Le congrès ayant été réuni, le parti, dit national, dont Milétitch était le membre le plus actif, était moins pressé d'élire un nouveau patriarche que d'élargir les attributions du congrès. — Ce parti fit voter un statut nouveau, aux termes duquel la faculté de convocation n'appartiendrait plus au gouvernement, lequel n'aurait plus le droit de se faire représenter aux délibérations par un commissaire. Enfin le gouvernement serait obligé de reconnaître la qualité de patriarche au personnage que la majorité désignerait pour cette fonction, tandis que jusqu'à présent cette obligation n'existait pour la couronne qu'autant que l'assemblée se serait prononcée à l'unanimité en faveur d'un candidat; mais le gouvernement pouvait choisir même un candidat qui n'aurait obtenu qu'un seul suffrage. Le statut nouveau ne fut pas accepté et le congrès de 1870 fut dissous sans qu'il eût été procédé à l'élection d'un patriarche.

Deux années se passèrent. Le congrès fut enfin convoqué pour le 18 août 1872, et s'heurta à un obstacle préjudiciel. Le commissaire désigné, le général Molinary, exigeait que les congressistes vinssent le recevoir d'après l'ancien cérémonial. Un journal du temps, *la Correspondance slave* donne sur ce cérémonial les renseignements qui suivent : « les congressistes devaient aller à une demi-lieue à la rencontre du com-

missaire, faire la haie devant sa voiture et crier trois fois : *Vivat!* » Les députés refusèrent de s'astreindre à un cérémonial, que la feuille précitée qualifie de *mascarade*. En outre, les députés serbes voulaient que l'élection eût lieu d'après le statut voté par eux et que le commissaire n'eût pas la présidence, mais seulement l'assistance aux séances publiques. Sur quoi, le congrès de 1872 fut dissous, et, comme celui de 1870, sans qu'il eût été procédé à l'élection d'un patriarche.

VI

LE DÉMEMBREMENT DE L'ÉGLISE SERBE

Les Croates n'ont pas renoncé, ils ne renonceront jamais à réclamer l'adjonction de la Dalmatie pour compléter le royaume tri-unitaire. L'espoir qu'ils conservent d'y arriver un jour, a subi, en 1873, un échec douloureux sous le rapport hiérarchique.

Imperium sine patriarca non staret, le mot patriarche devant être entendu dans le sens de chef autonome et autocéphale, quel que soit son titre. Comme conséquence d'une règle formulée à Constantinople en 381 et à Chalcédoine en 451 par les Grecs, les relations des Églises orthodoxes entre elles sont réglées par la condition politique des États. Il n'est pas admis que les orthodoxes d'un État puissent avoir leur chef hiérarchique dans un autre État. Il en est résulté qu'il existe aujourd'hui autant d'Églises orthodoxes autonomes et autocéphales qu'il s'est formé d'États indépendants (1).

Or il arrive que la souveraineté ne coïncide pas toujours avec la nationalité, autrement dit avec le philétisme. Dans ce cas, c'est toujours le philétisme qui est sacrifié, quand il s'agit d'églises orthodoxes non unies (2).

Appliquons à l'Autriche-Hongrie cette règle incontestée en

(1) Ces autonomies sont, en 1896, au nombre de 14. Elle seraient de 16, si l'on y comprenait, comme font quelques-uns, l'Église bulgare et l'Église géorgienne. Voir à ce sujet : *Les Églises autonomes et autocéphales*, in-8° de 50 pages, Paris, Leroux, 1896.

(2) Il n'en est pas ainsi dans l'Église catholique, laquelle ne reconnaît pas, en ce qui concerne la hiérarchie, l'absolutisme de l'un ni de l'autre principe, sauf à en tenir compte, notamment pour les uniates, lorsque le soin des âmes indique qu'il est à propos d'en tenir compte; comme il y en a de nombreux exemples. Ainsi les diocèses de Krigévatz et de Fogarats ont été détachés de la primatie hongroise pour incompatibilité des nationalités serbe et roumaine avec une hégémonie magiare.

fait, sinon justifiée en droit. La Cis-Leithanie d'une part, et d'une autre le royaume de Saint-Étienne sont, en 1867, devenus deux États différents, deux souverainetés distinctes. Il ne pouvait donc subsister dans l'un de ces deux États un hiérarque, qui fût chef religieux des sujets de l'autre État. En conséquence, les Roumains orthodoxes de la Cis-Leithanie (Boukovine) furent soustraits de la juridiction du métropolitain de Hermansstadt, qui était, depuis 1865, le chef autonome et autocéphale de tout l'empire austro-hongrois pour les Roumains orthodoxes. Il fut créé pour eux une nouvelle autonomie et autocéphalie à Tchernovitz (1).

Voilà pour les Roumains. Qu'allaient devenir au point de vue hiérarchique les Serbes orthodoxes de la Cis-Leithanie, c'est-à-dire de la Dalmatie et des Bouches de Cattaro?

Si la hiérarchie orthodoxe n'était pas subordonnée partout au principe de souveraineté, il était tout indiqué de rattacher ces populations, comme elles le désiraient et le désirent encore, au patriarcat de leur langue et de leur race siégeant à Karlovitz. Il y avait eu plusieurs tentatives à cet effet de 1683 à 1711 (Maschek, *Manuale*, 1872, p. 226). L'abbé Pisani vient de nous rappeler qu'en 1711 le patriarche serbe d'Ipek avait consacré un évêque pour les orthodoxes de la Dalmatie vénitienne (2). Cet évêque fut expulsé. Entre la Dalmatie et le siège patriarcal d'Ipek-Karlovitz, il a toujours subsisté l'unité de croyance et de rite, sinon l'union hiérarchique. Ainsi Raïétehtch, qui a joué un si grand rôle dans la palingénésie serbe en 1848, était évêque de Zara en 1829 avant de devenir métropolitain de Karlovitz, puis patriarche serbe. Pantélimon Zivkovitch, qui fut en Hongrie évêque de Bude en 1836, puis de Temesvar en 1839, occupait en 1834 le siège dalmate de Zara (3).

Au point de vue de la nationalité il était donc naturel de

(1) Depuis 1759 jusqu'à 1865, les Roumains d'Autriche avaient relevé du patriarche serbe orthodoxe de Karlovitz. Cette scission de 1865 avait été un premier démembrement de l'Église de Karlovitz. Ce fut un cas de phylétisme accompli dans le sein d'une même souveraineté, le fait étant antérieur au dualisme.

(2) *Les chrétiens de rite oriental à Venise et dans les possessions vénitiennes*, 1439 à 1791. — Aux bureaux des Œuvres d'Orient, rue du Regard n° 20. — Du même, *La Dalmatie*, de 1797 à 1815, grand in-8°, Paris, 1893.

(3) *Les Serbes de Hongrie*, par E. Picot, p. 135.

rattacher Zara, toute la Dalmatie et les Bouches au patriarcat de Karlovitz; mais Zara est en Cis-Leithanie et Karlovitz en Trans-Leithanie : c'eût été violer le principe devenu sacrosaint de la souveraineté. On n'a pas voulu, pour les orthodoxes, suivre l'exemple donné par les Serbes-uniates de la Dalmatie, lesquels, bien que cis-leithans, relèvent de l'évêché serbe de Krivevatz, situé, cependant en Transleithanie (Maschek, 1872, p. 10).

Il paraissait, dès lors, logique et juste de faire pour les Serbes cis-leithans, ce qu'on avait fait pour les Roumains cis-leithans, c'est-à-dire ériger en leur faveur une autonomie et auto-céphalie de leur langue. On a imaginé la combinaison la plus baroque, la plus incohérente, la plus impraticable. Les orthodoxes *serbes* de la Dalmatie et des Bouches de Cattaro relèvent, depuis 1873, ... de l'Église *roumaine* de Tchernovitz, située à l'autre extrémité de l'Empire, mais en Cis-Leithanie, bien que les deux populations ainsi hiérarchiquement accolées n'aient ni la même langue vulgaire et liturgique, ni le même passé, ni le même avenir et n'aient aucune sympathie l'une pour l'autre.

Pour les Serbes orthodoxes de l'Adriatique, il existait un seul évêché à Zara. Il sera créé en 1870 un second évêché à Cattaro. Tous deux relèvent directement de Tchernovitz, sur le papier, et en réalité de la bureaucratie viennoise au ministère des cultes.

Sous prétexte qu'il existe quelques orthodoxes non Serbes, on les a affublés du nom de *Grecs orientaux*.

Tous les Serbes orthodoxes, quel que soit leur souverain, ont le même dogme, le même rite, la même langue vulgaire, la même langue liturgique. Les exigences impitoyables du principe de souveraineté les ont divisés en six groupes que voici :

- 1° Serbes du royaume relevant du Synode de Belgrade.
- 2° Serbes du royaume hongrois relevant du patriarcat de Karlovitz.
- 3° Serbes de Monténégro relevant du métropolitain de Tsetinie.
- 4° Serbes de la Cis-Leithanie (Dalmatie) relevant du métropolitain *roumain* de Tchernovitz.
- 5° Serbes de la Vieille-Serbie relevant du patriarche de Constantinople.
- 6° Serbes de Bosnie Herzégovine dans une situation hybride. (Voir la livraison de l'*Orient chrétien*, n° 2).

VII

DE 1873 à 1883.

Au début de l'année 1873, le patriarcat serbe était vacant depuis trois ans. Une députation (je ne sais par qui elle était envoyée) sollicitait du ministère hongrois que le siège de Karlovitz fût promptement occupé, même par une nomination directe du gouvernement. Avec beaucoup de raison, le ministre Tréfort s'en défendit. La proposition d'un candidat doit venir du congrès et le gouvernement entendait respecter les droits légaux de l'Église serbe. Nous verrons ce qu'il advint plus tard de ces bonnes paroles de 1873.

Le congrès serbe fut, en effet, ouvert le 12 juillet 1874 : il se composait de soixante-cinq nationaux plus ou moins modérés. Ce congrès a accompli deux actes importants : 1° l'élection d'un patriarche, 2° un règlement intérieur.

1° L'évêque serbe de Bude, Stoïkovitch, fut choisi par soixante-cinq suffrages ; mais le gouvernement ne ratifia pas cette élection. Des motifs de l'ordre religieux furent mis en avant ; mais la véritable raison fut que l'élu était trop patriote serbe, et patronné par le parti avancé. Il fallut procéder à un autre scrutin. Le choix des progressistes se porta sur Ivaskovitch, Serbe de race, mais alors métropolitain roumain à Hermanstadt, dont il démissionna. Il fut agréé par le gouvernement et installé. La vacance avait duré quatre années.

2° Il s'agissait en second lieu du règlement congressiste. D'après les anciens statuts, le clergé disposait de l'administration des biens de l'Église et de la direction de l'instruction publique. Le parti avancé, d'accord sur ce point avec les

réactionnaires, demandait le maintien de cet ancien statut; il n'y réussit pas. La majorité, où régnait le parti national modéré, vota un nouveau statut qui établit la prépondérance de l'élément laïque et qui avait été présenté par le D^r Maximovitch. En voici les dispositions principales : Le congrès aura le droit de régler les affaires concernant les églises, les couvents, les écoles, le fonds national et d'élire le patriarche. Il fixera des règles pour l'organisation des cures, des presbytères, des consistoires, du conseil métropolitain; le nombre et l'étendue des diocèses; la fondation et l'abolition des couvents; la dotation des curés, prêtres et évêques; l'organisation des paroisses, des autorités métropolitaines, scolaires et administratives; les écoles confessionnelles et l'emploi des biens et fonds ecclésiastiques. A cet effet, le congrès sera autorisé à élire les membres séculiers d'une commission mixte permanente; les membres ecclésiastiques seront nommés par le synode. Le patriarche sera le président de cette commission, laquelle règlera l'emploi et l'administration de la fortune de l'Église et préparera les projets en vue de la réunion annuelle du Congrès. Le Congrès prendra aussi part à l'élection des évêques. La présence d'un commissaire royal du congrès est nécessaire. — Le Congrès ne sera pas compétent dans les questions purement ecclésiastiques, dogmatiques et liturgiques.

Par contre, le congrès a été troublé par une discussion sur l'emploi de la langue croate ou de la langue serbe dans les écoles. La différence entre les deux dialectes yougoslaves consiste surtout dans l'emploi de lettres soit cyrilliques, soit latines. Les Slaves orthodoxes se servent des lettres cyrilliques et y tiennent. Nous l'avons déjà mentionné.

Sans nous arrêter sur le côté politique ou plutôt ethnographique, indiquons qu'à la Biète de Pest, au mois d'avril 1875, les députés serbes ont protesté contre l'octroi d'une subvention au théâtre hongrois de Pest. Une subvention minime était bien allouée par le gouvernement au théâtre serbe de Novisad; mais, au mois de novembre suivant, elle était retirée et le gouvernement interdit aux communes et paroisses qui y étaient disposées, de souscrire en faveur de cette institution.

En vertu d'une ordonnance royale du 11 mai 1875, le con-

grès serbe fut de nouveau ouvert le 31 du même mois. Le commissaire royal Hueber fit donner lecture du décret par son secrétaire, d'abord en hongrois, puis en croate. Sur une motion de Milétitch, Polit et Kassapinovitch, le décret, avant d'être inséré au procès-verbal, dut être lu de nouveau cette fois par le secrétaire même du congrès.

Ce décret contenait la confirmation du statut délibéré précédemment, par lequel, excepté sur les questions dogmatiques et liturgiques, la prépondérance laïque est consacrée. Il y aura cinquante membre laïques et vingt-cinq clercs. Les laïques concourent à l'élection des membres ecclésiastiques et *vice versa*. C'est une disposition insolite, mais qui n'a rien de mauvais en soi : elle produit de bons ou de mauvais effets suivant la manière dont on s'en servira. A la commission permanente, il y a cinq laïcs sur neuf membres. — Le Congrès devra se réunir tous les trois ans, sous la présidence du patriarche. La session durera six semaines, entre Pâques et la Pentecôte. — Le roi a la faculté de dissoudre le congrès ou de l'ajourner. — Le commissaire royal devra s'abstenir d'influencer les délibérations. Le décret reproduit, du reste, les stipulations arrêtées l'année précédente. Les députés Milétitch, Polet et Kassapinovitch furent élus membres de la commission permanente.

Les résolutions de 1871 sanctionnées et appliquées en 1875 marquent une ère nouvelle dans la constitution du congrès. Nous en avons indiqué les principaux traits, dont le plus saillant est la prédominance des laïques. L'Église serbe obtenait, sur le papier du moins, des garanties contre l'arbitraire gouvernemental. Cette Église ne fait que suivre le mouvement qui s'est dessiné dans toutes les Églises orthodoxes, excepté en Russie. Dans les autres pays, Turquie et Autriche, les Églises acatholiques sont devenues des institutions autant nationales que religieuses. Je n'ai pas à discuter si c'est un bien ou un mal. En tout cas, on peut préférer le nationalisme, si c'est le seul moyen d'échapper au joséphisme; mais on peut rêver un état de choses, où dans son ressort, une Église est aussi indépendante du pouvoir souverain que de la pression populaire. Je ne sais si les informations qui me sont parvenues sont exactes, mais il m'a été dit que plusieurs Orientaux non-unis regrettaient l'indépendance et l'autorité que le concordat du

comte Thun aurait assurées tant aux Églises séparées de Rome qu'aux catholiques romains.

En résumé, les années 1871 à 1875 ont été pour l'Église serbe une période d'apaisement, pendant l'administration du ban Mazuranitch.

Au mois de novembre 1876, le Synode, c'est-à-dire la partie ecclésiastique du congrès se réunissait à l'effet de perfectionner l'enseignement dans les séminaires.

A tort ou à raison, le général Molinary passait à Pest pour être animé de sentiments plus ou moins slavophiles. Au mois de septembre 1877, il était remplacé dans son commandement par François Philippovitch. Ce dernier était né à Gospitz en Croatie (1818); mais il est originaire de Bosnie où il existe encore des Beys portant le même nom, car les renégats de l'aristocratie bosniaque et herzégovinienne ont conservé leurs noms de famille avec leurs armoiries et ont vécu jusqu'à présent en gentilshommes ruraux (1).

Il y eut un autre changement de personnes. Le ban Ivan Mazuranitch jouissait d'une grande autorité dans toute la Croatie et la Slavonie. Il était un appui pour le parti national modéré et, en outre, il était l'objet d'une considération particulière auprès de l'empereur-roi. Il n'arrivait pas à s'entendre avec le cabinet de Pest sur le compromis financier. Au mois de février 1880, Mazuranitch céda la place à un autre chef de parti national modéré, le comte Peiatsévitch.

Nous avons vu qu'il existe dans la contrée, sinon un conflit, du moins un tiraillement continu entre la future Grande-Croatie et la Grande-Serbie... Le journal serbe *Zastava* reprochait au nouveau ban ses penchants Grands-Croates. Au mois de mars, à la Chambre de Pest, le député serbe de Pantchova, Michel Polit, reprochait au comte Andrassy d'a-

(1) Lorsque je parcourais la Bosnie, longtemps avant ces événements, il m'arrivait de rencontrer un groupe de cavaliers, où le seigneur accompagné de sa femme, tous les deux à cheval, du fauconnier et suivi de nombreux serviteurs, se livrait, comme pendant le moyen âge, à la noble distraction de la chasse au faucon. Un des plus brillants représentants des temps passés a été Ivan-bey Rizvanbégovitch, de Stolatz (Herzégovine). Fait prisonnier par Omer pachà en 1851, on le trouva mort sous sa tente. Le soldat qui le gardait s'étant endormi, il avait laissé tomber son fusil, dont le coup était parti pour frapper le bey endormi, juste à l'oreille (?).

voir empêché la formation d'un grand royaume de Serbie.

En novembre 1879, l'empereur-roi avait gracié Milétitch qui avait été condamné à cinq ans de prison, sous prétexte de haute trahison. Milétitch réorganisa la société *Omladina* (jeunesse), à ce autorisé (août 1880) par le ministre Tisza, à la condition que l'association ne s'occuperait plus de politique, mais de littérature; vaine recommandation, car, dans ces contrées, la littérature, comme la religion, est inséparable de la politique.

Il ne faudrait pas croire que la Hongrie eût désarmé dans sa lutte contre les nationalités non-magiaires. Au mois de mars 1879, n'avait-il pas été présenté une loi pour rendre la langue hongroise obligatoire dans toutes les écoles de la monarchie de Saint-Étienne? Cette loi rencontrait partout une vive opposition. La crainte de l'influence russe n'a cessé de hanter bien des têtes : dans la presse et ailleurs, les amis de M. Tisza répondaient que la moindre satisfaction accordée aux Slaves en Hongrie serait un triomphe pour la Russie. On y va jusqu'à la minutie. Je trouve dans une correspondance du journal français, le *Monde*, qu'au printemps de 1880, le ministre Tisza aurait avisé les autorités administratives qu'il se colporte des cahiers de papier à cigarettes revêtus d'enveloppes noires. Avec de l'eau, il est facile de faire disparaître cette couleur : on voit alors apparaître des vignettes et des inscriptions se rapportant aux aspirations nationales serbes. Le *Pester Lloyd* conseille à ses compatriotes d'opposer aux aspirations insensées et criminelles de ces populations l'idée de « l'État hongrois ».

A la suite des élections de 1881, le ministre Tisza proclamait, au contraire : « Nous souhaitons vivement que les nationalités non-hongroises cultivent leurs langues et qu'elles développent librement leur nationalité... Tout ce que nous leur demandons, c'est de ne pas conspirer contre la patrie commune (la Hongrie). » Toute la conduite du premier ministre à l'égard des Roumains, des Saxons et des Serbes laissait peu d'espoir qu'il concourut au « développement des nationalités » qu'il semblait susciter dans les discours électoraux. D'un autre côté, il se formait un parti national modéré, opposé aux agissements de l'autre parti, qui, dans une réunion tenue le 21 mai à Versek

s'était occupé de réorganiser la société *Omlouina*. — On parlait aussi alors d'une action du général Ignatiev, en vue de propager le panslavisme (1).

En 1879, le patriarche Ivaskovitch avait été, sur sa demande, relevé de ses fonctions et pensionné. Angiélitch, évêque de Batch était chargé de l'intérim. Ivaskovitch mourut le 11 mai 1881.

Au mois de décembre de la même année, le congrès élut, à la majorité de 52 voix contre 12, l'évêque de Bude, Stoïkovitch, qu'il avait déjà choisi en 1874, mais que le gouvernement hongrois n'avait pas confirmé, parce qu'il était « trop Serbe ». L'évêque de Bude ne fut pas agréé à cette seconde élection plus qu'à la première. A la fin de l'année 1881, il fut procédé à une autre élection. Le choix des congressistes porta sur Zsivkovitch, évêque de Karlstadt, qui ne fut pas agréé davantage : le siège resta vacant.

Ces deux élus n'avaient pas obtenu l'unanimité des voix, ce qui, d'après le règlement, aurait rendu la promotion valable sans qu'il fût besoin de la sanction gouvernementale. Comme il n'y avait pas d'élection obligatoire *ipso jure* et puisque sa confirmation était nécessaire pour valider une élection non faite à l'unanimité, le gouvernement invoqua d'anciennes lois (?) pour procéder à une nomination directe. Son choix, comme on s'y attendait, tomba sur Angielitch, évêque de Batch, à qui il avait confié la gérance pendant la maladie du défunt. Angielitch

(1) Les Slaves ont quelquefois accusé les Allemands et les Hongrois d'être les vrais propagateurs du panslavisme. Dans une brochure qui a paru en 1869 (*Les populations de l'Europe orientale*, par un Français, Paris, Challamel) nous remarquerons l'extrait suivant du *Novi Pazor* (octobre 1867) :

« Quels sont les véritables panslavistes? Ce sont Andrassy et Beust. Beust opprime les Tchêkes, les Slovènes, les Galiciens russes (Ruthènes), et Andrassy les Slaves de la Hongrie. Il est naturel que ce joug commun contribue à développer l'idée de notre solidarité slave... En tournant involontairement nos regards du côté où il y a des Slaves qui jouissent de leur indépendance, nous reconnaissons les services incontestables que rendent à la cause slave le bon Von Beust et le comte Andrassy (p. 80). »

Dans la même brochure (p. 86) voici un extrait du *Vidovdan* (de Belgrade) expliquant la nature du panslavisme des Serbes : « Chaque groupe slave, en Turquie aussi bien qu'en Autriche, vise à reconstituer son individualité politique sur la base de ses droits historiques, tout en maintenant l'intégrité de l'État dont il fait partie, et nous ne pouvons aucunement nous absorber dans un vaste empire. »

était depuis longtemps particulièrement antipathique au parti avancé. En 1872, n'étant encore qu'archimandrite, il avait été insulté à Novisad devant l'église, ou à l'église même, sans que la municipalité eût songé à le protéger. Le tribunal magiare avait condamné trois jeunes gens à plusieurs mois de prison pour cette fâcheuse algarade.

VIII

DE 1884 A 1896

Le parti national modéré avait la majorité à la diète d'Agram. La Croatie, tout en recourant aux moyens conciliants, ne reconnaissait pas l'état constitutionnel créé en 1867. Par contre, les Serbes, parmi lesquels le parti modéré avait aussi pris le dessus, adoptèrent, vers 1884, une attitude différente vis-à-vis de la Hongrie. Après une première conférence à Pest, ils se réunirent à Nagy-Kikinda, dans une assemblée, où ils décidèrent de reconnaître l'hégémonie hongroise et le dualisme. Ce ne fut, en réalité, qu'un changement de front, un moyen de faire valoir leurs autres revendications.

En 1885, après une nouvelle conférence à Pest, ils confirmèrent les résolutions prises à Kikinda, en vue d'une grande réunion à Karlovitz, avec l'autorisation du gouvernement hongrois. Le 18 juin de la même année, il se tenait à Agram une réunion préparatoire des Serbes de Croatie, parmi lesquels il y avait beaucoup de gens des confins militaires nouvellement annexés, lesquels sont presque tous Serbes et orthodoxes. Cette adjonction porta le nombre des Serbes à 495.747. La réunion était présidée par Iovanovitch. Les cinq vœux suivants y furent adoptés :

Les Serbes de Hongrie-Croatie entendent jouir, au point de vue national et religieux, de cette autonomie complète que leur ont consacrée les conditions historiques et les lois du royaume;

La religion orthodoxe a droit, non seulement à la protection et au respect, mais même à une aide effective et matérielle;

L'enseignement religieux doit être assuré aux Serbes dans la langue et avec l'écriture nationales;

On leur assurera les ressources financières nécessaires à

la construction de leurs écoles, à la diffusion de l'instruction, à l'entretien de leur clergé dans les paroisses pauvres;

Enfin, on améliorera et on garantira la situation des popes et des instituteurs.

Ces vœux n'ont en soi rien d'excessif. C'est au gouvernement croato-slavon qu'ils s'adressent. Dès l'année précédente, dans une séance du 28 août 1884, la Diète d'Agram, après avoir ratifié l'adjonction des Confins au royaume, avait voté une résolution reconnaissant en principe l'autonomie religieuse et scolaire des Serbes établis en Croatie et l'usage des lettres cyrilliques. Le désaccord portait encore sur deux points : 1° Les Serbes se plaignaient que, dans la nomination des maîtres d'école, on ne tint pas rigoureusement compte du culte de la majorité conformément à la loi; 2° sur la question financière : pour l'ensemble de la monarchie croato-slavonne, le budget des cultes était de 325.925 florins, sur lesquels les Serbes, y compris une augmentation récente, ne touchaient encore que 9.910 florins. En outre, ils étaient obligés d'entretenir les popes à leurs frais, tandis que les prêtres catholiques reçoivent une allocation de l'État.

Pendant les années suivantes, 1886 et 1887, la pression gouvernementale a amené en Croatie une diète presque entièrement ministérielle. Les nationaux modérés, l'ancien ban Mazuranitch en ont été exclus. Les archives nationales ont été enlevées et transférées à Pest. Rien n'arrête l'exploitation à blanc des belles forêts séculaires, au bénéfice de qui? Les Serbes n'ont aussi rien obtenu. Il leur fut interdit de célébrer le millénaire des deux grands saints slaves, Cyrille et Méthode. Leur assemblée projetée a été interdite.

Les Serbes sont inaccessibles à la magiarisation, comme les Roumains et les Slovaques, tandis que les Saxons semblaient fléchir. Les élections pour la chambre de Pest y ont amené des Serbes nationaux; mais, comme ils sont peu nombreux, le ministère ne se souciait guère de cette quantité négligeable.

Le temps apprendra si la suppression dans les confins des *Zadruga* ou biens de famille aura été un bienfait.

En 1888, les Serbes et aussi les Croates ont été très effrayés du dépôt d'un projet de loi sur l'instruction populaire. Le poète

Narkovitch a présenté un contre-projet dont l'adoption satisfèrait les Croates et surtout les Serbes. Une enquête, conduite par des fonctionnaires, a été naturellement favorable au projet gouvernemental. La commission spéciale d'une diète croate, trop docile, l'a approuvé. Les Serbes et les Croates ont récriminé contre l'exigence des examens en langue hongroise pour les candidats aux emplois dans les postes et télégraphes.

Le monde Jougo-Slave et la Hongrie ont été très émus en 1888 à propos de l'évêque patriote de Diakovo qui célébrait son cinquantenaire sacerdotal. Les Tchèques, les Slovaques, les Slovènes se sont joints aux congratulations de ses congénères. M^{sr} Strossmayer est depuis longtemps très populaire parmi les Serbo-Croates. Nous empruntons, en l'abrégeant, au *Novoje Vremia* de Saint-Petersbourg le récit d'une visite de cet évêque à Karlovitz deux années auparavant (1886). «... Dans la cathédrale orthodoxe, à l'occasion de l'arrivée de Strossmayer, évêque des Serbes catholiques, le patriarche des Serbes orthodoxes l'a reçu solennellement à la tête de tout son clergé en habits de fête. L'évêque catholique a prononcé un discours sur la nécessité de l'union entre les Églises orthodoxe et catholique dans les États slaves de l'Ouest et du Sud, en Autriche et en Turquie. On nous annonce de Karlovitz que les orthodoxes ont fait à Strossmayer un accueil enthousiaste et ont témoigné, prétend-on, pleinement leur assentiment à ces vues... »

Une adresse de félicitation envoyée par Strossmayer au Congrès russe de Kiev, à l'occasion du millénaire de la conversion des Russes, avait excité une grande émotion en sens divers dans toute l'Autriche-Hongrie, après que François-Joseph II eut rudement apostrophé à Bélovar l'évêque de Diakovo.

Le patriarche Angielitch mourut au mois de juin 1889.

Le Congrès ecclésiastique serbe qui, contrairement à la loi organique, n'avait pas été réuni depuis plusieurs années, fut convoqué. Les électeurs étaient appelés pour le 3 avril 1890. Le baron Nicolitch était commissaire royal. L'élection du patriarche eut lieu le 2 mai. M^{sr} Brankovitch, évêque de Temesvar, fut élu. Il appartient au parti national modéré. En réponse aux félicitations de la nation, l'élu a déclaré ses intentions de

défendre l'autonomie nationale-religieuse de la nation et de se consacrer au développement des intérêts de l'Église serbe, en se maintenant toujours d'accord avec le congrès. Ce langage a comblé de joie les assistants.

L'élection de S. B. Brankovitch fut confirmée. Le nouveau patriarche a déclaré alors que désormais la politique serait bannie de l'Église et de l'école. Il a promis de pratiquer une entente cordiale avec l'élément laïque. (Correspondance du journal *le Monde*.)

Cette élection coïncidait avec un autre événement heureux. Le 26 août de cette même année 1890, tous les Jougo-Slaves, Croates et Serbes ont célébré, dans le petit port de Makarska, l'érection d'un monument à la gloire du poète national Kasisitch, mort le 14 décembre 1760. Au mois d'août 1891 un monument était élevé à Agram à la mémoire du même poète, au milieu des applaudissements et de la cordialité des Croates et des Dalmates. A la même époque, les Dalmates étaient applaudis à l'exposition d'Agram. Ce fut une joie pour tous et c'en est une pour nous, de voir réunies dans un même sentiment toutes ces populations divisées trop souvent par les intérêts secondaires et passagers de la politique et les dissensions religieuses. Leur union serait une barrière infranchissable contre la pression de voisins ambitieux. L'union de tous les Slaves de l'empire austro-hongrois éclata aussi par l'accueil chaleureux que les Serbes et les Croates reçurent en 1891 à l'exposition de Prague, mais d'un autre côté, l'occupation par l'Autriche de la Bosnie-Herzégovine a fourni de nouveaux aîments au dissentiment entre la Grande-Croatie et la Grande-Serbie, dissentiment autant confessionnel et surtout rituel que politique. Les Serbes et les Croates ont, cependant, sous les yeux l'exemple des Hongrois. Lorsqu'il s'agit de retenir sous leur hégémonie des Slaves, des Roumains et des Saxons, il y a harmonie entre tous les Hongrois sans distinction de communion religieuse; tous marchent ensemble à la rescousse pour le *regere imperio populos*.

Nous arrivons aux événements de 1895 et des six premiers mois de 1896.

Le 10 août 1895, un congrès des nationalités non magiars s'est réuni à Pest. Un certain nombre de représentants rou-

mains, serbes et slovènes se sont vu refuser l'accès à la salle des délibérations. La réunion était composée de 650 membres appartenant à toutes les classes de la société, dont 300 Roumains, 200 Slovaques, 150 Serbes, etc. Le programme qui a été adopté était rédigé en trois langues. En voici les points principaux :

1° Maintien de l'intégrité des pays de la couronne de Saint-Étienne.

2° Abstention des trois nationalités dans les élections législatives.

3° Autonomie territoriale pour chaque nationalité.

4° Envoi d'un memorandum commun au souverain exposant les griefs des trois peuples.

5° Envoi d'une personne de confiance au souverain pour lui exposer verbalement la situation des trois nations.

6° Revision de la loi des nationalités de 1868 et des lois politico-ecclesiastiques.

7° Introduction d'une loi en faveur du droit de réunion publique et du droit d'association.

8° Respect de l'autonomie des Églises et des écoles confessionnelles (1).

9° Abrogation de la loi sur la presse particulière à la Transylvanie;

10° Introduction du suffrage universel direct et secret.

11° Représentation des trois nationalités alliées par un ministre nommé par l'empereur et roi.

Deux mois après cette réunion, François-Joseph II venait à Agram. En réponse à l'adresse d'une députation, Sa Majesté dit que le compromis, accepté en parfaite connaissance, contenait des garanties suffisantes à la protection et au développement de la Croatie et de l'Esclavonie. La foule a bien accueilli le souverain; mais elle se livra à deux manifestations regrettables. La courtoisie exigeait qu'on s'abstint de se prendre à l'écusson hongrois pendant la présence du roi. Il est aussi re-

(1) Ce vœu venait à propos, s'il est vrai, comme un journal, *le Nord*, l'annonçait, le 31 juillet 1895, que l'ancien ministre Csaky eût déjà posé dans un projet, les bases d'une magiarisation générale de toutes les Églises orthodoxes ou uniates de la Hongrie et que des tentatives fussent faites pour imposer aux Ruthènes une liturgie en langue magiare.

grettable que la foule ait assailli une maison et une église appartenant aux Serbes et demandé qu'on enlevât le drapeau serbe. Jamais manifestation de la rivalité entre la Grande-Serbie et la Grande-Croatie, ne fut moins opportune. Il faut dire, à la décharge de la population, que ce fut le fait des étudiants. Près de cent de ces jeunes gens allèrent eux-mêmes se déclarer comme auteurs de l'incendie du pavillon hongrois. Beaucoup furent retenus par le juge d'instruction. L'année suivante (avril 1896), lorsque ceux qui avaient été condamnés sortirent de prison, le peuple leur fit une ovation qui tourna en une émeute sanglante.

Le congrès serbe n'avait pas été réuni depuis quatre ans, l'autorisation du gouvernement étant nécessaire pour sa convocation et n'ayant pas été donnée : deux sièges épiscopaux étaient vacants et le synode, qui doit y pourvoir, avait été dissous pour n'avoir pas agréé les candidats gouvernementaux. Dans cette situation et pour d'autres raisons sans doute, le premier ministre Banfy convoqua, dans les premiers mois de 1896, quelques hommes politiques serbes à l'effet de reviser l'organisation intérieure de l'Église serbe. Dans cette réunion, les Serbes demandèrent d'avoir, comme les protestants et même les Roumains, la faculté de convoquer les assemblées ecclésiastiques ; mais comme, de son côté, le ministre hongrois aurait voulu augmenter les prérogatives du gouvernement, la réunion se sépara sans avoir rien fait.

La tendance à l'immixtion se manifesta encore en 1896. Un décret du président du conseil hongrois invite le patriarcat serbe à présenter un inventaire des biens ecclésiastiques. A l'appui de cette injonction, M. Banfy invoque que Marie-Thérèse a une fois prescrit un pareil inventaire. Il resterait à examiner la valeur du précédent, au point de vue de la validité en Hongrie de cet acte de l'impératrice-reine et au point de vue des lois hongroises existantes et de la tradition constante que le consentement du souverain est seulement exigible pour l'aliénation des biens ecclésiastiques. En cas qu'il refuse d'obéir à l'ordre d'inventaire, le patriarche est avisé que les autorités hongroises y procéderaient directement, aux frais des Serbes naturellement.

A la fin de mai 1896, le *Pester Lloyd*, journal officieux, ex-

primait brutalement, mais sincèrement le sentiment de ses congénères à l'endroit des populations non-magiars : « Nous ne demandons pas leur amour; mais il faut qu'ils aient peur de nous (1). »

On comprend que les nations non magiars n'aient pas voulu s'associer au millénaire de l'établissement de leurs maîtres dans le pays. A Agram, les Croates ont tenu un meeting de protestation. A Esseg, les écussons hongrois ont été insultés. A Novisad, les Serbes n'ont pas voulu illuminer.

(1) *Le Nord*, au 31 mai.

Adolphe d'AVRIL.

(*A suivre.*)

LES
MISSIONS LATINES EN ORIENT

CHAPITRE VIII

ENTRAVES MISES AUX MISSIONS PAR LES QUERELLES THÉOLOGIQUES
ET DISCIPLINAIRES ET PAR LA CONDUITE QUI S'EN INSPIRAIT

A ces causes déjà plus que suffisantes pour rendre compte de l'insuccès relatif des missions latines en Orient, viennent s'en ajouter d'autres d'un ordre tout différent, mais d'une portée non moins considérable et tout aussi défavorables aux progrès du catholicisme. Il s'agit des controverses doctrinales et disciplinaires qui ont occupé les esprits durant tant de siècles et envenimé de plus en plus la querelle entre l'Orient et l'Occident.

I

Toute politique à l'origine, la rupture devait comme fatalement devenir doctrinale. L'addition du *Filioque* au symbole fournit tout d'abord la matière du débat; mais ce point de divergence ne fut pas longtemps le seul exploité. Ceux qui avaient besoin de ce motif pour couvrir de légitimes apparences une rupture que rien ne justifiait, ne tardèrent pas à porter la controverse sur d'autres terrains, et l'on voit les prétendus points de divergence devenir de plus en plus nombreux à mesure que s'accroît la séparation : ceux qui avaient intérêt à la

maintenir s'efforçaient de la rendre plus stable en augmentant sans cesse les obstacles à une sincère réconciliation, et cherchaient naturellement à obscurcir de plus en plus la question doctrinale qui les servait à point, au lieu d'en poursuivre sincèrement la solution, comme il aurait été facile de le faire en recourant à la tradition des ancêtres. C'est ainsi que la question doctrinale est née de la division elle-même et n'en a pas été la cause, comme on est tenté quelquefois de le croire : il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les diverses phases d'une rupture si fertile en ruines de toutes sortes.

Mais pour que la question doctrinale fournit aux partisans déterminés de la séparation la base solide qu'ils cherchaient, il ne suffisait pas de soulever des controverses sur un ou plusieurs points. Il était de plus nécessaire de rendre l'Église orientale elle-même solidaire des accusations qu'ils lançaient contre l'Église romaine. Il fallait pour cela se donner comme les représentants autorisés de l'Église d'Orient, la faire parler elle-même et lui attribuer des doctrines qu'elle n'avait jamais professées dans le passé et qui étaient personnelles à ceux qui les mettaient en avant. C'est ce qui eut lieu de fait : se gardant bien de parler en leur nom personnel, c'est au nom de l'Église orientale, et comme défenseurs de l'orthodoxie qu'ont parlé toujours les adversaires de l'union. Ils ont réussi par ce moyen à tromper le peuple et à lui faire croire à des divergences dogmatiques qui n'ont jamais existé de fait entre les deux Églises.

Mus toujours par ce même désir de faire triompher la division, certains d'entre eux n'ont pas hésité à imputer à l'Église romaine des pratiques qu'elle n'a jamais admises ou à transformer en divergences doctrinales, qualifiées même d'hérésies, des différences purement liturgiques ou disciplinaires qui n'avaient jamais été mises en question auparavant, et qui s'allient d'ailleurs parfaitement avec la croyance identique aux mêmes dogmes.

D'autre part, les écrivains occidentaux, dans leurs controverses avec ceux de l'Orient, se sont laissés souvent prendre au piège que leur tendaient ainsi les partisans de la séparation. Confondant, eux aussi, dans une égale réprobation, l'Église orientale elle-même avec ceux qui, sans mandat aucun, se donnaient comme les porte-voix de cette Église, ils se sont

élevés avec force, et non sans acrimonie quelquefois, contre ce qu'ils appelaient *les erreurs de l'Église orientale*. Ils ne prenaient pas garde qu'ils imputaient ainsi à cette Église une doctrine qui n'était pas la sienne, mais uniquement celle de quelques esprits avides de trouver partout des motifs de rupture; qu'ils armaient en quelque sorte les deux Églises l'une contre l'autre; qu'ils attribuaient ainsi à la division une base théologique sérieuse et rendaient d'autant plus difficile la voie du retour. Aussi la discussion, portée sur un terrain qui n'était pas le sien, s'est-elle éternisée sans aucun profit réel et sans faire faire un pas à la solution : on s'est trouvé, après plusieurs siècles de controverses, aussi peu avancé qu'au début; on a même été plus divisé encore, parce que les esprits se sont aigris dans ces disputes sans fin, les passions se sont envenimées et le mur de séparation n'en est devenu que plus solide.

Il suffit de se rapporter à quelques catalogues contenant les erreurs qu'on attribuait aux Orientaux, pour se rendre compte des exagérations dans lesquelles se laissait entraîner un zèle que n'éclairait pas toujours une science assez sûre d'elle-même. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, on voit un synode arménien de Sis, tenu au milieu du quatorzième siècle, discuter une liste de cent-dix-sept accusations formulées contre l'Église arménienne, devant la cour pontificale, et déclarer : que les principales de ces prétendues erreurs n'étaient pas fondées; que les autres points avaient été mal interprétés, et enfin que ce qui était vraiment erroné ne devait être imputé qu'à quelques personnes condamnées par l'Église arménienne elle-même (1). Moins prolix que cette liste examinée au concile de Sis et à laquelle les missionnaires n'étaient pas étrangers, celle que dresse Sirmond, à l'usage des missionnaires des principautés danubiennes et qui énumère les erreurs et les abus des Grecs, contient quarante articles, dont plusieurs sont certainement imputés à l'Église grecque sans aucun motif sérieux; d'autres sont détournés de leur vrai sens; d'autres condamnent des pratiques parfaitement légitimes dans le rite grec, et d'autres enfin ne sont le fait que de quelque auteur particulier sans autorité (2). Le mal fondé d'un grand nombre des accusations ainsi formu-

(1) Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. IX, p. 548 et suiv.

(2) Voir ce catalogue dans Nilles, *Symbolæ*, t. I, p. 116.

lées ne pouvait évidemment que nuire à l'œuvre de l'union en rendant plus difficiles les tentatives de rapprochement du côté des Orientaux et en prévenant contre l'Église orientale les missionnaires chargés d'amener la conciliation.

Il est vrai que les querelles théologiques, plus théoriques et peu à la portée du peuple, ne pouvaient pas exercer, par elles-mêmes, une grande influence sur lui, mais elles agissaient profondément sur l'esprit des pasteurs, et en les détournant eux-mêmes de l'Église catholique, elles les portaient à prévenir leur troupeau contre elle et à leur faire envisager l'union comme une apostasie. Elles permettaient d'ailleurs de donner un corps aux calomnies répandues contre Rome, surtout lorsqu'elles portaient sur des points plus accessibles à l'intelligence du vulgaire, comme les sacrements, par exemple, dont certains théologiens occidentaux allaient quelquefois jusqu'à révoquer en doute la validité dans l'Église orientale, au moins celle de quelques-uns, de l'ordre en particulier. Au lieu de rechercher les points de contact si nombreux cependant entre les deux Églises et de se placer sur un terrain commun qui aurait pu servir de base à une entente sérieuse, on paraissait oublier de part et d'autre ce qui pouvait unir, pour ne songer qu'à rechercher ce qui donnait prise à la critique, souvent avec une ignorance de l'état réel des choses qui aurait dû, ce semble, inspirer aux combattants une sage réserve, tout au moins celle dont l'Église leur donnait l'exemple jusque dans ses conciles.

Cependant l'histoire même de ces controverses d'autrefois que le temps a fait à peu près disparaître, et que la récente lettre du patriarcat de Constantinople n'aura pas le don de raviver, même parmi ceux qui reconnaissent encore son autorité toujours décroissante, est très utile à consulter, parce qu'elle fournit des principes trop oubliés, mais qui permettent de résoudre la question sans longs discours et sans grand renfort d'arguments. La simple application de ces principes à la lettre patriarcale nous paraît être encore la meilleure réponse qui puisse y être faite.

L'histoire des controverses antérieures entre Grecs et Latins atteste donc un fait dont la portée ne peut échapper à personne et qui est fertile en conséquences heureuses. Ce fait, le voici dans toute sa simplicité : *les griefs réciproques des Grecs et des*

Latins n'ont jamais été insérés dans un document officiel et irréfutable, émanant de l'une ou de l'autre Église, agissant comme telle et engageant définitivement son autorité. C'est-à-dire que jamais, d'une part, l'Église latine représentée par son autorité souveraine, Pape ou concile œcuménique, n'a formulé un catalogue des erreurs qu'elle aurait imputées à l'Église orientale et formellement condamnées; d'autre part, jamais non plus l'Église orientale réunie en assemblée plénière et véritablement représentative de cette Église, n'a dressé une liste des erreurs qu'elle imputerait à l'Église romaine et qu'elle aurait jugées contraires à sa propre doctrine.

Il est constant, en effet, que depuis l'époque funeste de la division, l'Église orientale n'a jamais tenu d'assemblée plénière dans laquelle elle aurait fulminé l'anathème contre l'Église latine. Il y a eu des écrits émanant d'évêques, ou même de patriarches, qui ont prononcé une condamnation, cela est incontestable; mais ces écrits n'ont jamais reçu une approbation formelle et explicite de l'Église orientale elle-même réunie dans le but de défendre sa doctrine contre l'Église latine, puisqu'une réunion de cette nature n'a jamais eu lieu. Il n'y a donc dans les actes de Photius, de Michel Cérulaire, de Marc d'Éphèse et des autres qui ont suivi ces premiers tenants de la division, qu'un incident personnel qu'on ne peut avoir le droit d'attribuer à l'Église orientale elle-même. Car, dit le synode de Jérusalem : « L'Église orientale ne reconnaît ni à un homme, « ni à deux, ni même à un plus grand nombre, agissant comme « parties et non comme tout, le droit de prononcer sur sa doc- « trine. » Ce synode s'exprime ainsi, après avoir déclaré que la confession de foi de Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, ne pouvait pas être celle de l'Église orientale, parce qu'il aurait été nécessaire pour cela qu'elle eût « le jugement con- « forme et la signature des autres saints patriarches, et l'assen- « timent unanime de tout le clergé et des autres membres de « l'Église recommandables par leur sainteté et par leur sagesse, « de sorte qu'il fût constant que personne parmi ceux-là n'y fai- « sait opposition (1). » Un concile seul, d'après la doctrine de l'Église orientale, aurait le droit de prononcer définitivement

(1) Hardouin, t. XI. *Concile de Jérusalem*. c. III, p. 211. On peut conclure de là l'autorité que peut avoir en Orient l'encyclique patriarcale.

en matière doctrinale et il est bien certain que, pour elle, aucun concile n'a été tenu depuis la rupture (1).

Ce fait que l'Église orientale ne s'est jamais prononcée officiellement contre l'Église latine devient encore plus frappant, si on le met en regard de la conduite tenue par elle vis-à-vis du protestantisme. Dès que la grande hérésie occidentale eut entrepris de pénétrer en Orient, toute l'Église orientale se leva pour faire entendre contre elle ses protestations les plus énergiques, et pour l'anathématiser dans un grand nombre de synodes. C'est qu'alors elle se trouvait véritablement en face de l'erreur, et elle sentait le besoin de défendre les antiques traditions de ses pères dans la foi, contre les négations luthériennes et calvinistes. Si elle a pris une attitude différente vis-à-vis de l'Église latine, tout en demeurant éloignée d'elle, c'est qu'elle n'a jamais éprouvé le besoin de se prémunir contre les doctrines professées par elle.

Mais il y a plus encore. Toutes les fois que l'Église orientale s'est mise en rapports avec l'Église latine, en faisant taire le parti pris de maintenir malgré tout la rupture, l'entente s'est faite aisément sur la doctrine, à la satisfaction commune, sans que l'Église romaine ait eu à modifier en rien sa croyance. Ainsi, après Photius, l'union a été rétablie avec une extrême facilité et a duré jusqu'à Michel Cérulaire, c'est-à-dire près de deux siècles, sans que les doctrines de l'Église romaine, les mêmes pendant cette période qu'au temps de Photius et de Cérulaire, y aient mis le moindre obstacle. L'union s'est également faite plus tard aux conciles de Lyon et de Florence, après une discussion approfondie des divergences, discussion qui a abouti à faire éclater au grand jour l'accord parfait des deux Églises dans la profession d'une même doctrine.

Il s'est passé dans notre siècle un fait d'une tout autre nature, mais qui n'en démontre que mieux l'identité de doctrines dans les deux Églises. Trois évêques grecs-unis, entraînant à leur suite un grand nombre de prêtres et plus d'un million de fidèles, ont renoncé, il y a un peu plus d'un demi-siècle, à la communion du Saint-Siège pour entrer dans l'Église russe. « Or, écrit

(1) Les théologiens orientaux non unis ne reconnaissent pas, en effet, comme vrais conciles, ceux de Lyon et de Florence qui, d'ailleurs, ont confirmé l'accord dans la doctrine.

le P. Gagarin d'après les documents officiels publiés à cette occasion, « dans cette circonstance mémorable, le synode a
 « déclaré solennellement qu'il n'y avait aucune différence dog-
 « matique entre l'Église romaine et l'Église russe, cela est
 « incontestable. Les évêques grecs-unis, avant de renoncer à
 « l'obédience du Pape, reconnaissaient l'autorité du concile de
 « Florence, et acceptaient l'acte d'union avec les cinq points qui
 « y ont été réglés; ils avaient donc la même foi que le Pape et
 « toute l'Église catholique. Aujourd'hui ils sont sous l'obédience
 « du synode et en communion avec l'Église russe et les autres
 « Églises orientales; ils ont donc aussi la même foi. Ce sont
 « deux faits qu'il est impossible de révoquer en doute. Ont-ils
 « changé de croyance? Non; dans tous les actes de cette réu-
 « nion il n'y a pas trace d'une abjuration. Bien plus, le synode
 « lui-même a déclaré que cette abjuration n'était pas nécessaire,
 « qu'il n'y avait pas eu d'autre cause de séparation que l'inter-
 « ruption de la communion, et que pour opérer la réunion il
 « suffisait de rétablir la communion... Le synode pouvait-il
 « reconnaître d'une manière plus authentique que la foi de
 « l'Église romaine ne contient, à ses yeux, aucune erreur (1)? »

On ne s'étonne pas, après cela, d'entendre le procureur général du saint synode déclarer : « que toutes les différences dans le symbole, dans les rites, etc., ne sont pas importantes (2). » Il n'y en a qu'une, à ses yeux, la primauté du Pontife romain.

Or l'admission pratique de cette primauté par l'Église orientale est un fait dont témoigne toujours sa liturgie, au point qu'un auteur russe a pu écrire : « Quant à la suprématie de
 « saint Pierre sur tous les apôtres et à l'autorité de ses successeurs
 « sur toute l'Église, les livres d'office de l'Église russe (et par là
 « même de l'Église grecque tout entière) sont remplis des té-
 « moignages les plus explicites, au point qu'on pourrait les as-
 « similer à la doctrine ultramontaine qui met le Pape au-dessus
 « des conciles (3). »

De son côté, l'Église latine n'a jamais non plus anathématisé et condamné l'Église orientale comme hérétique. On peut suivre un à un tous les conciles tenus en Occident depuis le

(1) *Études de théologie*, etc., année 1859, p. 62.

(2) *Dublin Review*, 1893.

(3) *La Russie est-elle schismatique?* par un Russe orthodoxe, Paris, 1859, p. 43.

onzième siècle, on n'y trouvera aucune condamnation portée contre l'Église grecque. Cependant que d'hérésies l'Église latine n'a-t-elle pas dû proscrire depuis cette époque? Si elle a tenu une conduite différente vis-à-vis de l'Église orientale, c'est qu'elle ne la considérait point comme séparée d'elle par une doctrine hétérodoxe.

De ces deux faits constatés découle cette conséquence d'une très grande importance : ce ne sont point les deux Églises, latine et orientale, agissant comme telles, qui s'imputent l'une à l'autre une série plus ou moins longue d'erreurs, et qui s'anathématisent mutuellement; il n'y a, en cela, qu'un acte de certains personnages faisant partie, il est vrai, de ces Églises, mais qui n'ont pas reçu d'elles mission officielle pour parler en leur nom.

Il ne faudrait pas conclure de là que parmi les divergences relevées dans les discussions entre Grecs et Latins, il ne s'en trouve aucune qui fasse l'objet d'un dogme manifestement admis par la tradition de l'Église catholique : cette conclusion serait opposée aux faits : mais il faut en conclure qu'on ne trouvera nulle part aucun dogme défini dans l'Église latine absolument rejeté par l'Église grecque, ni aucune doctrine unanimement et définitivement admise par l'Église grecque condamnée par l'Église latine; ce qui suffit pour qu'il n'existe pas entre elles d'opposition dogmatique, et ce qui réduit la question théologique à des proportions telles qu'elle ne saurait plus être un obstacle bien sérieux à l'union.

On aboutit à la même conclusion par une autre considération dont l'histoire atteste également le bien fondé. Parmi tous les griefs articulés par les auteurs orientaux hostiles à l'Église latine, depuis Photius jusqu'à nos jours, il n'en est aucun qui soit unanimement formulé : preuve évidente qu'il s'agit là d'attaques personnelles à ceux qui soulèvent l'un ou l'autre de ces griefs, et rien de plus (1).

On le voit, la question théologique ainsi entendue, et elle doit être posée dans ce sens pour ne pas sortir de ses vraies limites, sera aisément tranchée, dès que le désir sincère de l'union aura supprimé les anciennes préventions déjà bien amoind-

(1) Voir dans la *Revue de l'Orient chrétien* du 1^{er} mars au 15 avril un long article sur cette question.

dries. Il suffira pour cela de recourir aux monuments traditionnels de l'Église orientale que les discussions stériles du passé ont laissés intacts, et qui sont en parfaite harmonie avec ceux sur lesquels l'Église romaine appuie toutes ses croyances. C'est l'esprit de discorde qui a fait naître la controverse; l'esprit de concorde la supprimera comme un incident mille fois regrettable qui n'a plus aucune raison d'être, et l'accord parfait des doctrines éclatera au grand jour.

Certains auteurs, il est vrai, croient trouver une incompatibilité dogmatique plus sérieuse dans la conception différente de l'Église par les Orientaux et par les catholiques.

« Le fait même de la proclamation de certains dogmes par les Latins, écrit M. Leroy-Beaulieu, alors que les Grecs repoussent toute définition dogmatique nouvelle, a une sérieuse gravité. Cette opposition révèle une conception différente du rôle de l'Église et de la marche du christianisme. Pour les catholiques, la période des définitions doctrinales reste toujours ouverte; pour les orthodoxes, elle est depuis longtemps close. Ils n'ont rien à ajouter aux décisions des grands conciles antérieurs à la rupture de Rome et de Constantinople. Notre Église, disait sous Nicolas à un théologien anglais Séraphim, métropolitain de Pétersbourg, notre Église ne connaît pas de développement. A cet égard, l'orthodoxie est presque aussi éloignée des catholiques que des protestants. L'Orient, qui jadis a éucidé et formulé pour l'Occident (1) les dogmes fondamentaux du christianisme, condamne toute adjonction, comme toute dérogation, à l'œuvre des vieux conciles (2). »

La divergence serait, en effet, vraiment sérieuse, si la conception attribuée ici à l'Église orientale du rôle de l'Église et de la marche du christianisme était vraiment sienne. Mais cette conception trop étroite n'appartient pas plus à l'Église orientale elle-même que les récriminations de certains de ses écrivains contre l'Église de Rome. Elle est le fait de quelques auteurs dé-

(1) Pour être absolument exact, l'auteur aurait dû écrire : *de concert avec l'Occident*.

(2) *L'Empire des Tsars et les Russes*, t. III, p. 66. Cette pensée est présentée d'une manière à peu près identique dans un article anonyme de la *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mars 1891. C'est également sur ce même principe que repose toute l'argumentation de la récente encyclique du Patriarcat de Constantinople.

sireux, avant tout, de donner une explication quelconque de l'impuissance où se trouve réduite, de son propre aveu, l'Église orientale, de tenir un véritable concile qui aurait qualité pour trancher les questions dogmatiques. Elle sait fort bien que l'antique règle des conciles, et elle l'avoue dans des ouvrages revêtus des plus hautes approbations, exige la présence personnelle ou par ses légats et la sanction du Pontife de Rome, pour qu'une assemblée plénière ait la qualité de concile œcuménique. Ceux qui veulent, malgré tout, rester attachés à cette Église, concluent de l'impuissance où elle se trouve réduite de formuler un dogme, à l'inutilité de nouvelles définitions dogmatiques, et par là-même à l'immobilité absolue de l'Église depuis le neuvième siècle. Mais en agissant ainsi, ils contredisent manifestement toute l'histoire de l'Église orientale, la livrent sans défense à toutes les attaques des novateurs, en même temps qu'ils lui déniaient le droit de s'inscrire en faux contre les doctrines de l'Église romaine. ce qui, pour le dire en passant, relève toute portée à un débat doctrinal quelconque.

Mais l'Église orientale n'a jamais accepté ce rôle de momie que lui assignent ainsi certains de ses représentants. La preuve en est évidente dans toutes ses professions de foi qui imposent aux fidèles une multitude de dogmes dont ne se sont jamais occupés les sept premiers conciles, et que cette Église n'a pas hésité à formuler en condamnant spécialement le protestantisme, au dix-septième siècle. Elle proclame d'ailleurs, dans ces mêmes professions de foi, que les conciles ne sont pas l'unique source de sa foi : elle y joint l'Écriture Sainte, interprétée par la tradition et les écrits des Pères qui contiennent manifestement de nombreux dogmes étrangers aux débats conciliaires des siècles de concorde avec l'Église romaine. Ses meilleurs théologiens n'ont pas une manière différente d'envisager le dogme, et c'est à eux, c'est surtout à elle qu'il faut s'adresser de préférence à tel ou à tel de ses enfants, qui n'a pas qualité pour parler en son nom, lorsqu'on veut connaître sa vraie doctrine. Il en est donc de cette prétendue opposition comme de toutes les autres : elle est le fait exclusivement personnel de quelques-uns et non celui de l'Église orientale elle-même.

II

Non moins nuisibles à l'union ont été les querelles liturgiques et disciplinaires qui, de bonne heure, se sont mêlées aux discussions théologiques proprement dites, et ont produit sur les esprits une impression plus profonde et plus durable, parce qu'elles étaient plus accessibles à tous. Concentrées d'abord sur quelques points particuliers fort peu nombreux, elles ont bientôt franchi ces limites restreintes pour se généraliser et être réduites en pratique par des agissements regrettables à tous égards.

Les croisades leur fournirent l'occasion de sortir de l'état théorique dans lequel elles étaient restées jusqu'à cette époque. Lorsque les croisés se furent emparés de la Palestine, de la Syrie, et plus tard de Constantinople, les besoins religieux des Latins, maîtres de ces contrées, amenèrent naturellement la fondation de nombreux évêchés latins et même de patriareats de ce rite, là où n'avait existé jusqu'alors que la hiérarchie de rite oriental. Les fidèles latins soumis à la juridiction de la nouvelle hiérarchie étant les maîtres du pays, les évêques, et surtout les patriarches venus de l'Occident, voulurent dominer l'Église orientale et se poser en maîtres vis-à-vis d'elle. Les prélats orientaux opposèrent de la résistance à ces prétentions, et protestèrent contre l'envahissement dont ils étaient victimes. Des compétitions ardentes s'engagèrent, malgré les efforts des Papes pour maintenir la concorde, et les évêques orientaux jugeant leurs droits méconnus, abandonnèrent peu à peu l'union qui, pour eux, était une sorte d'asservissement. Les règlements ecclésiastiques alors en vigueur s'opposaient, en effet, à la présence simultanée de deux évêques, même de différents rites, sur le même siège, et la prédominance étant accordée partout au titulaire latin, les évêques grecs n'étaient plus qu'une sorte de coadjuteur ou vicaire général du prélat latin, auquel ils devaient être soumis en tout (1). Les Grecs refusèrent de s'astreindre à ce rôle de subordonnés; l'union devenant par là impossible, les Latins furent amenés à faire embrasser leur rite

(1) Quatrième concile de Latran, cap. IX.

propre à ceux des Orientaux qui adhéraient au catholicisme. Cette ligne de conduite ne pouvait manquer de paraître, aux yeux des populations, une manière de condamnation pratique des rites de l'Orient, dont Rome cependant confirmait la légitimité, même lorsque les circonstances dont nous venons de parler et la discipline en vigueur la forçaient à les placer dans une sorte d'infériorité. Cet état de choses si défavorable à l'union devait se perpétuer après les croisades, surtout dans les terres qui restèrent soumises à des États latins. Des sièges épiscopaux y furent établis et devinrent naturellement des centres de latinisation.

On ne saurait s'en étonner, si on veut bien réfléchir à ce fait, que des canonistes n'hésitaient pas à condamner comme illégitimes tous les usages liturgiques et disciplinaires de l'Orient qui ne concordaient pas avec les usages latins. Benoît XIV se porte garant de ce fait qu'il réproouve en ces termes : « Elle est injuste et erronée, en même temps qu'opposée à la paix et à l'union, la manière de juger de ceux qui, connaissant seulement les livres liturgiques latins, et puisant d'ailleurs uniquement leur science dans les écrits de certains de nos auteurs, fort au courant, sans doute, des choses qui nous concernent, mais ignorant les coutumes des Grecs et la conduite du Siège Apostolique à leur égard, n'ont pas hésité à condamner, dans leurs rites sacrés, tout ce qui n'est pas conforme au rite latin et ne concorde pas avec lui (1). »

Ce jugement défavorable sur les coutumes rituelles des Orientaux était assez répandu, un siècle avant Benoît XIV, pour faire écrire, par un des examinateurs de l'*Eucologe* de Goar : « Jusqu'ici la renommée avait répandu, auprès d'un grand nombre, cette opinion défavorable : que l'Église orientale était complètement en désaccord avec celle d'Occident, et qu'elle était dans l'erreur au sujet des sacrements, c'est-à-dire en ce qui est le fondement de l'Église catholique. »

Plus ou moins imbus de ces opinions qui avaient cours dans leur pays d'origine, certains missionnaires venus après les premiers essais de latinisation en Orient, se laissèrent entraîner eux-mêmes dans cette voie. portés qu'ils y étaient d'ailleurs

(1) *Ex quo primum*, § VIII.

déjà par le désir de rendre plus intime l'union de ceux qu'ils ramenaient à l'Église romaine. Cette raison n'était pas dépourvue de valeur en un temps où les unions réalisées étaient peu durables et cédaient à la première occasion. Il y en avait une autre non moins grave que celle-là. A une époque où les Églises orientales unies n'étaient pas encore organisées d'une manière stable, les missionnaires ne trouvaient point souvent autour d'eux de pasteurs de rite oriental auxquels ils auraient pu confier leurs conquêtes. Forcé leur était donc, sous peine de travailler en vain, de les amener à adopter le rite latin, dans lequel seuls ils trouveraient les secours nécessaires à leur vie spirituelle. Il faut remarquer d'ailleurs, à la décharge de ces premiers ouvriers de l'union, que la défense de passer d'un rite à un autre ne paraît pas avoir été si rigoureuse avant le concile de Florence, bien qu'il fût interdit auparavant de molester les Orientaux au sujet de leurs observances.

Il n'en est pas moins vrai que les controverses soulevées au sujet des rites, et plus encore les essais de latinisation, devaient être funestes à la cause de l'union, entraver en bien des lieux les progrès des missions, soulever des persécutions contre les missionnaires et faire naître un préjugé qui a singulièrement éloigné les Orientaux de l'Église romaine.

C'est ainsi que le savant Assémani assigne comme une des causes de l'insuccès des missionnaires auprès des Nestoriens, la manière de faire dont il est ici question. « Les Missionnaires, dit-il, qui sont envoyés chez les Nestoriens ignorent le plus souvent leurs langues et leurs rites, et ne pénètrent presque pas dans les régions où demeurent leurs patriarches, d'où il résulte qu'ils ont affaire avec le peuple et non avec les patriarches et les évêques; non contents d'enseigner la foi, ils soulèvent, à propos du rite, des questions inutiles qui apportent la perturbation au lieu de la conciliation, au milieu de populations attachées à leurs coutumes avec une grande ténacité (1). »

La mise en acte des mêmes agissements avait empêché pendant un siècle le retour des chrétiens de saint Thomas, nestoriens du Malabar, et le respect de leur rite leur ouvrit les portes de l'Église, d'après le P. Bertrand : « Les missionnaires

(1) *Bibliotheca Orientalis*, t. III, p. 412.

Jésuites, dit-il, trouvèrent une Église de cent cinquante mille chrétiens, dits de saint Thomas, qui suivaient l'hérésie des Nestoriens. On n'avait jamais pu les ramener à la foi catholique parce qu'on avait voulu les forcer de renoncer à leur rite aussi bien qu'à leurs erreurs. Les Jésuites furent plus indulgents; de concert avec le primat des Indes, ils écrivaient au Saint-Siège et au roi de Portugal, et après en avoir obtenu l'autorisation, ils convertirent à la foi catholique ces chrétiens de saint Thomas en leur laissant leur liturgie et leur rite syro-chaldéen (1) ».

Les progrès du catholicisme en Arménie furent aussi arrêtés à plusieurs reprises parce que des missionnaires s'efforçaient d'y introduire les usages latins et mécontentaient ainsi le peuple. Ce fait est attesté par le cardinal Hergenroether dans plusieurs endroits de son *Histoire de l'Église*, où il écrit notamment : « Les Arméniens étaient constamment accusés par les missionnaires d'erreurs grossières contre la foi, bien que la plupart de ces erreurs ne fussent qu'une déviation du rite romain. Une grande méfiance régnait de part et d'autre (2) ». En Géorgie, les non-unis s'éloignaient des missionnaires par suite de la répulsion que leur inspirait le rite latin.

Il serait aisé de multiplier les témoignages de même nature pour les autres régions dans lesquelles étaient établis les chrétiens orientaux. Qu'il suffise d'ajouter ici que les succès si remarquables obtenus par les missionnaires Jésuites en Abyssinie, au dix-septième siècle, furent compromis parce que le patriarche latin, Mendez, dans un but de réforme, utile sans doute mais prématurée et trop radicale, avait substitué le rite latin à la liturgie du pays. Il en résulta une révolte terrible, et comme conséquence, la ruine complète de la mission (3). M. Louvet attribue également aux essais de latinisation les persécutions que les missionnaires eurent à subir auprès des Bulgares de la Thrace et de la Macédoine (4), et si l'île de Chypre retomba dans le schisme, après avoir embrassé l'union, c'est

(1) *Mémoires historiques sur les Missions*, p. 370.

(2) Traduction Belet, t. VI, p. 87.

(3) Baron Henrion, *Histoire générale des Missions*, t. II, 1^{re} part., p. 292. *Lettres édifiantes*, t. II, p. 331.

(4) *Les Missions catholiques au XIX^e siècle*, p. 113.

aux querelles rituelles des Grecs et des Latins qu'il faut l'attribuer.

Les choses ne pouvaient guère se passer autrement avec des peuples qui ont toujours professé un si profond attachement pour les usages rituels en vigueur au milieu d'eux. Un prêtre autrichien le constatait de la manière suivante dans un remarquable rapport écrit en 1810 : « Ils ne s'engagèrent point dans la voie naturelle, les évêques latins qui, aux temps passés, ont voulu exiger des peuples, avec l'acceptation du dogme, le changement des usages qu'eux-mêmes d'ailleurs reconnaissaient comme bons. Il en est résulté que, même alors que quelques particuliers se laissaient entraîner, la nation entière des Grecs (1) a été portée à poursuivre les Latins de sa haine et à les avoir véritablement en abomination, comme remplis de l'esprit de domination et désireux de détruire leurs coutumes. D'où il est résulté encore que les Grecs des âges postérieurs ont condamné tous les rites des Latins comme entachés de superstition. C'est pour cela que les Pontifes romains, afin de réparer le tort causé à l'Église par un zèle indiscret, ont défendu, sous les peines les plus graves, le changement de rite sous prétexte d'en embrasser un meilleur, pour quelque motif que ce soit. Ils agissaient ainsi, afin que les Grecs séparés de l'Église orthodoxe (ce sont les propres paroles de Benoît XIV, *De syn. dioc.*, l. XII, c. v, n. 8) ne puissent plus prendre, de cette manière de faire, occasion de propager parmi le peuple le bruit que les Latins veulent introduire leurs rites et leurs usages dans l'Église orientale, calomnie qu'ils répandent sans cesse contre nous, pour détourner les âmes de l'Église et les confirmer dans le schisme (2). »

Si on se servait ainsi des actes de latinisation accomplis dans les pays gréco-slaves pour détourner les peuples de l'union, on ne s'en servait pas avec moins de succès à Constantinople et dans les autres contrées soumises au pouvoir, civil et ecclésiastique à la fois, du patriarche de cette capitale. Après avoir constaté l'insuccès des missionnaires désireux d'obtenir un changement de rite, Pitzipios ajoute : « Le clergé de Constan-

(1) Par cette appellation sont désignés tous les peuples de rite grec, qu'ils soient ou non de race grecque.

(2) Nilles, *Symbolæ ad illust. Hist. Ecclesie Orientalis*, t. II, p. 771.

tinople ayant saisi avec adresse cette occasion, persuada au peuple, que l'Église de Rome n'avait d'autre but que celui de les obliger d'abandonner le rite de leurs pères, et les attirant au rite latin, leur faire perdre ainsi la seule caractéristique de leur nationalité! La conduite des Missionnaires fut désignée comme une preuve éclatante, et le peuple en fut pleinement convaincu! Depuis sa chute politique il considérait ce rite comme le seul foyer de sa nationalité : toute sa susceptibilité donc et tout son égoïsme naturel en ont été révoltés : dès lors il se confirma tout à fait dans l'idée que Rome et ses missionnaires étaient les ennemis mortels de son existence et de son avenir. Cette fatale circonstance est la seule juste prise que Rome donna indirectement au clergé de Constantinople, sans avoir jamais eu une pareille intention et contre le système qu'elle tâcha toujours de suivre au sujet de la stricte conservation de tous les rites de l'Église catholique (1) . »

Le préjugé auquel les actes dont nous venons de parler donnaient malheureusement un corps, passait ainsi du domaine religieux sur le terrain de la nationalité, et l'obstacle qu'il opposait au succès des missions devenait de jour en jour plus grave, à mesure que cet esprit de nationalité, incarné, pour les peuples orientaux, dans leur rite propre, se développait dans leur sein, comme une conséquence naturelle de l'affaiblissement de la puissance turque.

Les Latins de l'Archipel et des îles Ioniennes n'ayant pas voulu s'associer au mouvement qui devait aboutir, au commencement de notre siècle, à la fondation du royaume de Grèce, furent, par cela seul, considérés comme traîtres à la patrie et traités en conséquence. Aussi les missions latines sont-elles demeurées là absolument stériles, alors que les Églises unies prenaient, dans les autres contrées de l'Orient, les notables développements mentionnés plus haut.

Non seulement les prélats non-unis prenaient occasion de la propagande latine pour rendre leurs peuples de plus en plus hostiles à Rome, mais ils y trouvaient également prétexte à armer les Sultans contre les catholiques et surtout contre les missionnaires, même lorsque ceux-ci laissaient dans leur rite les âmes

(1) Pitzipios, *l'Église orientale*, III^e partie, p. 92.

qu'ils ramenaient à l'unité. Les *Lettres édifiantes* nous ont conservé un mémoire justificatif des Jésuites, adressé au Père Fleurian pour être transmis au roi de France, dans lequel ils repoussent comme fausse l'accusation de latiniser portée contre eux, et sur laquelle avaient particulièrement insisté les instigateurs des persécutions (1).

Ces quelques citations ne peuvent laisser subsister aucun doute sur le mal fait à la cause catholique en Orient par le préjugé répandu partout que les Latins en voulaient aux rites orientaux. Les actes qui lui ont fourni l'occasion de naître et de s'enraciner avaient beau ne pas se produire partout : la prévention aidant, ils permettaient d'attribuer à tout ce qui n'était que le fait d'un certain nombre, et même de faire rejaillir sur l'Église latine l'accusation de vouloir absorber l'Église orientale en la latinisant. Jointe à celles que nous avons déjà indiquées, cette nouvelle cause de discorde rend parfaitement compte de l'insuccès relatif des missions latines en Orient, sans qu'il soit besoin, redisons-le encore, pour l'expliquer, de recourir au prétendu esprit d'hérésie et de schisme des Orientaux. C'est bien assez de leurs torts trop réels sans qu'il soit nécessaire d'en ajouter d'imaginaires et qui ne reposent sur rien!

Heureusement la lumière se fait de jour en jour sur toutes ces questions trop longtemps reléguées à l'arrière-plan, et à mesure qu'elle devient plus intense, elle attire aux Orientaux de nouvelles sympathies. On verra dans les lignes suivantes que tout paraît se préparer, en Orient, pour une action plus efficace des missions catholiques, jusqu'ici entravées dans leur marche en avant.

P. MICHEL,
des Pères Blancs.

(A suivre.)

(1) Tome I^{er}, p. 186.

FRAGMENTS

D'UNE CHRONIQUE SYRIAQUE INÉDITE RELATIFS SURTOUT A SAINT PIERRE ET A SAINT PAUL

(MS. SYR. ADD. 14612 DU BRIT. MUS.)

INTRODUCTION

Parmi les actes apocryphes des apôtres édités en syriaque par M. Wright (1), on n'en trouve aucun concernant saint Pierre et saint Paul. — Il ne faudrait pas en conclure que ces deux grands saints n'occupent aucune place dans la littérature syriaque, car le ms. add. 12172, fol. 12-21, raconte les martyres de saint Pierre, de saint Paul et de saint Luc (2). Il est vrai que plusieurs pages sont très difficiles, pour ne pas dire impossibles, à lire. Ce motif suffirait à la rigueur pour nous expliquer la non-édition de ces récits. Ils sont, je crois, comme les actes apocryphes publiés par M. Wright, des traductions du grec. — Les mêmes récits se retrouvent, mais en plus mauvais état encore, dans le ms. add. 14732, fol. 223-227 (3).

Enfin, dans une chronique syriaque non éditée, qui se trouve dans le ms. palimpseste add. 14612, écrit au plus tard vers le dixième siècle (4), j'ai trouvé incidemment quelques détails intéressants sur saint Pierre et saint Paul. L'auteur paraît suivre plusieurs chroniques, car nous le voyons, pour ainsi dire,

(1) *Apocr. acts of the apostles*, texte syriaque et trad. anglaise, London, 1871.

(2) Ce ms. serait du dixième siècle. *Catal. des mss. syriaques de Wright*, p. 1117.

(3) *Catal. Wright*, p. 113-18°.

(4) *Ibid.*, p. 1041.

quitter l'une pour résumer l'autre à la suite (1). Mais les faits, certains d'ailleurs, comme les durées des règnes des empereurs romains et des pontificats des Papes, étant presque tous exacts, nous devons en conclure que notre auteur suivait des chroniqueurs sérieux, et nous sommes ainsi amenés à attribuer une certaine importance aux faits controversés ou aux légendes qu'il nous raconte. Je veux surtout parler de la légende d'après laquelle la tête de saint Paul aurait été « égarée » pendant plus de trente-trois ans, et n'aurait été retrouvée que sous Évariste. Cet extraordinaire récit, que je n'ai pas encore lu ailleurs (2), m'a décidé à transcrire et à publier ce passage (3).

F. NAU.

25 août 1896.

(1) Par exemple, après avoir résumé la légende de Protonica et avoir dit que Simon Pierre prêchait à Rome, il reprend ensuite un autre récit (avec les légendes de Simon le Magicien), dans lequel Pierre est à Antioche. De même, après avoir dit que saint Pierre et saint Paul ont été martyrisés à un intervalle de près de quatre mois l'un de l'autre, il prend dans un auteur une légende sur saint Paul qui les suppose martyrisés le même jour. — L'auteur est donc à proprement parler un compilateur. Son nom est du reste inconnu.

(2) En particulier il ne figure pas dans les actes grecs de saint Pierre et de saint Paul publiés par Tischendorf, *Acta apost. apocrypha*, Lipsia, 1851, ni dans Baronius, ni dans le *Liber Pontificalis*.

(3) Dans le ms. syriaque n° 231 de la Bibl. nat. de Paris, écrit au treizième siècle se trouve entre deux vies de saints le récit des martyres de saint Pierre et de saint Paul (fol. 338-339). D'après ce ms. saint Pierre prêcha à Antioche durant une année et à Rome durant vingt-sept ans, de la première année de Claude à la treizième année de Néron; il fut martyrisé le même jour que saint Paul. Puis le récit est presque identique à celui du ms. de Londres : mais le Pape sous le pontificat duquel on retrouve le chef de saint Paul, est saint Nixte. Le commencement du nom est illisible à Londres, j'avais cru à tort pouvoir lire Évariste.

On trouve aussi à Paris une lettre apocryphe de Denys l'Aréopagite à saint Timothée, relative aux martyres de saint Pierre et de saint Paul (ms. syr. 231, fol. 130-135 et n° 235, fol. 51-55). C'est de la mauvaise rhétorique qui n'intéresse ni l'histoire ni même la légende.

F. NAU.

7 octobre 1896.

(Fol. 9, 1.)

* ܘܕܢܝܘܢ ܠܘܟܠܐ ܠܠܘܟܠܐ ܕܝܗܘ ܡܕܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܝܘܗܘܘܢ
 ܝܦܥ ܠܦܠܝܚܝܘܬܗ ܕܝܠܘܟܠܐ. ܘܠܐ ܡܠܟܐ ܡܠܐ ܐܢ ܘܟܠ
 ܝܘܗܘܘܢ ܡܕܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܡܚܘ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܠܝܘܟܠܐ ܕܢܝܘܢ.
 ܕܢܝܘܢ ܘܟܠܐ ܡܠܟܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ
 ܡܠܐ ܐܢ ܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ ܠܝܘܟܠܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ
 ܕܚܠܝܦܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ
 ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ
 ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ
 ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ
 ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ
 ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ.
 ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ
 ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ
 ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ
 ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ
 ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ
 ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ.

(Fol. 9 v., 1.)

* ܘܕܢܝܘܢ ܠܘܟܠܐ ܠܠܘܟܠܐ ܕܝܗܘ ܡܕܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܝܘܗܘܘܢ
 ܝܦܥ ܠܦܠܝܚܝܘܬܗ ܕܝܠܘܟܠܐ. ܘܠܐ ܡܠܟܐ ܡܠܐ ܐܢ ܘܟܠ
 ܝܘܗܘܘܢ ܡܕܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܡܚܘ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܠܝܘܟܠܐ ܕܢܝܘܢ.
 ܕܢܝܘܢ ܘܟܠܐ ܡܠܟܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ
 ܡܠܐ ܐܢ ܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ ܠܝܘܟܠܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ
 ܕܚܠܝܦܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ
 ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ
 ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ
 ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ
 ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ
 ܕܚܠܝܦܐ. ܘܠܝܘܟܠܐ ܡܠܐ ܡܚ ܕܢܝܘܢ ܕܝܗܘ ܡܠܟܐ ܕܚܠܝܦܐ.

(a) Psito. ܝܘܗܘܘܢ ܡܚ ܡܠܟܐ.

اعلمت بهي حمر هلف زمعل الحلا. هيجعل سمحنا ام
 وهف همل حبالا. هومعدو دلجو هوحسه للاهوا
 ممر به فلهوه عمع ده ستسا ت هقعدا. سم
 اذير مدلا (الهوا) مع حلا; وهلف حومص مع الهمر
 مدلا همنع سيعا ومدلا هو امع هومص مدلا
 املا هاهبل حوموهيل. حمر عيلا لهي بلانلا استرا
 به; وهوه. ممر به حلا; وهو حبالا; وهومص. لهمه هوه
 ومدلا; ده ده هلهف حلي; بلما هومعدا وه. وهو
 ادهعهف مدملا حاههه... دما; وه. امحمر به
 عتق ما امحمر هاحهف عبالا... سم امحمر
 ادهههف عتقا هه. هلهف ممر حلا; وههف ت
 ومدلا; سم ده لههف حبالا; وهومص عمع ما ستسا
 ممر مع حلا; وه املا. سم هلهف امحمر عمع
 ت امحمر مع حلا; وه ومدلا. سم. دههف ي
 وهوملا; اسم: اسم: (الحه); سم حلا عمع ح
 حلا حبالا; بلما احلمه: دههف ما وهوملا;
 سم ممر املا. عتق ما ستسا سم. ممر مع حلا; وه
 مدمه. هوه; هلهف وهو مدح; وه. لهوا مدلا
 لينا امر بلما هوه; حلا; وه... سم به امحمر
 وهوملا; عتق مه. حلا مع حلا; وه (لا; وه) ده. سم
 لهوا سبالا امحمر هومص اسم مدلا دههف
 وهومص. مدمه ادهعهف وهومص سم حلا عمع ه
 لعف مع حلا هوه; وههه...

(Fol. 10 r.)

TRADUCTION

Véronique était femme d'Hérode, roi de Kalqida (1), et Drusilla du chef Félix (2). Bientôt mourut cet Hérode, roi de Kalqida. Il laissa deux enfants nommés Veronicus et Hyrcanus qu'il eut de Véronique, et un troisième nommé Aristobule qu'il eut de Marie. Enfin mourut aussi Aristobule leur frère (3), fils du premier Aristobule auquel il aurait dû succéder (4).

Claude César donna à Agrippa le royaume de son oncle et y ajouta la tétrarchie de Philippe et celle de Lysanias (5). Cet Agrippa, comme nous l'avons dit, avait été abandonné tout jeune par son père Agrippa. Claude régna quatorze ans (6).

A cette époque, Simon (1) prêchait à Rome, et quand Protoclica, femme de Claude, vit les prodiges qu'il opérait, elle crut au Messie et alla à Jérusalem pour prier aux Lieux Saints : au Golgotha et à la Résurrection (au Saint-Sépulcre). Elle s'informa du bois vénéré de la Croix; les Juifs, pressés par elle, le lui apportèrent, et elle le confia à Jacques, qui était à cette époque le chef de l'Église des croyants (8).

Après Claude régna Néron, qui fit roi de la petite Arménie Aristobule, fils d'Hérode roi de Kalqida, frère du grand Agrippa...

Les saints apôtres passèrent de Palestine en Syrie; ils instruisaient et enseignaient les peuples. Et quand les habitants

(1) Doit être la région *Xαλιδική* (Chalcidica) en Josèphe, *De bello jud.*, VII, vii, 1. Cet Hérode époux de Marie (Mariamme) est celui qui ordonna le massacre des Innocents: il est appelé dans la Bible roi de Judée, (Matth., n. 1, 22), ou tétarque de Galilée (Luc. iii, 1 et xxiii, 6, 7).

(2) Actus Ap., xxiv, 24.

(3) Cet Aristobule était le frère d'Hérode et d'Agrippa.

(4) Celui-ci était fils d'Hérode le Grand (Josèphe, *A. J.*, XVIII, v, 1).^{*}

(5) En Josèphe (*A. J.*, XIX, v), excepté la tétrarchie de Philippe.

(6) II-54.

(7) Simon Pierre.

(8) Cette *légende* est bien connue, sinon bien éclaircie. — Plusieurs textes syriaques de la légende ont été publiés par M. E. Nestle, Berlin, 1889.

Voir aussi Tixeront, *les Origines de l'Église d'Édesse*: Paris, 1888.

d'Antioche eurent reçu la parole du Seigneur, les apôtres y construisirent un autel, et y bâtirent une église pour la première fois; depuis lors les disciples furent appelés chrétiens (1). Le fondement de l'église d'Antioche fut posé par Pierre, l'année 350 d'Alexandre (39). C'est de Pierre que reçurent la parole de vie Antioche et toute la Syrie, avec la Cilicie et la Galatie jusqu'au Pont.

Dans ce temps il y eut des discussions entre Pierre et Simon (le Magicien). Pierre le réfuta souvent et le confondit. Simon était expert dans tout genre de magie, mais le peuple qu'il attira dans ses erreurs revint à la vérité. Alors aussi, Clément et ses frères se convertirent et furent instruits par Pierre.

Mais quand le peuple d'Antioche fut converti, c'est-à-dire après [huit] (2) ans, Pierre se mit en route pour Rome; il fut deux ans en chemin et laissa à sa place comme premier évêque d'Antioche Évodius. Quand il arriva à Rome, il réfuta de nouveau Simon, et Dieu créa par son moyen un siège dans l'Église de Rome.

Beaucoup de fidèles se réunirent aussi autour de Marc, le disciple de Pierre dont il est question dans la lettre catholique (3)... C'est Marc qui, pour la première fois, prêcha la parole de Dieu en Égypte... puis en Libye, à Thèbes et jusqu'aux confins de l'Inde. Il fut évêque d'Alexandrie durant six ans (4), l'an [350] des Grecs... et Anianus lui succéda comme second évêque d'Alexandrie.

Dans le même temps, comme Paul prêchait la parole de Dieu à Iconium, sainte Thècle, première martyre, se convertit, et depuis lors elle voyageait constamment avec Paul sous un habit d'homme (5) avec les cheveux coupés, et elle supporta beaucoup de persécution pour la vérité.

(1) Actes des Ap., xi, 26.

(2) Lire cinq; avec deux ans de voyage, nous aurons sept (sept est le nombre du *Liber Pontif.*, avec cinq comme variante).

(3) Ep. Petr., I, v, 13.

(4) En Bar Hébreus : pendant douze ans, éd. Abbeloos et Lamy, t. I, col. 36.

Pour les anciens l'Inde touchait l'Éthiopie (Socr., I, xix).

(5) Même récit dans les Actes grecs. Tischendorf. *Acta apost. apocrypha*. Lipsiae, 1851, p. 59. Le traducteur syriaque met un adjectif pouvant présenter un double sens : elle revêtit des habits virilement (ou à la manière des hommes) et elle se ceignit les reins virilement.

La douzième année de Néron qui est l'an 375 d'Alexandre, Paul fut martyrisé à Rome par l'ordre de Néron le 5 Thomouz. La même année, Pierre subit aussi le martyre, crucifié la tête en bas, le 28 du premier Conoun (1). Beaucoup de fidèles moururent aussi ce même jour; Marc alla durant la nuit avec des frères descendre Simon son maître de la croix; il prit aussi le corps de Paul (2), mais comme il faisait sombre, il ne put trouver la tête. Un homme zélé sortit de Rome au matin, rassembla les corps et les membres dispersés des martyrs, ainsi que la tête de Paul, et les cacha dans un certain lieu.

Longtemps après, un pâtre qui avait là une étable de brebis, prit la tête de Paul qu'il avait trouvée, et la plaça au-dessus de son étable; pendant la nuit il vit comme un feu brûler au-dessus de la tête. Ce fait fut raconté et arriva jusqu'à saint Évariste, évêque de Rome à cette époque.

Les clercs dirent que c'était la tête de Paul, mais d'autres trouvèrent qu'il ne convenait pas de la mettre sans plus ample recherche près des corps des saints. Après une longue discussion, ils convinrent de mettre la tête aux pieds de l'apôtre, ils firent l'office des vêpres durant la nuit, et au matin ils trouvèrent que la tête était montée à sa place et que la vertèbre coupée par le glaive adhérait au crâne. Tous crurent et louèrent Dieu.

Pierre fut vingt-cinq ans deux mois et trois jours (3) à prêcher

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur la date de la mort de saint Pierre et de saint Paul. Bar Hebraeus place leur mort le même jour, le 29 Haziron ou le 25 Thomouz de l'an 383 des Grecs, la treizième année de Néron. (Abb. et Lamy, t. I, p. 35.) — D'après le ms. add. 12172 (*Catal. Wright*, p. 1117), ils sont martyrisés tous deux le 29 de Haziron, mais saint Pierre l'est trois ans avant saint Paul. — Baronius cite quelques auteurs (I, p. 590), qui font mourir saint Pierre et saint Paul le même jour, mais pas la même année.

L'opinion commune serait qu'ils sont morts le même jour de la treizième année de Néron. Cependant saint Épiphane (*Har.*, XXVII, Migne, col. 374) donne la douzième année de Néron. J'ajoute que dans l'Église syrienne monophysite, la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul est célébrée le 29 du mois de Haziron.

(2) Tout à l'heure, notre auteur mettait un intervalle de quatre mois entre les martyres de saint Pierre et de saint Paul, ici, il paraît supposer qu'ils ont eu lieu le même jour.

(3) C'est exactement le nombre du *Liber Pontif.*; mais notre auteur fait venir saint Pierre à Rome sous Claude, et pas sous Néron (ce qui ne pourrait nous donner vingt-cinq ans de séjour à Rome, V. *Lib. Pont.*, 1886, p. 119). Sa chronologie n'offre donc aucune absurdité.

la parole de Dieu, après qu'il eut quitté Antioche pour aller à Rome. [Il fit ce voyage] parce que Simon le Magicien trompait Rome ainsi que toute l'Italie, l'Espagne, la Bretagne et les pays d'alentour. Son successeur fut Lin. Saint Paul le mentionne (1) dans son épître à Timothée qui fut le premier évêque d'Éphèse (2)...

Néron mourut après un règne de douze ans (3), puis Galba régna un an...

Vespasien régna dix ans et eut pour successeur Titus. La seconde année de Titus, Lin, après avoir dirigé l'Église de Rome pendant onze ans (4) et plusieurs mois, eut pour successeur Anaclét (5).

Quand Titus eut régné deux ans (6), il eut pour successeur son frère Domitien. La quatrième année de Domitien, Anianus d'Alexandrie, après vingt-deux ans de pontificat, laissa son siège à Abilius (7). La douzième année de Domitien, Anaclét, après un pontificat de douze ans et un mois (8), eut pour successeur Clément. Paul raconte que ce Clément lui vint en aide (9), et il nous reste de lui une longue lettre aux Corinthiens.

Quand Domitien eut régné quinze ans (10), son fils Nerva lui succéda et après un règne d'un an, il laissa le trône à Trajan...

La troisième année de Trajan (11), mourut Clément après un pontificat de neuf ans (12), et il eut pour successeur Évariste.

(1) Il Tim., iv, 21.

(2) I Tim., i, 3.

(3) Il faut lire 11 (51-68), ou plus exactement treize ans sept mois. (*Lib. Pont.*, 1886, p. 119, note 4.)

(4) C'est le nombre du *Lib. Pont.*, onze ans trois mois douze jours (p. 121).

(5) Appelé Clet chez les Latins. Bar Hebraeus donne aussi Anaclét. Pas plus que notre auteur, il ne connaît Clet. — Je croirais volontiers que deux noms différents ont fini par donner deux papes différents dans le *Liber Pontif.*, où Clet est romain et Anaclét oriental (v. *Lib. Pont.*, p. LXIX et pp. 122, 125).

(6) 79-81.

(7) Abillus en Bar Hebr., *Chron. eccl.*, éd. Abb. et Lamy, I, col. 38.

(8) Dans le *Lib. Pont.*, douze ans un mois et onze jours, p. 122.

(9) Philipp., iv, 3.

(10) 81-96. Nerva n'est pas son fils.

(11) Trajan, 98-117.

(12) D'après le *Lib. Pont.*, neuf ans deux mois dix jours (p. 123).

MÉLANGES

VI

LES CHRÉTIENS DU MALABAR

C'est une tradition constante dans les Églises orientales que l'apôtre saint Thomas, après avoir évangélisé la Syrie, s'avança jusqu'aux Indes, y prêcha avec succès la foi chrétienne et y fut enseveli, selon l'opinion commune, dans l'île de Meliapour (1).

L'historien Bar-Hébréus, qui a résumé la tradition orientale, s'exprime ainsi : « On dit que Thomas, ayant reçu du Saint-Esprit l'ordre d'aller évangéliser les Indes, résistait en lui-même et cherchait à s'excuser de ne pas entreprendre cette route vers un peuple barbare. Pendant qu'il hésitait, on vint lui dire qu'un négociant nommé Habban, envoyé par le roi des Indes, venait d'arriver. Thomas alla le trouver pour prendre des renseignements sur le pays. Tandis qu'il se rendait près de lui, le Seigneur lui apparut sous la figure d'un marchand, et, le prenant par la main, il le conduisit vers Habban à qui il dit : « Voilà mon serviteur; c'est un honnête ouvrier; si tu en as besoin, achète-le. » Habban répondit : « Je suis venu exprès. » Habban paya le prix convenu. Le Seigneur lui livra Thomas, à qui il remit l'argent, en lui donnant l'ordre de prêcher sans crainte.

« Après être arrivé dans l'Inde, Habban présenta Thomas au roi, qui lui demanda s'il était capable de construire un palais. Thomas se montra habile architecte. Le roi ordonna au ministre du Trésor de remettre à Thomas autant d'or qu'il serait nécessaire pour la construction de l'édifice, qui devait être terminé au retour du prince, alors sur le point de partir en campagne. Thomas distribua l'or aux pauvres et aux malheureux. Le roi, à son retour, s'informa de l'édifice et, comme les fondements n'é-

(1) Ses reliques furent transportées à Édesse au IV^e siècle.

taient pas même sortis de terre, il s'emporta contre Thomas qui répondit : « J'ai employé tout l'or pour les fondements; j'en voudrais d'autre pour les murs. — Il est devenu fou, dit le roi, qu'on l'enferme. »

« Peu après, le frère du roi étant gravement malade, eut une vision qu'il raconta ainsi au prince : « J'ai vu un homme qui me prit par la main et me montra un magnifique palais dont les fondements étaient sur la terre et dont le sommet touchait le ciel. Je lui ai demandé à qui il appartenait, et il me répondit : « C'est le palais que l'esclave juif a bâti à ton frère. » C'est pourquoi je te prie de le faire sortir de prison pour qu'il me bâtisse aussi un palais semblable. »

Le roi fit délivrer Thomas, embrassa la foi chrétienne avec son frère et beaucoup des grands de son royaume.

Thomas les baptisa et commença à prêcher librement l'Évangile dans ce pays.

Telle est donc, selon cette tradition qui n'est pas dénuée de vraisemblance, quant au fait même de l'évangélisation par l'apôtre, l'origine de la célèbre chrétienté des Indes, connue sous le nom de chrétienté de saint Thomas, que les Portugais trouvèrent encore florissante au quinzième siècle et qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Tout récemment encore, Rome s'est occupée de la question de la hiérarchie des chrétiens de Malabar; il n'est donc pas hors de propos de dire un mot de leur histoire et de leur situation présente.

*
* *

Peu de temps après sa fondation, la chrétienté de saint Thomas eut à subir de violentes persécutions de la part des rois infidèles qui s'emparèrent de Meliapour et des autres villes de cette contrée. Beaucoup de fidèles émigrèrent dans la région montagneuse qui constitue, à proprement parler, le Malabar, et de là se répandirent dans les pays circonvoisins.

Ils étaient fort nombreux au neuvième siècle et le roi païen du Malabar, Ceram Perumal, fondateur de la ville de Calcutta, leur accorda de nombreux privilèges, entre autres celui de jouir des honneurs réservés aux nobles et d'être jugés par leurs pro-

pres évêques, aussi bien dans les affaires civiles que dans les questions ecclésiastiques.

Ils se multiplièrent à tel point qu'ils formèrent un royaume; le premier roi chrétien du Malabar, Baliartes, fut appelé Roi des chrétiens de saint Thomas. Mais ce royaume fut très éphémère, et quand les Portugais arrivèrent sur ces plages, les fidèles étaient sous le pouvoir des rois de Diamper.

En 1599, l'archevêque de Goa, Alexis Menez, visita le Malabar et tint à Diamper un synode demeuré célèbre dans les Annales de l'Église d'Orient (1). Ce synode fut le point de départ d'une série de réformes imposées à l'église nestorienne avec le concours de l'autorité portugaise.

Il s'agissait avant tout, et certes c'était une noble entreprise, de ramener ces chrétiens à la foi catholique. Mais, hélas! les moyens employés ne furent pas heureux et, pour ne signaler qu'une mesure irréparable, je rappellerai seulement qu'on jeta au feu, par ordre des prélats latins, tout ouvrage qui leur paraissait. — y comprenaient-ils quelque chose? — entaché de nestorianisme. Presque toutes les bibliothèques de cette chrétienté y passèrent. Que de trésors littéraires et historiques ont péri dans cet *autodafé!* On corrigea les rituels, les missels et autres livres liturgiques; on érigea une hiérarchie latine provisoire (qui a duré jusqu'à présent), etc.

Mais toutes les précautions prises pour éviter le retour de ces chrétiens à l'hérésie nestorienne, les firent tomber dans une autre erreur non moins pernicieuse. Il est probable que si ceux qui négocièrent ces réformes avaient eu quelque connaissance des traditions orientales et avaient su l'importance que les Orientaux attachent à leur rite, — c'est la raison principale pour laquelle l'Orient n'est pas aujourd'hui tout entier protestant — ils n'auraient point songé à procéder de la sorte. Les chrétiens du Malabar demandèrent constamment à être rattachés au patriarcat de Babylone. Il eût été facile de leur donner satisfaction puisqu'il existait alors depuis un demi-siècle un patriarche catholique pour les Chaldéens. Mais leurs instances demeurant sans effet, en 1653, ils s'adressèrent au patriarche jacobite qui leur envoya l'évêque de Jérusalem. Ils acceptèrent cet évêque

(1) D'après les historiens portugais, il y aurait eu alors plus de 1.500 églises du rite chaldéen. — Voir sur ce synode Assémami. *Bibl. or.*, t. III, 2^e partie.

dont le rite du moins se rapprochait du leur, et ce fut le point de départ d'un nouveau schisme.

Depuis lors, la chrétienté du Malabar est demeurée divisée en trois grandes sections. Les fidèles qui après avoir été soumis pendant quelque temps à la juridiction du patriarche syrien ou jacobite, ont fini par se rendre à peu près indépendants : ceux qui ont persévéré dans l'hérésie nestorienne et sont encore au nombre d'environ 120.000 ; enfin ceux qui, depuis la réunion opérée en 1599, sont restés en communion avec le Saint-Siège. Ces derniers sont à peu près 250.000. En plus d'une circonstance ils ont prouvé la force de leur attachement à l'orthodoxie. Ainsi en 1874, le patriarche chaldéen Joseph VI Audou s'étant révolté contre l'autorité du Pape (1), envoya au Malabar Elias Milous, évêque d'Akra ; les chrétiens de saint Thomas, malgré leur vif désir d'avoir un évêque de leur rite, refusèrent en masse d'accepter ce prélat, pour l'unique motif qu'il était excommunié par le Souverain Pontife. Seuls quelques mécontents s'attachèrent à lui.

..

Jusqu'à présent les chrétiens orthodoxes du Malabar étaient placés sous la juridiction de deux vicaires apostoliques de rite latin. Mais leur attachement à leur ancien rite a toujours persévéré. Ils ne cessèrent d'adresser à Rome d'humbles suppliques pour obtenir la satisfaction de leurs justes désirs et pour prier le Saint-Siège de mettre fin à un état provisoire qui dure depuis trois siècles. Ils les ont renouvelées avec plus d'instances encore depuis la publication de la lettre *Orientalium dignitas ecclesiarum*, sur la conservation des rites orientaux. La Propagande s'est récemment occupée de l'affaire (2). Elle a fait connaître sa décision.

(1) Ce prélat ayant été menacé d'excommunication, par une encyclique du 1^{er} septembre 1876, s'il ne revenait à résipiscence dans les quarante jours, fit sa soumission à l'Église. Malheureusement plusieurs des évêques ordonnés par lui ne l'imitèrent pas.

(2) Nous venons de recevoir une copie du *Mémoire sur la question du Malabar* qui fut adressé à la Propagande par M^{gr} Khayyath, patriarche des Chaldéens, pendant que l'affaire était à l'examen. Nous en donnerons le texte ou la traduction dans une prochaine livraison de la *Revue de l'Orient chrétien*.

Les chrétiens de saint Thomas vont avoir des missionnaires et des évêques du rite chaldéen ; mais au lieu d'être rattachés comme il était naturel, au patriarcat chaldéen, ils relèveront directement de la Propagande. Ce n'est là qu'une demi-mesure, laissant subsister le principal obstacle à la conversion de nombreux Syriens (quant au rite) hétérodoxes de cette région.

Quels motifs ont dicté cette décision ? Nous l'ignorons.

Un journal catholique, dans un article sur cette question, disait vers la fin d'avril dernier : « Il n'eût pas été possible de rattacher ces catholiques du Malabar à la juridiction directe du patriarche des Chaldéens qui réside à Mossoul, soit à cause de la trop grande distance, soit parce que le rite, tel qu'il s'est modifié au Malabar, présente des différences notables avec celui des Chaldéens. »

Assurément ce ne sont point là les véritables raisons qui ont inspiré cette résolution. Rome est deux fois plus éloignée du Malabar que Mossoul. Les différences du rite furent *imposées* par les missionnaires latins de concert avec l'autorité portugaise et *subies* par les chrétiens de saint Thomas. Il est absolument certain par les témoignages de l'histoire et par l'examen des rites anciens que, lors de l'arrivée des Portugais, les chrétiens de saint Thomas possédaient la même liturgie que les autres églises nestoriennes, qui est celle dont se servent maintenant les Chaldéens-unis (nestoriens convertis). Si on a pu la laisser à ces deniers sans aucune modification dans le rite extérieur, et en changeant à peine quelques mots dans deux ou trois passages, quelle difficulté pourrait-il y avoir à la rendre aux chrétiens de l'Inde ? La lettre du Pape sur la *conservation des rites orientaux* ne les autorisait-elle pas à espérer qu'on leur permettrait de retourner à leur liturgie pure et antique ? Il serait regrettable que cet exemple d'accommodation de l'Encyclique, venu de Rome même, servit de point d'appui aux nombreux missionnaires latins qui se résignent avec peine à admettre les conséquences des dispositions de la lettre du Souverain Pontife, et ne demanderaient pas mieux, eux aussi, que de pouvoir l'interpréter.

J.-B. CHABOT.

VII

AUTONOMIES ECCLÉSIASTIQUES

ÉGLISES SÉPARÉES

D'APRÈS UNE PUBLICATION RÉCENTE (1)

M. l'abbé Duchesne, aujourd'hui directeur de l'École française de Rome, a réuni en un volume plusieurs études dont quelques-unes ont été publiées, dit-il, « a propos d'événements qui ramenaient l'attention du grand public sur ces vieux problèmes. D'autres, ajoute-t-il, de forme plus austère, avaient été écrites pour des lecteurs spéciaux. Je les réunis ici, les unes et les autres, considérant qu'elles peuvent toutes avoir quelque intérêt en un moment où le Saint-Siège, fidèle à ses traditions antiques, rappelle au monde que le schisme est toujours un malheur, l'unité toujours un devoir. » Un simple exposé de quelques-unes de ces études montrera que l'érudit auteur a été bien inspiré en les publiant à nouveau et en les réunissant.

I

Après un travail sur les origines de l'Église anglicane, M. l'abbé Duchesne aborde, pour n'en plus sortir, les questions religieuses d'Orient depuis l'Illyrie jusqu'au golfe d'Aden.

(1) *Églises séparées*, par l'abbé Duchesne, membre de l'Institut : Paris, librairie Fontemoing, in-12 de 356 p. Prix : 3 fr. 50.

Voici d'abord sur les deux grandes hérésies qui subsistent dans cette partie du monde une étude assez nouvelle et très fine, trop fine peut-être pour la majorité des lecteurs. Pourquoi les hérésies plus ancienne, arienne et autres ont-elles complètement disparu plus ou moins vite, tandis que celles-ci persistent encore? Pendant une période assez longue, les opinions nouvelles ont été adoptées avec passion dans tout l'Orient sans qu'il en résultât une scission des communions. On ne saurait attribuer au rite et à la langue le rôle principal dans cette scission. « Dans ces anciens temps, dit l'abbé Duchesne, les divergences rituelles étaient peu prononcées et surtout peu remarquées. Les langues non plus n'offraient aucun prétexte à ségrégation. Il fallut du temps avant qu'on s'habituaît à l'idée que les fidèles n'ont pas besoin de comprendre les formules liturgiques. Au sein même des patriarcats de l'empire (byzantin), la liturgie se célébrait dans la langue que le peuple comprenait. Le copte était employé à cet effet en bien des localités d'Égypte, longtemps avant le schisme du sixième siècle. En Syrie, on célébrait ici en grec, là en syriaque. Dans les villes où se parlaient plusieurs langues, le grec était, pour la liturgie, la langue dominante; mais il y avait des interprètes qui traduisaient les lectures, les homélies, les prières, soit en syriaque, soit même en latin, quand les résidents occidentaux se trouvaient en nombre. Actuellement ces questions de rituels et de langues liturgiques ont pris une grande importance; mais les difficultés qu'elles soulèvent résultent d'habitudes continuées et cultivées pendant le moyen âge; elles n'ont pas grand'chose à voir, en elles-mêmes, avec la formation des catégories ecclésiastiques, dont nous nous occupons ici (p. 30). »

Je présenterai tout à l'heure quelques observations sur les langues; mais l'affirmation sur l'importance *actuelle* des rituels est parfaitement exacte.

Ainsi, dans tout le monde appelé orthodoxe, les églises suivent toutes le rite dit grec et la même discipline; cette obligation y est même devenue un vrai article de foi. Dans le monde monophysite, un seul rite y est considéré comme légitime, le rite dit jacobite. Il n'y a que l'Église catholique qui admette la légitimité de tous les rites.

On ne peut attribuer la même portée au fait de la langue et

cela depuis au moins mille ans, c'est-à-dire depuis les institutions anti-trilinguistes des saints Cyrille et Méthode. De nos jours, dans le monde orthodoxe, la liturgie, unique et obligatoire, est célébrée en grec, en géorgien, en vieux slavons, en roumain, voire même, — sauf votre respect, — quelquefois en anglais, malgré l'effondrement de l'intercommunion, sans que cette divergence empêche la communion entre les quatorze ou seize Églises autonomes et autocéphales qui composent l'orthodoxie. Pour ce qui est de Rome, la diversité de langues est admise, non seulement pour tous les rites non-romains, mais même pour le rite romain (que pour cette cause on ne doit pas appeler rite latin). Il n'y a, à la vérité, qu'une seule exception à l'obligation du latin : l'exception est minuscule; mais s'il y a de petits faits, il n'y a pas de petits principes. Tout le monde a vu que je vise ici les glagolites de la Dalmatie (environ 70 paroisses) qui, probablement depuis le neuvième siècle, célèbrent la liturgie romaine en langue slavonne sur des livres édités par la S. Congrégation de la Propagande. Cette faculté a même été étendue en 1886 aux sujets catholiques du prince de Monténégro (je ne dis pas aux Monténégrins, car les catholiques sujets de Son Altesse sont presque tous Albanais). J'aurais peut-être quelque chose à dire là-dessus et sur l'emploi des lettres cyrilliques; mais ce n'est pas le moment et je ne prends pas l'engagement de le faire demain.

II

Si le rite et la langue n'ont pas amené et déterminé la crise, quelle fut donc la cause directe de la scission? Le savant et ingénieux auteur des *Églises séparées* nous le va montrer.

« Dans les études sur les origines chrétiennes, on ne tient compte ordinairement que de l'empire romain... Cependant il y avait, en dehors de cet empire, des États importants, auxquels il confinait du côté de l'Est : l'empire parthe d'abord, puis le royaume d'Arménie, enfin celui d'Éthiopie... Tous ces pays, un peu plus tôt, un peu plus tard, furent atteints par la prédication évangélique. Il s'y forma des chrétientés qui se groupèrent en Églises à peu près indépendantes de l'Église byzantine

pour les rapports ordinaires... Mais entrons dans le détail... » (p. 19).

Voici d'abord la Perse. Édesse, grand centre religieux et scientifique, envoya dans le royaume voisin des missionnaires qui convertirent les païens, les juifs le long du Tigre, dans la Chaldée, la Susiane. Après avoir passé par la tolérance des Arsacides, puis par la terrible persécution des Sassanides, l'Église de Perse s'organisa : elle eut pour chef, sous le nom de *catholicos* l'évêque de Séleucie-Ctésiphon dont les missions se répandirent dans presque toute l'Asie. Les rapports avec l'Église de Byzance étaient peu fréquents ; mais l'Église de Perse acceptait les lois religieuses des empereurs. On avait, dit l'abbé Duchesne, le sentiment de l'unité (pages 19 à 25). Ces rapports furent troublés vers la fin du cinquième siècle par des dissentiments théologiques (*ibidem*). D'Édesse, le mouvement nestorien se répandit à l'Est. « Le roi de Perse ne pouvait voir que d'un bon œil la barrière dogmatique que l'on allait dresser sur la frontière occidentale. »... L'Église de Perse fut nestorienne (p. 56).

Le royaume d'Arménie avait été complètement converti. Son chef religieux était, il est encore un *catholicos*. « Quand disparut l'État arménien, ce qui arriva vers 410, l'Église arménienne était assez forte pour lui survivre et conserver la nationalité. Le royaume fut alors partagé entre les deux grands empires voisins : il y eut une Arménie romaine et une Persarménie ; mais ni l'Église byzantine, ni l'Église perse ne profitèrent de ce partage. Les évêchés arméniens n'entrèrent ni dans les cadres du patriarcat de Constantinople, ni dans ceux du catholicat de Séleucie : ils demeurèrent groupés autour du primat national en dépit de la frontière. Et pourtant il n'y avait alors aucune différence dogmatique : le monophysisme ecclésiastique était encore à venir ; l'Église perse n'était pas encore nestorienne. Rien, semblait-il, ne s'opposait à la fusion. Cependant elle ne s'opéra pas (p. 27).

Les Arméniens s'étaient facilement ralliés à l'opposition que le concile de Chalcedoine suscita dans les provinces orientales de l'Empire (p. 53). Cela les éloignait encore davantage théologiquement de l'Église de Perse qui était devenue nestorienne.

Lorsque le concile de Chalcédoine fut définitivement accepté à Byzance, ils refusèrent de s'y rallier. En persistant dans le monophysisme, ils demeuraient séparés des Byzantins à l'Ouest en même temps que des chrétiens nestoriens de Perse. « Ce à quoi ils tenaient le plus, c'était à rester eux-mêmes, à trouver dans la religion des barrières pour défendre leur nationalité. Ils y réussirent un peu (?) par le dogme, mais surtout par le rite : interdiction de l'eau dans le calice, usage du pain azyme, indistinction des fêtes de Noël et de l'Épiphanie, et autres particularités de ce genre (p. 55). »

En Éthiopie, le christianisme était venu de l'Égypte : il n'atteignit le plein succès, c'est-à-dire la conversion du souverain et de l'ensemble de la nation, que vers le commencement du sixième siècle. Les missionnaires étaient déjà monophysites; les Éthiopiens se rattachèrent et demeurèrent attachés au monophysisme (p. 29 et 53).

« C'est pour cela, dit l'auteur en terminant ce chapitre, que les schismes orientaux durent encore et qu'ils posent devant nous leurs redoutables problèmes. Ces problèmes, croyons bien qu'ils sont beaucoup plus recommandés à notre charité, à notre amour de la paix qu'à notre érudition théologique (p. 58). »

Et à ce propos, il cite un exemple tiré de la vie de saint Athanase : « Au lendemain de la crise arienne (362), Athanase, revenu d'exil, rassembla autour de lui quelques débris de l'Église orthodoxe. Ces confesseurs se prirent aussitôt de querelle. Les uns ne reconnaissaient en Dieu qu'une seule hypostase; les autres en voulaient trois. Le grand évêque les écouta patiemment; puis il rendit un jugement digne de Salomon : *Je vois bien que vos termes diffèrent; mais au fond, vous entendez la même chose; vous pouvez donc vous donner la main.* Ils s'embrassèrent (page 57). »

III

La troisième étude est relative à un factum du patriarche de Constantinople, publié en réponse à l'encyclique *Proclara* de Léon XIII (20 juin 1894). « Je dois d'abord, dit l'abbé

Duchesne, me plaindre du ton général de l'encyclique patriarcale et synodale. Ses auteurs, le patriarche Anthime et les douze évêques de son synode, avaient à répondre à une exhortation des plus paternelles. Il est impossible de concevoir un langage plus doux, plus amical que celui de la lettre *Præclara*. Le Saint-Père y a mis tout son cœur, je dirais presque qu'il n'y avait mis que son cœur. Aucune expression blessante, pas un mot de reproche, pas un grief articulé avec cette précision qui ne se sépare pas aisément de l'aigreur. Qu'a-t-on trouvé à lui dire? Des injures, dès les premières lignes. On s'est empressé de déclarer que « *le diable a inspiré aux évêques de Rome des sentiments d'orgueil intolérable, d'où sont nées nombre d'innovations impies, contraires à l'Évangile*. Un peu plus loin, on lui reproche de réclamer non seulement la suprématie spirituelle, mais encore la suprématie temporelle (!!!) sur l'Église entière... Non seulement on se refuse de se laisser étreindre dans les bras qu'il tend, mais on lui fait sentir qu'il a interverti les rôles et que, s'il désire vraiment l'union, il doit d'abord rétracter tout ce que lui et ses prédécesseurs ont introduit de nouveautés dans la tradition. Cette rétractation, c'est l'Église une, sainte, catholique et apostolique des *sept conciles œcuméniques* qui l'impose et la réclame; c'est elle qui en trace le programme, en des termes d'une dure et sèche solennité (p. 61). »

J'ai souligné les trois mots qui sont le grand cheval de bataille de nos frères séparés, et dont notre auteur va faire bonne et prompte justice : « On nous reproche d'avoir ajouté un mot au Symbole (*Filioque*); mais je constate que l'on ajoute ici une cinquième caractéristique aux quatre par lesquelles le Symbole définit la vraie Église. L'Église n'est pas seulement une, sainte, catholique et apostolique : elle est encore l'Église des sept conciles œcuméniques. Pourquoi cette qualification? Y a-t-il quelque part dans l'Évangile ou dans l'Apocalypse une prescription en vertu de laquelle l'Église future pouvait ou devait se qualifier ainsi? Le septième concile œcuménique a-t-il fermé la porte derrière lui, prohibé toute autre assemblée similaire, prescrit de s'en tenir à lui, de se dénommer d'après lui? Non, n'est-ce pas?

« Veut-on dire que l'Église romaine ne reconnaît pas les

sept conciles, ou que l'Église grecque a des droits particuliers sur eux? Ah! c'est bien le cas d'employer le style de saint Paul : *Ils sont Israélites, moi aussi; enfants d'Abraham, moi aussi; serviteurs du Christ, moi plus qu'eux.* Ces conciles sont à nous comme à eux, plus qu'à eux. Je vois bien qu'ils ont été tenus en Orient, que ce sont des empereurs résidant en Orient ou y régnant, qui en ont procuré la réunion. Mais dans la plupart des cas, ils ne représentent qu'un succès de l'orthodoxie romaine remporté sur l'hérésie orientale, ou, pour parler plus charitablement, qu'un remède apporté par l'Église latine à sa sœur grecque infectée de quelque maladie doctrinale. Faisons le compte... (p. 67). »

Voici le compte : Arius, condamné à Nicée, était un prêtre d'Alexandrie. — Quels sont les hérétiques condamnés au second concile? Eudoxe et Macédonius, de Constantinople, Apollinaire, de Laodicée, Eunomius, Aëtius et autres membres du clergé grec. — Le concile œcuménique d'Éphèse s'est tenu contre Nestorius, patriarche de Constantinople. — Le quatrième concile œcuménique a condamné Eutychès, moine de Constantinople et Dioscore, patriarche d'Alexandrie. — Le cinquième concile s'est prononcé contre le pape Vigile à propos de l'opportunité de condamner certains livres. — Au sixième concile, la sentence contre le monothélisme, qui prévalait dans tous les patriarcats d'Orient, sauf celui de Jérusalem (1) depuis près de quarante ans (p. 71). Le patriarche d'Antioche y fut condamné. « On y trouve aussi le nom du pape Honorius qui avait eu le tort, tout à fait au début de l'affaire, de se laisser mener par le patriarche Serge, et d'écrire, sous son inspiration, des lettres imprudentes sur lesquelles son clergé et ses successeurs se hâtèrent de revenir (p. 71) ». Enfin le septième concile œcuménique condamnait les iconoclastes à l'encontre de la cour impériale et d'un grand nombre d'évêque grecs.

Les faits qui viennent d'être rapidement énumérés sont incontestables; aussi s'abstient-on généralement de poser la question sur ce terrain; mais on prétend que l'Église grecque a maintenu l'orthodoxie des sept premiers conciles œcuméniques, tandis que l'Église romaine aurait abandonné ou corrompu cette ortho-

(1) Les Maronites affirment n'avoir jamais été atteints par l'erreur monophysite.
ORIENT CHRÉTIEN.

doxie défendue d'abord par elle-même. On ne peut soutenir que Rome ait cessé de professer la doctrine de ces conciles. On se prend à ce qu'elle l'ait corrompue par des additions. Ici l'abbé Duchesne entre sur les divers chefs d'accusation dans une réfutation approfondie que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Nous renvoyons le lecteur à ce que l'auteur dit sur le *Filioque* (page 75), sur le baptême par infusion, la consécration du pain azyme, la négligence de l'invocation du Saint-Esprit, la communion sous une espèce (page 87). Ces diversités ne paraissent pas aux Latins d'une grande importance.

« Les Grecs byzantins ne réfléchissaient pas qu'on pouvait leur rendre la pareille et leur demander compte de certains usages qui leur sont propres. »... Je ne veux pas, continue l'abbé Duchesne, après avoir énuméré quelques-uns de ces usages, comme le droit attribué aux seuls patriarches de préparer le saint chrême, je ne veux pas m'engager dans cette voie; plus soucieux de défendre l'Église latine que d'attaquer l'Église grecque, je reviens aux objections que l'on nous fait (page 89). »

Sans entrer dans le détail, on reconnaîtra que la meilleure réponse qui ait jamais été faite à ces objections est résumée ici en quelques lignes : « On devrait bien nous montrer dans les anciens conciles un décret, un canon, un mot qui représente une prohibition relative à l'un quelconque de ces points. Quel est le concile œcuménique où l'on a réglé la procession du Saint-Esprit, le mode d'administration du baptême, l'efficacité de telle ou telle partie de la liturgie eucharistique, le choix entre le pain levé et le pain azyme, les conditions de l'expiation d'outre-tombe, le rapport entre la loi du péché originel et la situation spéciale de la Vierge-Mère (page 74). »

IV

Après avoir étudié l'*Église romaine avant Constantin* et l'*Église grecque et le schisme grec*, l'abbé Duchesne arrive à la question qui a été si longtemps controversée de l'*Illyricum ecclésiastique*. Les limites de la contrée qui fut désignée à diverses époques, notamment au dix-neuvième siècle, sous le nom d'Illyrie ont beaucoup varié. On peut consulter à ce sujet le tome I^{er}

de Farlati et le traité préliminaire (chapitre I et III) dans *l'Illyricum vetus ac novum* de Du Cange. En 379, au moment où Théodose fut associé à l'empire, cette contrée était divisée en Illyrie occidentale qui avait pour capitale Sirmium, et en Illyrie orientale qui avait pour capitale Thessalonique, où le pape saint Damase venait d'instituer un vicariat apostolique dont le premier titulaire fut saint Aschôle. La juridiction directe du Pape s'étendait alors sur tout ce qu'on appelle aujourd'hui la péninsule des Balkans et au delà. Constantinople, qui était aussi dans le patriarcat de Rome, n'exerçait de juridiction que sur la Thrace. Deux siècles après l'institution du vicariat de Thessalonique, l'empereur Justinien, qui était né à Lychnide ou à Uskub, devenue Justiniana Prima, érigeait l'évêché de cette ville en un nouveau vicariat qui démembrait celui de Thessalonique. D'après le chapitre III de la Nouvelle 131, « le bienheureux archevêque de Justiniana Prima aura sous sa juridiction les évêques des provinces des deux Dacies, de la Prévalitaine, de la Dardanie, de la Mœsie supérieure et de la Pannonie. » L'empereur ajoute : « Il tiendra la place du Siège apostolique selon ce qui a été défini par le pape Vigile. » Cette intervention du souverain Pontife, dont le consentement fut obtenu en 541 (*Illyricum Sacrum*, tome VIII, pages 158 à 166), suffisait à démontrer qu'au sixième siècle le patriarcat de Rome étendait sa juridiction sur l'Illyrie ou les Illyries. Le travail de l'abbé Duchesne élucide définitivement toutes les questions relatives à *l'Illyricum*.

Enfin un travail sur les missions chrétiennes au Sud de l'empire romain termine ce volume si rempli. Voici d'abord le Sahara, où la population berbère faisait, en réalité, partie de l'Église d'Afrique. Un chapitre est consacré à la Nubie. Le dernier concerne les progrès du judaïsme, puis le triomphe du christianisme tant en Abyssinie que chez les Arabes, dans la péninsule comme dans la Mésopotamie. « De tout ce rayonnement chrétien dans les pays chamitiques et arabes, que restait-il? Une seule Église, celle d'Abyssinie, qui s'est maintenue, comme l'État abyssin lui-même, à travers bien des vicissitudes et conserve encore son autonomie singulière, sa confession monophysite et son allégeance alexandrine (353). »

A. D'AVRIL.

VIII

LA QUESTION SERBE DANS L'EMPIRE OTTOMAN

La péninsule des Balkans est une terre où germe et se développe, avec une inépuisable fécondité, la *question*, plante très épineuse et remarquable par sa luxuriante croissance : question des principautés, question albanaise, question bulgare, question macédonienne se succèdent, se compliquent, se combinent et s'embrouillent; ce n'est pas trop du flegme des Turcs et de la souplesse des Grecs pour faire face aux embarras toujours renouvelés que procurent des revendications à la fois légitimes, impérieuses et contradictoires.

Arrivés les premiers à une certaine autonomie religieuse, les Serbes se sont laissé dépasser par les Bulgares, et, mus par un sentiment qui serait de la simple jalousie, s'il n'y avait au fond un droit indéniable, ils protestent contre la situation privilégiée que leurs voisins ont su se faire accorder. Un intéressant plaidoyer vient de paraître en faveur des revendications des serbes *raïas*, c'est-à-dire sujets ottomans; l'auteur, qui signe Constandine, a, paraît-il, un autre nom beaucoup plus connu, mais il n'a pas cru devoir le donner et nous ne le trahirons pas; l'opuscule, traduit dans un français très suffisamment correct, a paru à Paris, chez Flammarion, sous ce titre : *Le Patriarcat de Constantinople et l'orthodoxie dans la Turquie d'Europe*.

Pour saisir l'importance du débat, il importe de remonter

assez haut dans l'histoire des populations de l'Europe orientale. A la base de toute l'argumentation se trouve le canon III du concile tenu à Constantinople en 381, et dans lequel était posé ce principe que la ville de Constantinople pouvait revendiquer pour son patriarche des honneurs égaux à ceux qui étaient rendus au Pontife romain; la raison était d'ordre purement politique : à Constantinople résidaient l'Empereur et le Sénat; Constantinople était la nouvelle Rome et il semblait donc légitime de lui accorder une position égale à celle de l'ancienne Rome (1). Aucun personnage ecclésiastique ne parut se douter de la gravité du principe formulé en cette circonstance : l'Église se trouvait ainsi subordonnée au pouvoir temporel; son rang hiérarchique, son autorité dépendaient non plus de Dieu, mais des hommes, et la société spirituelle qu'est l'Église, perdait, en se solidarissant avec les princes, un de ses plus précieux attributs.

Combattue par les Papes, cette dangereuse maxime fut renouvelée au Concile de Chalcédoine, dans le canon XXVIII, qui ne fut pas approuvé par saint Léon et ne figure pas dans les collections approuvées dans l'Église occidentale (2); mais les empereurs byzantins se seraient bien gardés d'abandonner cette clause dont ils comprenaient toute la portée. Au concile *in Trullo* la formule est renouvelée, mais reste identique dans le fond : le pouvoir spirituel des patriarches byzantins est déclaré absolu, parce que Constantinople est la capitale de l'Empire. Plus tard on trouvera pour cette loi une expression saisissante dans sa concision : *Imperium sine patriarcha non stare*t, c'est-à-dire : là où il y a un souverain indépendant, il doit y avoir une église autonome; il n'y a pas d'empereur sans patriarche, de même que le patriarcat suppose l'existence d'un empire.

C'est bien la conception que les empereurs allemands, héritiers du pouvoir de Charlemagne, ont essayé de faire prévaloir en Occident : c'est pour empêcher cette mainmise du pouvoir séculier sur le pouvoir spirituel que les Papes n'ont pas hésité

(1) Τὸν μὲν τοῖ Κωνσταντινοπόλειω ἐπίσκοπον ἔχειν τὰ πρεσβεία τῆς τιμῆς, μετὰ τὸν τῆς Ῥώμης ἐπίσκοπον, διὰ τὸ εἶναι αὐτὴν Νέαν Ῥώμην.

(2) Ἐυλόγιω κρίναντες τὴν βραδεία καὶ συγγλήτῳ τιμηθεῖσαν πόλιν, καὶ τῶν ἴσων ἀπολαύουσαν πρεσβείων τῆ πρεσβύτερα βασιλείᾳ Ῥώμης, καὶ ἐν τοῖς ἐκκλησιαστικοῖς ὡς ἐκείνην μεγαλύνεσθαι πρόχρημασι, δεύτερον μετ' ἐκείνην ὑπάρχουσαν διὰ τοῦ βασιτεύειν τὴν πόλιν ἐκείνην.

à soutenir cette lutte, longue et désastreuse à tant d'égards, qu'on a appelée *la Querelle du Sacerdoce et de l'Empire*.

La clairvoyance ou l'énergie manquèrent aux pontifes orientaux, qui se trouvèrent bientôt sous la dépendance absolue des Césars.

Un moment vint cependant où le principe se retourna contre eux : en face de l'empire chancelant se dressait le jeune empire bulgare; Boris avait reçu le baptême; Rome et Constantinople s'étaient disputé l'honneur de lui reconnaître le titre de roi; un État indépendant s'était créé : il avait droit à une église autonome et ainsi fut fondé le premier patriarcat bulgare, celui d'Ochrida. L'empereur Romain Lecapène en reconnut officiellement l'existence en 932, mais ce fut pour peu de temps : en 1019 Basile le Bulgaroctone renversa le trône bulgare et c'en fut fait de l'autonomie d'Ochrida; dans la suite cette église, faisant partie du despotat d'Épire, devait manifester des visées séparatistes, mais elle ne fut pas plus indépendante de l'église constantinopolitaine, que le despote d'Épire n'était lui-même indépendant vis-à-vis de l'Empereur.

En 1085 de nouveaux revers des Grecs amenèrent l'émancipation des Serbes; anciens sujets des Bulgares, mais plus civilisés et peut-être mieux doués sous le rapport des qualités politiques, les Serbes avaient joué un rôle important dans les destinées du premier empire bulgare, et ils avaient beaucoup contribué à slaviser ce peuple, d'origine tartare, mais qui est entré depuis longtemps dans la famille slave.

L'empire serbe ne fut reconnu par les Grecs que vers 1143, sous Étienne Nemanitch; il devait durer jusqu'à la bataille de Kossovo, en 1389. Le patriarcat serbe fondé par saint Sava eut pour siège Ipek, ou Petch, à partir de l'année 1218; à cette époque les croisés occupaient Constantinople; l'empereur grec, réfugié à Nicée, autorisa sans peine l'église d'Ipek à se séparer de la métropole d'Ochrida. M. Constandine rapporte à ce sujet (pp. 14 et 15) de très curieux détails sur la manière dont s'est opérée cette scission.

Vers la même époque, les Bulgares avaient reconquis leur autonomie; le nouvel empire Vlaco-Bulgare, créé par Pierre et Assan, n'avait pas les mêmes limites que l'ancien; son centre de gravité s'était reporté vers le Danube, Ochrida n'en faisait plus

partie; c'est donc à Tirnovo que se fixa le patriarche bulgare en 1197, sous le roi Joannice. Cette érection fut faite après entente avec l'Église romaine; Innocent III avait expédié un légat, Dominique, archiprêtre de Brindes, dont la mission resta sans effet à cause de l'attitude prise par les croisés latins dès leur entrée dans Constantinople.

Il y avait donc jusqu'à la fin du quatorzième siècle trois églises orientales autonomes dans la péninsule. Celle de Constantinople, celle d'Ipek et celle de Tirnovo, remplaçant celle d'Ochrida. La conquête musulmane devait modifier profondément cette situation.

Ce fut l'Église de Tirnovo qui disparut la première en 1393; « après la prise de cette ville, les Turcs chassèrent le patriarche Jevtimié et commirent dans la capitale bulgare des actes de barbarie atroces. Le trône de l'Église indépendante bulgare se trouva donc vacant; ce malheur jeta un tel désarroi, et l'accablement fut si grand, qu'on ne sut même trouver aucun moyen de remplacer Jevtimié par un enfant du pays. Quoique à cette époque Constantinople ne fût pas encore sous la domination turque, le patriarche de Constantinople ordonna néanmoins, en 1394, au métropolitain de Moldavie de prendre sous sa direction l'Église de Tirnovo, ce que celui-ci fit en effet. »

« En 1402, le siège de Tirnovo fut occupé par un métropolitain spécial, sous la suprématie du patriarcat de Constantinople; c'est ainsi que l'Église bulgare fut réunie à l'Église de Constantinople bien avant la chute de l'empire byzantin.

« Avec l'Église d'Ipek, les choses se passèrent autrement : elle survécut à la chute du trône du Paléologue, mais son sort fut différent de celui de l'Église de Constantinople.

« On sait que le sultan Mahomet II, après la prise de Constantinople, se réconcilia avec l'Église grecque; il détruisit l'Empire, mais il ne crut pas nécessaire d'anéantir l'Église. C'est de cette époque et de cette réconciliation que datent les privilèges qui sont aujourd'hui encore la base des droits de la grande Église dans l'Empire ottoman. Dans ces derniers temps, la Sublime Porte, invoquant les principes du droit public, tels qu'ils sont conçus en Europe, a cru devoir plutôt restreindre les privilèges accordés jadis que de les maintenir dans leur intégrité. Au moment où la capitale de la Turquie s'établit à Constantinople,

d'immenses contrées qui étaient divisées depuis longtemps se trouvèrent réunies sous le sceptre du Sultan et sous l'autorité du patriarcat. La conquête turque put même paraître, à certains points de vue, assez avantageuse à la Grande Église.

« Lorsque, quelques années plus tard, les lieutenants du même Sultan s'emparèrent des contrées serbes restées encore indépendantes, ce fut le tour de l'Église serbe. En 1459, fut consommé par la prise de Semendria, la destruction de l'État serbe du moyen âge; la ville patriarcale d'Ipek se trouvait depuis plusieurs années sous la domination turque. C'est dans le courant de cette année 1459, après la chute de Semendria, dernière capitale serbe, que le patriarcat cessa d'exister sans qu'on ait jamais su ce qu'est devenu le dernier titulaire. De même que l'Église bulgare fut supprimée par les Turcs pour être ensuite unie à celle de Constantinople, de même la suppression de l'Église d'Ipek fut l'œuvre des Turcs, qui l'incorporèrent à cette même Église d'Ochrida, dont elle avait été détachée au temps de saint Sava.

« La suppression du patriarcat d'Ipek ne dura qu'un siècle : vers 1650, le célèbre vizir Mehemet Sokolovitch, renégat d'Herzégovine, cédant aux désirs de son frère Macarié, qui avait conservé la religion orthodoxe et s'était fait moine, fit rétablir le patriarcat d'Ipek, dont ce même Macarié devint le titulaire. Le patriarcat ainsi restauré se maintint pendant deux siècles, et ce n'est qu'en 1766 et 1767 que furent supprimées successivement les Églises soi-disant indépendantes d'Ochrida et d'Ipek (1). »

Le patriarche serbe Basile Jovanovich Berkitch (1763-1765), fut exilé et remplacé par un Grec nommé Callinique, lequel abdiqua l'année suivante, demandant avec une feinte humilité à rentrer « dans l'Église une ». Quant à Basile, « il avait été interné à Chypre d'où il s'enfuit deux ans après pour se réfugier au Monténégro; la suppression de son siège était alors un fait accompli; Basile passa au Monténégro deux années, jusqu'à l'automne 1769, après quoi il se rendit en Italie avec l'expédition des princes Orlof et Dolgorouki, qui avaient fait au Monténégro un séjour de quelques semaines. En Italie, il trouva la flotte

(1) Constandine, *op. cit.*, p. 16 et 17.

russe qui se préparait à attaquer la Turquie par le Sud et par l'Ouest; questionné par les chefs russes sur la situation des États et des peuples de la péninsule balkanique, le patriarche rédigea des mémoires datés de Livourne, 1771, lesquels prouvent que leur auteur avait une connaissance complète du sujet qu'il traitait; ce travail fait honneur au dernier des patriarches d'Ipek » (1).

C'est de cette façon que l'unité ecclésiastique se rétablit dans les Balkans et que l'autorité de l'Église de Constantinople atteignit une étendue qu'elle n'avait pas connue jusque-là.

II

Après cette période d'asservissement, commence la période de libération. En 1690, plusieurs milliers de Serbes avaient émigré en Autriche avec le patriarche Arsène Cernojevitch et y avaient reçu la faculté d'y vivre en conservant leur rite national; c'est l'origine de l'Église serbe de Karlovtsi dans les pays austro-hongrois.

La partie de la nation qui était demeurée dans les pays s'insurgea à diverses reprises pendant le dix-neuvième siècle contre les violences des pachas et les rapines des évêques phanariotes, et on a peine à concevoir le degré d'avilissement où étaient tombés ces derniers; Léontius, qui fut métropolitain de Belgrade de 1804 à 1813, était arrivé au pontificat en assassinant Méthode, son prédécesseur, qui était en même temps son bienfaiteur; à sa place fut nommé un prêtre serbe, qui, pendant l'insurrection de Kara-Georges, accompagnait le grand vizir, et lui servait de secrétaire; puis on vit arriver comme archevêque un Grec, qui, étant déjà prêtre, avait servi comme « pandour » puis comme préposé aux magasins de sel de Redjeb pacha d'Adakalé. « Les évêques d'origine grecque négligèrent tellement l'instruction du clergé, disait vers cette époque Vouk Karadjitch, qu'il était difficile de trouver un prêtre *sachant bien lire*. Les évêques ne demandent jamais à ceux qui veulent devenir prêtres s'ils savent quelque chose, mais regardent s'ils sont en

(1) Constandine, *op. cit.*, p. 23.

état de payer. Mais pouvait-on attendre mieux de la part de ces prélats, qui d'abord parlaient une langue étrangère et appartenaient à une nation différente, et même à une nation qui n'a jamais vécu en vraie amitié avec la nation serbe; qui, en outre, achetaient eux-mêmes leurs diocèses pour la durée d'un an, et devaient par conséquent se préoccuper avant tout de ramasser assez d'argent pour rentrer dans leur capital et y ajouter quelques bénéfices leur permettant de continuer à acheter, et à pratiquer la méthode des pots-de-vin, ou bien, s'ils venaient à être distancés dans les enchères et supplantés par d'autres, de vivre tranquillement en attendant l'occasion d'acquérir un autre siège? et enfin, qu'espérer d'évêques qui pour la plupart étaient des hommes fort communs, des vauriens, ou des moines qui avaient détourné l'argent provenant des quêtes faites pour le compte du monastère? »

Pour ne pas nous contenter de témoignages dus exclusivement à une plume serbe, quoique celle de Vouk Karadjitch mérite une confiance absolue, nous mentionnerons ici une note écrite en 1834 par le diplomate français Bois Le Conte, qui contient ce qui suit : « Sous la domination turque, les évêques « nommés par le patriarcat étaient en général des Grecs qui « n'avaient aucun attachement pour le pays où ils exerçaient « leur ministère. Attendant tout de Constantinople, ils exploi- « taient, conjointement avec les pachas et les cadis, la contrée « qui restait pour eux un pays étranger, et vivaient dans une « parfaite intelligence avec les autres fonctionnaires de la Su- « blime Porte (1) ».

Les Serbes se sont émancipés; le royaume de Serbie est reconnu au traité de Berlin, comme État autonome et, par suite son Église est devenue autocéphale à partir de 1879 (2). Mais le nouveau royaume ne comprend qu'une partie du pays où se parle la langue serbe; pour ne compter que les provinces restées ottomanes, il y a des Serbes en grand nombre dans le vilayet de Kossovo et dans le Nord de celui de Monastir. C'est en faveur de ces abandonnés que proteste M. Constandine; les diocèses de Zwornik (Σέσρυνίσο), d'Uskub (Ζυκοπέσιβο), de Prisrend (Πριζρεν-
 ρενδ)

(1) Constandine, *op. cit.*, pp. 29 et 30.

(2) Le Τόμος consacrant l'autonomie de l'Église royale de Serbe a été publié dans la 1^{re} livraison de cette *Revue* (pp. 37-11).

ρένης) et de Pelagonia (Πελαγονική) sont encore aujourd'hui administrés par des Grecs ; à l'Église et à l'école, c'est la langue grecque seule qui est admise ; nombre de Serbes sont menacés d'oublier leur langage maternel et de renier leurs frères du royaume serbe, dont les sépare seulement la ligne essentiellement conventionnelle, et peut-être provisoire de la frontière politique.

Quelle est au contraire la situation faite aux Bulgares ? Ils ne sont pas encore arrivés à l'indépendance ; leur prince est un vassal de la Porte et paie un tribut ; l'Église de Bulgarie ne semble donc pas, aux termes du Canon de Chalcédoine, pouvoir prétendre à l'autocéphalie ; mais des causes spéciales ont amené une dérogation aux règles traditionnelles.

Pendant l'insurrection grecque, les Turcs, dans la crainte de voir l'agitation se propager vers le Nord, avaient fait aux Bulgares des avances qu'ils se bâterent d'oublier quand la paix fut rétablie ; après comme avant le triomphe des Hellènes, les Grecs de Constantinople continuèrent à exploiter la Bulgarie ; c'est en vain que les opprimés dénoncèrent au monde civilisé les abus dont ils étaient les victimes, la simonie régnant du haut en bas de la hiérarchie ecclésiastique, les tentatives persistantes d'hellénisation, les persécutions déchainées contre tous ceux qui cherchaient à réveiller la vie nationale parmi leurs compatriotes.

Comme on ne faisait droit à aucune de leurs réclamations, les Bulgares prirent le parti de s'unir à l'Église romaine : une lettre, signée par les notables du clergé et de la nation, partit de Constantinople en décembre 1860, et le 21 janvier 1861, Pie IX répondait à son vicaire patriarcal, M^{sr} Brunoni, pour le charger d'annoncer aux Bulgares que l'Église, leur mère, leur ouvrait les bras pour les recevoir dans son sein ; en attendant la réponse, les Bulgares avaient fait leur soumission, mais pour exprimer leur volonté de rester dans le rite oriental, ils s'étaient adressés à M^{sr} Hassoun, primat des Arméno-catholiques de Constantinople.

En même temps, la diplomatie se mettait en campagne pour paralyser le mouvement de retour : la présence de 5 à 6 millions de catholiques en Bulgarie eût été un obstacle aux vues panslavistes de la Russie ; l'Angleterre, toujours jalouse de l'influence française, s'associa à la Russie pour combattre la réconciliation

des Bulgares ; les Turcs ne comprirent pas qu'un État catholique, entre le Danube et les Balkans, était une barrière qui arrêterait pour toujours les Russes dans leur marche vers Constantinople ; enfin le gouvernement français, dont les fautes ne se comptent pas dans cette période de notre histoire, se désintéressa de cette question capitale. Le même esprit qui livrait Pie IX à Garibaldi et à Victor-Emmanuel, fit que notre ambassadeur à Constantinople, M. de Thouvenel, refusa d'assister ce peuple opprimé qui aspirait à se placer dans notre clientèle.

Pie IX désigna un des prêtres revenus des premiers à l'unité, le P. Sokolski, comme évêque des Bulgares-unis ; le sacre eut lieu à la chapelle Sixtine, et, malgré les représentations de la Russie et de l'Angleterre, la Porte donna à M^{sr} Sokolski le bérat d'investiture qui le reconnaissait comme chef spirituel et civil des Bulgares-unis. Deux mois après son retour de Rome, M^{sr} Sokolski disparaissait ; ce n'est que longtemps après qu'on sut qu'il avait été enlevé par les Russes et enfermé dans un monastère, à Kiev, où il mourut. Ce coup de force arrêta brusquement le mouvement de retour, et le nombre des unis qui était déjà de 60.000, retomba à 4.000. Voyant qu'une puissance à laquelle ils ne pouvaient résister lui barrait le chemin de Rome, les Bulgares, qui voulaient avant tout se soustraire au joug des Grecs, se constituèrent en exarchat indépendant ; excommuniés d'abord par le patriarcat, ils furent reconnus par l'autorité civile en 1870, par l'autorité patriarcale en 1872, sous certaines clauses et restrictions, qui ne leur laissaient qu'un minimum de satisfactions : ils s'en contentèrent provisoirement, et, profitant de la demi-liberté qui leur était laissée, ils cherchèrent à gagner leur grade de peuple civilisé en développant l'instruction et en corrigeant ce que leurs mœurs avaient encore de trop primitif.

C'est ainsi que les Bulgares obtinrent un chef religieux, gardien de leurs rites nationaux et défenseur de leurs droits ; ce chef, ou exarque, résidait et réside encore à Constantinople ; il présente à l'approbation du gouvernement tous les candidats à l'épiscopat pour tous les diocèses où ses conationaux sont en majorité, et même, disent les Serbes, là où ils ne forment qu'une minorité. Cette institution de l'exarchat est antérieure à la guerre d'Orient : elle n'a pas été modifiée quand la Bulgarie fut rendue à une demi-indépendance, lors du traité de Berlin, et quand la

Roumélie orientale s'est volontairement placée sous l'autorité du prince Alexandre de Battenberg. En dehors du pays qui est devenu pratiquement autonome, il y a en Macédoine des contrées bulgares; comme la Bulgarie proprement dite, elles relèvent de l'exarque, mais, pour les causes que nous venons d'énoncer, aux yeux de la Porte et aux yeux du Phanar, il n'y a qu'un seul peuple bulgare, pourvu d'une constitution religieuse privilégiée.

De là résulte une anomalie; les Serbes ne sont autonomes que dans les limites du royaume autonome; ailleurs ils sont opprimés par les Grecs; et ce qui les révolte, c'est de voir les Bulgares, moins avancés qu'eux dans la voie de la liberté, pourvus d'immunités qui leur sont refusées. Leurs desiderata se résument pour le moment aux quatre points suivants : pour leur donner satisfaction il suffirait :

« 1° D'autoriser la célébration du service divin en langue slave dans toutes les parties de la Turquie d'Europe où la majorité des habitants en exprimerait le vœu.

« 2° De voir les autorités spirituelles du patriarcat, en vertu de leurs privilèges, prendre sous leur protection les écoles nationales serbes et les établissements d'enseignement qui existent à l'heure présente, ainsi que tous ceux dont les communes demanderaient la fondation; en un mot, faire pour l'instruction nationale serbe tout ce qui a été fait, ainsi que tout ce qui se fait actuellement, pour l'instruction nationale grecque.

« 3° De se mettre activement à l'œuvre pour réparer les fautes commises intentionnellement dans le passé, et de commencer sans retard l'éducation d'un certain nombre de jeunes gens au séminaire patriarcal de Halki, afin de pouvoir nommer aux différents postes de l'église, dans les contrées habitées par les Serbes, des hommes appartenant à la nationalité serbe, et aussi pour relever les monastères abandonnés.

« 4° D'attribuer dès maintenant au moins deux sièges épiscopaux serbes à des évêques de nationalité serbe.

« Dans les circonstances actuelles, l'essentiel est que le patriarcat fasse voir par des faits, et par sa façon d'agir à l'égard de n'importe quelle nationalité, qu'il a renoncé à sa conduite exclusivement grecque, et qu'il veut suivre enfin la voie régulière et maternelle pour toutes les nationalités qui lui sont soumises, et qu'il est résolu, en un mot, à se mettre au service de

la religion et de l'instruction de tous ses fidèles sans exception, en tenant compte de leur langue et de leurs besoins (1). »

C'est sur ce point que de graves divergences se produisirent il y a quelques années dans les conseils du Phanar, et la démission du patriarche Néophyte VIII aurait eu pour cause le trop grand intérêt que ce prélat témoignait aux Serbes. « Les uns ont prétendu que les conseillers phanariotes désiraient voir le patriarcat engager une lutte plus vive contre le schisme de l'exarchat bulgare, pour le faire rentrer, avec le concours des autres Églises indépendantes orthodoxes, dans l'observance des lois de l'Église œcuménique; on a également prétendu que Néophyte VIII avait donné son consentement formel à cette politique, mais que, devant l'opinion contraire émise par la Sublime Porte, il avait reculé, et refusé son concours à l'exécution des projets élaborés avec ses conseillers. On affirme d'un autre côté que le patriarche avait promis au roi Alexandre I^{er}, lorsque Sa Majesté visita Constantinople, au mois de juin 1894, de donner enfin satisfaction au droit, et de prendre en considération les réclamations des Serbes orthodoxes de Turquie, concernant leur désir de voir la direction de leurs diocèses confiés à des prélats de nationalité serbe qui apporteraient plus de zèle et de bonne volonté à relever l'instruction et la religion complètement négligées. On dit que le roi Alexandre avait assuré au patriarche que, dans cette question, il ne trouverait aucun obstacle du côté de la Sublime Porte, vu que, dans le cours même de ce siècle, le patriarcat de Constantinople avait eu sous ses ordres plusieurs évêques serbes et que jusqu'en 1765, le patriarcat d'Ipek, avec les droits autonomes connus, que les Turcs accordaient régulièrement aux cultes non musulmans, s'était trouvé également sous la domination turque (2). »

« Nous ignorons la conversation que le roi Alexandre a eue avec le patriarche, mais ce que nous savons, c'est qu'elle a été l'objet de nombreux articles dans les journaux et de nombreux commentaires dans le peuple; on prétend même que cette conduite du patriarche a soulevé dans le milieu des conseillers

(1) Constandine, *op. cit.*, p. 44.

(2) Cette revendication n'est pas en accord avec la maxime énoncée au 28^e canon de Chalcedoine.

phanariotes un grand mécontentement contre Néophyte VIII, et que ce mécontentement aurait grandement contribué à provoquer la démission de ce prélat (1) ».

« L'Église œcuménique de la péninsule balkanique, conclut M. Constandine, est démembrée, déchirée, humiliée, exposée à la risée et au persiflage de ses ennemis. On sacrifie les devoirs réels de l'Église œcuménique au programme irréalisable de restaurer l'empire byzantin sur une nouvelle base nationale. C'est pour l'amour de cette étrange fantaisie que l'on consent au démembrement et à la décadence de la religion; et, pourtant, il reste douteux que l'on puisse jamais voir la réalisation de ce rêve politique. Le patriarche est en vérité plutôt un jouet entre les mains des créateurs de plans politiques qu'il n'est le ministre de l'Église qu'il a mission de servir.

« S'il faut admettre pour vrai tout ce qu'on a raconté de la mésintelligence qui a existé entre certains patriarches et les hommes auxquels ils devaient en référer comme à leurs principaux conseillers, il est certain que les patriarches, jusqu'à ce jour, ont plus ou moins senti le désaccord naturel dont nous venons de parler, dans l'intelligence de leurs devoirs. Il y a eu, sans doute, des moments où ils balançaient entre deux lignes de conduite, se demandant s'ils devaient marcher dans la voie que leur traçait la conscience de leur dignité de chefs de l'orthodoxie, ou bien dans la voie que leur recommandait l'idée d'une propagande nationale. On dit même que quelques-uns ont failli à leurs devoirs dans cette alternative; s'il en est ainsi, leur faiblesse ne peut vraiment être que condamnée (2). »

Nous laisserons au lecteur le soin d'apprécier la gravité de cette mise en demeure adressée au nom de l'Église serbe au patriarcat de Constantinople.

P. PISANI.

(1) Constandine, *op. cit.*, p. 45.

(2) *Ibid.*, pp. 46 et 47.

LES CHRÉTIENS DE RITE ORIENTAL

A VENISE ET DANS LES POSSESSIONS VÉNITIENNES

(1439-1791)

Par P. PISANI

Un vol. 1 fr.

Se vend, 20, rue du Regard.

LA CHALDÉE CHRÉTIENNE

Par A. D'AVRIL

2^e édition in-8°, 80 pages. 1 fr.

Se vend, 20, rue du Regard.

DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS DES NOMS LITURGIQUES

EN USAGE DANS L'ÉGLISE GRECQUE

Par L. CLUGNET

Un vol. in-8°. 8 fr. — Chez PICARD, Paris

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES DE L'ORIENT

ET À LEURS RAPPORTS AVEC ROME

3^e édition, in-8° de 62 pages. — Prix. 2 fr. 50

Paris, Challamel

SAINT CYRILLE ET SAINT MÉTHODE

PREMIÈRE LUTTE DES ALLEMANDS CONTRE LES SLAVES

AVEC UN MÉMOIRE SUR L'ALPHABET

LA LANGUE, LE RITE DES APÔTRES SLAVES DU IX^e SIÈCLE

Vol. in-12, elzévirien : Prix 5 fr. — E. LEROUX

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL

1^{re} ANNÉE. — N^o 4

PARIS

AU BUREAU DES ŒUVRES D'ORIENT

20, Rue du Regard, 20

ET A LA LIBRAIRIE E. LEROUX

28, RUE BONAPARTE, 28

1896

SOMMAIRE

DE LA QUATRIÈME LIVRAISON

| | Pages. |
|---|--------|
| I. — ÉTAT RELIGIEUX DES DIOCÈSES FORMANT LE PATRIARCAT CHALDÉEN DE BABYLONE, par M. J.-B. Chabot | 433 |
| II. — LE SYLLOGUE LITTÉRAIRE GREC DE CONSTANTINOPLE. | 454 |
| III. — MARCION DANS LA LITTÉRATURE ARMÉNIENNE, par M. V. Ermoni | 461 |
| IV. — LA SERBIE CHRÉTIENNE. IV. par M. le B^{on} d'Avril | 481 |
| V. — MÉLANGES. | |
| ix. — L'ISLAM, par M. J.-B. Chabot | 498 |
| VI. — BIBLIOGRAPHIE | 503 |

PRIX DE L'ABONNEMENT AU SUPPLÉMENT

| | France. | Étranger. |
|---|-----------|-----------|
| Pour les abonnés de la <i>Revue Bimensuelle</i> : | 3 francs. | 4 francs. |
| Pour les personnes non abonnées à la <i>Revue</i> : | 6 " " | 7 " " |

PRIX DE LA LIVRAISON : 2 FRANCS

Avis. *Toutes les communications doivent être adressées au bureau des OEUVRES D'ORIENT. Il sera fait un compte rendu des ouvrages dont deux exemplaires seront envoyés à la REVUE.*

ÉTAT RELIGIEUX DES DIOCÈSES

FORMANT LE

PATRIARCAT CHALDÉEN DE BABYLONE

au 1^{er} janvier 1896

RÉDIGÉ D'APRÈS LES NOTES DE S. B. M^{re} GEORGES EBED-JÉSUS V
KHAYYATH, PATRIARCHE DE BABYLONE POUR LES CHALDÉENS,

Par J.-B. CHABOT

I

RÉTABLISSEMENT DU PATRIARCAT CHALDÉEN DE BABYLONE.

Les chrétiens de rite syrien appelés *chaldéens* tirent leur origine des nestoriens convertis à la doctrine catholique. A diverses époques des fractions plus ou moins considérables de l'église nestorienne cherchèrent à se rapprocher du Saint-Siège; mais les premières réunions dont le souvenir est consigné dans l'histoire furent très éphémères (voir Assémani, *Bibl. or.*, t. III, part. 2, p. 410 et suiv.). La première union sérieuse et vraiment durable fut celle opérée au seizième siècle par les soins de Jean Soulaka qui, en 1552, reçut à Rome, du pape Jules III, le titre de patriarche des Orientaux ou des Chaldéens. Depuis lors, ce patriarcat n'a cessé de subsister, au milieu de vicissitudes qui ont failli parfois en compromettre l'existence; mais il n'y eut jamais défection totale du peuple chaldéen.

On peut distribuer en trois séries les patriarches qui ont gouverné l'église chaldéenne depuis Soulaka.

a) La première série commence avec Soulaka lui-même, qui avait fixé son siège à Amid (Diarbekir). Ses successeurs, confirmés par le Saint-Siège, résidèrent au même endroit jusqu'au patriarche Siméon IV, qui, vers l'année 1620, retourna au nestorianisme.

b) Une seconde série commence avec Joseph I^{er} (dont nous avons publié la Vie dans un précédent fascicule de cette *Revue*), qui fut créé patriarche des Chaldéens par Innocent XI, en 1681. Il résida à Amid, et ses successeurs, confirmés par le Saint-Siège continuèrent de gouverner cette église jusqu'en 1826.

c) La troisième série commence avec Jean Hormuz, métropolitain de Mossoul, qui, après avoir porté pendant quelque temps le titre d'administrateur du patriarcat, reçut enfin du pape Pie VIII le titre de patriarche, en 1828. Ses successeurs ont continué de gouverner l'église chaldéenne sans interruption jusqu'aujourd'hui. — Ces patriarches considèrent Bagdad comme leur résidence principale. Ils portent le titre de Babylone, parce que, à l'origine, on identifia à tort le site de cette antique cité avec celui de la ville moderne de Bagdad. Cependant, de fait, ils résident habituellement à Mossoul et ils se sont réservé à perpétuité l'administration personnelle du diocèse de ce nom conjointement avec celui de Bagdad.

I. *Archidiocèse patriarcal de Babylone ou Bagdad.*

(Turquie d'Asie.)

Origine. — Cette ville fut choisie comme résidence par les patriarches nestoriens, qui, lors de sa fondation, au neuvième siècle, abandonnèrent leur siège de Séleucie-Ctésiphon, qui avait été dès les temps apostoliques le titre d'une métropole devenue plus tard patriarcat, pour habiter la capitale des Kalifes. Plus tard, les patriarches abandonnèrent Bagdad, lorsqu'il ne se trouva plus de chrétiens dans cette ville ni dans ses environs, par suite des persécutions. Le christianisme commença à y reparaitre après l'union avec Rome; le premier patriarche qui prit le titre de Babylone ou Bagdad fut M^{gr} Jean Hormuz, en 1828.

Le territoire de ce diocèse dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — On y parle le chaldéen vulgaire, l'arabe et le turc; la langue liturgique est le chaldéen ou syriaque littéraire.

Population. — Les catholiques chaldéens sont environ 3.000; on y trouve aussi quelques Syriens catholiques et des Latins. Mais l'immense majorité de la population est composée de musulmans et de juifs.

Paroisses et stations. — Il y a une paroisse à Bagdad et une station à Kutt.

Église. — Il y a à Bagdad une résidence patriarcale et une église qui est l'église patriarcale de Babylone.

Le *patriarche* est S. B. M^{gr} Georges Ebed-Jésus V Khayyath, ancien élève de la Propagande. — Il réside ordinairement à

Mossoul et délègue à Bagdad un vicaire patriarcal, évêque ou non.

Prêtres. — Il y en a ordinairement trois, quelquefois quatre.

Écoles. — Il y a une école chaldéenne élémentaire pour les garçons avec un cours supérieur pour les jeunes gens. — En outre, il existe une école de garçons pour les enfants de tout rite, dirigée par les missionnaires Carmes, et une école de filles également pour tous les rites, dirigée par les religieuses de la Présentation.

Il n'y a pas de séminaire. Les religieuses de la Présentation ont un asile pour les petits enfants et un pensionnat pour les jeunes filles.

2. *Archidiocèse patriarcal de Mossoul.*

(Mésopotamie, Turquie d'Asie.)

Origine. — Avant le nestorianisme, quand Mossoul n'était encore qu'une bourgade, elle faisait partie du diocèse de Ninive (dont les ruines sont très proches) dépendant du métropolitain d'Arbèle. Au neuvième siècle, la ville ayant acquis une grande importance, les nestoriens en firent le siège d'une métropole. Son titulaire était appelé métropolitain d'Assyrie et de Mossoul, ou encore métropolitain de Mossoul et d'Arbèle. — Le premier titulaire du siège de Mossoul, depuis l'union avec Rome, fut M^{sr} Jean Hormuz, à la fin du dix-huitième siècle. Ce prélat fut par la suite créé patriarche. Il conserva l'administration de ce diocèse conjointement avec celui de Bagdad, son principal siège, et cette manière de faire fut observée jusqu'à ce jour par les patriarches chaldéens.

Le territoire de ce diocèse dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — On parle l'arabe dans la ville de Mossoul et le chaldéen vulgaire dans les bourgades; la langue liturgique est le syriaque ou chaldéen littéraire.

Population. — Les catholiques chaldéens sont 23.700. — La majeure partie de la population est formée par les musulmans. On y trouve aussi des syriens jacobites et catholiques, quelques protestants, des arméniens et des juifs.

Paroisses et stations. — Il y a deux paroisses à Mossoul et

neuf paroisses ou stations en dehors de la ville, savoir : Telkef, Teleskof, Batnaya, Alkosch, Bakofa, Kermless, Nesseria, Pioz, Benduaya.

Églises. — On en compte dix-huit, savoir : cinq à Mossoul, trois à Telkef, deux à Teleskof, une à Batnaya, une à Bakofa, deux à Alkosch, deux à Kermless, une à Nesseria, une à Benduaya. — Il y a en outre à Mossoul sept chapelles ou anciens monastères inhabités et six autres en dehors de la ville, soit treize en tout.

Prêtres. — Il y a quarante-cinq prêtres séculiers, et vingt-six prêtres réguliers de la congrégation de S.-Hormizd : en tout soixante et onze.

Écoles. — Il y a trois écoles élémentaires à Mossoul (deux de garçons et une de filles), en dehors des écoles mixtes pour les enfants des divers rites, dirigées par les Dominicains et par les sœurs de la Présentation. On trouve en outre quelques écoles de garçons dans les villages voisins de Mossoul.

Couvents. — Il y a une institution religieuse, celle des moines de la congrégation de S.-Hormizd, qui possède trois couvents, deux près d'Alkosch, et un troisième sous le vocable de S.-Georges, près de Mossoul. Il y a dans ces trois couvents trente-deux religieux prêtres et trente-trois laïques, avec un abbé général et quatre assistants. Ces religieux s'occupent dans les missions et prennent soin des paroisses dans les divers diocèses chaldéens.

Le patriarche, ainsi qu'il a été dit, considère ce diocèse comme son siège secondaire et s'en est réservé l'administration à perpétuité. — Il y possède trois résidences : une à Mossoul (où il demeure habituellement), une à Telkef, et l'autre à Alkosch.

A Mossoul réside également le vicaire général du patriarcat, qui est actuellement M^{gr} Elias Joseph Khayyath, ancien élève du séminaire patriarcal, archevêque titulaire de Nisibe.

En dehors du séminaire appelé syro-chaldéen, qui est dirigé par les religieux Dominicains sous la surveillance du Délégué apostolique, il existe à Mossoul un séminaire patriarcal dirigé par des prêtres de rite chaldéen; il compte dix-huit élèves.

Les missionnaires latins de l'ordre des Dominicains et les sœurs de la Présentation ont des établissements dans le diocèse.

III.

DIOCÈSES ET PAYS *nullius in diocese* ADMINISTRÉS DIRECTEMENT
PAR LE PATRIARCHE OU SES VICAIRES.

1. *Archidiocèse de Bassora.*

(Dans le voisinage du golfe Persique, Turquie d'Asie.)

Origine. — C'est un des plus anciens et des plus célèbres diocèses autrefois connu sous le nom de Perath-Maischan, tant dans la période qui précéda le nestorianisme que depuis la propagation de l'hérésie. Par suite des difficultés qui s'élevèrent au cours des temps, il n'y avait plus que quelques chrétiens seulement dans cette région au commencement du dix-neuvième siècle. Depuis lors le christianisme y a fait des progrès. Jusqu'en 1860, ces chrétiens étaient gouvernés par un prêtre du rite chaldéen. En 1860, ils reçurent un évêque. Quand celui-ci fut mort on donna le titre archiepiscopal à M^{sr} Michel Neemo, mais seulement comme *titulaire*. Ce dernier est décédé en 1895. Il administrait le vicariat patriarcal de Bagdad.

Le peuple de cette région dépend du gouvernement ottoman.

Langue. — La langue vulgaire est l'arabe et le chaldéen; la langue liturgique est le chaldéen ou syriaque littéraire.

Population. — Les catholiques chaldéens, dans toute l'étendue du diocèse (sans compter les passants), sont environ 3.000. — Il y a quelques syriens catholiques et quelques juifs. — La majeure partie de la population est musulmane.

Paroisses ou stations. — Bassora (une paroisse); Amara (station); Asciar (st.); Nassiria (st.); Cutt (st.).

Églises. — Une église à Bassora; une chapelle à Amara. — Il

y a à Bassora une église latine dans laquelle les Syriens catholiques font leur office.

Prêtres. — Deux à Bassora (dont l'un est vicaire patriarcal), et un à Amara.

Écoles. — Deux écoles élémentaires de garçons : une à Bassora et l'autre à Amara.

L'*administrateur* de ce diocèse est le patriarche, depuis le moment où elle fut privée de son propre pasteur.

Il n'existe aucune institution charitable.

L'importance de ce diocèse et le nombre de la population de rite chaldéen s'accroît de jour en jour.

2. *Vicariat patriarcal d'Alep.*

(Syrie, Turquie d'Asie.)

Origine. — L'origine de ce diocèse épiscopal est fort ancienne. Selon le droit nestorien il dépendait du métropolitain de Damas. Quand une partie de la population revint au catholicisme, elle fut soumise et resta longtemps sous la dépendance des autres rites catholiques qui possédaient des églises dans la ville d'Alep. Il y a environ quarante ans, on fit droit aux instances des chaldéens et on leur accorda un vicaire patriarcal de leur rite; ils construisirent dans la cité pour leur usage propre une belle église qui existe encore.

Le peuple de cette région dépend du gouvernement ottoman.

Langue. — La langue vulgaire est l'arabe; la langue liturgique le chaldéen littéraire.

Population. — Les catholiques, chaldéens sans compter les passants, sont au nombre d'environ 300.

Il n'y a qu'une *paroisse*, une *église*, et un seul *prêtre*, qui est le vicaire patriarcal, auquel on donne de temps à autre un auxiliaire.

3. *Vicariat patriarcal de Damas.*

(Syrie, Turquie d'Asie.)

Origine. — D'après le droit nestorien, le siège de Damas est archiépiscopal. Depuis l'époque de la réconciliation, le peuple

chaldéen catholique de la ville fut administré par les missionnaires latins. En 1895, sur les instances de la population, le patriarche y envoya un vicaire de son rite.

Population. — Le nombre des chaldéens est d'environ 200.

Ils n'ont ni église ni presbytère. Ils accomplissent provisoirement leurs fonctions sacrées dans l'église des Latins.

4. *Vicariat patriarcal de Beyrouth.*

L'administration de ce vicariat est provisoirement déléguée par le patriarche au vicaire patriarcal des Syriens catholiques, à cause du manque de presbytère et de chapelle.

Les chaldéens sont au nombre d'environ 300; ils étaient administrés auparavant par les Latins ou les autres communautés catholiques de la ville.

5. *Vicariat patriarcal d'Édesse.*

(Orfa, dans la Mésopotamie.)

Depuis la promulgation de la constitution apostolique *Orientalium dignitas*, les chaldéens de cette région sont confiés par leur patriarche aux soins du vicaire du patriarche syrien d'Antioche. Ils étaient administrés auparavant par les missionnaires latins de la ville.

Les chaldéens sont environ 300. — Faute de ressources ils n'ont ni presbytère, ni église, ni école.

6. *Vicariat patriarcal d'Adana et de Tarse.*

(Cilicie.)

Ces régions dépendaient autrefois, et principalement selon le droit nestorien, du métropolitain de Damas. Depuis cinq ans, par suite de l'accroissement de la population chaldéenne, un vicaire patriarcal fut institué et réside dans la contrée. Il l'administre et y remplit les fonctions sacrées tantôt dans une église, tantôt dans une autre, n'ayant ni chapelle ni résidence propre.

Langue. — La langue vulgaire est le turc ou le chaldéen vulgaire ; la langue liturgique est le chaldéen littéraire.

Population. — Environ 600 chaldéens.

7. *Vicariat patriarcal d'Égypte.*

(Au Caire.)

Selon le droit nestorien, l'Égypte avait un évêché de rite chaldéen. Jusqu'en ces derniers temps les chaldéens catholiques étaient confiés aux Latins qui résidaient dans ce pays. De temps en temps le patriarche y envoyait un visiteur. Depuis cinq ans, sur les instances du peuple, une église du rite chaldéen a été bâtie au Caire et un prêtre y réside avec le titre de vicaire patriarcal.

8. *Vicariat patriarcal de Téhéran.*

(Perse.)

Ce vicariat a été constitué en 1895, tant sur la demande de la population de rite chaldéen que sur les instances du Délégué apostolique de Perse. Il y a en cette ville des missionnaires latins. — Les chaldéens (sans compter les passants) y sont au nombre d'environ 110.

Le vicaire patriarcal y réside; mais il n'y a point de presbytère ni d'église de son rite.

9. *Vicariat patriarcal de Kermansciab.*

(Perse.)

Il n'y a en cet endroit qu'un petit nombre de chaldéens catholiques, en dehors des passants. Un vicaire patriarcal y réside. Le patriarche, de concert et avec l'aide du Délégué apostolique de Perse, a décrété la construction d'une église.

10. *Stations de mission dans le pays nestorien.*

Ces stations, situées dans des régions où les diocèses chaldéens

ne sont pas constitués, sont administrées et dirigées immédiatement par le patriarche.

a) Il existe une mission et une station dans la région appelée Dizzeh-Gavar, dans le territoire de la province turque de Van. — Elle se compose de trois prêtres ; elle possède une chapelle et un presbytère.

b) Le village de Mar Behesu, récemment converti du nestorianisme, se trouve dans la même région. Il comprend 80 habitants. Ils ont un prêtre, mais pas d'église.

c) Dans la même contrée se trouvent les pays appelés Satt et Ebrou. Ils renferment 1.200 chaldéens convertis du nestorianisme depuis de nombreuses années. Ils n'ont à leur disposition qu'un seul prêtre délégué par le patriarche.

d) Une station fondée dans la région de Gioulamerg, non loin de la résidence du patriarche nestorien à Kotschanès, manque momentanément de prêtres missionnaires.

e) Une autre mission est établie dans la région voisine du diocèse d'Amadia, mais en dehors de celui-ci. Les deux principaux villages sont Zarne et Salamakka.

Dans ces régions ainsi que dans la ville de Seraï et parmi les tribus de Baz, Tekhuma, Gelu, Tal, etc., se trouvent environ 500 chaldéens récemment convertis du nestorianisme, avec neuf prêtres qui dépendent immédiatement du patriarche.

IV

AUTRES DIOCÈSES DÉPENDANTS DU PATRIARCAT.

1. *Archidiocèse d'Amid (Diarbekir) et de Maipherkat.*

(Mésopotamie, Turquie d'Asie.)

Origine. — Le diocèse d'Amid était déjà connu dans l'histoire de l'Église aux premiers siècles. Depuis le moment de la séparation, au cinquième siècle, il fut tantôt le siège d'un évêché dépendant de Nisibe, tantôt le siège d'un métropolitain; tantôt isolé, tantôt réuni à celui de Maipherkat (Martyropolis). Lors de la réunion des chaldéens, il fut reconnu comme siège métropolitain par le pape Jules III. Le catholicisme reparut dans cette contrée antérieurement à la conversion de toute autre population de rite oriental.

Sous Paul V et sous Innocent XI, Joseph I^{er}, archevêque de cette ville et nestorien converti, fut décoré du titre de patriarche des Chaldéens. Il se fixa à Amid. La série inaugurée par ce patriarche se continua jusqu'en 1826. Depuis lors, la ville fut de nouveau désignée sous le titre de métropole, la dignité de patriarche des Chaldéens ayant été transférée au siège de Bagdad (Babylone). — En 1875, le diocèse de Maipherkat, récemment converti à la foi catholique, fut annexé à celui d'Amid, et un vicaire fut établi à Maipherkat par l'archevêque d'Amid.

Le peuple de ce diocèse dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — Les langues vulgaires sont : l'arabe, le turc, l'arménien, le kurde et le chaldéen vulgaire; la langue liturgique est le syriaque ou chaldéen littéraire.

Population. — Les chaldéens catholiques sont environ 3.000. La majeure partie de la population est musulmane. Le plus

grand nombre des chrétiens sont arméniens. Il y a aussi des syriens jacobites et des syriens catholiques, des juifs, des arméniens unis, des protestants, quelques grecs schismatiques et quelques melchites.

Paroisses et stations. — Ciaro-khiam (1 par.); Maipherkat (1 par.); Bosciath (st.); Bakoss (st.).

Églises. — Trois églises, et une chapelle à Aïn-tannour. — La belle église de Maipherkat, sous le vocable de S. Joseph, fut achevée en 1892.

Prêtres. — Il y a sept prêtres indigènes. — Des missionnaires latins (Capucins) sont établis dans la ville d'Amid.

Écoles. — Il y a quatre écoles élémentaires de garçons, et une de filles dans la ville. Il y en a d'autres ailleurs. Il y a aussi des écoles mixtes communes aux enfants des différents rites orientaux et dirigées par les missionnaires latins avec le concours de sœurs françaises.

Le patriarche, précédemment archevêque d'Amid, administre provisoirement cette église qui n'a pas encore d'évêque.

Il n'y a aucune institution charitable: il n'y a pas non plus de séminaire.

2. Diocèse de Kerkuk.

(Assyrie, Turquie d'Asie.)

Origine. — Cet évêché était déjà célèbre aux premiers siècles du christianisme sous le nom de Kerk-Selök au Beit-Garmaï. Il fut illustré par plusieurs martyrs et par des écrivains de mérite au temps de la domination des Perses. — Peu à peu le nestorianisme envahit la contrée ainsi que toutes les églises soumises au patriarcat de Babylone. Une réunion avec le Saint-Siège fut opérée au commencement du dix-neuvième siècle. Depuis lors la ville eut des évêques confirmés par le Pape.

Le territoire appartient à l'Empire ottoman.

Langues. — Les langues vulgaires sont le turc et le chaldéen vulgaire; la langue liturgique est le chaldéen littéraire.

Population. — Le nombre des chaldéens catholiques est d'environ 7.000. La majeure partie des habitants sont musulmans; il y a un petit nombre de juifs et de nestoriens.

Paroisses et stations. — Il y en a quinze en tout, savoir : une à Kerkouk; une à Korïa; deux à Aïn Kawa; une à Koisandjak; une à Scianklawa; une à Armoultra, et huit autres en divers lieux.

Églises et chapelles. — Seize dans tout le diocèse.

Prêtres. — Vingt-deux pour tout le diocèse.

Écoles. — Quatre écoles élémentaires de garçons et une de filles.

Archevêque. — M^{sr} Gabriel-Joseph Adamo, ancien élève de la Propagande.

Le diocèse n'a pas de séminaire; il ne possède aucune institution charitable ni aucune station de missionnaires latins. Il n'existe d'ailleurs dans ce diocèse aucun chrétien en dehors des chaldéens et des nestoriens.

3. *Diocèse de Mardin.*

(Mésopotamie, Turquie d'Asie.)

Origine. — Cet ancien diocèse fut, depuis le nestorianisme, le titre d'un évêché distinct, dépendant tantôt de Nisibe, tantôt d'Amid, tantôt de Maïpherkat. Parfois aussi il fut réuni temporairement à l'une de ces métropoles. Depuis le seizième siècle, c'est-à-dire depuis que le patriarcat chaldéen fut institué à Amid, Mardin forma un diocèse distinct ayant ses évêques de rite chaldéen; ce fut une des premières contrées où la foi catholique commença à revivre.

Son territoire dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — La langue vulgaire est l'arabe et le kurde; la langue liturgique est le syriaque ou chaldéen littéraire.

Population. — Les chaldéens catholiques de ce diocèse sont environ 850. — La majeure partie de la population est musulmane. On y trouve aussi quelques juifs, et un assez bon nombre de chrétiens schismatiques appartenant à divers rites (arméniens, syriens jacobites, protestants), ainsi que des arméniens catholiques.

Paroisses et stations. — Il y a une paroisse dans la ville de Mardin; près de Nisibe il y a une station administrée par

l'évêque de Mardin, et trois autres dans la région circonvoisine.

Prêtres. — Il y a trois prêtres indigènes. Les missionnaires Capucins ont une maison dans ce diocèse.

Écoles. — Il y a une école élémentaire de garçons. Il y a deux écoles mixtes, communes au divers rites, dirigées par les missionnaires latins et par des sœurs françaises.

L'évêque est M^{sr} Elias Mellus, anciennement moine de la congrégation de S.-Hormizd. Il réside à Mardin.

Il n'y a dans le diocèse ni séminaire ni institution charitable d'aucune sorte.

4. Diocèse de Djézireh.

(Mésopotamie, Turquie d'Asie.)

Origine. — Ce diocèse fut connu dès les premiers siècles sous le nom de Beit-Zabdaï. Il fut envahi par l'hérésie comme les régions adjacentes. Sous les nestoriens, il fut considéré tantôt comme un évêché, tantôt comme un archevêché. Depuis l'érection du patriarcat chaldéen catholique par Jules III, il eut ses propres pasteurs de ce rite; la série se continue jusqu'à nos jours à peu près sans interruption.

Le territoire de ce diocèse dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — Dans la ville, la langue vulgaire est l'arabe; dans tout le reste du diocèse, le chaldéen vulgaire et le kurde sont employés simultanément. La langue liturgique est le syriaque ou chaldéen littéraire.

Population. — Les chaldéens catholiques sont environ 5.200. — La majeure partie de la population est musulmane et appartient à la race kurde. On trouve aussi quelques jacobites, des protestants, des nestoriens et des syriens catholiques.

Paroisses et stations. — Il y en a seize en tout. Les principales sont : celle de Djézireh, celle de Hoz-umer, celle de Harboul, celle de Peshabour, celle de Takian, celle de Kerkibedro, celle de Vashed, celle de Tel-Kebbin; les huit autres sont établies dans diverses bourgades.

Églises. — Il y a dix-sept églises ou chapelles.

Prêtres. — Il y quatorze prêtres tant séculiers que réguliers de la congrégation de S.-Hormizd. Il y a à Djéziréh une mission des PP. Dominicains et une maison des sœurs de la Présentation qui dirigent les écoles.

Écoles. — On compte douze écoles élémentaires de garçons, et une de filles (dans la ville).

L'évêque est M^{gr} Jacques Abraham, ancien moine de la congrégation de S.-Hormizd et élève du séminaire patriarcal de Mossoul. Il réside à Djéziréh.

Le diocèse ne renferme ni séminaire ni institution charitable.

5. *Diocèse de Séert.*

(Assyrie, Turquie d'Asie.)

Origine. — Ce diocèse souvent désigné dans les temps anciens sous le nom de diocèse d'Arzoun ou d'Arzanène, recommença à avoir des pasteurs particuliers dès le temps du patriarche Soulaka, sous le pontificat de Jules III.

Son territoire dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — On y parle comme langue usuelle, dans la ville de Séert, l'arabe et le kurde; ces deux mêmes idiômes sont parlés dans beaucoup de villages, dans d'autres on emploie le chaldéen vulgaire. La langue liturgique est le syriaque ou chaldéen littéraire.

Population. — Les chaldéens catholiques sont environ 5.000. Il y a quinze villages nestoriens. La grande majorité de la population est composée de Kurdes musulmans.

Paroisses et stations. — Elles sont au nombre de vingt-deux, sans compter quinze villages à demi-nestoriens.

Églises et chapelles. — On en compte vingt et une. — Il y a dix-sept prêtres.

Écoles. — Il y en a sept pour les garçons et une pour les filles. Les Dominicains ont une résidence dans la ville.

L'évêque est M^{gr} Joseph-Emmanuel Thomas, ancien élève de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et ancien directeur du séminaire patriarcal à Mossoul. Il réside à Séert.

Il n'y a dans le diocèse ni séminaire ni institution charitable ou maison religieuse.

6. *Diocèse de Zakho.*

(Turquie d'Asie.)

Origine. — Le nom et le titre de cet évêché sont nouveaux. Il répond à l'antique diocèse de Maalfaya, qui dépendait du métropolitain d'Adiabène ou d'Arbèle. D'après le droit canonique des nestoriens, il fut réuni aux diocèses d'Akra et d'Amadia, sous le nom de cette dernière métropole. Il en fut de même après l'union, depuis le seizième siècle jusque vers 1850. A cette époque la province d'Amadia fut divisée en trois diocèses : ceux d'Amadia, de Zakho et d'Akra-Zehbar.

Son territoire dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — On y parle comme langues usuelles le chaldéen et le kurde; la langue liturgique est le syriaque ou chaldéen littéraire.

Population. — Les chaldéens catholiques sont environ 3.500. — La majeure partie de la population est composée de Kurdes musulmans. Il y a quelques juifs et dix familles syriennes catholiques. Il ne reste aucun village nestorien dans ce diocèse.

Églises et chapelles. — On en compte vingt.

Paroisses et stations. — Elles sont au nombre de quinze, en comptant les villes de Zakho et de Dehok. Les principaux villages sont : Sharamesch, Yerda, Bedaro, Birsine, Mar Yaqoub (où se trouve une maison de missionnaires Dominicains), Asnakh, etc.

Prêtres. — Il y a dix prêtres indigènes et cinq religieux de S.-Hormizd.

Écoles. — On compte seulement quatre écoles élémentaires de garçons.

L'évêque est M^{sr} J.-Timothée Makdassi, ancien moine de la congrégation de S.-Hormizd et ancien élève de la Propagande. Il réside habituellement à Zakho et quelquefois à Dehok.

Le diocèse ne renferme ni séminaire ni institution charitable.

7. *Diocèse d'Amadia.*

(Assyrie et Mésopotamie, Turquie d'Asie.)

Origine. — Ce diocèse existait sous un autre titre avant le schisme nestorien. Il reçut son nom après la fondation de la ville d'Amadia et comprenait le territoire des trois diocèses actuels d'Amadia, de Zakho et d'Akra-Zebhar. Il resta ainsi constitué même après la réunion et se trouvait en cet état sous le patriarcat de M^{gr} Jean Hormuz. Depuis il fut divisé en trois diocèses; mais, en 1895, le diocèse d'Akra fut de nouveau réuni provisoirement à celui d'Amadia.

Le territoire dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — La langue vulgaire est le chaldéen et le kurde; la langue liturgique le chaldéen littéraire.

Population. — Dans le seul diocèse d'Amadia on compte environ 3.000 chaldéens catholiques. Il reste à peu près autant de nestoriens dans les villages de ce diocèse. La majeure partie de la population est composée de Kurdes mahométans; il y a aussi quelques juifs.

Paroisses et stations. — Elle sont au nombre de quatorze; les principales sont : Araden, Tena, Daudia, Manghesh, Tella, Koumana et Mezi.

Églises et chapelles. — On en compte seize.

Prêtres. — Dans tout le diocèse d'Amadia il y a treize prêtres.

Écoles. — Il y a six écoles élémentaires de garçons. — On trouve plusieurs écoles protestantes sur le territoire de ce diocèse.

L'évêque est M^{gr} Jean Sahar, ancien élève du séminaire patriarcal de Mossoul. Il n'y a pas de résidence épiscopale à Amadia; l'évêque habite ordinairement à Araden ou à Akra.

Le diocèse n'a pas de séminaire et ne renferme aucune institution charitable.

8. *Diocèse d'Akra-Zehbar.*

(Assyrie, Turquie d'Asie.)

Origine. — Nous avons dit que ce diocèse, séparé d'abord de celui d'Amadia, a été réuni provisoirement à ce dernier, en 1895. Son territoire dépend de l'Empire ottoman.

Langue. — La langue usuelle est le kurde ou le chaldéen vulgaire; la langue liturgique est le chaldéen littéraire.

Population. — On compte environ 1.000 chaldéens catholiques. Il reste onze villages nestoriens. — La majeure partie de la population est composée de Kurdes musulmans. On y trouve quelques juifs et un très petit nombre de syriens jacobites.

Paroisses et stations. — Il y en a treize.

Églises et chapelles. — On en compte douze.

Prêtres. — Ils sont actuellement au nombre de huit.

Écoles. — Il y a seulement deux écoles élémentaires de garçons.

L'évêque est provisoirement celui d'Amadia.

Le diocèse n'a ni séminaire ni institution charitable. On ne rencontre aucune mission latine sur son territoire.

9. *Diocèse de Salamas.*

(Adherbaidjan, Perse.)

Origine. — Ce diocèse est fort ancien, le christianisme y fut très florissant avant et après le schisme nestorien. Au commencement de ce siècle il eut pour titulaire M^{gr} Jean Guriel, qui fut maintenu par le patriarche chaldéen catholique Jean Hormouz. Depuis lors la série des évêques chaldéens de Perse continua ininterrompue jusqu'à ce jour sous la juridiction du patriarche de Babylone.

Le territoire de ce diocèse dépend du Schah de Perse.

Langue. — On y parle le chaldéen vulgaire, le persan, le

ture et le kurde; la langue liturgique est le chaldéen littéraire.

Population. — Les chaldéens sont environ 10.000. — La majeure partie de la population est formée de musulmans de la secte des schiites. On trouve beaucoup de nestoriens, des syriens jacobites, des arméniens, des protestants et des juifs.

Paroisses et stations. — Il y a quatre paroisses et dix-sept stations dans le territoire perse. — Deux stations, près de Siakuth, sur le territoire russe, et la station de la ville Tauriz, sont rattachées à ce diocèse.

Églises et chapelles. — On en compte douze.

Prêtres. — Actuellement ils sont au nombre de dix. — Il y a dans cette région des missionnaires lazaristes.

Écoles. — Il y a quelques écoles élémentaires. Les Filles de la Charité dirigent plusieurs écoles et un asile.

L'*archevêque* est M^{er} Isaac Yabalaha Khodabakhshe, ancien élève de la Propagande. — Il réside à Khosrawa.

Il y a un séminaire. On ne trouve pas d'autre institution religieuse ou charitable dans le diocèse.

10. Diocèse d'Ourmiah.

(Perse.)

Origine. — Ce diocèse a une origine très ancienne. Un évêque d'Ourmiah, nommé Jean, a souscrit au Concile de Nicée.

Il se trouve sur le territoire persan.

Langue. — On parle le chaldéen vulgaire, le persan, le turque et le kurde; la langue liturgique est le chaldéen littéraire.

Population. — Ce diocèse renferme environ 6.000 chaldéens catholiques. La majeure partie de la population est musulmane. On y rencontre aussi des arméniens, des nestoriens et des protestants.

Paroisses et stations. — Elles sont au nombre de soixante-dix.

Églises et chapelles. — On en compte dix-huit.

Prêtres. — Il y a quarante prêtres indigènes.

Écoles. — Plusieurs écoles de garçons sont dirigées par les

Lazaristes et quelques écoles de filles par les sœurs de la Charité.

L'archevêque est M^{sr} Thomas Audo, ancien élève de la Propagande. — Il réside à Ourmiab.

Le diocèse a un séminaire.

11. *Diocèse de Senah.*

(Perse.)

Origine. — Depuis l'union avec Rome jusque vers le milieu de ce siècle, ce diocèse était administré par l'archevêque de Kerkuk. Son premier évêque fut M^{sr} Siméon Kasciat, aussi appelé Singiar et Tiktik, de la congrégation de S.-Hormizd.

Le territoire dépend de l'Empire persan.

Langue. — On y parle le chaldéen vulgaire et le persan; la langue liturgique est le chaldéen littéraire.

Population. — Les chaldéens catholiques sont de 650 à 700, en comptant ceux qui résident à Souleimaniyeh (1). La majeure partie de la population est formée par les mahométans schiites. Il y a quelques juifs; mais on n'y trouve aucun chrétien en dehors des chaldéens.

Églises et chapelles. — Il y a une église à Senah et une autre à Souleimaniyeh.

Paroisses et stations. — Il y en a deux dans les mêmes lieux.

Prêtres. — Il n'y en a que deux, aux lieux susdits.

Écoles. — On compte deux écoles élémentaires pour les garçons, une dans chaque paroisse.

Actuellement il n'y a pas d'évêque. Le diocèse est gouverné par M^{sr} Georges Goga, ancien évêque d'Amid, administrateur patriarcal.

Il n'y a ni séminaire ni institution religieuse ou charitable.

(1) Comme la ville de Souleimaniyeh appartient au territoire turc, le patriarche, d'accord en cela avec la Propagande, a l'intention de rattacher cette paroisse éloignée au diocèse de Kerkuk.

TABLEAU SYNOPTIQUE

de l'état religieux des diocèses composant
le patriarcat chaldéen.

(Les chiffres sont approximatifs et ne comprennent pas la population flottante
qui est relativement assez considérable.)

| RÉGIONS. | POPULATION CHALDÉENNE. | NOMBRE DES | | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------|
| | | PAROISSES OU STATIONS. | ÉGLISES OU CHAPELLES. | PRÊTRES CHALDÉENS. | ÉGLIÉS CHALDÉENS. | AUTRES INSTITUTIONS. |
| Archidiocèse de Bagdad..... | 3000 | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 |
| Archidiocèse de Mossoul..... | 23700 | 11 | 31 | 71 | 3 | 5 |
| Archidiocèse de Bassorah..... | 3000 | 5 | 2 | 3 | 2 | » |
| Vicariat patriarcal d'Alep..... | 300 | 1 | 1 | 1 | » | » |
| — de Damas..... | 200 | » | » | 1 | » | » |
| — de Beyrouth..... | 300 | » | » | » | » | » |
| — d'Édesse..... | 300 | » | » | » | » | » |
| — d'Adana et de Tarse.. | 600 | » | » | 1 | » | » |
| — d'Égypte..... | 200 | 1 | 1 | 1 | » | » |
| — de Téhéran..... | 110 | » | » | 1 | » | » |
| — de Kermanschia..... | 50 | » | 1 | 1 | » | » |
| Stations de mission chez les Nestoriens: | | | | | | |
| a) Dizeh-Gavar..... | » | 1 | 1 | 3 | » | » |
| b) Mar Behesu..... | 80 | 1 | » | 1 | » | » |
| c) Salt et Ebrou..... | 1200 | 1 | » | 1 | » | » |
| d) Gioulamerg..... | » | 1 | » | » | » | » |
| e) Zarne, Seraï, etc.... | 500 | 10 | » | 9 | » | » |
| Archidiocèse d'Amid et de Maïpherkat.. | 3000 | 4 | 4 | 7 | 5 | » |
| Diocèse de Kerkuk..... | 7000 | 15 | 16 | 22 | 5 | » |
| — de Mardin..... | 850 | 5 | 1 | 3 | 1 | » |
| — de Djézireh..... | 5200 | 16 | 17 | 14 | 13 | » |
| — de Séert..... | 5000 | 22 | 21 | 17 | 8 | » |
| — de Zakho..... | 3500 | 15 | 20 | 15 | 4 | » |
| — d'Amadia..... | 3000 | 14 | 16 | 13 | 6 | » |
| — d'Akra-Zehbar..... | 1000 | 13 | 12 | 8 | 2 | » |
| — de Salamas..... | 10000 | 23 | 12 | 10 | » | » |
| Archidiocèse d'Ourniah..... | 6000 | 70 | 18 | 40 | » | 1 |
| Diocèse de Senah..... | 700 | 2 | 2 | 2 | » | » |
| TOTAL..... | 78790 | 233 | 177 | 248 | 52 | 7 |

LE SYLLOGUE LITTÉRAIRE GREC

DE CONSTANTINOPLE

« *Graecia... artes intulit* » ; c'est ainsi qu'en trois mots un bel esprit de Rome appréciait, il y a bien des siècles, le rôle intellectuel de la Grèce et son influence sur les lettres et les arts. Je me garderais bien de contester la formule : ce serait à moi, homme nouveau, de l'outrecuidance. La retourner vaudra peut-être mieux ; car enfin, on peut le dire, si la Grèce a sauvé les lettres et les arts, ceux-ci le lui ont bien rendu. Sans cet amour passionné pour son histoire et sa littérature nationales, dont la moindre de ses écoles de village était comme un ardent foyer, la Grèce sans doute gémirait encore sous le joug turc, ou du moins sa renaissance n'aurait pas été environnée de l'éclat que nos lecteurs connaissent. Qu'on veuille bien jeter un regard simplement attentif sur les cartes figuratives de l'Instruction publique chez les Grecs, publiées par M. Chassiotis, on sera étonné de voir ce sol ingrat, qu'est la Turquie, couvert sur presque tous ses points d'établissements helléniques (1). Quelle conclusion tirer de ce fait d'expérience ? Que les Grecs de nos jours sont épris d'un amour désintéressé, d'un amour pur, des belles-lettres ? Je ne le prétends point, dussé-je alarmer quelques susceptibilités nationales, toujours un peu ombrageuses. Je crois même que c'est là un de leurs moindres soucis. La nation ! le culte de la nation ! sauver, et, autant que faire se peut, étendre l'influence de l'hellénisme, bercer les esprits du rêve d'une hégémonie grecque en Orient, tout comme aux plus beaux jours de l'Empire byzantin, telle est, à n'en pas douter, la grande, la seule idée qui hante la tête de nos modernes Hellé-

(1) *L'Instruction publique chez les Grecs*, par G. Chassiotis : Paris, 1881, 8°.

nes : tel est le but, avoué ou secret, que poursuivent les instituts, académies, syllogues, associations de tout genre, qui couvrent l'empire turc. Je n'ai nullement l'intention d'apprécier ici cette idée; mais je devais en faire part au lecteur, avant de l'entretenir de la plus importante de ces associations, je veux dire le *Syllogue littéraire grec de Constantinople*.

* *

C'est sous le règne du sultan Abdul-Medjid, l'auteur trop peu imité du hattî-chérif et du hattî-hounmayoun, que la pensée d'une association générale de l'éducation et de l'enseignement commença à se répandre dans la colonie grecque de la capitale. Les membres les plus éclairés et les plus influents de cette colonie conçurent le projet de fonder un grand centre littéraire et pédagogique, où l'on travaillerait en commun au développement des études grecques, et à la fondation d'établissements appropriés, sur toute l'étendue de l'empire turc. Le nom même traduisait cette préoccupation : Ἐκπαιδευτικὸν φροντιστήριον; les statuts furent rédigés avec soin. Quant à l'association elle-même, elle vécut... ce que vivent les roses. Ceci se passait en 1861. Heureusement, l'idée ne périt point avec cet essai infructueux. Cette année-là même, deux autres associations, le *Syllogue littéraire* (ἑ φιλολογικὸς Σύλλογος), et le *Syllogue médical* (ἑ ἰατρικὸς Σύλλογος), voyaient simultanément le jour. Elles eurent d'ailleurs la sage pensée de se réunir bientôt en une seule, sous le titre bien connu : Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει Ἑλληνικὸς φιλολογικὸς Σύλλογος.

Naturellement, le but de l'association, d'après les statuts officiels, était exclusivement littéraire et scientifique. Les membres se réunissaient, une fois par semaine, pour entendre quelque lecture sur un point d'archéologie, de littérature ou d'histoire. Dès la seconde année, ils inaugurèrent, les premiers sans doute en Orient, des lectures et des conférences publiques: l'anniversaire de la fondation fut célébré par une brillante séance, qui groupa autour de l'institut naissant les personnages les plus éminents de la capitale, nationaux ou étrangers. Un Annuaire ou Bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, alla

porter au loin son influence, en même temps que la nomination de membres honoraires, pris parmi les meilleurs hellénistes ou philhellènes étrangers, lui attirait de nombreuses et puissantes sympathies. D'autres mesures, prises presque dès le début, ne furent pas moins efficaces à assurer le développement de l'œuvre; telles furent l'institution de concours dans le but de couronner les meilleurs travaux relatifs aux provinces grecques de la Turquie d'Europe (Thrace, Macédoine, Épire, Thessalie), la fondation d'une bibliothèque, d'un cabinet de lecture et d'un laboratoire.

L'effroyable incendie qui dévora Péra en 1870, anéantit, hélas! en un jour près de dix années de travaux. Cependant, grâce aux cotisations des membres, grâce surtout aux généreuses donations de quelques riches Hellènes, le *Syllogue* put sortir de ses ruines. Les Grecs ne manquent pas d'évoquer ici le souvenir du Phénix. Un édifice majestueux ne tarda pas à s'ouvrir de nouveau à la docte assemblée. Je ne veux point affliger le lecteur d'un rapport administratif sur cette construction. Il y aurait pourtant de l'injustice à passer ici sous silence le nom de Christaki Zographos, surnommé le *grand bienfaiteur* (Μέγας εὐεργέτης) du *Syllogue*, et dont notre savant Egger a dit : « Avons-nous en France beaucoup de Mécènes comme ce banquier de Constantinople, Christaki Zographos, qui verse l'argent à pleines mains partout où il voit organiser une association utile au progrès des études, ouvre des concours, fait préparer à ses frais pour l'éducation de la jeunesse une collection des classiques de l'antiquité (1)? » — Mais, revenons au *Syllogue*. Le 9 janvier 1872, lorsque fut posée la première pierre du nouvel établissement, l'Église grecque, par l'organe de son patriarche, Anthime VI, reconnut officiellement que le *Syllogue littéraire* est devenu le centre de l'instruction publique dans les provinces grecques de Turquie (2). Rien de plus vrai. A dater de cette époque, l'association ne borne plus son action seulement aux éparchies grecques de la Turquie d'Europe; elle l'étend à toutes les provinces de l'Empire. Partout cette action se trahit par la création d'autres associations analogues, sous les noms divers de *Syllogues*, de sociétés fraternelles (ἄδελφότης), de cercles

(1) Moraïtinis, *la Grèce telle qu'elle est*, p. 120.

(2) Cf. *Περὶοδικόν*, t. VI, p. 242.

(λέσχης), de cabinets de lecture (ἀναγνωστήριον). Dès 1871, on n'en compte pas moins de soixante-quinze dans l'intérieur de la Turquie. Les membres du Syllogue de Péra pouvaient, en présence de pareils résultats, concevoir une légitime fierté. Elle ne manqua pas de s'épanouir, de façon assez peu discrète d'ailleurs, dans les rapports annuels; le lyrisme y coule à pleins bords. Que le lecteur me permette, pour donner une idée du genre, d'emprunter un passage au rapport de M. Ulysse Jalémos, publié en 1877. Après avoir comparé Athènes et Paris, la devise *Fluctuat nec mergitur* et l'oracle de Delphes relatif à la cité de Minerve, l'orateur poursuit en ces termes : « Devant la porte de chacune de nos écoles doit pousser un chêne ou un pin provenant du bois sacré de Delphes, pour protéger l'édifice et le couvrir de son frais ombrage. Lorsque ce chêne, battu par la tempête, gémit dans les ténèbres, que dit-il ?

Ἀλλὰ τὸ μὴ τι λίαν πεποιημένος ἐνδοθι θυμὸν
 βουλεύειν· ἄσχος γὰρ ἐν οἴδαται παντοπορεύσει (1).

« Lorsque le pin murmure doucement sous le souffle du zéphyr, que chantera-t-il :

Ἄσχος βαπτίστη· δῶναι δέ τι οὐ θέμις ἔστιν (2).

« L'allégorie, dit-on, habite un palais diaphane; on en a ici une preuve. Il est difficile d'affirmer en termes plus clairs l'immortalité de l'œuvre entreprise par le Syllogue. On pourrait en suivre la marche progressive par l'examen des retouches que le Règlement de l'Association a dû successivement subir. Voici le premier article des statuts actuellement en vigueur; il est un peu long, mais le lecteur n'en sera que plus en droit de m'excuser, si je lui fais grâce des *cent* autres articles organiques et des *quarante* articles additionnels :

« Le but du *Syllogue littéraire grec de Constantinople* est la culture des lettres et des sciences, et leur propagation en Orient : 1° par la communication écrite ou verbale de mémoires

(1) C'est en ces termes, au rapport de Plutarque, qu'Apollon rassura Thésée sur l'avenir d'Athènes.

(2) Réponse de la Pythie aux Athéniens, après la destruction de leur ville par Sylla. — Cf. *Περικλοῦν*, t. XI, p. 222.

littéraires et scientifiques; 2° par la publication d'un Annuaire portant son nom; 3° par des conférences publiques; 4° par des relations littéraires et scientifiques avec les Syllogues et les autres institutions scientifiques et littéraires de l'Empire ottoman ou de l'étranger...; 5° par la fondation d'une bibliothèque publique, d'un cabinet de lecture et d'un musée; 6° par l'institution de concours en vue de propager l'instruction ou de résoudre des questions littéraires et scientifiques; 7° par des subventions aux écoles pauvres, ou par la fondation de nouvelles écoles; 8° par des réunions scientifiques; 9° par tout autre procédé visant au but que se propose le Syllogue » (1).

..

Ce but, on le voit, n'est rien moins qu'universel. A défaut d'Université, les Grecs de l'Empire ottoman possèdent dans le Syllogue une sorte de Ministère de l'Instruction publique, parfaitement organisé. La direction en est confiée à un Bureau, renouvelé annuellement et composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, de deux Secrétaires, d'un Trésorier et d'un Bibliothécaire. Ce bureau nomme lui-même des Commissions de correspondance et de publications, également renouvelables chaque année, et dont chacune possède un président et un rapporteur. Ce sont comme autant de départements, subordonnés au Ministère central. Sans entrer ici dans un examen d'attributions, qui risquerait de fatiguer le lecteur, je crois utile de donner l'énumération de ces diverses sections. Elles sont au nombre de sept, les sections de philologie, d'archéologie, de pédagogie, d'anthropologie, des sciences. Les trois autres sections sont commises l'une à l'administration générale, l'autre aux finances, la dernière enfin à la rédaction de l'Annuaire. Ces diverses sections exigent, on le conçoit, tout un monde de dignitaires, ce qui ne sied pas mal à la passion des titres et des distinctions honorifiques qui, de tout temps, a tourmenté le cœur des Hellènes.

Du reste, l'enceinte de la docte assemblée s'ouvre libéralement aux membres les plus distingués des colonies étrangères de Constantinople. Ce que le Syllogue doit à ces derniers, il est aisé

(1) Ημερολόγιον, t. XX, p. 179.

de le mesurer par un simple coup d'œil jeté sur l'ensemble des travaux publiés jusqu'à ce jour dans les vingt-cinq volumes in-^o que compte l'Annuaire. Ce caractère international se révèle davantage encore par le nombre des membres honoraires et des membres correspondants. On en retrouve de tous les points du monde civilisé, de l'Amérique comme de l'Europe, de partout où l'on goûte les chefs-d'œuvre de l'esprit grec, qui font tant d'honneur à l'esprit humain. La France compte trop de brillants hellénistes pour ne point y paraître au premier rang. Sans remonter plus haut, je relève, sur la dernière liste des membres honoraires publiée l'année dernière, les noms de MM. Bréal, Burnouf, A. et M. Croiset, Foucart, Fuilles, Fournier, Gidel, Girard, Guillaume, Heuzey, Houssaye, Janet, Lévêque, Liard, Perrot, Rossignol, Ruelle, Thurot, Vacherot, Vogué, Weil. Sous une orthographe à l'aspect quelque peu rébarbatif (Ωζζζ), nos lecteurs ne seront point surpris de retrouver un des plus distingués collaborateurs de l'*Orient chrétien*, l'abbé E. Au-
vray.

..

A l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation, le Syllogue avait conçu le projet de réunir en Congrès, à Constantinople même, les savants des deux Mondes. L'assemblée devait se tenir en août et septembre 1886. Au dernier moment, le gouvernement ottoman y a opposé son veto. Je n'ai pas à insister ici sur cette interdiction et les causes diverses qui l'ont amenée. La presse, et entre autres le *Journal des Débats* et le *Temps*, ont apprécié cet événement comme il convient. Il n'est resté de ce beau projet qu'un bel album, de plus de 600 pages, dont la lecture ne peut que faire regretter tant d'autres travaux qui n'ont point vu le jour, par suite de cette arbitraire mesure de police.

L'influence locale du Syllogue s'est surtout révélée, je l'ai dit déjà, par la création dans la capitale de nombreuses institutions analogues, qui sont devenues, à leur tour, comme autant de foyers d'active propagande hellénique. Tels sont, pour ne nommer que ceux qui font meilleure figure, le *Syllogue* de l'Épire et celui de Thessalie, la *Société pédagogique* de Macédoine,

le Syllogue de la Thrace. Cette simple énumération est éloquente; elle dit assez les ardents efforts des Hellènes pour sauver leur influence, dans les provinces d'Europe, les plus directement menacées par un ennemi redoutable, le *Panславisme*: « La péninsule des Balkans, écrit excellemment l'abbé Pisani (1), est une terre où germe et se développe, avec une inépuisable fécondité, la *question*, plante très épineuse et remarquable par sa luxuriante croissance : question des principautés, question albanaise, question bulgare, question macédonienne se succèdent, se compliquent, se combinent et s'embrouillent. » Il est permis toutefois de ne voir, sous toutes ces questions, que des manifestations diverses du *phylétisme* slave. Ces questions que la diplomatie n'arrive pas à trancher, se nouent le plus souvent dans le silence; mais il est rare de ne pouvoir surprendre, çà et là, quelque phénomène significatif. Ainsi, non loin du Syllogue même, à Péra, dans la cité de Roumélie, un nom ami s'est élevé et se développe progressivement l'*Institut archéologique russe*. Cette création trahit évidemment quelque but, sur lequel on a gardé jusqu'ici un silence prudent. A s'en rapporter aux apparences, le *Syllogue* grec, avec son vaste hôtel, étincelant de marbre et inondé de lumière, semble jeter un sourire indifférent, sinon dédaigneux, à son nouveau voisin, établi dans une construction d'allure modeste et un peu étouffée par les maisons contiguës qui l'enserrent. Et pourtant, quand je les compare l'un à l'autre, j'éprouve quelque peine à bannir de l'esprit la formule célèbre : *Ceci tuera cela*. Pour ce qui est de *cela*, j'ai essayé d'en donner une idée au lecteur. Quant à *ceci*, c'est une autre affaire; ou du moins, ce sera, s'il plaît à Dieu pour une autre fois.

P. L. P. A. A.

Cadi-Keuy, près Constantinople, le 30 novembre 1896.
En la fête de saint André, patron des Grecs et des Russes.

(1) *Revue de l'Orient chrétien*, n. 3, p. 429.

MARCION

DANS LA LITTÉRATURE ARMÉNIENNE

I

Marcion a laissé un nom tristement célèbre dans le deuxième siècle du christianisme. Dans cette phalange d'hérétiques qui, à cette époque, affligèrent et réussirent plus ou moins à déchirer l'Église, il mérite sans contredit une place à part, soit par ses origines, soit par l'influence qu'il exerça, soit enfin par les succès qu'il remporta. A tous ces points de vue, on peut affirmer que Marcion offre à l'historien une physionomie aussi complexe que pittoresque. On sait que l'hérétique de Synope, dans le Pont, vint à Rome vers l'an 140, et commença à y enseigner des fausses doctrines. De concert avec le gnostique Cerdon, il y fonda une secte qui dépassa bien vite, par le nombre et l'activité de ses adhérents, toutes les autres sociétés hérétiques alors existantes. On en trouve encore les dernières ramifications au cinquième siècle dans certains pays.

D'ordinaire, les historiens de l'Église rangent Marcion au nombre des Gnostiques. C'est sans doute, faute d'avoir suffisamment étudié sa doctrine, ou plus probablement à cause de ses relations avec le Syrien Cerdon, gnostique de pure souche, qu'ils lui donnent cette dénomination. Et pourtant il y a là une fausse appréciation. Que la doctrine de Marcion présente certaines analogies et même certains points de contact avec le gnosticisme, personne ne saurait assurément le nier; mais on aurait tort de conclure de là à l'identification absolue. Nous estimons avec M. Harnack (1) que Marcion ne peut pas, à proprement parler, être mis au nombre des gnostiques. Les différences qui le séparent de ces étranges et hardis métaphysiciens sont très

(1) D G., t. 254 et suiv.

nombreuses et assez fondamentales. — En matière de doctrine, l'hérétique du Pont ne se laisse dominer par aucun intérêt de pure spéculation, mais il obéit uniquement à un but plus pratique, à un intérêt *sotériologique*; — ses efforts portent sur la *Foi* et nullement sur la *Gnose*; — il n'emploie presque jamais dans son œuvre les éléments ou la méthode de la philosophie grecque; on dirait même qu'il ignore l'existence de l'hellénisme; — enfin il est complètement étranger à la distinction de deux formes de la religion, *ésotérique* et *exotérique*. Autant de points qui le tiennent à une très grande distance du gnosticisme. Marcion gardera donc dans l'hérésiologie un rang tout à fait spécial; son esprit indépendant et inquiet ne pouvait s'inféoder à aucune école ni se prêter à aucun enrôlement; mais il devait aboutir, sous l'influence d'une certaine libre pensée, à une doctrine originale et personnelle, qui débordât plus ou moins tous les cadres antérieurs.

II

En quoi consiste donc la doctrine de Marcion? Nous avons besoin de répondre à cette question pour mieux apprécier l'exposé que nous en fera Eznig. Toutefois, il n'entre ni dans nos vues ni dans le plan de ce travail d'exposer tout au long la théologie marcionite. Pour le but que nous poursuivons, et comme éclaircissement préliminaire aux pages suivantes, nous nous contenterons de rapporter ici les principaux points de sa doctrine.

1° Marcion est l'adversaire résolu de l'interprétation allégorique de l'Ancien Testament. S'il eût vécu deux siècles plus tard, il se fût certainement insurgé contre la fameuse formule de saint Augustin : *Vetus Testamentum in Novo patet, et Novum in Vetere latet*. — Pour lui l'Ancien Testament n'est que le livre de la Révélation du Créateur du monde et du Dieu des Juifs; mais aussi, pour ce motif, il y a opposition absolue entre l'Ancien Testament et l'Évangile. C'est ce qui est connu en histoire sous le nom d'*Antinomisme*. Pour mettre à jour les prétendues contradictions entre l'Ancien Testament et l'Évangile, il composa le Livre des *Antithèses* (Ἀντιθέσεις) (1). Y-a-t-il une

(1) Cf. Tertull., *Adv. Marc.*, I, 19, II, 28, 29, IV, 1, 4, 6; — *Philosoph.* VII, 30.

allusion à ce livre dans la première épître à Timothée (vi, 20)? — Harnack répond, d'une manière très prudente, par les mots « très vraisemblablement » (*sehr wahrscheinlich ist*). — Ce livre, au dire de Tertullien, est l'œuvre capitale de Marcion (1).

2^o Marcion oppose toujours au *Dieu créateur du monde* le *Dieu bon* de l'amour. Ce dernier s'est uniquement manifesté en Jésus-Christ. Auparavant il était simplement inconnu (*Deus incognitus*), et sous ce rapport les hommes lui étaient étrangers. Par bonté et par miséricorde il a pris cette nature étrangère. Le Dieu d'amour apparut dans le Christ et annonça un nouveau royaume.

3^o Les rapports, que Marcion établit entre ces deux Dieux, semblent, de prime abord, être des rapports d'égalité. Au témoignage de certains auteurs de l'antiquité, Marcion aurait enseigné que ces deux Dieux étaient incréés, éternels, etc. Cependant ce n'est là, il faut l'avouer, que l'apparence. Au fond, quand on examine surtout les idées de Marcion sur la Rédemption, on constate que le Créateur du monde est une puissance subordonnée au Dieu bon. Il est aussi certain que le Créateur du monde ne savait rien de l'existence du Dieu bon et qu'il a été surpassé par Lui. A la fin du monde apparaîtra le Dieu juste, non comme un être existant par lui-même et hostile au Dieu bon, mais comme un être à lui subordonné (2).

4^o Marcion ne paraît pas avoir accentué, au moins d'une manière spéciale, la différence entre le Dieu bon et le Christ. Pour lui le Christ est la manifestation du Dieu bon lui-même. Relativement au Christ, Marcion enseigne qu'il n'a pas participé à la création du Demiurge, mais que, dans la quinzième année de l'empereur Tibère, il descendit du ciel, et, ayant pris un corps fantastique (*umbra phantasma*, d'après Tertullien), commença sa prédication dans la synagogue de Capharnaüm.

5^o L'eschatologie, chez Marcion, est tout à fait rudimentaire. Il ne semble pas avoir enseigné une nouvelle venue du Christ visible, mais il préconisait, en dépit de la toute-puissance et de la bonté de Dieu, une issue agitée de l'histoire. Il était bien loin de penser à la délivrance de tous les hommes : ce sera le

(1) « Separatio legis et Evangelii proprium et principale opus est Marcionis. » (A. M., I, 19.)

(2) Tertull., A. M., I, 27, 28, II, 28, IV, 29.

rôle d'Origène de caresser le rêve séduisant de la réhabilitation finale. Pour la vie pratique, l'hérésiarque de Synope prêchait une ascèse très exagérée.

6° Une de ses plus singulières conceptions, c'est que le Christianisme a été altéré, et que par conséquent il a besoin d'une réforme. Il est vrai que Tertullien lui reprochera, au nom de l'Église, d'avoir lui-même troublé les eaux pures de sa rivière. Cependant cette altération n'est pas nouvelle, mais elle remonte aux plus anciennes traditions. Cette découverte le conduisit à entreprendre une critique historique de toutes les traditions chrétiennes. M. Harnack, — sans doute par parenté de goûts et de tendances, — soutient que Marcion est le premier chrétien qui ait entrepris cette tâche. Il aurait pu se rappeler que saint Paul avait enseigné quelque chose d'analogue. Mais il est convenu que toutes les grandes initiatives doivent venir d'esprits en rupture avec l'Église et le courant de la tradition. — Les apôtres n'avaient nullement compris le Christ : ils le regardaient tout simplement comme le Messie du Créateur du monde. C'est pourquoi le Christ suscita Paul pour préserver de toute altération l'Évangile du Dieu de grâce. Mais les épîtres de Paul furent à leur tour altérées. Une nouvelle réforme devint nécessaire. Marcion était convaincu que cette mission lui avait été confiée.

III

Faisons maintenant connaissance avec l'auteur du morceau que nous insérons et traduisons plus bas.

Eznig, disciple de Mesrob, naquit dans le village de Gorb. Il est infiniment probable, quoique non absolument certain, qu'il est le même que son homonyme, l'évêque de Pakevand, qui assista au synode d'Aschtischat (419). Par son grand ouvrage *Réfutation des Sectes*, il se plaça à un des premiers rangs parmi les anciens écrivains ecclésiastiques de l'Arménie. L'ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier livre est dirigé contre les « sectes païennes » (celles qui enseignaient l'éternité de la matière, et attribuaient au mal une essence); le deuxième combat la « religion des Perses » (le zervanisme, une forme postérieure du parsisme); le troisième se rapporte aux « écoles

philosophiques des Grecs » (l'auteur y vise principalement leurs conceptions astronomiques); enfin le quatrième a trait à la « secte de Marcion » (l'auteur s'élève surtout contre la prétention d'avoir une doctrine secrète). — Le tout, dit Vetter (1), « est la première tentative d'un peuple barbare et inculte, qui s'éveille aux idées chrétiennes, de combattre les doctrines cosmogoniques des païens dans leur système fondamental et d'après leurs principes spéculatifs ». — Dans tout l'ouvrage Eznig fait preuve d'une grande sagacité et d'une vaste science; son style est regardé, à juste titre, dans le monde des arménisants, comme un des plus beaux modèles de la langue classique.

Eznig, au dire de certains témoins anciens, aurait composé aussi des Homélie. Nous ne savons pas si le fait est vrai; en tout cas, ces Homélie nous ne les possédons plus. Se sont-elles définitivement perdues, ou restent-elles enfouies au fond de quelque bibliothèque? A l'heure actuelle on ne peut se prononcer. Il aurait également traduit en langue arménienne les Livres saints, et peut-être certains écrits grecs et syriaques.

L'historique de l'ouvrage est assez facile à faire. Le texte arménien de la *Réfutation des Sectes* fut imprimé à Smyrne en 1762, et à Venise en 1826 et en 1863. A ces éditions on ajouta, comme appendice, un petit recueil de sentences (93 proverbes), répandues sous le nom d'Eznig. Une traduction française (très imparfaite) de la *Réfutation des Sectes* et du *Recueil de sentences* fut publiée par Le Vaillant de Florival (Paris, 1853) (2). Une petite partie de la *Réfutation* (livre II, § 1-11) a été de nouveau traduite en français par Langlois (3). — Quelques fragments ont été traduits en allemand par C. Fr. Neumann (4).

Ces quelques notions préliminaires étaient nécessaires pour l'intelligence de ce qui va suivre. Nous n'avons plus qu'à donner le texte et sa traduction.

(1) *Lehrbuch der Patrologie und Patristik*.

(2) Cf. A. de Wickenig, Eznig de Gogh : *Revue de l'Orient*, Nouv. Sér., t. III, p. 207-216.

(3) *Collection des historiens Arméniens*, II, 369-382.

(4) *Hermès*, vol., XXXIII (Leipzig, 1834). — Pour compléter ces courtes notions bibliographiques, voir aussi Fr. Windischmann in *Bayerischen Annalen* du 25 janvier 1834, E. Dulaurier, *Cosmogonie des Pères d'après Eznig*, in *Revue de l'Orient*, nouv. sér., t. V, p. 253-262; Elofi, *Doctrines d'Eznig touchant les magiciens persans*, en russe (Saint-Petersbourg, 1858).

L'HÉRÉSIE DE MARCION

ՄԱՐԿԻՍԻՆ մնորեալ մեծանէ օտարութիւն ընդդէմ աստուծոյն եղեալ ընդ նմա և զհօգն էութեամբ, և երբս օրինաց, երկինս : 'Ի միտջն, ասեն, բնակեալ է օտարն. և յերկրորդումն օրինացն աստուած. և յերրորդումն զօրք նորա. և յերկրի հիւզն, և կոչեն զնա զօրութիւն երկրի :

Կէ այնպէս կարգէ զաշխարհէ և զարարածոց, սրպէս օրէնքն ասեն : Այլ և յաւերս՝ թէ հաղորդութեամբ ընդ հիւզեայն արար զամենայն զօր արար. և սրպէս թէ Էդ ուր ինչ և կին ամուսնուե Էր հիւզն : Կէ յետ ամենայ զաշխարհքս ել ինքն զօրքն հանդերձ յերկինս. և հիւզն և սրպիւր նորա մնացին յերկրի, և կալան զիւրարաւ նշխար իշխանութի, հիւզն յերկրի, և օրինացն աստուած յերկինս :

Կէ անեալ օրինացն աստուած թէ պեղեցիկ է աշխարհս, խոր հեցաւ ասնել 'ի սնա մարդ : Կէ իջեալ սա հիւզն յերկրի, ստէ. ասր ինձ 'ի կառոյց քումն, և յինէն ասա՛ սղի, և արասցոր մարդ բաս նմանուե մերում : Տուեալ նմա հիւզեայն յերկրի իւրմէ, ստեղծ զնա և վշեաց 'ի նա սղի, և եղև Ազամ 'ի շունչ կենդանի. և վասն այնուրիկ անուանեցաւ Ազամ : զի 'ի կառոյն արարաւ : Կէ ստեղծեալ զնա և զանուանին նորա, և եղևա՞ր 'ի գրախախն՝ սրպէս և օրէնքն ասեն, զայլն հանապաղ պատուիրելին նմա, և սրախ լինէին 'ի նմա իբրև յորդոջ հասարակաց :

Կէ անեալ, ստէ, աստուծոյն օրինաց սր անքն Էր աշխարհէ՝ թէ սգնուական է Ազամ և արժանի սարաստորութեան, հնարեցաւ եթէ զիարդ Ապրասցէ զորանալ զնա 'ի հիւզեայն, և յիւր կողմն մխարանել : Առեալ զնա 'ի մի կողմն, ասէ, Ազամ, ես եմ աստուած և չիք այլ ուր. և բայց յինէն այլ աստուած քեզ մի լիցի. սպա թէ ունիցիս զուր այլ աստուածս բայց յինէն, զխատջիւր զի մահու մեաւնիցիս : Կէ իբրև ասաց զայս զնա, և յիշատակեաց նմա զանուն մահու, զահի հարեալ Ազամոյ՝ սկսաւ տակաւ զանձն մեկնել 'ի հիւզեայն :

Կէ եկեալ հիւզեայն՝ սրատուիրել նմա բաս ստորուեն, անասնէր՝ զի ոչ անասցր նմա Ազամ, այլ խորհեալ 'ի բայ մերձ էր, և ջնրձեանայր սա նա : Յայնժամ հիւզեալ 'ի միտս իւր հիւզեայն, խնայա՞ւ թէ տէրն արարածոց նենդեաց նմա : Առէ. յականէ ազրերն պատրեալ

և ջուր նարտ. գինջ և սյա, չե. ևս բարկոցեալ Ալլամոց ծնեգովք, և գտրացաւ գնա անտամբ: սատուածաթեամնն խրոյ յինեկ: Արափհասեւ ասեալոյ գիս, և ոչ սրահեալոյ ընդ խո գգաճնն, ևս արարից սատուածս բազումս, և լցից նարթք գաշխարհ՝ գոյխ խբաթ, գի խնդբիցէ՝ թե սփ իցէ, սատուած, և ոչ գասնիցի :

Եւ արար, տանն, կուսս բազումս և անտանեալոյ գնտա սատուածս, և երբց նարթք գաշխարհ՝ : Եւ ընկզմեցաւ անտն սատուծոյ, սր տեւ սանն արարածոյ, ՚ի մէջ անտանոյ բազում՝ սատուածոյ, և ոչ տրեք գասնէր : Եւ մնրբեցաւ ծնունդ նարա նարթք, և ոչ սրաչակր գնա, գի ձգեալոյ գամենեաին առ ինքն չիւզն, և ոչ ես թոյլ և ոչ միտմ ՚ի նոցանէ սրաչակր գնա : Յայնմ առ, տանն, բարկացաւ սեւրն արարածոյ, գի թոյլին գնա և անտոյլն չիւզեալն. և մի ըստ միտմ, սր երաւ նեկն ՚ի մարմնոյ խրեանոյ, արկանէր գնտա առ ցամանն յի գեհէն. և զԱլլամ արկ ՚ի գեհէն վտանն ծառայն. և այնպէս արկանէր գայր ՚ի գեհէն գամենեաին, մինչև ցրտան և ինն գար :

Եւ տեսեալ, տանն, սատուծոյն բարեւոյ և օտարի, սր նատէր յերբորդ երկինս, թէ այնչափ ազգք կարեան և ասնջեցան ՚ի մէջ երկուց նենդաւարաց՝ տեսանն արարածոյ և չիւզեալոյ, ցաւեալոյ նախասն անկերոյն ՚ի հար և ասնջեւոյ : Ասաքեալոյ գարդի խր երկիւլ վրկիկ գնտա, և սանաւ գնամնութիւն ծառայի, և լինել ՚ի կերպարանս մարդոյ ՚ի մէջ սրգեոյ սատուծոյ օրինացն : Բձչկեաջիր, սակ, գրտտս նոցա, և կեցուսջիր դմեսեալս նոցա, և բոյջիր գրոյրս նոցա, և արատջիր ՚ի նասս բձչկաթիւնս մեծամեծս ձրի. մինչ զի տեսնիցէ գրեզ տէրն արարածոյ, և նախանձիցի, և հանիցէ գրեզ ՚ի խաչ : Եւ ապա ՚ի մեաննին քում՝ իջցես ՚ի գժոխս, և հանցես գնտա անտի : գի չեն սովար գժ սխբ՝ ընդսնեկ ՚ի միջի խրեանոյ գիեանս : Եւ վտան այնտրիկ երանես ՚ի խաչ, գի նմանեալիս մեսելոյ. և բոյցէ դժ սխախանն գրեւամնն խր՝ ընդ սնեկ գրեզ. և մոցես ՚ի մէջ նարա, և թափուր արասցես գնա :

Եւ իբրես եհան գնա ՚ի խաչ, տանն, էջ ՚ի գժոխան, և թափուր արար գնա : Եւ հանեալ զողիսն ՚ի միջոյ նարա, տարաւ յերբորդ երկինան առ հայրն խր : Եւ տէրն արարածոյ գայրացեալ, առ ցաւմանն էցել գոտամնուծանն խր և գիբարդոյր ասձարին խրոյ. և խաւարեցոյց զարեգակն խր, և գգեցոյց թուխս աշխարհին խրում՝ և նստաւ ՚ի սաւգ առ սըրամութեանն :

Ապա երկրորդ անգամ իջեալ Յեսու կերպարանք սատուածու թեան խրոյ առ տէրն արարածոյ, գնէր գաս ըստ նմա վտան մահուն

խարոյ : Այս տեսեալ տեսան աշխարհէի դատաւածութիւնն Յետոյ, զխոսոյ՝ թէ՛ գոյ այլ ատաւած արտարոյ քան զնա : Այս ասէ ցնա Յետոյ. դատաւածան կայ իմ՝ ընդ քեզ, և մի սք լիցի դատաւոր 'ի միջի մերում, այլ քո խոկ օրէնքն՝ դոր գրեցեր : Այս իբրևե եզին գորկնան 'ի միջի, ասէ ցնա Յետոյ. սչ գու գրեցեր յօրէնադ քում՝ թէ՛ սր սղանանիցէ, մնացի. և սր հեղու գարիւն արդարոյ, հեղցին գարիւն նորա : Այս ասէ. այս ևս գրեցի : Այս ասէ ցնա Յետոյ. արդ տուր գրեզ 'ի ձեռս իմ՝ զի սղանից և հեղից գարիւն քո, սրպէս սղաներն գու զիս և հեղեր գարիւն իմ, զի արդար եմ իբրաւամբ քան գրեզ, և երախտա մեծամեծս արարի յարարածսն քում : Այս սկսաւ համարել զերախտինն, զոր արար յարարածս նորա :

Այս իբրևե ետես տէրն արարածոյ՝ թէ՛ յազթեայ նմա, և սչ զխաէր զինչ խօսիցի, քանզի յխարոյ օրինացն պարասաւրեցաւ, և չգտանէք տալ պատասխանի, զի եզևե մահապարա փոխանակ մահաւանն նորա սաղա յարքս անկեալ աղաչէր զնա՝ թէ՛ փոխանակ զի մեզայ և սաղա նի գրեզ յանդէսս, քանզի սչ զխոսոյլ՝ թէ՛ ատաւած լիցես, այլ մարդ համարէի գրեզ, ստեալ քեզ ընդ այնր վրիժոյց՝ դամենեսեան սր կամիցին հատասալ 'ի քեզ՝ տանել յն և կամիցիս : Ազրա թողեալ զնա Յետոյցն՝ յափշտակեայ առ զՊատգոս, և յայանեայ նմա զգիւնան, և առաքեայ զնա քարտղել՝ թէ՛ գնոյ գնեալ եմք մեր, և ամենայն սր հաւատայ 'ի Յետոյ՝ վաճառեցաւ յարդարոյ անտի բարւոյն :

Այս սկիզբն է սղանդոյն Մարկիտոսայ. թոյլ զայլ բարում թարմաւատարան, և գայս սչ ամենեքին զխանն, այլ սովոր 'ի նայանէ. և աւանդեն դոտումնն միտեանց 'ի բերանոյ. տունն, օտարին՝ գնովք գնեալ է զմեզ 'ի տեսանէն արարածոյ, և թէ՛ ո՛րպէս կամ իս գնեալ լիցէ, գայն սչ ամենեքին զխանն :

ՄԱՐԿԻՄՈՍ այս 'ի արնատոյոց աշխարհէ անտի եզեալ էր, սրգի եպիսկոպոսի : Այս սարսկանեալ գիտոյ մի, գնաց փոխտտական վասն մերժեցոյ գնա յեկեղեցոյ իւրոյ խոկ հօրն : Այս երթեալ 'ի Հատիմ խնդրել սարաշխարսթիւն յայնմ ժամանակին, և չհատեալ այնմ՝ գրգռեցաւ ընդգէմ հատասոյ : Այս եզեալ երբս սուաջոս, ուսուցանէ գրարոյ և դարգարոյ և դջարէ : Այս գնոր կառկարանս օտարտի համարի 'ի հնոյն, և յայնմանէ, սր 'ի նմայն խօսէր, զյարսթիւն մարմնոյ արհամարհէ : Այս մկրտաթիւնն սչ մի միայն սայ, այլ և երբս յեա յանցանեցոյ. և փոխանակ երախտից մետեցոյ այլոց սովակ ամնուլ կնիք : Այս այնչափ յանգզեալ միջևե կանանց հրամայէ մկրտաթիւն տալ, զոր սչ սք իշխեայ յայլոց աղանդոյն տանել. սչ կնիք կրկին և երեքկին տալ, և սչ զխանոյս առ քահանայս սենել :

Նա և նմա իսկ ստափ իցի քահանայութիւնն, որոց ստրկանեալ
 զկոյս ստրապիր եղև յեկեղեցոյ յիսով, հօրն, մինչև սարգիսա-
 րութեան ևս հասանել ոչ եղև արժանի : Այ յերափ ճեղև արժանի,
 զի 'ի սրագամն հօլոյն որոյ իշխեաց ձևն արկանել, զիկան հա-
 տանել բնկենալ իբրև զխտան, և զիկան բնարել անուղ իբրև
 զպիտոյս : Այ սոյն ոչ զիսով թէ յարժամ 'ի մարմնոց մասն մի
 կարիցի անուցոս, դամենայն մարմնայն իսկ վկայի սակա ինչ
 մասնն կարեալ : Աստեղ ևս յանդիմանմ, դնա կատարիչն օրինաց,
 որ սակր թէ ոչ եկի լուծանել զօրհնա և զմարգարէս, այլ ընդ
 զնոսա.և Ասարեսին, որ սով թէ Վրխտաս է խաղաղութիւնն մեր,
 որ սրար զերկտին 'ի մի : Արտմ՝ փառք յախտեանս յախտենից-
 ամեն.

TRADUCTION

Marcion errant introduit une aversion contre [se détourne des] les lois de Dieu, plaçant, à côté de Lui, et une matière par essence et trois cieus. Dans l'un, dit-il, habite un autre [être] (1), et dans le deuxième les lois de Dieu (2), et dans le troisième ses armées, et sur la terre la matière, qu'il appelle la vertu de la terre.

Et ainsi il constitue le monde et les créatures, selon ce que disent les lois. Il ajoute encore une autre chose, à savoir que par la communication avec cette matière, il fit [le Dieu créateur] tout ce qu'il fit. Et comme si la matière était une femelle et une femme mariée. Et après avoir fait le monde, il monta avec les armées au ciel, et la matière et ses fils demeurèrent sur la terre, et reçurent chacun une domination, à savoir : la matière sur la terre et les lois de Dieu dans le ciel.

Et la loi de Dieu, ayant vu que ce monde était beau, pensa à faire en lui l'homme. Et, étant descendue vers la matière sur la terre, elle dit : « Donne-moi ton limon, et, de mon côté, je donne le souffle [de vie], et faisons l'homme à notre ressemblance ». Après que la matière de la terre lui eût été donnée, elle forma l'homme, lui inspira le souffle et devint Adam âme vivante : et à cause de cela, il fut appelé *Adam*, parce qu'il fut fait avec du limon. Et l'ayant formé lui ainsi que sa femme, comme le disent les lois, ils venaient toujours lui commander, et se réjouissaient de lui comme d'un fils commun.

Et la loi de Dieu, dit-il, qui était la maîtresse du monde, ayant vu qu'Adam était noble et digne de ministère, pensa de quelle manière elle pourrait le voler [le ravir] à la matière, et l'unir à son côté. L'ayant pris par un côté : « Adam, dit-elle, moi je suis Dieu, et il n'y en a pas d'autre : et en dehors de moi, n'aie pas d'autre Dieu. Que si tu as un autre Dieu quelconque en dehors de moi, sache que tu mourras de mort ». Lorsqu'elle

(1) Un être quelconque indéterminé.

(2) Il est bien difficile de savoir au juste ce qu'il veut indiquer par cette expression *lois de Dieu* qui revient assez souvent.

lui eut dit cela et qu'elle lui eut rappelé le nom de *mort*, Adam, saisi de crainte, commença déjà à se séparer de la matière.

La matière, étant venue lui commander selon la coutume, vit qu'Adam ne lui obéissait pas, mais que, de propos délibéré, il l'éloignait et ne s'approchait pas d'elle. Alors la matière étonnée, comprit dans son esprit que le maître des créatures l'avait trompée. Elle dit : « Dans sa source l'eau est troublée. Pourquoi cela, alors qu'Adam ne s'est pas encore multiplié par les générations? Et il me l'a volé au nom de sa divinité? Puisqu'il m'a haïe, et qu'il n'a pas observé le pacte envers moi, je ferai plusieurs dieux et j'en remplirai entièrement le monde, afin que, quel que soit le Dieu, il se venge (1) et ne soit pas découvert. »

Et elle fit, dit-il, plusieurs idoles, et les appela Dieux, et en remplit le monde. Et le nom de Dieu, maître des créatures, fut submergé au milieu de beaucoup de noms de dieux, et ne se trouvait nulle part. Et par eux fut déçue sa progéniture, et elle ne l'adorait pas, parce que la matière les attirait tous à elle, et ne permettait à aucun d'entre eux de l'adorer (?). Alors, dit-il, le Maître des créatures s'irrita de ce qu'ils l'avaient délaissé et obéissaient à la matière; et l'un après l'autre, après être sortis de leurs corps, il les jetait avec colère dans la Géhenne. Quant à Adam, il le jeta dans la Géhenne à cause de l'arbre; et tous, selon qu'il les jetait, allèrent dans la Géhenne jusqu'à la vingt-neuvième génération.

Mais, dit-il, un autre Dieu bon, qui habitait dans le troisième ciel, voyant que tant d'espèces avaient péri et étaient châtiées entre deux rusés, le maître des créatures et la matière, en éprouva de la douleur, parce qu'elles allaient tomber dans le feu et être punies. Il envoya son Fils pour qu'il allât les délivrer, et prendre la forme d'un serviteur, et eût la ressemblance d'un homme au milieu des fils de Dieu, les lois : « Guéris, dit-il, leurs lépreux et ressuscite leurs morts, et ouvre leurs aveugles et opère en eux des guérisons d'un grand prix; jusqu'à ce que le Maître des créatures soit jaloux et te crucifie. Et, après ta mort, tu descendras aux enfers, et tu délivreras ceux qui sont là. Parce que les enfers ne sont pas habitués à recevoir, au milieu d'eux, les vivants (?). C'est pour ceux-là que tu es monté

(1) Passage très obscur.

sur la croix, afin que tu [leur] ressembles par la mort; et que l'enfer ouvre sa bouche pour te recevoir : entre au milieu de lui et rends-le vide. »

Et lorsqu'il eut été crucifié, dit-il, il descendit aux enfers et les rendit vides. Et, ayant pris les âmes, qui s'y trouvaient, il les emmena à son Père dans le troisième ciel. Et le Maître des créatures, s'étant irrité, déchira par colère sa tunique et le voile de son temple, et couvrit d'obscurité son soleil et revêtit de ténèbres son monde, et habita dans le deuil avec tristesse.

Ensuite Jésus, étant descendu une seconde fois vers le Maître des créatures sous la forme de sa divinité, entra en jugement avec lui à propos de sa mort. Et le Maître du monde, voyant la divinité de Jésus, connut qu'un autre être en dehors de lui était Dieu. Et Jésus lui dit : « Mon jugement doit s'exercer contre toi, et il n'y aura entre nous d'autre juge que les lois que tu as écrites. » — Et, après avoir placé les lois au milieu, Jésus lui dit : « Est-ce que tu n'as pas écrit pour toi cette loi que celui qui tuera, qu'il meure? Et que celui qui verse le sang du juste, que son sang soit versé? ». — Et il dit : « J'ai écrit ainsi. » — Et Jésus lui dit : « Donc livre-toi dans mes mains pour que je [te] tue et répande ton sang, comme toi tu m'as tué et as répandu mon sang, parce qu'en réalité je suis plus juste que toi, et ai octroyé de grands bienfaits à tes créatures. » — Et il commença à énumérer les bienfaits qu'il avait accordés à ses créatures.

Lorsque le Maître des créatures eut vu qu'il [Jésus] l'avait vaincu, et qu'il ne savait que dire parce qu'il avait été jugé par ses propres lois, et ne trouvait pas de quoi répondre parce qu'il s'était rendu coupable de mort à cause de la mort de lui [Jésus], se mettant à supplier, il le priaît [en disant] : « parce que j'ai péché et que je t'ai tué par ignorance vu que je ne savais pas que tu étais Dieu, mais que je pensais que tu étais homme, je te livre, pour le châtiment, tous ceux, qui veulent croire en toi, pour que tu les conduises partout où tu voudras » (1). — Jésus, lui ayant pardonné, ravit Paul, lui manifesta les prix et

(1) Ces dernières lignes sont d'une très grande obscurité. Il est difficile d'en saisir la juste signification.

l'envoya prêcher « que nous avons été rachetés avec un prix » ; et « quiconque croit en Jésus, est par là même vendu au juste bon. »

Tel est le principe de l'hérésie de Marcion, en dehors de beaucoup d'autres [principes] vils ; et cela, tous ne le savent pas, mais seulement peu d'entre eux ; et ils se communiquent mutuellement cette doctrine de bouche ; ils disent : « Par un autre prix il nous a achetés au Maître des créatures » ; mais « de quelle manière ou avec quoi il a acheté, tous ne le savent pas ».

Ce Marcion, originaire de la région du Pont, était fils d'un évêque. Et, ayant corrompu une vierge, il s'enfuit parce que son père le chassa de son église. Et, dans ce temps, étant allé à Rome chercher pénitence et ne l'ayant pas obtenue, il se révolta contre la foi. Et, ayant posé trois principes, il enseigne l'existence du Bien, du Juste et du Mal. Et il compte un nouveau Testament altéré dans [à côté de?] l'Ancien. Et dans celui-là, qui parlait dans celui-ci, il méprise la résurrection de la chair. Et il n'administre pas seulement un baptême, mais même trois, après le péché ; et, pour des enfants qui sont sur le point de mourir, il en exhorte d'autres à recevoir le baptême. Et dans ses audaces, il alla même jusqu'à ordonner aux femmes d'administrer le baptême, ce que personne, dans les autres sectes, n'avait ordonné de faire, pas plus que d'administrer un double et un triple baptême, ni d'employer des femmes pour le sacerdoce.

Mais quel était et d'où venait le sacerdoce à celui qui, ayant corrompu les femmes, avait été chassé de l'Église par son père, et n'avait pas même mérité de faire pénitence ? Et c'est avec raison qu'il ne l'avait pas mérité, parce qu'il ordonnait de porter la main sur les paroles de l'Esprit-Saint, d'en rejeter la moitié comme nuisibles, et d'en retenir la moitié comme utiles. Et il ne sait pas que, lorsque dans le corps on retranche un seul doigt, cette petite partie retranchée rend témoignage de tout le corps (?). A plus forte raison est-il repris par l'auteur des lois, lequel disait « qu'il n'était pas venu pour abroger la loi et les prophètes, mais pour les accomplir », et par l'apôtre qui a dit « que le Christ est notre paix, lui qui a fait de deux choses une ». — A lui soit la gloire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

IV

L'histoire de la dogmatique ne pouvait faire autrement que de s'occuper de Marcion. Elle devait chercher naturellement à reconstituer ou à reproduire les grandes lignes de son système. Nous sommes donc, par la force des choses, en présence d'une question qui touche, par son caractère même, à l'histoire de la dogmatique. Dès lors, nous ne pouvons nous empêcher de mettre en lumière ce point de vue.

Remarquons tout d'abord que le morceau que nous venons de traduire contient des passages très obscurs. Les données, vraies ou prétendues, de la doctrine de Marcion, compliquées comme elles le sont ici, n'ont pas dû projeter une vive clarté sur l'esprit du narrateur arménien. Sa main assez souvent a dû exprimer des pensées et des idées que son esprit ne comprenait qu'avec une grande confusion, si même il parvenait à distinguer quelque chose dans ces éléments chaotiques. C'est là, à coup sûr, la principale cause de l'obscurité qui enveloppe certains passages. Il y en a une autre; elle réside tout entière dans le caractère de la langue arménienne. Ordinairement, la construction de la phrase arménienne est tellement contournée, qu'on a toutes les peines du monde à en suivre le lien logique, à en dégager l'idée principale, et surtout à la traduire en une langue étrangère sans s'exposer à la défigurer. C'est la plus grande difficulté que rencontre celui qui essaie d'exposer, aux lecteurs d'une *Revue*, des idées écloses chez un peuple absolument différent du nôtre, et exprimées dans une langue qui est presque aux antipodes de nos langues latines. Ces observations étaient nécessaires pour tranquilliser ceux qui eussent été tentés de croire que le fragment d'Eznig ne leur est arrivé que défiguré et presque méconnaissable.

Et maintenant, demandons-nous si le système attribué à Marcion par l'écrivain arménien et condensé dans ces quelques lignes répond bien à la réalité, cadre avec l'exposition que nous en donnons généralement les histoires, en un mot, s'il est vraiment celui du théologien de Synope. Il n'est pas très aisé de se prononcer avec assurance sur cette question. Le nom de Marcion

est resté attaché à un ensemble de notions plus ou moins cohérentes et systématisées, dans lesquelles il n'est pas toujours facile de faire la part qui lui revient en toute justice, et de séparer le fonds du maître d'avec les contributions et les apports des disciples. C'est tout un monde de petits dogmatiseurs et d'obscur novateurs qui s'est affublé du manteau de Marcion. Cependant il nous est possible de fournir quelques indications.

M. Harnack paraît faire de Marcion plutôt un rêveur qu'un penseur, plutôt un esprit qui marche à l'aventure qu'un esprit qui suit une voie fixe; il pense que les propositions émises par l'hérétique du Pont ne contiennent aucune formule philosophique (1). Il n'y aurait donc pas à chercher une synthèse. Nous serions assez disposé à souscrire à ce jugement, quelque sévère qu'il soit. Marcion en effet n'a pas fondé un de ces grands systèmes métaphysiques, dans lesquels se complaisaient à merveille les génies spéculatifs de la Gnose. Son édifice, à lui, est, disions-nous, plus pratique, touche de plus près aux intérêts vitaux de l'homme, est, pour ainsi dire, plus terre à terre, et présente des envergures moins larges. Si les gnostiques furent les vrais métaphysiciens de la théologie, Marcion en fut plutôt le *moraliste* et l'*ascète* qui prétend diriger les âmes et calculer les chances du salut.

Ce qu'il y a de plus digne de remarque, dit le même auteur, c'est qu'aucun des plus anciens adversaires n'a assigné à Marcion un système (2). On a eu parfaitement raison, car il est incontestable qu'un tel système n'a jamais été mis au jour par Marcion (3). Nous voyons cependant, d'après le fragment que nous venons de traduire, que Marcion a été l'auteur d'un système, et d'un système assez obscur et assez compliqué. Comment sortir de là? On nous répond que c'est là une invention d'Eznig, que c'est Eznig qui le premier a parlé d'un système marcionite, mais qu'en réalité ce système est une production bien postérieure (4). Cette appréciation paraît être, à tout le moins, un peu sévère

(1) Es findet sich auch keine philosophische Formulierung in den uns von ihm (Marcion) überlieferten Sätzen. (*Ibid.*, p. 355, en note.)

(2) Keiner der älteren Bestreiter hat dem Marcion ein System beigelegt wie dem Basilides und Valentin. (*Ibid.*)

(3) Unzweifelhaft ist ein solches von M. nicht aufgestellt worden. (*Ibid.*)

(4) Erst der Armenier Eznig giebt ein marcionitisches System, aber es ist dasselbe ein spätes Product. (*Ibid.*)

et exagérée. On a de la peine à croire que rien de ce que rapporte l'auteur arménien ne puisse être attribué à Marcion. Du reste, le théologien de Berlin lui-même a eu conscience d'avoir dépassé la mesure et d'être par trop absolu. Voilà pourquoi il reconnaît, quelques lignes plus bas, que la doctrine de la création du monde au moyen d'une matière préexistante est bien de Marcion (1). Il eût été difficile et même impossible, quel qu'en fût le désir, d'é luder les textes si précis et si formels de Tertullien et de l'auteur des *Philosophoumena*. Or, ces deux écrivains affirment catégoriquement le fait dont nous nous occupons en ce moment (2). On peut donc regarder comme un fait parfaitement établi que Marcion admet la création à l'aide d'une matière préexistante. Eznig n'est pas en défaut sur ce point. L'auteur des *Philosophoumena* lui donne même raison sur la question des Trois Principes. Si l'information des *Philosophoumena* est vraie, nous sommes obligé de rétracter une concession que nous avons faite, un peu trop hâtivement peut-être, aux débuts mêmes de cette étude. Nous disions que Marcion n'avait employé ni les éléments ni la méthode de la philosophie grecque et qu'il paraissait même ignorer jusqu'à l'existence de l'hellénisme. Or, s'il a réellement admis la pluralité des principes, et surtout s'il a mis au nombre de ces principes la matière elle-même (ϋλη), il faut nécessairement en conclure qu'il a emprunté, de quelque façon que ce soit, cette donnée à la philosophie grecque. Serait-ce par l'intermédiaire de quelque traduction de certains ouvrages grecs ou par des échos traditionnels? Il n'y a guère espoir de le savoir.

Marcion alla-t-il plus loin? A-t-il fait sur la matière toutes

(1) Die Annahme, dass der Welterschöpfer die Welt aus einer materia subia.

(2) Tertullien dit : « Si et ille mundum ex aliqua materia subicente molitus est, imata et infecta et contemporali Deo, quemadmodum et de Creatore Marcion sentit, redigis et hoc ad maiestatem loci, qui et Deum et materiam, duos deos clusit. Et materia enim Deus, secundum formam divinatis, innata scilicet et infecta et aeterna ». (I. M., t. 15).

Dans les *Philosophoumena* nous lisons : « Μαρκίων δὲ ὁ Ποντικός καὶ Κέρδων ὁ τούτου διδάσκαλος καὶ αὐτοὶ ὀρίζουσιν εἶναι τρεῖς τὰς τοῦ παντός ἀρχάς, ἀγαθόν, δίκαιον, ὕλην· τινὲς δὲ τούτων μνηστὰὶ προστιθέασι (δὲ) λέγοντες ἀγαθόν, δίκαιόν, πονηρόν, ὕλην. Οἱ δὲ πάντες τὸν μὲν ἀγαθόν οὐδὲν ὄλω; πεποιήκεναι, τὸν δὲ δίκαιον οἱ μὲν τὸν πονηρόν, οἱ δὲ μόνον δίκαιον ὀνομάζουσι, πεποιήκεναι δὲ τὰ πάντα φάσκουσιν ἐκ τῆς ὑποκειμένης ὕλης » (X, 19). Rappelons-nous que d'après Eznig les trois principes de Marcion sont le *Juste*, le *Bien* et le *Mal*.

les spéculations que lui attribue Eznîg? La question est assez épineuse. M. Harnack croit, avec quelque raison, que ces spéculations sur la matière sont l'œuvre des disciples de Marcion et non du maître lui-même (1). Il paraît bien en effet que Tertulien (2) s'en prend autant, sinon plus, aux partisans de Marcion qu'à Marcion lui-même. Toutefois, défilions-nous de ces assertions trop catégoriques, car nos informations sont encore trop incomplètes pour nous permettre de trancher tout de la manière la plus précise. La prudence nous commande certaines réserves.

Un point reste absolument indiscutable : c'est que la doctrine, relative aux trois dieux, par laquelle débute notre morceau, est certainement de Marcion. Le témoignage de Tertulien ne laisse aucun doute sur ce sujet. Il en parle trop souvent, il y revient avec trop d'insistance, pour qu'il ne soit pas possible de supposer qu'il n'avait affaire qu'à un fantôme, et qu'il se berçait d'étranges illusions (3).

Mais nous avons un autre témoignage de la plus grande valeur : c'est celui de saint Épiphane. Ce Père enseigne que Cerdon, qui fut une occasion d'erreur pour Marcion, admettait deux principes. Quant à Marcion, il en introduisit trois. Ces paroles sont à retenir (4).

On voit donc que les auteurs sont communément d'accord pour attribuer à l'hérétique du Pont la doctrine des trois principes. On brode, il est vrai, différemment sur la toile, mais le fond. — et c'est ce qui nous importe, — reste le même.

Sur d'autres points saint Épiphane se rencontre avec l'auteur arménien. Il est bon de mettre ces points en relief dans l'intérêt de l'exactitude historique et de la critique doctrinale, et aussi

(1) Die Speculationen über die Materie, wie sie die späteren Marcioniten geübt haben, dürfen dem Meister selbst nicht zur Last gelegt werden. (*Ibid.*)

(2) *A. M.*, II.

(3) Rapportons quelques citations. « Propter quem in hac paupertina elementa de tertio caelo descendere laboravit. » (*A. M.*, I, 14). — « De caelo eadem illo tertio videbimus, si et ad apostolorum vestrum discutendum pervenerimus. » (*Ibid.*, 15). — Dans ce même chapitre nous trouvons les expressions de « mundum illum superiorem » et « mundum suum infra se ».

(4) Προσθεῖς δὲ πάλιν ἐκείνῳ, φημι τῷ Κέρδωνι, ἑτερόν τι παρ' ἐκείνου δεῖξάνυσαι. λέγων τρεῖς εἶναι ἀρχάς, μίαν μὲν τὴν ἄνω ἀκατονόμαστον καὶ ἄρατόν, ἣν καὶ ἀγαθὸν Θεὸν βούλεται λέγειν, μὴδὲν δὲ τῶν ἐν τῷ κόσμῳ κτίσασαν. Ἄλλον δὲ εἶναι ὀρατὸν Θεὸν, καὶ κτίστην, καὶ δημιουργόν. Διάθλοον δὲ τρίτον, ὡς εἰπεῖν, καὶ μέσον τῶν δύο τούτων, τοῦ τε ὀρατοῦ καὶ τοῦ ἄρατοῦ. Τον δὲ κτίστην καὶ δημιουργόν καὶ ὀρατὸν, Θεὸν εἶναι τῶν Ἰουδαίων, εἶναι δὲ αὐτὸν κριτὴν. (*Adv. haeres.*, XIII ou XIV, III.)

pour montrer qu'on aurait tort de jeter, un peu trop de gaité de cœur, la pierre à Eznig. Il est extrêmement facile de faire des suppositions quand il s'agit d'écrivains orientaux dont nous sommes séparés par un intervalle de quatorze ou quinze siècles, mais il est plus difficile de les prouver.

Saint Épiphané affirme également que Marcion niait la résurrection de la chair (1); — il déclare qu'il administrait le baptême jusqu'à trois fois (2); — enfin il nous dit qu'il accordait même aux femmes le pouvoir de baptiser (3). — Ces trois points, ne les avons-nous pas trouvés expressément énoncés dans l'écrivain arménien? Donc une prudente réserve nous commande de procéder avec modestie, quand il s'agit de déterminer la part qu'il faut faire à Marcion des doctrines qui circulèrent plus ou moins sous son nom pendant près de trois siècles.

Je dois avouer aussi que je trouve un peu trop hâtive la conclusion de M. Harnack. Cet auteur soutient que Marcion n'introduisit, dans ses considérations évangéliques, aucun nouvel élément, tels que les *Éons*, la *matière*, etc. (1). — Que Marcion n'ait jamais mis à contribution la théorie des Éons, c'est un point indiscutable. Le recours aux Éons était la caractéristique des gnostiques, et nous avons montré que Marcion n'est pas un gnostique dans le vrai sens du mot. Mais que la matière ne joue aucun rôle dans son système, c'est ce qui n'est pas si clair. Si les disciples seuls se sont livrés à de longues et subtiles spéculations sur la matière, est-ce à dire que le maître n'ait jamais mis en œuvre cet élément? La certitude que nous avons, que Marcion était partisan de la création à l'aide d'une matière préexistante, devrait nous inspirer un peu de défiance.

V

Pour achever cet article, qu'on nous permette, avant de finir, d'ajouter quelques explications complémentaires qui jetteront

(1) Τὴν τῆς σαρκὸς δὲ ἀθετεῖ ἀνάστασιν. (*Ibid.*)

(2) Οὐ μόνον δὲ παρ' αὐτῷ ἐν λουτρῶν δίδοται, ἀλλὰ καὶ ἕως τριῶν λουτρῶν (*Ibid.*)

(3) Δίδωσι καὶ ἐπιτροπὴν γυναῖξι βαπτισμα δίδομαι. (*Ibid.* IV.)

(4) Endlich ist darauf hinzuweisen das M. Keine neuen Elemente (Aomen, Materie, u. s. w.) in seine evangelischen Betrachtungen eingeführt... hat. (*Ibid.*)

un nouveau jour sur ce que nous venons de dire des tendances marcionites. Ces considérations nous sont suggérées par les disciples de Marcion, par ceux qui, après sa mort, continuèrent plus ou moins son rôle et s'abritèrent sous son nom pour accréditer leurs doctrines. Un certain nombre de textes, empruntés à divers écrivains ecclésiastiques, nous permettront de nous faire une plus juste idée du mouvement théologique inauguré par Marcion, et des déviations que lui firent subir les continuateurs de son œuvre. Ce complément d'informations est presque nécessaire. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à le donner.

Quel était le procédé des disciples de Marcion dans l'exposition et la défense de leurs théories? Nous trouvons la réponse dans saint Justin. Le fameux apologiste, parlant des Marcionites, dit qu'ils ne donnaient jamais une démonstration de leurs idées, mais que, semblables à des agneaux ravis par des loups, ils se laissaient entraîner dans des opinions impies (1). — Déjà Tertullien avait accablé Marcion de ses invectives et lui avait reproché à maintes reprises de ne donner aucune preuve de ses affirmations. Le fougueux polémiste reprochait à l'hérétique du Pont de marcher presque à l'aventure, de jeter les idées pêle-mêle sans aucun enchaînement logique, de ne jamais sortir de la confusion, de passer inopinément d'un raisonnement à l'autre, bref, d'introduire dans son système les éléments les plus disparates et les plus incohérents. On nous dispensera de citer ici tous les textes où se trouvent les plaintes de Tertullien, parce qu'ils sont trop nombreux, ce qui par conséquent nous entraînerait trop loin (2).

Un écrivain ecclésiastique de l'Asie Mineure, sur lequel nous n'avons que peu de renseignements, mais qui combattit vaillamment contre l'hérésie de Marcion, Rhodon, nous trace un tableau assez curieux des fluctuations de cette hérésie. Sur le terrain spéculatif, il nous apprend qu'Apelles, le plus célèbre disciple de Marcion, ne reconnaissait qu'un seul principe :

(1) Ὡ [Μαρκιῶνι] πολλοὶ πεισθέντες ὡς μόνῳ τᾷληθῆ ἐπισταμένῳ, ἡμῶν καταγελωσιν. ἀπόδειξιν μηδεμίαν περὶ ὧν λέγουσιν ἔχοντες· ἀλλὰ ἀλόγως, ὡς ὑπὸ λόγου ἄρνες συνηρησμένοι, βροτὰ τῶν ἀθέων δογμάτων καὶ δαιμόνων γίνονται. (*Apol.* I, 58.)

(2) Cf. surtout *Adv. Marc.*, I, II et suiv., III, 2, 3, 4, IV, II. Nous ne pouvons pas résister au désir d'en citer un court passage : « Subito Christus, subito et Joannes. Sic sunt omnia apud Marcionem, quae sum et plenum habent ordinem apud Creatorem. » (IV, II.)

d'autres, à la suite de Marcion lui-même, en admettaient deux; enfin un troisième parti, marchant sous la bannière d'un certain Synerus, en admettait trois (1). — Sur le terrain pratique, le même Apelles enseignait qu'il ne fallait jamais examiner la foi, mais que chacun devait persévérer dans ce qu'il avait une fois embrassé (2).

Et maintenant, que conclure de tout cela? — C'est qu'en somme, quoi que l'on pense, il n'est pas commode de dessiner les contours du vrai système de Marcion. Comme nous l'avons déjà observé, un grand nombre d'hérétiques se réclamèrent de l'autorité et, sans doute aussi, du prestige que le maître avait su conquérir. Il résulta de là une assez grande confusion. Les idées les plus disparates et parfois les plus extravagantes furent jetées dans la société chrétienne par Marcion lui-même ou par ses disciples, qui trouvaient probablement tout intérêt à dogmatiser en s'abritant sous son nom. Ce n'est donc pas une théorie claire et précise que nous avons devant nous; mais, si je puis employer une comparaison, ces idées sont, dans l'ordre intellectuel, ce qu'est, dans l'ordre physique, une profonde forêt dans laquelle il faudrait s'orienter. Dans ce cas, il ne faut pas être trop sévère: l'indulgence est de mise, et il nous convient d'en user largement à l'égard de l'écrivain arménien qui a pu, sans doute, dans son exposition du marcionisme, introduire quelques idées inexactes, mais qui n'en a pas moins laissé un ouvrage d'une grande valeur.

V. ERMONI.

(1) Ἀπελλῆς μὲν... μίαν ἀρχὴν ὁμολογεῖ... Ἄτεροι δὲ, καθὼς καὶ αὐτὸς ὁ καύτης Μαρ-
κίων δύο ἀρχάς εἰσηγοῦνται. ἀφ' ὧν εἰσι Ποτιμὸς τε καὶ Βασιλικὸς. Καὶ οὗτοι μὲν κα-
τακολουθήσαντες τῷ Ποντικῷ λόγῳ καὶ μὴ εὐρίσκοντες τὴν διαίρεσιν τῶν πραγμάτων, ὅς
οὐδὲ ἐκεῖνος ἐπὶ τὴν εὐχέρειαν ἐπάπαντο, καὶ δύο ἀρχάς ἀπεφώνησαντο ψιλῶς καὶ ἀναπο-
δείκτως. Ἄλλοι δὲ πάλιν ἀπ' αὐτῶν ἐπὶ τὸ χεῖρον ἐξοκειλάντες, οὐ μόνον δύο, ἀλλὰ καὶ τρεῖς
ὑποτίθενται φύσεις, ὧν ἑστὶν ἀρχηγὸς καὶ προστάτης Σύνερος. (Euseb. *H. E.*, V, 13.)

(2) Ὅθεν καὶ ἔφασκε [Ἀπελλῆς] μὴ δεῖν ὅλως ἐξετάζειν τὸν λόγον, ἀλλ' ἕκαστον, ὡς πεπίσ-
τευκε διαμμένειν. (*Ibid.*) — D'après ces passages et ceux qui suivent, on constate
que Rhodon est d'accord avec saint Justin et Tertullien pour reprocher aux
Marcionites leur négligence ou leur habileté à exclure toute démonstration.

LA

SERBIE CHRÉTIENNE

QUATRIÈME PARTIE

Dans l'*Introduction* à cette étude, nous avons exposé sommairement les faits relatifs à la conversion des Serbes. En ce qui concerne spécialement les Serbes de la Dalmatie, nous avons rappelé leurs relations avec Rome jusques et y compris le pontificat de Jean VIII (872-882).

Nous avons, à la suite, présenté successivement les gloires et les désastres de l'empire serbe, les péripéties qu'ont traversées et que traversent encore les Serbes annexés à la domination austro-hongroise, les destinées politiques et religieuses du Monténégro. Nous n'avons pas cru pouvoir interrompre le fil d'une histoire si dramatique et souvent épique par l'exposé des relations intermittentes avec la cour de Rome. Nous reprenons ici la suite de ces relations depuis l'époque où nous l'avons conduite dans l'*Introduction historique*.

LES RAPPORTS AVEC RÔME

En général les Serbes suivaient le rite grec et avaient la liturgie en langue slavonne. Cette circonstance ne les retranchait pas de la communion avec Rome. Le rite romain avait continué à dominer en Dalmatie.

Les documents manquent pour constater quelle fut précisément, jusqu'au onzième siècle, la situation des Serbes au point

de vue de la communion des Églises. Étaient-ils explicitement avec Rome ou avec Constantinople? Comme ils n'avaient pas encore l'autonomie religieuse, et que politiquement ils relevaient de l'empire grec, il est probable qu'ils étaient officiellement rangés dans les dépendances du patriarche de Constantinople; mais la séparation d'avec Rome, comme on sait, n'a été officiellement dénoncée qu'au onzième siècle. Il y a aussi une distinction à faire entre les possessions adriatiques et les danubiennes.

I

DE GRÉGOIRE VII A NICOLAS IV.
1073-1291.

La Dalmatie et une portion de la haute Albanie connue alors sous les noms de Dioclétie et de Primorie, faisaient partie des possessions serbes depuis le temps d'Héraclius (1). La lettre suivante, adressée par le pape Grégoire VII à un seigneur de ces contrées, mérite d'être rapportée : « Nous sommes étonné qu'ayant promis depuis longtemps d'être fidèle à saint Pierre et à nous, vous vouliez maintenant vous élever contre *celui que l'autorité apostolique a établi roi en Dalmatie*. C'est pourquoi nous vous défendons de la part de saint Pierre de prendre les armes contre ce roi, parce que l'entreprise que vous feriez contre lui serait contre le Saint-Siège. Si vous avez quelque sujet de plainte, vous devez *nous* demander justice et attendre notre jugement (2). »

Il existe aussi une lettre du même Pape à Michel, prince de Serbie, écrite en 1078. Il y est fait mention d'une requête de Michel au Pape, relative à un différend entre les sièges de Spalato et de Raguse; le Pape invite le prince à envoyer des nonces à Rome pour instruire l'affaire (3).

Nous avons vu qu'Étienne Nemanja se retira, en 1195, dans un couvent où l'avait précédé son fils Sava. De ses deux autres enfants mâles, l'aîné, Vulk, eut la Dalmatie et la Primorie; le

(1) Assemani, *Kalendaria Ecclesie universae*, t. V, p. 7.

(2) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. LXIII, ch. xi.

(3) Assemani, t. V, p. 39.

second, Étienne, fut grand-joupan de la Serbie proprement dite. Nous possédons des documents intéressants sur les rapports de Vulk avec la cour de Rome. Innocent III était monté sur le trône pontifical en 1198. L'année d'après, sur la demande de Vulk, il envoie en Dalmatie deux légats avec les instructions suivantes (1) : « Pour répondre aux prières de notre très cher fils en Jésus-Christ, Vulk, l'illustre roi de la Dalmatie et de la Dioclétie, qui nous a demandé instamment de lui envoyer des légats, nous vous envoyons, par l'autorité des présentes lettres, dans ces provinces, où vous remplirez l'office de légats, afin que vous corrigiez ce que vous trouverez devoir être corrigé, que vous supprimiez et détruisiez les choses superflues et nuisibles, que vous édifiez et implantiez les choses utiles et honnêtes ». Innocent III écrivait en même temps à Vulk : Comprenant par tes lettres l'ardeur de ton dévouement, et que tu te proposes d'aimer et d'honorer par-dessus tout, après Dieu, l'Église romaine, tancère, d'adhérer à nos commandements de toutes sortes, nous avons désigné Joseph et Simon, comme Ta Noblesse l'avait demandé de nous, pour aller dans ton pays, mandant, par lettres apostoliques à toi écrites, que tu les reçoives avec bienveillance et les traites honnêtement en qualité de légats du Saint-Siège, en même temps d'accepter avec humilité et de conserver fidèlement les choses qu'ils auront établies, selon Dieu. » Des lettres, conçues à peu près dans les mêmes termes, étaient adressées en même temps à l'épouse de Vulk, à Étienne, grand-joupan de Serbie, à son épouse, etc., etc. (2).

Cette légation eut pour résultat la célébration du concile de Dioclée, en 1199, présidé par les deux légats. Les douze canons qu'il arrêta furent envoyés au Pape. Dans le sixième canon, la Serbie entière reconnaît l'Église romaine comme la mère et la maîtresse de toutes les Églises (3). Innocent reçut en même temps des lettres de Vulk et de son frère. Voici les principaux passages de la lettre du premier : « Au bienheureux et très

(1) Assemani, *ibid.*, p. 25.

(2) *Vetera monumenta Slavorum meridionalium historiam illustrantia*, pièces numéros VIII et IX.

(3) Voir les canons du concile de Dioclée dans Assemani, t. VI, p. 32. Le passage cité du VI^e canon est extrait de *Trifolium Serbicum coronae SS. Cyrilli et Methodii*, par le P. Martinov, Bruxelles, 1863. Fleury, qui parle du concile de Dioclée, ne mentionne pas ce canon (l. LXXV, ch. xv).

saint père et seigneur Innocent, par la grâce de Dieu, souverain pontife de la sacro-sainte Église romaine et Pape universel, Vulk, par la même grâce, roi de la Dioclétie et de la Dalmatie, salut et sentiment dévoué... A la présentation de vos lettres, nous avons compris que la Béatitude de votre Apostolat avait acquiescé avec miséricorde à nos demandes. Alors, avec une grande dévotion, nous avons ordonné que, dans tout notre royaume, les légats disposent et confirment toutes les choses qui sont selon Dieu ; mais qu'ils détruisent et renversent tout ce qui y était contraire. En conséquence, se rendant dans la localité où, de toute antiquité, on a l'habitude de célébrer le concile, ils se sont appliqués à célébrer un saint synode, séparant avec dextérité le bien du mal, et payant en commun un tribut de louanges à Dieu, à la bienheureuse Marie toujours vierge, au bienheureux Pierre, prince des apôtres et à votre Apostolat ». Dans le cours de cette lettre, Vulk énonce, comme la chose la plus glorieuse et la plus heureuse, d'avoir reconnu qu'il était uni par les liens du sang à Innocent III (1) ; il la termine en demandant au Pape de suggérer au roi de Hongrie, suzerain de la Bosnie, d'extirper de ce pays l'hérésie des Patarins (2).

La lettre du grand-joupan de Serbie, Étienne, est ainsi conçue : « A Innocent, par la grâce de Dieu, souverain pontife et Pape universel de l'Église romaine des bienheureux apôtres Pierre et Paul, Étienne, par la même grâce et votre sainte prière, grand-joupan de toute la Serbie, salut comme à son père spirituel. Nous avons reçu les lettres de Votre Sainteté et nous avons compris les choses que vos vénérables légats nous ont racontées tant par lettres que de vive voix. Nous remercions Votre grande Sainteté de ce que tu n'as pas livré à l'oubli tes fils, mais que tu t'es souvenu de nous. Quant à nous, les yeux toujours fixés sur les traces de la sainte Église romaine comme notre père de bonne mémoire (saint Siméon Némania), nous voulons toujours garder le précepte de la sainte Église ro-

(1) Sur cette parenté, voir la note de la page 28, dans le tome V d'Assemani.

(2) La lettre de Vulk se trouve dans la collection déjà citée du P. Theiner : *Vetera monumenta*, etc., sub numero X.

Dans la même collection, sous le n^o XX, on lira une lettre écrite, en 1200, par Innocent III, au roi de Hongrie, pour l'engager à chasser de son royaume les hérétiques bosniaques.

maine, et nous adresserons prochainement des envoyés à Votre Sainteté. Ce que nous avons dit à tes vénérables légats, ils le rapporteront eux-mêmes de vive voix (1). »

De tout ce qui précède, il paraîtrait résulter que la Dalmatie, avec la Dioclétie et la Primorie, avait conservé, outre le rite romain, l'union avec Rome, tandis qu'il en était autrement dans la Serbie proprement dite, où le rite grec et la langue slavonne liturgique avaient prédominé et que, malgré la lettre courtoise du grand-joupan, l'union avec Rome n'y existait pas. C'est ce qui ressort également des lettres mêmes adressées par Innocent III, de 1200 à 1204, au roi de Hongrie, au grand-joupan, au clergé et à la noblesse de Serbie (2).

Des mêmes faits il nous paraît aussi résulter que le titre royal était alors attaché, non pas à la grande-joupanie serbe, mais à la possession de la Dalmatie et de la Dioclétie.

Après le concile célébré à Dioclée, le roi de Hongrie, Émeric, intervient, comme suzerain, pour demander la dignité royale *serbe* en faveur d'abord du grand-joupan Étienne, puis de Vulk, qui avait dépossédé son frère. Le pape Innocent III avait consenti aux désirs du roi de Hongrie, qui ne fut cependant pas réalisé alors par suite de diverses complications inutiles à débrouiller ici (3).

La demande d'un couronnement spécial à la Serbie fut reprise quelques années plus tard, alors qu'Étienne, aidé par les Bulgares, avait repris la grande-joupanie sur Vulk, qui avait eu l'appui des Hongrois. Il existe une lettre adressée par Étienne au pape Honorius, en 1220 : « Au très saint père et seigneur Honorius, pontife universel du siège de l'Église romaine, Étienne, par la grâce de Dieu, roi couronné de toute la Serbie, de la Dioclétie, de Trebigné (Tribunia), de la Dalmatie et de l'Ochlumée (Herzégovine), salut en toute fidélité et constance. Comme tous les chrétiens vous aiment et honorent et vous tiennent pour père et seigneur, de même nous, qui nous plaçons à être nommé un fils fidèle de votre sainte Église ro-

(1) *Vetera monumenta*, etc., etc., sub numero XI.

(2) *Vetera monumenta*, etc., etc., sub numeris XXIV, XXXII et LIII.

(3) Les pièces relatives se trouvent avec un commentaire dans le t. V d'Assemani, p. 35 et suivantes. — Voir aussi dans les *Vetera monumenta* les pièces déjà citées nos XXIV, XXXII et LIII.

maine, nous désirons que la bénédiction et confirmation de Dieu et la vôtre soient, s'il vous plaît, toujours manifestement sur notre couronne et sur notre terre. A cet effet, nous vous envoyons notre évêque Méthodius pour que, par le porteur des présentes, vous nous écriviez tout ce qui procèdera de votre sainteté et volonté (1). »

D'après les historiens latins, Étienne aurait été entraîné à cette démarche par l'influence de son épouse, nièce du doge Henri Dandolo. A la suite de la mission de l'évêque Méthode, Étienne aurait été couronné par un cardinal-légat, en 1222.

Les récits des historiens orientaux font intervenir le grand héros serbe saint Sava, dans le couronnement de son frère. J'abrège ici, en le traduisant du latin, d'après le Père Martinov, le récit du moine Dometian, biographe de saint Sava (2) : « Sava envoya à Rome un de ses disciples, l'évêque Méthode, muni de présents dignes de Sa Sainteté. Il demandait que les glorieux apôtres Pierre et Paul, et leur successeur, bénissent sa patrie, et daignent couronner son prince orthodoxe. Il écrivit aussi au successeur des glorieux apôtres pour confirmer à Sa Sainteté son élévation à la dignité archiépiscopale. Dieu, qui exauçait toutes les demandes de son serviteur chéri, ordonna au Pape, par le Saint-Esprit, d'envoyer le diadème. Et le diadème béni fut apporté dans la patrie de Sava. Son frère orthodoxe, le grand-joupan Étienne, vint dans la grande résidence archiépiscopale d'Oujitza (Jidicensis), au monastère même qu'Étienne avait fondé. Là, le saint célébra les vigiles nocturnes suivant le rite. Le matin, pendant l'office, après le grand exode, il prit dans ses mains le sacré diadème, le posa sur la tête de son pieux frère, et, par la grâce du Saint-Esprit, le sacra pour le règne, afin qu'il fût appelé désormais seigneur *Roi*. »

Nous avons raconté plus haut que, en 1221, Sava recevait du patriarche de Constantinople l'autorité sur tous les diocèses serbes : certains historiens prétendent, que cette juridiction lui avait été attribuée précisément pour combattre les tendances romaines (3) de son frère. Nous ferons remarquer qu'en 1221,

(1) Assemani. t. V. p. 39.

(2) *Trifolium Serbicum*. p. 10.

(3) D'après une tradition que rapporte M. Boué (*Turquie d'Europe*, t. III, p. 573).

Constantinople était au pouvoir des Croisés occidentaux et qu'il y avait alors dans cette ville un patriarche latin (1). Cette partie de l'histoire serbe offre une grande confusion : il serait trop long de rapporter et de discuter ici les documents contradictoires qui s'y réfèrent.

C'est le lieu de mentionner que les trois Nemanja, Siméon avec ses fils Étienne et Sava, sont honorés comme saints dans l'Église serbe orthodoxe.

L'accord entre la cour de Rome et les Serbes, si accord il y a eu, ne paraît pas avoir été définitif ni bien solide, si l'on en juge par la correspondance de Nicolas IV. On a conservé des lettres de ce Pape, adressées, en 1288, au roi Ouroche Miloutine, et à son frère Étienne Dragoutine, pour les engager à l'union. Une autre lettre est écrite à Hélène, mère des deux princes, dont la tradition fait une Française, et qui était probablement catholique. Ayant appris, en 1291, que cette reine devait avoir une entrevue avec Georges, roi des Bulgares, afin d'essayer de l'amener à l'union, Nicolas IV écrivit à Hélène pour l'y encourager. La même année, le Pape annonce à l'archevêque d'Antivari, que, sur sa demande et sur celle d'Hélène, il a relevé le siège épiscopal latin de Sappa, qui subsiste encore aujourd'hui dans la Haute-Albanie (2). Étienne Dragoutine avait envoyé auprès du même Nicolas IV un archidiacre d'Antivari, nommé Marin, qui, au nom de son prince, engageait le Pape à agir contre les hérétiques de la Bosnie (3).

Comme il résulte des lettres déjà mentionnées de 1288, Miloutine et Dragoutine n'avaient pas accepté l'union, puisque le Pape les engage à le faire. Les rois de Serbie m'apparaissent à cette époque avec un double caractère. Comme chefs plus ou moins immédiats de la Dioclétie et de la Primorie, pays où il y avait beaucoup de Latins, ils entretenaient des rapports réguliers avec la cour de Rome, quels que fussent leurs sentiments personnels. Comme souverains de la Serbie proprement dite,

le corps du saint cessa d'exsuder l'huile miraculeuse pendant le temps que son frère fut en union avec Rome.

(1) On lit dans Le Quien, *Oriens christianus* : « Latini generis patriarcha, qui Constantinopoli sedebat, vires suas in complures Illyrici provincias commisit, ut deinceps instar patriarchæ haberetur ».

(2) *Vetera monumenta*, etc., etc., CLII.

(3) Assemani, t. V, p. 45 à 48.

ils étaient, avec leurs sujets, de rite grec, ce qui n'était pas un obstacle à l'union; mais ils entretenaient des rapports hiérarchiques, plus ou moins intimes, avec Constantinople.

II

DE CLÉMENT V A JEAN XXII.
1305-1333.

Les relations de Clément V avec Ouroche Miloutine, après la mort d'Étienne Dragoutine, survenue en 1307, sont assez importantes (1).

Le 27 mars 1308, Ouroche Miloutine avait conclu avec un prétendant au trône de Constantinople, Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, roi de France, un traité d'alliance et d'amitié, dans lequel, entre autres stipulations, il donnait sa fille Zoritsa ou Zaritsa au fils aîné du prétendant. Ce traité, qui fut ratifié par Philippe le Bel cinq années après, a été publié en 1870, dans une revue de Belgrade (*Glasinik*), en latin et en serbe (p. 309 à 332 avec des notes).

Nous nous proposons d'en publier une traduction française, qu'il serait trop long d'insérer ici. Bornons-nous à reproduire un extrait qui en a été donné par M. Vesnitch, dans la *Revue de droit international* (2).

« Après avoir invoqué la grâce de Dieu et de la Vierge Marie, et après avoir confirmé qu'on a entrepris ce travail dans le but d'augmenter la vraie foi et la croyance en Dieu, on énumère les parties contractantes : Charles, par la grâce de Dieu, empereur de Byzance, d'un côté et, de l'autre, les hommes nobles et sages Marko Loukaritch, citoyen de Raguse, et Trifoun Mihaylovitch, de Cattaro, envoyés et procureurs du très puissant prince M. Ouroche, par la grâce de Dieu, roi sérénissime de Rassia, que le roi lui-même a investis du pouvoir de traiter, et de le jurer sur l'âme dudit roi leur maître...

(1) Il y a une lettre pour recommander à ce prince le nouvel archevêque d'Antivari dans *Vetera monumenta* n° CLXXVI.

(2) *Le Droit international dans les rapports des Slaves méridionaux au moyen âge*, par Milenko R. Vesnitch, professeur à la faculté de droit de Belgrade, in-8° de 68 p.; Paris, Pedone-Lauriel, 1896.

« Le roi de Serbie s'oblige à venir en aide, en cas de guerre, à son allié, à ne pas tolérer et à empêcher toujours la présence des adversaires communs, des traîtres, des scélérats et autres ennemis dans n'importe quelle partie de son État et de ses pays... Des mesures préventives sont prises en vue d'observer strictement toutes les clauses de la convention. Tout litige rentre dans les attributions du tribunal apostolique du Pape. Les contractants prêtent serment, et les plénipotentiaires du roi Miloutine jurent, en leur propre nom et sur l'âme dudit roi, que le roi lui-même, pour lui et pour tous ses héritiers, ratifiera et sanctionnera le traité par son serment solennel, avec la main sur l'Évangile ».

Le roi avait demandé au Pape de lui faire connaître à quelles conditions il serait admis à l'union. La réponse de Clément V est du mois d'avril 1308. Ce document se trouve, *in extenso*, dans la collection du P. Theiner (1). Le Pape indique au roi qu'il doit d'abord, pour les messes solennelles, faire chanter dans le *Credo* l'addition du *Filioque* (2); en second lieu, le roi, les prélats, le clergé, les moines et le peuple, doivent professer que le pontife romain est le vicaire du Christ, le successeur du bienheureux Pierre apôtre, qu'il a le pouvoir de lier et de délier, pouvoir que le même apôtre est connu pour avoir eu; que cette même Église romaine a la primauté et même le principat sur toutes les autres. En conséquence, le roi, pour lui et pour son peuple, aura à promettre à cette même Église obéissance et respect; les prélats doivent, pour eux et pour leur clergé, jurer la même chose, après avoir abjuré préalablement tout schisme. Les archevêques, abbés et archimandrites du royaume devront être élus et *postulés* par une élection canonique; les prélats inférieurs recevront de leurs supérieurs la confirmation de leur élection. Les métropolitains devront obtenir leur confirmation et le *pallium* du Saint-Siège de Rome, sans que l'autorité royale ou toute autorité laïque y revendique rien de

(1) *Vetera monumenta*, sub numero CLXXXI, p. 129.

(2) A la suite d'explications réciproques échangées entre les latins et les grecs, il a été entendu au concile de Florence, en 1439, que cette addition n'était pas nécessaire pour les orthodoxes, et que ces derniers ne faisaient pas d'objection à ce que les latins s'en servissent. Voir : Acte du concile de Florence traduit en français, Paris, Challamel, et la troisième livraison de *l'Orient chrétien*, p. 305.

quelque manière que ce soit; le tout, sans préjudice pour l'autorité du siège de Constantinople et des patriarches en grâce et en communion avec Rome, si la Serbie ou une partie de ce royaume relève dudit patriarcat de Constantinople. Les Églises des Latins devront être indépendantes de toute autre Église. Le roi devra tenir en honneur les Latins et leurs prêtres; ni le roi ni ses sujets ne devront rester éloignés des cérémonies latines auxquelles, en temps et lieu, ils assisteront avec révérence. Enfin, pour répondre aux désirs d'Ouroche, le Pape lui envoie des nonces, qui avaient pour instruction particulière de ne pas s'opposer à ce que les prêtres non latins célèbrent le saint sacrifice avec du pain fermenté, et à ce que le roi assiste aux fonctions ainsi célébrées (1). Les mêmes nonces portaient au roi un étendard à déployer devant son armée lorsqu'il la conduirait contre les infidèles.

Cette mission ne réussit pas. L'insuccès sera facile à comprendre, si l'on rappelle les motifs de l'ordre temporel qui avaient engagé Ouroche, à s'adresser à Rome.

L'expédition n'ayant pas eu lieu, le roi serbe renvoya les nonces du Pape sans réponse satisfaisante (2).

Pendant le pontificat de Jean XXII, Ouroche Miloutine fut attaqué par les chefs de l'Albanie et par le roi Charles de Hongrie. La cour de Rome, irritée de son manque de foi, avait encouragé ses ennemis. Ouroche, vaincu, fut obligé de reconnaître la suzeraineté hongroise. Son fils Étienne Ouroche, lui succéda (3).

Ce dernier suivit l'exemple de son père. Désirant s'attirer l'appui de Philippe, prince de Tarente, il lui offrit son concours pour conquérir Constantinople, et lui demanda la main de sa fille Blanche. Il le pria en même temps d'intervenir auprès du pape Jean XXII pour lui demander un légat, qui reçut sa profession de foi. Le Pape écrivit à Étienne Ouroche, en 1323 : « Au magnifique seigneur Ouroche, roi illustre de Serbie, gloire « dans le présent qui le conduise à la gloire dans l'avenir!...

(1) Dans sa lettre, le Pape demande au roi de reconnaître la légitimité de l'emploi du pain azyme par l'Église latine, mais il ne lui impose pas cette observance dans les Églises de rite grec. (*Vetera monumenta*, page 129.)

(2) Assemani, t. V, p. 49 à 51.

(3) Assemani, t. V, p. 52 à 51.

« Philippe, prince de Tarente, m'a écrit que Dieu, le père des
 « lumières, ayant préparé d'abord la disposition de ton esprit
 « au zèle de la vraie religion; tu as exprimé à ce prince, par
 « lettres et par envoyés, le désir de t'unir à sa noble fille par
 « le lien conjugal, et d'être réintégré dans le corps de la sainte
 « Église catholique avec le clergé, la noblesse et tout le peuple
 « de Serbie, après avoir abjuré et rejeté la vieillerie de l'erreur
 « schismatique. » Il lui envoya aussi deux nonces, mais cette
 mission ne paraît, comme les précédentes, avoir eu aucun ré-
 sultat (1).

III

DE DOUCHAN TSAR AUX BRANKOVITCH.
 1333-1469.

Étienne Douchan *le Fort, le Grand*, succéda à son père en 1333. Il existe deux lettres du pape Clément VI à ce prince, qui sont relatives à l'évêché de Cattaro (2). L'une est de 1343, l'autre de 1345. Ces communications du souverain des Latins de la Primorie n'impliquaient aucunement l'union de la personne du roi serbe et de son peuple avec Rome. Nous avons vu, dans un autre chapitre, qu'Étienne Douchan proclama à Serès, en 1351, l'autonomie de l'Église serbe, ainsi affranchie, en fait, de tout lien avec le siège de Constantinople.

C'est à des considérations de l'ordre politique qu'il faut attribuer une démarche faite auprès du pape Innocent VI par Étienne Douchan en 1354. Il s'agissait d'empêcher une attaque des Hongrois. A cette occasion, le Pape écrivit au roi et au patriarche Joannicius (3). Remarquons que, dans sa lettre, le souverain Pontife qualifie de *patriarche* le hiérarque serbe. L'Église grecque de Constantinople n'a admis cette qualification qu'en 1376. Étienne Douchan, n'ayant pu obtenir d'être le chef

(1) Assemani, t. V, p. 51 à 55. Dans la collection du P. Theiner, on trouvera une lettre de Jean XXII à ce prince au sujet de l'évêché latin de Cattaro. Sub numero CCXXXIX.

(2) *Vetera monumenta*, sub numeris CCLXXII et CLXXX.

(3) *Vetera monumenta historica Hungaricum sacran illustrantia*, par le P. Theiner, Rome, 1860, t. II, p. 13.

d'une croisade projetée contre les Grecs et les Turcs, changea d'attitude et défendit à ses sujets d'assister à la messe latine, sous peine d'avoir les yeux crevés (1). Les seuls hommes de sa garde allemande osèrent enfreindre cet ordre, en lui disant fièrement qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (2).

Le code de ce prince tolère les communions étrangères, mais il sévit cruellement contre la propagande latine. Les articles 6 et 8 sont ainsi conçus :

« 6. — Quant à l'hérésie latine et à ceux qui attirent de vrais croyants dans cette foi, le patriarche et les métropolitains, ainsi que les évêques, doivent expliquer à ces derniers la théologie et les saintes Écritures, afin qu'ils se convertissent de nouveau à la véritable foi et au vrai christianisme. Si quelqu'un ne veut pas se convertir à la véritable foi, il sera puni de mort comme cela est écrit dans les ouvrages des saints Pères, et le vrai croyant Tsar doit extirper de ses États toute hérésie. Celui qui ne voudra pas se convertir, perdra tout son avoir; au contraire, celui qui reviendra à la véritable foi, recevra en présent ses biens confisqués. Les ecclésiastiques hérétiques d'une autre communion, qui cherchent à faire des prosélytes, seront arrêtés, envoyés dans les mines ou expulsés du pays. On consacrera les églises hérétiques et on les ouvrira aux ecclésiastiques de la vraie croyance, afin que chaque personne s'étant départie de cette dernière, y revienne.

« 8. — Si l'on trouve un ecclésiastique latin cherchant à convertir un chrétien à la foi latine, il sera puni de mort, d'après les préceptes des saints Pères (3). »

Ce code avait été publié en 1349, c'est-à-dire, cinq ans avant la démarche auprès d'Innocent VI, dont il a été fait mention.

Les progrès des Turcs rappelèrent l'attention du monde chrétien sur l'Orient. L'Allemagne et l'Italie n'étaient plus en sûreté. Quoique affaiblie et partagée depuis le grand désastre de Kosovo en 1389, la Serbie, avec les forteresses de Belgrade, puis de Sémendria, était encore un point de résistance pour la chrétienté, qui avait alors deux lignes de défense. La première ligne était composée de petits États éclos de la décomposition byzantine et

(1) Assemani, t. V, p. 57 à 59.

(2) Chopin, *Provinces danubiennes*, dans l'*Univers pittoresque*, p. 253.

(3) Ami Boué, *La Turquie d'Europe*, t. IV, p. 427 et 428.

de la retraite des Avars; c'étaient, en commençant par le nord-est : la Moldavie, la Valachie, la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, la Croatie et l'Albanie. Bien que la résistance n'eût pas cessé et qu'elle fût encore héroïque sur quelques points, par exemple en Albanie sous Scanderbeg, la première ligne de défense était bien compromise et ne pouvait être sauvée que par un appui de l'extérieur aussi constant qu'énergique. La seconde ligne de défense, composée de la Pologne, de la Hongrie et de Venise, n'avait pas été entamée; mais elle était encore sous le coup du grand échec subi à Varna en 1444. Constantinople succomba en 1453.

Au moment du désastre, le siège de Rome était occupé par Nicolas V. Calixte III lui succéda en 1455. A son avènement, il faisait le vœu qui suit : « Je promets à Dieu de faire tout mon possible, jusqu'à répandre mon sang s'il est besoin, pour recouvrer Constantinople, délivrer les chrétiens captifs et abolir la secte de Mahomet. » Il fit prêcher la croisade dans toute l'Europe. Mahomet II étant venu en 1456 mettre le siège devant Belgrade, avec une armée et une flotte formidables, les Hongrois accoururent, à la voix du légat pontifical, au secours de la place sous la conduite du grand Hunyade. L'armée des croisés, où il y avait peu de chevaliers, présentait une réunion un peu confuse de bourgeois, de paysans, d'étudiants, dont beaucoup n'étaient armés que de pieux, de bâtons ou de frondes; mais elle apportait avec elle la plus grande puissance de ce monde, l'héroïsme religieux dans la personne du franciscain Jean Capistran. Il était alors âgé de soixante-dix ans. C'était un homme de petite taille n'ayant que la peau et les os, mais la voix très forte; sa parole communiquait le feu de son âme. Le 14 juillet, Hunyade dispersa la flotte des Turcs pendant que Capistran se tenait sur le rivage, agitant sa bannière et invoquant le nom de Jésus. Une brèche ayant été ouverte, les Janissaires réussirent à pénétrer le 21 juillet dans la ville extérieure. Ils se précipitaient contre le pont de la seconde enceinte; Hunyade désespérait déjà de sauver la place; Jean Capistran, dont l'ardeur indomptable était soutenue par de ferventes prières, n'avait pas perdu confiance. Lorsque les Turcs grimpaient déjà sur les débris des murs, il fit lancer sur eux des fascines enduites de soufre et enflammées. Il rejeta ainsi dans le fossé les assaillants qui, à midi, avaient évacué la partie de la ville dont ils s'étaient emparés le matin.

Le 6 août, le saint prit avec lui deux autres Frères Mineurs, et sortit de Belgrade avec mille croisés pour s'emparer de l'artillerie ennemie et pénétra dans le camp turc. Mohammed II fut blessé à la cuisse en essayant de rallier ses fuyards. Il fut obligé bientôt de lever le camp en abandonnant 300 canons et 24.000 morts. Hunyade ne survécut que quelques semaines à ce triomphe et Jean Capistran mourut aussi trois mois après. Le pape Calixte III, en souvenir d'un glorieux combat du saint, fixa au 6 août de chaque année la fête de la transfiguration de Notre-Seigneur (1).

Un Brankovitch régnait sur ce qui restait de la Serbie depuis la bataille de Kossovo. Hélène Paléologue, sa veuve, offrit la Serbie en fief au Pape pour la sauver des infidèles. Mais les seigneurs serbes, devant cette perspective, préférèrent la soumission aux musulmans, qui réduisirent la Serbie en province turque.

Tels furent les rapports de la Serbie avec la cour de Rome. Pour expliquer cette série de nombreuses tentatives pour un rapprochement, tentatives toujours infructueuses, il nous semble qu'il y a à tenir compte de deux circonstances. La première est la versatilité des princes serbes dont les démarches étaient dictées par des motifs politiques, et qui avaient ordinairement en perspective d'en éluder les conséquences, aussitôt conjuré le danger qui avait conseillé un recours à l'Occident. D'un autre côté, si les Serbes se sont eux-mêmes montrés si peu disposés à une union qui ne les eût, cependant, privés ni de leur hiérarchie nationale, ni de leur rite, ni de leur langue liturgique, je crois qu'il faut l'attribuer à ce que l'Occident a agi le plus souvent par l'intermédiaire de la Hongrie. Or, si l'on peut juger du passé par le présent, l'orgueil des Magiars, leur mépris pour les autres races, leur instinct de domination ont dû inspirer dès lors aux Serbes un éloignement insurmontable pour tout ce qui leur était apporté de l'autre côté de la Save, pour tout ce qui devait les entraîner dans une union inégale avec les maîtres de Bude. Aujourd'hui même, après quatre siècles de la plus lourde oppression, les Serbes de la Rascie, de

(1) *Histoire de l'Empire ottoman*, par Hammer, livre XIII. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre CIII.

la Bosnie et de la Herzégovine, préféreraient peut-être le gouvernement du Sultan à la domination magiare.

IV

LE DIOCÈSE UNIATE DE KRIJEVATS.

Les diverses négociations dont nous avons constaté l'insuccès auraient eu pour résultat, ici comme ailleurs, non seulement l'union avec Rome, mais la conservation de la langue slavonne, du rite grec et de la hiérarchie nationale. Ce résultat n'a été obtenu que pour un vaste diocèse composé de Serbes et dont le siège se trouve aujourd'hui dans la Croatie proprement dite, à Krijévats, que les Allemands appellent *Kreutz* et les Italiens *Crisio*. En latin, on dit *Crisiensis Ruthenorum* par erreur, probablement parce que des évêques de Krijévats ont été consacrés dans le diocèse ruthénien de Munkatch.

D'où venaient ces Serbes (1)? Aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, un grand nombre de chrétiens vinrent des provinces turques s'établir dans les parties de la Croatie et de l'Esclavonie qui avaient été dévastées et presque dépeuplées par la guerre. C'étaient des Serbes du rite grec. Ce qui concerne les rapports avec Rome dans leur pays d'origine nous est connu par les récits qui précèdent. Dans cette nouvelle résidence, le clergé catholique s'appliqua à les tenir dans l'union. Afin d'y réussir plus sûrement et par les conseils de Pierre Dimitrovitch, évêque de Zagreb, l'empereur Ferdinand II leur donna pour évêque, en 1608, le moine Siméon Vratania, que le pape Paul V confirma en 1612 et investit de la juridiction sur tous les Serbes de rite grec dans l'Esclavonie et la Croatie jusqu'à la mer Adriatique. Cet évêché subit diverses tribulations et interruptions : il eut à souffrir de l'arrivée des Serbes qui s'établirent dans les États de l'empereur-roi en 1690 sous la conduite d'Arsène Tsernoïévitch. Ce patriarche non-uni et ses

(1) Les informations qui vont suivre sont tirées de *Schematismus venerabilis cleri græci ritus catholicorum diocesis Crisiensis, pro anno 1868*. Zagrabia: velocibus typis Caroli Albrecht. — Voir aussi l'ouvrage déjà cité de Demian, t. II, p. 229, et *Les Serbes de Hongrie*, par Émile Picot, Paris, Maisonneuve, p. 431 et 433.

successeurs firent tous leurs efforts pour supprimer l'Église unie de leur rite qu'ils avaient trouvée dans leur nouvelle patrie. C'est en 1777 que le diocèse grec uni de Krijévats fut définitivement reconnu et installé.

Il y a eu depuis lors jusqu'à présent des évêques de Krijévats, à savoir : Basile Bojitskovitch en 1777, † 1785; — Josaphat Bastachitch, † 1793; — Sylvestre Babanovitch, † 1810. C'est lui qui fixa le premier sa résidence dans la ville même de Krijévats. — Constantin Stanitch, † 1830; Gabriel Smitsiklas, † 1856. — Georges Smitsiklas, né en 1815, a été nommé évêque le 4 juin 1857, et préconisé en 1858. Le titulaire actuel (1895), Jules Drohobeczky, a été préconisé en 1891. Il succédait à Elias Kranilovitch, promu en 1883.

L'évêché de Krijévats a un séminaire à Zagreb (Agram). Il possède un chapitre érigé par l'empereur en 1840 et préconisé par Pie IX en 1847. Les chanoines sont au nombre de quatre, plus le vicaire épiscopal d'Essek, qui ne réside pas dans cette ville, mais dont le titre est maintenu pour sauvegarder les droits du diocèse catholique uniate sur la Syrmie et l'Esclavonie, où il y a eu trois évêques unis, de 1688 à 1694 (1). Il y a un vicaire épiscopal effectif pour la Dalmatie. Le consistoire est composé de l'évêque président, des chanoines et du vicaire d'Essek, de quatre autres assesseurs et d'un notaire.

Le diocèse catholique de rite grec de Krijévats est suffragant de l'archidiocèse latin d'Agram (Zagreb). Sa juridiction s'étend sur la Croatie et l'Esclavonie tant civile que militaire, sur une partie de la Dalmatie, de la Carniole et de la Voïévodie serbe : il comptait, en 1868, 18.386 fidèles ainsi répartis :

| | |
|--|--------|
| Dans le comitat de Krijévats..... | 110 |
| Dans le généralat de Varasdin..... | 105 |
| Dans le district de Sichelbourg..... | 6.854 |
| En Dalmatie..... | 737 |
| Dans les districts de Batchkie et de Syrmie..... | 10.477 |
| Au séminaire et dans la ville d'Agram..... | 103 |

(1) *Schematismus*, etc., p. 16. — E. Picot, p. 131.

V

LES CATHOLIQUES DE RITE ROMAIN.

Pour compléter le groupe chrétien serbo-croate, j'indiquerai quels sont les diocèses de rite romain en Croatie, en Esclavonie, en Istrie, en Dalmatie, dans la Haute-Albanie, en Serbie, en Bosnie et en Herzégovine.

1° Dans la Croatie proprement dite, l'évêché d'Agram (en serbe *Zagreb*, en latin *Zagabria*) a longtemps été suffragant du siège archiépiscopal de Kolocza. Cette dépendance de la Hongrie était à charge aux Croates. Dès 1807, ils avaient demandé l'érection d'Agram en archevêché. La diète de 1845 renouvela formellement ce vœu (1). En 1853, le pape Pie IX érigea Agram en archevêché. Ce siège a deux suffragants latins, Diakovo pour l'Esclavonie et la Sirmie; Segne dans la Croatie littorale; plus un suffragant grec-uni à Krijévats, ou Kreutz.

2° L'archevêché de Kolocza (ce diocèse est maintenant en partie hongrois et roumain).

3° De l'archevêché de Goritz, dont la métropole est en pays slovène, dépendent, comme suffragants, entre autres, deux diocèses où il y a des Serbes, ceux de Pola-Parenzo et de Veglia-Arb.

4° En Dalmatie, l'archevêque de Zara a pour suffragants les évêques autrichiens de Cattaro, de Lésina, de Raguse, de Sebenico, de Spalato, et le diocèse de Marcana et Trébigné, dont quatre paroisses sont situées dans la province turque de Herzégovine.

Dans les diocèses de Veglia, de Zara, de Sebenico et de Spalato, se trouvent environ 84.000 fidèles, chez lesquels l'office romain se célèbre en langue slave d'Église et est écrit en caractères glagolitiques (2).

5° En Turquie, l'archevêque d'Antivari et Scutari a plusieurs sièges suffragants dont les fidèles sont albanais et dont nous

(1) Article 8. Dans *Jura regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae*, t. II, p. 299.

(2) Voir le chapitre intitulé : « Les Glagolites en Dalmatie », dans *Saint Cyrille et saint Méthode, première lutte des Allemands, contre les Slaves*, 1 vol. in-12, Paris, Leroux.

n'avons pas à parler; le district même d'Antivari est en très grande majorité serbe. Cet archevêque a été nominalement le métropolitain de l'évêché de Belgrade et Semendria, rétabli en 1858, mais qui relève maintenant de Diakovo.

6° et 7° Il y a aussi dans les provinces serbes de la Turquie d'Europe deux vicariats apostoliques pour les latins, celui de la Bosnie et celui de la Herzégovine, qui a été séparé du premier (1).

Les catholiques romains se servent de lettres soit latines soit glagolitiques, et les orthodoxes des lettres gréco-slaves.

Les Serbo-Croates sont divisés, outre les musulmans, en orthodoxes, en uniates et en romains. A part les musulmans, qui commencent à peine à se réveiller, tous les autres partagent les mêmes sentiments au point de vue national. Ainsi, lorsque les Serbes orthodoxes du Monténégro ont été envahis en 1852, par les Turcs que commandait un Croate rénégat, il y eut un mouvement en leur faveur dans tout le monde serbo-croate orthodoxe ou catholique : l'évêque latin de Diakovo s'associa publiquement aux souscriptions faites en faveur du Monténégro. Il en a été de même dans toutes les agitations qui ont suivi dans le monde yougoslave. Ce mouvement de solidarité va toujours en grandissant.

Adolphe D'AVRIL.

RECTIFICATION.

Nous sommes avisés tardivement que la liturgie romaine en langue slavonne sera imprimée en caractères glagolitiques (3^e partie, Monténégro, VII).

(1) D'après M. Rousseau, la population de la Bosnie avec la Herzégovine se décompose ainsi :

| | |
|-------------------|----------|
| Orthodoxes | 454,796. |
| Musulmans | 448,465. |
| Catholiques | 181,766. |

(Bulletin de la Société de géographie, novembre-décembre 1868.)

MÉLANGES

IX

L'ISLAM

Il est parfois des écrivains qui, animés des meilleures intentions, servent mal la cause dont ils ont entrepris la défense. C'est, croyons-nous, le cas, de M. le comte Henry de Castries dans le livre qu'il vient de publier sous ce titre : *L'Islam, Impressions et Études* (1). Plusieurs revues, aimées du grand public, ont prodigué leurs éloges à l'auteur. Ces éloges émanaient de *littérateurs* très appréciés, et à bon titre. Mais les historiens et les orientalistes en général ne penseront sans doute pas de même. N'est-il pas singulier de voir un chrétien faire imprimer une apologie de la *tolérance de l'Islam*, au moment même où se perpétueraient les terribles massacres d'Arménie, inspirés par le fanatisme musulman? J'ai eu occasion de dire ailleurs ce que je pensais du livre de M. de Castries. Que les lecteurs de la *Revue de l'Orient* chrétien me permettent de le leur répéter.

∴

Je me plais, tout d'abord, à rendre hommage aux louables intentions de l'auteur, qui, après avoir vécu en Algérie, a été poussé, par un sentiment très chevaleresque, à prendre la défense des Arabes contre les procédés trop souvent blessants du fonctionnarisme implanté dans notre grande colonie africaine.

Il est vrai que « ce n'est pas assez, pour une nation chré-

(1) *L'Islam, Impressions et Études*, par le comte Henry de Castries : Paris, 1896. A. Colin, éditeur, in-12; 359 p.

tienne et civilisée, de respecter la religion de ses sujets musulmans, mais qu'elle doit encore chercher à la connaître » (p. 12); mais j'avoue qu'on la connaîtrait bien mal en s'en rapportant au présent ouvrage. Si M. de Castries s'était contenté d'écrire le VII^e et dernier chapitre de son livre intitulé *L'islamisme en Algérie*, nous n'aurions que peu de réserves à faire sur sa manière de voir. Mais, ce chapitre est précisément une réfutation pratique de la plupart des théories exprimées par l'auteur dans les pages précédentes. Nous déclarons donc franchement que nous ne partageons qu'un tout petit nombre des appréciations de M. de Castries sur l'Islam, et nous pensons que son livre est de nature à introduire de très fausses conceptions dans l'esprit de ses lecteurs, et cela d'autant plus facilement qu'il est bien écrit et d'une lecture agréable. Nous ne nous proposons pas de le réfuter. D'ailleurs, la méthode de M. de Castries ne permet pas une réfutation proprement dite. Ses théories, le plus souvent purement subjectives, étant à peine appuyées sur des petites anecdotes isolées et, parfois, sur un coup d'œil historique trop rapide et incomplet. Nous signalerons seulement quelques points pris au hasard, qui permettront de se faire une idée de l'ouvrage dans son ensemble.

Le chapitre premier : *Sincérité de Mahomet*, peut se résumer ainsi : « Le moyen âge a eu de très fausses idées sur le prophète de l'Islam et sur sa religion : Mahomet était un homme très sincère ». — Il est vrai que les troubadours, les historiens même qui ont écrit d'après des on-dit, se sont plu à représenter le Prophète et sa doctrine sous des aspects absolument erronés, et cela sans doute avec la même naïveté avec laquelle les peintres du moyen âge habillaient, dans leurs tableaux, les soldats romains de costumes du quinzième siècle. Faut-il beaucoup leur en vouloir pour cela? Ils ont certes exagéré le mauvais côté des enseignements de Mahomet, attribué à sa doctrine même des conséquences qu'elle n'avait pas, chargé ses adeptes des vices dont ils étaient exempts. Mais M. de Castries va trop loin quand, pour détruire les fausses idées du moyen âge, sous lesquelles il croit que nous vivons encore, il nous représente Mahomet comme un saint dont la foi immense et la sincérité absolue sont les deux vertus caractéristiques (p. 18). Cette sincérité, l'auteur l'admet même pour la dernière partie de la vie de Mahomet, pendant la-

quelle le Prophète, devenu chef de nation, recevait si à propos les nouveaux feuillets du Coran qui devaient assurer le triomphe de sa politique et lui permettre d'enfreindre librement les règles tracées par lui précédemment. Ses fautes sont excusables aux yeux de M. de Castries. « Certes il fut sensuel », mais qu'est-ce que cela, « puisqu'il ne connut jamais l'avarice ni le luxe ? »

L'islamisme pendant les conquêtes et la domination arabes (chap. II) est un exposé trop superficiel de l'histoire des premières conquêtes musulmanes. Les causes qui amenèrent la défection des chrétiens d'Afrique (et de celles d'Asie qui ne disparurent pas totalement comme le laisserait croire M. de Castries) sont inexactement expliquées. Le tableau de la tolérance religieuse des musulmans n'est vrai qu'en partie, et seulement pour la période des Omniades. Les historiens arabes et chrétiens offrent de nombreux témoignages des vexations, plus cruelles qu'une mort rapide, qui furent infligées aux chrétiens, surtout depuis l'époque des Abbassides. Est-ce donc une grande tolérance que de ne pas tuer un homme pour pouvoir le spolier, le fouetter, l'emprisonner, le torturer, dans le but de lui faire payer la *libre* pratique de sa religion ? C'est là ce qui eut lieu, depuis le huitième siècle, dans tous les pays conquis. Et M. de Castries nous dit : « Les Arabes n'apportèrent aucune entrave à l'exercice du christianisme » (p. 80), ce qui signifie simplement qu'on ne massacra point en masses les chrétiens qui ne furent pas pris les armes à la main. — Pourquoi dire (p. 88) que « l'on a exagéré la haine irréconciliable qui divisait les deux peuples » (arabe et espagnol), pour enseigner le contraire (p. 233) et affirmer que cette conciliation est une utopie en Algérie ? — M. de Castries oserait-il bien encore aujourd'hui nous parler de la tolérance de l'islamisme ? car j'aime à croire que son livre, paru au commencement de l'année, était déjà imprimé quand les nouvelles assurées des massacres d'Arménie sont parvenues en France.

Dans le chapitre suivant, M. de Castries étudie la *Polygamie* à laquelle il ne voit pas grand mal. La morale du Coran lui semble assez élevée. Il constate que dans les pays chrétiens les mœurs ne sont pas meilleures et valent souvent moins que chez les Musulmans ; mais il oublie de faire remarquer que les chrétiens agissent alors contre la morale chrétienne tandis que les mu-

sulmans peuvent vivre de la sorte tout en restant de parfaits croyants. — Si M. de Castries pense avec Renan (p. 33) « qu'il n'y a pas dans toute l'histoire de la civilisation un tableau plus gracieux, plus aimable que celui de la vie arabe avant l'islamisme », c'est sans doute qu'il n'a jamais lu les poètes antéislamiques que dans des éditions expurgées.

Dans les chapitres iv (*Le paradis musulman*) et v (*Fatalisme*), M. de Castries, pour dissiper nos préjugés sur la doctrine des Arabes, fait de spécieux rapprochements entre diverses locutions des commentateurs du Coran et certaines opinions des théologiens catholiques. On nous excusera de ne pas le suivre sur ce terrain, car il nous faudrait commencer par faire un exposé métaphysique un peu ardu et traiter à nouveau les plus difficiles questions de la théologie. Nous ne croyons pas, comme l'auteur qu'il suffit de les effleurer du bout de la plume ni qu'on puisse en donner un aperçu en quelques lignes.

Le chapitre vi est intitulé : *Expansion de l'Islam depuis les conquêtes arabes*; mais, de fait, il n'expose que ses progrès actuels dans le centre de l'Afrique, parmi les tribus fétichistes. M. de Castries conclut (p. 252) que nous devons nous borner à diriger cette propagande au mieux de nos intérêts, l'Islam ayant pour résultat de transformer ces idolâtres en monothéistes et d'élever ainsi leur niveau moral (p. 251). Nous ne partageons pas cette manière de voir. L'introduction de l'Islam chez ces peuplades pose un obstacle infranchissable à tout progrès civilisateur. Les fétichistes sont susceptibles d'éducation morale et de progrès, les musulmans ne le sont en aucune façon. Au lieu de surveiller cette propagande, l'intérêt de la civilisation commande de la prévenir en favorisant le développement des missions chrétiennes qui luttent d'activité avec les missionnaires musulmans. Je parle, on le voit, en historien impartial. J'aurais bien des choses à ajouter encore, si je me plaçais au point de vue catholique. Je ne l'ai pas fait, afin qu'on ne puisse m'accuser de m'être laissé entraîner à juger trop sévèrement cet ouvrage par un excès de zèle religieux. Les lecteurs me pardonneront cette réserve.

D^r J.-B. CHABOT.

BIBLIOGRAPHIE

CONFERENZE SULL' ORIENTE, par le R. P. V. VANNUTELLI. Rome, Typographie de la *Vera Roma* (Filiziani), 1896.

Notre collaborateur, le P. Vannutelli, fait, depuis quatre ans, à l'Académie pontificale des Arcades, des Conférences hebdomadaires sur l'Orient. La compétence du savant Dominicain, son éloquente simplicité, son esprit et sa piété attirent un auditoire d'élite à ces réunions périodiques de la société romaine, et par ce moyen un enseignement substantiel et attrayant à la fois est donné sur des matières que l'Occident n'a plus le droit d'ignorer.

A la fin de l'année, le sommaire des Conférences est réuni en un petit volume, qui prend place dans la collection d'études orientales que l'auteur a intitulée *Sguardi all' Oriente* (Regards vers l'Orient). Le présent volume est le 31^e de la série; il est loin d'être le moins intéressant; sans doute, le public perdra beaucoup à ne pas posséder le texte intégral des conférences, mais dans l'abrégé même il se trouve des passages dans lesquels on devine l'émotion que la parole chaude et persuasive du R. P. a fait naître dans son auditoire, et fait partager au simple lecteur. De plus, un tel résumé peut rendre de grands services à tous ceux qui voudraient reprendre oralement ou par écrit ces questions dont les matériaux sont dispersés un peu partout, et qu'on sera heureux de trouver mises au point et disposées selon un plan d'ensemble méthodique et judicieux.

Le sujet adopté pour l'année 1895-1896 a été traité dans seize conférences; les trois autres ont été consacrées à des questions d'actualité que l'auteur n'entend pas négliger; qu'un livre paraisse, qu'un article de journal ou de revue saisisse l'opinion, qu'un événement important se produise, cela suffit pour motiver une intervention dans le programme; le public ne songerait pas à s'en plaindre, puisque la Conférence lui donne sur une question actuelle des éclaircissements qui permettent aux opinions de se former en connaissance de cause.

Le P. Vannutelli a parlé cette année des phrases historiques de la question

d'Orient : la période des Croisades, on marche en avant de la Chrétienté sur l'Orient envahi par l'Islamisme; la période défensive, où la Chrétienté recule d'abord devant l'Islamisme vainqueur, puis reprend le dessus et rejette les musulmans sur la rive droite du Danube.

Le point culminant de cette glorieuse époque est la journée de Lépante, qui marque le premier triomphe des chrétiens assemblés à la voix de saint Pie V, et fait au prestige des Turcs une brèche irréparable.

Dans la marche rétrograde qui commence à la fin des Croisades, de beaux faits d'armes sont dignes d'être rapportés : Scanderbeg et Bragadino sont de belles figures que le conférencier a mises en relief; les sièges de Rhodes et de Constantinople restent des pages glorieuses dans l'histoire de l'Église.

Les grands noms se multiplient dans la période de victoires où Sobieski, Morosini le Péloponésiaque, Eugène de Savoie, ont infligé aux infidèles des défaites désastreuses : Vienne. Bude. Belgrade. Carlovitz sont les étapes du retour offensif dont l'auteur arrête l'étude au début du dix-huitième siècle, mais qu'il poursuivra, espérons-le, dans la prochaine série, qu'il commencera en novembre 1896.

Je me permettrai de signaler un point sur lequel le R. P. n'est pas d'accord avec la plupart des historiens : c'est sa manière d'énumérer les huit croisades. Toutes ces expéditions n'ont pas en cette unité de direction qui permet de leur assigner des limites précises : ainsi, dans la période qui va de l'avènement de Saladin (1174) à celui de Mélek-Adel (1200), diverses tentatives sont faites pour défendre Jérusalem menacée, puis la reprendre quand elle est enlevée aux chrétiens, en 1187. Frédéric Barberousse, d'une part, Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion de l'autre, ont agi séparément, ce qui permet de voir deux Croisades là où nous sommes habitués à n'en compter qu'une seule. La 4^e croisade terminée par la prise de Constantinople devient alors la 5^e; celle que nous regardons comme la 5^e, celle d'André de Hongrie et de Jehan de Brienne est dénommée la 6^e; en revanche notre 6^e croisade, celle de Frédéric II, l'empereur excommunié, disparaît de la liste, mais la rentrée assez peu glorieuse des Chrétiens dans Jérusalem, rentrée obtenue par les négociations de Frédéric avec Mélek-Kamel, est mise, peut-être par inadvertance, au compte des Croisés de 1213-1218 qui ne dépassèrent pas Saint-Jean-d'Acre, dans l'attaque dirigée vers le Nord par le roi de Hongrie, et Damiette, dans la diversion des Portugais conduits par Jehan de Brienne et le cardinal Pélage. Il n'y a là d'ailleurs qu'une divergence non essentielle dans des supputations qui sont à peu près arbitraires et qui n'ont pour raison d'être que des usages traditionnels, mais peut-être défectueux.

Une faute d'impression donne le 25 juillet comme date de la prise de Jérusalem en 1099; c'est le 15 juillet que les soldats de Godefroid de Bouillon s'emparèrent de la Ville Sainte.

P. PISANI.

A TRAVERS L'ORIENT

Par **M. l'abbé PISANI**

Docteur en lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris

Un beau volume in-8° de 350 pages. — Prix : 4 fr.; *franco*, 4 fr. 50

Se vend au profit de l'Œuvre.

TABLE DES CHAPITRES : Les Nestoriens. — Origines du Monophysisme. — Les Monophysites de Syrie, d'Égypte et d'Arménie. — Le schisme grec. — Les Slaves. — Le Concile de Florence. — Le Patriarcat de Constantinople et ses démembrements. — Les Russes. — Les Slaves du Sud. — Les Roumains et les Hellènes. — Les chrétiens orientales d'Asie. — Les Abyssins et les Coptes. — La France protectrice de l'Église dans le Levant.

LA CHALDÉE CHRÉTIENNE

Par **A. D'AVRIL**

2^e édition in-8°, 80 pages. 1 fr.

Se vend. 20, rue du Regard.

DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS DES NOMS LITURGIQUES

EN USAGE DANS L'ÉGLISE GRECQUE

Par **L. CLUGNET**

Un vol. in-8°. 8 fr. — Chez PICARD, Paris.

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES DE L'ORIENT ET A LEURS RAPPORTS AVEC RÔME

3^e édition. in-8° de 62 pages. — Prix. 2 fr. 50

Paris, Challamel.

LA RUSSIE ET LE SAINT-SIÈGE

Par le **P. PIERLING**

2 vol. in-8°. — Paris, Librairie PLOX.

AUTONOMIES ECCLÉSIASTIQUES ÉGLISES SÉPARÉES

Par l'abbé **L. DUCHESNE**, membre de l'Institut.

Un volume in-18, Paris, Fontemoing. — Prix : 3 fr. 50

TABLE DES CHAPITRES : I. Les origines de l'Église anglicane. — II. Les Schismes orientaux. — III. L'encyclique du patriarche Anthime. — IV. L'Église romaine avant Constantin. — V. L'Église grecque et le schisme grec. — VI. L'Illyricum ecclésiastique. — VII. Les missions chrétiennes au sud de l'Empire romain.

L'ORIENT ET ROME

ÉTUDE SUR L'UNION

(Deuxième édition revue et augmentée)

Par le **R. P. Michel**

Des Pères Blancs, ancien directeur du Grand Séminaire grec-uni de Sainte-Anne de Jérusalem.
Paris, Lecoffre, libraire-éditeur, 90, rue Bonaparte. — Prix : 3 fr.

E. LEROUX, éditeur, rue Bonaparte, 28, PARIS.

SAINT CYRILLE ET SAINT MÉTHODE

PREMIÈRE LUTTE DES ALLEMANDS CONTRE LES SLAVES

AVEC UN MÉMOIRE SUR L'ALPHABET

LA LANGUE, LE RITE DES APÔTRES SLAVES DU IX^e SIÈCLE

Volume in-12, elzévirien : Prix 5 fr. — E. LEROUX

NÉGOCIATIONS

RELATIVES AU

TRAITÉ DE BERLIN

ET AUX ARRANGEMENTS QUI ONT SUIVI

1875-1886

Par A. D'AVRIL

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

AVEC 6 CROQUIS TOPOGRAPHIQUES ET LE TEXTE DU TRAITÉ

1 vol. grand in-8^e de 471 pages. 10 fr.

DE PARIS A L'ILE DES SERPENTS

A TRAVERS LA HONGRIE, LA ROUMANIE ET LES BOUCHES DU DANUBE

Par CYRILLE

1 vol. in-12. 3 fr. 50

LA FRANCE AU MONTÉNÉGRO

d'après VIALLA de SOMMIÈRES et H. DELARUE

1 vol. in-12. 2 fr.

LES

ÉGLISES AUTONOMES ET AUTOCÉPHALES

Par Adolphe d'AVRIL

1^{re} partie : Le groupe orthodoxe.

11^e partie : De la hiérarchie catholique. — Les Orientaux dans le patriarcat de Rome

In-8^e de 49 p. — Prix : 1 franc.

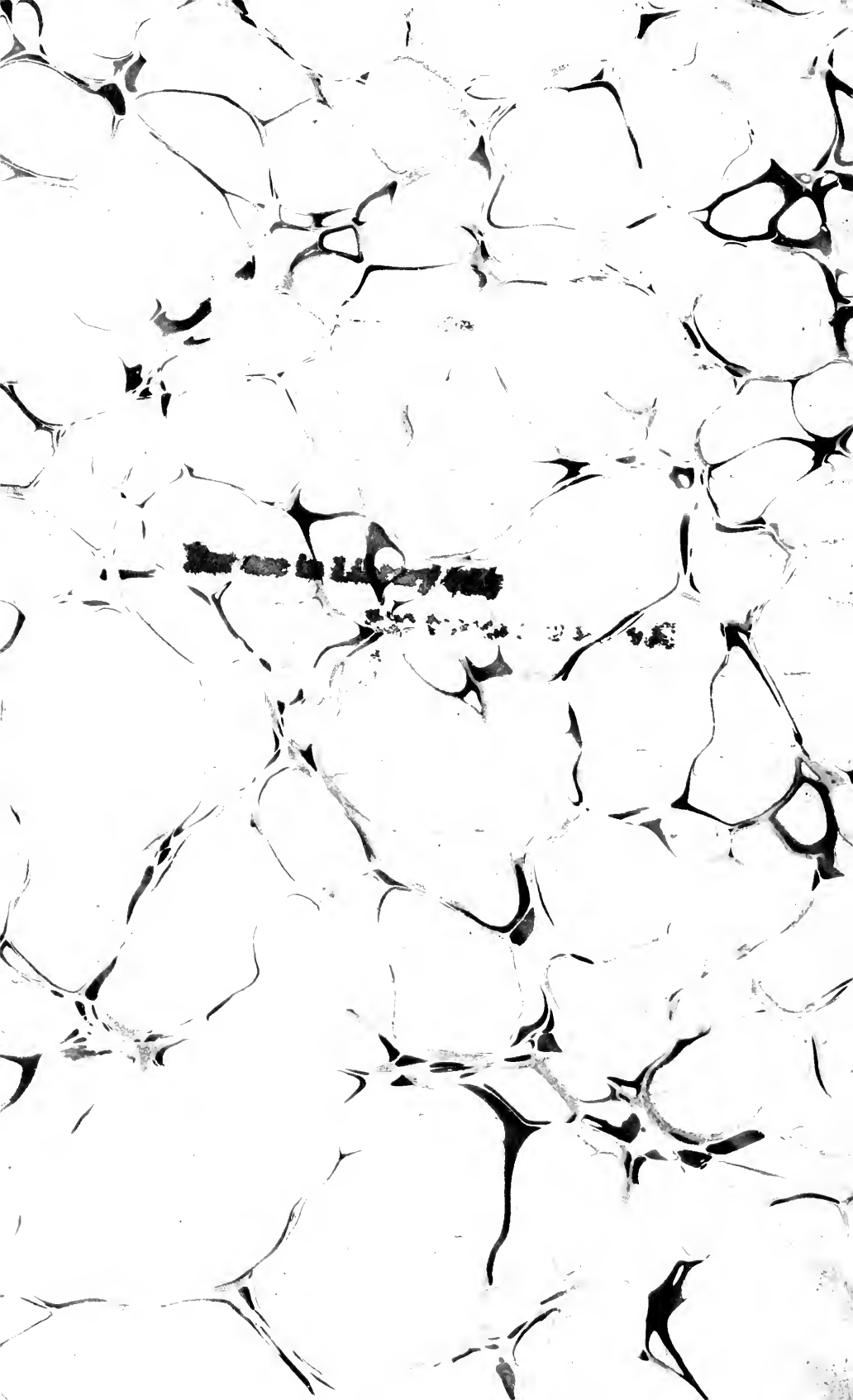
LES BULGARES

PAR UN DIPLOMATE

Un vol. in-18 elzévir (Paris, Leroux). 1 fr. 50

Typographie Firmin-Didot et C^{ie} — Paris.





Not use in Library only

I-7 v.1
Revue De L'Orient Chretien

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00321 9641